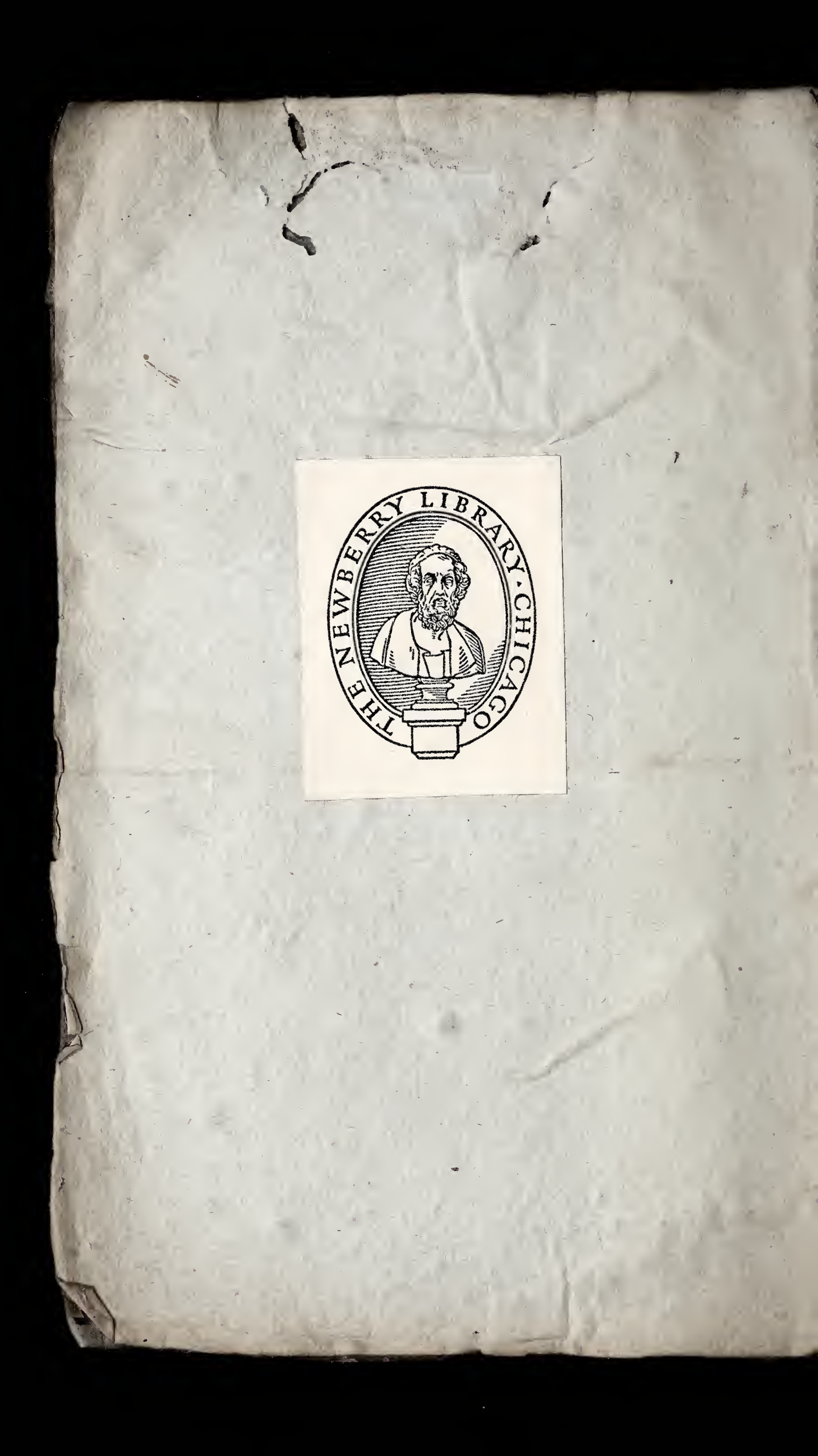

THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

Catalogue Tourneux N° 10661.

LE RÉVEIL DE M. SULEAU,

SUIVI

Du Prospectus *du Journal politique que le Public lui demande.*

A PARIS,

De l'Imprimerie de L'HOMME SANS PEUR, Rue Caumartin, n°. 17, *bis.*

Et se trouve

Chez GUILLEMARD, Libraire, Quai des Augustins, n°. 41, et chez tous les Marchands de nouveautés.

1791.

EXTRAIT

*D'une Lettre de Madame la Marquise de *** à M. Suleau, et quelques fragmens de la réponse de* son bel ami.*

J'AI personnellement bien des reproches à vous faire, mon bel ami : depuis deux mois vous m'avez négligée avec une affectation qui ne comporte point d'excuse, puisque vous n'avez pas même daigné prendre la peine d'en faire naître le prétexte. Aussi m'étois-je arrangée pour vous bouder implacablement : mais les intérêts de votre honneur parlent plus haut encore que mon ressentiment, et je ne sais

* Nous prenons avec papa Voidel l'engagement de restituer fidelement toutes les lacunes, si madame la marquise a la hardiesse de nous y autoriser. Quant au consentement de notre cher confrere en apostolat, nous nous permettrons de le préjuger. Ce n'est pas même que nous exigions de madame la marquise un pouvoir spécial sur ce beau papier au timbre de la nation ; il suffira qu'elle ait la complaisance de nous faire parvenir assiduement la suite de cette singuliere correspondance, dont le début promet une riche pâture à la curiosité de certains lecteurs, et peut fournir matiere aux réflexions des penseurs. NOTE DE L'ÉDITEUR.

plus qu'oublier mon injure, quand il s'agit de vous donner un avis qui peut sauver votre réputation, que tous nos royalistes prennent plaisir à déchirer, sans que vous vous mettiez le moins du monde en peine d'en ramasser les lambeaux.

Il fut un tems où non contente de faire hautement profession de vous estimer, d'admirer votre courage, je ne me défendois même pas de chérir votre personne; bien que votre ingratitude ait prodigieusement attiédi ce sentiment dont je tirois vanité; et malgré qu'il y ait maintenant beaucoup d'imprudence à moi, et même une sorte de ridicule, à me faire votre Dom Quichotte envers et contre tous, cependant je passe ma vie à rompre des lances pour vous, parce que je ne saurois m'accoutumer à vous voir vilipender dans toutes les sociétés, depuis que votre absence laisse le champ libre à tous les oisifs qui calomnient par désœuvrement.

Par quelle fatalité êtes-vous donc réduit à vous justifier, vous, qui nagueres encore étiez si bien établi dans l'opinion de tous les honnêtes gens? Au vrai, votre conduite devient une énigme insoluble, même pour vos meilleurs amis. Loin d'être capable d'une lâcheté, vous avez toujours mis votre orgueil à outrer

toutes les vertus magnanimes : mais enfin ; qu'attendez-vous pour triompher d'imputations injurieuses que votre insouciance accrédite de jour en jour ?

Vous, dont le caractere connu est plus voisin de l'opiniâtreté que du découragement; vous, qu'on étoit ravi de voir se roidir audacieusement contre tous les obstacles ; vous, que la belle et spirituelle Coi.... a nommé le *Chevalier de la Difficulté ;* vous, dont on prenoit tant de plaisir à réciter les hauts faits et les gentillesses ; que voulez-vous qu'on pense de votre silence et de votre inaction, quand vous vous arrêtez au beau milieu de la carriere, et qu'il se passe des mois entiers sans qu'on entende citer de vous la plus petite prouesse ?

On s'alarme de vos accointances avec M. de Mirabeau ; on n'augure rien de bon de vos assiduités à la chancellerie; on se demande avec inquiétude ce que vous allez faire chez M. de la Fayette : figurez-vous que vous ne faites pas une démarche qui ne soit épiée, scandaleusement interprêtée, et que celles qui, à mon sens, sont les plus méritoires, donnent lieu aux plus fâcheuses conjectures.

Faut-il ne vous rien dissimuler ? Eh ! bien, on se dit à l'oreille, et bien-tôt on publiera

sur les toits, que vous avez vendu à ce duc d'Orléans le mépris que vous faites succéder à votre acharnement. Moi, qui connois l'inflexibilité de vos principes; moi, qui vous ai tant de fois, et toujours infructueusement, reproché votre excessif dégagement en matiere d'intérêts; moi, qui n'ai jamais pu obtenir de vous, qu'il vous plût de songer à votre fortune en mettant à profit certaines occasions qui ne blessoient point la délicatesse; moi, qu'on a rendue plus d'une fois dépositaire. . . . .

Je ne puis qu'être indignée de l'injustice, et rire de l'absurdité de leurs suppositions.

Mais enfin ce n'est pas moi que vous avez à persuader : la conviction de votre incorruptibilité me rend inaccessible à toutes les insinuations de la malveillance; mais il est tant de gens pour qui c'est un besoin de recevoir avidement toutes les impressions de la malignité! Et vous-même, ne semblez-vous pas vous complaire à donner de la consistance aux soupçons? Prenez-y garde, la prévention qui vous accuse s'alimente de votre dédain, et je tremble que vous ne deveniez la victime du sentiment d'orgueil et de fierté qui ne vous permet pas de descendre à des éclaircissemens qui

auroient une physionomie d'apologie. Peut-être votre justification est-elle enchaînée par des considérations plus respectables, auxquelles vous avez la générosité de faire le sacrifice momentané de votre honneur : c'est alors qu'il seroit vraiment sublime de braver jusqu'à l'infamie, plutôt que de mettre indiscretement le public dans la confidence de vos motifs. Mais moi, qui ai quelques droits à votre confiance, je ne me paie pas d'une excuse qui seroit injurieuse à ma discrétion ou à mon discernement.

Je suis femme, et par conséquent très-impatiente d'être initiée dans tous les mysteres : si vous avez des secrets qui ne soient pas les vôtres, je respecte à cet égard votre scrupuleuse taciturnité ; mais il y a nécessairement beaucoup de choses sur lesquelles vous pouvez très-innocemment satisfaire ma curiosité.

Je me doute bien qu'en général vous boudez l'aristocratie ; mais cette idée ne me donne pas encore la clef de votre conduite, et ne m'explique pas nettement la monstruosité de certaines relations. Dans mes conjectures particulieres, votre désertion ne ressemble pas mal à la colere d'Achille : mais quel insigne outrage avez-vous donc reçu de ces malheureux aristocrates, dont les infortunes ne sauroient

plus vous émouvoir ? Agamemnon Mauri vous auroit-il ravi quelque Briséis ? . . . . . .
. . . .

Persifflez-moi, si cela vous amuse ; riez tant qu'il vous plaira de mes folles imaginations ; mais je vous somme de me répondre gravement sur quelques questions qui mettent jour et nuit ma pauvre tête à la torture, et qui n'ont jamais été si problématiques que depuis que tout le monde se mêle de les résoudre.

Qu'est-ce que M. de la Fayette ? que veut-il ? comment finira-t-il ?...

Et ce Mirabeau, qui est le plastron de toutes les invectives, comment se fait-il qu'il soit encore redoutable ? quelle est sa politique ? et que pensez-vous de ses moyens ? ....

Et ce monsieur Barnave, dont la caricature divertit toutes les tavernes de Londres ; quelle est, au vrai, la mesure de ses talens ? ....

Et ce Duport du Tertre, qui fait si bien mouvoir VOTRE GRAND SANCTIONATEUR, comment est-il arrivé là, lui à qui on n'accorde ni esprit, ni connoissances, ni même le talent de l'intrigue ? ....

Et votre duc d'Orléans, qu'en faites-vous ? au fond, que vouloit-il ? et quelle prétention peut-il lui rester ? . . . .

Enfin, donnez-moi une idée juste des grands hommes de la révolution : personne n'a été

plus à portée que vous d'apprécier tous ces gens-là. Sans doute ils n'ont pas tous le même plan : mais en combien de factions divisez-vous tous les potentats qui nous gouvernent ? quels sont ceux qui iront à leurs fins ? Dans cette bagarre, que deviendront les castes proscrites ? sont-elles destinées à être la proie des brigands et des assassins ? ou les puissances voisines se ligueront-elles pour arrêter le cours de toutes ces attrocités ? Croyez-vous à la contre-révolution ? Le remede ne seroit-il pas pire que le mal ? Quand et comment finira la captiviré du roi ? le terme n'en sera-t-il pas quelque exécrable catastrophe ? Faut-il fuir cette terre de désolation, et chercher un asyle dans une contrée moins barbare ?

J'ai besoin d'avoir votre avis sur tout cela; c'est-à-dire, qu'après m'avoir toisé tous nos grands faiseurs et tiré leur horoscope, il me faut encore votre pronostic sur le sort qui nous attend; mais songez que lorsque vous m'aurez une fois rassurée, je vous rends responsable des événemens.

Vous reverra-t-on bientôt ? Que signifie donc votre soudaine prédilection pour la campagne ? Ce goût de solitude contraste avec la manie de célébrité dont autrefois vous paroissiez dévoré : fantaisie, au reste, qu'il seroit

brutal de censurer, puisqu'on lui doit de très-aimables crâneries.

J'apprends par voie indirecte (car vous vous dispensez envers moi, même des égards de la simple politesse) j'apprends donc fortuitement que vous êtes dans un état de convalescence. Savez-vous bien que si je vous aimois encore, et qu'on m'annonçât que vous avez perdu votre grosse santé, cette idée me feroit frissonner ? La mort subite de M. de Rulhieres ne paroît pas bien naturelle, et je redouterois pour vous le même sort, que dans leurs principes vous n'avez que trop mérité. Au fait, croyez-vous qu'ils l'ayent empoisonné ? Dans un certain monde, cette conjecture ne trouve plus d'incrédule : quant à moi qui ai sondé la profonde perversité de leur système depuis qu'ils dédaignent de masquer la scélératesse de leurs moyens, l'atrocité des crimes qu'on leur impute est toujours à mes yeux la mesure de la vraisemblance.

Voilà une bien longue épître, mon cher Suleau, et cependant je ne la finis que de lassitude, car il me semble que j'aurois encore beaucoup de questions à vous faire. N'allez pas vous imaginer que ce soit une maniere adroite de renouer avec vous un commerce d'intimité dont votre froideur a détruit tout le prestige.

Les peres de la démagogie ne se lassent pas de nous prêcher *qu'on peut conquérir la liberté, mais que quand on n'a pas sçu la conserver, on ne la recouvre point;* eh ! bien, j'ai cela de commun avec leur liberté : mettez toutefois cette différence, que les expédiens dont ces messieurs se sont avisés pour cette fameuse conquête, ne réussiroient pas pour faire la mienne. Il ne peut donc plus exister entre nous que des rapports paisibles d'une innocente amitié et d'une confiance mutuelle. J'avoue que ce me seroit un sacrifice pénible de renoncer à cette fraternelle intelligence. L'intérêt affectueux que je vous conserve ne me permettra jamais de m'isoler de votre bonheur. Vous serez toujours présent à mon esprit, et jamais étranger à mon cœur. Ces sentimens, (dont la non-réciprocité me seroit une privation infiniment douloureuse), me donnent le droit de vous interroger sur vos projets d'établissement.

Quelque carriere que vous embrassiez, vos talens et votre activité vous offrent la perspective d'une considération distinguée et d'une grande fortune : mais encore faut-il que vos travaux qui, jusqu'à présent, n'ont eu qu'un objet d'agrément, soient enfin dirigés vers un but moins désintéressé.

Dernierement on me faisoit craindre que

votre antipathie pour les usurpateurs de l'autorité, et votre répugnance invincible à devenir leur complice, ne vous déterminent à retourner en Amérique. Je ne vous dirai pas à quel point cette menace m'a contristée · mais je puis vous assurer que je verrois dans cette résolution plus de foiblesse et d'égoïsme que de véritable caractere. Et nous autres victimes désignées, qui sommes clouées dans ce malheureux pays par nos propriétés, que deviendrons-nous si tous les gens bien pensans, emportent en fuyant, la seule consolation qui nous reste contre les horreurs de l'anarchie, qui après avoir dévoré nos biens, finit par nous juguler pour étouffer nos plaintes?

Tenez, mon brave, je ne saurois me familiariser avec l'idée de votre départ; et si je ne me suis pas fait illusion dans le choix de mon ami, il se fera l'effort de me pardonner les torts de distraction dont il s'est rendu coupable envers moi, et reviendra bien vîte jurer à mes pieds de partager mes périls et mes peines;

Nous souffrirons ensemble, et nous souffrirons moins....

Voilà le serment civique que la générosité et la reconnoissance vous imposent; celui-là vaut bien le leur : recevez en échange celui que je fais de vivre pour vous aimer : j'aurois dit autre fois, de vous aimer pour vivre.

P. S. Je n'ai pas le courage de relire mon bavardage. Je ne voulois que vous donner un petit avis amical, mais très-succinct : et voilà que la curiosité, qui est toujours prolixe, et le plaisir de causer avec vous, dont je me suis fait une douce habitude, tout cela m'a entraînée. Je me flatte que vous ne me forcerez pas de me souvenir de vos incivilités, en me faisant une petite réponse bien circonspecte, bien ministérielle.

Vous me disiez un jour que *vous vous asserviriez avec moins de répugnance au métier de forçat, qu'à une profession qui vous condamneroit à avoir de l'esprit tous les jours ;* eh! bien, je vous en dispense très-volontiers dans notre correspondance : voilà un grand soulagement pour votre paresse.

L'oisiveté de la campagne, et la facilité de votre style, jointe à l'habitude d'écrire, ne vous laissent d'ailleurs aucun prétexte d'être laconique ; écrivez-moi donc d'abondance de cœur toutes les réflexions que le sujet de ma lettre est susceptible de faire éclore. Je n'exige pas que vous contentiez servilement ma curiosité sur certains points où votre complaisance auroit l'inconvénient de faire murmurer votre

délicatesse ; mais je voudrois que vous ne prissiez la plume, que bien pénétré de cette vérité : que, d'une part je suis plus éclairée que vous-même sur vos véritables intérêts, et de l'autre, que, si je me permets de faire usage de votre lettre, ce ne sera qu'après avoir consulté toutes les regles de la prudence et de l'honnêteté. Reposez-vous du soin de votre sûreté et de votre réputation, sur mon dévouement à tout ce qui peut vous être avantageux et honorable. *Signé*, la toujours Marquise De * * *

FRAGMENS communiqués de la Réponse de M. Suleau.

A Oncy, le 16 Février 1791.

Vous êtes pressante, madame la Marquise ; et j'ai besoin de vous complaire, pour rentrer en grace avec moi-même. Le moyen qu'avec de pareilles dispositions je puisse résister aux ordres d'une femme charmante, indulgente, spirituelle, sensible, éloquente, qui m'attaque avec tous les genres de séduction! Cajoleries et tendres reproches, promesses et menaces, rien n'est oublié, pour vous assurer de mon obéissance. Vous mettez dans vos intérêts mon amour-propre et ma générosité, ma reconnoissance et ma tendresse :

comme si ce n'étoit pas assez de votre vœu, pour vous garantir ma respectueuse docilité.

Je ne mets aucune réserve à ma soumission. *J'ai tout su, j'ai tout vu, et* JE N'AI RIEN *oublié.* Mais toutefois, votre demande m'embarasse et m'effraye : la tâche que vous m'imposez n'est pas seulement délicate, elle est immense. De toutes les questions que vous me faites l'honneur de m'adresser, comme par passe-tems, et avec je ne sais quel air de simplicité, il n'en est pas une seule qui n'enfantât plusieurs volumes, si j'essayois de les traiter avec tout le dévelopement dont chacune est susceptible. Ce qui ajoute à la difficulté de l'entreprise, c'est que dans un ouvrage très-volumineux, SUR LES CAUSES LES PLUS IMMÉDIATES, LES AGENS PRINCIPAUX ET LES EFFETS MORAUX ET POLITIQUES DE LA RÉVOLUTION, ouvrage que je destine à l'honneur, ou pour mieux dire, aux hazards de l'impression, j'ai déjà esquissé le portrait historique des personnages dont il vous plaît de me commander le signalement; or, si ce n'est pas une véritable piraterie que de se répéter soi-même, c'est pourtant une sorte de plagiat, que tout écrivain scrupuleux doit s'interdire. C'est pourquoi je me bornerai à vous ébaucher quelques traits des acteurs que

vous me désignez, et pour l'intérêt bien entendu de votre curiosité, je vous invite à vous contenter aujourd'hui de ce profil ; car il y a de ces figures mobiles dont le peintre n'attrape la ressemblance qu'après les avoir étudiées dans toutes leurs attitudes, et leur avoir fait parcourir le cercle de toutes les affections. Il seroit donc prématuré de juger certains acteurs avant que leur rôle soit fini. Au reste, je vous préviens que la malignité ne trouvera pas toujours son compte à les dépecer ; car tel d'entr'eux que j'ai disséqué, s'est trouvé sous le scalpel, moins hideux que son effigie.

Avant que d'entrer dans mon sujet, je me dois à moi-même quelques mots apologétiques sur la déloyauté dont vous m'accusez, et sur laquelle je n'aurai pas la condescendance de passer condamnation ; parce qu'en dépit des exemples, tout ce qui avoisine l'ingratitude me fait horreur, et que dans le vrai, ces vilains procédés dont vous me faites la faveur de vous plaindre avec une espèce d'aigreur sentimentale, j'en ai fait très-consciencieusement la recherche, et cela se réduit, en derniere analyse, à quelques torts de circonstances, quelques misérables peccadilles que mille considérations tendent en-

core à atténuer. Au demeurant, ces petites étourderies, qui n'acquierent quelque gravité que par la générosité avec laquelle vous les pardonnez, sont suffisamment expiées par l'amertume de ma contrition ; au surplus, pour ne pas être en reste de générosité avec vous, je vous promets de les réparer de maniere à m'en faire un mérite.

Passons à l'examen de mes crimes de lèze-aristocratie. Il me seroit affreux de devoir aussi des réparations à ces Messieurs ; car vous avez trouvé le mot, en devinant que je pestois contre tout ce monde-là.

N'est-il pas extrêmement bizarre que moi, qu'aucune considération d'intérêt, ni prochain ni indirect, n'associoit à la cause des opprimés ; moi, qui, bien gratuitement, et sans autre impulsion que la générosité de mon caractere, leur ai sacrifié mon repos, ma santé, ma fortune . . . . tandis que, pour jouir de leur humiliation, et partager leurs dépouilles, je n'avois besoin que de me laisser enrôler parmi les chefs du parti qui les écrâse ; moi, qui ai éventé tous les complots, et déjoué toutes les manœuvres qui auroient déjà consommé leur ruine ; moi, qui n'ai pas hésité d'attirer sur ma tête des périls sans cesse renaissans, pour y soustraire des

personnages dont la perte eût été une calamité publique ; moi, qui, en m'environnant volontairement de tous les dangers, ai quelquefois réussi à prévenir, à ce prix, de grands désastres ; moi, qui . . . .

. . . .

. . . .

N'est-ce pas une fatalité bien étrange que je trouve des censeurs et des antagonistes parmi ceux qui me doivent, à tant de titres, estime et reconnoissance ? Il est des situations auxquelles il n'est pas permis à un homme d'honneur d'être préparé ; aussi ces sortes de calomnies me prendront toujours au dépourvu. Après tout, il ne tiendroit qu'à moi de m'enorgueillir de leur injustice ; car, si ma conduite n'étoit qu'irréprochable, il ne leur seroit pas si difficile de la concevoir ; mais il n'est pas donné à tout le monde de croire aux excès de générosité. Je me défie de tous les hommes soupçonneux qui voient par-tout astuce et perfidie : en général, il est permis d'être fier de leur mésestime.

Admirez les tracasseries et l'inconséquence de certaines gens. Avant que l'opinion publique fût totalement gangrénée, on pouvoit encore remédier à tout avec du courage, une bonne manœuvre, et sur-tout une habile

controverse. (1) Je fis de mon mieux pour en donner l'exemple. On admiroit de loin ma hardiesse et mon dévouement ; mais je trouvai plus de censeurs que d'imitateurs. J'étois *une tête exaltée*, dont il étoit prudent de se garer, pour n'être pas entraîné dans ma chûte.

Depuis que je suis convaincu que toutes les digues qu'on tenteroit d'opposer au torrent de la démagogie, ne serviroient qu'à accroître son impétuosité, et multiplier ses ravages, je ne m'épuise pas en efforts superflus ; j'attends ; et je prêche la patience et la force d'inertie. Il m'est démontré que le corps politique ne peut se rétablir qu'après avoir parcouru tous les périodes de la maladie. J'observe donc en silence les progrès du mal ; et, quand les circonstances le requierent, je visite le foyer de la contagion ; dès-lors, voilà qu'un troupeau de myopes décident que je suis un pestiféré, qui, par foiblesse ou cupidité, s'est laissé inoculer le virus épidémique.

Il sied bien à des lâches d'épiloguer mes motifs, et de juger ma conduite ! N'est-il pas très-plaisant que, moi, je sois harcelé par un tas de hobereaux, aussi poltrons que mal-avisés, qui, également incapables d'agir et de prévoir, n'ont eu ni le courage de se secourir, ni le bon sens de se prêter aux moyens de salut qu'on

leur offroit! Est-ce ma faute à moi, si, lorque je leur criois de s'armer, et de faire bonne contenance, ils n'ont su que gémir et *protester* ? Il me reste du moins la triste consolation de leur avoir prédit toutes les suites de leur aveuglement et de leur couardise. Tout me persuade que cette caste-là étoit depuis long-tems pourrie ; et cela m'explique comment une assemblée qui recule devant tous les obstacles, s'est fait un jeu de la fouler aux pieds : elle a senti qu'elle s'attaquoit à un cadavre. (2)

Voilà, madame la Marquise, les seuls éclaircissemens que la probité me permette de publier. N'attendez pas de moi une solution plus directe de ce qui paroît énigmatique et contradictoire dans ma conduite. Il me seroit bien facile de dissiper tous les nuages, et de faire tourner au profit de ma vanité toutes les objections de ceux qui suspectent ma loyauté ; mais je serois aussi vil que ces gens-là sont inconsidérés, si l'impatience de les confondre, et l'avidité de jouir de leur estime, m'arrachoient certains détails qu'il n'est pas tems de divulguer.

Vous n'aurez aujourd'hui qu'un apperçu très-rapide et superficiel des hommes et des choses sur lesquels vous m'interrogez ; mais

en revanche, je causerai tant qu'il vous plaira de mes affaires domestiques et de mes projets de fortune.

Il faut donc vous parler de M. de la Fayette. On sait assez que ce n'est pas mon héros; et cela, parce que, dans les circonstances qui demandoient du courage et de la vigueur, il ne s'est jamais mis au niveau de son rôle. Ses partisans ne tarissent pas sur l'éloge de son sang-froid et de sa prudence : je ne prendrois pas d'autre texte si je voulois faire une satyre amère des principaux traits de sa conduite, depuis qu'il a l'air de commander la milice parisienne; car sa sagesse si vantée n'est autre chose que cette espece de réserve contemplative qui accompagne toujours la nullité des moyens.

D'un autre côté, il y a dans sa démocratie un fonds de probité, qui ne me permettra jamais de le haïr.

Je suis donc à son égard dans la situation d'esprit et de cœur la plus convenable pour le juger sainement. Je remarque que tous ceux qui ont la manie de l'apprécier, ne le voient qu'à travers le miscroscope de la passion. Les uns en font un scélérat battu à froid, pour qui rien n'est sacré, un fourbe profondément ambitieux, digne de tous les supplices, pour

avoir préparé sourdement tous les malheurs de la famille royale ; et favorisé de toute son influence les progrès de l'anarchie, en préconisant hautement les fureurs d'un peuple égaré ; et pendant que ceux-ci le vouent à toutes les malédictions, et dressent son échaffaud, les autres le bénissent, et lui élevent des autels comme à un génie bienfaisant qui fera le bonheur de la France qui lui doit déjà son salut. A les en croire, sa capacité militaire et ses vertus civiques sont le seul palladium de la patrie, qui périroit dans les plus horribles convulsions s'il lui retiroit sa protection tutélaire.

Vous voyez que, soit en bien soit en mal, on s'accorde à lui donner des proportions gigantesques. Eh bien, ce n'est rien de tout cela ; M. de la Fayette n'est rien moins qu'un être colossal. C'est tout bonnement un excellent citoyen qui veut sincérement le bonheur de son pays ; et il en seroit le plus ferme soutien, si la hauteur de ses conceptions politiques et la vigueur de ses moyens d'exécution répondoient à la pureté de ses intentions. Malheureusement ses vues sont étroites, et il n'a pas d'élan pour l'action. Son énergie ne passe pas un certain courage d'idées, qui dans les grandes occasions ne

sauroit suppléer la vigueur de l'ame. Il est quelquefois mâle dans ses dispositions ; mais ses actions sont toujours d'un châtré.

Quant à ses principes de législation, ils sont populaires jusqu'à l'excès. Il a des idées exagérées sur la liberté. Je me suis quelquefois permis de lui dire que sa théorie platonique étoit impraticable, et qu'adaptée au gouvernement d'une grande nation, elle ne produiroit que convulsions et anarchie : mais il est livré à une cotterie de philantropes qui ne comprendront jamais que rien n'est plus anti-social que le systême d'égalité dont ils font leurs délices.

Vous me demandez ce qu'il veut.... Un jour qu'il m'écoutoit avec bonté, je pris la liberté de lui faire la même question. Il veut *une monarchie populaire*. Je ne pus m'empêcher de lui répliquer que c'étoit *la démocratie royale* des actes des apôtres. La répartie étoit caustique : il m'écoutoit ; mais ce n'est pas à dire qu'il m'ait entendu.

Je me suis bientôt reproché cette petite méchanceté ; car dans le cours de la même conversation, je fus convaincu qu'il n'étoit point entiché du républicanisme des factieux, et qu'il étoit même sincérement attaché à la personne du roi ; je serois sa caution sur ce point.

Vous voilà bien embarrassée pour concilier tout cela avec la capture, la geole et tous les accessoires, etc. etc. etc.

Je n'aurai point pitié de votre impatience; je vous ai dit qu'il n'étoit pas encore tems de le définir : contentez-vous aujourd'hui de savoir comment il doit finir.

Il finira par être pendu, (j'ai parié qu'il le seroit encore avant moi, et je suis prêt à doubler la gageure), oui, madame, pendu; et, ce qui vous paroîtra encore plus paradoxal, c'est qu'il sera pendu par *ce bon peuple*, dans lequel il semble avoir concentré toutes ses affections. Comme il ne peut goûter le plan des Jacobins, et qu'il fait bande à part, ils ont trop d'intérêt à le perdre, pour qu'il ne soit pas leur victime. Ces scélérats, en caressant adroitement toutes les passions de la multitude, sont en possession d'en diriger tous les mouvemens; et il ne leur sera pas difficile de persuader à cette populace dont ils ont capté la confiance, que M. de la Fayette n'est qu'un aristocrate déguisé qui trahit sourdement leurs intérêts. Ainsi donc, que nous soyons réduits aux tracasseries interminables d'une guerre intestine, (ce que le plus impudent de nos tribuns appelle *une guerre de poste*,) ou que nous obtenions les honneurs

d'une guerre civile, soit que nous ayons la ressource d'une guerre étrangere, je prédis que le premier coup de canon qui se tirera contre les troupes de la ligue, sera le signal de sa mort. Il veut de bonne foi la liberté, et *tous* les autres ne veulent que la puissance. Aussi les conjurés républicains, dont il n'a pas voulu être le complice, les conspirateurs orléanois, dont il a démasqué les vues, concourreront avec la même ardeur à son exécution; et les royalistes, dont il n'a jamais osé protéger la vie, ni défendre les propriétés, souriront à sa catastrophe.

(Je lui ai présagé son sort et de vive voix et par écrit; je prends acte de mon pronostic.)

Au fait, M. de la Fayette étoit l'homme le moins propre à diriger la force publique dans un tems de troubles et de discorde. Il faut à un chef de parti un grand caractere, de vastes mesures, une fermeté imposante et quelquefois même de l'audace; et M. de la Fayette, loin d'être un homme fortement trempé, n'est qu'un agnelet, d'un génie très-circonscrit, timide dans ses résolutions et petit dans ses moyens. Il est incapable de se prêter sciemment à des atrocités; mais comment se justifiera-t-il d'avoir toujours été spectateur indolent des exécutions populaires? Il semble n'y assister que pour les consacrer par sa présence. Il arrive

là très-froidement lorsque tout est fini ; alors il engage respectueusement les acteurs et les spectateurs *(ses freres)* à regagner paisiblement leurs foyers. S'il ne s'étoit créé ce petit bout de rôle, il ne figureroit dans toutes ces tragédies, que comme un valet de théâtre qui ne paroît sur la scene que pour emporter les cadavres lorsque la piece est jouée.

On l'a justement comparé à l'arc-en-ciel, qui ne se montre qu'après l'orage.

Mon bon ami Robespierre a dit que *la loi martiale étoit de trop dans une révolution, que cela pouvoit dégoûter le peuple.* Seroit-ce aussi la doctrine de M. de la Fayette ? Moi, je ne me lasserai pas de lui dire, que c'est dans un tems d'anarchie, que le peuple veut être morigené, *camo et fræno.* Si à l'attrait naturel qui le porte à l'insubordination et à la licence, vous ajoutez l'encouragement de l'impunité, il ne connoît plus de frein, et après s'être précipité dans tous les excès, il se rue sur le conducteur craintif ou inhabile qui n'a pas osé ou n'a pas sçu maîtriser l'irréguliere impétuosité de ses mouvemens. Le peuple est un cheval fougueux et indompté qui a un instinct admirable pour juger son écuyer ; il obéit à celui qui s'en fait redouter, mais il a bientôt désarçonné et foulé aux pieds le cavalier incertain et peureux qui

le guide d'une main tremblante et mal assurée.

La chûte et la lapidation de M. de la Fayette est donc un événement qu'il rend tous les jours plus inévitable.

Moi personnellement, qui connois la douceur de ses mœurs, l'aménité de son caractere, et l'attrait de ses vertus privées, je donnerai de sinceres regrets à sa mort; mais je ne puis pas dire que sa perte sera un malheur politique : parce qu'il faut que le problême de notre situation soit enfin résolu. La machine ébranlée par le tiraillement de tant de partis qui ne s'accordent que pour la désorganiser, ne peut résister à de nouvelles secousses ; et si nous ne pouvons écraser nos tyrans, il est à desirer que leur joug s'affermisse.

Il faut changer de pinçeau et de couleurs pour peindre M. de Mirabeau.

C'est celui-ci qui est un homme vraiment colossal! Voilà de ces êtres qui semblent n'avoir été jettés sur la terre que pour changer la face des empires! La nature en est avare et ne les produit qu'à de longs intervalles, soit qu'ils épuisent sa force créatrice, soit par pitié pour l'espece humaine qui en général ne gagne rien au bouleversement de ses institutions. Toujours est-il vrai que cette bonne mere semble

ne les produire, comme les monstres, qu'à regret.

M. de Mirabeau occupe toutes les trompettes de la renommée; peut-être doit-il une partie de sa célébrité au scandale prodigieux de ses vices; mais, à coup sûr, il ne doit qu'à son génie et à ses talens l'empire irrésistible qu'il exerce sur les esprits; car on ne supposera point que ce soit par l'ascendant de sa vertu qu'il les subjugue.

M. Suleau; la Fayette a une armée, mais croyez-moi, ma tête est aussi une puissance, etc.

Oui, M. de Mirabeau, votre tête est une puissance, et une terrible puissance; hélas! pourquoi faut-il que cette puissance, qui a une influence si désastreuse sur les destinées de la France, ne se soit pas développée en sens inverse? Au reste, il est, à mon sens, moins coupable de ses crimes, que certaines gens qui ont eu la fatale obstination de ne pas lui donner intérêt de faire le bien. Quelle inepte et funeste imprévoyance! Qu'on ne me dise pas qu'il y avoit alors assez d'hommes capables à la tête du conseil. On sait maintenant à quoi s'en tenir sur cette jactance qui a fait une fatale illusion. D'ailleurs, si la France prend à sa solde quelques régimens suisses, ce n'est pas qu'elle ait besoin d'étrangers pour

completter son armée; mais c'est qu'il est nécessaire à un suisse de se vendre, parce qu'il ne vit que de ce trafic; or, si vous ne l'achetez pas, il fera avec vos ennemis le marché dont il vous avoit offert la préférence; s'il n'est pas pour vous, il est contre vous : tout n'indiquoit-il pas que par le même calcul politique, il falloit stipendier le suisse de Provence ? Étoit-il permis de lésiner sur les conditions de son traitement, quand il étoit évident que vos ennemis enchériroient sur le traité dont il vous faisoit l'hommage de très-bonne-foi.

Mirabeau joue un jeu forcé, car il est monarchiste par goût et par principes : qu'attendez-vous donc pour le mettre en mesure de réparer le mal que vous l'avez condamné à vous faire ? Ce n'est pas le moment d'écouter certaines répugnances; il faut aux grands maux des remedes violens. La langue de ce serpent a la même propriété que la lance d'Achille, qui guérissoit les blessures qu'elle avoit faites. Il y a aussi un animal dont on ne guérit les morsures qu'en l'écrasant sur la plaie. Le corps politique est agonisant; que celui-là qui connoît le secret de sa maladie, en soit le médecin; la cure est infaillible; mais retenez bien que lui seul peut l'opérer.

Au fait, ce Mirabeau n'est pas aussi mons-

trueux qu'on le suppose; à part son esprit, ses connoissances et ses talens, il a encore des qualités attrayantes. C'est, sans contredit, un homme profondément immoral; mais il met dans toutes ses turpitudes une franchise si originale, que sa scélératesse même a quelque chose de séduisant. Il y a dans sa laideur morale je ne sais quel profil qui n'est pas tout-à-fait aussi hideux que celui de sa figure. Il faut croire que sa dépravation est contagieuse, car j'ai peine à me défendre d'un certain intérêt de bienveillance à son sort. Je me surprends même par fois m'oubliant jusqu'au point de lui accorder un sentiment d'attachement. Au demeurant, il y a des méchans plus méchans que lui; il en est qui font le mal gratuitement et pour le plaisir de le faire; quant à lui, il n'y trouve de plaisir qu'autant qu'il y a quelqu'intérêt. Il a d'ailleurs des choses fort saillantes; et je vous assure qu'il est susceptible de complaisance et de générosité. Je n'ai aucun tort de procédés à me reprocher envers lui, mais bien quelques manieres malhonnêtes que je ne me pardonne point. Je me rappelle avec amertume certaines franchises qui, au fond, étoient de véritables grossieretés. Je souhaite impatiemment de trouver l'occasion de le convaincre qu'il n'y avoit dans mon fait que de l'étour-

derie, et que je suis incapable d'une brutalité réfléchie. Ma contrition est sincere, car ce ne peut être que pour le soulagement de ma consience, que je me laisse entraîner à vous faire ma confession de peccadilles qui sont tout-à-fait étrangeres à l'objet de votre curiosité.

J'ai peu de loisir en ce moment, permettez-moi de ne vous envoyer aujourd'hui que cette légere ébauche du fameux Mirabeau; et soyez indulgente, si elle se repent de la précipitation avec laquelle elle a été crayonnée. Il entre dans le plan de mon grand travail de faire son portrait en pied : peut-être aurai-je plus d'aptitude à peindre à grands traits, qu'à compasser des miniatures. Je vous jure, foi d'aristocrate, que vous le recevrez incessamment. L'engagement que je prends ici avec vous, je le prends aussi avec moi-même; car indépendamment du plaisir de vous obéir et de contenter une de vos fantaisies, cette occupation aura encore pour moi l'attrait naturel qui invite à peindre une belle horreur.

Que me parlez-vous du talent de votre monsieur Barnave ? Ah ! sous ce rapport, il est bien petit ce grand homme. Il débite avec une certaine facilité, mais le malheureux n'a pas une idée; en revanche, il a un art admi-

rable pour compiler les idées des autres; et l'on ne peut lui refuser quelque aptitude à s'approprier son plagiat. Aussi n'ayez pas peur qu'il s'expose à ouvrir une délibération. C'est une chose remarquable, que jamais il ne s'est placé à l'avant-garde dans aucune escarmouche. Il ne se compromet pas à figurer dans les menus décrets; il dédaigne cette broutille qu'il abandonne aux aboyeurs subalternes.

Sa marche est bien plus adroite. Il se traîne prudemment à la queue de toutes les grandes motions; résume avec assez de clarté et de méthode toutes les opinions divergentes, puis récapitule soigneusement et avec une lenteur imposante tout ce qu'il y a de plus spécieux dans les sophismes de son parti; et de tout cela il vous compose sa petite motion, qui ne manque gueres de faire fortune, parce que préalablement il a eu la précaution de tâter les esprits et de scruter le vœu de la majorité. On se doute bien qu'il abonde toujours dans le sens de ses chers Jacobins; mais si par hasard il s'apperçoit que les raisons solides et la nerveuse éloquence des Mauri et des Cazalès a fait une impression irrésistible sur les hermaphrodites de 89, et que la majorité sera litigieuse, vîte il vous amende à propos son opinion, et au moyen de quelques légeres

modifications,

modifications, il finit ordinairement par lui obtenir d'abord la priorité de l'épreuve; quand il en est là, ses amis font jouer tous les ressorts de la tactique, et il emporte les honneurs du décret. Alors il ne reste plus qu'à se prosterner respectueusement et adorer en silence. Car on sait que la sanction n'est qu'une formalité de surérogation, une convention dérisoire.

C'est une chose merveilleuse que la tactique de ce manege. Ses ressources sont inépuisables et varient à l'infini. J'ai été témoin de trés-heureuses inventions dans ce genre; mais voici l'expédient le plus habile : c'est du moins celui qui me plaît singuliérement.

Dans les grandes occasions, lorsque la victoire paroît chancelante et incertaine, M. de Mirabeau vous fait tout rondement *avancer le peuple*; et il faut bien que cette disposition soit très-savante, car j'ai toujours vu que ce corps de réserve décidoit du sort de la bataille.

De tous ces bons et beaux décrets qui *font le bonheur de la France*, *et l'admiration de l'univers*, on ne sauroit croire combien *ce bon peuple* en a fait pour sa part.

Vous avez vu que comme parleur, le Barnave avoit au moins un talent de perroquet : peut-être vous seriez curieuse de le juger comme écrivain. Hélas! il n'a pas encore fait son début

dans la carriere : n'allez pourtant pas en conclure qu'il ne sait pas écrire. Moi, qui ai vu et lu une lettre toute entiere de sa main, je puis vous certifier qu'il a appris à écrire, qu'il écrit très-couramment, et qu'il a même un fort joli style ; à cela près que le pauvre novice n'est pas plus initié dans les regles de l'orthographe, que dans la science du droit public.

Elle est d'une justesse admirable, et donne la véritable mesure des deux talens, l'allégorie de votre farçeur de la Tamise, qui représente ce nain babillard sous l'emblême d'un petit chat miaulant aux pieds de l'abbé Mauri qui vous l'enveloppe, et malgré ses cris et ses griffes, vous l'étouffe dans les plis de son manteau, avec toute la prestesse et la supériorité d'un géant qui escamote un pigmée. Pour moi, toutes les fois que je vois le Barnave sautillant et faisant rage à la tribune à côté de mon abbé Mauri, je ne puis m'empêcher de penser à cette petite guêpe bien criarde, bien importune, qui se plaît à bourdonner dans la criniere du lion.

Voulez-vous savoir comment avec de si foibles moyens ce pauvre hère qui nous est arrivé sans culotte par le coche d'Auxerre, est parvenu à faire quelque sensation, et est devenu un des coryphées de la révolution ? C'est

qu'il a une sorte de férocité naturelle qui ressemble à du caractere. Ne croyez pas que ce soit par erreur que la nature lui a donné un museau de fouïne ; car il a tout l'instinct malfaisant de cet animal immonde et carnassier qui ne fait la guerre qu'aux animaux utiles. Son petit museau est toujours dégoûtant de sang, et toujours il en est plus altéré. Avez-vous vu comme après avoir lappé tout celui de MM. Foulon, Flesselles, Berthier, Launay. . . . . et dévoré leurs entrailles, il se plaignoit encore de n'en avoir sucé que *quelques gouttes ?* Notre hémisphere ne suffisoit pas à son appétit destructeur ; il a fallu que sa voracité mît à contribution le Nouveau-Monde. Il croque bien en passant quelques abbatis de negres ; mais c'est du sang créole qu'il est singulierement avide. Il en a déjà bu des flots, et il semble que cela n'ait produit d'autre effet que d'irriter sa soif. Pour peu qu'on le laisse faire encore, je prédis qu'en moins de six mois il aura dépeuplé toute l'Amérique.

Son ridicule combat avec le pauvre vicomte de Noailles avoit donné une bien mince idée de son spadassinage ; mais il a bientôt fait voir que *les armes sont journalieres* ; et l'éclat de son aventure avec M. de Cazalès l'a mis sur un fort bon pied.

Il faut vous donner le secret de ce petit accès de courage, où je ne vois d'admirable que l'admiration qu'il a produite.

A peine mon mirmidon, qui avoit toujours été costumé à la légere, comme un vainqueur de la bastille, eût-il vu sa nudité couverte de quelques nippes de la démagogie, (ainsi que l'enfant de chœur Lucas, des dépouilles du lutrin), qu'il s'émancipa dans un certain monde. Un bon habit de drap bleu de Jacobin, tout battant neuf; un gillet aux couleurs de la nation, qui n'avoit pas encore été retourné; une culote de fort casimir de Reims, bien pincée, mais qui n'étoit encore qu'à ses premieres enfourches; des bottes angloises tout nouvellement ressemelées, et une paire d'escarpins pour les jours de visite chez le pouvoir exécutif; certes, voilà bien de quoi se mettre en ménage. Un beau jour que par dessus tout celà il s'étoit donné un petit œil de poudre qui relevoit merveilleusement son teint blaffard, mon adonis se trouva un air de conquête, et il lui vint la prétention de s'appareiller avec une jeune et jolie femme qui possede véritablement un trousseau de reine. (J'ai toujours pensé que c'étoit pour démentir tous les mauvais bruits, et prouver qu'il n'aimoit pas le sang, qu'il la choisissoit veuve).

Déjà tous les clubs et cafés patriotes ne s'entretenoient que de l'exemple vraiment civique qu'alloit donner ce douze-centième de roi en épousant une françoise. Je fus député vers la future, pour lui faire, au nom des honnêtes gens, quelques représentations charitables sur l'énormité de son cas. Je remarquai d'abord qu'elle n'étoit point séduite par l'ambition de régner ; mais elle n'avoit pas eu d'enfans de son premier mariage, et elle se trouvoit trop isolée dans son état de viduité. . . . . dès-lors ma mission devenoit très-facile puisque je n'avois besoin que de lui observer que les monstres ne produisent pas.

Ce fut sur ces entrefaites, que pour se donner un air de virilité, et subjuguer par une prouesse éclatante les dédains de sa princesse, le petit Barnave jugea à propos de refuter une fois en homme d'honneur les sarcasmes qui pleuvoient sur lui de toutes parts, sans respect pour son inviolabilité ; et M. de Cazalès eût la préférence de cette colere de spéculation. C'étoit de mes oreilles que le petit furieux s'étoit d'abord (*) promis de faire hommage

---

(*) C'est avec cette intention meurtriere qu'il n'avoit pas la force de dissimuler, que pour se mettre sur ma piste il s'adressa à un libraire du palais royal. Pour en imposer

à sa belle ; hélas ! pourquoi faut-il qu'il ait renoncé a son premier dessein ! Assurément on n'est pas plus brave que M. de Cazalès ; mais il me semble que j'aurois la main plus heureuse.

Que voulez - vous que je vous dise de M.

---

d'amant à cet honnête homme, il lui déclina fierement son nom et les motifs de son animosité. On lui répondit charitablement qu'il alloit me servir à ma guise ; que j'étois un diable d'homme point du tout malléable, et qu'il seroit beaucoup plus prudent à lui de calmer sa bile et de dévorer en paix son ressentiment ; mais la fureur de la vengeance le transportoit à tel point qu'oubliant tous les principes d'économie dans lesquels il a été sagement élevé, il donna magnifiquement toute une piece de douze sols au garçon de boutique qui lui indiqua mon domicile à l'hôtel d'Espagne. Mais, hélas ! dans cet hôtel, d'où j'avois eu la condescendance de déguerpir au moment où la nation du palais royal se mettoit en devoir de le traiter en château pour le purifier de mon aristocratie , on ne put satisfaire son empressement ; et malheureusement lorsque tous ces détails me sont parvenus, le cher homme mieux conseillé auroit enduré tous mes calembourgs et mes chiquenaudes, plutôt que de se compromettre dans des voies de fait avec un aristocrate aussi brutal que moi.

Ah ! M. Barnave , que ne donnerois-je pas pour vous deviner , s'il vous venoit encore pareille velléité ! Avec quelle joie je me précipiterois au devant de vous dans l'espérance de devenir un petit Thésée ! Mais des occasions si précieuses, la fortune semble en être avare et ne les offre pas deux fois.

Duport-du-Tertre? C'est un honnête homme qui n'a aucun côté saillant. Il a assez de caractere pour n'être pas tout-à-fait un imbécille, et tout juste autant d'esprit qu'il en faut pour n'être pas un sot; mais c'est de cet esprit bourgeois qui vous admire de bonne-foi tout ce galithias qu'on est convenu d'appeller la constitution. Le nouvel ordre de choses lui paroît charmant et très-raisonnable, cela doit être: il fait des vœux pour que cela dure, c'est tout simple. Parce que ce n'est pas un sujet d'une grande portée vous êtes toute interdite de *sa promotion*, comme s'il avoit fallu des leviers immenses pour l'élever à cette place. On vouloit avilir la place, on la lui a donnée; mais il n'y a pas eu ce qui s'appelle *une promotion*, puisque par cela seul que cette place lui étoit dévolue, elle se trouvoit rabaissée à son niveau.

M. de la Fayette à la manie de se mêler de tout: un homme tel que M. l'archevêque de Bordeaux lui en imposoit: c'étoit un coup de parti que de le supplanter par une espèce de commis bien respectueux, bien docile. Il a jetté les yeux sur M. Duport du Tertre, et quand celui-ci a vu que la proposition étoit sérieuse, il s'est laissé faire. Les Jacobins, qui dès-lors avoient en poche certain décret

dont ils prévoyoient bien que la sanction seroit épineuse, se sont bien gardés de contrarier ce bel arrangement. Ils sont jaloux de la puissance de M. de la Fayette; mais M. de Champion étoit *un champion* bien autrement redoutable; et ils gagnoient plus à s'en débarasser qu'ils ne perdoient à accroître l'influence de leur rival. On ne pouvoit se dispenser de consulter le roi : mais on sait qu'il y a une maniere infaillible de le persuader, et depuis qu'on a trouvé ce secret-là, son consentement n'est plus qu'une affaire de forme, une dérision.

Au reste, puisqu'il étoit décidé qu'il ne devoit pas rester un seul homme d'état dans le conseil, que vous importe qu'on y ait jetté M. Duport du Tertre? C'est un homme probe, doux, équitable, modéré, qui ne fait pas claquer son fouet; il sait qu'on l'a mis là pour faire sanctionner des décrets et les mettre à la poste; il fera son métier avec beaucoup d'assiduité et d'exactitude; et comme il n'a point de prétentions exagerées, qu'il n'affiche pas l'insolence d'un parvenu, on finira par lui pardonner le scandale, et oublier le ridicule de son aventure.

Ce que vouloit ce vilain duc d'Orléans? et quelle prétention il lui reste?

Tous ces horribles détails appartiennent à

l'histoire générale de sa conspiration. Il m'a fallu remonter à des faits très-reculés, pour me faire jour dans cette infernale complication de crimes. Je vous donnerois bien le fil qui m'a guidé dans cet affreux labyrinthe : mais, comme ses exécrables desseins ne sont qu'avortés, et qu'il ne perd pas l'espérance de renouer la partie, n'anticipons pas sur les événemens, et trouvez bon que je m'épargne l'horreur de descendre si souvent dans la caverne du monstre.

Vous désirez savoir *ce que j'en fais* : eh ! que voulez-vous que j'en fasse ? J'attends; et je l'observe. Il m'a promis de me demander raison de toutes mes irrévérences aussi-tôt qu'on auroit établi la procédure par jurés. (Il est clair qu'il savoit déjà dans quel esprit cela seroit composé ; l'ami Duport n'aura pas manqué de lui soumettre son travail, qui n'est pas, comme on l'a dit, un tissu d'absurdités, mais un chef-d'œuvre d'artifices.)

C'est à moi de le voir venir. Assurément le mode épouvantable de cette institution lui donne de grands avantages : il semble que le comité de constitution n'ait eu d'autre but que de substituer à la magistrature provisoire et dispendieuse des faubourgs, une horde légale d'assassins permanens et gratuits. Avec tout

cela je doute encore que son lâche protégé ait la hardiesse de s'attaquer à moi. On se souviendra de mes fredaines au châtelet, et l'on sait si je suis de ces bons et commodes innocens qu'il est aisé d'opprimer impunément! Je ne me dissimule pas que l'infâme décret d'absolution qu'il doit à la reconnoissance et à la politique de ses consorts, rend ma défense très-épineuse. Dans la hiérarchie des pouvoirs, une décision du corps législatif aura toujours quelque chose d'imposant pour des juges de sa création, même en supposant quelque pudeur à ce nouvel ordre judiciaire. C'est donc avec cette odieuse et accablante fin de non-recevoir, qu'on auroit l'étrange courage de repousser tous mes moyens de défense. Quand je pense que le sublime et généreux Favras a été assassiné par le glaive de la loi sans être admis à la preuve de ses faits justificatifs, à quelles atrocités, moi, ne dois-je pas m'attendre? Cependant le meurtre de cet homme étonnant a confondu les affreuses espérances de ses bourreaux : son sang crie encore vengeance; mais, au défaut des remords, il a jetté l'effroi dans leurs ames. Au lieu de cette morne impression de terreur par laquelle ils croyoient paraliser tous les gens de bien, ils n'ont recueilli que le sentiment d'une profonde horreur; et,

comme on ne doute pas que je ne sois de trempe à disputer à cet héroïque martyr la gloire immortelle de rendre mon supplice utile à la patrie, on y regardera à deux fois avant de m'en faire naître une si belle occasion.

Ce bon prince m'a offert de me tirer de peine, en me rendant charitablement les titres qui constatent juridiquement mes solemnelles dénonciations. Il ne demandoit pas mieux que de me pardonner *mes loyales imprudences* : sans doute on ne me fait pas l'injure de supposer que j'aie été tenté de profiter d'une pareille générosité. Je disois alors que, dans l'hypothese la plus déplorable, je ne serois pas embarrassé *pour démontrer que mon délit étoit un de ces écarts magnanimes, sur lesquels la loi peut et doit sommeiller.*

Je sens bien maintenant qu'un pareil systême ne feroit pas fortune avec des tyrans sans pudeur, qui persécutent avec acharnement tout ce qui ne plie pas sous le joug de leurs caprices, et ne voilent la statue de la loi qu'en faveur des brigands et des assassins qui se font les ministres de leurs vengeances, et les exécuteurs de leurs proscriptions. Mais, ont-ils bien calculé jusqu'où les fureurs de leur despotisme pouvoient se déchainer sans lasser notre patience? Les insensés ! ils ne voyent

pas que la mesure de leurs injustices et de leurs forfaits est comblée ! Leur hypocrisie a fait toute leur force, mais le prestige de l'illusion s'évanouit. Aux murmures plaintifs d'une sourde inquiétude succéderont bientôt les accens foudroyans de l'indignation ; et l'explosion en sera d'autant plus terrible qu'elle a été d'autant plus long-tems concentrée. Déjà l'on commence à soulever le voile qui couvroit ce long amas de crimes et d'horreurs ; et peut-être ne faut-il plus qu'un seul homme de cœur pour leur arracher ce masque imposteur et perfide ? Ils se croyent inexpugnables parce qu'ils ont attaché une meute de tigres à leur char ! et moi aussi j'ai un cortége . . . . ne fût-ce que la raison, la justice, la vérité, mon courage, ma plume et mon épée.

Plût à Dieu qu'un aveugle ressentiment leur conseillât l'imprudence de me traduire devant un tribunal ! Ce seroit entr'eux et moi un combat à mort, parce que je ne sais pas composer avec la scélératesse. Ils ne connoissent pas encore tous mes crimes ! c'est alors que je les publierois avec la fierté la plus éclatante, la plus solemnelle. Ma cause, qui est celle de tous les vrais François, éveilleroit l'attention de tout l'empire ; et, si je suis destiné à périr victime de mon intégrité et de

mon dévouemet, je vous prédis que ma mort sera le terme de leurs forfaits. Mon sang enfantera des légions de prosélites à l'honneur et au véritable patriotisme. A mes derniers accens, tous les gens de bien se réveilleront de leur longue et coupable léthargie, le culte des usurpateurs sera détruit, et tous les chefs de la tyrannie seront exterminés; ils l'ont dit eux-mêmes; *l'histoire ne conservera le souvenir de leurs attentats, que comme une leçon utile pour les rois et pour les peuples.* Ainsi donc sur les débris fumans de leur trône renversé se relevera majestueusement le sceptre d'un gouvernement sage et paternel; à ce prix je n'aurois pas trop payé de tout mon sang la gloire d'être l'instrument du salut de mon pays.

La suite de cette lettre très-volumineuse, et qu'à raison de l'importance des matieres ce seroit un meurtre d'analyser, paroîtra incessamment; à moins que le Journal dont, à la grande satisfaction de tous les honnêtes gens, M. Suleau vient enfin de publier le Prospectus, il n'ait la hardiesse de le consacrer (comme nous le présumons de sa magnanimité) à discuter à la face de toute l'Europe, les grandes questions qui terminent la lettre de madame la marquise.

NOTES.

(1) C'est une chose inconcevable que la facilité qu'on a donnée aux factieux pour établir leur système de bouleversement et de rapines. Il est clair qu'ils tirent toute leur force de la dépravation de l'opinion publique : mais comment se fait-il qu'à l'époque ou ils formerent leur infernale coalition pour égarer le peuple et l'enivrer de leurs fureurs, le gouvernement n'ait rien fait pour l'éclairer sur ses véritables intérêts ? puisque c'est par la voie des journaux (soudoyés à grands frais) qu'ils s'emparerent de la confiance du peuple et semerent sur toute, la surface de la France un esprit de vertige et de brigandage, il falloit, pour antidote à leur pernicieuse doctrine, salarier des écrivains instruits et éloquens, qui auroient prêché les vrais principes de la liberté à ce malheureux peuple qu'il a fallu travailler long-tems pour l'amener à un dégré de férocité qui contraste avec ses anciennes mœurs et ses inclinations naturelles. Si ce préservatif eût été insuffisant, il restoit encore à l'administration la ressource de stipendier cette classe de représentans qui n'ont d'autre volonté que celle qui leur est suggérée par leur intérêt personnel. J'avois donné le tarif de toutes ces probités. Sans doute toutes les consciences ne sont pas a l'enchere ; mais aussi n'étoit-il besoin que de s'assurer d'une poignée d'intrigans mercenaires; parce qu'alors tous les députés passifs qui ont cru servir leur patrie quand ils n'étoient que les instrumens de quelques scélérats hipocrites qui masquent sous le voile du patriotisme l'ambition la plus effrenée et l'égoïsme le plus criminel, toutes ces machines n'auroient plus sçu que bégayer les sages instructions de leurs commettans.

Qu'on ne m'objecte pas l'immoralité de mon expédient ;

car s'il est incontestable QUE LE SALUT DU PEUPLE EST LA LOI SUPRÊME, le premier devoir du gouvernement étoit de sauver la monarchie. J'avois calculé qu'en débauchant aux ligueurs qui avoient juré sa ruine, cent-dix de leurs complices, on se rendoit maître de toutes les délibérations. J'en parlai à plusieurs ministres; mais j'eus beau leur observer que la nécessité sanctifioit tous les moyens, ils me repondirent en casuistes. J'insistai auprès de M. Necker; c'étoit peu de tems avant son évasion. Son intérêt particulier devoit donner du poids à mes raisons; mais il étoit dans un tel état d'abbatement, il étoit si FROISSÉ, me dit-il, que je vis bien dès-lors, qu'après avoir eu l'imprudence de soulever les flots, il n'auroit pas le courage de lutter contre l'orage.

Oh! que ce n'est pas ainsi que les chefs des révoltés se sont conduits! Qu'on en dise tout ce que l'on voudra; ce sont des scélérats qui ont du moins le mérite d'être conséquens. Pour moi, qui ai toujours été dans le secret de leurs machinations, je ne saurois leur refuser la gloire d'être de très-habiles conjurés.

Je me souviendrai toujours que le plus virulent des folliculaires, le rédacteur incendiaire du journal des révolutions de Paris, en un mot, feu M. Loustalot, (*) de massacrante mémoire, que je supposois être de bonne-foi dans

(*) Il est si commode d'accuser les morts, que si en général la délation est odieuse, celle qui s'exerce contr'eux a toujours quelque chose de vil : mais je ne crains pas qu'on m'impute la lâcheté d'avoir attendu le trépas de ce Loustalot pour faire le procès à ses mânes : car dans une lettre que j'eus occasion de lui adresser peu de tems après cette aventure, lettre qui a été rendue publique par la voie de l'impression, et recueillie dans plusieurs journaux, je lui disois très-crûment, entr'autres choses qui n'étoient pas équivoques : . . . .
. . . .

ses diatribes sanguinaires, et qu'en conséquence je présentai à M. le garde-des-sceaux comme un sujet de quelque mérite, qui n'avoit besoin que d'être catéchisé pour devenir orthodoxe, me dit naïvement, en sortant de la chancellerie :

» M. Suleau, il n'y a pas de l'eau à boire avec tous ces » gens-là : au fait, si la cour ne vous a pas assuré mille » louis de pension, vous faites un métier de dupe ; alors » c'est à moi à qui vous voulez du bien, d'être votre » patron. Venez aux Jacobins, et je vous réponds que

---

. . . . « Ce n'est pas que si quelque jour je devenois affamé d'argent et de celebrité, je pusse jamais être tenté de me procurer ces choses là au même prix et par les mêmes moyens ; mais je sens bien que votre maniere de dire est bien plus une affaire de spéculation qu'une conviction de principes, c'est pourquoi l'antipathie que l'on me connoît pour les opinions que vous affichez, n'empêche pas que je ne puisse faire profession d'être avec une considération tout-à-fait DISTINGUÉE et une sorte d'ADMIRATION, votre, etc. »

Dans cette lettre, dont le but étoit de l'amener à un combat corps-à-corps avec moi sur les principes du droit public, j'offrois de prouver, jusqu'à la démonstration, l'illégalité des opérations de l'assemblée nationale ; il se garda bien de ramasser le gant que je lui avois jetté. Quelques jours après, je cédai à la fantaisie d'aller le voir pour le persiffler sur sa poltronnerie. Ce fut alors qu'après s'être retranché dans la défense expresse qui lui avoit été faite de se mesurer avec moi, il me confessa ingénument que j'aurois trop d'avantage dans cette lutte, parce que j'étois dans les vrais principes ; mais que ce n'étoit pas sa faute si ces principes-là avoient vieilli et n'étoient pas ceux de la révolution.

Je ne connois pas de replique à de pareils argumens : je lui sus gré de sa franchise ; aussi continuai-je de le voir, et je ne l'ai perdu de vue que peu de tems avant sa mort, qui, dois-je l'avouer ? me fit une sorte de peine.

. . . .

» vous serez accueilli avec bien de la joie par notre direc-
» toire. »

C'étoit après deux heures de conférence avec M. l'archevêque de Bordeaux, que mon Loustalot se félicitoit de s'être attaché à la fortune des démagogues. Mon observation ne tend pas à contester les bonnes intentions ni l'habileté du ministre : je fais au contraire profession d'admirer la droiture, les talens et la fermeté de ce respectable prélat, qui auroit sauvé le vaisseau de l'état s'il en eût été le seul pilote. Les royalistes ont calomnié ses principes et méconnu ses sentimens : j'en sais bien la raison, et j'excuse leur erreur. Moi-même je lui ai plus d'une fois reproché d'avoir fait UNE FAUSSE ROUTE avant d'être appellé au gouvernail : mais depuis, il a manœuvré avec tant d'art et de vigueur, qu'on ne sait ce qu'il en seroit arrivé, et qu'il est permis de croire qu'il auroit résisté à la tempête, s'il eût été secondé par ses collégues. Mais l'ineptie, la lâcheté et la trahison, qui avoient gagné la plupart des membres du conseil, rendoient toute espece de bien à peu-près impraticable ; sans compter qu'il étoit bien difficile de triompher de certains obstacles, étant entravé à chaque pas par la foiblesse et l'irrésolution du maître.

M. l'archevêque de Bordeaux étoit LE DERNIER DES ROMAINS, (a dit M. de Rivarol, le Tacite de la révolution.) Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se dévouoit à ses fonctions d'administrateur avec tant de zele et d'intrépidité, que les ligueurs en ont pâli.

C'est en remplissant fidelement tous ses devoirs, qu'il imprimoit sur leur front le respect de la terreur. A lui seul, il les faisoit trembler jusques dans leur antre ; et il auroit fini par les déconcerter et déjouer toutes leurs manœuvres, lorsque le roi trompé par des suggestions intéressées, des

insinuations perfides, et subjugué par les conseils de la peur, a consommé sa propre ruine, en consentant à se priver d'un serviteur éprouvé, dont tout le crime étoit de mériter son attachement et sa confiance.

C'est un axiome proverbial, que LA RECONNOISSANCE N'EST PAS LA VERTU DES SOUVERAINS; mais si M. l'archevêque de Bordeaux n'a pas emporté dans sa retraite l'estime, les regrets, (disons le mot) les excuses du roi et de la reine, par cela seul ils ont mérité leurs revers, et absous tous leurs ingrats : de même qu'ils seroient indignes des bienfaits de la fortune s'ils ne s'empressoient de s'entourer de ses vertus et de ses lumieres, aussi-tôt qu'ils pourront manifester impunément une volonté. . . . .
. . . .
. . . . Mais ne seroit-ce pas, en quelque sorte, insulter au malheur, que de parler de grandeurs et de trône à des captifs enchaînés, qui ont à peine l'espérance de voir briser leurs fers, et, ce qu'il y a de plus affreux, sont réduits à en dissimuler le desir.

Ah ! qu'ils se gardent bien de s'agiter maintenant sous le poids de leurs chaînes ; le glaive de Damoclès est suspendu sur leur tête. Quand on a pu secouer le joug, et qu'on n'en a pas eu le courage, c'est encore une vertu que de le porter avec grace et docilité ! Quand je pense que c'est à cette résignation qu'ils devront leur salut, je ne sais plus que les plaindre, et respecter leurs infortunes. Le joug de la nécessité accable sans avilir; mais, hélas! pourquoi n'a-t-on pas voulu . . . .
. . . .

(2) Le courage, qui faisoit la vie de nos anciens preux, n'est pourtant pas éteint; mais il semble qu'il se soit réfugié chez les femmes. Cette remarque n'est peut-être pas

aussi frivole qu'on pourroit le penser. Pour moi, dont toutes les prophéties ne se sont accomplies que trop ponctuellement, je prédis encore que, s'il est écrit au livre des destinées, que la force seule puisse rétablir en France ce que la force a détruit, la contre-révolution se fera par les femmes. Ces vaillantes Amazones auront une PENTHESILÉE bien digne de les commander : c'est encore un avantage qu'elles ont sur leurs maris, qui se plaignent, avec raison, de n'avoir point de chef. Mon observation ne paroît que badine, il y a pourtant un fonds de vérité. Depuis un tems les élans de bravoure et de magnanimité semblent être devenus l'appanage des femmes.

Ensuite viennent les gens d'église. Aussi, quand une fois la loi aura consacré le mariage des prêtres et le divorce, il ne tiendra qu'à nous de ravoir aussi-tôt une génération de vrais paladins, et de faire revivre les beaux tems de notre chevalerie ; ce sera d'accoupler toutes les femmes qui étoient ci-devant DE CONDITION, avec tous les ecclésiastiques qui ont l'honneur d'être aujourd'hui SANS CONDITION : et, comme l'assemblée nationale a décrété, et le roi (très-maritalement) sanctionné, qu'il n'y a plus en France que des citoyennes, on se doute bien qui je destine au général Mauri.

NE PLEUREZ PAS, MADAME LA MARQUISE, IL Y EN AURA POUR TOUT LE MONDE.

PROSPECTUS
D'ABONNEMENT
Pour la feuille tardive de M. SULEAU.

Premier Mars 1791.

ET moi aussi; me voilà donc folliculaire! c'est-à-dire, qu'en dépit de la fierté de mon caractere, je vais, tout comme un autre, faire métier et marchandise de mes idées. Cette fantaisie a quelque chose de désobligeant pour mon orgueil; car je me sens mal excusé, en disant, qu'il y entre un peu de condescendance pour le vœu d'un certain public. Quand pendant dix-huit mois on s'est fait un devoir de repousser ces sortes de sollicitations, on semble avoir perdu le droit de succomber.

Une considération qui console jusqu'à un certain point ma petite vanité, c'est qu'assurément on ne me soupçonnera pas d'être séduit par l'appât d'une spéculation lucrative; car j'ai bien

acquis le droit d'être cru lorsque j'affirme que, si j'étois aussi indépendant par ma fortune que par mes principes, je continuerois de publier, à mes frais, mes opinions et ma doctrine. Quel est donc ce charme si puissant, qui, malgré les répugnances de mon désintéressement, et les scrupules de ma délicatesse, me fait consentir à recevoir des gages du public, pour donner pâture à sa curiosité, et amuser sa malignité. Ma foi ! je ne saurois me le dire à moi-même ; mais, j'apperçois très-distinctemenr que ce qui n'a pas peu contribué à me déterminer, c'est qu'ayant une fois un ouvrage avoué, où l'on saura que j'épanche ma bile, on ne s'obstinera plus à m'attribuer une multitude d'écrits auxquels je suis souvent étranger. Quelquefois ce sont de très-spirituelles méchancetés que je n'ai pas l'honneur d'avoir imaginées ; et l'on ne sauroit croire combien cette erreur est pénible à ma modestie : plus souvent, ce sont des trivialités et des platitudes qui me ravalent au-dessous de ma véritable mesure, et je ne veux pas taire que ces sortes de suppositions affligent mon amour-propre. Ce n'est pas que j'aye la prétention de valoir, en général, mieux qu'un autre ; mais du moins je suis autre, et c'est une de mes jouissances de ne ressembler qu'à moi. Comme l'originalité, quand elle est soutenue d'un grand fonds

de hardiesse, a toujours une sorte d'attrait qui tient lieu d'esprit et de mérite, je suis bien assuré de ne pas chommer de souscripteurs : cependant, qu'on ne s'attende pas trop à trouver en moi le Marat de l'aristocratie; car je ne suis pas tellement possédé du démon de la causticité, que je ne trouve par fois quelque douceur à tourner un compliment : et j'ose même déclarer que si, par hasard, les hermaphrodites de-89 mettent à profit une seule occasion de faire quelque chose d'utile, ou si jamais la faction des Jacobins néglige une occasion de commettre quelque bonne scélératesse, on me verra le plus empressé à raconter à toute l'Europe cette édifiante singularité.

Le prix de l'abonnement est de 24 livres, soit à Paris, soit en province, soit en pays étrangers, soit même dans nos colonies, où les envois se feront avec la plus grande exactitude.

L'abonnement ne pourra être composé de moins que quarante-huit feuilles, et probablement les excédera de beaucoup.

Le premier n°. paroîtra le premier du mois prochain.

J'ai certainement le droit d'implorer un délai de six mois pour remplir un si terrible engagement ; mais ceux qui connoissent mon infatigable activité, et qui ont la sagacité de calculer

cette succession rapide d'ouragans amoncelés dans les flancs de notre horison politique, pourront prévoir que je serai délivré avant terme.

MM. les comtes de Mirabeau et la Marck se sont coalisés avec une auguste complice pour empêcher que ni les hussards Prussiens, ni les Pandours Autrichiens, ne viennent interrompre de si-tôt la série paisible de mes travaux. Je suppute qu'ils me donneront le tems de remplir mes obligations envers mes souscripteurs. Au surplus, quelque soit le résultat de cette étrange association, je saurois bien trouver une île de Delos pour y faire mes couches à l'abri du tapage de la contre-révolution allemande, qui, (je le répete) n'est ni prochaine, ni assurée.

Ma correspondance assidue avec mon co-aristocrate Bender me mettra à portée d'en suivre la marche et d'en prédire l'explosion : ce qui me donne un grand avantage sur MM. mes confreres les Journalistes. Car, au défaut de tout autre mérite, je suis assuré de me donner un air de sorcellerie par l'infaillibilité de mes pronostics.

On souscrit à Paris, rue Caumartin, n°. 17 *bis*.

C'est-là qu'il faut adresser toutes les observations qu'on desireroit me faire parvenir. On affranchira le port des lettres et de l'argent.

Pour ne pas déroger à la loi que je me suis prescrite relativement à l'impression de mes écrits, je n'ai consenti à la publication de la lettre ci-jointe, qu'autant que le produit de la vente qui en seroit faite auroit une destination charitable et évidemment utile. C'est pourquoi chaque personne à qui il aura été adressé un exemplaire de cette brochure, distribuée au nombre de quinze mille, doit 1 liv. 4 s. à notre caisse de charités.

Ceux qui auront la fantaisie de souscrire pour mon Journal, ajouteront cette petite somme au prix de l'abonnement, s'ils le jugent à propos.

On espere que le desir de coopérer à une bonne œuvre rendra tout le monde attentif à épier, et ingénieux à faire naître, l'occasion de s'acquitter envers les infortunés auxquels ce secours est destiné.

Aussi-tôt que j'aurai recueilli le produit de cette généreuse cotisatiou, il en sera fait un emploi public (et très-remarquable) qui satisfera toutes les classes de contribuables.

SULEAU.

JOURNAL
DE
M. SULEAU.

INTRODUCTION.

Multa renascentur quæ jam cecidere ; cadentque
Quæ nunc sunt in honore.....

HORACE.

IL est toujours fâcheux d'être forcé de parler de soi au public, quand on ne sait pas avoir la vanité d'être modeste avec lui; il y a un certain art d'afficher superbement la modestie sans lequel il se scandalise d'abord, et bientôt se rebute : cet artifice, qu'on pourroit définir, l'orgueil de la pudeur, je sens que je voudrois envain y façonner l'ingénuité ridicule de mon caractère : et c'est de moi cependant que je vais encore entretenir mes lecteurs.

Pour un journaliste qui a pu laisser percer quelque prétention, voilà, sans doute, un début bien mal-adroit ! en général, c'est un mauvais moyen pour disposer ses souscripteurs à l'indulgence, que de se produire

soi-même sous leurs yeux ; il y a dans cette familiarité je ne sais quoi de fat et d'impertinent qu'on se plaît à réprimer : et si le malheureux écrivain ajoute à cette témérité le crime de dédaigner une attitude humble et suppliante, dès-lors ils se dévoue à tous les genres de sévérités ; il arme tout à la fois la censure, et éveille les serpens de la critique ; on ne veut plus voir en lui qu'un homme ridiculement présomptueux dont il y a nécessité de faire justice : on prend un secret plaisir à molester sa suffisance et à humilier son essor : qu'il n'espère pas de trouver un seul lecteur compatissant ; car c'est un besoin impérieux et universel de se courroucer contre l'impudent.

On peut juger par ces considérations combien m'est pénible le devoir que je vais remplir en me traduisant moi-même au tribunal de l'opinion publique.

La lettre que je transcris m'impose indispensablement, (et sous plus d'un rapport,) l'obligation d'y répondre. Il est bien vrai que monsieur de Bourzac semble disposé à se contenter d'une rétractation sécrète ; mais dans mes principes, une explication particulière seroit très-insuffisante ; quiconque

accuse fièrement, à la face du public, s'est soumis à donner la même notoriété, soit à ses preuves, soit à son désistement. D'ailleurs, l'injustice dont se plaint M. de Bourzac, n'étant pas un outrage personnel, il trouvera bon que l'espèce de rétractation que je croirai devoir, ne lui soit pas exclusive; et peut-être même me tiendra-t'il quelque compte de ma délicatesse, quand je lui dirai que j'ai le scrupule de penser qu'une réparation individuelle ne sauroit effacer convenablement une injure collective.

Dans la lettre que M. de Bourzac m'a fait l'honneur de m'adresser, sans contredit tout y est spirituel; et, sans les complimens qu'il a jugé à propos de me décocher, tout y seroit également très intelligible: mais pour faire ressortir à tous les yeux ce qu'il y a de caustique et de trés-vif, je dois remettre sous ceux du lecteur le passage de la mienne, auquel M. de Bourzac fait d'agréables et de malicieuses allusions. *Il sied bien à des lâches d'épiloguer mes motifs; et de juger ma conduite! N'est-il pas très-plaisant que, moi, je sois harcelé par un tas de hobereaux, aussi poltrons que mal-avisés, qui, également incapables et d'agir et de prévoir,*

n'ont eu ni le courage de se sécourir, ni le bon sens de se prêter aux moyens de salut qu'on leur offroit? Est-ce ma faute à moi si, lorsque je leur criois de s'armer et de faire bonne contenance, ils n'ont sû que gémir et PROTESTER? *Il me reste du moins la triste consolation de leur avoir prédit toutes les suites de leur aveuglement et de leur couardise. Tout me persuade que cette caste-là étoit depuis long-tems pourrie; et cela m'explique comment une assemblée qui recule devant tous les obstacles, s'est fait un jeu de la fouler aux pieds : elle a senti qu'elle s'attaquoit à un cadavre.*

» Je suis, Monsieur, un des membres de » CETTE CASTE qui vous paroît POURRIE; » j'ai adhéré aussi à la *protestation* de mes » compatriotes, et j'ai même GÉMI dans » l'élégie (1) que j'ai l'honneur de vous

(1) La lettre étoit accompagnée d'une brochure de 92 pages, intitulée : APPEL À L'EUROPE, par M. la Cropte de Bourzac : ce petit ouvrage dans lequel il ne respire d'autre partialité que celle du bienpublic, est aussi sagement écrit que profondément pensé. Il est plein de vues infiniment judicieuses, et d'une sainte indignation contre les monarchicides qui ont enfanté tous nos désastres. Tout cela est assaisonné

» adresser. Voilà, sans doute, bien des
» motifs à votre défaveur. Cependant il reste
» à mon CADAVRE assez de force pour SAVOIR
» faire autre chose, Mais avant d'en venir
» à la conclusion, permettez moi quelques
» observations qui ne seront pas inutiles à
» votre entreprise. Le public a vu avec
» autant de surprise que d'admiration,
» votre dévouement contre la personne du
» duc d'Orléans; et dans cette circonstance
» vous avez fait preuve d'une bravoure plus
» qu'ordinaire. Le détail de vos interroga-
» rogatoires au châtelét, et l'enjouement
» que vous y avez apporté, vous ont acquis
» un intérêt général et qui s'est perpétué
» jusqu'à-présent «.

» Jusqu'ici, Monsieur, votre amour pro-
» pre a lieu d'être satisfait; mais la nou-
» velle carrière que vous allez parcourir,
» exige autre chose que du courage et de
» l'esprit; il faut des principes politiques,

---

d'une critique si éclairée, si fortement motivée, que le mérite du style n'y paroît que comme un objet de luxe et de superfluité. Il fait honneur à la dialectique, à l'erudition, à l'esprit et aux sentimens de son auteur. Tous ceux qui font encore quelque cas de ces misères là, le liront avec volupté.

» et j'ignore quels sont les votres. Je veux
» bien ne pas prendre pour tels, les ex-
» pressions impropres et déplacées qu'un
» moment d'humeur aura pu vous suggerer,
» mais il n'est pas moins souverainement
» injuste et malhonnête d'attribuer à la no-
» blesse française, dont la millieme partie
» à peine vous connoît, l'oiseuse occupa-
» tion dépiloguer votre conduite, et d'as-
» signer des motifs à votre silence; et il est
» tout aussi inconséquent d'établir votre
» opinion sur ce corps, d'après vos senti-
» mens pour quelques individus. Quoique
» je meprise infiniment les députés de la
« noblesse qui ont violé leur serment, quoi-
» que je plaigne ceux que la profonde cor-
» ruption de notre siècle a plongés dans
» l'inertie ou dans l'abbatement, je n'en
» respecte pas moins *l'ordre* en lui-même,
» et je n'en désespère pas plus.

» Mettez-moi dans le cas, Monsieur, de
» n'attribuer qu'aux prestiges d'un mauvais
» rève les expressions qui vous sont échap-
» pées à votre REVEIL. En vous frottant
» bien les yeux, vous verrez qu'une re-
» tractation de ce genre, est plus honora-
» ble qu'une obstination déplacée. Je de-

» mande cette retractation, et je vous prie
» de croire que je ne ferois pas une telle
» démarche, sans un sentiment d'estime
» pour vous. Il ne tient qu'à vous de le
» conserver.

» J'ai l'honneur d'être ; Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéis-
» sant serviteur.

» LA CROPTE DE BOURZAC,
» rue d'Anjou-Saint-Honoré
» N.° 24.

» *P. S.* Vous pouvez publier ou ne pas
» publier ma lettre.

Certes, il m'est précieux le *sentiment d'estime* dont Monsieur de Bourzac à la bonté de m'honorer ; et il me seroit bien flateur *de le conserver !* Mais, hélas ! j'ai beau me *frotter les yeux*, je me trouve toujours assailli des mêmes idées auxquelles j'étois en proye à l'instant de mon REVEIL. Comment puis-je donc convenir que mon esprit fut alors le jouet des *prestiges d'un mauvais rève !* il se peut que les *expressions qui me sont échappées* soient indécentes et même très-condamnables : Monsieur

de Bourzac en m'en demandant *la retractation* semble ne pas attacher d'autre prix à son *estime ;* la condition n'est pas sévère, et, je m'empresse de prendre acte de sa générosité. Mais il est évident que sa condescendance ne sera profitable que pour moi. En effet qu'aura gagné M. de Bourzac à l'espèce d'amende-honorable à laquelle il daigne m'inviter ? Qu'il y ait de l'inconvénance et une sorte d'incongruité dans la formule des reproches que, dans un accès d'humeur, j'ai pris la liberté d'adresser à la noblesse française, ce n'est pas le ton de cette petite boutade qui doit la toucher beaucoup ; ce qui lui importe essentiellement, c'est d'en démontrer l'injustice. La grande affaire n'est pas de savoir si j'ai eu l'audace de l'insulter, il y a ici un point bien autrement sérieux, qui est d'examiner si je l'ai calomniée ; or, en passant condamnation sur la vivacité de mon emportement, (dont le motif pourroit encore me servir d'excuse) je me réserve le droit de maintenir, en termes plus mesurés et respectueux, que les torts que je me suis permis de lui imputer, n'ont malheureuse-que trop de réalité.

Et d'abord, Monsieur, si je pouvois ou-

blier que c'est de ma justification dont je dois m'occuper, et qu'il ne convient pas à l'accusé de répondre en recriminant, je serois tenté de vous faire à mon tour quelques interpellations ; je vous dirois donc que nous sommes à peu près d'accord sur les faits, et j'entreprendrois, peut-être avec succès, d'avoir raison sur les conséquences.

En effet, vous ne pouvez ni sauver de *votre mépris les députés de la noblesse qui ont violé leur serment*, ni dissimuler *votre pitié* pour ceux de la même caste *que la profonde corruption de notre siécle à plongés dans l'inertie ou l'abbatement.....* Mais en partant de cet aveu qui n'a pu vous être arraché que par la force de la vérité, n'aurois-je pas le droit de vous représenter que vos sentimens de défaveur sont, en tout, beaucoup trop modérés? Il me semble que l'on peut sans injustice vouer aux parjures un sentiment d'horreur, et reserver le sentiment de mepris pour ceux que la corruption du siècle a plongés dans une honteuse léthargie. Mais *de la pitié !* assurément il faut en être excessivement prodigue, pour en faire un pareil emploi.

Je n'en respecte pas moins L'ORDRE *en lui-même.....* certes, voilà une conséquence bien extraordinaire; et tout ce qu'elle prouve, c'est que vous êtes doué d'un bon naturel, et que vous avez un grand fond d'indulgence : car enfin, on ne peut concevoir L'ORDRE que dans la réunion de ses membres; donc, si la grande majorité des individus qui composent cette aggrégation n'est pas irréprochable, il est nécessaire que l'honneur de la classe en soit entaché : or, ne seroit-il pas bien facile de compter ceux qui ont su *faire autre chose que gémir et* PROTESTER?....

Et je n'en désespère pas plus.... etc.

Ici, Monsieur, je partage votre confiance, et il me semble que cette communauté d'espérance doit suffire pour nous reconcilier, ou, pour mieux dire, m'obtenir ma grace. Que vous importe en effet que, là où vous n'avez trouvé que de *l'abbatement* et une simple léthargie, moi, j'aie vu l'accablement de la mort? Cette petite diversité de jugement ne peut plus être entre nous un sujet de querelle, quand je crois à la resurrection DU CADAVRE.

Oui, Monsieur, je crois fermément à la

renaissance de la noblesse française : étouffée sous les décombres de la monarchie, qu'elle n'a pas eu la force de soutenir, elle se relevera avec le trône, et continuera d'en faire la gloire et l'ornément. Le génie François est plus fait pour la grandeur, que pour l'indépendance : cette stupide égalité, cette misérable uniformité de rangs et de conditions, que quelques brouillons ont eu la charlatannerie de nous présenter comme le souverain bien, beaucoup de dupes l'ont dans la tête, mais j'ose garantir que pas un de nous ne l'a dans le cœur. Envain, le peuple a-t-il répondu par un cri de joye à tous ces niveleurs politiques qui sappent avec fureur toutes les distinctions et les prééminences; ce libertinage d'idées n'aura qu'un attrait momentané : tous les coups des tribuns ont porté sur les patriciens ; aucun sur le patriciat.

L'autorité administrative de ce *peuple-roi* sera tout aussi éphemere. Que n'imagine-t'on pas pour lui persuader qu'il étoit gené par l'obéissance ; et le voilà déjà rassassié de son commandement ! Quand on pense que les Anglois n'ont fait que des efforts impuissans pour établir parmi eux la

démocratie, il est facile de prévoir qu'à plus forte raison, une fois bien fatigués de chocs et de sécousses, nous finirons par nous reposer comme eux dans le gouvernement même que nous avions proscrit.

Ceci me conduiroit tout naturellement à satisfaire votre curiosité sur l'espèce de *mes principes politiques*; mais ils sont si diamétralement opposés à ceux que la manie du jour a mis en vogue, qu'ils causeroient en pure perte beaucoup de scandale; si tant est même que je pusse espérer d'être entendu. J'attendrai donc pour publier ma profession de foi politique, que la mode de la popularité ait fait place à quelque fantaisie un peu moins extravagante. Quand l'inconstance et la versatilité de notre caractère national ne me garantiroient pas l'infaillibilité de cette vicissitude, la monstruosité du systême dominant suffiroit seule à en présager le prompt et rapide renversement.

Jusques-là, je suis d'avis qu'il faut bien se garder de rétarder la fougue et l'impétuosité des factieux. Quand le peuple est déchaîné et qu'il a brisé le joug de toute subordination, il faut le laisser parcourir à

grand pas le cercle de tous les égaremens ; car c'est alors, mais seulement alors, qu'il soupirera après une bonne police et un gouvernement qui le protège. Ce n'est pas lorsqu'il est plongé dans toute l'yvresse et la frènesie de son indépendance, qu'il seroit sage d'entreprendre de l'éclairer sur les dangers d'une liberté extrême. Travailler à l'arracher brusquement à son délire, c'est éveiller en sursault un somnambule qui erre en furieux sur les bords d'un précipice ; l'effet subit de votre charitable avertissement, c'est de le jetter au fond de l'abyme que vous vouliez lui faire éviter.

C'est, à mon sens, de la raison bien mal employée, que tous ces lieux communs de morale qu'on débite tendrement à un peuple soulevé qui fait débauche de crimes et de férocités. Si l'on n'a pas la force de le réprimer, il ne reste qu'à chercher un abri contre l'explosion de sa rage ; car il n'y a plus rien à attendre que de la lassitude de ses propres excès. Tout ce que l'on peut raisonnablement tenter d'efficace pour hâter le retour du calme et du bon ordre, c'est de démasquer les intrigans qui ont la scélératesse de caresser toutes ses passions pour

se l'asservir et en faire l'instrument de leur ambition. Qu'on parcoure l'histoire de toutes les révolutions, par-tout on trouvera des JACOBINS qui fomentent tous les troubles, et se rendent les idoles de la multitude en achetant de sa misère tous les crimes qui leur sont utiles; et l'on verra aussi que le massacre de ces scélérats a toujours été l'aurore de la tranquillité publique. Puisque l'incendie qu'ils ont allumé et qu'ils ne cessent d'attiser et de propager, ne peut s'éteindre que dans leur sang, tous les moyens sont bons, toutes les armes, (depuis l'épigramme jusqu'à la hache) sont légitimes pour purger un pays de pareils fléaux (1). C'est donc contre ces pestes

---

(1) En 177.. la Prusse étoit en proie à des légions d'oiseaux voraces qui dévastoient toutes les campagnes. Leurs essaims se multiplioient dans une progression effrayante, et tout le pays en étoit infecté. Pour faire cesser cette désolation, Frédéric II imagine très-judicieusement de donner un prix par chaque tête de ces funestes animaux; et aussi-tôt toute l'engeance en fut exterminée. Celle des JACOBINS est bien autrement calamiteuse, puisque parmi l'affreux déluge de maux dont ils nous inondent, la dévastation des propriétés est encore le moins cruel de leurs ravages. Ils pullulent aussi avec une rapi-

publiques que tous les honnêtes gens doivent réunir leurs efforts. En mon particulier je fais vœu de consacrer mon journal à sonner continuellement le tocsin d'alarme

---

dité prodigieuse sur toute la surface de la France ; eh bien, que Louis XVI ne gaspille plus sa liste civile pour un tas d'affamés........ qui ne se font aucun scrupule de manger à tous les rateliers ; je vais lui indiquer un meilleur emploi de ses 25 millions. Qu'il proclame une rétribution en faveur de quiconque lui apportera les oreilles d'un JACOBIN : Frédéric payoit cinq sols par chaque expédition ; que Louis XVI y ajoute une prime d'encouragement pour la destruction des plus nuisibles, en suivant la proportion de leur malfaisance, depuis les LAMETH jusqu'au petit ROBERSPIERRE, (sur-tout qu'il n'ait plus la foiblesse de désavouer ceux qu'il aura invités à le secourir), et je prédis que nous serons bientôt délivrés de cet horrible fléau.

Mais pour ne pas retomber dans un autre désastre, il faudra bien vîte amoncéler, et soigneusement brûler tous les cadavres. Faute de cette précaution, ces nuées de sauterelles qui avoient dévoré l'Egypte, finirent par y vomir une peste effroyable, aussi-tôt que leurs immondes squellettes furent disséminés sur toutes les campagnes. Or, un JACOBIN, le plus putride, sans contredit, et le plus vénimeux de tous les reptiles, est évidemment le plus capable de se survivre à lui-même dans l'art de désoler une contrée et d'affliger l'humanité.

contre cette exécrable engeance. Je me dévoue sans relâche, tantôt à les assommer avec la massue du bons sens et de la vérité, tantôt à les percer du poignard acéré du ridicule. Cela vaudra mieux que de rabacher des dissertations de droit public, qui, au milieu de l'horrible confusion de tous les élémens politiques, seroient aussi fastidieuses et aussi inutiles que les proclamations pacifiques du département.

Si dans cette pénible lutte, il M'ÉCHAPPOIT encore quelques saillies d'humeur; si ma main par fois inconsidérée décochoit encore quelques traits de morosité contre CETTE CASTE jadis si valeureuse, dont on a dit (1) que *l'honneur sembloit être tout à la fois et l'enfant et le père*, mais qui a laissé moisir ses lauriers dans la lie et la corruption de nos tems modernes; vous aurez l'équité de ne pas confondre l'amertume et la vivacité d'un reproche bien intentionné, avec l'aigreur et la lâcheté d'une satyre malveillante; et sur-tout, vous voudrez bien considérer

---

(1) Quand le même auteur rendoit un bel hommage à la noblesse française en la représentant *depuis onze siècles couverte de poussière, de sang et de*

que,

que, vous personnellement, vous êtes à l'abri de mes atteintes, et parconséquent sans intérêt pour me chicaner sur les ruades de mon imagination, puisque la libéralité avec laquelle vous payez votre contingent de secours et d'utilité à la chose publique, ne me permettra jamais de vous contester le tribut de mon estime, de mon admiration, et de mon respect.

C'est avec ces sentimens, auxquels se joint celui de ma profonde gratitude pour votre bienveillance, que je fais hautement profession d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SULEAU.

---

sueur, il étoit loin de prévoir qu'en moins d'un demi-siècle elle ne seroit plus couverte que de boue, de fange, et de CRACHATS; (qui ne sont pas ceux de la grandeur, ou de la gloire militaire.) Il étoit loin de prévoir que cet excès d'opprobre et d'ignominie qu'elle auroit à dévorer jusques sous les yeux de son roi (qui les sanctionneroit aussi.) ne seroit pas encore le comble de ses deboires et de ses humiliations : que, lorsqu'ils entreprendroient de lui faire un rempart de leurs corps contre ses

assassins, cette magnanimité seroit transformée en un exécrable attentat ; et que ce roi lui-même accréditeroit cette atroce calomnie par son insouciance, en souffrant que pour prix de leur généreux dévouement ils soient livrés à toute la rigueur de cette loi de sang qui n'a été inventée que pour réprimer le plus horrible des forfaits.

Je m'étois prescrit de garder un morne silence sur cette malheureuse aventure qui a été si étrangement défigurée par la perfidie ; et que ses victimes n'envisagent pas d'avantage sous son véritable aspect ; mais quand je réfléchis sur l'hypocrisie et la mauvaise foi des oppresseurs ; quand je pense aux vexations arbitraires et aux indignités bien gratuites qu'ils se sont froidement permises, tout mon sang s'allume, et les conseils de la prudence, les ménagemens de la discrétion, cèdent à des considérations plus puissantes ; aux inspirations de la justice et de la vérité.

Sans doute elle avoit un coté infiniment louable, la résolution de ces braves françois qui se sont réunis autour de la personne du roi lors de la dernière insurrection populaire ; mais tous ceux qui sont au fait de nos circonstances politiques, tout en rendant hommage à la pureté de leurs motifs, comprendront que leur zèle étoit inconsidéré ; et l'on ne me verra jamais m'associer à des desseins si mal conçus. Comment n'ont-ils pas prévu que leur rassemblement alloit evéiller et mettre en jeu toutes les passions haineuses et vindicatives, donner à la jalousie, des soupçons ; au ressentiment, une occasion et des moyens ; à la calomnie, des pré-

textes; enfin, à la perfidie des facilités; (en effet, à peine se connoissoient-ils entre eux, et les brigands n'étoient pas tous à Vincennes) et tout cela, sans aucune espèce d'utilité présumable; puisque dans la supposition, plus que probable, ou leur secours ne plairoit pas à tout le monde, et seroit repoussé comme suspect ou injurieux, il y avoit de la part de ces honnêtes et benevoles auxiliaires, de si terribles inconvéniens dans la résistance, qu'ils s'exposoient évidemment à se laisser honteusement désarmer, et se mettoient par là à la discrétion de la milice de poste qui jugeroit à propos, ou de les fouler aux pieds comme des criminels pris en flagrant délit, ou voudroit se donner le plaisir de les fustiger correctionnellement comme des indiscrêts et de jeunes étourdis.

Voilà une partie des dangers qui leur étoient personnels.

Il y en avoit un plus épouvantable pour des cœurs français : le concours tumultueux et précipité de trois à quatre cents personnes qui se rencontrent presque fortuitement, sans avoir concerté ni ordre ni précautions, pouvoit recéler un Jacobin, et favoriser un grand crime. Sous ce rapport, M. de la Fayette, n'avoit pas seulement un intérêt direct de surveiller le zèle officieux de cette légion de volontaires; il avoit de même, et le droit de concevoir des inquiétudes, et qualité pour les manifester. Aussi s'il se fut borné à cette sage observation dont sa position lui faisoit un devoir rigoureux, il n'auroit trouvé que docilité et respect : oui, il est indubitable qu'il n'auroit éprouvé aucune contra-

diction ; *sa conduite* de ce jour-là seroit à l'abri de toute censure, et il ne seroit pas réduit à en invoquer l'*ensemble* pour s'en faire pardonner *quelques détails*.

Mais au lieu de remercier avec sa politesse ordinaire, et si affectueuse, tous ces généréreux auxiliaires ; au lieu de les congédier honnêtement en motivant d'une manière convenable le refus de leur secours, les livrer de gaité de cœur à une soldatesque effrenée qui se persuade qu'à défaut d'intentions coupables à réprimer, elle a une injure particulière à venger ; et, non contente d'avoir dépouillé ses victimes, ajoute à la barbarie féroce de les mutiler, la lacheté odieuse de les bafouer et d'insulter à leur patience ; certes, voilà *encore* un étrange trophée pour le héros des deux mondes ! n'étoit-il pas bien glorieux d'attérer et d'assommer de coups des citoyens recommandables qui, par mille considérations de la plus haute importance, étoient politiquement condamnés à l'impuissance de faire usage de leurs armes pour leur propre défense? n'étoit-il pas bien généreux de les excéder d'outrages lorsqu'ils se furent volontairement désarmés ! n'étoit-il pas bien perilleux et bien honorable de combattre des hommes qui venoient de se priver de tout instrument de défense ! il étoit doux et commode alors de les accabler ! mais, s'il s'étoit trouvé parmi eux un SAMSON qui se fut emparé de ta MACHOIRE d'ANE !... etc. c'en étoit fait pourtant de tes Philistins.

Pendant que *les soldats de la liberté* se signaloient à cette courageuse expédition, et soutenoient

ainsi l'*honneur* de leurs armes, que faisoit donc *le roi de la constitution*? — Je ne le dirai pas. = Mais dois-je taire aussi que vous monsieur le général, vous egayiez la scène et encouragiez vos guerriers par un de ces ricannemens qu'on ne peut énergiquement caractériser qu'en le comparant à ce mémorable éclat de rire par lequel la fameuse baronne de Staal célébroit la fête *immortelle* du 6 octobre? c'est le bouquet qui ce *beau jour*-là décoroit si ridiculement le sein de sa *vertueuse* mère, qui seul seroit digne de vous servir de palme triomphale; et non ces fleurs modestes ramassées dans les immondices des halles, dont vous vous plaisez à vous courronner. Laissez à madame de Staal le soin d'assortir vos lauriers; puisque vous voulez être paré d'infamie, ce n'est pas aux prostituées subalternes à composer votre guirlande.

Quand je me transporte en idée à la scène du désarmement et du noble pillage qui l'accompagnoit; quand mon imagination se promène sur le théâtre ou s'exécutoient froidement toutes ces horreurs préméditées; quand je pense que toutes ces indignités se commettoient dans une enceinte sacrée; dans la prison et sous les yeux du roi; sans aucuns égards pour sa personne, et au mépris sacrilège du respect qui est toujours dû à l'infortune; quand je pense à ce ricannement...... tout mon sang bouillonne de fureur, et l'excès de l'indignation me suffoque. Eh bien! ce ricanement qui me peint si bien la joie barbare et la lâche dérision d'un sauvage qui insulte à sa proie; ce féroce ricanement n'est pas encore ce qu'il y a de plus infernal dans cette

horrible aventure. Ce qui révolte le plus mes sens dans cet affreux spectacle, c'est d'envisager l'IROQUOIS après avoir garotté ses captifs et allumé leur bûcher, repaitre avidement sa vue des préparatifs du supplice qu'il destine à ses malheureuses victimes, et danser en triomphateur autour des flammes qui doivent bientôt les consumer.

M. de la Fayette ; votre expédition nocturne du 28 ne peut pas passer pour une ruse de guerre : elle est évidemment contraire au droit des gens, puisqu'elle n'avoit été précédée d'aucun manifeste hostile. De tout ce que vous avez capturé et confisqué dans cette action déloyale, il n'y a rien qui puisse être réputé de bonne prise. Que les prisonniers soient donc rémis en liberté sans rançon, et tout le butin fidèlement restitué, ou c'est à moi que vous en répondrez personnellement.

C'est assez votre méthode guerrière de fondre sur les gens à l'improviste, en feignant d'être *entraîné par les circonstances*, et de les enchaîner par forme de protection. Ensuite vous venez nous dire : *avouez pourtant qu'il étoit bien utile et nécessaire qu'on l'amenât à Paris :* Allez, Monsieur, quelle que couleur qu'on veuille donner après-coup à certains attentats, il n'y a jamais D'UTILE ET NÉCESSAIRE que ce qui est innocent et juste : une violence régicide est toujours un forfait abominable ; et ce crime, que l'hypocrisie ne rend que plus odieux, il faut, au défaut d'un cromwelisme éclatant pour se le faire absoudre, une longue suite d'actions magnanimes et de procédés sublimes pour le faire oublier

---

J'en étois-là, et j'allois entrer juridiquement dans la défense des prisonniers, lorque j'ai reçu la nouvelle de leur élargissement. C'est sans doute pour me contrarier et couper les vivres à ma causticité, que les instigateurs de cette tragi-burlesque procédure ont eu le bon esprit de renoncer à cet indécent épouvantail. Nous aurions vu dans quel code de jurisprudence et de morale ils ont trouvé l'exemple d'une vexation aussi monstrueuse! Hélas! pourquoi faut-il que ces effrontès aient eu un accès de pudeur? j'espérois de tyrans si effrontés un systême d'acharnement un peu plus suivi; et alors, je les tenois dans leurs propres filets: pour peu qu'ils eussent mis d'obstination dans une persécution si ridiculement attroce, je m'étois disposé à les flageller de manière à les rendre beaucoup plus sobres de pareils abus d'autorité. Ah! la bonne aubaine que ç'eût été pour mon journal, que le fils de M. Bertier *accusé d'un forfait régicide par M.* de la Fayette*! Il est bien disgracieux pour moi, et, peut-être un peu fâcheux pour mes souscripteurs, que cette étrange plaisanterie n'ait pas pris une certaine consistance; car, quelque fécondité qu'on ait droit d'attendre du cerveau inventif de M. de la Fayette; dans toutes les sottises imaginables, je n'en vois pas une qui soit susceptible de me remplacer la pâture dont il vient de me sévrer par un instant de recueillement et de résipiscence. En bons et loyaux aristocrates, MM. les prisonniers partageront sans doute mes regrets, et maudiront leur délivrance, quand*

ils sauront que je m'étois arrangé pour immortaliser leur pendaison, si le génie protecteur DES MONARCHIES POPULAIRES *n'eut fait avorter cette petite horreur presqu'aussitôt qu'elle avoit été conçue.*

Comme ce N°. n'est qu'un hors-d'œuvre exclusivement consacré à la *rétractation* que je me devois envers M. de Bourzac pour *conserver son estime*, il n'est que juste que je me condamne à le faire circuler à mes frais. C'est pourquoi tous mes souscripteurs, nés et à naître, le recevront gratuitement; c'est-à-dire, qu'il ne fera point partie de la livraison stipulée dans le prospectus de mon abonnement. C'est par inadvertance, que dans les clauses de ce prospectus je me suis favorisé avec une partialité exorbitante. Cependant il n'y a plus moyen de changer le prix de l'abonnement: ce seroit ouvrir la porte à une foule de tracasseries, dont le moindre inconvénient seroit d'absorber tout mon tems par une correspondance minutieuse, et des détails purement méchaniques. Mais pour concilier, autant qu'il se peut, les intérêts pécuniaires de de mes abonnés, avec les scrupules de ma délicatesse, je prends l'engagement de doubler ou même tripler la tâche que je me

suis imposée, suivant que les émolumens m'en auront été plus ou moins lucratifs; c'est-à-dire, qu'au lieu de 48 feuilles, j'en fournirai cent, ou même au-delà, selon que la récolte sera plus ou moins abondante.

Maintenant, j'ai droit d'exiger qu'on se fasse une sorte de point d'honneur de se conformer scrupuleusement à toutes les mesures dont je m'aviserai pour réprimer l'avidité des contrefacteurs. Je suis en possession d'alimenter le brigandage de ces Messieurs, et déjà cinq de ces honnêtes gens m'ont signifié qu'ils se disposoient à faire mon journal parallélement avec moi si je ne m'empressois de souscrire aux arrangemens qu'ils veulent bien me proposer. Si j'étois homme à ne voir dans mon entreprise, qu'une sordide spèculation d'argent, les conditions que ces corsaires se donnent la peine de me prescrire, me seroient très-supportables; mais, moi, composer avec des voleurs qui me détroussent; et recevoir d'eux une liste civile pour prix de ma honteuse condescendance à sanctionner leurs pirateries, et mon expropriation! non, je ne saurai jamais m'avilir jusqu'à cette ignominieuse capitulation. D'ail-

leurs mon journal est ouvert et même consacré à la publication de toutes les vérités quelconques : il n'exclud aucun genre de discussion; or, si je consens une fois à me laisser faire la loi par des fripons, il est clair que j'ai perdu le droit de tamiser la besogne de nos législateurs, et je n'ai plus de prétexte pour éplucher leur conduite individuelle.

Je déclare donc que mon véritable et seul bureau d'abonnement est celui que j'ai indiqué rue Caumartin, n°. 17 *bis*, à Paris : cependant comme j'ai autorisé plusieurs particuliers à recevoir des souscriptions, il est juste que je porte la peine de mon imprudence : en conséquence, tous ceux qui, sur la foi de ma signature, vraie ou contrefaite, auroient délivré le prix de leur abonnement, seront enregistrés sur mon catalogue, pourvu qu'ils me justifient d'une quittance quelconque avant le dix du mois prochain; etpour ne laisser aucune ressource aux spéculations illégitimes, et prévenir en même-tems jusqu'aux calculs de la parcimonie, je promets sur mon honneur de gratifier d'une quittance de souscription, déduction faite toute fois des frais de ma-

nipulation, tous les amateurs nécessiteux pour qui l'impôt de l'abonnement seroit un sacrifice. Je ne verrai dans ces sortes d'ouvertures, qu'une preuve de confiance et d'estime qui me rendra leur obligé. Pour encourager, autant qu'il dépend de moi, ces timides communications, et obvier à ce que personne n'en soit dissuadé par un motif de respect humain, ou un sentiment de mauvaise honte, j'autorise tous ceux qui voudroient me faire la faveur de m'honorer de ces généreuses confidences, je les invite même à m'adresser leur vœu directement: or pour me le faire parvenir, immédiatement et le soustraire à la curiosité involontaire de mes entours, il suffira que les lettres ne soient pas affranchies.

D'après tous ces sacrifices, j'ai bien acquis le droit de ne plus consentir de demi abonnement.

De même il ne reste plus ni motif ni excuse à quiconque seroit tenté de se procurer mes feuilles par des voyes obliques et détournées: cette fantaisie malhonnête les rendroit complices d'une piraterie également ignoble et punissable. Je me plais à supposer que tous les gens d'honneur se feront un

devoir de me dénoncer ces sortes de délits qui intéressent, plus qu'on ne pense, l'ordre public; et l'on peut croire que j'en ferai bonne et bruyante justice.

J'ai déjà dit que ce n°., qui ne servira que de préface à ma collection, seroit distribué gratuitement à tous mes abonnés; ainsi tous les moyens de se le procurer seront encore innocens; parce que n'ayant pas l'honneur d'être législateur, je ne saurois me permettre de donner à mes anathèmes un effet rétroactif. J'abandonne donc encore ce chiffon à tous les écumeurs de la librairie: mais c'est le dernier sacrifice que je ferai à leur rapacité, et désormais ils ne se vendra plus, (du moins de mon consentement), un seul paquet de mon véritable orviétan.

Dans le n°. prochain je jetterai un coup-d'œil sur la politique étroite de l'égoïste Léopold, et après avoir soulevé le voile dont le cabinet de Vienne s'étudie à masquer ses vues intéressées et perfides, je pénétrerai successivement dans tous les cabinets de l'Allemagne: ensuite je tâcherai de déterminer par des conjectures plausibles, dans quel sens, et jusqu'à quel point, la restauration de la monarchie Françoise est

subordonnée aux mouvemens du corps Germanique. Je ferai ensorte que ces petites excursions ne préjudicient en rien à la surveillance que j'ai promise à mes chers Jacobins.

Tous ceux qui sont à même de se faire une idée des tracasseries de manipulation que toute entreprise littéraire comporte inévitablement, sentiront que l'indulgence pour le début n'est qu'une étroite et rigoureuse équité. On conçoit aussi qu'il seroit insensé d'assigner à chaque livraison une époque périodique ; mais je prends, sans hésiter, l'engagement de fournir chaque mois tout au moins dix à douze feuilles en trois ou quatre numéros.

Post-scriptum d'une lettre que je reçois de Boulogne-sur-Mer.

« Il faut que je vous donne un événe-
» ment bien déplorable qui vient d'arriver
» en cette ville.

» Un jeune prêtre ayant *juré* dimanche
» dernier malgré les instances d'une dame
« de sa connoissance ; celle-ci résolût de l'en
» punir d'une manière exemplaire. Elle pro-

« fita hier soir d'un entretien fort tendre pour
» lui couper. . . . . la parole ; comme le
» chanoine Fulbert le fit jadis à défunt
» Abeilard : et elle dit aujourd'hui qu'elle
» a été contrainte d'employer ce moyen
» extrême pour se soustraire aux violences
» du jeune homme. Une circonstance re-
» marquable, c'est que la parole fut ra-
» massée par un chat qui la prit pour une
» souris ; et qu'on se propose de consulter
» la société des amis de la constitution sur
» la peine que mérite le chat pour avoir
» volé de la chair chrétienne et patrioti-
» que. . . . Comment trouvez-vous cette
» recette contre les jureurs ? je vous la ga-
» rantis aussi vraie qu'efficace : mais si
» vous jugez à propos de la conter gaie-
» ment au public, ayez la bonté de ne
» me point nommer ».

Je l'avois bien prédit, *que la contre-révolution se feroit par les femmes* ! honneur et gloire à la Judith de Boulogne, qui a si judicieusement compris que ce n'est pas la tête qu'il faut couper à ces nouveaux Holophernes !

Quand Camille Desmoulins, dans son

dernier pamphlet, faisoit rage contre le comité de législation, qu'il accuse métaphoriquement d'avoir *châtré la constitution*, mon énergumène ne prévoyoit guère que cette salutaire, mais imparfaite opération, ne seroit pas pour LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, une simple figure de rhétorique.

Courage, Mesdames, soyez pieusement inexorables. Quand vous tenez un de ces JUREURS, songez que c'est la religion qui vous MET ENTRE LES MAINS le soin de sa vengeance.

Et vous belle et intrépide D....., *je* vous recommande votre cardinal de *Lignominie.* Mais après cette amputation expiatoire, SAINT-PERE, laissez-moi désarmer votre colère : éteignez, je vous en conjure, éteignez dans le sang de *votre cher fils*, les foudres du Vatican. L'évangéliste de Ferney n'a-t'il pas dit que *c'étoit assez d'être châtré dans ce monde-ci, sans être encore damné dans l'autre.*

Quant à vous, monsieur mon abonné, cessez de vous apitoyer sur le sort de votre chat. Qu'auroit-il à redouter *des amis de la constitution*? Sur la dénonciation qui vous

effraye ils passeront à l'ordre du jour. Ne voyez-vous pas que le petit sacrilège est devenu un de leurs affiliés; puisqu'a près sa gloutonnerie il ne peut manquer d'être ENRAGÉ?

Plaise à Dieu que vous ayez souvent de pareilles *aventures* à m'annoncer ! moi, qui n'y trouve rien de *déplorable*, je vous promets *de les conter gaîement.*

---

*On ne souscrit qu'*A PARIS, RUE DE CAUMARTIN, N°. 17 BIS.

Tous ceux qui jugeront à propos d'attendre une occasion gratuite pour me faire parvenir le prix de leur abonnement, entreront parfaitement dans mes vues ; ce retard économique n'en fera aucun dans l'expédition de ma feuille.

Mars 1791.

Catalogue Tourneux N° 10662

JOURNAL DE M. SULEAU.

N°. Ier.

Je ne prends point pour juge un peuple téméraire :
Ce que j'ai fait, Abner, j'ai cru devoir le faire.

ATHALIE.

JOURNAL DE M. SULEAU.

No. Ier.

NÉCROLOGIE.

Quomodò cecidit vir ille qui salvum faciebat populum Israel?

Comment est mort celui qui sauva tant de fois Israel?

TEL est le texte que les panégyristes de Riquetti réservent à cet homme vraiment extraordinaire qu'une mort rapide vient d'enlever.

Aujourd'hui qu'il n'est plus, les passions doivent se taire et le juger de sang-froid. Que la palme du talent croisse et s'éleve auprès de sa tombe; comme orateur, comme philosophe, il la mérite : mais gardons-nous de couronner en lui le citoyen, l'homme privé, ou l'homme d'état; ce seroit une profanation.

L'analyse des ingrédiens qui composoient cet assemblage monstrueux prouvera suffisam-

ment que sous ces derniers rapports il n'y a aucun droit. Je contracte donc l'engagement solemnel de faire le procès à la mémoire de Mirabeau, c'est-à-dire, de renouveller à son égard cette sublime loi des Egyptiens qui traînoit les rois au tribunal de la nation lorsque la mort les avoit frappés. Traiter un député en souverain, c'est lui rendre les honneurs qui lui sont dus.

Quant à présent, amusons-nous de la puérile sollicitude de nos démocrates sur le lieu de sa sépulture.

Où placera-t-on ce grand saint ? Voilà l'initiale et le point de ralliement des conversations du jour.

Si vous consultez Villette ; Sainte Génevieve ne peut plus se passer de Riquetti.

Si vous en croyez le département de Paris ; cette nouvelle châsse de la liberté françoise n'appartient qu'à Sainte Génevieve.

Si vous écoutez Goupil ; les cendres du monarque des fauxbourgs doivent se mêler à celles de Louis XIV.

Si vous interrogez les Sections ; c'est au champ de la fédération, c'est sous l'autel de la patrie, qu'il faut ensévelir les ruines de ce grand homme ; (pétition plus raisonnable que les deux premieres, en ce qu'isolant Riquetti,

elle ne laisse à personne l'incommodité du voisinage).

Revenons à celle de M. Goupil : en voici, je crois, la substance.

« Quand l'Angleterre perdit Newton, elle
» plaça ses tristes restes parmi les tombeaux
» de ses rois. Le parlement d'Angleterre prit
» le deuil : je laisse à votre prudence, mes-
» sieurs, à décider d'après l'exemple de cette
» nation libre, ce que les circonstances et nos
» mœurs politiques ou religieuses nous per-
» mettent en cet instant ».

Comme M. Goupil, je pense que S. Denis doit être le dernier gîte de Mirabeau : mais sa pétition est mal motivée. N'auroit-il pas mieux fait de dire ?

« Messieurs, lorsque l'Angleterre perdit
» Garrick, elle plaça ses tristes restes parmi
» les tombeaux de ses rois. Honoré Riquetti
» s'étant montré le Roscius de la France et de
» cette auguste assemblée, je réclame pour
» lui le même honneur ».

Pour rendre l'analogie plus frappante, j'aurois ajouté : Garrick excella dans les deux genres : Riquetti fut universel. Garrick surpassa le Kain dans le tragique, et se montra dans la comédie le rival heureux de Préville : Mirabeau joua presque à lui seul la tragédie

du 6 Octobre, et remplit vingt rôles différens dans la farce représentée à l'assemblée nationale sous le titre : *la députation des quatre parties du monde.*

Enfin, il eut sur Garrick cette supériorité, qu'après avoir joué les valets à Versailles, les financiers à Paris, les raisonneurs à Aix, les marchands dans son tour de France, il joua les rois à Potsdam, les tyrans dans sa famille, les confidens dans les petits appartemens du duc l'infâme, et les peres nobles à la tribune.

Frappée de la justesse de la comparaison, l'assemblée nationale auroit décreté l'impression de ce discours, et le journal logographe se seroit hâté de le livrer au public en m'honorant de la parenthese accoutumée (*applaudi*).

Les deux pieces suivantes m'ont paru curieuses : l'une est la confession générale de Mirabeau in articulo mortis ; *l'autre est son testament tel qu'il a été rédigé en présence de M. le comte de la Marck. Je laisse à mes lecteurs l'embarras de savoir comment elles me sont parvenues.*

CONFESSION
D'HONORÉ RIQUETTI MIRABEAU

MIRABEAU.

Nous sommes seuls ! encore quelques instans, et je n'existerai plus que dans le ressouvenir des hommes. Que ces derniers momens soient consacrés à l'aveu des foiblesses qui ont paru ternir quelquefois l'éclat de ma vie !

L'ÉVÊQUE D'AUTUN.

Qu'exigez-vous ?

MIRABEAU.

Que l'ami se taise, et que le prélat m'écoute.

J'avois à peine quinze ans, que j'osai conspirer contre les jours de mon pere. Il m'avoit donné la vie : ce crime ne pouvoit s'expier que par une mort cruelle. Mes mains préparent le breuvage homicide : mes mains alloient le porter à ses levres.... un domestique vigilant détourna le coup, et conserva à la société le plus tendre et le plus vertueux des peres.

Cet attentat ne resta pas impuni. Transféré, d'ordre du roi, dans le château de la geole, ma haine ne devint que plus implacable, et s'exhala dans des libelles attroces.

Rendu à la liberté, je me jettai aux genoux de mon pere, non pour rentrer dans son sein, mais dans l'espérance de porter le flambeau des discordes domestiques jusqu'au milieu de ma famille. Ce projet affreux réussit ; et ma mere, calomniée par moi dans son honneur, dans sa réputation, perdit tout-à-coup l'estime et l'amour de son mari.

A ces deux victimes, j'en ajoutai bientôt une troisieme. La fille du marquis de Murilane joignoit à l'éclat d'un grand nom, les charmes de l'innocence et de la beauté. Le même jour la vit séduite, déshonorée, et condamnée à choisir entre la captivité des cloîtres et la honte de s'unir à moi.

L'ÉV. D'AUTUN.

Se peut-il !

MIRABEAU.

Celui qui a tout osé saura tout révéler :

Je m'accuse de plus d'avoir suborné au château d'If, la nommée Mouret, femme du cantinier :

De lui avoir donné des baisers âcres :

De l'avoir brouillée avec son mari :

D'avoir volé à celui-ci 4000 liv.

L'ÉV. D'AUTUN.

Ah ! mon frere !

MIRABEAU.

D'avoir fait évader la femme Mouret :

D'avoir presque assassiné son mari dans un instant où la foiblesse de sa santé ne lui permettoit pas de se défendre.

Je m'accuse d'avoir enlevé la femme du premier président de la chambre des comptes de Besançon.

De m'être lâchement caché dans une cheminée pendant que des archers envoyés à sa poursuite s'emparoient d'elle.

Je m'accuse d'avoir pris la fuite dans un combat entre les Corses et l'armée Française, où je servois sous le nom de *Pierre Buffiere*. Pendant l'action je désertai, emportant avec moi le butin de ma compagnie, que j'avois volé.

L'ÉV. D'AUTUN.

Ah ! mon frere !

MIRABEAU.

Je m'accuse d'avoir, entre mille autres filouteries littéraires, escroqué un excellent libelle intitulé : *considérations sur l'ordre de Cincinnatus*.

D'avoir abusé de la confiance de M. de Champfort, en faisant copier, à son insçu, un manuscrit tiré de la bibliotheque du prince de Condé.

Je m'accuse d'avoir, lorsque je demeurois rue de la Huchette, volé une montre d'or à mon perruquier.

L'ÉV. D'AUTUN.

Ah! mon frere!

MIRABEAU.

Je m'accuse d'avoir crocheté et volé la malle de mon domestique.

L'ÉV. D'AUTUN.

Ah! mon frere!

MIRABEAU.

Je m'accuse d'avoir abusé de la signature de ma mere en faisant escompter, à mon profit, des lettres-de-change que ses propres besoins l'avoient forcée de souscrire; infidélité qui la plongea dans les cachots de l'hôtel de la Force.

Je m'accuse d'avoir filouté à un avocat du Brabant 70000 livres.

D'avoir volé au public 60000 livres, en lui promettant un bon JOURNAL DES ÉTATS-GÉNÉRAUX, auquel je n'ai substitué depuis, qu'à mon corps défendant, de sottes LETTRES A MES COMMETTANS.

D'avoir reçu, tant pour moi que pour ma société, 800,000 livres, pour défendre le pacte de famille entre l'Espagne et la France.

D'avoir reçu un million de la Caisse-d'Es-

compte, pour lui assurer la garantie du roi et de la nation.

D'avoir reçu trois millions pour favoriser l'émission des assignats.

L'ÉV. D'AUTUN.

Ah ! mon *cher* frere !

MIRABEAU.

Je m'accuse d'avoir, dans un moment d'orgueil et d'ambition, demandé que les ministres du roi siégeassent dans l'assemblée des états, avec voix délibérative.

D'avoir chanté la palinodie toutes les fois que mon intérêt l'exigeoit.

D'avoir mis à prix la tête de M. Mounier.

D'avoir eu l'impudence de proposer à M. Suleau d'assurer la sienne à des conditions qui l'auroient défiguré au point d'en faire presque mon complice.

D'avoir, de concert avec Philippe Ravaillac, machiné la conspiration du 6 octobre.

D'avoir proposé à l'assemblée de décreter que la personne de la reine n'étoit pas inviolable.

D'avoir aposté dans les défilés de la manufacture de Sevres, des brigands pour assassiner *le bambin* Louis XVI.

D'avoir suggéré le premier aux Jacobins,

l'idée d'entretenir, au sein même de Paris, des armées toujours prêtes à marcher contre l'assemblée nationale; armées entretenues par la municipalité, sous la dénomination d'atteliers de charité.

Je m'accuse d'avoir soulevé le peuple contre le châtelet pour lui arracher la sentence de mort du marquis de Favras.

D'avoir proposé à des soldats du centre de se défaire du roi.

D'avoir fait la motion de fixer à sept ans le terme de la législature.

Je m'accuse d'être l'auteur de toutes les convulsions qui ont agité le Lyonnois, le Languedoc, le Périgord, le Querci, le Limousin, le Rouergue, la Provence.

Enfin, je m'accuse d'avoir trempé mes mains dans le sang de l'infortuné Pascalis.

Voilà, mon pere, le voilà ce Mirabeau que la France entiere honorera peut-être de ses larmes!

L'ÉV. D'AUTUN.

Entendez-vous les cris de désespoir de ce bon peuple, qui pousse vers le ciel des hurlemens pour votre conservation? Combien vous seriez encore plus attendri si vous pouviez être témoin de la douleur morne, de la contristation sin-

cere des aristocrates eux-mêmes, qui s'apprêtent à vous regretter de bonne foi ?

MIRABEAU *faisant un effort pour se lever pendant que son chasseur lui soutient la tête.*

Savez-vous bien, mon pere, qu'il y a quelque chose de très-plaisant dans ce concert de reconnoissance et d'admiration ! Pour moi je suis également stupéfait, et de l'engouement de nos badauts, et de l'enthousiasme subit des partisans de la monarchie.

Et dabord, qu'ai-je fait de si merveilleux en finances ? J'ai fait avorter le premier emprunt de M. Necker. J'ai déclamé contre la Caisse-d'Escompte ; et dans ce discours mal écrit, mais qui renfermoit d'excellens principes, je n'étois que l'organe de M. Claviere. Bien-tôt je suis devenu le protecteur secret de cette caisse, qui s'ouvrit pour me fermer la bouche. C'est alors que toutes les invectives que j'avois vomies contre cet établissement, je les ramassai précieusement pour en couvrir le *papier-monnoie*, c'est-à-dire, les assignats ; et lorsque j'eus des raisons *palpables* de me déclarer le champion des assignats, je ne vis plus dans *cette bienheureuse mesure*, que le salut de la France. Je dois aussi vous confesser pour l'acquit de ma

conscience, que dans cette occasion je n'étois encore que l'interprête de M. Claviere. Vous n'avez pas oublié, sans doute, mon pere, comment j'accueillai votre scandaleuse bonhommie, le jour qu'il vous plut d'être *surpris de ce que je me faisois le partisan d'une aussi mauvaise opération.* « Que voulez-vous ? » je sais bien que c'est une détestable opéra- » tion en finances, mais elle prolongera le dé- » sordre ; nous en avons besoin ; et l'opération » est superbe en politique ».

Je n'ai jamais présenté le moindre plan en finances ; je me suis contenté de partager avec les chefs du comité les avantages particuliers de l'agiotage.

Je n'ai gueres été moins inepte en conjuration : je me suis jetté à corps perdu dans la conspiration du duc d'Orléans : j'ai voulu placer cet imbécile sur le trône. On connoît les abominables journées des 5 et 6 octobre ; et ce dernier jour, (quoique j'en aye dit) j'ai été tout aussi poltron que mon protégé, et notre projet échoua comme tout le monde sait.

J'ai voulu être maire de Paris ; je n'ai pas réussi.

J'ai voulu être ministre lorsque l'assemblée se transporta à Paris ; j'ai été déjoué par un Lanjuinais.

J'ai voulu faire des ministres à la retraite des derniers ; j'ai été éconduit.

J'ai voulu être procureur général du département ; j'ai échoué contre le petit Pastoret.

J'ai voulu établir en province, et spécialement à Marseille, des clubs rivaux des clubs Jacobites ; j'ai échoué contre les Lameth et leur Barnave, qui, dans cette derniere ville notamment, ont poussé leurs avantages jusqu'à ôter à mon Lieutaud le commandement de la milice bourgeoise. Ce Lieutaud ne me connoissoit pas alors, mais depuis il me déteste bien cordialement.

J'ai déserté le camp des Jacobins pour essayer si je ne pourrois pas voler de mes propres aîles ; mais ces coquins de Lameth et Barnave m'ont tellement tourbillonné, et m'ont si bien fait sentir que je n'étois bon qu'à être le mannequin de leur parti, que pour avoir l'air d'être quelque chose, je me suis bien vîte ré-enrôlé sous leur banniere.

Il est vrai qu'après avoir été le simple instrument de ceux qui ont abattu la monarchie, j'ai tenté sérieusement de relever le parti de la cour ; mais telle a été la foiblesse de mes moyens, que dans ces derniers tems, je me voyois toujours obligé de parler et même d'agir contre elle, tout en promettant secretement

de la soutenir, et étant salarié *ad hoc*. Je dirai pourtant, à ma décharge, que ces gens-là ne m'ont jamais donné que de foibles arrhes, c'est-à-dire, plutôt des encouragemens qu'une véritable solde, parce que dans leur système de circonspection, *on ne doit jamais compter sur un drôle avec qui il faut toujours* COMPTER.

Enfin, je n'ai eu qu'une participation bien secondaire à la constitution civile du clergé : je me suis borné à appuyer Camus et à renchérir sur ses folies, quand je me suis apperçu qu'elles réussissoient. En cela, j'étois soufflé par votre confrere Lamourette et l'inépuisable Rebatz.

Maintenant, mon pere, n'est-ce pas une bisarrerie bien étonnante de ma fortune, que l'intérêt universel que j'inspire; comme si, en me supposant autant d'influence que j'avois de charlatannerie, je n'avois pas pris le soin d'affranchir tous les partis, du sentiment de la reconnoissance! Comme l'histoire va se venger de tous ces hommages usurpés! Ce Suleau, dont j'ai bien pénétré les intentions quand il se battoit les flancs pour me donner politiquement une haute importance, déjà je ne vois plus en lui qu'un juge sévere et inexorable pour ma mémoire. Cet aristocrate intraitable me contestera tous les genres de mérite, et ne me laissera pas même l'exécrable honneur d'un vrai révolutionnaire.

Il

Il n'a plus besoin de faire croire à mon génie; il déshabillera *le colosse* : Ah ! mon pere, quelle affreuse nudité ? Vous ne l'entendrez plus préconiser ma *franchise et ma liberalité;* ma franchise ne sera plus que *la franchise d'un égoût qui ne pouvoit dissimuler sa puanteur* : et puisque je suis au tribunal de la pénitence, je dois moi-même vous parler avec modestie de ma libéralité : *l'argent ne me coûtoit que des crimes, et les crimes ne me coûtoient rien.*

Ah ! si quelque jour il vous dit tout... combien, en dépit de l'énormité de mes forfaits, je serai petit et misérable à tous les yeux ! Hélas ! à quoi m'aura donc servi mon systême d'égoïsme et de scélératesse ! Quoi ! Mirabeau meurt dans son lit, et pourtant il meurt en désespéré !

L'ÉV. D'AUTUN.

Qu'il se repente ; le ciel n'en veut pas davantage.

MIRABEAU.

Il se repentira ; mais ce n'est pas assez pour sa conscience. Cette conscience, ce juge sévere de nos actions, me prescrit des obligations, pénibles sans doute, mais dont je ne dois plus différer de m'acquitter. J'ai bien des restitutions à faire....

L'ÉV. D'AUTUN *tendant les mains.*

Je m'en chargerai volontiers.

MIRABEAU.

J'accepte vos offres. Ayez donc la complaisance de faire remettre, de ma part à M. ***, Anglais, homme de lettres, d'un mérite distingué, *mes considérations sur l'ordre de Cincinnatus.*

A M. D... mon parent, *mes réflexions sur les lettres-de-cachet*; ouvrage dont je lui ai volé le manuscrit, à l'exception de la préface où je dis impudemment l'avoir composé au château de Vincennes

A MM. Claviere et Brissot de Varville, *mes écrits contre la banque de Saint-Charles.*

A M. Claviere, *les diatribes contre la Caisse-d'Escompte.*

Au même, *la dénonciation de l'agiotage* : cet ouvrage lui appartient en totalité, à l'exception des *errata* que le sieur Gorsas réclama dans le tems.

A M. de Bourges, *mes réflexions contre les parlemens* ; diatribe qui m'a valu 20000 livres de la part de M. de Lamoignon.

Au même, les discours que j'ai prononcés, tant à Aix qu'à Marseille, avant qu'il eût jugé à propos de rompre avec moi, sous le frivole prétexte qu'il *me trouvoit trop scélérat.*

Au major Mauvion, le gros et pesant ouvrage sur *la monarchie Prussienne.*

A M. Duroverai, ancien procureur général de Geneve, *l'adresse pour le renvoi des troupes;* le seul ouvrage bien écrit qui ait paru sous mon nom.

A MM. Rebatz, Dumont, Duroverai et compagnie, les meilleurs pages de mon journal.

A mon âme damnée, le sieur Pelin, mon radotage et mes contradictions sur *la paix et la guerre.*

A M. Claviere, tous mes discours sur les finances, et notamment ma palinodie sur les assignats.

Enfin, à MM. Rebatz et Lamourette, ces *abominations*, que le janséniste Camus *ne pouvoit entendre*, sur la constitution civile du clergé, mais qui n'en valurent que plus sûrement un bon évêché à mon théologien.

Ces restitutions faites avec la solemnité qu'elles exigent, la postérité me pardonnera, peut-être, des larcins que je n'ai faits que par excès d'amour pour elle.

Si l'histoire daigne recueillir mes traits, qu'elle se garde bien de consulter les partis auxquels j'ai paru faire la guerre, ou ceux que j'ai flattés; car au lieu d'une physionomie, elle m'en donneroit mille également privées de ressemblance : qu'elle me cherche donc dans ma conduite et dans mes opinions; elle verra que, lorsqu'un peuple imbécile et crédule idolâtroit

en moi le *palladium* de sa liberté, je m'opposois ouvertement à ce que les états se constituassent en assemblée nationale; je tonnois contre le *veto* suspensif; je résistois de toute ma puissance à l'organisation des corps administratifs et des municipalités; je combattois le décret qui devoit exclure du ministere les membres de la législature; je proposois à Suleau, à des conditions qui lui déplurent, le commandement de mon armée de Provence pour entamer la guerre civile; je réclamois en faveur du pouvoir exécutif le droit de paix et de guerre; j'abandonnois la constitution civile du clergé au clabaudage de Camus; je disois tout haut, (et c'est à vous-même, mon pere, au club de 89) que la plus mauvaise opération devient excellente lorsqu'elle propage le désordre.....

Si elle veut avoir la mesure de mon ambition, elle verra que je briguai tour-à-tour le sceptre de Louis XVI, l'écharpe de Bailli, la simarre de Duport, le généralat de Pastoret, ect....

Si elle demande le secret de ma duplicité, elle verra que celui dont la main invisible traînoit le peuple au pillage de l'hôtel de Castries, mettoit le palais Bourbon sous la sauve-garde des loix.

Si elle veut connoître soit la précision, soit la justesse de mes combinaisons, elle verra que mes conspirations, mes cabales, mes projets, mes systêmes, mes engagemens avec la cour, mes négociations avec la Suisse, mes relations avec le docteur Price et ses coteries, mes propositions de ligue offensive et défensive avec Suleau, que je n'ai jamais pu déterminer ni à *mettre sa conscience à l'ordre du jour*, ni à *protéger le feu croisé des assassinats*, ma confédération avec les provinces Belgiques, sont autant de monumens d'incapacité, d'impuissance, de versatilité et d'une basse scélératesse.

Ces dernieres pensées d'un homme que la mort environne de toutes parts, recueillez-les précieusement ; mon amitié vous les confie dans l'espérance que vous les publierez pour l'instruction de ceux qui seroient tentés de voir les hommages de la postérité, dans les acclamations insensées d'une stupide multitude.....

. . . .

*M. l'évêque d'Autun retiré, on annonça à l'*illustre *mourant le sieur Demautort, son notaire. Le malade, après avoir repris ses sens, dicta ses dernieres volontés dans l'ordre suivant.*

TESTAMENT DE MIRABEAU.

Au nom du Pere et du Fils et du Saint-Esprit: Ainsi soit-il.

Voulant donner à ceux que j'ai chéris ou estimés pendant le trop long cours de ma misérable vie, de nouveaux témoignages d'affection ou de considération, je légue,

1°. A ma mere, pour lui rappeller la tendre amitié qui m'unissoit à mon frere, l'histoire d'Etéocle et de Polinice.

2°. Je donne et légue à ce frere, tant aimé, un intérêt de quatre pour cent dans les domaines nationaux avec M. de Menou.

Deux pour cent dans l'affaire des juifs avec l'évêque d'Autun, l'abbé Grégoire et Chapellier.

Deux et demi pour cent dans l'affaire des cuirs avec Dupont.

Plus, un demi pour cent dans la manufacture des assignats, avec Camus, Barnave, Lameth, Chapellier, Péthion et Dubois de Crancé.

Item. A madame le Jai, mes quatre manuscrits étiquetés, *affaires courantes.* Elle y trouvera des révolutions à tout prix, et des constitutions ébauchées.

Item. A M. de la Fayette, une lanterne avec

tous ses agrêts et apparaux, si mieux il n'aime accepter et méditer la correspondance de M. Suleau, qui se trouvera dans les papiers que je confie au discernement et à l'amitié de M. le comte de la Marck: M. de la Fayette y puiseroit d'excellens principes et plans de conduite, dont j'aurois bien dû profiter : il n'a plus que six semaines pour opter. Je lui dois cet avertissement charitable, en reconnoissance de l'empressement que maintes fois il a manifesté de payer mes dettes.

Item. A Chabroud, directeur en chef de la buanderie d'Orléans, le sabre avec lequel je parcourois, quoiqu'il ait dit, les rangs du régiment de Flandre, le 6 octobre 1789.

Item A Philippe, Ravaillac en grand, peint d'après nature.

Item. Au patriote Robetspierre, une mauvaise copie de Brutus qui est dans mon antichambre.

Item. A MM. Lameth et Barnave, par indivis, mon tombereau et mes quatre chevaux de *trait.*

Item. A M. de Talleyrand d'Autun, mes deux mains.

A Villette, une araignée de la plus petite espece, mais très-venimeuse, trouvée dans les décombres de la Bastille.

A M. Regnault de S.-Jean d'Angeli; mon singe.

A Mathieu de Montmorenci; mon perroquet.

A M. Bailli, un roitelet, oiseau mouche, empaillé avec le plus grand soin.

A madame Bailli, la servante maîtresse, opéra, parodié de l'Italien.

Au côté gauche de l'assemblée nationale; la corde de mon puits pour leur servir de cravatte le jour d'une grande cérémonie qui aura lieu incessamment.

Au côté droit, mes lettres d'interdiction.

Au général Bender, une grande carte blanche.

A la noblesse Française, quelques bouteilles de cordiaux et de spiritueux.

A Sa Majesté, une gravure de la bataille d'Ivri.

A la nation; une besace.

A la monarchie; mon éteignoir.

A mon ami Cabanis, pour m'avoir assisté au lit de la mort, une boëte de parfums; plus, *les élémens de la médecine*, que le docteur Petit voudra bien lui remettre de ma part.

Au club des Jacobins, un quintal d'arsenic de la premiere qualité.

A Camille Desmoulins, une vipere en bocal.

Au bataillon de la section Grange-Bateliere, les soixante-treize cartels que j'avois ajournés indéfiniment.

Aux nommés Noël, Gorsas, Grandmaison, Audoin, Carra, Garat et Marat, la premiere coupe de mes foins.

A M. Voidel, mon cœur, pour le dégoûter des recherches.

A M. Gobel, évêque de Paris par la loi constitutionnelle de l'état, une gravure d'après Raphaël, qui représente Jésus-Christ chassant tous les intrus et les marchands qui trafiquoient dans son temple ; plus, un jugement dernier, tiré du cabinet de l'Empereur.

A madame le duc d'Aiguillon, la robe de noces de ma femme, pour remplacer celles dont le greffe du châtelet s'est emparé.

A M. de Menou, des tables de jeu.

A M. de Kersaint, un cabaret complet.

A M. Péthion, deux portraits sous le même numéro et dans le même cadre, représentants, l'un, cet honorable membre, et l'autre, le prince des orateurs Romains, avec cette devise : LE SUPPLICE DE CICERON.

Enfin, j'institue pour mon exécuteur testamentaire, M. de la Marck, que je prie de recevoir de ma reconnoissance, l'*erotica-biblion*, *le libertin de qualité*, *ma correspondance de Berlin*, où je m'étois fait espion d'anti-chambre : ces présens sont bien mesquins en comparaison des sommes qu'il m'a prodiguées ; mais il voudra bien considérer, que de tous mes ouvrages, ce sont les seuls que personne n'ait le droit de revendiquer. . . . . . .

☞ L'ordre qui regne dans ce testament, le discernement avec lequel il est fait, prouve que Mirabeau conserva toutes ses facultés jusqu'au dernier soupir. Comme sa pensée embrasse tous ceux qu'il avoit poursuivis de son estime ou de sa tendresse ! comme sa reconnoissance se prête aux épanchemens de son âme ! comme son esprit ordonne, dirige, dispose ! quelle magnificence dans ses bienfaits! quel choix dans les personnes!

Ce testament laisse, dit-on, des mécontens; et cependant, les parts sont distribuées de maniere que tel qui paroît recevoir infiniment, a dans le fait beaucoup moins que celui qui paroît avoir été oublié. Quant à moi qui ai vu au premier coup-d'œil qu'il y avoit un lot pour les honnêtes-gens, je l'ai cherché et trouvé dans le silence de Mirabeau.

ANECDOTE.

Sonneroit - on déjà les obseques d'Achille! Celui qui s'exprimoit ainsi dans ses derniers momens, qu'auroit-il dit s'il avoit pu prévoir qu'après sa mort, ses dépouilles dussent exciter une rixe semblable à celle qui s'éleva dans le camp des Grecs lorsque Ajax et Ulysse se disputerent les armes d'Achille.

Mirabeau n'étoit plus. Ses amis pleuroient à son chevet : madame le Jai pleuroit chez elle : Mlle. Coulon pleuroit par-tout : le peuple pleuroit à sa porte : M. l'abbé Mauri pleuroit comme Montecuculli pleura Turenne : et moi...

Cet homme, malheureusemeut célebre, qu'étoit-il devenu ! Couché sous une tente, il étoit entouré de députations qui venoient s'assurer si quelque cause hors de la nature n'avoient pas arrêté subitement le jeu de cette étonnante machine : il étoit entouré d'artistes qui se pressoient de recueillir les traits de sa physionomie.

Le signal se donne : le scalpel brille ; l'anatomiste observe, et la calomnie se tait : mais une voix s'éleve et dénonce un vol commis dans la personne même de Mirabeau.

On s'approche du corps : on le parcourt.... ô sacrilége, ô profanation ! ses oreilles avoient disparu !

L'assemblée témoigne la plus vive indignation : les amis, les parens, attestent qu'il les avoit lorsqu'il expira. On interroge, on demande, on questionne.... Après de longues perquisitions, l'oreille droite se retrouve dans la poche d'un jeune frater : l'autre, le sieur Desenne, l'un des artistes que le desir de

sculpter Mirabeau avoit conduits dans cette enceinte, s'en étoit emparé.

Le premier restitua de bonne grace ; l'autre, sourd et muet de naissance, prétendoit tellement garder cette relique patriotique, qu'il fallut employer l'autorité de la garde nationale pour lui faire rendre gorge.

Ainsi, le 3 Avril 1791 s'est accomplie ma prédiction ; *que Mirabeau finiroit, tôt ou tard, par avoir les oreilles coupées.*

Quelle leçon ! disons-le avec le ci-devant prince des poëtes.

Discite justitiam moniti, et non temnere divos!

VIRG.

Nota. Les personnes qui douteroient de cet événement peuvent s'adresser à un témoin oculaire et digne de foi, M. le marquis du Saillant, son beau-frere.

Guirlandé d'horreurs, Mirabeau
Termine sa coupable vie :
Respire enfin, ô ma patrie!
Tous les crimes sont au tombeau.

Ci gît cet homme corrompu
Qui dans un siecle de vertu
Eût dans l'obscurité vécu ;
Et qu'à coup sûr on eût rompu,
S'il ne fut pas mort IMPROMPTU :
Passant, qui ne l'avez pas vu,
Plaignez le roi qui l'a connu.

DES PRÉJUGÉS.

Les préjugés formoient autrefois une famille très-étendue. Ainsi que dans les familles nombreuses, on voit de bons et mauvais sujets ; dans celle des préjugés, il y en avoit quelques-uns qui n'étoient pas tout-à-fait exempts de reproches. Mais devoit-on les bannir tous ? Autant vaudroit dire qu'il faut exterminer les Chinois, parce qu'il s'y trouve quelques lépreux. Cependant la proscription a été générale. Préjugés d'états, préjugés de religion, préjugés d'homme à homme, préjugés de citoyens à citoyens, tout a disparu, et personne ne s'est présenté pour les défendre; personne n'a osé dire qu'un peuple sans préjugés est à la veille de perdre ses mœurs.

Cette grande et sublime vérité, j'entreprends de la rendre si palpable, qu'elle devienne un axiome populaire. Je m'attends qu'elle sera d'abord traitée de pa-

radoxe : mais si mes lecteurs m'accordent une attention profonde, si mettant de côté toute espece d'amour-propre, ils ont le courage de relire jusqu'à ce qu'ils aient compris, ils adopteront mes opinions.

J'aurois pu m'étendre davantage, mais alors, ce qui n'est qu'un essai seroit devenu un traité; trop court encore pour ceux qui aiment les grandes vérités, et trop long, à coup sûr, pour ceux qui n'ont pas la force de les approfondir.

Placé entre ces deux inconvéniens, je m'en tiens à cette esquisse, regretant bien sincérement d'être amené par la circonstance à traiter une semblable matiere, car il ne faut pas plus raisonner les préjugés, que les dogmes religieux. L'analyse des premiers suppose la dissolution des mœurs ; l'analyse des seconds, annonce que la croyance a disparu : aujourd'hui que nous faisons l'un et l'autre, nous n'avons donc plus ni mœurs ni religion.

RÉFLEXIONS

SUR LES PREJUGÉS.

Faut-il des préjugés au peuple, et quels sont les préjugés qui lui conviennent?

C'est-là une des plus grandes questions de la morale politique, et une de celles qu'on s'est le moins empressé de résoudre.

Les préjugés, a-t-on dit, nuisent à la découverte de la vérité : ils accoutument à croire sans motifs, et resserrent l'intelligence en enchaînant la curiosité.

Mais avant de rien décider sur une question si délicate, il falloit voir si tous les hommes sont également capables de parvenir à la connoissance de toutes les vérités : si tous peuvent remplacer les préjugés qu'ils rejettent, par des vérités utiles; si presque tous, encore distraits par des occupations journalieres, ont assez de loisir pour se livrer à des recherches pénibles, et assez de lumieres pour faire un choix entre les idées ou les maximes qu'ils découvrent : en un mot, s'il ne vaut pas mieux que les hommes soient bons par préjugés, que par principes; ou peut-être aussi, s'il est possible qu'ils soient bons par principes.

En envisageant la question sous toutes ses faces, on auroit été surpris de son étendue, et l'on auroit eu recours à plus d'une maxime pour la résoudre.

Les loix n'influent que d'une maniere bien indirecte sur nos volontés ; destinées à punir les crimes, elles sont sans force contre les hatudes vicieuses qui les préparent. C'est l'homme dans la société, qu'elles enchaînent ; mais hors de la société, l'homme sait toujours en éluder la prise ; elles dégénéreroient même en une inquisition dangéreuse, si elles le fatiguoient pour ainsi dire jusques dans ses foyers ; et pour que leur pouvoir soit bienfaisant, il faut qu'il cesse où commence celui de la nature.

Cependant l'action des passions sur le cœur de l'homme, est de tous les jours, de tous les instans ; et si une action contraire ne la réprimoit sans cesse, les loix elles-même seroient impuissantes dans l'objet qu'elles se proposent. Comme elles ne peuvent nous soustraire au vice, bientôt elles n'auroient plus assez de force pour nous détourner du crime.

Les loix sont des liens grossiers auxquels il est facile d'échapper : si des tissus délicats n'en assuroient l'étreinte, elles deviendroient absolument inutiles.

Ces tissus sont les mœurs. Les mœurs s'insinuent

nuent comme un ciment délié dans les vuides du corps politique ; elles en unissent toutes les parties ; et elles sont si essentielles à son existence, qu'on peut bien concevoir une société avec des mœurs mal constituées, mais qu'une société sans mœurs est une chose impossible.

Les mœurs se composent des affections, des habitudes et des opinions sociales. Il ne s'agit pas ici d'en expliquer l'origine, il faut voir seulement si de bonnes mœurs peuvent exister sans préjugés.

Distinguez bien le préjugé, de l'erreur. Le préjugé est un jugement fondé sur des principes dont nous n'avons aucun motif ou aucun intérêt d'examiner la vérité ou la fausseté. Ainsi, le préjugé peut être une erreur, mais il ne l'est pas toujours.

Le préjugé, en morale, est pour celui qui l'adopte, une vérité de sentiment : la certitude qu'il en a n'est pas l'ouvrage de son intelligence, mais de son cœur, et il croit d'autant plus qu'il craint ou qu'il espere davantage.

Observez, que plus les motifs de notre croyance sont généraux, et moins ils ont d'influence sur notre volonté, et qu'il n'en est pas ainsi lorsque ces motifs nous deviennent personnels. La vue du bien général n'éloignera pas tant un homme d'une mau-

vaise action, que la crainte d'un mal particulier.

Observons encore que nous tenons moins aux vérités qui sont notre ouvrage, qu'à celles qui nous ont été données, pour ainsi dire, toutes faites. Comme nous avons créé les premieres, nous nous croyons quelquefois en droit de les anéantir au gré de l'intérêt qui nous détermine. Un sophisme, souvent grossier, suffit pour nous faire douter des choses qui nous paroissoient le plus démontrées; et les passions sont fécondes en sophismes : mais quand la vérité n'est pas de notre choix, il nous en coûte pour la détruire : comme nous ne l'avons pas vu se former dans nos mains, nous ne pouvons la regarder comme un bien qui nous soit propre. C'est par notre cœur, qu'elle a séduit notre entendement; et lors même que l'entendement est détrompé, l'impression qu'elle a faite sur le cœur dure encore, comme le mouvement subsiste long-tems après l'action du mobile qui l'a produit (1).

(1) Et voilà pourquoi les vérités religieuses assurent et maintiennent bien mieux les mœurs et les habitudes d'une nation, que les vérités politiques. Il n'appartient qu'à des législateurs imbéciles de séparer les vérités religieuses des vérités politiques. Cependant, je prévois un moment où l'on entreprendra de faire cette séparation; et à cette époque, non-seulement le cœur, mais l'intelligence des peuples, sera corrompu; et si un tel ordre de choses pouvoit durer, il n'y a pas de crimes, d'extravagances, de folies sérieuses auxquelles il ne faille s'attendre.

Remarquez aussi que l'opinion prête aux vérités qui ne sont pas notre ouvrage, une force que les autres ne peuvent avoir : nous sommes si foibles ; l'exemple a sur nous un pouvoir si étendu ; la société nous a si bien enchaînés l'un à l'autre, qu'il nous faut plus de courage encore pour nous distinguer des autres hommes par notre maniere de penser, que par notre maniere de vivre. Qui est-ce qui peut consentir à rester seul avec sa pensée? qui est-ce qui, lorsqu'il l'a conçue, ne cherche pas à l'essayer sur l'entendement des autres, et ne s'attache pas d'abord à l'environner de l'opinion pour l'assurer et la défendre ?

Maintenant, bannissez tous les préjugés; pour épurer les mœurs, assujétissez leurs élémens à une analyse sévere, et n'admettez, en les composant de nouveau, que les principes dont vous aurez éprouvé la certitude, vous ferez un systême de morale, mais vous détruirez les mœurs.

Ne confondons pas ces deux choses, la morale et les mœurs : la morale est une science spéculative, qui a pour objet la pratique des bonnes ou des mauvaises actions : les mœurs sont toutes les habitudes de l'ame, qui nous déterminent à pratiquer des actions bonnes ou mauvaises.

Au moment où la raison s'empare d'un préjugé

moral pour en examiner la vérité, le cœur s'en défie ; il doute lorsqu'elle discute ; et plus les lumieres de la raison croissent, moins il devient docile. Une vérité démontrée cesse d'être une vérité de sentiment ; elle éclaire sans échauffer : avant qu'elle eût subi un examen sévere, elle étoit une habitude de l'ame ; depuis que la raison en a fait l'analyse, elle n'est plus qu'une connoissance de l'esprit.

Raisonnez bien tous vos devoirs, tous vos penchans ; demandez-vous le pourquoi de chacune de vos actions, ce ne sera plus alors un instinct moral, mais la vue de l'ordre qui vous déterminera vers le bien, et vos déterminations seront toujours foibles. Auparavant, vous obéissiez avec d'autant plus de facilité, que la cause qui vous faisoit agir vous étoit inconnue : mais maintenant que vous connoissez cette cause, maintenant que vous avez déterminé les bornes de son pouvoir, ne les resserrerez-vous pas ces bornes, si la voix de l'intérêt personnel se fait entendre ? Ouvrage hardi, mais foible de votre raison ; c'est sur vos passions que de telles bornes sont assises ; et comme c'est en raisonnant que vous les avez posées, croyez que vous ne manquerez pas de raisonnemens pour les abattre.

Helvétius qui a eu le malheur d'accréditer beaucoup d'idées fausses, prétend que comme

les connoissances qui sont aujourd'hui communes à toutes les classes de la société, n'ont été dans le principe que le partage d'un petit nombre d'hommes rares, il peut également arriver que celles qui paroissent encore au-dessus de la portée du peuple, deviennent insensiblement pour lui des connoissances de premiere nécessité, et fassent partie de son éducation.

Il est certain que si l'on pouvoit imaginer un état de choses, où l'homme livré à des occupations mercenaires auroit le même intérêt de s'instruire que le philosophe, *toutes les vérités devenant des besoins indispensables*, il n'y en auroit aucune que l'esprit le plus grossier ne vînt enfin à bout de saisir : (1) car les vérités forment une chaîne ; et s'il en est qui paroissent inaccessibles aux esprits vulgaires, c'est qu'ils n'apperçoivent que l'intervalle qui sépare les vérités simples, des vérités hardies, et qu'ils ne connoissent pas la suite des rapports qui les unissent.

Mais cet état de choses est une chimere. Distinguez bien ceci : nous devons les progrès

(1) Encore faudroit-il que tous les esprits eussent la même aptitude aux mêmes choses : ce que je ne crois pas, quoiqu'en ait dit Helvétius.

des arts à nos besoins physiques, et l'étendue de nos connoissances à nos besoins moraux. L'homme du peuple peut concourir aux progrès des arts dans le genre d'occupation auquel il s'est livré, si la nécessité éveille son industrie; mais jamais il ne rassemblera un grand nombre de connoissances, parce que le soin de pourvoir à sa subsistance journaliere, en l'enchaînant à un seul objet, borne sa curiosité.

L'oisiveté est la mere de tous nos besoins moraux : ce n'est que, lorsque par une conséquence infaillible des progrès de la société, les propriétés ont été assez inégalement réparties pour que le travail méchanique cessât d'être une loi nécessaire et commune à tous les individus, qu'on a vu des hommes tourmentés de leur propre repos, se livrer à de hautes spéculations, et chercher dans la variété de leurs connoissances un remede à l'ennui qu'ils redoutoient. Quelques-unes de ces connoissances sont devenues le partage du peuple; mais celles-là seulement qui avoient une liaison naturelle avec ses travaux, telles que les découvertes dans les arts; d'autres ont influé sur ses mœurs, mais il les a reçues comme des préjugés, parce qu'elles se sont mêlées à l'opinion publique, et que, quoiqu'on en dise, il est fait pour obéir en esclave à cette opinion.

Il ne suffit donc pas de dire que toutes les vérités se tiennent, et qu'on peut aisément s'élever de l'une à l'autre, pour prouver qu'elles seront toutes un jour des vérités vulgaires : il faudroit encore démontrer, malgré l'immense variété des professions, malgré le besoin qui enchaîne exclusivement l'homme du peuple à son attelier, qu'il n'est aucune de ces vérités qui ne puisse être un jour étroitement liée au soin de sa subsistance, et au genre de travail qu'il a choisi pour y pourvoir.

Il y a plus, lors même qu'on pourroit imaginer une éducation commune à tous les individus d'une grande société, quand cette éducation seroit universelle, quand elle embrasseroit toutes les vérités morales, de cela seul qu'il faut que le peuple vive ; qu'il y ait des artisans, parce qu'il y a des besoins ; qu'il y ait des pauvres, parce qu'il y a des riches : toutes ces vérités recueillies avec soin, étudiées avec méthode, se résoudroient bientôt en erreur : une ignorance dangereuse, mais nécessaire, s'empareroit des dernieres classes de la société ; l'habitude d'un travail journalier et pénible, l'impression lente, mais profonde des événemens, la maniere de voir particuliere à chaque caractère, l'expérience variée comme les diverses situations de la vie, sur-tout l'activité

des passions mises en jeu par la bonne ou la mauvaise fortune, tout cela effaceroit, avec d'autant plus de facilité, les premieres notions qu'on auroit reçues dans l'enfance, qu'elles auroient leurs racines dans l'esprit plutôt que dans le cœur : et si un tel peuple ne se faisoit pas des préjugés, il deviendroit à coup sûr la plus détestable nation de l'univers.

Il faut donc des préjugés au peuple, et il lui en faut, parce qu'une société ne peut subsister sans mœurs, et qu'il n'y a pas de mœurs sans préjugés ; car les mœurs sont le produit de toutes les habitudes sociales ; or décomposez ces habitudes, et vous verrez que même indépendamment des préjugés religieux ou politiques, elles sont le résultat d'une foule d'autres préjugés souvent imperceptibles, dont l'esprit le plus exercé ne sait pas se rendre compte, et que l'analyse la plus délicate ne peut saisir. Ce sont ces préjugés, comme autant de liens, qui unissent les hommes entr'eux, et non pas les vérités spéculatives, toujours impuissantes contre la volonté, parce que l'esprit dont elles sont l'ouvrage est la dupe du cœur qui s'en défie.

Mais tous les peuples doivent-ils être asservis aux mêmes préjugés, et le genre de préjugés qui convient à chacun n'est-il pas déterminé,

par des circonstances particulieres de gouvernement et de lieu?

Je n'ai pas le tems de dire tout ce que je pense sur cet objet. Je ne veux que jetter ici, comme au hazard, quelques réflexions propres seulement à faire sentir comment les préjugés varient en conséquence de l'organisation politique des peuples, comment ils influent sur la législation, et comment à son tour la législation influe sur eux.

En général, plus une nation est libre, et plus les préjugés qui la dirigent ont de grandeur et de moralité. La liberté est un levain actif qui fermente avec les mœurs et les dépouille des opinions fausses ou grossieres qui les corrompent; elle imprime un grand caractere à toutes les affections de l'homme; elle trempe son ame dans le feu des sentimens les plus nobles; et dans les préjugés qu'elle prépare ou qu'elle entretient pour assurer les habitudes des peuples, toujours on remarque une certaine sévérité de principes, une certaine tendance vers tout ce qui est juste et généreux, qu'on chercheroit vainement ailleurs.

Au fait, nos habitudes ne résultent que de nos rapports avec nos semblables, et parce que ces rapports, dans l'état social, sont toujours profondément modifiés par la forme du gouverne-

ment que nous avons adopté, on conçoit que plus le gouvernement respecte la liberté de l'homme, ou ce qui est la même chose, plus les loix positives sont conformes aux loix de la nature, et plus les préjugés qui dirigent les peuples doivent participer de la dignité des institutions auxquelles ils obéissent.

Sous le régime absolu d'un despote, c'est tout autre chose; la constitution tendant à relâcher sans cesse les liens de la société, il faut une force constante qui les resserre; cette force est la superstition née de la crainte, et qui l'enfante à son tour. Dans de tels états, elle seule constitue presque toujours la force publique, fléau terrible dans la main des tyrans, frein respectable dans celle des peuples, quand c'est une véritable liberté qui la produit (1).

---

(1) Je sens qu'il faudroit que j'exposasse ici ce que j'entends par liberté, mais mes idées sur ce sujet absolument différentes de celles de tous les publicistes, exigent un trop grand développement. Il suffit de savoir que je n'ai pas sur les principes de la société les mêmes idées qu'eux; que je ne crois nullement que la société soit le résultat d'une convention; que je ne pense pas que la liberté ait pour principe l'indépendance, et qu'elle ne soit, comme on l'a dit, que cette portion de notre indépendance que nous n'avons pas sacrifiée à la sûreté commune en entrant en soci té : qu'à mes yeux au contraire l'indépendance et la servitude sont tout-à

Il est si naturel que la superstition soit à peu près par-tout la compagne nécessaire du despotisme d'un seul, que lorsque Rome, fatiguée de ce qu'elle appelloit sa liberté, (car jamais Rome n'a été libre), fit dépendre d'un maître toutes ses destinées, on vit tout-à-coup les empereurs comme involontairement environnés du petit nombre de préjugés superstitieux qui avoient échappé à l'action lente, mais profonde, de la raison, et aux dernieres secousses de l'état ébranlé ; ils se servirent de ces préjugés au milieu de la dissolution de tous les principes, comme d'autant d'étais pour leur autorité naissante ; et ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ce peuple, qui ne croyoit pas même à

fait la même chose : qu'à mes yeux ainsi, la liberté est une chose tout aussi à part de l'indépendance que de la servitude : qu'en un mot, je vois la liberté où personne ne s'est avisé d'aller la chercher jusqu'à présent, et qu'alors elle me semble si sacrée, que je ne pense pas que l'homme puisse en céder la moindre portion dans quelque position qu'il se trouve. Une nation n'a pas plus de droit sur ma liberté, qu'un monarque ; et si la souveraineté ne réside pas dans les monarques, elle ne réside pas davantage dans les nations. Une volonté souveraine sur la terre est un dogme absurde, destructeur de toute espece de morale ; et il seroit convenable d'apprendre cependant que la législation n'est qu'un moyen de plus pour dépraver l'espece humaine, quand elle n'a pas la morale pour base et pour appui.

ses dieux, finit par rendre une espece de culte à ses tyrans. Il ne conserva de sa religion que ce qui pouvoit assurer son esclavage.

Voilà ce qui arrive assez ordinairement sous le despotisme d'un seul. Sous le despotisme de plusieurs, c'est moins sur les préjugés qui naissent de la superstition, que sur l'immoralité des opinions que l'autorité s'appuie. Le despotisme de plusieurs a besoin de corrompre pour asservir; tandis que pour asservir, le despotisme d'un seul n'a besoin que de se faire craindre. Avec le despostisme de plusieurs, il y aura donc moins de pudeur, si je peux me servir de ce mot, dans les préjugés. Les opinions auront une certaine improbité, qui mettant à l'aise un plus grand nombre de passions, feront oublier la liberté pour la licence. Là, il se forme une espece de contrat tacite entre les tyrans et les esclaves : *laisses-moi mes vices et je te laisserai ton pouvoir* (1).

Ainsi donc les préjugés d'un peuple dépendroient en grande partie de sa constitution, et

(1) L'histoire de la plupart des anciennes républiques, dépose de cette vérité. Dans ces constitutions prétendues libres, c'étoit à qui flatteroit les vices et les passions du peuple avec le plus de complaisance et de bassesse, afin de le gouverner ensuite avec plus d'empire.

selon que la constitution d'un peuple seroit plus ou moins libre, il auroit des préjugés plus ou moins respectables.

Cela ne veut pas dire cependant qu'un peuple libre dans l'enfance de ses loix ne puisse être asservi au joug des plus grossieres opinions; mais tout simplement, qu'il ne faut qu'abandonner ses mœurs à l'action de son gouvernement, pour qu'elles se dépouillent par degrés des élémens impurs qui les souilloient dans le principe, et qu'il ne lui reste plus que les préjugés dont il a besoin pour assurer les vertus nécessaires au maintien de sa liberté.

Je vois résulter de ceci trois conséquences importantes.

La premiere, c'est que tout changement essentiel dans les loix politiques d'une nation, opere un changement nécessaire dans ses préjugés. Introduisez la liberté chez un peuple esclave (1), et il aura bientôt secoué toutes les opinions qui tiennent à la servitude. Brisez

---

(1) Pourvu néanmoins qu'il reste quelque énergie au peuple esclave. Il peut y avoir une obéissance qui soit énergique : l'obéissance des Turcs, par exemple, qui a pour motif un principe religieux. Un principe religieux dirige mal quelquefois les forces de l'ame, mais il ne les détruit pas. Ce n'est pas ce qui trompe la conscience, mais ce qui la rend nulle, qui nous énerve ou nous déprave.

la constitution d'un peuple libre, et si le luxe ou tel autre principe de corruption a effacé son caractere, à quelque degré de connoissance qu'il soit parvenu, soyez sûr que ses mœurs ne tarderont pas à se charger de tous les préjugés que le despotisme fait naître.

La seconde : que tout changement dans les préjugés d'une nation, prépare une révolution dans ses loix politiques (1). Lorsque dans un

---

(1) Ceux qui gouvernent ne connoissent pas assez cette importante vérité. Il n'y a rien de subit dans les révolutions des empires. Telle révolution semble imprévue au premier coup d'œil, dont on trouveroit souvent la cause, si on y réfléchissoit un peu, dans trois ou quatre opinions dont les progrès dans le principe ont à peine été sensibles; mais qui changeant sourdement les habitudes d'une nation, préparent la chûte de ses anciennes institutions, et la disposent comme involontairement pour de nouvelles loix. Ces nouvelles loix sont ensuite bonnes ou mauvaises, selon la vérité ou la fausseté des opinions qui dominent, et encore selon la plus ou moins grande corruption du peuple qu'il s'agit d'instituer de nouveau, et de ceux qui entreprennent de l'instituer.

Un peuple excessivement corrompu est toujours un peuple sans intelligence en fait de morale et de législation; et si le législateur qui entreprend de l'instituer n'est pas à la fois et le plus moral et le plus éclairé de tous les hommes, il ne fera gueres autre chose qu'achever la dissolution de ses mœurs, et lui préparer une fin aussi déplorable que honteuse.

état libre, l'habitude des jouissances qu'on doit aux progrès des arts a dépravé tous les cœurs et détruit ce courage de l'esprit, cette fermeté de caractere qui constitue le citoyen, quand le fardeau des vertus qu'impose la patrie pese sur les ames énervées, et qu'on se rit des opinions dont se nourrit l'amour du bien public, on peut conserver encore quelque tems une constitution libre; mais il n'y a plus de liberté.

La troisieme : c'est que s'il est une chose à laquelle il faille s'attacher de préférence dans la conduite des peuples, c'est à co-ordonner autant qu'il est possible leurs préjugés avec leurs loix. Les préjugés d'un peuple, d'après tout ce que j'ai dit, sont en quelque sorte toute sa conscience, et je n'ai pas besoin de prouver que les loix ne sont durables qu'autant que c'est sur la conscience des peuples qu'on les appuye.

Celui-là seroit donc un législateur mal habile, qui en même tems qu'il s'occuperoit à constituer la liberté d'un peuple, travailleroit à dépraver ses mœurs en attaquant les préjugés utiles qui les composent; car les mœurs chez un peuple libre sont la meilleure partie de sa liberté; comme les coutumes d'un peuple esclave, suivant l'expression de Montesquieu, sont la portion la plus essentielle de sa servitude. Je ne connois pas de sottise plus grande

en législation, que de relâcher ou de rendre incertaine la morale d'un peuple qu'on appelle à la liberté. C'est lui ôter d'une main ce qu'on prétend lui donner de l'autre.

J'appellerois encore législateur mal habile, un législateur qui ne faisant pas attention à ce que les préjugés peuvent sur les loix, laisseroit subsister inconsidérément une opposition décidée entre ses loix et les préjugés du peuple qu'il voudroit instituer. Si vos loix ont une certaine tendance, et si vous conservez au peuple des préjugés qui ont une tendance différente, soyez sûr que parce qu une nation tient beaucoup plus à ses préjugés qu'à ses loix, les préjugés de votre peuple finiront par dévorer vos loix. Laissez des préjugés et des vertus séveres à un peuple dont vous voulez aggraver la servitude, et au lieu d'un peuple esclave vous finirez par avoir un peuple libre. Laissez au contraire des préjugés vicieux, ou ce qui est la même chose, une morale vicieuse à un peuple énervé que vous voulez régénérer à la liberté, et vous ne ferez que donner à ses vices la force des passions. Or, soyez certain que les passions, quand elles ne sont autre chose que des vices développés, ne peuvent former d'alliance véritable qu'avec la tyrannie.

Mais ce n'est pas une chose facile que de

co-ordonner

co-ordonner les préjugés d'un peuple avec ses loix, c'est-à-dire, que de faire disparoître, sans détruire sa conscience, ceux de ses préjugés qui ne s'accordent pas avec la bonté des loix qu'on lui donne. C'est-là qu'il faut attendre le législateur pour prononcer sur sa capacité intellectuelle et morale. C'est par-là sur-tout qu'on jugera s'il a reçu de la nature un cœur fait pour tout sentir, et une tête propre à tout combiner : car, pour faire un législateur, il faut cet accord prodigieux de la tête et du cœur, de l'intelligence et de la sensibilité ; et voilà, sans doute, pourquoi un législateur est toujours un homme extraordinaire, et tel qu'il s'en montre peu dans une longue suite de siécles.

Rien n'est précieux, rien n'est important à conserver comme la conscience des peuples. Vous pouvez la diriger, la changer même s'il en est besoin ; mais combien cette tâche est délicate ! de quels moyens insensibles il faut se servir pour n'obtenir, dans un pareil travail, précisément que la mesure de succès qu'on desire.

Quelquefois on peut modifier les préjugés dont les mœurs se composent en les opposant entre eux. Il existe dans la société beaucoup

de préjugés contradictoires, qu'assez ordinairement il ne faudroit que rapprocher pour faire disparoître; mais cela même n'est pas aisé. Comme de tels préjugés ne subsistent que parce qu'ils ne vont jamais ensemble, il faut rompre l'allure des mœurs pour les mettre en opposition; et que de dangers ne court-on pas en essayant de rompre cette allure? troubler les mœurs ou les détruire, sur-tout à de certaines époques de la société, n'est trop souvent que la même chose.

Quelquefois aussi, il n'est besoin pour faire disparoître un préjugé, que de changer le rapport politique ou civil qui l'a produit. J'ai déjà dit que nos habitudes naissent de nos rapports, et nos préjugés, de nos habitudes: or, il est bien aisé de voir, d'après cela, tout ce qu'un changement de rapports, soit politiques, soit civils, peut avoir d'influence pour écarter de la conscience des peuples tel ou tel préjugé. Mais ce n'est pas non plus une tâche ordinaire que de changer les rapports qui constituent le système social d'un peuple. Si dans cette hypothese vous n'agissez pas d'une maniere immédiate sur les mœurs, vous agissez cependant toujours; et que de précautions à prendre pour que votre action ne soit pas trop forte, et

qu'avec des préjugés de moins ou d'autres préjugés, il reste encore au peuple une morale et des mœurs.

Je n'ai plus qu'un mot à dire. Il y a une époque dans chaque gouvernement, où les préjugés ne sont que ce qu'ils doivent être pour maintenir le gouvernement : à cette époque, la constitution d'un peuple est dans toute sa force; au-delà, elle commence à s'affoiblir, parce que les préjugés changent ou s'effacent, parce qu'encore, par le simple effet des progrès de ce qu'on a jugé à propos d'appeller civilisation ; et sans le concours d'aucune autre cause, les préjugés finissent, un peu plutôt ou un peu plus tard, par se trouver en opposition avec les loix (1).

Il est peu, et même peut-être, il n'est point de constitution qui puisse résister aux effets de la civilisation par les arts.

Chez un peuple libre, (2) le goût des jouis-

---

(1) Ainsi en France, il y a déjà quelque tems que nous n'avons plus les préjugés de notre gouvernement; et cela seul suffira pour y opérer une révolution.

(2) Ne soyons pas dupes des mots, et ne confondons pas le despotisme sous une certaine forme avec la liberté. Par gouvernement despotique, n'oubliez pas par exemple, que j'entends non seulement la tyrannie d'un seul, mais la tyrannie de plusieurs. On trouvoit autant, et même plus de

sances physiques, qu'on doit aux progrès des arts, énerve naturellement la constitution, (1)

---

tyrannie à Athènes, où le peuple bouleversoit tout, qu'en Macédoine, où le prince disposoit de tout. Ici comme là, il y avoit des vérités importunes et des erreurs utiles; et si on examine la maniere de vivre des deux peuples, certainement on sera convaincu que le plus corrompu, et dès-lors le plus esclave, n'étoit pas celui qui étoit gouverné par un monarque.

(1) L'égoïsme naît des jouissances physiques, comme la philantropie, des jouissances morales. Voulez-vous savoir si un peuple est véritablement libre, examinez sa constitution, et dites hardiment qu'il ne l'est pas, si cette constitution ne développe en lui que la fantaisie de parvenir, que le besoin de changer de place pour être mieux, que le desir de satisfaire un plus grand nombre de passions; car les passions sont toujours plus physiques que morales, et l'égoïsme marche toujours à leur suite. La meilleure de toutes les constitutions seroit celle où cette fureur de se déplacer, de s'occuper plus de ce qu'on n'a pas, que de ce qu'on a, fureur qui a produit tant de crimes, n'existeroit en aucune maniere. Cette constitution est possible, mais que d'idées fausses il faudroit détruire, seulement pour en démontrer la possibilité.

Placez le repos dans tous les cœurs, et vous aurez tout fait pour la liberté. C'est la justice, la vraie justice qui produit le repos : mais dans des tems de corruption, quand l'instinct moral qui réside en nous, n'a plus de mouvement, plus de vie, il n'appartient pas à tout le monde de dire ce que c'est que la justice !

parce que ce goût, quoiqu'on fasse, détache le citoyen de la patrie, parce qu'il le sépare des événemens, parce qu'il le porte comme involontairement à se composer un bonheur individuel et absolument à part du bonheur de tous.

Chez un peuple esclave, c'est bien pis; les arts corrompent jusqu'à la servitude même : ce qui est vil de soi, ils le rendent plus vil encore; et je ne sais trop à quoi peut être bon un peuple esclave que les arts ont corrompu.

Cependant si quelque cause imprévue opéroit une révolution dans son systême social, si cette révolution étoit assez profonde, et surtout assez morale pour remuer toutes les ames, et les reconstituer pour des habitudes simples et généreuses; peut-être avec la liberté ce peuple pourroit-il se donner toutes les vertus et tous les préjugés nécessaires à la régénération de ses mœurs.

Mais ce cas doit être infiniment rare. Je ne connois gueres qu'une révolution religieuse qui puisse redonner de la morale et des mœurs à un peuple qui n'en a plus; et les révolutions religieuses ne sont pas des événemens de tous les jours.

Il seroit donc à peu près vrai qu'il n'y a pas de constitution que le tems ne finisse par détruire,

parce qu'on n'a pas encore trouvé le secret de maintenir une constitution dans le période où elle n'est environnée que des préjugés qui lui conviennent. Par une suite de l'inquiétude naturelle à l'esprit humain, il lui est impossible de se fixer à un terme donné dans la carriere des arts et de la civilisation : le dégoût d'une jouissance prépare naturellement le besoin d'une autre, et malheureusement les mœurs varient comme les diverses manieres de jouir. Un moment vient enfin, où l'ame ayant tout épuisé, n'a plus de ressort; où l'esprit n'a plus de caractère, les affections morales plus d'énergie; alors, vous le sentez, le tems des grandes choses est passé ; ceux qui sont gouvernés deviennent vils comme ceux qui gouvernent; et s'il survient quelque révolution, elle ne sert gueres à manifester que la bassesse et la dépravation du peuple qui l'éprouve.

Je borne là ces réflexions : au reste, je sens que je n'ai fait qu'ébaucher mon sujet. Quand je rassemblerai mes idées sur la législation, je dirai mieux et j'en dirai davantage.

☞ La lettre ci-jointe m'a été adressée de Pont-à-Dinan : je la publie pour les personnes familiarisées avec le Bas-Breton. Elles y trou-

veront des beautés de style, des modeles de bienséance, d'urbanité; et des formes dignes des meilleurs écrivains. Si ma réponse s'est fait attendre, c'est la faute de l'interprete à qui il a fallu un travail, plus qu'ordinaire, pour faire passer dans notre langue les beautés de l'original. Le voici mot pour mot.

Pont-à-Dinan le 31 Mars 1791,
Département des Cotes du Nord.

M. S U L E A U,

« CÉLEBRE PERTURBATEUR! pourquoi venez-vous troubler mon sommeil? Votre réveil l'a vraiment interrompu. Je m'attendois à y trouver quelque chose d'agréable et d'intéressant; mais j'ai été bientôt désabusé; car je vous avouerai, avec la franchise d'un bon patriote, qu'après avoir lu votre réveil, tout homme sensé regrettera le tems que cette lecture lui aura fait perdre. Vous dites avoir été lié avec M. de la Fayette, j'en doute; car je le connois trop délicat sur le choix de ses amis. J'ai servi en Amérique sous les ordres de ce brave général, à qui l'univers reconnoît des talens. Je vous dirai toujours, en franc Breton, que vous êtes un imposteur, un méchant calomniateur; et que des hommes qui, comme vous,

me paroissent sans mœurs, sans probité et sans délicatesse, n'ont jamais su et ne sauront jamais apprécier le mérite des honnêtes gens, ni les principes qui les dirigent et les font agir.

» Vous avancez que M. de la Fayette sera pendu avant vous. Vous reconnoissez, avec raison, que la lanterne sera votre récompense : vous la méritez à tous égards ; et je vous assure et vous proteste, que si vous étiez dans nos départemens, vous le devanceriez dans la fin que vous lui pronostiquez.

» Quant à M. Barnave, je ne le connois pas ; mais je vous répéterai encore, avec la loyauté et la franchise d'un bon patriote et d'un franc Breton, que l'apologie que vous en faites ne peut et ne doit que vous mériter le mépris et l'indignation des honnêtes gens.

» Si vous voulez écrire, croyez-moi, monsieur, changez de ton ; car votre réveil ne vous fera pas de prosélites parmi les hommes délicats, et même ceux qui ont quelque lueur de sentiment.

» Vous prévenez vos lecteurs que votre caractere est original, j'en conviens comme vous ; mais aussi, convenez que vous avez oublié : infernal. Vous conviendrez aussi que vous êtes un perturbateur, et que tout homme qui met sa gloire à troubler la tranquillité publique, est un monstre dans la société.

» Croyez que, si l'assemblée nationale laisse subsister quelques abus, la législature prochaine les réformera en les lui faisant connoître.

» Sachez aussi, qu'un honnête homme doit obéir à une loi qu'il réprouve, plutôt que d'exciter le trouble et le désordre.

» Pour terminer, je vous dirai que l'adresse dont vous faites étalage au sujet du combat de M. Barnave avec M. Cazalès, annonce une basse présomption qui fait l'ornement d'un sot et d'un plat.

» Si vous insérez la présente dans votre réveil, je conviendrai que vous êtes un célebre original; et je souscrirai pour l'abonnement, en m'adressant votre premier numéro. Je suis, en attendant votre réponse, votre serviteur,

J. P. DE LA RIVIERE.

A M. DE LA RIVIERE.

Paris, le Avril 1791.

Se peut-il, Monsieur, qu'à la distance qui nous sépare, mon réveil ait excité le vôtre? Cet événement tient du prodige, et sera la matière de plus d'un entretien : car, à en juger par le petit dépit que vous témoignez, vous dormiez d'un sommeil bien profond. Je vous dois bien des excuses : car, plus je relis votre charmante lettre,

plus je me persuade qu'un songe flatteur et mensonger vous berçoit de ses douces illusions, lorsque la mienne vous a causé l'importunité de vous réveiller en sursaut.

En effet, vous me faites dire que j'ai été *lié* avec M. de la Fayette; lorsque vous avez pris des entretiens pour des *liaisons* vous RÊVIEZ, Monsieur.

Vous avancez que l'*univers lui reconnoît des talens;* vous RÊVIEZ, Monsieur. L'habitant de Moscou, de Constantinople, de Warsovie, de Vienne, de Venise, de Stockholm, de Coppenhague, de Madrid, de Lisbonne, de Berlin et de la Haie, vous dira, comme moi, vous RÊVIEZ, Monsieur, et vous rêviez en effet.

Vous avancez que je suis *un méchant calomniateur*, *un homme sans mœurs*, *sans probité*, *sans délicatesse;* ce qui suppose que vous m'avez tamisé, ressassé, passé à l'alembic, mis sur la lentille. Eh bien! vous n'avez rien fait de tout cela : donc vous RÊVIEZ, Monsieur.

Vous prétendez que je serai *pendu avant M. de la Fayette;* comme si les agens de la révolution avoient quelqu'intérêt à me donner cette préférence; comme si les factieux, les *trente-trois*, les Pisistrates, les Jacobins, leurs galfats et leurs satellites, daignoient s'occuper de moi lorsque M. de la Fayette, par l'émi-

nence de sa place, par la nature de ses principes, par le mépris qu'il a affiché pour les érostrates de la monarchie, par la haîne qu'il a vouée à leur doctrine, n'a plus d'issue pour échapper à leurs persécutions, à leur vengeance, à leurs muets... à coup sûr, vous RÊVIEZ, Monsieur.

Vous prétendez ne pas connoître M. Barnave... Quoi ! l'éclat de ce météore philosophique et politique n'avoit pas encore frappé vos yeux? cette huitieme merveille vous étoit inconnue. La ville de Pont-à-Dinan n'avoit pas retenti mille et mille fois de ses hauts faits, de ses fanfaronnades, de ses triomphes populaires, de ses allures, de ses intrigues, de ses galimathias oratoires, et vous ignoriez toutes ces belles choses ? ah ! vous RÊVIEZ, Monsieur.

Nouveau Mathieu Lansberg, vous annoncez que la *législature suivante réformera les abus qui auroient échappé à celle-ci* ; ce qui suppose qu'elle n'aura point le mal françois, la peste républicaine, le virus anti-monarchique : vous RÊVIEZ, Monsieur.

Mais vous êtes enfin éveillé ; vos yeux voient, vos oreilles entendent ; ce retour à la vie et au sentiment, employez-le, Monsieur, à méditer l'histoire de notre révolution; et, lorsque vous en aurez analysé les héros et les événemens, vous prierez le ciel de vous envoyer le sommeil d'Epiménide.

Dispensez-moi, Monsieur le *franc Breton*, d'aller chercher ma *récompense dans vos départemens*. Je ne serai point réfractaire à la loi nouvelle, qui veut que *tout manant de cette cité soit pendu INTRA MUROS*. Et puis, vous autres, Messieurs de la province, vous n'avez guères que la théorie de ce passe-tems national; tandis que nos parisiens joignent à la plus élégante combinaison une pratique consommée, ce qui me porte à croire que c'est dans l'art de lanterner un aristocrate, que ces fiers citadins s'adjugent dans tous leurs panégyriques, *une supériorité décidée sur tous les peuples de l'univers.*

Maintenant que j'ai mis au jour votre lettre, je vous somme, en *franc Picard,* de prendre parti parmi mes souscripteurs.

Mais, on m'appelle...... De quoi s'agit-il? d'une souscription. --- Pour qui? --- Pour le cheval de M. de la Fayette. --- Quelle folie! --- C'est vrai; mais on dit qu'*il a eu l'honneur de servir sous les ordres de ce brave général.* --- Vous avez raison; j'oubliois qu'il a fait la moitié de la révolution.... Qu'on expédie donc en même-tems M. de la Riviere de Pont-à-Dinan.....

Je reviens à vous, Monsieur, pour vous demander pardon de vous avoir quitté si brusque-

ment, et vous prier d'agréer l'hommage de ma reconnoissance et de mon admiration.

SULEAU.

La lettre suivante est à celle de M. de la Riviere, ce que la constitution est au bon sens et à l'expérience. Aujourd'hui que la démagogie foule aux pieds les grands principes, je crois devoir la mettre au jour pour la consolation des amis de l'ordre et de la vérité Il y a, je le sens, une sorte d'impudeur à se prêter publiquement à des caresses de ce genre ; mais lorsque je me rappelle ces mots de Mirabeau expirant, à son chasseur : SOUTIENS CETTE TÊTE, TU N'EN PORTERAS JAMAIS UNE SEMBLABLE, *le courage de l'effronterie s'empare de moi, ou pour mieux dire, je me montre, en ce moment, ce qu'étoit Mirabeau sur sa litiere. Toute frivole excuse à part, j'ai pensé qu'il convenoit merveilleusement à l'originalité de mon caractere, de ne rien dissimuler de mes peines et de mes consolations littéraires : c'est pourquoi j'ai mis dans la même boëte, et les chicotins de la Basse-Bretagne, et les pastilles de l'anonyme ; avec cette devise qui vaut bien celles de la rue des Lombards :*

PASTILLAS RUFINUS OLET, GORGONIUS HIRCUM.

LETTRE

A QUI VOUDRA LA LIRE.

Vous abusez, Messieurs, de l'état où nous sommes!
Tout vous semble permis; mais craignez mon courroux;
Vos libertés enfin retomberoient sur vous.

RACINE.

LE palais-royal est le laboratoire où se travaille la matiere premiere des décrets, que nos législateurs façonnent ensuite. Les ouvriers employés à ces préparations brutes, tantôt à la solde des Jacobins, tantôt à la solde de Philippe, et toujours au plus offrant, vont si vite en besogne qu'il leur reste des loisirs. Ces lacunes, perdues pour la constitution, ils les remplissent par mille jeux innocens. Le matin, c'est une femme de qualité qu'ils fustigent; l'après-midi, c'est un royaliste qu'ils suffoquent dans la vase du bassin : le soir voit un auto-da-fé. A ces espiégleries démocratiques succedent quelquefois des amusemens plus graves; mais leur enjouement est le même, soit que Saint-Hurulge leur lise les bouffonneries de Marat; soit que Villette leur distribue les narcotiques de l'abbé Noel : comme chacun a son franc

parler, une saillie n'attend pas l'autre. Celui-ci demande la tête de Léopold : celui-là le nez de Bailli; un troisieme plus friand, veut les oreilles de M. la Fayette : un quatrieme, gourmet décidé, prétend avoir celles de M. Suleau. La journée finie on se sépare pour recommencer le lendemain; et lorsqu'on se dispose au partage des abbattis qu'on se promettoit la veille, la fâcheuse, l'importune renommée publie aussitôt que Léopold s'avance froidement vers nos frontieres ; que Silvain Bailli continue de fourrer son nez par-tout; que M. de la Fayette porte impunément chaque jour ses oreilles aux Thuileries, et que Suleau, familiarisé plus que jamais avec ces puérilités, continue d'agiter gaiment les grelots de sa marotte. Ce qui m'étonne dans tout cela, c'est que la même proscription, enveloppe des hommes absolument divisés de rapports, de principes et d'intérêt. En effet que peut-il y avoir de commun entre l'ancien marguillier de Chaillot, le successeur de Joseph, le Don Quichotte de la liberté françoise et l'apologiste de la monarchie. Essayons de résoudre ce problême.

Toute société qui gravit vers le républicanisme a pour les dépositaires de l'autorité, l'aversion des hydrophobes pour l'eau ; alors soyez mogol ou maire, incas ou commandant de milice, peu importe, l'horreur que vous

inspirez est la même ; avec cette petite différence cependant, que les menaces sont pour les uns, et le lacet pour les autres. Léopold comme roi, Suleau comme spadassin et puissance littéraire, la Fayette comme dictateur militaire, et Bailli comme dictateur civil, présentent, sous des traits différens, le même ensemble : donc il faut, etc. etc.

Léopold rira de pitié, sans doute, quand il apprendra que le même peuple qui dernierement à une représentation de Cinna, chez Audinot, criait : l'auteur (*Corneille*) à la lanterne, demande aujourd'hui sa tête.

Quant à MM. Bailli et la Fayette : que le peuple nous les donne par extrait, il n'y a pas de quoi fouetter un chat ; le premier ne présentant qu'un squelette d'administrateur, son nez est véritablement une difformité anatomique ; le second n'étant qu'un cheval de parade, qu'on lui rogne les oreilles, ou qu'on les ampute, c'est à la mode seule à prononcer là-dessus : mais pour les oreilles de M. Suleau, c'est autre chose : laissons-les lui par égard pour *sa belle amie*, et par respect pour les vérités qu'elles lui ont transmises. Rappellez-vous d'ailleurs que le matamore Barnave s'est chargé de la *main d'œuvre* ; à la vérité, il n'y met pas grand empressement ; mais pour deux oreilles que sa clé-

mence

mence paroît dédaigner dans ce moment, que d'estropiés de sa façon dans nos colonies!

Messieurs les sous-législateurs du palais royal et compagnie ! puisqu'il ne s'agit que d'attendre, laissez Suleau se livrer paisiblement à son journal. Allez plus loin, et si vous êtes capables de secouer les langes de la démagogie, ouvrez, lisez ce journal : vous y trouverez des portraits frappans, des vérités hardies, des avis salutaires, des prognostics dérobés à l'avenir, des leçons quelquefois sévères, mais toujours de circonstance : cette maniere ne tient ni à l'esprit de parti, ni à un culte particulier, ni à la routine des folliculaires; mais au caractere d'un écrivain trop fier pour être à la solde d'une tribu, et trop impétueux pour se circonscrire dans des formes didactiques.

En voici un exemple pris au hazard. Un gentilhomme pleure sur les débris de son écusson ; Suleau le surprend dans cette attitude ; au lieu de s'amuser à le plaindre, il lui dit avec fermeté : lâche, que ne le défendois-tu !

Ce trait méritoit des applaudissemens ; on l'a critiqué : on s'en est même plaint très-gravement. Moi qui fais partie de cette noblesse que M. Suleau appelle à si bon droit *caste pourrie*, loin de me trouver blessé de la moralité ou de l'épithete, je l'invite à continuer

sur le même ton. Au point où nous en sommes, la flagornerie seroit aussi déplacée que des complimens à un agonisant sur le bon état de sa santé.

Je ne suis pas moins reconnoissant des efforts que M. de Boursac a faits pour réhabiliter en quelque sorte la noblesse française; ce mouvement l'honore infiniment, et l'honoreroit davantage, s'il eût mis en preuve ce qu'il s'est contenté de mettre en proposition. J'avouerai qu'à la premiere ligne de sa lettre à M. Suleau, je m'attendois à le voir passer en revue les braves qui, tout à la fois fideles au roi et à la patrie, se sont montrés les défenseurs de la monarchie et de la noblesse. Cette énumération demandoit peut-être des recherches; mais outre qu'elle étoit l'hommage de la reconnoissance, elle devenoit un reproche pour le pusillanime, un appel général aux membres de ce grand corps, et un rempart contre les tentatives des malveillans.

Cette tâche, dont M. de Boursac a presque contracté l'obligation, il la remplira sans doute; je dis mieux, il doit la remplir. S'il lui faut des oppositions, sa mémoire lui fournira Philippe l'infâme, d'Aiguillon l'hermaphrodite, Menou le stukeli de la noblesse, Villette le pousse-cul de la révolution, la Fayette le geo-

lier en chef, de Loménie l'apostat, etc. etc. etc. et l'ouvrage sera complet.

De son côté, M. Suleau répondra à l'invitation qu'on lui a faite de développer ses principes en politique ; sa ponctualité à remplir ses engagemens ne peut laisser de doute à cet égard. N'exigeons pas néanmoins qu'il les présente en masse, il en est de certaines vérités comme de la lumiere ; un trop grand jour éblouit, une série d'axiomes fatigue l'attention.

Au surplus, comme la politique des monarchies est une et invariable, comme elle est familiere à tous les hommes qui ont médité les intérêts des grandes sociétés, le devoir de M. Suleau est moins d'en recueillir les préceptes, que de les mettre à la portée du peuple.

Pourquoi ce peuple, dont l'ivresse dure encore, se gorge-t-il chaque jour des poisons de la démocratie ? c'est que nos Jacobins tiennent à tous les coins de rues et dans tous les carrefours, des bouchons ouverts à ceux qui ont la soif de ces perfides breuvages ; c'est qu'ils en ont pour tous les états, pour toutes les fortunes ; c'est qu'ils préferent donner à vil prix que de perdre l'occasion de débiter.

Dans ces tavernes, vrais porcherons de littérature et de démocratie, le pacaret, le clos georgeot, l'alicant, le rota, n'ont qu'un prix,

aussi vous sert-on indistinctement le Villette comme le Garat, le Brissot comme le Prud'homme; la modicité du prix fait que chacun en demande. delà l'ivresse et la fureur; car le mauvais vin fait les mauvais ivrognes.

Le tems viendra sans doute où sans marchander, on voudra se procurer les filtres de M. Suleau. C'est à lui à les préparer de maniere à nous en faire un besoin de premiere nécessité; alors il aura véritablement acquis des droits à notre reconnoissance.

De réflexions en réflexions, j'ai pris sans m'en appercevoir le ton doctoral; voilà comme la manie de régir atteint jusqu'à ceux qui trouvent mauvais que les peuples s'avisent de gouverner les rois. Que l'on me pardonne ce petit acte de souveraineté; c'est la derniere fois que je prends le sceptre. Puissent nos législateurs couronnés, avocats, prêtres, magistrats, financiers, pâtres et autres, imiter ce bel exemple! il vaut mieux abdiquer volontairement que de s'exposer à se faire détrôner. UNFRED.

NARGUE DES CURIEUX;

AVIS AUX FIDELES.

Qui habet aures audiendi audiat?

J'ai jugé qu'il seroit ou tardif, ou prématuré, de soulever le voile qui masque les dispositions des puissances étrangères. Parmi vos voisins, il en est qui ne vous plaignent que d'une pitié stérile; d'autres, mieux avisés, ont le bon esprit de sentir qu'ils ne s'isoleroient pas impunément de vos malheurs; quelques-uns, d'une politique plus hardie, vous convoitent; enfin, si en général ils ne savent encore ce qu'ils veulent, du moins est-il constant qu'ils veulent. C'est pourquoi je n'aurai point l'indiscrétion d'entr'ouvrir le rideau qui protege contre les importuns, la toilette et les évolutions préparatoires des acteurs; il seroit plus qu'inutile de lever la toile, alors qu'elle est prête à se déchirer.

J'en ai dit assez pour les gens sensés; quant à ceux qui n'auroient pas assez de discernement pour apprécier et respecter mes motifs; ceux encore pour qui mon laconisme seroit énigmatique; je n'ai ni l'ambition de plaire aux uns, ni la prétention d'être intelligible aux autres.

Multa habeo vobio dicenda, sed non potestis portare modò. Il seroit cruel pourtant de vous réduire, pour toute nourriture, à vivre jusques-là de mes pasquinades. Pour faire diversion à votre impatience, et donner le change à votre appétit, je me suis donc avisé de vous mettre sous la dent cette nerveuse et solide dissertation SUR LES PRÉJUGÉS. Cet extrait, aussi délicieusement écrit que profondément pensé, je l'ai déterré dans un porte-feuille bien précieux où il étoit enfoui depuis vingt ans. C'est le coup d'essai d'un homme justement estimé et trop peu célèbre, qui avoit à peine vingt ans lorsqu'il débuta par ce chef-d'œuvre. Comme il seroit permis de supposer que c'est quelqu'œuvre posthume de Montesquieu, je me hâte de dire que l'auteur de cet ouvrage est vivant; sans doute on devine déjà que c'est du B*** tout pur, à l'exception de l'avant-propos, où l'on verra bien qu'il n'a pas à se reprocher d'avoir trempé. Cet homme, d'un rare génie, aussi recommandable par la pureté de ses mœurs et le stoïcisme de son caractere, qu'étonnant par la multitude et la profondeur de ses connoissances, il étoit trop grand pour ne pas dédaigner la gloire quand il la vit prostituée à un ramassis de charlatans aussi ineptes que fripons, qui n'avoient d'autre ressource pour conquérir la

célebrité, que de la violer à force d'impudence et de scélératesse ! Et cependant, pourquoi faut-il qu'une fausse considération de respect pour lui-même l'ait conduit à abandonner les destinées de sa patrie au gaspillage de ces petits brouillons qu'il auroit encore refrenés par l'ascendant de sa vertu, lors même qu'ils se seroient aguerris contre les foudres de son éloquence ? Sans-doute il étoit bien pénible et rebutant pour un vrai législateur, d'être l'organe de la raison et de la justice, sur les mêmes tréteaux où représentoient avec autant d'audace que d'indécence, Arlequin-Mirabeau, Pantalon-Robestpierre, Polichinel-Barnave, les Comperes-Lameth, sans compter la doublure des Farceurs subalternes....; mais il ne faloit voir que l'utilité du but ; il s'agissoit de sauver la patrie : la fin ennoblissoit tous les moyens. Il est des cas extraordinaires où la véritable dignité consiste dans le courage de se mésallier. Au reste, si la troupe impure de ces Jongleurs a tout bouleversé, il n'en est pas moins vrai que tous les élémens politiques subsistent; ils ne sont qu'éparpillés. Si les murs de Jéricho sont tombés au son de la trompette de Josué, les murs de Thebes se sont élevés aux accens de la lyre d'Amphion : à la fureur qui a tout ravagé succédera bientôt l'heureuse émulation de relever toutes nos ruines ; mais

il n'appartient qu'à un B*** de débrouiller ce cahos et déblayer leurs ordures : il ne faut pas moins qu'un Hercule pour nétoyer les étables d'Augias.

DEMANDE D'ADOPTION

D'un bon et honnête villageois dans une famille bien réglée.

Je suis accoutumé à vivre en famille; il m'en a beaucop coûté de quitter la mienne; mais pour qu'on n'imagine pas que ce soit légereté de ma part si je m'en éloigne, je vais faire un court exposé de ce qui s'y est passé dernierement. La maison étoit nombreuse : enfans, neveux, serviteurs, valets, servantes; tout s'y trouvoit assez bien; nous aimions notre pere commun; nous sentions ses défauts, et nous trouvions plus commode de les supporter pour être plus tranquilles. Ces défauts partoient de l'habitude d'une longue domination; le cœur étoit bon, c'est l'essentiel. Tout va bien lorsqu'on est en train d'aimer; aussi nous ne célébrions pas une des fêtes annuelles de notre religion sans crier au dernier coup de vin : *vive notre pere*: ce cri étoit unanime, et faisoit écho à la cuisine et à toutes nos fermes. Tout en jouissant douce-

ment de la vie, à quelques injustices près, nous nous endettions. Comme nous avions laissé au bon-homme la jouissance du bien de notre mere, nous voulûmes compter avec lui ; il vola au-devant de nos desirs ; sa bonté, sa justice, furent célébrées d'une voix unanime. On devoit aux serviteurs de longs arrérages : on les appela à consulter avec nous sur les moyens de nous tirer d'affaire. Depuis ce tems-là, tout a changé. Les serviteurs, flattés par quelques-uns de mes freres, ont pris le dessus ; mon pauvre pere n'a pas conservé l'ombre d'autorité ; au lieu de cela, on le garde à vue dans une chambre qui n'est pas celle qu'il aimoit. Un de mes cousins, un grand flandrin, porteur d'une figue à boire dans une orniere, s'est déclaré des premiers contre la regle, en disant que, tenir tête à son pere est le premier des devoirs d'un enfant bien élevé. Il s'est associé un faiseur d'almanachs qui nous servoit de secrétaire ; il se dit un héros, appele l'autre un sage ; et sous ces belles dénominations, ils sont les maîtres par-tout ; ils font asseoir les marmitons à table, les enivrent, leur persuadent qu'il est plus beau de crier *vive la maison*, que *vive notre pere*. Ce n'est rien que de crier bêtement, *vive la maison*, et de manger le rôti avec celui qui l'a tourné ; mais encore faut-il dîner. Il nous

est arrivé souvent de n'en rien faire; il ne se décidoit rien à la cuisine à moins qu'on ne fût aux voix : deux ou trois bavards se disputoient un tems infini sur la préférence qu'on devoit donner au gigot ou à l'éclanche. On recueilloit les suffrages; notre pere avoit le mince droit de suspendre pendant deux heures l'effet de la délibération : vous jugez qu'il n'en usoit pas souvent. Une seule fois il refusa son consentement à la fabrication d'une espèce de pot-pourri où toutes les viandes et les légumes se trouvoient confondus de la maniere la plus étrange ? il avoit encore la bonté de craindre la colique pour tout le monde. Cette résistance, qui ne dura pas dix minutes, coûta la vie à son chat et à son chien, qui furent péndus à sa fenêtre. A-t-on vu, disoit-on, des bêtes plus serviles : l'un ne saute que pour son maître, l'autre ne prend de souris que dans sa chambre. On prétend que le grand flandrin, qui auroit pu sauver la vie à ces serviteurs, les seuls demeurés fideles, dormoit si profondément, qu'il n'entendit ni miaulement, ni aboiement. On prétend aussi qu'on dépeça une partie de ces innocentes victimes pour les mettre dans le pot-pourri : ce fut au milieu des tranchées et des contorsions qu'occasionnoit ce détestable ragoût, que l'orateur le plus célebre parmi ces en-

ragés, s'écria d'un ton emphatique : voyez-vous, mes amis, comme le vaisseau de la marmite s'élance à pleines voiles vers le port de la bonne cuisine. Toutes ces folies barbares pouvaient avoir une fin : on les a, en quelque sorte, perpétuées par une grande injustice : notre aumonier, qui nous était parent, s'était fait par ses économies, une fortune indépendante, dont-il offrait une partie à notre pere dans les grandes occasions, et dont-il secourait les pauvres ; il était d'ailleurs assez gourmand ; mais les truffes qui se cachent sous la terre, et le café dont se couronnent les hauteurs de l'Arabie, ne sont pas faites seulement pour les taupes, les cochons et les oiseaux : on s'empara du bien de cet honnête éclésiastique pour payer la dette de famille ; on le couvrit, lui personelement, de calomnies, pour rendre ce dépouillement plus facile ; et la petite pension qu'on lui laissa, ne doit lui être dévolue que lorsqu'il aura juré que le pot-pouri est un excelent mets ; jugez quel suplice pour un homme qui s'y connaît! J'ai quitté mon pere lorsque j'ai vu que je ne pouvais lui être bon à rien. Je demande une famille où le chef soit obéi et respecté : où l'on mange la soupe chaude, la salade froide ; où l'on ne confonde pas l'aîle de perdrix avec les tripes de mouton ; où l'on mette le vin à la cave

et le bled au grenier : celle où l'on a assez peu de philosophie pour se conduire ainsi, est tout ce qui me convient. Je demeure rue Coquilliere, entre une magnifique porte cochere et une méchante boutique, non loin de la halle aux bleds, monument de l'ancienne tyrannie, fort à portée du palais-royal, que l'on dit être le berceau de la liberté, mais dont on m'avertit de me défier, parce qu'on n'y jouit gueres de cette naissante liberté, que dans les poches.

Il me semble voir la Jacobinaille rire sous cape, de ce que c'est SULEAU qui prend l'engagement de faire justice d'un de leurs transfuges qui, après avoir été si long-tems leur complice, avoit osé se déclarer hautement le plus acharné de leurs antagonistes : (1)

(1) Les honnêtes gens ont eu la bonté de savoir gré à Mirabeau d'avoir proclamé un manifeste contre les factieux : pour moi, qui aime a raisonner ma reconnaissance, je n'ai vu dans cette prouesse, qu'un trait d'habileté et de présence d'esprit ; qui n'a pas même le mérite d'être neuf. J'ai lu quelque part que, dans une disette de bourreaux, une troupe de scélérats ayant été condamnée à la potence, le plus madre de la bande s'avisa du même expédient pour se racheter de la corde. Il se proposa de bonne grace pour exé-

(car il est clair que c'est la peur d'être sacrifiés en holocauste aux mânes du *grand homme*, qui a conseillé à ces vils hypocrites de faire la grimace de larmoyer sur sa tombe) mais, patience, lâches coquins! encore quelques jours; et je vous ferai cruellement expier ce petit succès, qui, de ma part, n'est que l'effet inévitable de la malheureuse bisarrerie de nos circonstances politiques.

N. B. Il seroit fort difficile que le public fût plus mécontent de ce numéro que je ne le suis moi-même. Je n'ai pas eu quatre heures de loisir depuis un mois : je crains bien d'avoir encore besoin d'indulgence jusqu'à la fin du mois prochain ; mais j'ai l'orgueil de croire

---

cuter ses camarades, à condition qu'il auroit la vie sauve; on étoit si pressé d'exterminer ces malfaiteurs, que le pacte fut agrée. Mais à peine le marché étoit-il conclu, que le drôle mourut subitement d'une attaque d'apoplexie. Je ne me souviens pas si, après sa mort, ses complices se sont PARTAGÉ LES LAMBEAUX de cette MONARCHIE : mais ce que je me rappelle très-bien : c'est que l'histoire n'ajoutoit pas qu'il EN EUT EMPORTÉ LE DEUIL, ni que, pour récompense de sa bonne volonté, on lui eut fait au dépens de la nation, de manifiques obséques, et decerné les honneurs de l'apothéose.

qu'à mon quatrieme numéro, on commencera à s'appercevoir que je serai tout entier à cette besogne.

Mardi, 91 Avril.

J'envoyois toute cette rapsodie à l'impression, lorsque je reçois quelques détails sur la nouvelle *pétition* que courageusement le Roi vient de présenter, en personne, à l'assemblée nationale. J'avois repris impétueusement la plume pour consacrer cette *noble* et *judicieuse* démarche; mais j'éprouve qu'il est des sentimens auxquels l'expression ne sauroit atteindre; et plutôt que de rester au-dessous de mon sujet, j'imiterai *modestement* le trait de génie du peintre qui imagina de voiler la face d'Agamemnon.

On ne souscrit que chez moi, rue Caumartin, n°. 17 bis.

On prévient tous les amateurs des BELLES LETTRES *que l'original de celle de M. de la Riviere y sera exposé tous les matins, comme un chef-d'œuvre d'instruction, une merveille de discernement, et un objet rare de curiosité.*

JOURNAL DE M. SULEAU.

N°. II.

Vivons, ou périssons dignes de Mithridate.

JOURNAL DE M. SULEAU.

No. II.

ADRESSE AUX DEPARTEMENS.

FRANÇAIS! c'est à vous, c'est à vos départemens que je vais parler : écoutez-moi ; si les jours du roi vous sont chers ; si la gloire de cet Empire vous touche encore ; si vous avez en horreur les despotes, de quelque masque qu'ils se couvrent ; si vous chérissez de bonne foi cette liberté à laquelle vous avez tant sacrifié ; si vous préférez l'autorité tutélaire d'un chef légitime, à la vile protection d'un infâme usurpateur ; si vous éprouvez cette haine mâle et vigoureuse que tous les genres de tyrannie doivent inspirer à des ames fieres ; si vous sentez, enfin, qu'il est tems d'opposer la résistance la plus énergique aux entreprises d'une cité qui ne déguise plus l'ambition de vous

asservir, et de substituer à vos nouvelles loix, déja si imparfaites; la jurisprudence barbare de la portion la plus abjecte de ses habitans.

FAIT.

Le 18 du mois dernier, le roi, convalescent, se disposoit à aller respirer à Saint-Cloud. Dès la veille, les préparatifs de cette promenade avoient excité des murmures. La bande des agens de Philippe, et la tourbe des Jacobins, répandoient sourdement *que ce voyage cachoit un grand dessein*; que *l'exécutif* devoit se rendre de Paris à Compiegne, et de-là, *dans les bras du Condé*......

Les esprits s'aigrissent; le peuple s'échauffe, et bientôt il est décreté dans tous les clubs, dans toutes les succursales des Jacobins, dans tous les faubourgs, que l'on s'opposera *efficacement* au départ du roi. Cette magnanime résolution se manifeste le lendemain avec le plus grand éclat. Les conjurés s'étoient emparés des cours et de toutes les avenues du château.-- Que faisoit la garde nationale? Comme auxiliaire, elle grossissoit l'armée des factieux. (1) Le

(1) Je dois dire cependant, qu'une partie de la garde nationale n'a pas partagé le délire du peuple, et qu'elle s'est montrée disposée à protéger les jours et la liberté du roi au péril de sa vie.

monarque, pour qui cette affluence populaire fût quelquefois un symptôme d'attachement et de reconnoissance, étoit bien éloigné de prévoir l'attentat qui se tramoit contre sa personne. Accompagné de la reine et du dauphin, il monte dans sa voiture; mais aussi-tôt des cris féroces s'élevent de toutes parts; et c'est avec le ton impérieux de la souveraineté, et l'accent audacieux de la menace, que les grouppes lui intiment insolemment *l'ordre de rester*.

C'est alors que M. de la Fayette, sortant enfin de son long assoupissement, ordonne, au nom de la loi, à la garde nationale, de protéger le départ du roi; mais la garde nationale faussant à la fois tous ses sermens, (1)

« (1) Le serment eut tant de force chez les Romains, que » rien ne l'attacha plus à ses lois: il fit bien des fois pour » l'observer, ce qu'il n'auroit jamais fait pour la gloire de » sa patrie. QUINTIUS CINCINNATUS, consul, ayant voulu » lever une armée dans la ville, contre les EQUES et les » VOLSQUES, les tribuns s'y opposerent. Eh bien! dit-il, » que tous ceux qui ont fait serment au consul de l'année » précédente, marchent sous mes enseignes! Envain les » tribuns s'écrierent-ils qu'on n'étoit plus lié par ce ser- » ment. Le peuple fut plus religieux que ceux qui se » mêloient de le conduire: il n'écouta ni les distinctions, » ni les interprétations des tribuns.

» Lorsque ce même peuple voulut se retirer sur le Mont-

méconnoît la voix de son général, l'accable d'injures, l'accuse de trahison, et ajoute à toutes ces indignités la lâche hardiesse de brandir autour de sa tête les armes destinées à la défense de la patrie et de la liberté (1).

» Sacré, il se sentit retenir par le serment qu'il avoit fait aux
» consuls de les suivre à la guerre. Il forma le dessein de les
» tuer. On lui fit entendre que le serment ne subsisteroit pas
» moins. On peut juger de l'idée qu'il avoit de la violation
» du serment par le crime qu'il vouloit commettre.

» Après la bataille de Cannes, le peuple effrayé voulut
» se retirer en Sicile : Scipion lui fit jurer qu'il resteroit à
» Rome. La crainte de violer le serment surmonta toute
» autre crainte. Rome étoit un vaisseau retenu par deux
» ancres dans la tempête, la religion et les mœurs.

Esprit des Lois.

J'invite les parjures en casques, en bonnets, en habits bleus, en veste, en brodequins, sans souliers, etc. etc. à lire cette note et à s'en pénétrer.

(1) Au reste, M. de la Fayette n'a trouvé dans cette circonstance que ce qu'il mérite. Celui qui pour forcer Monsieur à voter contre la sanction royale, le menaçoit par lettres des insurrections du palais royal ; celui qui a favorisé, quand il l'a jugé convenable à son intérêt, la défection de l'armée : celui qui, pour satisfaire sa haine philosophique contre le clergé, a laissé un libre cours aux émeutes des faubourgs, tandis qu'on délibéroit sur son sort, celui qui, dans la question des domaines nationaux, dans celle de la caisse d'escompte, dans celle des assignats, a fortifié le parti qui a

Cependant, la municipalité et le département s'assemblent : il est arrêté que la loi martiale sera proclamée, et que la force publique sera déployée contre les réfractaires à la loi.

Cette détermination vigoureuse étoit la seule qui convînt à la circonstance : le roi, toujours fidele à son systême de lâcheté magnanime, refuse de s'y prêter. La seule idée qu'un voyage de pur agrément peut devenir le signal d'une guerre civile, le fait frémir d'horreur. Ses yeux se remplissent de larmes : son cœur, digne hélas ! d'un autre peuple, ne cherche plus dans les clameurs forcenées de cette multitude farouche, que l'inquiétude d'un vif attachement ;

---

ruiné la France, de toute l'influence de sa popularité ; celui qui en plus d'une occasion a laissé violer, par des mouvemens séditieux excités à dessein, la liberté des suffrages jusques dans le sein de l'assemblée nationale ; celui qui ne s'est jamais montré juste, mais toujours homme de parti, et qui dans ce moment encore protége de toutes ses forces l'intolérance irréligieuse et l'affreuse tyrannie exercées sur les consciences, celui-là n'a pas le droit de commander l'obéissance. Dans des tems de désordre et d'anarchie, il n'appartient qu'à l'homme sans passion et sans intrigues de se faire obéir avec une sorte de puissance. On sent qu'à un tel homme appartient l'empire comme à une raison souveraine qui ne peut se montrer sans contraindre à la fois à la soumission et au respect.

et plein d'indulgence pour un attentat, où sa bonté, ne veut voir que l'indiscrétion d'un amour qui s'égare, il déclare qu'il ne partira point. Cette généreuse résignation, la sensible Antoinette, son héroïque compagne, la partage; et ces augustes captifs rentrent dans la solitude de leur palais, dévorés d'amertumes, et n'entrevoyant pour l'avenir que des scenes plus affreuses, et plus désolantes encore que celle où ils viennent de jouer un rôle si triste et si malheureux.

Le soir même de cette journée sacrilége et parricide, M. de la Fayette, justement indigné contre la garde prétorienne, se démet d'un commandement qu'il ne peut plus garder sans paroître complice de toutes ces atrocités; tandis que M. Bailli, couvert de honte, accablé d'insultes et rassasié de mépris, va déposer, dans l'hôtel de la mairie, les marques inutiles de son autorité.

La loi constitutionnelle de l'état avoit été violée, avec l'impudence la plus exécrable, dans la personne du monarque : l'assemblée nationale ne pouvoit se dissimuler cet horrible attentat qu'on avoit pris plaisir à commettre sous ses yeux ; il étoit de son devoir d'en faire l'objet de ses premieres délibérations, et ce-

pendant personne n'avoit eu le courage de lui dénoncer les coupables, ou plutôt l'éloquent et vertueux Malouet avoit encore signalé sa noble intrépidité; mais la majorité, toujours factieuse, persistoit à croire, comme à l'abominable journée du 5 octobre, qu'il *n'étoit pas de la dignité du corps législatif de s'occuper des dangers et des avanies dirigés contre un pouvoir subalterne.* Le roi paroît tout-à-coup, et ces mémorables paroles s'échappent de son ame oppressée.

« Je viens au milieu de vous avec la con-
» fiance que je vous ai toujours témoignée.
» Vous êtes instruits que j'ai été *arrêté* hier
» dans le projet que j'avois d'aller à Saint-
» Cloud. Je n'ai pas voulu qu'on employât la
» force contre quelques citoyens égarés; j'aime
» mieux les ramener par la confiance : mais il
» importe que rien ne gêne ma liberté. Ce
» point importe à la nation pour la liberté de
» ma sanction et de mon acceptation »....
(On lui avoit cousu là une vilaine phrase dont je ne veux pas me souvenir............).
» Je mérite la confiance du peuple dont je ne
» cesserai de vouloir le bonheur ».

Pendant que ce monarque citoyen se mettoit ainsi sous la sauve-garde de l'assemblée natio-

nale, l'infâme club des Cordeliers, prête-nom des Jacobins, le dénonçoit à la nation, dans un arrêté si exécrable, que je révolterois l'esprit et le cœur de tous mes lecteurs, si je surmontois la répugnance d'en souiller ma plume.

Le même jour, à la même heure, les presses du sieur Desmoulins, vomissoient contre le roi, contre la nation, contre tous les souverains de la terre, le plus effroyable des libelles. Quelques fragmens de cet écrit anti-social, feront connoître l'esprit dans lequel il a été composé.

L'auteur, transformé tout-à-coup en oracle par le démon de la guerre civile, se met à prophétiser; il annonce « aux générations présentes » et futures, que LA RÉPUBLIQUE DE FRANCE » s'étendra jusqu'aux bornes du monde » : plus loin, il s'écrie; « que les rois s'exécutent d'eux- » mêmes; ils éviteront la vengeance des peu- » ples; on leur fera grace de la misere et de » l'échaffaut. ». . . . : ensuite il prend le ton de la menace ; « usurpateurs de la souveraineté, » regardez-moi en face » ? (ce qu'ils ne feront certainement pas, car ce Camille est laid comme sa doctrine) : « lisez votre sentence écrite » sur les murs de l'assemblée nationale : ap- » prenez que vos trônes vont s'écrouler sous » vous : prévenez la fusion universelle des scep-

» tres et des couronnes , et venez au devant
» d'une révolution » ; comme Louis XVI en
a déjà éprouvé une, il est clair que ce supplément de révolution ne peut être pour lui qu'un
détrônement , « qui délivrera les rois des em-
» buches des rois ; et les peuples, de la riva-
» lité des peuples ».

Au même moment, (ici les dates sont précieuses), un autre frere de la communauté de
Jean Châtel, dite Jacobins, sonnoit le tocsin
sur les rois : écoutons cet énergumene, (page
5, n°. 92). -- « Point de nécessité à garder à
» la tête de nos affaires, un individu (il s'agit
» du roi), qui nous représentant bien ou mal,
» selon ses talens ou ses passions, fera en
» notre nom maintes sottises ; et cela, avec
» d'autant plus de sécurité, que nous avons pris
» soin de le mettre hors de l'atteinte des loix.

» Le roi ne doit être que le prête-nom de
» la ferme générale.

» Que n'avons-nous, au lieu de roi, une
» griffe pour signer les actes de la souverai-
» neté nationale !

» Plus de monarchie, plus de régence hé-
» réditaire ; il ne nous faut que des secrétaires
» d'état électifs.

» Louis XVI ne peut prétendre à régner sur

» nos cœurs : nous n'avons que faire de l'amour
» du roi.

» Sous un roi inviolable, point de liberté.

» Dieu n'est inviolable, que parce qu'il a
» le bon esprit de se cacher (1).

» Le salut de la RÉPUBLIQUE, tient à la
» responsabilité du roi.

» Il ne doit y avoir d'esclave, que le roi et
» ses ministres. . . . .
» . . . . ».

Voilà une foible esquisse des maximes que les factieux faisoient retentir par tous leurs porte-voix.

Cet accord unanime des écrivains, soudoyés par Philippe et les apostats de la monarchie; ce concert d'événemens, de libelles, d'insurrections de la part du peuple, de désobéissance de la garde nationale; tout annonce, et mille anecdotes décisives prouvent, que le 18 avril il devoit se commettre un attentat épouvantable dans la personne du roi. Voulez-vous connoître l'artisan de cette trame infernale ? reportez-vous aux applaudissemens que Ravaillac s'étoit ménagés au convoi de Mirabeau.

Oui, je le dirai; le roi, la reine, le dauphin,

---

(1) J'ai peur que Dieu ne se cache pas toujours.

toute la famille royale, devoient être assassinés le 18 avril. Camille le savoit; Fabre d'Eglantine le savoit : leurs feuilles ne parurent que ce même jour-là ; mais dès le 14, elles étoient composées et livrées à l'impression. Enfin, ce forfait leur paroissoit si artificieusement concerté, que Camille préparoit les billets d'enterrement du roi au même instant que Fabre mettoit en branle les cloches qui devoient célébrer les funérailles de la monarchie : or, ce Camille, ce Fabre, que sont-ils? -- des Jacobins. Quelle doctrine proffessent-ils ? celle des Jacobins. -- Quel est leur Mécene? Philippe Cromwel, ce misérable pour qui l'horrible Laclos avoit aiguisé les poignards qui, sur les autels d'une république de sa façon, étoient destinés à immoler le plus vertueux des rois.

Francais ! le jour où vous aurez versé le sang de votre Monarque, (et ce jour fatal n'est peut-être que retardé), vous vous serez couverts d'une souillure éternelle; votre nom sera exécré de tout l'univers; vous aurez surpassé en férocité, les Nérons, les Caligulas. Votre histoire ne sera plus écrite qu'en caracteres de sang. Alors, alors, la France ne sera plus comparée qu'aux champs de la Lybie; le voyageur n'o-

sera plus aborder cette terre maudite, dans la crainte d'être dévoré par les bêtes féroces dont elle sera devenue l'abominable repaire. Les peuples romperont toute communication avec cette plage impie, parce que ses habitans auront cessé d'appartenir à l'espece humaine. Alors vos Colonies, devenues, à votre exemple, indépendantes, porteront ailleurs les richesses de leur sol, le tribut de leur industrie; alors votre commerce tout entier périra, vos atteliers seront déserts, vos manufactures seront anéanties; et une grande misere, et toutes les calamités, tous les fléaux qui accompagnent une grande misere, descendront, comme à l'envi, sur cette terre semée de crimes, pour la dévorer avec lenteur. Dans ce désordre rapide et universel, toutes les parties intégrantes de cet empire se décomposeront pour s'abîmer aussitôt. Déshonorés par vos excès; flétris par l'improbité de votre gouvernement; flétris par votre improbité individuelle, car un peuple sans mœurs et sans religion n'a bientôt plus que la conscience des brigands; ridicules par l'impuissance de vos moyens; incapables de conceptions salutaires; isolés entre vous, parce que les animaux malfaisans ne sauroient vivre en société, vous vous entredéchirerez jusqu'à

ce qu'une sainte ligue de tous les peuples de la terre, confédérés par un sentiment d'horreur ou de piété, vienne vous arracher à vos propres fureurs, en vous muselant et vous chargeant de fers.

Choisissez maintenant entre l'esclavage et l'anéantissement : mais que dis-je? ce choix n'est déjà plus en votre pouvoir : votre esclavage a commencé. Lorsque vous vous vantez de votre liberté, Paris, cette ville corrompue et parricide, regne sur vous en despote : plus absolue que vos anciens maîtres, elle seule fait les loix et les défait au gré de son caprice et de son intérêt : elle seule s'exprime par l'organe de vos représentans : elle seule est en possession du privilége inconcevable, et qui prouve bien votre abominable lâcheté, de violer quand il lui convient, jusqu'au sanctuaire de vos délibérations

Vous avez décreté par vos représentans, que le roi, comme premier citoyen d'un empire libre, jouiroit de toute la plénitude de cette auguste liberté : les armes à la main, cette audacieuse cité l'a privé de ce bienfait, et le garde à vue dans une bastille qui n'est plus accessible qu'à ses geoliers et à ses bourreaux.

Vous aviez décreté par vos représentans, que

tout François fléchiroit le genou devant la loi; et lorsque vous obeissez à cette souveraine des états policés, Paris seul la foule aux pieds.

Vous aviez consigné dans vos mandats, que la loi ne pourroit se faire sans le consentement absolu du roi, et que jamais sa volonté ne seroit forcée; et Paris seul, pour gouverner avec plus d'empire, a commandé à vos députés, devenus parjures, un vœu contraire; et la loi n'est plus que ce qui plaît aux factieux qui s'agitent dans son sein.

Vous aviez dans ces mêmes mandats considéré votre roi, non pas comme roi d'une seule ville, mais comme roi de la France entiere, et devant par sa surveillance assurer le repos et le bonheur de toutes les parties de l'empire; et pour l'intérêt de Paris, il a fallu décreter que pendant les sessions de l'assemblée nationale le roi ne pourroit s'éloigner de Paris de plus de vingt lieues. Or, l'assemblée nationale est permanente; de maniere que dans ce beau systême, Louis XVI n'est roi, c'est-à-dire, ne peut exercer l'influence active d'un monarque, qu'à vingt lieues autour de Paris. Ainsi, Paris qui domine à son gré l'assemblée, empêchera le roi d'aller recueillir au-delà de vingt lieues, les plaintes des peuples, leurs justes griefs,

griefs, leurs réclamations contre une foule de tyrannies et d'oppressions subalternes; et vous vous trouverez entre un roi qui ne peut rien pour votre bonheur, et une assemblée qui n'aura de mouvement que celui qui lui sera imprimé par une ville aussi insolente que dépravée. Misérables! et vous vous vantez de votre liberté! où est-elle donc votre liberté?

Vous aviez rejetté avec indignation la seule proposition d'un papier-monnoie : plus puissans, plus souverains que vous, les faubourgs de Paris en ont ordonné la circulation? et pourquoi? pour satisfaire l'insatiable avidité de toutes ces sang-sues de l'ancien régime; de toute cette masse d'agioteurs sans pudeur comme sans pitié, qui dans la capitale insultent aujourd'hui par leur luxe à la misere des provinces et à la décadence rapide de leur ancienne prospérité.

Toutes vos adresses, toutes vos pétitions, respirent l'amour du roi et des formes monarchiques : Paris, pour mieux river vos chaînes, pour vous *philippiser* à son aise, ne vante au contraire que les charmes d'une république, mais d'une république dont elle sera la tête, aspirant ainsi aux destinées de cette ancienne Rome, qui fut un fléau pour le monde qu'elle

gouvernoit ; qui plaça la licence dans son sein, et la servitude hors de ses murailles ; et qui toujours factieuse au-dedans et despote au dehors, s'occupa bien moins d'être libre que d'opprimer ; d'assurer par de bonnes loix le repos des peuples qu'elle s'étoit injustement assujettis, que de les pressurer par toutes sortes de moyens infâmes, pour accroître à la fois son luxe et leur misere.

Enfin, pendant que vous bénissez le ciel d'avoir placé sur le trône un prince clément et vertueux, tous les carrefours de Paris retentissent de cette maxime épouvantable, *que la personne du roi n'est pas inviolable ;* et c'est au milieu de ces horribles échos, que les mains de Camille, les mains de ce Samuel moderne, préparent l'huile qui doit oindre le front crapuleux de l'usurpateur (1).

Cette affreuse catastrophe, il est encore un moyen de la prévenir, et j'ose vous dire qu'il est tems d'y songer. . . . .
. . . .

Ecoutez-moi ! Est-ce Paris qui a fondé la liberté ?

(1) On répand sourdement la nouvelle de l'évasion de ce Philippe : ah ! c'est alors qu'il faudroit redoubler de vigilance et de précaution : les maladies de peau deviennent mortelles, lorsque les pustules disparoissent.

est-ce à ses insurrections, à ses émeutes, à ses assassinats ? est-ce aux déclamations ampoulées et vuides de sens, de ses gens de lettres, de ses légistes, de ses philosophes, que vous devez la chûte du despotisme ministériel, la convocation des états-généraux, le noble projet formé par Louis XVI, de se concerter avec son peuple, pour lui procurer une liberté véritable, et tous les biens qui accompagnent une liberté véritable ? Avez-vous oublié comment en Bretagne, en Dauphiné, des hommes forts seulement de leur raison, et n'opposant à la tyrannie que l'ascendant de leur caractere et de leur vertu, préparerent sous les plus dignes auspices cette révolution qui nous est aujourd'hui devenue si funeste ? Avez-vous oublié comment un seul homme, sans cabales, sans intrigues, et n'écoutant que l'instinct de justice qui l'animoit, osa lutter contre ces ministres si rafinés et si puissans dans leur vengeance, qui à cette époque, gouvernoient l'empire ? Et que faisoit alors la ville de Paris ? de quoi s'occupoient tous ces forcenés qui l'agitent aujourd'hui ? ils gardoient un honteux silence, ils dormoient dans leurs fers : et tandis que des hommes généreux se dévouoient aux destinées les plus terribles, pour remettre debout cet

empire à demi couché déja dans des ruines ; Paris, maintenant le théâtre de tous les crimes, ne se faisoit encore remarquer que par cette bassesse et par cette lâcheté qui ne l'a que trop distingué dans tous les tems, et qui parmi tant de fureurs et d'attentats ne le caractérise encore que trop aujourd'hui.

Paris a donc deshonoré la révolution ? Paris, si nous n'y prenons garde, nous ramenera donc sous le joug du plus affreux despotisme ? Paris n'est encore que ce qu'il étoit au tems de la ligue, au tems de Charles V, et dans tous les tems où nous avons été voisins de la liberté, et où, graces aux vices et à la stupidité de ses habitans, nous avons toujours manqué cette précieuse conquête.

Or, je veux être libre moi, et vous voulez sans doute être libres aussi ? cherchons donc de bonne foi les moyens de le devenir ; et quels sont ces moyens ?

Usons de ce qui est ; vos départemens ne sont-ils pas formés ? Hé ! bien, dans la crise allarmante où nous sommes, quand tout nous menace au dehors, quand tout nous inquiete au dedans, quand la fortune publique est détruite, quand les fortunes particulieres sont anéanties, quand il n'y a plus, ni justice,

ni probité, ni mœurs, quand on entend déja de toute part le bruit sourd et terrible qui précede toujours l'épouvantable éclat d'un empire qui s'écroule; eh! bien alors tout ce qui peut sauver l'état n'est-il pas permis, et celui-là seul n'accomplit-il pas la loi, qui ne prenant conseil que des circonstances, sauve le peuple, et l'entraîne malgré lui vers une destinée moins déplorable?

Or, qu'exigent de vous les circonstances où vous êtes? Je viens de vous le dire, vous avez des départemens, et par conséquent des corps actifs qui peuvent manier l'opinion avec quelque puissance.

Eh bien! que ces départemens se coalisent entre eux; qu'ils prennent, soit dans leur sein, soit hors de leur sein, des hommes recommandables par leur modération et leurs lumieres; qu'ils donnent à ces hommes le pouvoir de s'assembler, et sous le nom de *comices français*, d'aviser aux moyens d'assurer la liberté, le salut de la France, en la délivrant de l'abominable tyrannie sous laquelle on la fait gémir; en la purgeant sur-tout de cette horde de scélérats qui, sous le nom de clubs d'amis de la constitution, étouffent par-tout la pensée, et sont parvenus à distribuer en quelque sorte, dans tout l'em-

pire, ce despotisme et cette oppression qui, autrefois du moins ne pesait avec énergie quautour du trône dont on les croyait malheureusement le plus ferme appui.

Que ces mêmes hommes soient chargés de revoir notre triste et pitoyable constitution; d'examiner si véritablement elle doit nous produire la liberté; d'en retrancher tout ce qui peut nous ramener à la servitude, tout ce qui peut nous donner des passions et des vices, au lieu de nous donner des vertus et des mœurs; et singulierement de l'assurer sur une base solide et inébranlable, c'est-à-dire, de l'organiser de maniere que le prince y puisse tout pour le bien, et rien pour le mal; qu'il y soit le protecteur de toutes les libertés, et qu'il ne puisse en envahir aucune; que la loi soit bien véritablement son ouvrage comme l'ouvrage de son peuple, et qu'on ne la doive jamais à l'intérêt momentané de quelques factieux parlant sans cesse de justice et de liberté, et ne méditant que des usurpations et des attentats.

Que, sur-tout, ils fassent cesser cette grande infamie, d'un roi captif, que par une dérision déplorable, on oblige tous les jours de se dire libre, sous peine de mort; que toute l'autorité dont il a besoin pour rétablir l'ordre dans l'em-

pire, lui soit solemnellement rendue, tandis qu'ils travailleront en paix, de leur côté, à nous procurer une constitution sage, également ennemie de la licence et de la tyrannie; qu'ils disposent tout enfin pour que ce prince, si malheureux, et qui a si peu mérité de l'être, retrouve après tant de dangers et de sacrifices, un peuple digne de ses vertus.

Ne me dites pas que les *comices* que je vous propose heurtent l'autorité de l'assemblée nationale, et que deux corps également puissans, également législatifs dans l'état, ne peuvent subsister sans y opérer un bouleversement inexprimable. Eh! qu'est-ce, je vous prie, que l'autorité de l'assemblée nationale? une usurpation violente, et dès-lors illégitime, de tous les pouvoirs et de tous les droits? et comment ne sentez-vous pas que vous, organes immédiats de la nation, vous ne pouvez vous réunir sans acquérir sur le champ une autorité plus imposante et plus vraie que celle que s'est si impudemment arrogée cêtte assemblée criminelle! et, quand le salut de la patrie l'exige, pourquoi donc ne vous réuniriez-vous pas? qui serait assez hardi pour vous empêcher de vous réunir? est-ce l'assemblée? mais, qu'est-elle, quand la nation, lasse de la tyrannie, se leve pour ainsi

dire toute entiere, pour lui demander compte de ses crimes? qu'est-elle quand elle-même a reconnu qu'elle n'avait de pouvoir qu'autant que, dans ses délibérations, elle était censée exprimer le vœu de cette même nation dont elle se joue avec tant d'impudence et tant d'orgueil. Quoi! tous les jours les factieux qui ont bouleversé la monarchie invoquent comme la nation une foule de scélérats qu'ils soudoient, et auxquels ils donnent le scandaleux privilége de venir commander des loix jusques dans le sanctuaire de la législation; et la nation, la vraie nation, qu'ils font représenter d'une maniere si indigne d'elle, n'auroit pas le droit de parler? il lui serait défendu de se ressaisir d'une autorité qu'elle n'avoit déléguée que pour le bien, et dont ils n'ont usé que pour le mal? Sous l'ancien régime, elle applaudît aux efforts magnanimes qui furent tentés par un petit nombre d'hommes pour renverser le despotisme ministériel sous le poids duquel elle gémissoit; et quand un despotisme cent fois plus affreux nous écrase, elle blâmeroit celui qui lui suggéreroit les moyens de s'en délivrer!

Combien il seroit grand cependant, l'homme qui, méditant profondément sur notre anarchie,

et notre situation politique au dehors, sur l'absurdité de nos systêmes et les germes immortels de révolutions qu'ils recelent, auroit le courage de s'élever au-dessus de toutes les opinions, de tous les partis, réveilleroit de leur léthargie par de nobles et de puissantes idées, toutes les provinces de ce malheureux royaume; leur rendroit l'énergie qu'elles ont perdue; et les contraignant par l'ascendant de son caractere, à une coalition vers le bien, rétabliroit sur ses fondemens l'empire, de toutes parts ébranlé. Enfin, commenceroit pour nous un siecle de lumieres et de prospérité, après tant de siecles d'abus, d'ignorance et de crimes.

Réfléchissez bien sur ce que je vous propose; il en est tems encore; la raison le veut; l'expérience l'ordonne; laissez-moi vous le répéter: de ce qu'une nation aveugle et confiante à l'excès, a sanctionné par un silence stupide des œuvres de délire, de démence et d'atrocités, s'ensuit-il donc qu'elle se soit dépouillée du droit imprescriptible de réprimer l'audace et de punir l'infidélité de ses mandataires? Oh! si cette assemblée, qui a tant usurpé, tant envahi, ne connoît aucun frein, quel sera donc le terme de ses usurpations? Depuis que la ville de Paris, ses jacobins, leurs armées, ce Laclos, son Phi-

lippe, le consécrateur Camille, le régicide Déglantine, se sont arrogé un *veto* bien absolu; ce *veto* suspensif, qui, disoit-on, étoit suffisant pour conserver et la légitime autorité des rois, et la vraie liberté des peuples, qu'est-il donc autre chose qu'une couronne d'épines sur la tête d'un monarque flagellé?

Et vous garderiez le silence! et vous pourriez vous taire, quand les attentats se multiplient de toutes parts! quand on ne prévoit aucun terme à la tyrannie! Ils ont fait de vous la nation la plus atroce de l'univers; voulez donc aussi en demeurer la plus lâche!

Sortez de votre repos; et si vous ne voulez pas que toutes les nations s'élèvent à la fois contre vous; si vous avez encore quelque respect pour les jugemens formidables de la postérité, hâtez-vous d'expier, par une foule d'actions magnanimes, tous ces forfaits dégoûtans, qui, depuis le principe de la révolution, sont devenus à votre honte, les seuls monumens de votre histoire.

Aix, le 23 Avril 1791.

Votre réveil prouve assez, monsieur, que vous ne dormiez que d'un œil : ce sommeil des jaloux doit être aussi celui des amans de la monarchie. Ainsi que vous, M. Bergasse commence à s'agiter sur son chevet, avec cette différence, que lorsque vous n'éprouviez qu'un léger assoupissement, il dormoit sur les deux oreilles.

Comme je desirerois savoir à quoi m'en tenir à son égard, faites-moi le plaisir de m'apprendre si cette vigoureuse dissertation sur les préjugés, si ces pages dictées par le génie de Montesquieu, ont échappé à ses premieres pensées, ou si nous les devons à quelque heureux larcin fait à son porte-feuille.

Dans le premier cas, je me réjouirois, avec la France entiere, de la résurrection de ce grand homme ; dans le second, je vous inviterois à l'arracher à la léthargie du découragement, et peut-être de l'insouciance.

Que de choses n'auriez-vous pas alors à mettre sous ses yeux ! quand vous n'emploiriez pas l'aiguillon de l'honneur, ce stimulant des ames nobles et généreuses, il vous suffiroit de

lui faire la peinture fidele des calamités qui ravagent cet Empire. Achille déserta le camp des Grecs ; mais la passion de la gloire et l'amour de la patrie le ramenerent bientôt sous les murs de Troyes. A son exemple, que M. Bergasse reprenne ses flèches ! qu'il se mêle parmi les combattans ! les Cazalès, les Mauri, l'attendent pour partager avec lui l'honneur des postes les plus périlleux. Si cette invitation ne le touche point, qu'il relise ces feuilles de l'histoire, qui nous représentent Cicéron lançant sur Catilina les foudres de son éloquence, et il sentira que pour ressembler en tout à l'orateur Romain, il faut avoir avec lui la double conformité du talent et du courage.

Je ne connois point d'occasion où un soldat puisse abandonner son poste. La veille d'une bataille, sa désertion est digne de tous les châtimens : le jour d'un combat elle mérite la mort.

L'audace des factieux n'a point connu de limites ; mais que ne se seroit-elle pas permis, si ces hommes, que le vœu de leurs concitoyens avoient appelés aux états-généraux, eussent froidement compassé leur dévouement à la chose publique, ou sur le cercle de leurs affections, ou sur des considérations de circons-

tance, ou sur leur répugnance à consentir à des associations honteuses et diffamantes, ou sur la crainte des événemens. C'est, sans doute, un spectacle amérement hideux pour un homme de bien, que celui d'une troupe de conjurés armés de flambeaux et de poignards : mais le sort d'un officier de maréchaussée est de faire, pour ainsi dire, société avec les brigands!

Il est des antipathies qu'on ne sauroit ni raisonner, ni surmonter. C'est le retranchement où se placera probablement M. Bergasse. Eh bien! s'il ne peut se déterminer à franchir la ligne qui sépare les vices et les vertus; s'il ne peut consentir à reparoître dans cette caverne ténébreuse et souillée de tous les forfaits; que ses écrits brillent au moins dans la nuit épaisse qui couvre la surface de cet Empire; et dirigent encore l'opinion publique, comme avant la découverte de la boussole, l'étoile polaire dirigeoit la course des vaisseaux.

J'ignore, monsieur, ce que vous penserez de ces réflexions; mais plus un homme a de lumieres, plus il en est comptable à la société, qui ne consent à veiller sur le dépôt de sa réputation, qu'autant qu'il est exact à en payer les intérêts.

Bien persuadé que tout ce qui sort de la

plume de M. Bergasse doit porter l'empreinte de son génie, je lui promets de dévorer avec avidité jusqu'à ses moindres productions, pourvu toutes fois qu'elles soient revêtues du cachet de son nom. Celui qui, le premier, osa se mésurer corps à corps avec le despotisme ministériel, ne doit point professer sa doctrine et ses maximes, à la maniere des chambrelans.

Je suis, monsieur, avec l'estime à laquelle vous avez tant de droits, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Devinez-moi.

N. B. Je ne puis satisfaire à toutes les questions que contient cette lettre; je dirai seulement comment les réflexions sur les préjugés me sont parvenues. Cet ouvrage est véritablement de la jeunesse de M. Bergasse. Il en a fait mention dans un écrit qu'il a publié en 1784. En faisant la visite de ses papiers, il l'a retrouvé, et l'a confié à un de ses amis qui n'a pas cru commettre une grande infidélité en m'exhortant à l'imprimer : voilà tout ce que je sais sur cet article.

Quant au silence de M. B., il ne faut pas oublier que depuis qu'il n'a pas voulu prêter le serment civique, et que l'assemblée lui a fait

perdre son droit de suffrage, ce silence a été véritablement forcé. Il ne lui restoit donc plus que d'éclairer ses concitoyens par des écrits solides; il la tenté dans l'affaire des assignats, et quand il s'est agi d'ériger un tribunal de haute trahison; mais sans succès. Alors il s'est décidé à tout observer, et à ne rien dire davantage.

On m'assure cependant qu'il est fort occupé d'un ouvrage d'une grande étendue sur les vrais principes de la morale et de la législation. Malheureusement, on dit que cet ouvrage, auquel il songe depuis long-tems, lui coûtera encore une ou deux années de méditation et de travail.

MON DERNIER MOT AU ROI.

Ta gloire est le seul bien qui puisse me tenter,
Et le seul que mon cœur CHERCHE à leur disputer.
RACINE.

AUGUSTE et malheureux successeur des Bourbons, monarque esclave d'un peuple-roi; Louis, prête l'oreille à mes accens ! La vérité m'oppresse : comme un torrent elle va jaillir de ma bouche et se répandre autour de toi. Pardonne à l'ivresse de l'amour; pardonne à la confiance d'une excessive fidélité, l'audace qui m'amene encore en ta présence : si le malheur dégrade les hommes ordinaires, s'il les réduit à la même stature, ne crois pas que j'aye la témérité de penser que la tête des rois se courbe sous ce honteux nivellement : plus la rigueur des saisons amoncelle de frimats sur le sommet des Alpes, plus leur cime a d'élé-

vation et de majesté. Louis, tu es encore à mes yeux tout ce que le sort t'a fait naître : l'intervalle immense qu'il mit entre le monarque et le sujet, il n'est pas plus en mon pouvoir de le franchir, qu'il ne t'est donné d'en combler la mesure : toujours à la même distance des hauteurs où la main cruellement bienfaisante de la Providence te plaça, puisse ma voix monter et s'élever vers toi, comme les parfums des champs, qu'un vent favorable porte jusqu'au séjour de la divinité !

Louis, il te souvient de ces ténebres affreuses qui couvrirent tout-à coup la surface de cet empire, et sembloient menacer la France d'une nuit éternelle. Sans pilote, sans boussole pour diriger sa course dans cette obscurité profonde, le vaisseau de l'état battu par la tempête, erroit çà et là, exposé tout à la fois et à la fureur des flots et à la perfidie des écueils.

La consternation étoit générale : la confusion régnoit de toutes parts. Dans ce péril commun, et qui paroissoit inévitable, on vit des hommes lâchement courageux, et peu faits à se mesurer corps à corps avec le danger, confier leur salut personnel à des esquifs construits à la hâte. D'autres, plus occupés du soin de ta conservation, que de celui de ta grandeur,

oserent te proposer de t'abandonner au hazard d'une semblable tentative. Moi seul je résistai à ce conseil, parce qu'il étoit indigne de ta magnanimité. Moi seul je m'écriai : « si tu » connois les obligations sacrées de la monar- » chie, tu t'enséveliras glorieusement sous les » ruines de ton trône. N'abdique donc pas hon- » teusement ton autorité : vivre ou mourir en » roi, tel est ton devoir ».

Cette noble résolution, qui n'eût pas été vaine si l'ingratitude la plus inouie, et une lâcheté plus qu'ignominieuse, n'eussent pas enchaîné les bras qui devoient soutenir les colonnes de cette monarchie, étoit la seule qui convînt à la majesté du premier souverain du monde, et aux circonstances où t'avoient placé la foiblesse et la criminelle insouciance de tes ministres. Le peuple, il est vrai, tumultueusement assemblé, demandoit, les armes à la main, le partage des conquêtes que le hazard venoit de lui procurer; mais il n'avoit pas encore fait l'essai de ses forces; il n'en connoissoit ni le secret, ni la mesure; il n'avoit pas encore porté à ses levres la coupe empoisonnée de l'indépendance....

Sous un chef naturellement timide, et devenu circonspect par la crainte des événemens,

sous un chef qui ne pouvoit dépenser en autorité que ce que la méfiance, qui tourmente les rebelles au sein même de la victoire, daignoit lui en accorder chaque jour : abandonné à l'anarchie de tous les pouvoirs : épuisé par des fatigues dont sa mollesse, son oisiveté et son amour pour le plaisir ; ne pouvoient s'accommoder long-tems ; déchiré par des besoins qui s'accroissoient à chaque instant ; en proie aux horreurs d'une famine qu'il regardoit déja comme le châtiment de sa rebellion ; justement inquiet sur le dégré d'assentiment que la province donneroit à la témérité de ses premiers efforts ; plus inquiet encore sur les dispositions de l'armée dont la fidélité, ancienne comme la monarchie, paroissoit n'offrir aucune prise à la séduction ; certain que la noblesse, dont le principe et la vie résident dans la puissance du monarque, se réuniroit de toutes les parties du royaume, et viendroit, au premier signal, offrir au monarque, son or, son sang et ses légions ; nourri dans le respect et l'amour pour ses rois, avec lesquels, s'il eût quelquefois des démêlés, il n'en vint jamais à une rupture complette ; il suffisoit, dans ce moment de crise, d'entreprendre pour exécuter ; il suffisoit de se montrer pour reconquérir ; il suffisoit de parler pour dicter des loix.

A cette époque malheureuse, les provinces n'avoient encore montré que l'immobilité de l'étonnement. Plus ou moins éloignées du foyer de la contagion, les progrès de cette peste politique ne pouvoient les atteindre que par des communications faciles à intercepter. Etrangeres, pour ainsi dire, l'une à l'autre par les opinions, par les habitudes, par les mœurs, par le langage, par les loix; jalouses à l'excès d'une ville, où depuis plusieurs siecles, les richesses de la France, et les faveurs du prince alloient s'engloutir: commandées par des hommes dont le courage égaloit la fidélité : couvertes de soldats qui n'attendoient que l'occasion de donner à leur roi, des témoignages éclatans de leur amour : hérissées de forteresses que de nombreuses garnisons mettoient à l'abri de toute insulte : nul motif, nul intérêt, nulle passion ne les excitoit à la révolte, lorsqu'au contraire l'audace et le péril de l'entreprise, la crainte de la défection, la certitude du châtiment, l'inexpérience et l'abjection de ceux qui briguoient l'honneur exécrable de les commander et l'impossibilité d'agir dans le même sens, et de tendre vers le même but, glaçoient à chaque instant leurs vacillantes résolutions.

D'un autre côté, les préjugés, ces conserva-

teurs de la puissance des rois et de la conscience des peuples, couvroient d'une égide, jusqu'alors impénétrable, et le trône, et l'autel, et le sanctuaire des loix. Dans ce moment de calme et de stupéfaction, une détonation subite de l'autorité royale eût paralysé d'effroi l'audace la plus réfléchie ; et ce même peuple, qui osoit déja mesurer les hauteurs du trône, vaincu sans avoir livré de combat, eût été trop heureux de s'abandonner à ta clémence et à ta générosité.

Agité d'une sainte indignation, brûlant de grossir la foule des véritables défenseurs de la patrie, j'attendois le signal des combats ; je demandois le successeur de Henri-le-Grand ; je cherchois le panache qui devoit nous montrer le chemin de l'honneur et de la victoire.... Tu parus, et je ne vis qu'un esclave qui traînoit douloureusement les fers dont une troupe barbare et sacrilége venoit de garotter ses augustes mains.

Ces signes affreux de ta servitude seroient des trophées éternels érigés à ta gloire, si le dieu des armées avoit seul dicté l'arrêt de ta captivité; mais quel combat a-t-on livré pour toi ? quelle plaine à vu ruisseler le sang de tes défenseurs ? qu'on cite le lieu, à jamais mémorable, où Louis à la tête de ses phalanges,

succomba sous le nombre, après avoir porté le carnage et l'épouvante au sein de ses ennemis; et je place sur ta tête la palme de l'immortalité !

Je ne dénoncerai point à l'univers, suffisament instruit, les ministres lâches et perfides qui t'ont précipité dans cet abîme de honte et de malheurs. La monarchie n'est plus, et sa mort n'a pas même été précédée des convulsions de l'agonie.

Louis, si tu doutes encore de cette affreuse vérité; si tu crois que pour cesser d'être roi, il faut avoir été dépouillé des vains attributs de la souveraineté, rappelle-toi ce que tu étois lorsque ton illustre ayeul te céda le premier diadême du monde.

Dans ces tems, presque effacés de la mémoire de ton peuple, et qu'ils prendront bientôt pour le rêve d'une imagination exaltée, tous les pouvoirs, toutes les autorités, toutes les magistratures réunis, comme dans un centre commun, n'avoient de force, d'action, d'influence, d'éclat et de stabilité, que ce que tu daignois leur en départir.

Chef suprême de la nation, tu faisois la loi, parce que tu étois regardé comme le principe de la sagesse.

(1) Tu nommois aux premieres places, parce qu'on ne connoissoit de grandeur politique que celle qui émanoit du souverain. Tu nommois

---

(1) La premiere prérogative du Roi d'Angleterre, en sa qualité de magistrat suprême, a pour objet l'administration de la justice.

1°. Il est la source de tout pouvoir judiciel : il est le chef de tous les tribunaux : les juges y sont regardés comme y étant ses substituts : tout s'y passe en son nom : les sentences doivent être munies de son sceau, et sont exécutées par ses officiers.

2°. Par une fiction de la loi, il est regardé comme le propriétaire universel du royaume : il est censé directement intéressé dans tous les délits, et c'est conséquemment en son nom que la punition s'en poursuit dans tous les tribunaux.

3°. Il a droit de faire grace, c'est-à-dire, de remettre la peine qui a été prononcée à son instance.

La seconde prérogative du roi est d'être la fontaine d'honneur, c'est-à-dire, le collateur des titres et dignités. Il crée les pairs du royaume, il confere les différentes charges, soit dans les tribunaux, soit ailleurs.

Le roi est le sur-intendant du commerce : il fixe les poids et les mesures : il a seul le droit de battre monnoie, et il peut donner cours à la monnoie étrangere.

Il est le chef suprême de l'église. En cette qualité, il nomme aux évêchés et aux archevêchés, et il convoque l'assemblée du clergé. Cette assemblée est formée en Angleterre sur le modele du parlement : les évêques forment la chambre haute ; les députés des dioceses et des chapitres

aux emplois militaires, parce que le choix du monarque déterminoit la confiance de l'armée.

Comme chef temporel de l'église gallicane, tu conférois les dignités ecclésiastiques.

Comme chef de la puissance civile, tu instituois les tribunaux et les magistrats.

Source de toutes les graces, tes bienfaits soutenoient le courage abattu de l'indigent, fertilisoient les champs les plus arides, vivifioient l'industrie, encourageoient les arts, excitoient

---

particuliers forment la chambre basse. Le consentement du roi est nécessaire pour la validité des résolutions, et il a le droit de proroger, ou de dissoudre la convocation.

Il est généralissime né des forces de terre et de mer : il a seul le pouvoir de lever des troupes, d'équipper des flottes, de bâtir des forteresses, et il nomme à tous les postes.

Il est, relativement aux puissances étrangeres, le représentant et le dépositaire de toute la puissance et de toute la majesté de la nation. Il envoïe et reçoit les ambassadeurs : il contracte les alliances : il a le droit de déclarer la guerre et de faire la paix, aux conditions qu'il croit convenables.

Enfin, ce qui semble mettre le comble à tant de pouvoirs, c'est une maxime fondamentale que le roi ne peut faire mal. (THE KING CAN DO NO WRONG). Ce qui ne signifie pas qu'il n'a pas la puissance de faire mal, mais qu'il est hors de l'atteinte des tribunaux, et que sa personne est SACRÉE ET INVIOLABLE. Delolme, Constitution de l'Angleterre, tome premier, pag. 65-67.

l'émulation, faisoient naître les talens, dotoient la vierge indigente, rendoient un pere à l'orphelin.

Dépositaire de la fortune et de la gloire de tes sujets, l'honneur de repousser leurs injures et de protéger leurs possessions, étoit la premiere de tes prérogatives, et reposoit essentiellement dans le droit de faire la paix et la guerre.

Tant de couronnes accumulées sur ta tête par la main du tems et l'amour des peuples, te rendoient le premier souverain du globe. Aussi ta politique gouvernoit les deux hémispheres, lorsque les peuples et les rois des parties les plus reculées du monde connu te reconnoissoient pour l'arbitre de leurs différens. Aujourd'hui la scène a changé. Ton peuple s'est assis sur ton trône; ton peuple a envahi toutes les autorités: ton peuple s'est déclaré ton souverain. Législateur, magistrat, ministre, pontife et roi, il est tout, et tu n'es plus que le jouet de ses caprices.

Eh! ne te flattes pas du chimérique espoir de rentrer un jour dans le domaine de tes ancêtres; un peuple corrompu dans ses mœurs, et dissolu dans ses principes, ne peut et ne doit souffrir d'autre domination que celle qu'il exerce lui-même; car il est naturel à l'homme de se ranger sous le gouvernement qui s'amalgame le

mieux avec ses vices et ses passions ; et tel est le privilége de la démocratie.

Que l'adulation exalte l'amour des Français pour leur monarque ? qu'elle berce tes chagrins du récit fabuleux de leur fidélité ? incapable de plier ma franchise à ce mensonge de vieille étiquette, je te dirai : Ce peuple, dont le premier besoin étoit d'aimer et de chérir ses rois, n'éprouve aujourd'hui que la haine des monarques et de la monarchie : son idolâtrie a changé d'objets : l'encens de ses sacrifices ne fume plus que sur les autels de ses faux dieux. Le fanatisme d'une indépendance effrenée, qu'il ose appeler du nom sacré de la liberté, est le seul culte de cette horde impie et sauvage : le régicide est l'évangile de sa sanglante religion, et tout ce qui ne fléchira pas le genou devant Baal, sera égorgé sur le pavé de ses temples.

Cette subversion générale d'idées, d'affections et de principes; cette métamorphose d'êtres sensibles, doux et raisonnables en bêtes stupides, féroces et carnacieres, ne fut pas seulement l'effet spontané d'une cause secrette, mais le développement progressif d'un germe fécondé par une longue incubation.

Ce germe, fruit empoisonné de l'alliance de tous les vices et de tous les crimes, prit nais-

sance sous tes yeux, au sein même de ta famille, dans le cœur d'un de ces monstres que le ciel jette sur la terre, à de longs intervalles, pour humilier l'orgueil des hommes, ou châtier leur perversité.

Un maintien péniblement composé, des allures cachées et mystérieuses, une bouffissure énorme dans toutes les habitudes immorales de Philippe, signalerent tellement les conceptions de son ambition et de son ingrate perfidie, que c'est lui seul que la voix des peuples accuse aujourd'hui d'avoir ourdi la trame de nos malheurs et de tes disgraces, aveu qu'il feroit lui-même, si sa lâcheté ne le condamnoit pas à être éternellement un obsur scélérat.

Cet ennemi, qu'un seul de tes regards auroit fait rentrer dans la poussiere, méprise-le; c'est le seul sentiment qui convienne à toutes ses flétrissures; mais comme il importe à ton repos, à ta félicité, et même à ta conservation, que tu ayes la connoissance exacte des complots que ses vengeances et son ambition osent méditer encore, quitte un instant la sphere brillante de tes vertus, et descends dans cette ame où les vices, les crimes et les passions les plus honteuses vivent en famille sous un maître commun, et se disputent l'honneur de présider à ses actions.

Tu verras que sa popularité est l'instinct de la bassesse ; sa bienfaisance, le prêt de l'usurier ; sa libéralité, le salaire des émeutes ; son patriotisme, l'art des conspirations ; son désintéressement, l'ambition du protectorat ; son amour pour la liberté, le besoin de l'anarchie....

Pénetre plus avant, tu conoîtras bientôt celui qui porta le fer et le feu dans les manufactures de Réveillon. Tu sauras à qui la France doit imputer, et les forfaits du 14 juillet 1789, et les horreurs de la nuit sanglante du 5 et du 6 octobre, et les attentats du 18 avril ; tu sauras enfin le jour, l'heure, l'endroit où la main d'un parricide. . . . .
Mais hâte-toi de sortir de cet antre méphytique, où l'or même perdroit son éclat et sa pureté.

Maintenant, promene tes regards sur cette contrée, jadis si florissante, aujourd'hui si méconnoissable. Qu'offre-t-elle à tes yeux ? des monceaux de ruines ; des champs ravagés ; des échaffauds fumans du sang de l'innocent ; des temples renversés et foulés aux pieds ; des furieux armés de torches et de poignards, courants à la liberté à travers les déserts et les flammes, et menaçants de la mort quiconque ne partageroit pas la haine qu'ils ont vouée à leur

roi, qu'ils ont jetté dans les fers pour le torturer à loisir; à la religion, qu'ils traitent de chimere; à l'humanité, qu'ils traitent de foiblesse; à la justice dont ils ont fait l'esclave des cisconstances; aux préjugés dont ils ont secoué le frein; aux mœurs dans lesquelles leur corruption ne voit plus que des tyrans.

Louis, crois-tu maintenant que cet empire soit encore digne de tes regrets? Crois-tu qu'il mérite que tu lui fasses l'honneur de le conquérir? Eh! quand tes affections paternelles te solliciteroient de conserver à tes enfans le patrimoine de leurs ancêtres, qui te seconderoit dans cette romanesque entreprise?

Où sont ces armées invincibles, qui couvrirent de gloire le nom Français aux journées mémorables de Denain et de Lawfeld?

Où sont ces généraux à jamais immortels, qui, dans les plaines de Rocroi et sur les bords du Rhin, faisoient trembler les ennemis de l'état?

Où est cette noblesse intrépide et belliqueuse qui, dans les champs de Fontenoi, fixa sous nos étendarts, la victoire, long-tems incerctine?

Où sont ces ministres rois, qui aidoient Henri-le-Grand à dompter un peuple ingrat et rebelle?

Où sont ces hommes célebres dont le génie gouvernoit les deux pôles et servoit de flambeau à l'univers ?

Où sont ces THESSALIENS que te prometroit mon trop crédule espoir ?

L'Espagne, avertie par des secousses répétées, qu'elle recele dans son sein un volcan dont l'éruption pourroit embrâser ses cités et ses campagnes, n'a pas assez de ses forces pour élever les travaux qui doivent la garantir des ravages de ce phénomene politique.

L'Allemagne, quoiqu'épuisée d'hommes et d'argent par deux guerres successives, manifeste en apparence des dispositions amicalement hostiles; mais ce rassemblement de troupes près de nos frontieres n'est qu'un appareil de théâtre concerté pour donner plus de pompe au jour où tu dois être sacrifié sur les autels de l'avarice.

La Sardaigne condamnée par sa nullité à ne jouer que les accessoires sur la grande scene du monde, n'a que l'impuissance de ses vœux, et les frêles ressorts de ses intrigues à t'offrir.

La Prusse, par le caractere de ses rélations, et la distance qui la sépare, presque étrangere à nos différens ainsi qu'à nos intérêts; à l'abri,

d'ailleurs de toute convulsion populaire, par la nature et la vigueur de sa constitution, ne connoît gueres que par la renommée tes malheurs et nos forfaits, tandis qu'elle suit pas à pas les armées de la Czarine que les siennes attendent déjà, peut-être, sous les murs de Constantinople.

L'Angleterre, qui ne peut oublier que tes coupables ministres semerent dans les champs de l'Amérique l'ivraie de l'indépendance, voit avec une joie secrette cette plante vénéneuse croître et s'élever sur ton propre sol : aussi, loin de t'aider à l'extirper, la cultiveroit-elle de ses mains, (malgré l'hypocrite générosité dont elle se targue,) si cette infernale production n'étoit pas déjà devenue une production indigene de cet empire.

Dans cet abandon général, le ciel sensible à tes maux t'a laissé deux alliés bien puissans : la vertu, qui sait dédaigner ; et le courage, qui sait entreprendre.

Tant que subsista (1) le pacte religieux,

---

(1) L'engagement et le pacte social défendent également l'invasion et l'abandon. Les parties constituantes d'un état sont obligées de conserver leur foi publique les unes à l'égard des autres, et à l'égard de tous ceux qui tirent de leur en-

qui ne faisoit du monarque et du peuple, du peuple et du monarque, qu'un tout que la pensée ne pouvoit et n'osoit pas même désunir; rompre un seul anneau de cette chaîne sacrée, c'eût été trahir à la fois, l'honneur et les sermens. Ce pacte antique et révéré depuis tant de siecles, ce traité signé de la main de dieu, ton peuple l'a violé avec trop de solemnité, pour qu'il puisse te lier encore. Eh! bien, Louis, recouvre comme homme, cette liberté que, comme roi, tu as perdue. Détrôné par ceux qui devoient affermir ton trône, jetté dans les fers par ceux qui avoient juré d'affermir ta puissance, hâte toi de te dépouiller, au milieu

---

gagement quelque sérieux intérêt, autant que l'état tout entier doit tenir sa foi avec les communautés séparées : autrement, la compétence et le pouvoir seroient bientôt confondus ensemble, et il ne resteroit plus d'autre loi que la raison du plus fort, (ce qui est arrivé en France). . . . . .
. . . .
Ces deux especes de lois sont de la même force, et dérivent d'une autorité semblable, puisqu'elles émanent du consentement général, et du pacte de la convention sociale, et comme telles, elles obligent également et le peuple et le roi, AUSSI LONG-TEMS QUE LEURS DISPOSITIONS sont observées : et c'est ainsi qu'elles perpétuent l'existence d'un corps politique de la même nature. BURKE, Réflexions sur la Révolution de France, pag. 35.

de cette horde impie et parricide, de ces marques frivoles de la grandeur passée, qu'ils ne t'ont laissées qu'en signe d'impuissance et de dérision. Ton front ne portera plus ces attributs pompeux de la majesté royale, mais il brillera de la majesté des vertus et du courage. Alors (*mais seulement alors*) il te sera permis de fuir cette terre exécrable et volcanisée : alors, tu auras des droits éternels aux hommages de l'univers, et les nations réunies proclameront ton immortalité.

Assez de puissances brigueront l'honneur d'offrir un asyle à tes malheurs : assez de peuples s'empresseront de remplir envers toi, les devoirs de cette hospitalité religieuse, que tes ancêtres exercerent tant de fois envers des rois persécutés par la rigueur du sort, ou proscrits par des arrêts sanglants.

Louis ! ce conseil, le seul vraiment digne de ton cœur, c'est l'amour le plus ardent, la passion de ta gloire, l'ivresse de ton bonheur, et le pressentiment de l'avenir, qui te le donnent. Si tu balançois à le suivre, rappelle toi qu'il vaut mieux être LE PREMIER DES HOMMES, QUE LE DERNIER DES ROIS.

LONDRES.

Cette ville où chaque rue a son club, et chaque club son président, qui vaut bien lorsqu'il est ivre, certain sonneur en chef de certaine assemblée, a de plus deux tripots continuellement ouverts, où des forcenés jouent, sans que le gouvernement daigne s'en occuper, le destin, la gloire et la fortune de l'Angleterre. L'un s'est intitulé : *constitutional society*; l'autre, *révolution society*. Le premier qui, depuis la belle journée du 14 juillet 1789, a pris le titre de propagande constitutionelle, existoit depuis huit ans. Mettre en circulation, aux frais des associés, les livres que la classe indigente ne pouvoit se procurer, tel fut le but de cette institution.

Le second date de 1688. Le célebre Burke, à qui je dois ces particularités, nous apprend « qu'il fut formé d'un club de dissidents, » qui, depuis un tems considérable, avoient » conservé l'usage de s'assembler dans une cha- » pelle pour entendre un sermon, à la suite » duquel les illuminés se rendoient processionel- » lement dans une taverne, où chacun s'enivroit » en commémoration de l'époque glorieuse à » laquelle l'Angleterre reconquit sa liberté ».

Cette confrairie, presque aussi obscure que la premiere, ne commença à devenir célebre que sous le docteur Richard Price, ministre non conformiste très-éminent, dit ironiquement le très-véridique Burke, et qui seroit aujourd'hui à *Beldam*, (maison de fous) s'il ne s'étoit avisé de mourir à point nommé, pour démentir ce prognostic.

La piece la plus remarquable qui soit sortie de cette tête ridiculeusement exaltée, est sans contredit l'adresse de congratulation que ces amis des révolutions envoyerent à l'assemblée nationale par le ministere du lord Stanhope, alors président de cette société.

Qu'on ne nous demande pas ce qu'est devenue cette corporation : la question seroit trop embarassante. Tout ce que nous savons, c'est que bien long-tems avant que le docteur Price eut pris un *exeat* pour l'autre monde, le lord Stanhope avoit fait rayer solemnellement son nom des registres de cette société anti-sociale, bien honteux sans doute d'avoir professé avec l'ignorant et l'illuminé docteur, que l'Angleterre jouissoit essentiellement du droit de choisir ses rois, de les déposer pour *Misconduct*, et de se composer un gouvernement à sa fantaisie ; absurdités que l'assemblée nationale a

néanmoins applaudies, par suite de la dépravation de ses inclinations politiques, et par l'effet de cette ignorance crasse et invétérée qu'elle conserve encore quoiqu'ait pu faire M. l'abbé Maury pour réformer en elle cette partie vicieuse de son éducation.

Parlons maintenant des unitaires, secte d'un nouveau genre.

La tolérance religieuse, est à ce qu'il paroit, la base de sa doctrine; mais elle ne s'en tiendra pas là, si comme on doit le présumer, ses patentes sont revêtues du sceau des Jaccobins. Quoiqu'il en soit, voici ce qu'en disent les papiers publics.

Les unitaires s'assemblerent pour la premiere fois, le 23 avril dernier, à la taverne de *Fleet-street*. Dans un repas splendide, où le vin ne fut pas épargné, ils porterent les toasts suivants.

« Au succès de la société des unitaires, à » la liberté civile de tous les peuples de la » terre », (notre liberté est si brutale, que ceci sent furieusement l'épigramme), « à M. Fox, » et à la révocation de toutes les loix pénales » relatives à la religion, c'est-à-dire, à l'impunité du sacrilege et de la profanation ». (Messieurs les unitaires vous voulez vous faire aimer des Jacobins).

« A l'Amérique...... Puissent toutes les » nations apprendre d'elle à rejetter les dis» tinctions religieuses, et à ne juger des » hommes que par leur conduite »! (Quelle leçon! souverains de quatre jours, l'épée de Damocles est suspendue sur vos têtes criminelles; tremblez, et prosternez-vous).

« A l'assemblée nationale des François...: « Puissent tous les gouvernements oppres» seurs », (notamment ceux où la liberté n'est que le fard de la tyrannie), « éprouver » une révolution », ainsi soit-il.

« Puissent les tyrans des consciences, cesser » de troubler le repos de leurs semblables », (à vous très-intolérants parisiens, si vous vous ressouvenez encore de la honteuse journée du 18 avril).

« A ceux et celles qui, par leurs discours » et leurs écrits, ont soutenu la liberté civile » et religieuse ».

« Aux droits de l'homme».... (Il est dommage que les singes ne sachent pas écrire, car indubitablement ils enverroient à MM. les unitaires, une belle adresse de remerciments à l'occasion des souhaits qu'ils veulent bien former pour le maintien et la conservation de ces droits, dont ils jouissoient dans les forêts

paisibles de l'Afrique, depuis un tems immémorial; et bien avant que le (1) Joco Target eut songé à en faire la compilation).

Viennent ensuite les paraphrases.

« Puisse toute société civile ou religieuse, » être privée pour toujours des droits qu'elle » refuseroit à d'autres; c'est-à-dire anathême, » mille fois anathême à ceux qui tourmentent » les consciences, et violent le fer à la main, » cet azile sacré de la pensée ».

« Puisse M. Fox, réussir dans ses généreux » efforts, pour assurer la liberté de la presse »! Eh! dans quel pays du monde, cette liberté est elle plus fermement établie, et mieux raisonnée qu'en Angleterre?

« Puissent tous les gouvernements de la » terre, apprendre que les magistrats civils » n'ont aucune autorité sur les consciences »!

« Puisse l'exemple d'une révolution, empê- » cher qu'une autre ne devienne nécessaire ». en France? on seroit tenté de le croire. . . .

. . . .

» Après ces santés et plusieurs autres, le » docteur *Kippis* a lû un précis de notre révo-

---

(1) Singe de la plus grande espèce, appellé l'homme des bois.

» lution, et un éloge des patriotes qui s'y
» sont le plus distingués (1) ».

« Ensuite il a annoncé qu'un grand nombre
» de personnes, amies de cette incomparable
» révolution, qui ne peut tendre qu'à rendre
» les hommes meilleurs, (la chose est prouvée), « se proposent de célébrer l'anniver-
» saire du 14 juillet, et à invité l'assemblée
» à coopérer à cette fête : motion qui a été
» généralement adoptée ».

Ceux qui desireroient s'affilier à cette société, peuvent s'adresser à Laclos, exécuteur en chef des hautes et basses œuvres *de Philippe* Ravaillac.

Le sieur Gorsas, renommé par la probité de sa prose, comme par la bonne foi de ses vers ; le sieur Gorsas qui n'auroit point derival, si le sieur Carra n'existoit pas, s'est permis à mon égard une saillie à laquelle j'étois bien déterminé de ne point répondre, tant je suis timide et circonspect quand il s'agit d'entrer en lice avec des écrivains d'une certaine stature ; mais

(1) La liste de ces conquérants de toutes les rénommées, depuis le Coupe-tête jusqu'à Voidel, depuis Morel et Turcati jusqu'à Bonjour et Claviere, je la publierai incessamment.

les épigrames ont plû chez moi avec tant d'abondance, que, pour arrêter ce déluge, j'ai pris le parti de les envoyer toutes à l'imprimeur, lui laissant carte blanche, et sur le nombre et sur le choix.

ÉPIGRAME.

Dans ses écrits charmants léger comme Barthole,
Gorsas, jadis au fond d'une poudreuse école,
Bonet rond sur la tête, et martinet en main,
Pour dix écus par an, montroit tout son latin;
Notre homme à ce métier faisant mince figure,
Se jette à corps perdu dans la littérature;
Et trouvant à la fois papier, presse, imprimeurs,
Fait enfin un journal contre..... ses sonscripteurs

AUTRE.

Gorsas ne loge rien en son étroit cerveau;
Mais quelquefois le vin lui tient lieu de génie:
Mons Gorsas, changez de tonneau,
Car vous en etes à la lie.

Macon, le 2 Mai 1791.

Si votre réveil, monsieur, doit en amener beaucoup d'autres pareils à celui de M. de la Riviere, au nom de Dieu réveillez-vous souvent. Quel homme que ce monsieur de la Riviere ! et combien les belles lettres perdroient à son sommeil ! gaieté, élégance, fraîcheur de style, pureté de patriotisme, choix d'expressions, tels sont les traits qui caractérisent cet écrivain vraiment original ; et cependant il dormoit ! mais vous nous l'avez rendu ; ce présent inestimable ne peut être mis qu'à côté de ceux que M. de Mirabeau nous a faits par son testament. puisse le génie de M. de la Riviere vous inspirer long-tems, comme les *cordiaux* et les *spiritueux* du défunt Riquetti, ranimer l'ardeur presque éteinte de la noblesse Française !

Permettez-moi cependant d'aimer à croire qu'il est encore des Bayards et des Crillons ; mais leur courage n'aime pas à lutter contre des lanternes, des stilets, et tant d'autres espiégleries nationales qu'on emploie si agréablement. Que l'arêne s'ouvre ; que le tournois commence ; que Louis, sur son trône, nous rappelle ses ancêtres ; et qu'une reine adorée, ses enfans dans les bras,

nous peigne ses allarmes et ses dangers ; vous reconnoîtrez alors les Français ; vous verrez qu'il existe encore de ces preux chevaliers fideles à l'honneur, à la religion, à leur prince ; vous verrez nos soldats verser jusqu'à la derniere goute de leur sang pour..........

Faites revivre, monsieur, ces antiques usages, où l'honneur seul, et le courage triomphoient : que le prix des vainqueurs soit la liberté d'un monarque infortuné, et vous verrez couler alors tant de sang, que les Barnaves et les Lameth pourront s'y baigner à loisir.

En attendant qu'un aussi beau projet se réalise, ou que vous et moi périssions de quelque genre de mort national, je souscris à votre journal ; et je desire que les nouvelles que vous aurez à nous donner, deviennent chaque jour plus intéressantes.

Je suis, avec une haute considération,

Votre très-humble et obéissant serviteur, *le baron de ****
*capitaine des chasseurs de ****

EXTRAIT D'UN LIVRE ARABE.

Discours de Mahmoud, Vieillard du Mogol, aux enfans des Gaurides, l'an de l'Hégire.... (Le Livre est déchiré en cet endroit et dans beaucoup d'autres).

Enfans des hommes, jusques-à-quand aurez-vous le cœur terrestre et appésanti au point d'aimer la vanité, et de chercher avec complaisance le mensonge ?.... Ne méditerez-vous donc jamais, fils des Gaurides, ces paroles du père du grand Salomon.... et n'ouvrirez-vous jamais les yeux aux rayons purs de la sagesse ?

Ecoutez la suite de l'histoire d'Aram-Schah, fils d'Ibbeck-Beddin. Vous avez vu ses malheurs jusqu'au 2e jour (le second chiffre manque) du second mois de l'année (autre lacune).

« Très-honoré Seigneur, lui dit Shamseddin,
» ta sacrée majesté a assez de Shamseddin et
» de ses braves janissaires, pour la garder contre

» les attaques d'un peuple séduit. -- Qu'as-tu
» besoin de ces soubahs, de ces émirs, dont
» l'inquiétude offense mes frères » ?... Nous
sommes vos freres et les leurs, s'écrierent les
soubahs et les émirs, et pour défendre les jours
de notre pere commun...... A l'instant, tous
portent la main sur leurs brillans cimeteres.....
--A ce geste, Shamseddin entraîne Aramschah...
un génie malfaisant fascinoit sans doute les
yeux de l'infortuné calife. -- Il rentre, il ne
voit plus dans les soubahs et les émirs que des
ennemis.. « Remettez vos armes à Shamseddin
» (leur dit-il) effrayé lui-même de donner un
» tel ordre à des gaurides. --- Commande, il-
» lustre descendant du prophête, chef chéri des
» vrais croyans ; commande, et tu seras obéi....
» mais ne nous ordonne pas de nous éloigner
» de ton visage ». -- Allez, répond Aramschah,
je suis tranquille : il me suffit de Shamseddin....
Abymés de douleur, dépouillés des armes glo-
rieuses que jamais Gauride n'avoit déposées que
dans son tombeau, ils quittoient, en se frappant
le front, le palais du calife.... « Voilà les assas-
» sins d'Aramschah (s'écrie-t-on de toutes
» parts), Voilà les ennemis de la dynastie des
» Khowarasmians et de tout le peuple de *Gas-*
» *na*..... Ils vouloient le tuer.... ils vouloient

» poignarder notre calife ».... -- Le croirez-vous jamais, enfans des Gaurides ? Vos peres innocens furent accablés d'outrages, traînés dans les prisons, presque déchirés par les janissaires et par la multitude... On leur rendit enfin la liberté..... --- Mais leurs armes.... --- Mais l'accès auprès du calife .. --- Shamseddin leur fit savoir qu'ils devoient y renoncer... Il alla jusqu'à traiter les soubahs d'*esclaves* attachés au service du sérail .. --- Ils lui répondirent avec dignité... --- Mais, écoutez, fils des gaurides, ce que va vous dire Mahmoud.

La lune de.... (*inlisible*) brilloit encore, que le triste Aramschah voulut aller prendre les bains à peu de milles de *Gasna*. --- Shamseddin en étoit averti... Shamseddin avoit à ses ordres trente milles braves janissaires. --- Il est vrai que plusieurs lunes auparavant, ayant contre les anciennes loix des gaurides, fait entrer tout le peuple, même les Gentoux (1) même les Pouliahs, au divan, il avoit dit dans cette

(1) Les Gentoux sont des idolâtres qui sont exclus du gouvernement par les Mahométans, quoiqu'ils exercent librement leur culte. -- Les pouliahs sont une caste plus rabaissée que les mendians en Europe. Voyez l'Abbé Raynal à l'article des Indes orientales : ces malheureux ont un autre nom que l'on pourra mettre à la place de celui-ci.

nombreuse assemblée, que l'insurrection (mot indevinable) contre le calife, étoit le plus saint des devoirs. -- Il y avoit aussi fait *dégrader*, non-seulement tous les Soubahs, tous les Emirs, tous les visirs, mais encore tous les parens d'Aramschah, toute la race des Khowarasmians.

Comment Shamseddin pouvoit-il compter sur l'obéissance du peuple ?...... Aramschah étoit déjà dans son palanquin : on l'arrête, on l'accable d'injures, on porte sur son fils unique des mains furieuses. -- On menace des plus horribles insultes la belle et majestueuse Fatmé, son épouse, la vertueuse et tendre Zélima sa sœur, et toutes les femmes de leur suite. -- Les chameaux de bagage sont déchargés.... Le peu d'officiers fideles qui restent à Aramschah alloit être égorgé, mais les prieres du Calife leur sauverent la vie... C'étoient les mêmes que Shamseddin avoit traités d'*esclaves*.... Ce chef des jannissaires, soupçonné de trahison, ne songe plus qu'à appaiser le peuple.... Il exhorte le Calife à satisfaire le vœu de ses sujets.... Il se rend lui-même au Divan accompagné du premier Cadi chargé de la police de *Gasna*..... Ni l'un, ni l'autre, ne demandent un *fetfa* (1) contre les rebelles.... Le Calife a obéi

(1) Decret ou Arret.

à la voix de la multitude ; il est rentré dans son palais assiégé, et dès le lendemain, le reste de ses anciens et fideles serviteurs vient, en gémissant, déposer à ses pieds les firmans (1) de leurs charges.... Désormais, l'œil de Shamseddin ne sera plus blessé de leur présence.....

Seul, il est tout, pour Aramschah. . . Mais pour s'assurer la durée de ce pouvoir. . Il faut que seul, il soit tout dans Gasna. . . Le désordre y croit de jour en jour, et c'est alors, c'est quand le Calife, quand tout ce qu'il y a de croyans dans Gasna est menacé de tous les fléaux, de toutes les calamités, que Shamseddin renonce à cet absolu pouvoir dont il se montroit si jaloux. . . .Ces mêmes Janissaires qui, lorsque la multitude outrageoit et menaçoit Aramschah, sembloient étendre leur haine jusqu'à Shamseddin, baisent aujourd'hui la poussiere de ses pas, et le conjurent par le sceau de Salomon, par la Sainte-Mosquée de la Mecque, et l'illustre tombe qu'elle contient, d'être le protecteur de Gasna. . . Et Shamseddin consent à reprendre le commandement des Janissaires, sans exiger la punition de ceux qui ont manqué de respect et de foy au Calife. . . . Et vos pères se tranquil-

(1) Brevets.

lisèrent et tous crurent que l'Ange de la paix et l'esprit du prophete étoient dans la ville, et la rendroient impénétrable aux mauvais génies.

Enfans des Gaurides, vous vous souviendrez du récit de Mahmoud.

N B. Ce livre renferme plusieurs contes ou discours de ce genre ; mais une chose singulière, c'est qu'il y a vraiment dans l'histoire de l'Inde, un Shamseddin qui étant officier d'Aramschah, s'est rendu son maître, l'a fait périr, et lui a succédé. La scène s'est passée à Gasna dans le Mogol. Plusieurs vieillards soupçonnoient que les amis de Shamseddin pour mieux envenir à leurs fins, payoient des gens pour le charger de malédictions afin d'accroître pour lui l'intérêt public.

Calisthène, jeune athénien, d'une famille illustre, devint amoureux d'Alcinoë, courtisanne célèbre, sur le retour, et qui n'avoit plus que des attraits d'emprunt. Celle-ci, peu sensible à des hommages dont elle étoit rassasiée, ferma l'oreille à toute espèce de proposition.

Calisthène redouble d'assiduités, s'épuise en protestations : Alcinoë demeure inflexible.... Il ne lui reste qu'une ressource. Mais quelle apparence qu'une courtisanne consente à recevoir les chaînes pesantes de l'hymen !...

Calisthene dépose, en tremblant, ses derniers vœux aux pieds d'Alcinoë, qui feint de se rendre aux desirs de son amant; mais elle exige qu'il l'abandonne quelques jours à ses réflexions, et promet de lui envoyer son portrait en signe de rappel.

Une semaine écoulée, un peintre se présente avec le portrait tant attendu. Le cœur de Calisthene n'éprouva jamais d'émotion pareille.

Ses mains saisissent avec empressement ce garant de son bonheur : ses regards le parcourent avec avidité.... Dieux! qu'apperçoit-il ! des traits livides et décolorés ; un front chauve

et dégarni sur lequel s'éleve une excroissance difforme ; des yeux dépareillés dont l'un privé de la lumiere se cache à moitié sous l'émail....

Se peut-il, s'écrie Calisthene !... Quoi ! mes sens m'auroient-ils trompé à ce point ?..... Mais que vous a-t-elle dit ? comment a-t-elle pu consentir ? -- A peine m'a-t-elle répondu. -- Mais vous ne l'avez donc pas interrogée ?.... -- Le pouvois-je ? elle est sourde. -- Ah ! l'on vous en a imposé ! ce n'est point-là Alcinoë. -- Je le pense comme vous ; car Alcinoë ne boîte pas, tandis que celle.... -- Ne continuez pas. -- Ce dialogue fut interrompu par un billet conçu en ces termes. -- Autrefois, je vous aurois sacrifié à ma réputation ; aujourd'hui, je me montre à vous dans toute ma difformité pour vous apprendre à vous tenir en garde contre les apparences.

A l'exemple de cette courtisanne, M. Bailli qui ne veut pas plus du joug de l'opinion qu'Alcinoë ne vouloit de celui du mariage, vient de quitter son rouge et ses mouches, et de nous donner sa véritable physionomie. Que ceux qui crioient à la calomnie lorsqu'on leur parloit de cette vertu plâtrée, réfléchissent sur sa conduite, à l'égard de madame la marquise de Favras, et ils conviendront qu'à une excessive nullité, une

ambition pitoyable, une ignorance à toute épreuve, une incapacité universelle, une pusillanimité digne de l'enfance, il sait allier la cruauté la plus barbare et la plus réfléchie.

La lettre suivante est la preuve la plus complette que je puisse en donner.

« Devois-je prévoir, monsieur, que vos infâmes émissaires oseroient violer l'asyle sacré de ma douleur? m'étoit-il donc permis de craindre qu'ils eussent l'audace de m'y signifier l'ordre de payer une contribution patriotique : (car c'est de cet intitulé dérisoire que vous avez le courage de revêtir l'arrêt par lequel vous avez arbitrairement prononcé la confiscation générale de mes ressources : oui, la confiscation générale ; je ne rougis point ; que dis-je? c'est avec fierté que je saisis cette occasion de déclarer que les 750 liv. que vous prétendez m'arracher excédent non seulement la proportion, mais la totalité de mes moyens de subsistance).

Cet impôt dont les époques les plus désastreuses de la monarchie Française, n'offrent point d'exemple ; cet impôt proposé, décrété, sanctioné, comme volontaire au mois d'Octobre 1789, et déclaré impôt forcé, en Mars 1790, par une assemblée qui n'a droit de se prétendre

nationale qu'en ce qu'elle est véritablement une calamité universelle ; cet effroyable impôt, qu'un peuple qui a perdu tout sentiment de courage et d'énergie consente à le payer ; sa lâcheté lui en fait un devoir de résignation : mais moi ! moi qui n'ai pour toutes richesses aujourd'hui que des cendres et des ressouvenirs, que puis-je offrir de plus à mon ingrate patrie, et que peut-elle encore exiger de la veuve du marquis de Favras? et c'est vous, monsieur Bailli, vous qui avez eu l'atrocité de me faire arrêter ignominieusement et de me garrotter pendant vingt-six jours au secret, lorsque vous n'y étiez autorisé par aucun décret, lorsque cette barbarie n'étoit pas même colorée du prétexte d'une plainte ou d'une dénonciation judiciaire : quoi ! c'est vous, monsieur, qui avez l'effronterie de me compter aujourd'hui au nombre des victimes que votre génie fiscal prétend torturer impunément !

Je n'invoquerai point en ma faveur les droits sacrés de l'humanité ; vous ne m'entendriez pas : mais si la vertu timide et impuissante doit être tributaire de la violence et de la férocité, apprenez que ma dette n'est que trop acquittée ; apprenez que ma contribution, la seule qui soit vraiment patriotique chez une nation de Ca-

nibales et d'antropophages, doit être comptée pour quelque chose ; apprenez que la famille infortunée qui a payé cet horible tribut, a des droits éternels à la vénération publique ; apprenez enfin que si le sang du marquis de Favras crie encore vengeance, sa veuve doit être du moins respectée.

Un mot encore, et je finis; (car le soulévement de mon cœur et l'indignation de mon ame m'avertissent qu'il ne doit exister rien de commun entre moi et vous).

Sur quelle base avez-vous assis cette atroce contribution ? qui vous a donné le secret de ma fortune ? vous êtes donc le seul qui veuille ignorer que madame de Favras n'est sustentée que par des secours de bienfaisance dont elle ne doit aucun compte à ses tyrans ? il lui reste, à la vérité, un trésor bien précieux; mais ce trésor n'a rien à redouter des entreprises de votre avarice. Voulez-vous connoître mes richesses ? Soulevez ce mabre religieux qui couvre les restes muets de mon glorieux époux: c'est là que vous trouverez ma fortune et toutes mes espérances. Vous faut-il le quart de mon bien ? Approchez (1) de cette urne ci-

(1) M. Bailli qui a la manie de fourer son grand nez par-tout, pourroit bien APPROCHER ; mais on le prévient

néraire ; vous y verrez le dépôt sacré sur lequel j'ai juré à la mémoire de mon époux d'élever ses enfans dans l'amour de leur roi, et la haine des usurpateurs : serment terrible qu'ils y renouvelleront eux-mêmes lorsque leur âge les rendra dignes de marcher sur les traces de leur illustre père, et de se dévouer comme lui, dussent-ils périr aussi victimes de leur fidélité !

---

que pour peu qu'il insiste, sa prétention sera croisée par l'avidité de MM. les bedeaux de la nouvelle paroisse de St.-François qui ont déjà réclamé les cendres de M. de Favras pour en boulanger un pain béni. Il semble que ce soit un besoin impérieux pour bien des gens, que de manger M. de Favras : aussi la belle réponse (1) de Madame de Favras ne les a-t-elle qu'étonnés sans rassasier leur voracité ; VENTRE AFFAMÉ N'A POINT D'OREILLES.

---

(1) « Dites, messieurs, à ceux qui vous envoyent, que » je ne présenterai pas le pain béni à une paroisse érigée » d'une maniere anti-canonique, et gouvernée par des » schismatiques intrus. Mon mari, dont la vie avoit souvent » été exposée pour l'état, a péri sur l'échafaut pour son » Roi, je suis prête à périr de même pour mon Dieu. »

Les citoyens bedeaux, et la citoyenne ci-devant noble, ne s'en sont pas dit davantage.

Lettre qu'auroit pu écrire un Habitant de St.-Domingue, au sujet du décret du 13 mai, concernant l'état des gens de couleur.

Je suis propriétaire, dans les environs du Port-au-Prince, d'une habitation produisant annuellement sept cent milliers de sucre. Trois cent négres composent mes atteliers et suffisent, sous la direction d'un européen et de quatre commandeurs, à l'exploitation de cette terre, que je n'échangerois pas contre les possessions de MM. Barnave, Grégoire et Bouchotte, quoique l'on ait assuré qu'elles étoient d'un rapport immense; ce que j'ai cru sans peine : car il n'y a que de grands propriétaires à qui il convienne de discuter aussi dignement qu'ils l'ont fait, des intérêts aussi puissants que les nôtres.

Les cases de ces bonnes gens (n'allez pas prendre le change, il s'agit des negres) forment une petite bourgade percée de cinq rues qui aboutissent à une place au milieu de laquelle on voit un monument élevé par la piété filiale à la mémoire de mon ayeul, que la mort surprit lorsqu'il s'occupoit à en jetter les fondemens.

Ce monument est un bâtiment spacieux dont une partie sert d'infirmerie, et l'autre offre un asyle sans cesse ouvert au voyageur indigent.

Administrateur en chef de ces deux établissemens, je les visite deux fois par jour, assisté de ma femme et de mes enfans qui se font un devoir de partager avec moi les soins que chaque homme doit à son semblable, dans quelque classe que le sort l'ait placé.

A deux cents pas de cet hospice est la maison commune des negres sexagénaires. C'est là qu'au sein d'une aisance honnête et d'une liberté sagement combinée, ils passent le reste de leurs jours, n'ayant absolument d'autre occupation que de maintenir le bon ordre et la discipline.

Ces établissemens sont commandés par un morne sur lequel s'éleve la grand'case, c'est-à-dire le chef lieu de l'habitation. L'expression est modeste, mais aussi y a-t-il loin des plaines de St. Domingue aux rives de la Gironde.

Vos législateurs de deux jours, vos philosophes atrabilaires, ne manqueront pas de s'écrier : les voilà bien ces tyrans de l'autre monde ! ...... ils ne s'isolent que parce qu'ils tremblent....... Est-ce donc s'isoler que de

choisir un site agréable ; et peut-on accuser de crainte et de méfiance celui dont le sommeil n'est pas même protégé par une serrure. Eh ! bien, messieurs, apprenez pour votre désespoir, apprenez pour la confusion de votre ignorance, et de votre mauvaise foi, que cette forteresse où votre imagination vous peint un tyran vivant seul avec ses remords et ses inquiétudes, ne differe de vos chaumieres que par une galerie extérieure composée de feuillages et de bambous. Voilà, messieurs, à quoi se réduit tout l'appareil de ma souveraineté. Voulez-vous maintenant savoir à quels travaux mon *insatiable avarice* les condamne? Ecoutez-moi :

A l'aube du jour, un cornet à bouquin annonce à tous les sujets de mon empire, qu'il est temps de se rendre aux champs.

Une demi-heure après, le même signal se fait entendre : aussi-tôt hommes, femmes, enfans se mettent en route, et prennent le chemin de l'endroit indiqué la veille.

A midi, moment où la chaleur est insupportable, ils retournent à leurs cases d'où ils sortent deux heures après pour y rentrer au soleil couché.

Les travaux se prolongent quelquefois dans

la nuit : ce qu'on appelle la veillée : mais la répartition s'en fait de maniere que la mesure du repos et du sommeil est toujours la même.

Les fêtes et dimanches leur appartiennent. Ces jours, ils les employent, soit à la culture de leurs jardins, c'est-à-dire, des terres dont ma munificence royale a consenti gratuitement l'aliénation en leur faveur, soit à porter dans les bourgs voisins les fruits de leur industrie.

Ces hommes que vous connoissez si peu, et qui connoissent si bien la misere affreuse qui désole vos campagnes ; ces hommes qu'une pitié fausse et hypocrite met sans cesse au-dessous du paysan, on ne les voit point succomber sous l'excès de la fatigue, parce que l'intérêt de leur maître veille sans cesse à leur conservation ; plus heureux en cela que vos journaliers qui, toujours esclaves de leur misere, toujours étrangers à ceux qui les employent, voyent arriver le terme de leur vie sans avoir jamais pu mettre de niveau leur travail et leurs besoins. La servitude, il est vrai, gâte tout ; mais elle n'a rien d'effrayant pour ceux qui savent que la servitude politique n'est autre chose que la liberté civile.

Dans un état policé (on sent bien qu'il n'est point ici question de la France), cette liberté

qu'est-elle ? le droit de faire tout ce que la loi ne défend pas. Eh ! bien, je ne vois plus de différence entre le negre et l'européen, car si l'un est esclave sous la loi, l'autre est libre sous la loi, ce qui revient au même. Mes negres ne sont donc pas mes esclaves comme l'a prétendu le phraseur Barnave dans ses galimathias oratoire, mais les esclaves de la loi. Que l'on ne me demande donc pas quel est le code d'après lequel je les gouverne : nul de nous n'a et n'est autorisé à se faire une jurisprudence particuliere. La seule prérogative dont nous jouissons, comme d'un privilége résultant de la nature de nos possessions, c'est le pouvoir de soustraire le coupable à la sévérité des loix, dans les cas qui intéressent médiocrement l'ordre de la société.

Maintenant, MM. de la chambre haute et basse, je vous le demande : ou il n'y a d'autre autorité que celle de la loi, peut-il y avoir despotisme ? ou il n'y a point de despotes, peut-il exister des tyrans ? et cependant combien de fois ne nous avez-vous pas dénoncés à la nation, dont nous faisons encore partie, comme des monstres dont il falloit anéantir l'espece.

Si la fidélité dont nous avons donné des

preuves, même dans les tems où l'insouciance la plus barbare nous dispensoit de cette vertu ; si l'exil auquel nous nous sommes volontairement condamnés pour la prospérité de nos colonies ; si les alliances nombreuses par lesquelles nous vous avons approprié nos richesses ; si le sang que nous avons répandu pour vous conserver ces immenses possessions ; si tous ces sacrifices, si toutes ces oblations n'ont excité jusqu'à présent que la plus lâche ingratitude, faut-il s'étonner que le fer et la flamme ayent porté jusques dans nos contrées la mort et la désolation.

Eh ! quel eût été le terme de ces horreurs, si la loi de fer dont on nous menaçoit ;....... mais le ciel a permis que le flambeau de la vérité dissipât les ténebres de l'erreur. Le ciel a permis qu'il se trouvât parmi vous un homme qui au don de persuader réunit la science des secrets de la politique. Cet homme s'est levé, et la tête des méchans s'est courbée devant lui ; il a parlé, et l'imposture a cessé de se faire entendre : il a parlé, et ses discours sont devenus les paroles de la sagesse, et les oracles des gouvernemens...... Vils usurpateurs de réputations, que vous déshonorez depuis longtemps, la palme de l'éloquence, du patrio-

tisme et du courage ne vous appartient plus : détachez vos couronnes et placez-les sur le front de l'orateur (1) immortel à qui la France entiere doit aujourd'hui sa gloire et son salut.

(1) Je n'ai pas besoin de dire que c'est à M. l'abbé Mauri que nous devons le décret du 13 mai, concernant les gens de couleur.

En publiant la traduction qui termine ce Numéro, je ne fais que céder aux instances de M. l'abbé Grégoire, qui me prie en mêmetems de solliciter l'indulgence pour cet opuscule, fruit de ses jeunes années, qu'il auroit retouché si ses occupations pastorales lui en eussent laissé le loisir. Pénétré d'admiration pour tout ce qui sort de la plume de ce digne prélat, je recommande, non à l'indulgence, mais à l'admiration, ce chef-d'œuvre, d'après lequel je suis plus qu'autorisé à dire que la piété du très-constitutionnel évêque de Blois ne peut être comparée qu'à l'universalité de ses talens.

Traduction du Pseaume 73 (Ut quid Deus.)

Nous as-tu, Dieu puissant, rejettés pour jamais ?
Sur ce troupeau chéri, ton choix, ton héritage,
Qui, sous tes sages loix, se rassembloit en paix,
Veux-tu, de ton courroux, faire durer l'orage ?......
Ah ! ... plutôt ... souviens-toi de tes nombreux bienfaits.--

N'as-tu pas, d'un grand prix (1) racheté cet empire,
Cette Ville ... où ta gloire a long-tems éclaté.
Leve ton bras vengeur ... que le juste respire
Et confonds les pervers, dont la malignité
Dans ces jours solemnels, contre les saints conspire.

Insensés ! ... ils se font honneur de te braver
Jusques sur tes autels ; ils affichent les marques
D'un pouvoir qu'au ciel même ils voudroient enlever.
Helas ! ... ignorent-ils que les plus grands monarques
Ont formé des projets .... mais sans les achever....

La mort vient ... et sa faulx, d'un revers, vous arrache,
Novateurs imprudens, vos faisceaux destructeurs.
Tout tombe sous vos coups .... telle qu'on voit la hache
Qui frappe, abat, détruit des bosquets enchanteurs,
Telle à tout dévaster votre haine s'attache.

Le sanctuaire même est par vous insulté.
De profanations souiller le tabernacle,
Du nom de l'éternel blesser la majesté,
Démolir les saints lieux, tel est l'affreux spectacle
Qui satisfait les vœux de votre impiété.

---

(1) EMPTI ENIM ESTIS PRETIO MAGNO.

Tu lis dans leur pensée.... arbitre du tonnerre
Eux et leurs partisans disent.... « Est-il un Dieu ?
» Faisons cesser enfin son culte sur la terre....
» Quel signe nous apprend qu'il préside en ce lieu ?
» Quel prophete aux mortels annonce sa colere ?

» Il ne nous connoit plus.... il nous livre aux destins.. »
Jusques à quand, grand Dieu, ta patience extrême
Laissera-t-elle aller tes ennemis mutins
De l'orgueil aux excès.... des excès au blasphême,
Et même aux attentats contre les droits divins !

Nous vivions dans ton sein.... enfans d'un pere tendre,
De tous nos sentimens l'hommage étoit pour toi.
L'univers, en naissant, t'a reconnu son roi,
Tu l'as sauvé depuis.... Daigne sur nous étendre
Cette main qui d'un geste aux mondes fait la loi.

Ne retient-elle pas la mer dans ses barrieres ?
N'a-t-elle pas vaincu des monstres furieux,
Ecrasé les serpens, renversé les faux dieux,
Déchainé des torrens, arrêté des rivieres,
Et marqué tous ces faits de ton sceau glorieux ?....

C'est elle qui du globe a réglé la mesure ;
Elle commande au jour, elle amene les nuits,
Elle donne au printems sa brillante parure,
A l'été ses moissons.... à l'automne ses fruits :
Son empreinte céleste embellit la nature.

Par elle, de rayons le soleil entouré
Vient de notre séjour nous déployer les charmes ;

Par elle, pénétrant un nuage doré
L'aurore, sur nos fleurs, verse de douces larmes....
Et.... par l'homme.... Seigneur .... tu n'es pas adoré !...

Souviens-toi de tes dons, plus que de nos injures ;
Réprime cependant les méchans effrénés.
Mais .... pardonne à l'erreur,... et que les ames pures
Ne soient pas le jouet des tigres acharnés....
Abrege en leur faveur des épreuves trop dures.... (1)

Ton auguste alliance est leur unique espoir....
Le vice, pour servir le prince des ténebres,
Rassemble vainement et richesse et pouvoir.
De toujours te louer, tes promesses célebres
A l'humble, au malheureux prescrivent le devoir.

Préserve des affronts le fidele modeste,
Cette cause est la tienne.... et tu la dois juger :
Guéris de tant d'esprits la démence funeste....
Il n'est que trop d'humains qui veulent t'outrager,
Et dont le cœur altier en secret te déteste.

Ceux là,.... Seigneur,... en vain j'oserois t'en prier,
Ta justice ne peut céder à ta clémence :
Tu graves leurs discours,... tu ne peux oublier
Que leur fureur s'accroit avec leur insolence :
Viens leur ouvrir les yeux ... viens les humilier.

---

(1) SED PROPTER ELECTOS BREVIABUNTUR DIES ILLI.

A mon Imprimeur.

J'ai achevé hier de me tuer ; et non-seulement je n'ai point la force de tenir ma plume aujourd'hui, mais je me trouve l'intellect tout-à-fait paralysé. C'est pourquoi vous ne recevrez point mes réflexions sur le dernier ouvrage de M. Neker : j'ai besoin de tous mes moyens pour finir ce travail auquel j'attache beaucoup d'importance pour le fond des choses, et quelque prétention pour le style ; car celui de l'ouvrage est, en général, d'une supériorité désespérante.

Contentez-vous donc de tout ce fatras de hors-d'œuvre que je vous ai remis avant-hier, et fermez le N°.

Je suis accablé de réclamations de la part d'une partie de mes Souscripteurs auxquels le dernier N°. n'est point parvenu : j'ai donné ordre qu'on leur en réitérât l'expédition. Chargez-vous de leur dire qu'il seroit injuste de m'imputer de pareilles omissions ; j'ai lieu de croire que ces sortes de soustractions sont du fait de certains agens des postes. Aussi-tôt que j'aurai acquis une preuve irréfragable de quelque infidélité de ce genre, il en sera fait bonne justice.

Tous mes Abonnés se plaignent, avec quelque apparence de raison, de la lenteur de mes conceptions ; assurément leur impatience a quelque chose de très-obligeant, mais il m'est plus facile de les en remercier que de les satisfaire. Je leur demande la permission d'ajourner ce reproche. Mon tort est absolument involontaire ; et tient essentiellement à certaines circonstances politiques qu'il n'est pas tems d'invoquer pour ma justification.

Abstraction faite de ces considérations majeures, l'affoiblissement progressif de ma santé ne se prête plus à une activité bien soutenue, et je serois fort aise que vous profitassiez de cette occasion pour annoncer qu'il me seroit infiniment agréable de trouver un asyle à la campagne chez des gens aimables et d'une société douce. Comme il est à-peu-près indispensable que je fasse ici un acte de comparution tous les jours, je ne veux pas m'éloigner à plus de deux lieues ; et je serois enchanté d'aller promener mes rêveries, par préférence, sur les bords de la riviere.

Oseriez-vous prendre sur vous d'ajouter que je suis un hôte fort accommodant ? Pour me rendre d'autant moins importun, je ne demande place que pour un seul domestique et trois

chevaux. Je souscris d'avance à toutes les conditions pécuniaires, telles qu'elles soient. Qu'on m'affranchisse de toutes tracasseries de ménage, et le prix de ma pension ne sera jamais exorbitant. Ce seroit pour moi une espece de félicité, que d'obtenir des personnes qui auroient la complaisance de m'héberger, la liberté de leur présenter, un jour quelconque de la semaine, deux amis et quelques connoissances.

Voilà le canevas de ma petite supplique, c'est sur vous, M. l'Imprimeur, que je me repose du soin de la rédiger de maniere à donner à ma proposition un profil tant soit peu attrayant.

Samedi 14 mai.

Note de l'Imprimeur.

J'ai lu, par ordre de M. Suleau, son billet ci-dessus; et n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression.

J. J. RAINVILLE.

On ne souscrit qu'à Paris, chez l'Auteur lui-même, rue Caumartin, n° 17 *bis*.

JOURNAL DE M. SULEAU.

N°. III.

Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre ;
Craints de tout l'univers, il vous faudra tout craindre.

RACINE.

JOURNAL DE M. SULEAU.

N°. III.

Nimium ne crede colori.
VIRGIL.

QUAND cesseront-ils de souffler le ravage et la peste, ces hommes impunément audacieux et criminels, qu'un peuple imbécille poursuit encore de ses stupides affections, lorsque les anathêmes et toutes les vengeances menacent leurs coupables têtes ? Insolens usurpateurs ! lâches tyrans ! vous vivez encore, et cet empire n'est plus ! Vous vivez ! et des milliers d'hommes, victimes de vos fureurs, expirent dans les horreurs de la misere (1) et

(1) Au milieu de cette misère nationale, quelques-uns de nos brigands privilégiés ont eu l'adresse de se composer des fortunes immenses avec les tronçons

du désespoir! Souillés de forfaits, il ne vous en restoit plus qu'un à commettre, et vous l'avez commis, parce que vous avez le besoin du crime, comme les tigres ont la soif du sang : vous l'avez commis, parce que vous étiez nés pour les engendrer tous.

Misérables ! vous osez vous ériger en législateurs, lorsque vous n'êtes que des boureaux. Vous faites parade d'humanité, lorsque le meurtre et la destruction vous précedent. Vous prétendez gouverner les peuples avec le sceptre de la philosophie, lorsqu'il est démontré que la philosophie ne peut et ne doit former aucune alliance avec la politique?

Vous, législateurs! ah! croyez-moi; croyez-en la voix de l'univers entier, vous n'êtes que de plats charlatans, faits tout au plus pour représenter devant une grossiere populace. Empiriques de carrefours, vendez à cette crédule populace, vos drogues empoisonnées; mais gardez-vous de les proposer aux Américains :

---

de la fortune publique. On cite, entr'autres, un nommé *le Camus*, qui, au moyen de 3 livres que lui paye annuellement chacune de nos 44 mille municipalités, et du traitement attaché à sa place d'archiviste, jouit aujourd'hui de 138,000 livres de revenu. Quel encouragement pour l'ingratitude et la férocité !

celui que vous chargeriez de les y colporter, paieroit de tout son sang cette imprudente tentative. Défendez-vous également de l'espoir ridicule de mettre en défaut leur prévoyance; ils ne vous écouteront point, pour s'épargner l'ennui de votre dégoûtante métaphysique ; ils ne vous écouteront pas, pour vous épargner la honteuse répétition des mensonges, des absurdités, des inepties (1) sans nombre, à la faveur desquels

---

(1) C'est le 5 mai que commença la discussion sur l'état civil des gens de couleur. M. l'abbé Grégoire (je laisse de côté son sobriquet constitutionnel) en fit l'ouverture par ces paroles remarquables : *Soyons justes avec franchise.*

M. Péthion prétendit qu'il étoit tems d'entendre des vérités sur les colonies.

M. Rœderer proposa civilement de mettre les députés des colonies à la porte de l'Assemblée nationale.

Le 12, M. Lanjuinais, oppressé de citations, citoit à tort et à travers les réminiscences de ses premières années, et finit par s'accouder sur la motion de M. l'abbé Grégoire.

M. Robetspierre, bien certain de n'être compris de personne, débita avec emphase qu'il ne croyoit pas que l'on pût composer avec les principes d'humanité, & FAIRE les bases fondamentales de la société politique, lorsque l'impérieuse vérité et le devoir sévère du législateur exigent de lui qu'il professe hautement ces principes (devine qui pourra).

vous en avez imposé à une multitude ignorante. Et que diriez-vous, qui pût résister à

Ensuite, pour se délasser de la fatigue de cette période, il jetta dans l'Assemblée deux mensonges. Par le premier, les affranchis ne réclamoient que des droits qui leur appartenoient ; par le second, ils jouissoient de ces droits avant les décrets de l'Assemblée.

Ses conclusions furent qu'on ne devoit transiger ni avec l'avarice de l'intérêt, ni avec la vanité de l'avarice. (Ah ! Figaro, Figaro !)

M. l'abbé Grégoire se remit sur les rangs pour déclamer de plus belle contre les colonies.

L'animosité de l'ex-curé contre l'Amérique a des causes malheureusement légitimes, que la discrétion ne permet pas de publier. Quoi qu'il en soit, il est certain que quarante jours plus tard les colonies étoient sauvées. A quoi tient, cependant, la destinée des empires !

M. l'abbé Syeyes réclame en faveur des gens de couleur les décrets mêmes de l'Assemblée nationale ; mais il a la mauvaise-foi de taire celui du 8 mars 1790, qui dit expressément que *l'Assemblée nationale n'a jamais entendu comprendre les colonies dans la constitution qu'elle a décrétée pour le royaume, ni les assujettir à des loix qui pourroient être incompatibles avec leurs convenances locales et particulières.*

M. Barnave monte à la tribune pour y faire entendre les accens d'une démocratie nouvellement déphlogistiquée.

l'examen d'une minute, d'une seconde? que diriez-vous, qui ne fût aussi-tôt démenti par l'expérience des siecles précédens?

Le 13, M. Péthion attaque, à force ouverte, le préjugé qui a empêché la caste des nègres de fournir des administrateurs aux colonies, et des chanceliers à la France. Cette sortie est généralement applaudie.

M. Dupont propose aux honorables membres de descendre dans leur conscience. Cette idée fait frémir d'horreur les plus intrépides.

Le 14, tous les battans des portes de l'Assemblée nationale s'ouvrent à l'approche d'une députation panachée des gens de couleur des Antilles.

Le chef de la députation voit, sans émotion et sans changer de couleur, tous les regards se fixer sur lui. Son discours achevé, M. l'abbé Grégoire fait jouer la grosse artillerie, et l'Assemblée convient que la justice est la seule politique imperturbable.

Le 15..... *Velum templi scissum est.*

Écoutons maintenant M. l'abbé Maury. Voici comment s'exprimoit cet homme, sans contredit, le premier de son siècle par l'éloquence et par le courage.

« L'histoire de l'Assemblée nationale fournit un grand exemple de sagesse. Vous vous rappellez que l'année dernière des membres ont tenté de présenter la grande, la terrible question de la liberté des nègres. Au moment où la discussion alloit s'ouvrir, votre sagesse leur imposa silence : la France et l'Europe applaudirent. Toutes les fois qu'il s'agit de grands intérêts

Consultez l'histoire des Colonies, vous apprendrez qu'elles ne durent leur splendeur qu'aux

---

dans une assemblée nombreuse, on cherche moins à s'éclairer qu'à briller, & à se rapprocher qu'à vaincre. Ce n'est que tête à tête, avec son ami, qu'on dit la vérité : ailleurs, on ne s'étudie qu'à éblouir la multitude par des raisonnemens auxquels elle applaudit d'autant plus qu'elle les conçoit moins.

Soyons plus calmes. J'ai entendu tous les orateurs qui m'ont devancé : je les ai vu tous fort embarrassés. Leur secret, de part et d'autre, est que la question qui s'agite est précisément celle de la liberté des nègres. Quant à moi, je soutiens que la justice et la politique nous ordonnent d'adopter le projet des comités.

Nous ne sommes point ici jurisconsultes ; nous ne sommes point ici pour soutenir thèse. Nous devons discuter franchement de grands intérêts nationaux. Distinguons soigneusement le droit de liberté naturelle, d'avec le droit de cité que crée la société & l'intérêt social.. Voyez l'Angleterre : elle se connoît en liberté ; elle connoît aussi les grands intérêts du commerce, qui font le bonheur de la société, et ses colonies sont organisées sur le modèle que vos comités adoptent, et ses colons sont heureux.

Voulez-vous une nation plus neuve ? l'Amérique ? Les gens de couleur et les affranchis n'y jouissent pas de ces droits dont on veut faire à vos mulâtres le bienfait inattendu. Revenons en Europe, et considérez que dans l'Angleterre, dans cette île heureuse, on n'admet pas légèrement au titre de citoyen actif

avantages de leur constitution particuliere : vous apprendrez que ce préjugé, contre lequel

---

les enfans d'un naturalisé. N'appliquons donc pas inconsidérément à nos colonies le bienfait de notre révolution : il ne s'agit pas de faire une révolution dans les îles ; une révolution rendroit les nègres libres, et les colonies seroient détruites. Admettre les gens de couleur, pour la plupart affranchis, les admettre aux droits de citoyen à l'instant où leurs fers viennent d'être brisés, c'est les inviter à soulever leurs frères, leurs parens et leurs amis, qui sont encore dans l'esclavage ; c'est les inviter à affranchir leurs semblables, pour s'en faire des partisans, à l'aide desquels ils primeroient dans toutes les assemblées et règneroient seuls dans les colonies.

Nos colonies nous deviendront bientôt étrangères : et considérez que dès-lors vous n'aurez plus ni commerce, ni marine, et les colonies, livrées à la paresse, à l'impéritie des noirs, seront détruites.

J'ai toujours cru voir des législateurs tenant en main la balance. Dans l'un des bassins sont 500,000 blancs, dans l'autre 700,000 nègres : si vous mettez la protection du côté des noirs, il n'y a plus d'équilibre, et les colonies n'auront fait que changer de tyrans. Par quelle imprudence a-t-on assimilé les colonies à la France ? Oui, je le soutiens, sans heurter l'heureuse harmonie des sentimens que je vois disposés en ma faveur, une révolution dans les colonies ne peut que produire les effets les plus funestes.

Dans un grand état, une révolution (sagement

vous vous êtes déchaînés avec tant de rage et d'indécence, fut de tous les tems la sauve garde des ingénus et des affranchis.

calculée) met la justice à la place des abus : dans les colonies, une révolution seroit l'anéantissement de tous les pouvoirs. Eh ! ce peuple est-il donc mûr pour une révolution ? Est-ce au moment où vous voyez un général François lâchement assassiné par des soldats ? est-ce lorsque le commandant des forces maritimes est mort de douleur ? lorsque le gouverneur a été obligé de prendre la fuite pour épargner à ces forcenés encore un grand crime ? lorsque le lieutenant-colonel du régiment d'Artois s'est tué de désespoir ? lorsque le lieutenant-colonel du régiment de Normandie est devenu fou de chagrin ? lorsque tous les officiers du régiment du Port-au-Prince ont été forcés d'abandonner leurs drapeaux, ne pouvant contenir cette horde effrénée ? Non, ce n'est pas dans de pareilles circonstances qu'il faut livrer les noirs à tous les desirs d'une imagination égarée, et abandonner les colons à la merci d'une classe nombreuse qui peut les égorger.

Il faut assurer votre protection aux moins nombreux, aux plus foibles, qui sacrifieront tout ce qu'ils pourront abandonner pour établir la liberté, la paix et l'humanité. »

Ces paroles * prononcées avec véhémence, frap-

* En citant çà et là quelques phrases du Discours de M. l'Abbé Mauri, je n'ai pas même prétendu donner un extrait de cet ouvrage, aujourd'hui entre les mains de tout le monde, mais mettre en opposition l'homme d'état et le philosophe. Maintenant comparez et jugez.

Remontez ensuite à la source de ce préjugé, vous reconnoîtrez qu'il dériva naturellement de l'affranchissement, s'il n'en fût pas même une condition expresse ; analisez-le, vous découvrirez qu'il s'est maintenu depuis dans toute sa force, non par la crainte, non par la violence, mais par le seul sentiment de la reconnoissance, sentiment presque religieux, qui porta sans cesse les affranchis à regarder les blancs comme les fondateurs de leur liberté, et les créateurs de leur existence civile, tandis qu'une voix intérieure et terrible, leur rappellant continuellement le souvenir de leur orrigine, les tenoit sans effort, mais respectueusement courbés sous le joug de l'opinion.

Maintenant transportez-vous sur ces plages lointaines ; rapprochez ces deux castes que votre ignorance prétend assimiler aujourd'hui ; comparez-les dans leurs conceptions ; suivez-les dans leurs travaux ; étudiez leurs mœurs ; observez leurs habitudes ; interrogez leur in-

---

pèrent l'Assemblée nationale, comme si une grande lumière fût venu l'éclairer tout-à-coup : mais les vapeurs de l'orgueil, et les nuages de l'ignorance, la replongèrent bientôt dans les ténèbres les plus épaisses. Au milieu de cette nuit profonde, le vaisseau de l'état ne pouvoit manquer de se briser contre les écueils.

telligence... : ici vous verrez des hommes vos égaux en tout, vos maîtres dans l'agriculture, vos rivaux par le courage, par la sensibilité, par la franchise, par l'étendue de leurs combinaisons, par leur aptitude aux arts libéraux, par la multitude de leurs connoissances... : là, vous n'appercevrez que des esquisses, que des ébauches, ou pour mieux dire, que des contre-façons grossieres et mal adroites de l'espece humaine ; car peut-on désigner autrement des créatures presque mécaniques, chez lesquelles le sentiment se réduit à l'instinct; le langage, à des mots mal formés; les idées, à l'expression des besoins ; le mouvement, à l'imitation ?

Voilà cependant les êtres de prédilection que vous avez cru devoir honorer de votre impuissante et pitoyable protection. Voilà la tribû chérie que vous avez cru devoir admettre au banquet sacré des droits de l'homme.

Après avoir dégradé la majesté du trône ; après avoir avili le premier peuple de l'univers, il n'est plus étonnant que vous ayiez médité la dégradation de l'espece humaine : mais je vous l'annonce et je vous le dis tout haut; cet infâme projet, exécuté avec tant de succès sur vous seuls, les Américains le rejet-

teront avec horreur (1). Renoncez donc pour jamais à les faire consentir à une association qui ne vous a séduits que parce qu'elle trainoit à sa suite la honte et l'infamie. Renoncez y pour jamais, en arrachant du code de votre extravagante constitution, ces pages sanglantes où vous avez consigné la scission éternelle des Colonies avec la Métropole. Que cette salutaire résolution ne soit pas différée d'un instant! Déjà les députés des Colonies, ont cessé de prendre part à vos délibérations. Déjà cette foule de Créoles, que l'habitude de partager avec vous leurs richesses avoit presque naturalisés en France, se prépare à repasser les mers. Irrités par le ressentiment d'une grande offense, à la veille de voir tomber de leurs mains le sceptre de l'opinion, menacés d'une alliance (2)

(1) L'Assemblée nationale avoit chargé ses comités réunis de marine, de commerce et des colonies, de délayer l'amertume du décret du 15 mai dans une décoction d'anodins. C'est à-peu-près ainsi que la Brinvillier préparoit ses poisons.

(2) Au milieu de ce choc épouvantable, les noirs, armés par les deux partis, préluderont par le massacre des blancs et des affranchis, au massacre général qu'ils méditent depuis si long-tems contre leurs oppresseurs. Sous prétexte de seconder leur vengeance, ils brûleront les manufactures pour prolonger la cessa-

qui seroit le signal de la rébellion générale de leurs esclaves, ce n'est que les armes à la main qu'ils doivent châtier l'orgueil et l'ingratitude de ces téméraires affranchis, avec lesquels le sentiment de leur gloire et de leur intérêt, leur défend toute espece de composition. Attendez-vous donc à voir le feu de la guerre civile embrâser d'une extrémité à l'autre, cette riche portion de l'univers : attendez-vous à voir toutes les proscriptions descendre, comme un châtiment du ciel, sur cette classe abjecte et rébelle, qui aura tout-à-la-fois à se défendre, et contre les ingénus, et contre ceux mêmes que vous aurez chargés de l'exécution de vos infâmes loix. Oui, vos propres soldats; oui, ces armées que vous entretenez, à si grands frais, par de-là les mers, les aideront à repousser une injure devenue commune à l'espece entiere, à laquelle ils se font gloire d'appartenir. Quand ils seroient insensibles à cet injure, résisteroient-ils à la séduction ? Ne sont-ce pas ces mêmes

tion des travaux : ils brûleront les moissons, pour n'avoir pas la fatigue des récoltes ; & lorsque les vainqueurs voudront les ramener à la culture des champs, vous reconnoîtrez, mais trop tard, qu'un peuple armé devient aussi-tôt un peuple libre.

hommes que vous avez exercés à la révolte, à tous les brigandages, à toutes les trahisons ? Le serment ridicule que vous leur avez extorqué le jour de votre fédération saturnale, a-t-il détruit les habitudes dépravées de leur conscience ? Ce que vous avez mis en usage avec un si déplorable succès, les Colons Européens le feront à votre exemple. Votre or en fit des scélérats, l'or de l'Amérique en fera des traîtres. Quelle digue, quelle barriere sera capable de les arrêter lorsqu'on leur aura promis le partage des terres conquises sur les affranchis (1) ? Cet appât, si dange-

(1) S'il faut qu'un parti succombe, desirons que ce soit les gens de couleur affranchis. Comme cultivateurs, ils n'ont qu'une routine ; comme consommateurs, ils dépensent peu, et croyent perdu pour l'aisance tout ce que sollicite l'extérieur. Le ginga, la toile de coton la plus grossière, composent leurs vêtemens. Sobres par habitude et par avarice, on ne voit guères sur leurs tables que de l'eau, du tafia, des racines et des salaisons. Je mets en fait que si nos colonies n'étoient habitées que par cette sorte d'hommes, l'exportation de nos marchandises diminueroit tellement, que les achats des denrées coloniales nécessaires à notre usage ne pourroient se completter qu'en argent. Ainsi, notre numéraire finiroit par s'engloutir dans l'Amérique.

reux, une fois offert à leur cupidité, ils ne respireront plus que meurtre et carnage. Tout affranchi propriétaire, sera aussi-tôt dévoué à la mort. Ceux que la haine auroit épargnés, l'avarice les immolera; car l'avarice a ses calculs, même dans les esprits les plus grossiers; et du moment que l'or ne lui coûte que du sang, elle en a bientôt versé au delà de ses besoins. Et si les Colonies, lassées de votre inepte domination, se livroient à l'indépendance, ou si elles se donnoient à une puissance étrangere, que feriez-vous? qu'oseriez-vous tenter, qui ne devînt aussi-tôt un nouveau monument de votre impuissance, ou une violation manifeste des principes que vous avez solemnellement consacrés? Je veux bien admettre que votre marine soit en état de se mesurer contre les flottes combinées de la Hollande et de l'Angleterre; je veux bien admettre que vos soldats, que vos matelots consentent à recevoir en échange de leur sang, votre papier-*papier*; auriez-vous l'audace de songer à réprimer par la force des armes, cette énergique, cette légitime résolution, lorsque vous avez professé hautement que les nations n'appartiennent qu'à elles seules? Ce peuple fût-il rébelle; ce peuple vous eût-il

appartenu, comme l'esclave appartient à son maître ; devez-vous oublier que vous avez buriné sur les tables de votre constitution, que sous le regne du despotisme, l'insurrection est le plus saint des devoirs ? Vous ne méditerez donc pas la conquête des Colonies, parce que les loix de vos principes vous le défendent ; vous ne parviendrez point à les conquérir, parce que ce n'est point à la veille d'être subjugué soi-même, que l'on projette des conquêtes ? Ah ! cessez, cessez d'en douter ! vos Colonies sont à jamais perdues pour vous. Si elles ne vous ont pas notifié leur divorce avec la mere patrie, c'est qu'elles flottent encore entre l'amour de l'indépendance, et la nécessité de se donner de puissants protecteurs. A quel parti s'arrêteront-elles ? il n'appartient qu'à elles seules de discuter dignement cette importante question. Quant aux puissances faites pour mériter l'honneur d'un pareil hommage, je ne vois que l'Angleterre et la Hollande qui puissent entrer en rivalité ; mais la premiere a sur l'autre cet avantage incontestable, qu'indépendamment de la suprématie qu'elle exerce sur les mers, elle présente aux Colonies Françoises des ressources que la Hollande ne sauroit lui offrir.

Ses comptoirs occupent toutes les côtes de l'Afrique ; elle y fait presque exclusivement la traite des négres ; ses relations avec l'Amérique, où elle possede des domaines considérables, sont dans la plus grande activité ; son commerce embrasse les deux pôles ; ses consommations sont immenses ; son crédit n'a point de limites ; ses manufactures jouissent de la plus haute réputation. . . . La Hollande, circonscrite dans ses propriétés occidentales, ne fait, pour ainsi dire, que le roulage dans l'Amérique ; ses vaisseaux fréquentent peu les mers Pacifiques ; son commerce s'y réduit à la pacotille et au cabotage. Surinam, Demerari, Curaçao, Saint-Eustache, Saba, y composent toutes ses possessions ; aussi dans le cas où les Colonies se déclareroient indépendantes, ne joueroit-elle jamais auprès d'elles que le rôle d'alliée.

Un jour viendra que l'Amérique continentale revendiquera (1), comme des émanations de son propre sol, cette chaîne d'Isles que des convulsions de la nature détacherent de ses rivages, mais alors elle aura atteint ce

(1) Je demande acte de ce prognostic.

haut degré de splendeur où sa situation et ses destinées l'appellent. Aujourd'hui ce géant n'est qu'au berceau ; à peine a-t-elle une marine marchande (1) ; à peine sa population suffit-elle à la culture de la millieme partie de ses terres ; à peine a-t-elle jetté les fondemens de sa constitution politique.

O vous ! pour qui je trace ces pénibles réflexions ; vous que des hommes au-dessous de vos négres, par la turpitude de leur conduite, et l'immoralité de leurs principes, ont osé assimiler à de vils affranchis (2) ; attendez pour former un pacte éternel avec l'Amérique, l'instant où elle doit régner seule sur cette vaste partie du monde : mais, comme vos premiers efforts ont besoin d'être puissamment encouragés ; comme vos propres forces ne vous mettroient peut-être pas en état de résister aux entreprises tyranniques de votre marâtre patrie ;

(1) Le commerce de la nouvelle Angleterre avec les Antilles se réduit à des échanges de planches, de salaisons, de bœufs, de blanc de baleine, contre de l'argent et des syrops.

(2) L'avilissement ayant toujours précédé l'esclavage, la dégradation projettée par l'Assemblée nationale, à l'égard des blancs, n'est qu'une conséquence de son systême d'oppression.

comme il importe essentiellement à votre sûreté personnelle, ainsi qu'à la prospérité de votre commerce, que la garde intérieure des Colonies soit confiée à des corps armés, toujours prêts à repousser vos oppresseurs, à combattre les factieux, ou à contenir vos esclaves dans l'obéissance; comme l'approvisionnement des Colonies, ne sauroit être abandonné à des spéculations purement mercantiles, la nécessité, ce maître redoutable avec lequel il n'est permis, ni de délibérer, ni de différer, vous ordonne impérativement (1). . . . . .

---

(1) Les colonies se proposent, suivant quelques démocrates, de se constituer en république fédérative; système absurde et impraticable, en ce que leur population individuelle ne leur permettant pas d'avoir de grands corps de troupes, et la direction des vents étant un obstacle perpétuel à l'assistance qu'elles se devroient mutuellement, ou les esclaves secoueroient le joug, ou elles seroient bientôt conquises par le premier venu. Ce projet ne pourroit s'exécuter qu'autant qu'elles renonceroient entièrement à la culture de leurs productions indigènes, pour y substituer celle du bled et des choses de première nécessité; opération qui seroit sans doute précédée de la iberté des nègres : encore est-il douteux que l'Europe, pour qui les productions de l'Amérique sont aujourd'hui des besoins réels, consente à cette transmutation, et plus douteux encore que les planteurs portent jamais

. . . . (1). . . . .

Ce peuple, je n'ai pas besoin de vous le nommer; son gouvernement est doux et modéré; sa constitution est le chef-d'œuvre de l'esprit humain; ses loix furent dictées par la sagesse même; sa politique régit les deux hémispheres.

Généreux représentans des Colonies-Françoises, vos devoirs sont remplis; votre patrie vous appelle; votre patrie vous attend! Allez déposer des pouvoirs dont vous ne pouvez plus faire usage sans vous rendre coupables de tou-

---

l'amour de l'indépendance, ou le ressentiment de la tyrannie, jusqu'à se métamorphoser en Ménalques et en Corydons.

(1) J'ai supprimé la fin de ce paragraphe, non que j'aie craint de conseiller tout haut, et à ma manière, aux colonies de se donner à l'Angleterre; mais pour ne pas tomber dans la fastidieuse répétition de tout ce qui s'est dit à l'Assemblée nationale dans la discussion du comtat Venaissin, relativement au droit qu'ont les peuples de se donner à qui bon leur semble.

de lâchetés, de toutes les trahisons. Allez lui communiquer cette sainte indignation dont vous fûtes transportés le jour où l'on vous vit mettre entre cette assemblée criminelle et vous, l'intervalle qui doit séparer le vice et la vertu. Peignez-lui, dans toute leur difformité, ces hommes qui ont eu la sacrilége témérité de déchirer la charte de vos droits et de vos priviléges. Dites-lui que le parjure et la calomnie (1), ont exécuté ce monstrueux attentat (2). Dites-lui que ce peuple, à qui vous

---

(1) Suivant les Syeyes, les Robetspierre, les Grégoire, tout créole est un tyran, tout créole est un despote. Je sais qu'on peut leur reprocher quelques traits d'abus de pouvoir; mais ce que je puis affirmer, ce que je puis jurer à la face du ciel, c'est que j'ai vu, oui, vu de mes yeux, une mulâtresse libre faire déchirer sa mère à coups de fouet.

(2) Cet attentat en renferme un de lèze-humanité: autrefois l'esclave avoit l'espoir de devenir libre un jour; cet espoir soutenoit son courage, vivifioit son industrie. Aujourd'hui que les blancs et les affranchis sont égaux en droits, quel blanc sera assez insensé pour augmenter la caste des affranchis? quel affranchi consentira à faire de son esclave son égal? Il en sera désormais des familles d'affranchis comme des nobles familles Génoises; l'orgueil des gens de couleur en aura fixé le nombre. L'Assemblée nationale n'a donc fait que river de plus près les chaînes des esclaves.

vous faisiez gloire d'appartenir, n'est plus qu'un vil amas de forcenés et de brigands souillés de toutes les flétrissures, capables de toutes les atrocités, et dignes de tous les mépris. Dites-lui que la France, cet empire jadis si florissant, n'est plus qu'une arène de gladiateurs, un repaire de bêtes féroces. Dites-lui que le plus vertueux des rois, que ce monarque qui fut aussi la terreur de vos ennemis, languit dans une infâme captivité, trahi par ses sujets, abandonné des siens, détrôné par des rébelles, entouré d'assassins, de bourreaux, de supplices; si malheureux qu'il n'ose pas même donner une larme à sa misere, et condamné à une telle impuissance, qu'il ne peut ni se secourir, ni vous accorder la moindre assistance (1).

Il me semble déja voir ces hommes, fiers et

---

(1) D'un côté, le Roi ne peut rien en faveur des colonies; de l'autre, la France est hors d'état d'en faire la conquête. Ses forces de terre et de mer, que présentent-elles? Des flottes sans équipages, des armées sans soldats. Mais les gardes-nationales de Bordeaux, les gardes-nationales Parisiennes, les gardes-nationales de Lyon, etc. etc. etc. etc.? Eh! bien, embarquez-les, et vos 3,000,000 de combattans, cette seconde armée de Xercés, éprouvera bientôt que les plaines de Saint-Domingue sont plus redoutables que celles de Marathon.

sensibles, se livrer à toutes les fureurs d'un légitime ressentiment : il me semble les voir se réunir, se presser le long de leurs rivages, dans cette attitude morne et silencieuse qui précéde ordinairement les révolutions. . . . . Mais, quels cris ai-je entendus? . . . C'est la proclamation solemnelle de leur liberté (1)! C'est le serment de mourir pour la défense de leur constitution! C'est le serment de s'ensevelir sous les ruines de leur nouvelle patrie, plutôt que de présenter leur front à l'infamie et à la dégradation!

Français! il en est tems encore : allez au devant de cette calamité, la derniere hélas! mais la plus terrible de celles qui puissent affliger cet empire ; et songez, songez bien que

---

(1) Alors les colonies françoises n'auront plus de représentans, mais elles jouiront de l'initiative, ainsi que les colonies angloises.

Les atteliers seront mieux entretenus.

Les échanges seront plus multipliés.

Le sang de ses habitans ne coulera plus, parce qu'elles auront brisé le sceptre de la tyrannie.

Elles ne verront plus les affranchis réclamer des droits que la politique ne peut leur accorder, parce que les affranchis auront reconnu que là où il n'y a plus de préjugés, il ne sauroit y avoir d'esclaves.

la banqueroute (1), l'infâme banqueroute et la guerre civile, n'attendent pour vous assaillir de toutes parts, que l'instant où vos Colonies auront cessé de vous appartenir.

Lettre à M. de Cazalès, par une dame.

26 mai 1791.

Vous aussi ! ... Vous aussi ! ... Digne français, respectable, étonnant Cazalès ! .... La France est donc perdue ! .. Vous la souteniez.... Chevalier sans peur et sans reproche.... Vous l'abandonnez ! Vous avez menti à votre cœur. -- Oui, par-tout ce qu'il y a au monde de sacré, vous vous êtes menti à vous-même.

Il est tems encore que la voix d'une femme qui vous a vu au college, (quoiqu'elle n'ait pas

---

(1) Je le répète; la perte des colonies amèneroit la banqueroute, en ce qu'elle occasionneroit un *deficit* de 60,000,000 dans les revenus de l'état. Elle amèneroit la guerre civile, *intra et extra.* J'y vois de plus la ruine de nos comptoirs, la ruine de cinq provinces maritimes, la ruine de nos manufactures, et l'anéantissement de notre marine militaire.

quarante ans) qui a connu vos parens, vous dise : --- « Cazalès, tu as jusqu'ici fait ma joie
» et ma gloire, comme si j'avois eu le bonheur
» de porter dans mon sein celui qui devoit
» sauver la France.... Tel tu t'annonçois.....
» Tel, sans doute, tu seras toujours. -- Cazalès,
» toi que le ciel fit pour honorer, instruire,
» organiser sagement ta patrie.... Perdras-tu
» deux ans de combats et de victoires ! Veuille
» le tout-puissant, maître des cœurs, te rap-
» peller au tribunal du tien !.... Qu'as-tu fait,
» toi qui ne voulois.... Toi qui ne veux opérer
» que le bien!... --- Tu as, par le charme de
» cette éloquence, qui ne te fut donnée d'en
» haut que pour en mieux user.... Tu as, mal-
» heureux citoyen, achevé la ruine de ton roi et
» de cet empire. »

Ce ne sera plus le roi qui convoquera les législateurs. --- Quelle force légitime donnera donc l'impulsion au corps politique ? --- Quel tiers départagera les avis du corps législatif existant qui ne voudra pas s'éteindre, et de la législature, prête à éclore, qui brûlera de se montrer ? --- Définissez à l'Europe étonnée la possibilité d'un mouvement qui ne peut partir ni du centre (le roi et l'assemblée nationale) ni des rayons... (Les départemens) du roi.....

parce qu'il ne peut. --- De l'assemblée. . . . parce qu'elle ne veut. --- Des départemens. . . . parce qu'ils n'osent.

Cazalès a voté pour que l'assemblée des législatures se tînt à Paris où il sait mieux que personne que se fomentent sans relâche les insurrections et les intrigues.

Cazalès, capable comme il l'est de prévoir les dangers du despotisme aristocratique ou républicain, a voté pour que les membres d'une législature pussent être *ré-élus* pour l'autre.

Cazalès a voté que l'on tiendroit les troupes de ligne à trente milles toises d'une assemblée OU IL NE SERA PLUS. . . . . qui pourra solder des brigands, et faire dans ses *bouillons* factieux égorger le roi et tous les Français fideles.

Cazalès a voté que les députés ne représenteroient pas les départemens qui les nommeroient. . . . . mais. . . . la nation. --- Il n'a pas pensé que par ce moyen il ouvre les digues à tous les torrens de la corruption.--- Il s'en suivra que le peuple, ou plutôt que les électeurs, (car le peuple ne se mêle que de saccager) il s'en suivra que les électeurs nommeront les députés comme ont été nommés les nouveaux évêques et curés, par ordre de l'assemblée, pour de l'argent, du vin, des promesses ou des menaces.

Cazalès a voté tout cela..... après le décret qui met les consciences religieuses à la torture ; après celui qui donne à son roi une chaîne de vingt lieues de long ; après celui qui va faire massacrer tous les blancs dans les isles ; enfin, après les horribles scenes du 28 février et du 18 avril !

Que penser donc de Cazalès.... qu'il s'est lassé de marcher dans la voie du salut ? Non. -- Cela ne se peut pas. -- Nous voyons dans Homere, que les divinités se faisoient un jeu d'enlever les plus braves héros dans le fort du combat, pour ne laisser exposer aux traits vulgaires que leur effigie insensible et impassible. --- Ce n'a été que l'ombre de Cazalès, que sa très-fausse effigie absolument dépourvue de son génie et de son ame, qui a pu attaquer tour-à-tour la monarchie française, la sûreté, la liberté publique, la loyauté et le bon sens. -- Généreux Cazalès, regardez cette épée, digne d'un chevalier sans reproche et sans peur, cette épée que vous avez toujours si noblement employée, et aussi-tôt les enchantemens de la perfide démagogie s'évanouiront plus aisément encore que ceux d'Armide.

J'ajournerai à six semaines, et pour cause, la justification de M. de Cazalès, qui est toujours

à mes yeux le *chevalier sans reproche*, et sera constamment, quoiqu'il arrive, le *chevalier sans peur, et sans déloyauté.*

A M. SULEAU.

Le 29 mai 1791.

J'ai reçu le même jour, monsieur, et la réponse que vous avez daigné me faire, et le premier numéro de votre journal que vous y avez joint. Malgré mon goût pour vos écrits, et quelle que soit mon impatience de m'en nourrir, je me suis abstenu de vous pousser l'épée dans les reins ; je sais que la médiocrité seule est à la tâche, que le génie ne se commande point, et que vous avez trop d'esprit pour vous astreindre à en avoir forcément à des retours périodiques. La grace que je vous demande, au nom de vos lecteurs honnêtes dont vous vous êtes fait autant d'amis, c'est de consulter votre santé de préférence à tout, et de nous conserver long-tems un être sur lequel l'imagination d'un honnête homme aime à se reposer.

J'ai vu avec peine, dans votre avis à votre imprimeur, que votre santé s'altere. Quel dommage que vous soyiez obligé de paroître tous les jours à Paris, je vous aurois proposé, avec empressement, de faire le voyage du . . . . . ;

vous eussiez trouvé dans le petit coin de terre que j'habite, des *cadavres* sans doute, mais des *cadavres* qui brûlent d'être rendus à la vie et au mouvement; qui attendent, avec une mortelle impatience, qu'on leur en indique les moyens, et qui vous auroient reçu à merveille; car il est bon que vous sachiez que tous les gentils-hommes du.... vous regardent comme leur ami: en effet, il n'appartient qu'à l'amitié de faire des reproches durs, et de ne pas offenser.

J'ai lu, avec l'attention que réclame tout ce qui sort de votre plume, votre adresse aux départemens et votre dernier mot au roi. Celui-ci est plein de choses très-vraies; mais ces choses très-vraies ne produiront aucun effet sur un homme absolument *russe* (1) de la tête aux pieds.

Quant à votre adresse aux départemens, j'en admire, sans doute, le brillant coloris; mais je ne saurois être de votre avis sur les remedes que vous proposez. Vous sentez, vous peignez par-

(1) C'est une bien déplorable fatalité pour le roi qu'il soit calomnié par ceux qui connoissent les embarras de sa position, et jugé à contre-sens par ceux qui les ignorent. J'en demande bien pardon à M. mon abonné, mais pour moi je ne désespere pas encore qu'en définitive le roi n'aura été RUSSE qu'à la maniere de Pierre-le-Grand dans les chantiers de la Hollande.

faitement tous nos maux ; mais vos moyens de guérison sont insuffisans. Il y a plus, je les crois impraticables (1). Ignoreriez-vous la composition de ces départemens auxquels vous vous adressez avec tant de confiance ? Ne savez-vous pas encore qu'ils sont, et c'est tout dire, plus mal composés que l'assemblée se disant nationale ? Ignoreriez-vous que les départemens enchérissent sur l'assemblée, les districts sur les départemens, les municipalités sur les districts ; et que, graces aux clubs dominateurs, de motion populaire en motion encore plus populaire, on arrive à cet excès d'absurdité atroce dont gémissent les gens sages, dont s'indignent les hommes vertueux, qu'admirent les idiots et les scélérats, et qui, si nous n'y portons remede, consommera la perte de la France ? Tous ces corps administratifs si vantés, tout-puissans pour faire le mal, nuls pour faire le bien, ne sont écoutés que lorsqu'ils commandent ou encouragent des horreurs. Par le département de l'Orne vous pourrez juger des quatrevingt-deux autres.

Pour vous donner une juste idée de ses mem-

(1) On ne jette point l'ancre au milieu de la tempête : on porte encore moins le cap sur le port : c'est en louvoyant et courant des bordées, que le pilote s'efforce d'y faire surgir le vaisseau.

bres, j'imiterai le bon Plutarque. Je ne vous dirai donc point ce qu'ils sont, mais ce qu'ils ont fait. A l'installation du sieur Fessier, évêque constitutionel du département de l'Orne, des détachemens nombreux des plus ardens patriotes de tous les districts, se sont rendus à Sées, où ils ont commis toutes les infamies qu'une jeunesse sans mœurs, sans principes, sans délicatesse peut se permettre quand elle ne craint point de contradicteurs. Ils ont cassé les vîtres de l'évêché, culbuté les mais, arraché les armes de l'évêque, qu'ils ont brisées, et dont ils se sont partagé les morceaux, dans le dessein, disoient-ils hautement, de faire baiser ces débris aux dévotes et aux aristocrates, ect. Toutes ces vilénies ont été commises en présence et à la grande satisfaction de MM. les membres de tous les corps administratifs, qui se sont retirés extrêmement satisfaits de ce petit épanchement civique. Je n'ajouterai rien, c'est à vous de prononcer sur les ressources qui nous restent. Adieu, monsieur, soyez indulgent pour moi, en faveur de mes sentimens pour vous.

L'importance des réflexions répandues dans cette lettre pouvoit seule me déterminer à la publier. Je prie, je supplie donc mes

lecteurs, de laisser de côté tout ce qu'elle paroît avoir de flatteur pour moi, et d'être persuadés qu'insensible aux jouissances de l'amour-propre, je n'attache de prix qu'à celles qui dérivent de l'espoir consolant d'être mis un jour au nombre de ceux qui ont eu la hardiesse de professer tout haut les maximes de la politique et de l'expérience.

☞ Ne voulant avoir aucune espece de ressemblance avec ces écrivains patriotes à contre-sens, dont les feuilles ne se soutiennent que par le larcin et le brigandage, je m'étois imposé la loi de n'offrir à mes souscripteurs, que les productions de mon propre sol. Fidele à cet engagement, je n'y dérogerai que lorsque j'y serai très-expressément invité, ou qu'il s'agira de mettre dans le plus grand jour quelque projet recommandable par son utilité. La lettre suivante m'ayant paru remplir cette condition, je la publie moins par condescendance pour l'auteur, que dans l'espérance qu'il ne confiera qu'à lui seul l'exécution d'un plan dont la seule conception lui assure d'avance les hommages et la reconnoissance des amis de l'ordre et du bien public.

A MONSIEUR SULEAU.

Paris, 20 Mai 1791.

J'ai conçu, monsieur, l'idée d'un ouvrage bien important dans les circonstances actuelles, et je regrette de n'avoir pas le talent nécessaire pour l'exécuter moi-même. Je vais en indiquer le sujet, dans l'espérance qu'une plume plus exercée que la mienne, remplira une tâche si utile.

Il est constant que dans les villes où on lit, et où l'on réfléchit plus que dans les villages, et où par conséquent on est plus à l'abri des piéges de la séduction, la presque totalité des honnêtes gens, de ceux qui aiment l'ordre, la paix, le respect des loix divines et humaines, le maintien des propriétés, voit avec autant d'horreur que d'effroi le monstrueux systême de gouvernement qu'on prétend élever sur les ruines de la véritable constitution françoise, de cet *ancien gouvernement*, qui (n'en déplaise aux novateurs et à leurs partisans trompeurs ou trompés), étoit BON EN LUI-MÊME, le seul qui convienne à un grand état comme le nôtre, et dont il étoit si facile de corriger les abus sans secousses, sans violences, sans injustices.

Mais malheureusement, il n'en est pas de même dans les campagnes. On a beau dire que l'opinion publique change sensiblement de jour en jour : oui, dans les villes : j'en ai dit la raison ; mais non dans les villages, et la raison en est simple.

La marche des ligueurs de ce tems a été, sur-tout à l'égard des gens de la campagne, un vrai chef-d'œuvre de séduction, digne de servir de modele aux conjurés des siecles à venir.

Pour gagner les paysans, et en faire les instrumens de leur scélératesse, ils les ont pris par les deux plus puissans mobiles des passions humaines, L'ORGUEIL et L'INTÉRÊT. Au premier, ils ont présenté, sur le champ, des jouissances frivoles, à la vérité, mais dont l'effet leur étoit garanti par la connoissance qu'ils ont du cœur humain et des ressorts propres à l'émouvoir. Au second, ils ont offert, au défaut de jouissances réelles, des espérances absurdes, et particuliérement celle de ne plus payer d'impôts. Ils savent bien qu'un jour ces malheureux seront désabusés ; mais ils ont calculé le tems pendant lequel pourra se prolonger le fatal aveuglement ; et ce tems leur a paru suffisant pour satisfaire, par la ruine de tous, *le vil*

intérêt personnel qui les fait agir, et qu'ils ont adroitement revêtu du nom imposant de PATRIOTISME.

Pour parvenir à leurs fins, il n'est point de moyens qu'ils n'aient mis en usage : journaux incendiaires, et remplis de déclamations fausses ou exagérées contre ce qu'ils appellent l'*ancien régime*, distribués *gratis* dans les plus petits hameaux ; émissaires envoyés et payés largement, aux frais de *la nation*, pour la séduire et la corrompre ; incendies et massacres, employés à propos, pour inspirer de la terreur aux honnêtes gens, et leur commander le silence ; éloges, instructions, ARGENT sur-tout prodigué aux soldats, pour leur faire remplir *le plus saint des devoirs ;* ARGENT donné aux banquiers et aux agioteurs, pour qu'ils en fournissent eux-mêmes dans le besoin ; ARGENT donné aux auteurs dramatiques, pour que tous les théâtres, à l'unisson, retentissent des leçons de ce prétendu patriotisme ; ARGENT donné aux évêques et curés apostats, pour payer leur conscience bien au-delà de ce qu'elle peut valoir : rien, comme on voit, n'a été oublié par nos *CROMWELS* modernes, pour réussir dans leurs affreux projets.

Le succès n'a que trop couronné leurs espérances.

Mais, c'est particuliérement dans les campagnes que, faute d'instruction, comme de prévoyance, l'esprit d'erreur et de vertige a fait les progrès les plus étendus, et peut-être les plus difficiles à détruire.

Les profonds et lumineux ouvrages des BURKE, des CALONNE, des FERRAND (1), ne sont point répandus dans les villages, et ne seroient point entendus de la classe précieuse de citoyens qui les habitent.

Je voudrois donc qu'un ouvrage, écrit d'un style simple, à la portée des paysans, et avec toute la modération qu'il est possible de garder en ressentant au fond de l'ame une vive indignation :

1°. Fit sentir aux malheureux habitans des campagnes, la frivolité des jouissances qu'on leur a procurées, l'illusion des espérances dont on les berce, les dangers de toute espece qui

(1) M. Ferrand, conseiller au parlement de Paris, est auteur de deux des plus excellens écrits contre le nouveau systême anti-monarchique. Le premier est intitulé : NULLITÉ et despotisme de l'assemblée prétendue nationale; le second, TABLEAU de l'assemblée prétendue nationale, à elle-même. Le style et la logique vont de pair dans ces deux ouvrages.

sont la suite des systêmes destructeurs qu'on a eu le funeste talent d'accréditer :

2°. Je voudrois que dans cet ouvrage, on fit remarquer, par des citations prises dans l'histoire de tous les siecles et de tous les pays, que le prétexte spécieux de réformer les abus a été dans tous les tems, celui des scélérats et des factieux qui ont bouleversé les empires :

3°. Je voudrois enfin, qu'en n'articulant que des faits vrais et notoires, mais en rappellant les principales anecdotes de leur vie, on exposât au grand jour le caractere, les mœurs et la conduite de nos *illustres amis du peuple*, de nos prétendus *patriotes*, de ces rigides destructeurs de tous les abus. On se doute bien que la vie publique et privée d'un ci-devant prince du sang, le premier et le principal *entremetteur* (1) de la révolution ; que celle du *grand homme*, aux mânes de qui *la patrie reconnoissante* a rendu de si pompeux hommages ; que celle de plusieurs de nos irréprocha-

(1) Des personnes bien instruites, soutiennent que le duc d'O..... n'a pas dépensé une obole DU SIEN, pour la révolution, et qu'il a bien plutôt perçu, pour LA COMMISSION, un droit raisonnable sur tout ce qui lui a été confié pour répandre.

bles législateurs, dont la fortune étoit *ci-devant* très-bornée, menant aujourd'hui sous nos yeux un train considérable, et perdant lestement au jeu des sommes énormes qu'ils paient avec la plus scrupuleuse exactitude, trouveroient leur place dans cette nomenclature historique.

Un tel ouvrage est plus que jamais nécessaire dans le moment présent, pour servir d'antidote aux poisons qui circulent dans toutes les parties du royaume, sous le nom de *chronique*, de *moniteur*, de *journal de Paris*, de *journal du soir*, de *feuille villageoise*, et autres productions de ce genre, écrites avec plus ou moins d'audace et de perfidie, dont on a soin que les plus petits villages soient gratuitement et périodiquement infectés.

S'il faut que la révolution se détruise par un grand changement dans l'opinion, l'ouvrage que j'indique ne peut qu'accélérer le progrès de cette heureuse métamorphose.

Si au contraire, des événemens se préparent...., qui sait si un tel ouvrage, en disposant les esprits par la conviction à adopter sans résistance ce qui seroit commandé par la force, ne préviendroit pas les plus grands malheurs? Quel plus puissant motif peut conduire la plu-

me d'un honnête homme, d'un ami de l'humanité, d'un bon citoyen?

J'ai l'honneur d'être, etc. *signé*, L. D. F., C. A. P. D. P., C. D. M.

P. S. Un homme d'esprit à qui j'ai lu ma lettre, m'a fait part d'une observation très-judicieuse, que je m'approprie un instant, pour la communiquer à celui qui voudra entreprendre l'ouvrage, *éminemment utile*, dont j'ai le foible mérite de donner l'idée.

« Un ouvrage, m'a-t-il dit, quelque brié-
» veté qu'on parvienne à lui donner, s'il ap-
» prend aux paysans tout ce qu'il faut enfin
» leur faire savoir, sera toujours trop long
» pour eux : ils préféreront toujours *Marat* ou
» *Gorsas*, en huit pages, à un bon ouvrage
» de cinquante. Le peuple est aujourd'hui sou-
» verain ; ne lui parle pas qui veut : il ne se
» laisse approcher que par les journaux. C'est
» donc à leur entremise, qu'il faut recourir,
» si vous voulez avoir accès auprès de lui ».

La justesse de cette réflexion m'a frappé.

Au lieu d'un ouvrage, je proposerois donc de faire paroître *incessament*, et de distribuer dans les campagnes deux ou trois numéros d'une

feuille de douze pages au plus, rédigée dans l'esprit que j'indique par ma lettre.

Quant aux *anecdotes* de la vie de *ces messieurs*, au lieu d'en faire un numéro à part, je préférerois de les intercaler en notes dans ces numéros, à qui elles serviroient comme d'assaisonnement : car on sait que le *roi - peuple* aime les histoires; et nous en avons à lui conter.

☞ De tous les ministres qui entouroient le trône, à l'époque honteusement célebre de la révolte françoise, M. le baron de Breteuil est celui contre lequel la calomnie s'est déchaînée avec le plus de violence. Il étoit assez naturel qu'après avoir été le fléau des méchans, et l'effroi des écrivains sans pudeur, il devînt l'objet de leur ressentiment : si l'opinion s'est égarée un instant à son égard, elle l'en a bien vengé depuis. Aussi les bons esprits, c'est-à-dire, ceux qui n'ont pas la folle habitude de confondre les gens avec les emplois, conviennent-ils aujourd'hui qu'indépendamment des qualités nécessaires au ministre d'un grand roi, il sut réunir à une pureté de cœur inaltérable, une sensibilité rare. Que ceux pour qui

cet éloge seroit suspect, lisent ce qu'il écrivoit en 1784, aux administrateurs de nos provinces.

A Versailles, ce 24 Mars 1784.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur, un état des différentes personnes de votre département, actuellement renfermées en vertu d'ordres du roi, expédiés d'après vos informations et votre avis, ou les informations et l'avis de MM. vos prédécesseurs. Vous verrez que quelques-unes de ces détentions sont déjà fort anciennes : je ne doute point qu'il n'y en ait plusieurs qu'il est à propos de faire cesser, et je vous prie de ne pas perdre un moment pour vérifier et me marqner quelles sont celles dont la révocation vous paroîtra devoir être prononcée dès-à-présent, et quels motifs vous détermineront à penser que les autres doivent subsister.

Je conçois que la diversité des causes de détention et les différences que le sexe, l'âge, la naissance et l'éducation mettent nécessairement entre les personnes détenues, s'opposent à ce qu'on établisse, sur cette matiere,

des principes fixes et qui embrassent généralement toutes les circonstances ; mais il me semble qu'on peut cependant se faire quelques regles auxquelles on pourra du moins ramener le plus grand nombre des cas, s'il n'est pas possible de les y ramener tous.

La suite des affaires de cette espece, qui passent journellement sous mes yeux, m'a fait reconnoître que ceux que l'on renferme le plus ordinairement, se divisent en trois classes.

La premiere comprend les prisonniers dont l'esprit est aliéné, et que leur imbécillité rend incapables de se conduire dans le monde, ou que leurs fureurs y rendroient dangéreux. Il ne s'agit, à leur égard, que de s'assurer si leur état est toujours le même; et, malheureusement, il devient indispensable de continuer leur détention, tant qu'il est reconnu que leur liberté seroit ou nuisible à la société, ou un bienfait inutile pour eux-mêmes.

Je mets dans la seconde classe, ceux qui, sans avoir troublé l'ordre public par des délits, sans avoir rien fait qui ait pu les exposer à la sévérité des peines prononcées par la loi, se sont livrés à l'excès du libertinage, de la débauche et de la dissipation. Je pense que quand il n'y a que de l'inconduite, et qu'elle n'est ac-

compagnée ni de délits, ni de ces bassesses caractérisées qui menent presque toujours aux délits, la détention ne doit pas durer plus d'un ou deux ans. C'est une correction très-forte, qu'un ou deux ans de privation de la liberté : elle doit suffire pour inspirer de sages réflexions et pour opérer le retour au bien dans une âme qui n'est pas tout-à-fait corrompue. Les familles, et même les peres et meres, quoiqu'en général plus disposés à l'indulgence que les autres parens, s'exagerent quelquefois les torts des sujets dont ils ont sollicité la détention; et, si l'on se prêtoit trop facilement à la rigueur dont ils voudroient user, il arriveroit souvent que ce ne seroit plus une correction, mais une véritable peine qu'on infligeroit C'est ce qu'il est essentiel de distinguer, et ce que je vous prie, Monsieur, de ne pas perdre de vue.

Lorsqu'indépendamment du libertinage, les sujets détenus se sont rendu coupables de vols d'argent ou de soustraction d'effets dans la maison paternelle seulement, ou lorsqu'ils ont commis quelques infidélités, ou qu'ils se sont permis des abus de confiance, ou enfin que pour se procurer de l'argent et satisfaire leurs passions, ils se sont servi de ces moyens peu

délicats, que la probité désavoue, mais que les loix ne punissent pas, la détention doit alors être plus longue. Je pense cependant qu'elle ne doit jamais être prolongée au-delà de deux ou trois ans ; et même que *c'est assez d'une année*, lorsqu'il sera question de jeunes-gens au-dessous de vingt ans, qui ont été entraînés par la fougue de l'âge, ou séduits par de mauvais conseils, et qui, par inexpérience, ont pu ne pas sentir la conséquence et toute l'étendue de leurs fautes.

Je comprends aussi dans cette même seconde classe, les femmes, les filles qui se conduisent mal, et les mêmes observations doivent leur être appliquées ; c'est-à-dire, que quand elles ne sont coupables que de simples foiblesses, une ou deux années de correction sont suffisantes, et que la détention ne doit être prolongée jusqu'à deux ou trois ans, que quand il s'agit d'un libertinage poussé jusqu'au dégré du scandale et de l'éclat.

La troisieme classe est de ceux qui ont commis des actes de violence, des excès, des délits ou des crimes qui intéressent l'ordre et la sûreté publiques, et que la justice, si elle en eût pris connoisance, eût puni par des peines afflictives et déshonorantes pour les familles.

Je conçois qu'il n'est gueres possible de rien préjuger sur la durée de la détention de cette espece de prisonniers ; cela doit dépendre des circonstances plus ou moins graves du délit, du caractere plus ou moins violent du coupable, du repentir qu'il peut avoir témoigné, des dispositions qu'il annonce, et de ce qu'on doit raisonnablement présumer de l'usage qu'il feroit de sa liberté, si elle lui étoit rendue. Il faut sur-tout considérer que s'il est vrai que les prisonniers détenus pour crimes, doivent en général s'estimer trop heureux d'avoir échappé aux peines qu'ils ont mérité, il est constant aussi qu'une détention perpétuelle, et meme une longue détention, est la plus rigoureuse de toutes les peines pour ceux d'entre eux dont les sentimens ne sont pas totalement anéantis ou dégradés.

Au reste, ce n'est pas seulement par rapport aux prisonniers renfermés pour crimes ou délits; c'est pour tous les prisonniers, quels que soient les motifs de leur détention, qu'il convient d'avoir égard à la conduite qu'ils tiennent depuis qu'ils sont détenus ; et, indépendamment des autres considérations qui peuvent concourir à retarder ou à accélerer leur liberté; il est juste de la faire dépendre sur-tout de la

maniere dont ils se comportent, du plus ou moins de changement qui se fait en eux, et de ce qu'on aura à craindre ou à espérer d'eux, lorsqu'ils redeviendront libres.

Il est même à souhaiter que, sur cet article, vous ne vous en rapportiez pas entiérement au témoignage des personnes chargées de la garde des prisonniers : je désirerois que, pour vous en assurer par vous même, vous voulussiez bien, dans le cours de vos tournées, visiter *avec un soin particulier* les lieux de détention de votre département, soit maisons de force, maisons religieuses, forts, châteaux ; interroger vous-même les prisonniers, et vous faire rendre compte, en leur présence, de tout ce qui les concerne. Je suis persuadé que de pareilles visites, faites une fois par an dans chaque lieu de détention, produiroient un très-bon effet : elles auroient l'avantage de vous faire connoître non-seulement la conduite des prisonniers, mais encore la maniere dont ils sont traités. Vous écouteriez leurs représentations ; vous sauriez si leur nourriture et leur entretien est proportionné à la pension qu'on paie pour eux ; quel est l'ordre et le régime de chaque maison ; quelles précautions on y observe pour maintenir la tranquillité entre les détenus ; quelles

mesures on prend pour prévenir les évasions ; enfin quels abus il pourroit être essentiel de réprimer. Tous ces détails sont dignes de l'attention de l'administration. Si vous ne pouvez pas vous en occuper vous-même pour toutes les maisons, forts ou châteaux de votre département, vous pouriez du moins visiter ceux où il y a le plus de prisonniers, et faire visiter les autres par vos subdélégués ou d'autres personnes de confiance, sur l'exactitude desquelles vous croiriez devoir compter. Je vous prie de ne pas oublier de me faire part tous les ans du résultat de ces visites. Vous ne devez point douter que je n'en rende au roi un compte très-exact, et que je ne lui propose d'adopter vos vues sur les changemens et les réformes qui vous paroîtront utiles ou nécessaires.

Il ne vous échappera pas sans doute que lorsque je vous invite à prendre par vous-même, ou vos subdélégués, des éclaircissemens sur la conduite des prisonniers, je n'entends parler que de ceux qui sont renfermés dans des maisons, forts ou châteaux de votre département. A l'égard de ceux qui, d'après votre avis ou celui de MM. vos prédécesseurs, sont détenus hors de votre intendance, je suis persuadé qu'en vous adressant à MM. les intendans

dans

dans le département desquels ils se trouvent, vous en recevrez toutes les informations dont vous aurez besoin.

Je n'ai jusqu'à présent, fait mention que des prisonniers actuellement détenus, compris dans l'état ci-joint, et sur le sort desquels il s'agit en ce moment-ci de statuer. Mais tout ce que j'ai observé à leur égard, et les mêmes principes, les mêmes regles qui m'ont paru devoir en général servir à décider si les ordres expédiés contre eux seront ou non révoqués, me paroissent devoir s'appliquer aux personnes que par la suite il pourra être question de faire renfermer.

Ainsi, monsieur, lorsque vous me proposerez l'expédition d'ordres *demandés par les familles*, je vous prie de me marquer en même-tems de quelle durée vous penserez que doit être la détention; et je crois qu'en général, et sauf les circonstances particulieres qui peuvent se présenter, elle ne doit pas s'étendre au-delà de deux ou trois ans pour les hommes, lorsqu'il y a libertinage et scandale; et au-delà d'un ou deux ans, lorsque les femmes ne sont coupables que de foiblesse, et les hommes, que d'inconduite et de dissipation.

Je vous prie aussi de me proposer un terme

pour la détention même de ceux qui seront prévenus d'excès, délits ou crimes. Cela doit, comme je l'ai déjà dit, dépendre des circonstances ; et ce sera à vous, monsieur, de les apprécier.

A l'égard des personnes dont on demandera la détention pour cause d'aliénation d'esprit, la justice et la prudence exigent également que vous ne proposiez les ordres que quand il y aura une interdiction prononcée par jugement, à moins que les familles ne soient absolument hors d'état de faire les frais de la procédure qui doit précéder l'interdiction. Mais en ce cas, il faudra que la démence soit notoire et constatée par des éclaircissemens bien exacts.

Quand il s'agit de faire renfermer un mineur, ne fût-ce que par forme de correction, le concours du pere et de la mere a, jusqu'à présent, paru suffire. Mais les peres et meres sont quelquefois ou injustes, ou trop séveres, ou trop faciles à s'alarmer; et je pense qu'il faut toujours exiger qu'au moins deux ou trois des principaux parens signent avec les peres et meres les mémoires qui contiendront la demande des ordres.

Le concours de la famille maternelle est indispensable lorsque la mere est morte, et celui des deux familles lorsque le pere n'existe plus;

à plus forte raison lorsqu'il n'y a plus ni pere ni mere.

Enfin, il ne faut accueillir, qu'avec la plus grande circonspection, les plaintes des maris contre leurs femmes, et celles des femmes contre leurs maris; et c'est sur-tout, alors, que les deux familles doivent se réunir et autoriser, par un consentement formel, le recours à l'autorité.

Ces principes sont connus, et je sais *qu'en général on les a toujours suivis.* Mais je crois avoir remarqué que l'on a quelquefois demandé des ordres, et que MM. les intendans en ont quelquefois proposé dans des circonstances où je vous avoue qu'il ne me paroît pas convenable d'en accorder. Par exemple, une personne majeure, maîtresse de ses droits, et n'étant plus sous l'autorité paternelle, ne doit point être renfermée, même sur la demande des deux familles réunies, toutes les fois qu'il n'y a point de délits qui puissent exciter la vigilance du ministere public, et donner matiere à des peines dont un préjugé *très-déraisonnable*, mais qui existe, fait retomber la honte sur toute une famille. Il est vraiment essentiel, par rapport aux faits dont on accuse les personnes qui ne dépendent que d'elles-mêmes, de bien distinguer

ceux qui ne produisent pour leurs familles que des désagrémens, et ceux qui les exposent à un véritable déshonneur. C'est, sans doute, un désagrément pour des gens d'un certain état, et ils sont, avec raison, humiliés d'avoir sous leurs yeux une sœur ou une proche parente, dont les mœurs sont indécentes, et dont les galanteries et les foiblesses ne sont pas secretes. C'est encore un désagrément pour une famille honnête, et il est naturel qu'elle ne voie pas avec indifférence, que dans la même ville, dans le même canton qu'elle habite, un de ses membres s'avilisse par un mariage honteux, ou se ruine par des dépenses inconsidérées, ou se livre aux excès de la débauche, et vive dans la crapule. Mais rien de tout cela ne me paroît présenter des motifs assez forts pour priver de leur liberté ceux qui sont, comme disent les loix, *sui juris.* Ils ne font de tort qu'à eux; le genre de déshonneur dont ils se couvrent, ne tombe que sur eux, et leurs parens ne le partageant point, ne me paroissent avoir aucun droit à l'intervention de l'autorité.

Telles sont, monsieur, les réflexions que m'a suggérées l'attention particuliere que je donne à tout ce qui concerne les ordres de détention depuis que le roi a bien voulu me nommer

secrétaire d'état. J'en ai rendu compte à Sa Majesté, qui les a trouvées conformes aux vues de justice et de bienfaisance dont elle est animée. Elle desire qu'on ne s'en écarte que le moins qu'il sera possible, et, comme elle sait que c'est sur-tout d'après l'usage que l'on fait de son autorité contre les particuliers, que *se forme et s'établit l'opinion du public sur le gouvernement*, elle a jugé à propos que ses intentions à cet égard fussent connues de toutes les personnes qui concourent plus ou moins directement à l'expédition des ordres. Elle m'a en conséquence autorisé à faire imprimer cette lettre, et à vous en envoyer un certain nombre d'exemplaires, que vous voudrez bien adresser à vos subdélégués, afin qu'ils puissent en suivre l'esprit, et s'y conformer, autant que les circonstances le permettront, dans les informations qu'ils auront à prendre, et à vous transmettre sur les demandes formées par les familles.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le baron DE BRETEUIL.

LETTRE de M. l'abbé Raynal, lue à l'assemblée nationale, le 31 mai.

MESSIEURS,

« En arrivant dans cette capitale, après une longue absence, mon cœur et mes regards se sont tournés vers vous ; et vous m'auriez vu aux pieds de votre auguste assemblée, si mon âge et mes infirmités me permettoient de vous parler, sans une trop vive émotion, des grandes choses que vous avez faites, et de tout ce qui vous reste à faire, pour fixer sur cette terre agitée la paix, la liberté, le bonheur qu'il est dans votre intention de nous procurer.

» Ne croyez pas, messieurs, que je sois de ceux qui méconnoissent le zèle infatigable, les talens, les lumieres et le courage que vous avez montrés dans vos immenses travaux. Mais assez d'autres vous en ont entretenus ; assez d'autres vous rappellent les titres que vous avez à l'estime de la nation ; pour moi, soit que vous me considériez comme un citoyen usant du droit de pétition, soit que laissant un libre essor à ma reconnoissance, vous permettiez à un vieil ami de la liberté, de vous rendre ce qu'il vous

doit pour la protection dont vous l'avez honoré ; je vous supplie de ne pas repousser des vérités utiles. J'ose depuis long-tems parler aux rois de leurs devoirs ; souffrez qu'aujourd'hui je parle au peuple de ses erreurs, et aux représentans du peuple des dangers qui nous menacent tous.

» Je suis, je vous l'avoue, profondément attristé des désordres et des crimes qui couvrent de deuil cet empire. Seroit-il donc vrai qu'il fallût me rappeller avec effroi que je suis un de ceux qui, en éprouvant une indignation généreuse contre le pouvoir arbitraire, ai peut-être donné des armes à la licence ! La religion, les loix, l'autorité royale, l'ordre public, redemandent-ils donc à la philosophie et à la raison les liens qui les unissoient à cette grande société de la nation Française, comme si, en poursuivant les abus, en rappellant les droits des peuples, et les devoirs du prince, nos efforts criminels avoient rompu ces liens ? Mais non ; jamais les conceptions hardies de la philosophie n'ont été présentées par nous comme la mesure rigoureuse des actes de la législation. Vous ne pouvez nous attribuer sans erreur ce qui n'a pu résulter que d'une fausse interprétation de nos principes. Et cependant prêt à descendre

dans la nuit du tombeau, prêt à quitter cette famille immense, dont j'ai si ardemment desiré le bonheur, que vois-je autour de moi ? Des troubles religieux, des dissentions civiles, la consternation des uns, l'audace et l'emportement des autres, un gouvernement esclave de la tyrannie populaire, le sanctuaire des loix environné d'hommes effrénés qui veulent alternativement ou les dicter, ou les braver, des soldats sans discipline, des chefs sans autorité, des ministres sans moyens, un roi, le premier ami de son peuple, plongé dans l'amertume, outragé, menacé, dépouillé de toute autorité, et la puissance publique n'existant plus que dans les clubs, où des hommes ignorans et grossiers osent prononcer sur toutes les questions politiques.

» Telle est, messieurs, n'en doutez pas, telle est la véritable situation de la France. Un autre que moi n'oseroit peut-être pas vous le dire ; mais je l'ose, parce que je le dois, parce que je touche à ma quatre-vingtieme année, parce qu'on ne sauroit m'accuser de regretter l'ancien régime, parce qu'en gémissant sur l'état de désolation où est l'église de France, on ne m'accusera pas d'être un prêtre fanatique, parce qu'en regardant comme le seul moyen de salut le rétablissement de l'autorité légitime, on ne m'accusera

pas d'être le partisan du despotisme et d'en attendre des faveurs, parce qu'en attaquant devant vous les écrivains qui ont incendié le royaume, qui en ont perverti l'esprit, on ne m'accusera point de ne pas connoître le prix de la liberté de la presse.

» Hélas ! j'étois plein d'espérance et de joie, lorsque je vous ai vu poser les fondemens de la félicité publique, poursuivre tous les abus, proclamer tous les droits, soumettre aux mêmes loix, à un régime uniforme, les diverses parties de cette empire. Mes yeux se sont remplis de larmes, quand j'ai vu les plus vils, les plus méchans des hommes employés comme instrumens d'une utile révolution; quand j'ai vu le saint amour du patriotisme prostitué à la scélératesse, et la licence marcher en triomphe sous les enseignes de la liberté. L'effroi s'est mêlé à ma juste douleur, quand j'ai vu briser tous les ressorts du gouvernement, et substituer d'impuissantes barrieres à la nécessité d'une force active et réprimante. Par-tout j'ai cherché les vestiges de cette autorité centrale, qu'une grande nation dépose dans les mains du monarque pour sa propre sûreté; je ne les ai plus retrouvés nulle part : j'ai cherché les principes conservateurs des propriétés; et je les ai vu attaqués; j'ai

cherché sous quel abri repose la sécurité, la liberté individuelle; et j'ai vu l'audace toujours croissante de la multitude, attendant, invoquant le signal de la destruction que sont prêts à donner les factieux, et les novateurs aussi dangéreux que les factieux.

» J'ai entendu ces voix insidieuses qui vous environnent de fausses terreurs, pour détourner vos regards des véritables dangers; qui vous inspirent de funestes défiances, pour vous faire abattre successivement tous les appuis du gouvernement monarchique. J'ai frémi sur-tout, lorsqu'observant dans sa nouvelle vie ce peuple qui veut être libre, je l'ai vu non-seulement méconnoître les vertus sociales, l'humanité, la justice, les seules bases d'une liberté véritable, mais encore recevoir avec avidité de nouveaux germes de corruption, et se laisser par-là entourer de nouvelles causes d'esclavage.

» Ah! messieurs, combien je souffre, lorsqu'au milieu de la capitale et dans le foyer des lumieres, je vois ce peuple séduit accueillir avec une joie féroce les propositions les plus coupables, sourire aux récits des assassinats, chanter ses crimes comme des conquêtes, appeller stupidement des ennemis à la révolution, la souiller avec complaisance, fermer les yeux à tous les maux

dont il s'accable ; car il ne sait pas, ce malheureux peuple, que dans un seul crime repose le germe d'une infinité de calamités ! Je le vois rire et danser sur les ruines de sa propre moralité, sur les bords même de l'abîme qui peut engloutir ses espérances : ce spectacle de joie est ce qui m'a le plus profondément ému. Votre indifférence sur cette déviation affreuse de l'esprit public, est la premiere et peut-être la seule cause du changement qui s'est fait à votre égard, de ce changement par lequel des adulations corruptrices, ou des murmures étouffés par la crainte, ont remplacé les hommages purs que recevoient vos premiers travaux.

» Mais quelque courage que m'inspire l'approche de ma derniere heure, quelque devoir que m'impose l'amour même de la liberté que j'ai professé avant que vous fussiez, j'éprouve cependant en vous parlant le respect et la sorte de crainte, dont aucun homme ne peut se défendre lorsqu'il se place par la pensée dans un rapport immédiat avec les représentans d'un grand peuple.

» Dois-je m'arrêter ici ou continuer à vous parler comme la postérité ? Oui, messieurs, je vous crois dignes d'entendre ce langage.

» J'ai médité toute ma vie les idées que vous

venez d'appliquer à la régénération du royaume : je les méditois dans un tems, où, repoussé par toutes les institutions sociales, par tous les intérêts, par tous les préjugés, elles ne présentoient que la séduction d'un vœu consolant ; alors aucun motif ne m'appelloit à en faire l'application, ni à calculer les effets terribles attachés aux factions, lorsqu'on les investit de la force qui commande aux hommes, et aux choses ; lorsque la résistance des choses et les passions des hommes sont des élémens nécessaires à combiner.

» Ce que je n'ai dû ni pu prévoir dans le tems et les circonstances où j'écrivois, les circonstances et le tems où vous agissez, vous ordonnoient d'en tenir compte ; et je crois devoir vous dire que vous ne l'avez pas assez fait.

» Par cette faute unique, mais continue, vous avez vicié votre ouvrage ; vous vous êtes mis dans une situation telle que vous ne pouvez peut-être le préserver d'une ruine totale qu'en revenant sur vos pas, ou en indiquant cette marche rétrograde à vos successeurs. Craindriez-vous d'emporter seuls toutes les haines qui assaillent l'autel de la liberté ? Croyez, messieurs, que ce sacrifice héroïque ne sera pas le moins consolant des souvenirs qu'il vous sera permis de

garder. Quels hommes que ceux qui, laissant à leur patrie tout le bien qu'ils ont su lui faire, acceptent et réclament pour eux seuls les reprochent qu'ont pu mériter des maux réels, des maux graves, mais dont ils pourroient aussi n'accuser que les circonstances! Je vous crois, messieurs, dignes d'une si haute destinée, et cette idée m'invite à vous retracer, sans ménagement, ce que vous avez attaché de défectueux à la constitution française.

» Appellés à régénérer la France, vous deviez considérer d'abord ce que vous pouviez utilement conserver de l'ordre ancien, et de plus ce que vous ne pouviez pas en abandonner.

» La France étoit une monarchie : son étendue, ses besoins, ses mœurs, l'esprit national, s'opposent invinciblement à ce que jamais des formes républicaines puissent y être admises sans y opérer une dissolution totale.

» Le pouvoir monarchique étoit vicié par deux causes ; les bases en étoient entourées de préjugés, et les limites n'étoient marquées que par des résistances partielles. Épurer les principes en asseyant le trône sur sa véritable base, la souveraineté de la nation ; poser ses limites en les plaçant dans la représentation nationale, étoit ce que vous aviez à faire, et vous croyez l'avoir fait!

» Mais en organisant ces deux pouvoirs, la force et le succès de la constitution dépendoient de leur équilibre; et vous aviez à vous défendre contre la pente actuelle des idées. Vous deviez voir que dans l'opinion, le pouvoir des rois décline, et que les droits des peuples s'accroissent. Ainsi, en affoiblissant sans mesure ce qui tend naturellement à s'effacer, en fortifiant sans proportion ce qui tend naturellement à s'accroître, vous arriviez forcément à ce triste résultat, *un roi sans aucune autorité, un peuple sans aucun frein.*

» C'est en vous livrant aux écarts de l'opinion que vous avez favorisé l'influence de la multitude, et multiplié à l'infini les élections populaires. N'auriez-vous pas oublié que l'élection sans cesse renouvellée et le peu de durée des pouvoirs, sont une source de relâchement dans les ressorts politiques? N'auriez-vous pas oublié que la force du gouvernement doit être en raison du nombre de ceux qu'il doit contenir, ou qu'il doit protéger.

» Vous avez conservé le nom de roi; mais dans votre constitution il n'est plus utile, et il est encore dangéreux. Vous avez réduit son influence à celle que la corruption peut usurper; vous l'avez pour ainsi-dire invité à combattre

une constitution qui lui montre sans cesse ce qu'il n'est pas et ce qu'il pourroit être.

» Voilà, messieurs, un vice inhérent à votre constitution, un vice qui la détruira, si vous et vos successeurs ne vous hâtez de l'extirper.

» Je ne vous parlerai point de toutes les fautes qui peuvent être attribuées aux circonstances, vous les appercevez vous-mêmes : mais le mal que vous pouvez détruire, comment le laissez-vous subsister ? comment souffrez-vous, après avoir déclaré le dogme de la liberté des opinions religieuses, que les prêtres soient accablés de persécutions et d'outrages ?

» Comment souffrez-vous, après avoir consacré les principes de la liberté individuelle, qu'il existe dans votre sein une institution qui sert de modele et de prétexte à toutes les inquisitions subalternes, qu'une inquiétude factieuse a semées dans toutes les parties de l'empire ?

» Comment n'êtes-vous pas épouvantés de l'audace et du succès des écrivains qui profanent le nom de patriotes ? Plus puissans que vos décrets, ils détruisent tous les jours ce que vous édifiez. Vous voulez un gouvernement monarchique, et ils s'efforcent de le rendre odieux ; vous voulez la liberté du peuple ; et ils veulent

faire du peuple le plus féroce des tyrans; vous voulez régénérer les mœurs, et ils commandent le triomphe du vice, l'impunité du crime.

» Je ne vous parlerai pas, messieurs, de vos opérations de finance; à dieu ne plaise que je veuille augmenter les inquiétudes ou diminuer les espérances. La fortune publique est encore entiere dans vos mains; mais croyez bien qu'il n'y a ni impôt, ni crédit, ni recette, ni dépense assurée, là où le gouvernement n'est ni puissant ni respecté.

» Et quelle forme de gouvernement pourroit résister à cette domination nouvelle des clubs; vous avez détruit toutes les corporations, et la plus colossale et la plus formidable des aggrégations s'éleve sur vos têtes; elle dissout tous les pouvoirs. La France entiere présente deux tribus, très-prononcés. Celle des gens de bien, des esprits modérés, est éparse, muette, consternée, tandis que des hommes violens se pressent, s'électrisent, et forment ces volcans redoutables qui vomissent tant de laves enflammées.

» Vous avez fait une déclaration des droits, et cette déclaration imparfaite, si vous la rapprochez des abstractions métaphisyques, a répandu dans l'empire français des germes nombreux de désorganisation et dedésordre.

Sans cesse hésitans entre les principes, qu'une fausse pudeur vous empêche de modifier, et les circonstances qui vous arrachent des exceptions; vous faites toujours trop peu pour l'utilité publique, et trop selon votre doctrine : vous êtes souvent inconséquens et impolitiques, au moment où vous vous efforcez de n'être ni l'un ni l'autre : c'est ainsi qu'en perpétuant l'esclavage des noirs, vous n'en avez pas moins, par votre décision sur les gens de couleur, allarmé le commerce et exposé vos colonies.

Croyez, messieurs, qu'aucune de ces observations n'échappe aux amis de la liberté : ils vous redemandent le dépôt de l'opinion publique, de la raison publique, dont vous n'êtes que les organes, et qui n'ont plus aujourd'hui de caractere. L'Europe étonnée vous regarde : l'Europe qui peut être ébranlée jusques dans ses fondemens par la propagation de vos principes, s'indigne de leur exagération.

Le silence de ses princes peut être celui de l'effroi : mais n'aspirez pas, messieurs, au funeste honneur de vous rendre redoutables par des innovations immodérées, aussi dangéreuses pour vous-mêmes que pour vos voisins. Ouvrez encore une fois les annales du monde; rappellez à votre aide la sagesse des siécles, et voyez

combien d'empires ont péri par l'anarchie : il est tems de faire cesser celle qui nous désole, d'arrêter les vengeances, les séditions, les émeutes, de nous rendre enfin la paix et la confiance.

Pour arriver à ce but salutaire, vous n'avez qu'un moyen, et ce moyen seroit en revisant vos décrets, de réunir et de renforcer des pouvoirs affoiblis par leur dispersion, de confier au roi toute la force nécessaire pour assurer la puissance des loix, de veiller sur-tout à la liberté des assemblées primaires, dont les factions ont éloigné tous les citoyens vertueux et sages.

Et ne croyez pas, messieurs, que le rétablissement du pouvoir exécutif puisse être l'ouvrage de vos successeurs ; non, ils arriveront avec moins de force que vous en aviez ; ils auront à conquérir cette opinion populaire dont vous avez disposé : vous pouvez ainsi recréer ce que vous avez détruit ou laissé détruire.

Vous avez posé les bases de la liberté de toute constitution raisonnable, en assurant au peuple le droit de faire ses loix et de statuer sur l'impôt. L'anarchie engloutira même ces droits éminens, si vous ne les mettez sous la garde d'un gouvernement actif et vigoureux ; et le despotisme vous attend si vous repoussez

toujours la protection tutélaire de l'autorité royale.

J'ai recueilli mes forces, messieurs, pour vous parler le langage austere de la vérité. Pardonnez à mon zèle, à mon amour pour la patrie, ce que mes remontrances peuvent avoir de trop libre ; et croyez à mes vœux ardens pour votre gloire, autant qu'à mon profond respect.

Guillaume-Thomas Raynal.

C'est ainsi qu'un jour s'exprimera la postérité. Mais, que dis-je ! elle a parlé. Pour que ce jugement devînt l'effroi des générations présentes et des générations à venir, le ciel a voulu que le même homme qui avoit consacré sa vie entiere à combattre le despotisme, plaidât aujourd'hui la cause des rois opprimés. Quel spectacle que celui d'un vieillard, soutenant de ses mains tremblantes l'édifice presque abattu de la monarchie ! et quel exemple ! N'en doutons pas, ces dernieres paroles d'un philosophe sur le bord de la tombe, retentiront, comme sa réputation, dans tout l'univers ; et les peuples ralliés par elles autour des vérités et des principes qui font la stabilité des empires, apprendront à se garantir des *embuches des peuples*, et des *piéges de l'ignorance.*

REQUÊTE(1)

De l'académie française à l'assemblée nationale, rédigée et présentée par M. Suard.

Messieurs,

Un de vos plus grands orateurs vous annonçoit un jour qu'il vous diroit tout ce qu'il savoit, et même ce qu'il ne savoit pas : moins éloquent que lui, je ne vous dirai pas ce que je sais : si quelqu'un prétendoit vous dire ce que je ne

(1) Cette piece, tirée des archives de l'académie française, paroît pour la seconde fois. M. le Camus est prié d'en faire le plus incessamment possible son rapport à l'assemblée nationale : ce n'est pas que les pensionnaires de l'état croyent sérieusement à la suppression ou à la réduction de leurs traitemens ; car ils s'attendent bien à recevoir incessamment des ordonnances du général Bender sur le trésor toujours royal : mais comme l'expédition n'en est pas encore faite, les membres de l'académie française osent espérer que M. le Camus voudra bien prendre ce motif en considération, et lui promettent de ne cesser de faire des vœux au ciel pour la conservation des jours de sa grandeur.

sais pas, je ne m'y opposerois point; mais l'entreprise seroit longue.

Je suis, et vous ne l'ignorez pas, messieurs, membre de l'académie française. Élevé à cette place éminente par mes relations avec l'ancienne administration de la police, par mes fonctions de censeur royal, ect. j'ai eu jusqu'à ce jour dans ma compagnie une influence à laquelle je dois sans doute la mission honorable que je remplis en ce moment. Pénétré des obligations qu'elle m'impose, je supprimerai tout ce qui pourroit m'être personnel, pour ne vous entretenir que des motifs qui m'amenent devant vous.

L'académie française bénissoit votre regne; chacun de vos décrets lui retraçoit les loix données à Moïse par la divinité même. M. Target étoit pour elle un Numa; M. l'abbé Grégoire un Confucius; M. l'abbé Seyeyes un Zoroastre; M. Bailli un Solon. Déja elle s'apprêtoit à vous rendre des hommages de tous les genres. M. de Saint-Lambert avoit trouvé le titre d'un poëme sur les bienfaits de la révolution. M. (1) de

(1) Le nom de M. de Sedaine nous rappelle celui de M. Barré, à qui l'on reproche, à juste titre, d'avoir quitté le vaudeville pour la PARADE.

Sedaine s'occupoit à mettre en vaudevilles votre grand décret sur les droits de l'homme. M. de Marmontel burinoit l'histoire de la révolution; une nouvelle affreuse vient tout-à-coup contrister le parnasse français. Cette nouvelle incroyable devient bientôt une vérité, et les voûtes du sanctuaire de la littérature retentissent de ces mots : *Le traitement des académiciens ne sera plus à la charge de l'état : telle est la volonté de l'assemblée nationale.*

Je n'essaierai pas de vous peindre, messieurs, la consternation où nous plongea ce décret terrible ; s'il étoit possible que ce sentiment s'emparât une seconde fois de mon cœur, ma plume n'obéiroit plus à ma pensée. Eh ! pourquoi fixerois-je vos yeux sur une scène aussi déchirante, lorsque je dois uniquement m'attacher à vous prouver que l'animosité seule a provoqué l'anathême que vous avez lancé sur nous ? C'est ici qu'il est nécessaire d'éclairer votre religion, et de relever des faits dont la publicité ne sauroit être différée davantage.

Vous savez, messieurs, que l'académie française (1) met au concours, chaque année, un prix

(1) Comme il y a en France une infinité d'académies tout aussi françaises que celle du Louvre, nous pensons

d'éloquence et un prix de poësie. Ces palmes littéraires croissent également pour tous les sujets de cet empire ; mais le génie seul a droit d'y prétendre.

Parmi ceux qui les briguent, les uns s'abandonnent à un mouvement d'inspiration ; les autres n'ambitionnent qu'une victoire littéraire ; mais soit amour-propre, soit confiance, tous se flattent de l'obtenir. Cependant, sur trente concurrens, et quelquefois davantage, il n'est que deux vainqueurs. Delà les mécontentemens, les principes de haine, les projets de vengeance. Ne vous étonnez donc plus, messieurs, si l'on a osé vous dire que l'état avoit plus besoin d'agriculteurs que de poëtes. Mais voulez-vous avoir la solution de ce problême ? daignez parcourir nos archives, vous y verrez au nombre de ces productions, que le bon goût condamne au rebut et à l'oubli,

1°. Un poëme, en quatre chants, de M. (1) Martineau, intitulé : Jupiter et les Titans, ou

---

qu'elle gagneroit peut-être à s'intituler académie de Paris, dénomination qui la distingueroit suffisamment de celle des sciences, ect.

(1) C'est sans contredit un bien grand homme que M. Martineau ; il est dommage que son nom ne soit pas poëtique.

le secret de l'avenir, ouvrage allégorique, dédié à l'année 1792.

2°. Un éloge de Néron, par M. le Camus (1).

3°. Un traité de l'art oratoire, par M. d'Ambly (2).

---

(1) On ne conçoit pas que M. le Camus, né avec une ame sensible et compâtissante, ait pu faire sérieusement l'éloge de Néron : quoi qu'il en soit, nous devons avoir la meilleure opinion de son cœur, car depuis la révolution, il n'a encore réduit que seize cents mille personnes à la mendicité.

(2) M. d'Ambly, l'homme le plus éloquent de l'assemblée nationale après M. le curé de Souppe. Voici les termes dans lesquels il rendit compte de sa députation auprès de Sa Majesté, à l'occasion de sa derniere maladie.

« Messieurs, j'ai eu l'honneur de me transporter auprès du roi d'après les ordres que vous m'aviez donnés. Sa Majesté étoit dans son cabinet ; elle a daigné en sortir, et m'a dit : Voyez l'état où je suis, et remerciez l'assemblée nationale de son attention. Le roi ne m'a dit que ça ».

L'assemblée ayant desiré connoître l'état où il l'avoit trouvé ; M. d'Ambly a ajouté :

« Le roi a la joue gauche et la levre supérieure enflées. M. le dauphin a été purgé avec de la casse, et venoit de prendre un lavement ; ce qui excita des applaudissemens de toutes les parties de la salle ».

4°. Une dissertation sur le duel, et ses inconvéniens, par M. Manuel (1).

5°. Une critique raisonnée du calendrier Grégorien, par M. l'abbé Grégoire (2).

6°. Une épître de M. le duc d'Aiguillon (3), intitulée : les nuits de Versailles, avec cette épigraphe : *Ce sont les nuits heureuses qui font les beaux jours.*

7°. Une ode, ayant pour titre : l'art de bien vivre, par M. Menou.

Je ne pousserai pas plus loin cette énumération, qui démontre suffisamment que notre proscription a été l'ouvrage du ressentiment ; mais, messieurs, quels que soient les ennemis de notre gloire, quelqu'immuables que soient vos décrets, nous comptons encore sur le ressouvenir des services que l'académie française

---

(1) M. Manuel n'aime pas le duel. Sosie, qui n'étoit pas législateur, pensoit comme lui ; aussi disoit-il :

En nous formant, nature a ses caprices :
Les uns à s'exposer
Trouvent mille délices,
Moi j'en trouve à me conserver.

(2) Comme on le voit, M. l'abbé Grégoire ne s'occupe que de choses profondes.

(3) Ce n'est qu'à Versailles que M. d'Aiguillon est aimé comme il mérite de l'être.

a rendus à la mere-patrie. Et comment se rappeller, sans attendrissement, cette foule de grands hommes qu'elle a portés dans son sein depuis Richelieu, ce rival heureux de Corneille, jusqu'à Sedaine, cet émule plus heureux encore des Pannard et des Vadé.

Il est vrai, et je ne saurois le dissimuler, que par un attachement trop servile, peut-être, à la pureté de ses principes, elle a quelquefois refusé de s'associer des gens de lettres, que leur mérite et la voix publique appelloient au fauteuil académique; mais (1) l'auteur de l'ode à Priape pouvoit-il s'asseoir auprès de Dalembert? Le citoyen (2) de Geneve avoit-il abjuré les

---

(1) Cette production licencieuse échappée aux premieres années de ce poëte, dut le jour à un abus de confiance impardonnable. Tout le monde sait ce qu'elle lui coûta de larmes et de persécutions. Le désaveu de Piron lui auroit fait sans doute trouver grace auprès de l'académie française, s'il ne s'étoit rendu coupable envers elle de quelques épigrammes. Voilà comme l'auteur immortel de Gustave et de la Métromanie fut privé des honneurs du fauteuil académique. Cette exclusion le tourmenta jusqu'à la fin de sa vie. Il y eût été moins sensible s'il avoit pu prévoir que cette place qu'on lui refusoit dût être occupée un jour par un Target.

(2) Etranger à l'académie française par ses mœurs, par ses opinions, par sa philosophie, par son langage, le

dogmes de sa religion, et l'inconséquence de ses principes ? L'abbé Raynal n'étoit-il pas dénoncé par toutes les puissances commerçantes, et flétri par un arrêt du parlement de Paris ? (1) Palissot n'avoit-il pas, dans sa Dunciade, répandu des flots de ridicule sur les membres les plus respectables de l'aréopage littéraire ? (2) Favart, l'époux d'une comédienne, ne portoit-il pas le cachet du préjugé qui flétrissoit autrefois cette profession ?

En supposant que l'excès de la sagesse soit quelquefois repréhensible, la conduite que l'académie française a tenue sous et depuis le ministere de M. de Calonne, jusqu'à ce jour, ne doit-elle pas lui concilier l'amour et l'estime de ses compatriotes ?

---

citoyen de Geneve, ne pouvoit, ne devoit avoir rien de commun avec elle. Sachons-lui bon gré de ne l'avoir pas mis au nombre des quarante ; c'étoit le seul hommage, vraiment digne de lui, qu'elle pût lui rendre.

(1) L'ingratitude de Palissot, envers Rousseau son bienfaiteur, lui attira le mépris universel ; mais comme homme de lettres, il avoit des droits incontestables à l'académie française.

(2) Le mariage de Favart avec une actrice de la comédie Italienne, fut la cause de son exclusion. Qu'auroit fait de plus la sorbonne, s'il avoit voulu prendre le bonnet ?

Sollicitée à ces différentes époques par des partis opposés d'intérêts, elle s'est constamment interdit toute discussion politique, tout ouvrage qui auroit pu retarder ou accélérer l'instant de la révolution.

En vain M. (1) Necker la supplia de revêtir ses calculs, de formes académiques; en vain dom Gerle la pressa de lui suggérer des tournures et des mouvemens oratoires; en vain un prince (2)

---

(1) On sait combien M. Necker a perdu à la mort de M. Thomas.

(2) Un grand génie fait quelquefois respecter de grands vices; mais sans génie, que le vice est difforme! Un habitué du caveau s'indignoit de ce que le palais de Philippe s'appelloit encore palais royal. L'indignation se communiquant de proche en proche, il fut décidé qu'il ne seroit plus à l'avenir que l'hôtel d'Orléans. Je m'y oppose, reprit un patriote, par la raison que le peuple étant le souverain, la dénomination de palais royal est la seule qui convienne au lieu de ses délibérations.

Ne seroit-il pas plus convenable de l'appeller PALAIS CANAILLE?

L'auteur de cette requête doit sa réputation à la traduction de l'histoire des maisons de Stuard, de Tudor et de Plantagenet. Si, comme le disoit Freron, les traducteurs ne sont que des eunuques en littératures, les muses françaises sont bien à plaindre; car on ne voit autour d'elles que des eunuques et des muets.

La révolution coûte à peu près deux mille écus de revenu

puissant par sa fortune, et redoutable par sa popularité, lui demanda des harangues à la portée des faubourgs : inébranlable dans ses résolutions, elle n'a cessé de garder la neutralité, la seule situation qui convient véritablement à son patriotisme.

Lorsqu'on l'accusoit de tiédeur pour la cause publique, respectueusement inclinée devant les représentans de cet empire, elle approuvoit, par un silence égal à celui des peuples, la profondeur de vos décrets, elle en faisoit l'objet de ses médiations, de ses entretiens. Votre déclaration des droits de l'homme lui parut, au premier aspect, incompatible avec les devoirs du citoyen; mais après l'avoir scrupuleusement analisée, elle reconnut, par l'application que vous en faisiez chaque jour, que ce qu'elle avoit pris pour de l'incohérence, n'offroit réellement qu'un systême harmonieux dans tous ses points.

Cet accord admirable des droits de l'homme, avec les devoirs du citoyen, a justifié depuis,

---

à M. Suard; mais qu'il se console! car l'assemblée nationale, par égard pour ses rapports avec M. Lenoir, se propose de lui donner un emploi en chef auprès du comité des recherches.

dans son esprit, toutes les suppressions que vous avez jugé nécessaires à la régénération de cet empire. En effet, si l'homme est invité par le droit naturel à partager ici-bas avec ses semblables tout ce qui est objet de jouissance, le devoir de citoyen l'oblige à se prêter à ce partage, et à reporter à la masse générale ce qu'il y avoit pris au-delà de son contingent. Aussi, loin d'improuver ce principe, elle l'a regardé comme la base unique du contrat social que vous préparez à cet empire. Les conséquences que vous en avez tirées à l'égard du clergé, de la noblesse, de l'ancienne magistrature, des princes, des pensionnaires de l'état, de l'ancienne compagnie des Indes, du suisse de l'hôtel du contrôle de Versailles, lui ont paru également justes. Il étoit tems qu'il n'y eût plus pour les hommes qu'une jauge, qu'un niveau; il étoit tems de prouver l'inutilité des distinctions, l'abus des grandes fortunes, le danger des récompenses; il étoit tems, surtout, de ranger parmi les paradoxes, cet axiome de l'ancien tems, que la premiere science des gouvernemens est d'exciter l'émulation parmi les hommes. . .

Notre admiration, comme vous le voyez, messieurs, vous poursuivoit sans cesse, et nos

mains ne cultivoient plus que pour vous seuls les lauriers du parnasse. Pleins de l'idée sublime que nous nous étions faite des représentans d'un peuple immense, nous disions : ils furent appellés pour régénérer cet empire, par eux cet empire sera régénéré. -- Par eux la loi s'élevera sur tous, et commandera au souverain comme au dernier de ses sujets. --- Par eux l'autorité suprême sera regardée comme le seul obstacle à la félicité publique.

Par eux, mille canaux seront ouverts à l'industrie.

Par eux, la France deviendra libre sous un monarque esclave; et cette liberté, chimérique par-tout ailleurs, naîtra de la désobéissance aux loix, de l'invasion des propriétés, de l'oubli des devoirs, de l'oppression exercée par le plus grand nombre sur le moindre.

Nous disions : ils abaisseront l'orgueil et le pouvoir des magistrats, parce que des magistrats ne doivent avoir aucune similitude avec les représentans de la nation.

Ils feront aimer la religion, en donnant aux besoins de l'état le patrimoine du clergé.

Ils augmenteront le crédit public en annullant tous les contrats passés entre le prince et ses sujets.

Ils préfereront les réformes meurtrieres et les excès d'une économie barbare, afin que le poids de la révolution ne soit supporté que par la génération présente.

Ils rapprocheront les hommes de l'égalité primitive, pour maintenir l'ordre social.

Les grands seront regardés par eux comme ces montagnes, dont le limon entraîne les moissons du laboureur.

Ils encourageront les arts en reconnoissance de ce qu'ils ont civilisé les peuples, et des services qu'ils ont rendus à toutes les classes de la société.

Ce que nous osions présager, vous l'avez fait, messieurs : il ne manque à votre gloire que de conserver à la France le seul monument littéraire qu'elle puisse dignement avouer. Si l'entretien en est dispendieux, vous conviendrez que les trente millions qu'elle coûte dans l'espace d'un siecle, ne valent pas un poëme épique.

Cette considération, bien puissante sans doute, nous donne lieu d'espérer que vous daignerez adoucir la rigueur du décret qui supprime nos pensions.

Plus jeunes, nous offririons à l'agriculture le secours de nos bras, et l'on nous verroit dociles à la voix de M. Martineau, faire sous ses yeux l'apprentissage

l'apprentissage pénible du labourage. Sexagénaires pour la plupart, nous nous bornerons à célébrer cet art, l'aîné de tous les autres, et qui sera l'unique étude des Français, lorsque la loi agraire en aura fait un peuple pastoureau.

Pendra-t-on ? ne pendra-t-on pas ?
De cette question naissoient mille débats.
On s'aigrit, on s'échauffe, on conteste, on accorde.
Chabroud se leve et dit : vous disputez en vain :
On pendra, rien n'est plus certain,
Le côté gauche et moi nous sommes pour la corde.

Avis à mes Souscripteurs.

Le quatrieme n°. paroîtra le premier du mois prochain : et à partir de cette époque, je prendrai enfin une marche réglée. Je donnerai douze feuilles par mois en deux n°s. qui seront livrés de quinzaine en quinzaine. Je ne me dissimule pas que je n'ai rien publié jusqu'à présent qui ne porte l'empreinte de la négligence, de la lassitude et du découragement. Je sens que j'ai indécemment abusé de la patience de mes lecteurs, à qui je suis comptable de l'emploi de mon tems, des efforts de mon zele, et du developpement de tous mes moyens. Me voilà donc chargé d'une immense responsabilité, si je veux expier et me faire pardonner mes torts ; car j'avoue ingénuement que désormais je n'aurois plus d'ex-

cuse pour pallier la foiblesse et la trivialité de mes productions, et bien moins encore pour en justifier la lenteur. La moindre suspension de mes engagemens seroit un oubli coupable de mes devoirs, puisque les entraves personnelles et les considérations de discrétion, qui m'avoient momentanément autorisé à reclamer indulgence et répi, ne subsistent plus : j'ai recouvré avec ma santé toutes mes forces intellectuelles ; et d'autre part, les grands événemens politiques dont il eût été criminel de troubler indiscrétement le concert mystérieux, touchent enfin à leur maturité. L'examen et la discussion de ces majestueux intérêts fera la matiere du cinquieme ou du sixieme numéro, selon que l'explosion de ces terribles mesures sera encore plus ou moins long-tems enchaînée par mille combinaisons qu'aucune sagesse humaine ne sauroit ni prévoir, ni maîtriser.

Je continuerai, et je me ferai constamment un devoir, d'avoir égard aux réclamations de MM. les Abonnés dont on aura frauduleusement intercepté les envois qui, de ma part, leur sont adressés avec la plus scrupuleuse exactitude et les précautions les plus minutieuses : la seule indemnité que j'ambitionne pour les frais énormes et les embarras incalculables qui résultent pour moi de toutes ces ré-expéditions (cumulées au nombre de cinq cent et plus par chaque numéro) c'est qu'ils veuillent bien me rendre la justice d'être intimément persuadés que je ne néglige rien, et que je m'impose une surveillance infatigable, une sollicitude continue, pour leur épargner les désagrémens de ces sortes de tracasseries qui sont l'effet inévitable de la désorganisation de la machine politique, et le résultat nécessaire du cahos monstrueux des nouvelles formes administratives.

En attendant que le respect pour l'autorité légitime vienne remplacer l'insolence d'une anarchie déplorable qui a disséminé et dénaturé tous les pouvoirs, on souscrira toujours chez moi, rue Caumartin, nº. 17 bis, à Paris.

JOURNAL DE M. SULEAU.

N°. IV.

La honte suit toujours le parti des rebelles;
Leurs grandes actions sont les plus criminelles :
Ils signalent leur crime en signalant leur bras,
Et la gloire n'est point où les rois ne sont pas.

RAC....

JOURNAL DE M. SULEAU.

N°. IV.

J'irai les attaquer jusques sur les autels
Que leur dresse en tremblant le reste des mortels.

R a c....

Jamais je n'ai été tourmenté d'un besoin plus impérieux de parler au public; mais jamais aussi je n'ai été si fortement repoussé par la difficulté de le haranguer convenablement. Ce n'est pas la hauteur du sujet qui m'étonne : je n'ai jamais su pâlir que devant le danger de la honte; et je sens en ce moment que la majesté des circonstances qui nous environnent est bien plus propre à soutenir et stimuler mon courage qu'à énerver mes esprits et intimider l'essor de ma voix. Il s'agit de sauver un grand peuple; ce n'est plus

ici l'ouvrage du zele, c'est la tâche du génie ; mais que sais-je si la noble ambition de seconder de plus vigoureux efforts, ne sera pas un lévier assez puissant pour m'élever au niveau de cette œuvre sublime? Et moi aussi je suis dévoré de la fievre du patriotisme! et j'ai peut-être quelques moyens de contribuer à la restauration de mon pays: or, quand ce n'est pas dans la conscience de mes forces que je puise cette orgueilleuse idée, mais dans la gloire de n'avoir jamais désespéré du salut du peuple François, pourquoi ne me seroit-il pas permis d'embrasser, du moins par la pensée, un succès réservé sans doute à de plus dignes athletes? Il est des occurrences où c'est triompher de son amour-propre que de subjuguer sa modestie : mais que me sert, hélas! d'en avoir étouffé les murmures, si je ne puis me défendre d'un lâche sentiment d'effroi à la vue de cette forêt d'épines dont l'entreprise que j'ai la hardiesse de concevoir est de toutes parts hérissée? Essayons cependant de

nous faire jour à travers cette complication d'obstacles.

Je ne serai pas mécontent de moi-même ; que dis-je ? Je serai fier de ma témérité si, en esquissant la peinture des maux qui nous assiégent, et qui menacent de fondre en déluge sur ce malheureux empire, j'ai indiqué un seul moyen d'en détourner le torrent, ou d'en atténuer la violence. Je marche ici entre les confins de la gloire et du ridicule ; mais si je rampe trop au-dessous de mon sujet, l'échec ne sera que pour ma vanité ; il me reste à moi un genre de consolation qui ne peut me fuir : je me replierai sur la loyauté de mon intention. Fort de la pureté de mes motifs, et poussé par l'ardeur de mon dévouement, je vais donc braver avec résolution des dangers qui ne peuvent atteindre que ma personne, ou humilier ma coqueterie littéraire. Qu'importe après tout, que je ne réussisse qu'à mettre en évidence toute la foiblesse de mes talens? Anathême au cœur froid et pusillanime qui auroit l'orgueil-

leuse humilité de sacrifier à une si frivole considération, des vérités qu'il croit nécessaires au salut de ses compatriotes, et importantes au bien de l'humanité!

Il suffit d'interroger l'expérience de tous les siecles pour se convaincre que c'est une triste, mais inévitable fatalité, qu'en vieillissant, tous les Corps politiques se corrompent et contractent des habitudes dépravées, plus ou moins funestes au bonheur des individus. C'est alors qu'un peuple se trouve placé entre l'anéantissement et l'esclavage. Cette pente naturelle de tous les gouvernemens vers leur dissolution n'est pourtant pas irrémédiable. Une secousse brusque et violente ne fait que développer et alimenter le germe de putréfaction que tous les établissemens humains recelent dans leur sein : on recrée leur vigueur, en rajeunissant leurs lois avec sagesse et circonspection. Mais si, dédaignant de modifier avec douceur et mesure les abus inséparables de la vetusté, les Législateurs se partagent en petits drôles bien mutins qui s'égayent à tout

bouleverser par un esprit de polissonnerie, et en novateurs forcenés qui n'aspirent qu'à l'honneur sanguinaire de *consommer une révolution*, l'espiéglerie des uns devient aussi meurtriere que la fureur des autres, et au-lieu de la régénération salutaire à laquelle ils étoient appellés de concert, ils ne produiront dans un malade usé de débauches, que les angoises et les mouvemens convulsifs de la plus douloureuse agonie. Voilà l'extrêmité à laquelle la France est réduite. C'est le vieux Pélias dépecé par ses enfans; mais avant qu'il soit jetté dans la chaudiere, voyons s'il n'est plus possible de rassembler et consolider ses membres encore palpitans.

Quand tous les liens de la civilisation sont brisés ou méconnus; quand on en est à recomposer un peuple en corps de nation, à peine doit-on compter au nombre de ses élémens la tourbe de ces sauvages prolétaires qui, au milieu des orages de la désorganisation, ne sont encore que des instrumens de carnage serviles et mercenaires aux ordres de quiconque salarie leur rage et leurs forfaits. La populace Françoise, cette canaille plus vile encore et plus folle qu'elle n'est insolente et féroce, reprendra, par le seul instinct de sa bassesse, l'habi-

tude de la subordination et de l'obéissance, aussi-tôt qu'elle cessera d'être provoquée aux meurtres et au brigandage par la séduction des sophismes et l'appât de l'impunité. Ce sont donc les propriétaires seuls, à quelque classe qu'ils appartiennent, que je vais appeller au secours de la patrie aux abois.

Ceux-ci se partagent en deux sections principales : d'abord, ces légions bruyantes de bourgeois militaires qui sont sortis tout armés du cerveau de Jupiter Syeés ; et le corps de la noblesse, qui, terrassée sans combat, ose à peine se débattre sous le poids de ces guerriers nouveaux, redoutables par leur masse.

(Je ne parle point du clergé. En général, cette caste a montré quelque vigueur, et sur-tout beaucoup de dignité ; mais quand les Amalécites s'avancent dans la plaine, ce ne sont pas les supplications de Moïse sur la montagne, c'est le bras exterminateur de Josué qui sauvera Israel.)

Chacune de ces sections se subdivise naturellement en deux partis bien prononcés.

Dans cette bourgeoisie armée qui s'agite avec tant de fureur sur les décombres de l'ordre social, j'apperçois très-distinctement une classe d'hommes estimables qui, bien éclairés sur leurs véritables intérêts, n'ont jamais eu d'autre but que

de protéger les loix, anciennes ou nouvelles, pourvu qu'elles fussent la sauve-garde des propriétés et le ciment de la tranquillité publique, mais il me semble aussi qu'il en est beaucoup d'autres qui, au milieu du tumulte de la licence, égarés par les vertiges d'un fol orgueil, et ivres encore de leur domination nouvelle, ne soupirent pas de bonne foi après le calme d'une liberté sage et raisonnée qui les remettroit à leur place en les rendant à l'obscurité paisible de leurs travaux. Ceux-ci ont réussi au-delà de leurs espérances et de leurs vœux; et je les vois bientôt embarrassés de leur succès.

Quant à la noblesse, elle peut aussi se distribuer en deux portions; les uns, qui étoient plus spécialement désignés au fer des assassins, ont cherché leur salut dans la fuite, en attendant des circonstances plus favorables; c'est à leur conduite future à nous apprendre si ce parti n'étoit pas plus prudent que magnanime. Les autres, pris au dépourvu et traitreusement dépouillés, parce qu'ils n'ont pas eu la pensée de se rallier, ont porté la peine de leur imprévoyance, puisqu'ainsi dispersés et foulés aux pieds d'une multitude avide de leurs dépouilles et de leur sang, ils n'ont pas eu d'autre res-

source pour échapper au massacre général, que de courber ignominieusement la tête sous le joug des *fourches-caudines*. Je ne veux pas dire si ceux-ci brûlent de laver la honte de leur défaite dans le sang des *Samnites*; mais on peut croire que tous sont justement impatiens de réparer leurs pertes. Ah! s'ils étoient en mesure de se faire réintégrer sans l'intervention d'une force étrangere, dans leurs droits et prérogatives, dont les uns leur ont été si injustement, et les autres, si impolitiquement ravis, avec quel empressement tout ce qui chérit, tout ce qui est encore digne de porter le nom Français, ne devroit-il pas voler au-devant de ces libérateurs pour appuyer leurs efforts!

Dans le centre d'activité de nos ruines, je n'ai point placé le roi. Mort civilement, il n'a plus de volonté légale. C'est l'infortuné Montézuma réduit à dévorer et dissimuler sa douleur pour tromper le glaive de ses barbares persécuteurs. Tant qu'il a le courage de se maintenir dans son palais, il conserve le droit d'exiger l'obéissance; mais une fois qu'il s'est laissé traîner dans le camp des Espagnols, il ne peut plus élever la voix que pour proclamer leur bienfaisance, sanctionner sa propre spoliation, bénir leurs fureurs, et tendre innocemment des

piéges à l'amour de ses chers Mexicains.

D'après cet apperçu rapide de nos discordes intestines, il n'est que trop aisé de pressentir que toutes les puissances voisines, pressées, soit par un beau mouvement de générosité, soit par des calculs purement ambitieux, soit par un sentiment mixte et confus de jalousie et de pitié; quelques-uns, par un motif de ressentiment et le droit de représailles, et tous peut-être dans la vue d'étouffer, pour l'intérêt de leur propre sûreté, le germe d'une peste politique qui menace de propager ses ravages sur tous les empires policés, se préparent à s'interposer à main armée dans nos malheureuses querelles, et pourroient bien, en derniere analyse, recueillir tout le fruit de nos funestes dissentions. Cette affreuse idée me fait frémir : assurément, tant qu'il me restera un soufle de vie, on me verra repousser avec horreur le joug avilissant d'une poignée de factieux qui, lâchement enhardis par l'aveugle complicité d'une féroce et stupide multitude, prétendent m'asservir à l'insolence de leur ambition et à la folie de leurs caprices; mais la France, n'aguere encore la reine des nations, en seroit-elle donc réduite à cette horrible alternative, de supporter la tyrannie de ce qu'il y a de plus

vil et de plus infâme dans son sein, sous peine de devenir humblement la proie de ces mêmes peuples qui, depuis tant de siecles, étoient ses tributaires d'admiration et de respect? Non, non, la gloire du nom Français n'est pas encore éteinte dans tous les cœurs. Dans la cruelle incertitude du plus pressant de nos maux, des milliers de vrais Français, qui sont également prêts à tout entreprendre et pour délivrer la patrie du despotisme des Tribuns, et pour la sauver du danger de l'invasion et de la conquête, me font l'honneur de me consulter sur leur perplexité. On me demande de toutes parts dans quel camp l'on verra flotter l'oriflâme : hélas! je l'ignore encore : mais je dois au moins à une si généreuse impatience, l'hommage de mes conjectures; et je dois hasarder, par un sentiment de reconnoissance et de respect, quelques réflexions qui ne seront pas étrangeres à la solution de ce grand problême.

Je n'affecterai point des doutes hypocrites sur les préparatifs des princes *libres* (1) de la

(1) Pour lever toute équivoque à cet égard, il est bon que l'on sache que le moins LIBRE par le fait, c'est celui qui après avoir tramé tous les désastres de ses proches, insulte à leur captivité par l'impunité la plus scandaleuse; car, j'ai si artistement tendu mes filets et si bien concerté mes

dynastie des Bourbons. Excédés d'injustices, rassasiés d'outrages personnels, et impatiens sur-tout de refermer l'abîme prêt à engloutir leur malheureuse patrie, ces illustres fugitifs vont donc enfin en appeller à leur épée! Sans doute il en est tems : Henri IV, de glorieuse et patriotique mémoire, ce prince dont le seul nom épanouit tout cœur vraiment Français, n'a pas seulement reconquis, il a ressuscité, il a racheté au prix de son sang la France éparpillée par lambeaux entre les mains des fanatiques ligueurs : eh bien, c'est aussi le devoir, que dis-je? c'est le patrimoine sacré de ses descendans de nous arracher encore à nos propres

---

mesures autour de sa chere personne, que je le défie de se dérober à ma surveillance et d'échapper au châtiment (en dépit de son inviolabilité) s'il s'avisoit encore de machiner quelque horreur. D'ailleurs, à qui persuadera-t-on qu'un si vil goujat appartienne à l'illustre tige des Bourbons? C'est toute la noirceur et l'atrocité de Desrues amalgamées avec la bassesse et la turpitude du laquais le plus crapuleux; et moi, je pourrois reconnoître dans cet amas de gangrenne, un descendant de Henri IV! ah! quand je lui fais par fois l'honneur de le comparer à l'assassin de ce grand roi, je sens combien j'outrage les mânes de Ravaillac; mais est-ce ma faute à moi si mon héros possede un luxe de scélératesse qui surpasse tous les plus beaux modeles?

fureurs. Mais les secours d'Elisabeth, qui ont si généreusement aidé le grand Henri à dompter des rebelles, n'avoient rien d'inquiétant pour les sujets fideles qui n'auroient pas plus consenti au démembrement de leur patrie qu'à l'éviction de leur monarque légitime. Ici je vois M. le comte d'Artois et M. le prince de Condé, suivi de son auguste famille, s'avançant à la tête de légions formidables qui leur sont confiées par des puissances étrangeres dont il est permis de suspecter le désintéressement. Je ne ferai point à des Bourbons fideles au devoir de leur naissance, l'injure d'examiner ce qu'ils veulent : certes, ils n'ont pas la folle et criminelle prétention de ne nous délivrer de la turbulence éphémere, de l'oppression momentanée de quelques Tribuns intriguans, que pour mieux river les chaînes féodales que nous avons voulu briser sans retour. Le moment est venu où il faut que la France soit libre sous la protection tutélaire d'un Gouvernement tout à la fois puissant et paternel : certes, ils n'ont pas eu l'exécrable audace de transiger de la souveraineté de nos provinces limitrophes, en compensation des forces auxiliaires qu'ils sont prêts à y développer. A Dieu ne plaise

que je conçoive la coupable témérité de répandre des nuages sur la vertu de ces princes magnanimes dont les grandes qualités se sont muries et perfectionnées à l'école de l'adversité ; mais qu'ils me pardonnent de leur demander s'ils ont pris des mesures infaillibles contre la surabondance de leurs succès ? c'est à ces généreuses précautions que nous reconnoîtrons s'il faut embrasser avec reconnoissance, ou repousser avec indignation leur secours. Dieu veuille que le manifeste qui doit les précéder, mette dans une parfaite évidence la loyauté des puissances auxiliaires, et ne renferme d'ailleurs aucune prétention offensante pour tant de braves François qui se sentent dignes d'une véritable liberté ! car enfin si ceux-ci n'ont à combattre que pour le choix de leurs tyrans, leur résolution ne sera point douteuse : ils redouteront bien moins la brutalité des *Appius*, que les caresses des *Porsennas*. Ce manifeste dont la teneur aura une influence incalculable sur la destinée de la moitié du globe ; ce manifeste rédigé avec tant de lenteur et de soins par des hommes d'état justement renommés, sera la pierre de touche qui nous servira à discerner, si, pesant la force des circonstances, nos princes auront la sagesse de

sacrifier le vain honneur de venger des injures personnelles, à la gloire immortelle d'être les bienfaiteurs de leur pays. En attendant cette fameuse déclaration, dont je promets aussi-tôt le commentaire le plus rigoureux et le plus impartial, je vais tracer pour ceux qui m'ont honoré de leur confiance, quelques règles générales de conduite dans l'une et l'autre hypothese.

Soit que je considere le roi dans la bourgeoisie de son ambition et l'humilité de ses goûts; soit que par une supposition complaisante et gratuite, mais chere à mon cœur, je lui prête la noble impatience de se dépétrer des chaînes dont il s'est garotté, je conclus que, loin de soulever hardiment vers ses libérateurs, ses bras flétris de meurtrissures, il n'aura de voix que pour les exorciser, et s'il lui reste la force de s'agiter dans ses fers, ce sera pour célébrer les bienfaits et la vertu de ses geoliers et de ses bourreaux.

Je ne dois pas examiner aujourd'hui si cette étrange combinaison d'imprécations et de vœux sera bien politique; je ne dirai pas encore si ce contre-sens d'hommages prouvera d'autre sincérité que celle de sa peur : à quelque système que cette conduite appartienne; qu'elle

soit, ou le conseil naturel de sa foiblesse, ou l'effet nécessaire de ses malheureuses circonstances, ou le résultat spontané de son impéritie, toujours est-il vrai qu'à l'exemple de Henri III, il se précipitera d'abord dans les bras des ligueurs qui seront fiers d'opposer son mannequin aux guerriers armés pour sa défense.

Dans cette monstrueuse confusion, à quel panache se rallieront les vrais amis de la patrie, qui, détestant également et le despotisme plébeïen, et la tyrannie des grands; également effrayés, et des horreurs de l'anarchie, et du danger de la conquête, ne veulent combattre que pour le salut de la monarchie?

Le problême de leur incertitude sera bientôt résolu.

C'est dans ce moment où les partis en présence seront sur le point de s'ébranler, que des médiateurs judicieux s'efforceront de prévenir cet épouvantable choc en proposant à tous les dissidens prêts à se heurter, une constitution sagement tempérée, calquée sur des bases vraiment monarchiques, la seule qui convienne à l'empire françois, en un mot parfaitement conforme au vœu librement exprimé et légalement consigné dans les cayers de tous les mandataires. C'est alors que la liberté aura

aussi son étendart ; et certes, ce sera l'élite de la nation, ce seront des hommes ceux qui iront se presser autour de ses drapeaux. Je ne doute pas que ce parti ne soit bientôt prépondérant, si les chefs ont l'art de déployer cet heureux mélange d'habileté et de vigueur, qui dirige et maîtrise les événemens en inspirant la confiance et le respect : alors nous serions arrivés, sans coup férir, à ce grand résultat qui a coûté des flots de sang à tous les peuples, qui ne mettant aucun intervalle entre le calme léthargique de la servitude, et la tempête d'une licence effrenée, entreprirent de bouleverser impétueusement, et sans y avoir préparé les esprits, la forme de leur gouvernement, plutôt que d'en modifier graduellement les abûs.

Supposons maintenant que la faction républicaine toujours enivrée de ses honteux succès, toujours confiante dans l'aveuglement et le délire de cette multitude d'insensés et de ces hordes de brigands qui la protègent, s'opiniâtre dans le fanatisme de ses desseins : eh bien ! il n'y a plus à balancer, il faut se jetter dans les bras des princes (toute-fois se mettre en garde contre les étrangers) et pousser vigoureusement la guerre civile. C'est là le grand topique de la maladie des empires ! voilà le vrai spéci-

que contre la caducité des corps politiques! sans doute le remède est violent, mais quand une nation est profondément viciée, ne vaut-il pas mieux la régénérer dans un baptême de sang, que de respecter des germes de gangrenne qui ameneroient rapidement sa dissolution? je scais que tout ce qui reste en France de noblesse et d'autres braves gens qu'on a oublié ou négligé d'égorger, se trouve dans la plus effrayante obsession; ils n'arriveront au rendez-vous de l'honneur qu'après s'être fait jour à travers les torches des incendiaires, et les piques des assassins. La lâcheté est toujours cruelle : à peine les gens de bien auront-ils fait entendre un cri de ralliement, que ces monstres qui sont accoutumés depuis deux ans à dominer par la terreur de leurs férocités, recommenceront avec avidité cette guerre de tigres, qui leur a déja procuré tant de dépouilles et de sang. La premiere Saint-Barthelemy a été incomplette et n'a servi qu'à irriter leur rage; il faut une autre curée à cette meute vorace; et il me semble la voir haletante après un supplément de pillage, d'indignités et de massacres. Mais, après tout, qu'est-ce que des malheurs particuliers qui importent au bien de tous? est-ce donc une si grande affaire que de se sacrifier au salut géné-

ral ? s'il étoit possible qu'un gentilhomme françois fût irrésolu entre l'infamie et la mort, je n'ai qu'un mot à lui dire : Ulysse est dans la caverne de Polypheme qui mangera inévitablement une partie de ses compagnons ; mais quand le monstre se sera bien gorgé de sang, il tombera à la discrétion de ceux qu'il n'aura pas dévorés.

Je vais envisager notre position prochaine dans une hypothese plus affligeante, mais heureusement moins vraisemblable : c'est celle où les princes, plus entraînés par une impulsion de vengeance et d'égoïsme, que déterminés par les considérations de bien public, auroient l'imprudent orgueil de se refuser à une transaction conciliatoire qui seroit adroitement consentie par les moteurs de nos désastres. On pressent combien il m'en coûte de me livrer à une pareille supposition : mais enfin, si tel étoit le malheur de nos circonstances, que pour assurer la liberté Françoise, il fallût capituler avec un Robest-Pierre, ou avec un Bourbon, eh bien! je le dis dans toute la sincérité de mon âme, je n'hésiterois pas à ramasser dans la fange le sauveur de l'indépendance de mon pays. C'est une grande calamité, sans doute ; c'est le comble de l'oprobre,

que d'être asservi à la domination de certains individus ; mais le regne de ces misérables ne peut-être qu'éphémere : ce sont les crapauds vomis par l'orage ; ils disparaissent avec la vapeur méphitique qui les a produits : au lieu que la France subissant le joug de ses propres enfans armés contre elle d'une force étrangere seroit condamnée à tous les genres de dégradations et de nullités pour une période de tems que toute la prévoyance humaine ne sauroit calculer. Sans dignité dans son gouvernement, sans considération au dehors, morcelée et gaspillée à la convenance de tous ses voisins, le jour où elle auroit perdu son indépendance politique seroit encore celui où elle se verroit froissée et avilie par toutes les rigueurs et les indignités de l'esclavage domestique.

Il me reste à examiner la conjoncture où tous les expédiens d'une sage et salutaire conciliation seroient repoussés avec une égale insolence par les prétentions effrénées des deux partis ; l'un, parce qu'il jugeroit l'occasion favorable pour satisfaire sa vengeance et faire triompher des projets ambitieux de tyrannie ; l'autre, parce que désespérant d'échapper dans le silence des passions à la correction de ses folies et au châtiment de ses forfaits, il

chercheroit l'impunité dans les derniers excès de sa rage, et le déchaînement du fanatisme populaire le plus exagéré. Il est évident que dans cette sanglante extrémité, il faut laisser les ours et les tigres s'entredéchirer, et ne prendre part à leur carnage que pour favoriser l'intermittence de leur destruction, jusqu'à ce, qu'ils soient également épuisés, et par leurs succès et par leurs défaites. C'est alors que, debout sur leurs ruines communes, les vrais amis de la patrie fermeront toutes ses plaies en reportant l'édifice du gouvernement sur les bases de la dignité nationale et du bonheur public.

Ce n'est pas sans une extrême répugnance que je me suis condamné à promener ma pensée sur une hypothese injurieuse à la loyauté des puissances saintement confédérées pour le salut de la France. Non, des peuples généreux n'auront pas la lâcheté de profiter de nos malheurs pour les aggraver : ils ne se souilleront point de la perfidie de n'avoir cherché dans le prétexte d'une odieuse assistance, que la facilité de nous opprimer, et une occasion honteuse de se partager impunément nos dépouilles.

Ah! sans doute, elle est gravée dans leurs cœurs, comme elle retentit dans le mien,

cette réflexion sublime du vertueux Victor Amedée : *si nous sommes réduits à faire cette guerre, il faut songer que ce n'est point une conquête que nous entreprenons, mais seulement les droits d'un peuple que nous voulons rétablir.*

Combien il m'a été plus pénible encore, qu'elle violence n'ai-je pas eu à faire à ma propre persuasion, lorsque par une fiction calomnieuse, je me suis permis de prêter des intentions coupables, des sentimens dénaturés à ces généreux François qui, si cruellement disgraciés par leur ingrate patrie, n'opposeroient encore à ses injustices, qu'une constance inaltérable, une résignation respectueuse, si son salut ne leur commandoit des sacrifices plus périlleux que l'hommage stérile de leurs vœux pour sa gloire et sa prospérité. Assez et trop long-tems, ils se sont contentés de gémir en secret sur son aveuglement ; prête à s'abimer dans le gouffre de maux qu'elle s'est creusé de ses propres mains, elle leur demande enfin un dévouement plus héroïque que le sentiment d'une inactive commisération. C'est peu de lui avoir immolé leur ressentiment, il leur reste un plus grand sacrifice à lui faire ; il faut que pour la sauver d'elle-même, ils aient le courage de braver sa capricieuse défiance et ses

jalouses inquiétudes. Quand Rome est menacée d'être détruite de fond-en-comble, Camille exilé par ses concitoyens oublie leur ingratitude ; il ne voit plus que leurs dangers, et du fond de sa retraite il vole au secours de sa malheureuse patrie : le Capitole François est assiégé par des barbares plus farouches que les anciens Gaulois, et Manlius qui n'est plus défendu que par *des oyes*, ne peut pas même compter sur leur fidélité.

Qu'il vienne donc ce Condé magnanime que son grand cœur a fait proscrire ! le fer des barbares n'a pas moissonné l'élite des guerriers : c'est à lui de rallier tous les Romains fideles qui sont errans et dispersés sur les débris de leurs foyers. Ils brulent de se ranger sous ses drapeaux ; et moi aussi, moi, qui n'ai jamais fait d'autre *serment* que celui de combatre pour la délivrance et la liberté de mon pays, je suis impatient de grossir le cortege de ce nouveau Camille et de le proclamer dictateur.

J'en étois là, et j'allois me livrer avec quelque force à tous les développemens de mon sujet, lorsque dans le fond d'une campagne bien solitaire, j'appris avec certitude la nouvelle inespérée de l'évasion du Roi : mon premier soin fut d'accourrir ici, et certes, ce n'étoit pas pour y faire des phrases...

Et moi aussi je partois!.. mais à peine avois-je eu le loisir de me tracer mon itinéraire, que je fus étourdi de l'arrestation de Varennes. Cette honteuse reprise s'est exécutée avec tant de grace et de facilité, que dans ce beau projet, il m'est bien difficile d'y voir maintenant autre chose qu'une boutade mal concertée, dont le succès a été confié, comme de coutume, à gens également incapables d'intelligence et de résolution.

Cette ignominieuse et déplorable aventure m'a vallu personnellement l'honneur d'une multitude de tracasseries bien civiques. Au reste, je suis fier de leurs soupçons, je souris à leurs inquiétudes, et jusqu'à présent leur surveillance n'a rien eu pour moi que de divertissant : mais je sais qu'on me destine un genre de persécution bien autrement patriotique : impatiens

d'avcir raison de mon aritocratie, tous les maraudeurs de la milice déguenillée se promettent de me visiter avec une émulation de fureur et de brigandage dont il me seroit permis de m'enorgueillir. Le but de cette fiere expédition est d'étouffer l'explosion de mes murmures. Le *peuple-roi* est par fois un souverain un peu féroce; il ne permet pas même qu'on s'intéresse au sort qu'il prépare à son captif découronné. Quoiqu'il en soit, et pour toute réponse aux mesures de ces forcenés, ainsi qu'aux avis officieuxq u'on fait pleuvoir chez moi de toutes parts, je déclare qu'aucune puissance humaine ne sauroit m'empêcher d'intervenir dans cet abominable procès aussitôt que son instruction aura un but précis et déterminé; jusques-là je m'interdirai toutes réflexions, mais je me flate qu'on ne se méprendra point sur les motifs secrets de ma circonspection, qui, assurément, sont bien étrangers à toutes considérations d'insouciance ou de pusillanimité.

En attendant, il faut apprendre à la nation des jurés-bruleurs, que je viens de mettre mes meubles les plus précieux et tous mes papiers importans, à l'abri de leur gaspillage : il me seroit bien permis de me laisser piller aux risques et pour le compte de la municipalité, contre

laquelle j'aurois constitutionnellement le droit de recours; j'en ai eu quelques instans la fantaisie : j'avois même fait la démarche d'en prévenir M. Bailli; mais, tout mieux considéré, il ne seroit pas prudent de s'établir des relations de négoce avec une compagnie d'assurance qui est notoirement en état de faillite, et qui depuis long-tems ne vit plus que de charités d'autant plus honteuses, qu'elles ne sont, à proprement parler, que le fruit de sa complicité dans les déprédations et rapines dont elle s'est rendue fautrice et receleuse.

Les phalanges des dévastateurs ne seront donc plus attirées chez moi par l'appât du butin et du ravage : les hordes de brigands-assassins y trouveront en tout tems ma chere personne; mais on me connoît quelque aptitude à défendre mes oreilles, et l'on me fait sans doute l'honneur de croire que je saurai les disputer : mais hélas ! c'est à Varennes qu'il m'eût été bien doux de les prodiguer; et peut-être eussent-elles suffi pour la délivrance des augustes captifs. Quand je pense qu'une pareille rançon pouvoit racheter plusieurs têtes infiniment précieuses auxquelles le destin de la France est attaché, mon imagination s'allume, tout mon sang bouillonne, et mon indignation n'est plus tempérée

qu'à force de mépris pour ces hommes qui n'ont pas eu la magnanimité de désobéir, et le courage de se dévouer pour la gloire et le salut de l'empire.

Et M. de Bouillé lui-même se croit-il donc bien justifié par toutes ces bravades qu'il décoche avec tant de sécurité du fond d'une retraite inaccessible ? C'est à mon sens, un étrange courage que celui qu'on a la bonté d'admirer dans son cartel !

Dans les champs de Pharsale il eût fallu l'avoir.

Quand *tout est perdu, même l'honneur*, ne sied-il pas bien de s'escrimer en rodomontades ? quelle est donc cet charlatannerie d'usurper une attitude menaçante, quand on a fui honteusement sans rendre aucun combat ?

Je hais de bien bonne-foi toutes ces rêveries populaires qu'on a si fastueusement décorées du nom imposant de constitution: je n'ai jamais été tenté de me faire le champion de cette Macédoine d'impertinences démocratiques; mais il me semble que si les François qui ont eu la vigueur de faire tête à l'orage, et de rester debout sur les ruines de leurs foyers, étoient tous animés du même esprit, ils auroient bon marché de ces *Sacrogorgons* fuyards dont toute la hardiesse se consume en menaces stérsiles et en aboyemens lointains.

Je pressens tout ce que ma franchise amasse de haines et de vengeances sur ma tête. La rudesse et l'inflexibilité de ma candeur qui heurte de front tous les partis, choque toutes les préventions, offense toutes les passions, me devouent au plus affreux isolement au milieu de tous les genres d'inimitiés et de ressentimens. Je n'en resterai pas moins fidèle, jusqu'à l'opiniâtreté, à la conscience de mes opinions. Au fait, que peut la rage du peuple-fou contre celui qui a fait depuis si long-tems le sacrifice de sa vie ?

Faut-il supposer qu'au lieu de me désigner à la fureur aveugle et mercenaire des assassins qui sont à leurs gages, ces vils usurpateurs que mes reclamations importunent, me livreront à une persécution moins odieuse, en ce que, par un reste de pudeur, ils la coloreront du vernis de quelques formes juridiques ? eh ! plût à Dieu qu'ils me missent aux prises avec leurs tribunaux ! je ne demande pas mieux que de finir avec éclat : l'on verra si je désavoue mes *déclarations* ; et peut-être m'est-il réservé de prouver à ce prince infortuné qui par sa bonhomie et son incurable foiblesse, a été l'artisan de tous ses malheurs, qu'un homme à caractère a tout à gagner, même dans l'intérêt de sa sûreté individuelle, à soutenir intrépidement *ses manifestes*.

Je publierai dans le prochain numéro, des détails très-circonstanciés et des conjectures fortement motivées sur ce fameux voyage dont le plan et le but ont été si étrangement défigurés dans tous les journaux. Je ne veux pas dire aujourd'hui ce que je pense, et bien moins encore ce que je sais très-pertinemment, de cette grande aventure. Je me contenterai de parcourir avec mes lecteurs le commentaire perfide qu'on s'est astucieusement empressé d'opposer à la déclaration du roi, et je finirai par quelques réflexions sur le plaisant désintéressement de mon ami Philippe.

ADRESSE
De l'Assemblée nationale
AUX FRANÇOIS,
du 22 Juin 1791.

Un grand attentat vient de se commettre. L'Assemblée nationale touchoit au terme de ses longs travaux; la constitution étoit finie; les orages de la révolution alloient cesser, et les ennemis du bien public ont voulu par un seul forfait immoler la nation entiere à leur vengeance. Le roi et la famille royale ont été enlevés dans la

PARAPHRASE
DE L'ADRESSE
DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE
AUX FRANÇAIS,
Du 22 Juin 1791.

Un grand attentat vient de se commettre. Le Roi touchoit au terme de ses infortunes: la constitution n'avoit plus qu'un instant à vivre: les orages de la révolution alloient disparoître, et les ennemis de la patrie ont voulu par un seul forfait immoler la Nation entiere à leur ambition. Le Roi et la Famille Royale ont été arrêtés ignominieusement dans la journée du 21 de ce mois, et chargés de chaînes comme des captifs.

ADRESSE.	PARAPHRASE.
nuit du 20 au 21 de ce mois.	
Vos représentans triompheront de cet obstacle : ils mesurent l'étendue des devoirs qui leur sont imposés. La liberté publique sera maintenue ; les conspirateurs et les esclaves apprendront à connoître l'intrépidité des fondateurs de la liberté Françoise ; et nous prenons, à la face de la nation, l'engagement solemnel de venger la loi ou de mourir.	Ce crime est celui de vos représentans : il appelle toutes les vengeances sur leurs têtes. Ils deviendront l'exécration du genre humain : ces lâches, ces rebelles, apprendront à connoître l'intrépidité des défenseurs de la Monarchie. La noblesse Française prend, à la face de l'univers, l'engagement solemnel de venger le trône ou de mourir.
La France veut être libre, et elle sera libre. On cherche à	La France veut être libre ? elle le sera ; mais sous un roi libre. Une

ADRESSE.

faire rétrogader la révolution ; la révolution ne rétrogradera pas. Français, telle est votre volonté : elle sera accomplie.

Il s'agissoit d'abord d'appliquer la loi à la position momentanée où se trouve le royaume.

Le roi, dans la constitution, exerce les fonctions royales du refus ou de la sanction sur les décrets du corps législatif ; il est en outre chef du pouvoir exécutif, et, en cette

PARAPHRASE.

seconde révolution est donc indispensable : cette révolution se fera. Français ! Votre bonheur l'exige. Qu'il seroit glorieux pour vous qu'elle fût votre ouvrage !

On ose vous parler de loi lorsque l'audace et l'usurpation ne connoissent plus de frein : lorsque toutes les loix sont violées dans la personne du monarque.

Misérables ! vous osez invoquer la constitution, et vous avez dépouillé le roi des prérogatives qu'elle lui donne ; un décret sacrilége vient de lui enlever jusqu'au droit de sanction et d'acceptation, et pourquoi ? parce que saturé d'op-

Adresse.

derniere qualité, il fait exécuter la loi par des ministres responsables. Si le premier des fonctionnaires publics déserte son poste, ou est enlevé malgré lui, les représentans de la nation, revêtus de tous les pouvoirs nécessaires au salut de l'état et à l'activité du gouvernement, ont le droit d'y suppléer, en prononçant que l'apposition du sceau de l'état, et la signature du ministre de la justice donneront aux décrets le caractere et l'autorité de la loi, l'as-

Paraphrase.

probre et d'ignominie, parce qu'entouré d'assassins et de bourreaux, il alloit chercher loin de vous, mais au sein de ses états, un asyle contre vos fureurs et vos attentats. Misérables ! vous avouez que vos décrets ne pourront avoir force de loi qu'après avoir été honorés de la sanction ou de l'acceptation royale, et sous prétexte d'un acte de pure nécessité, insolemment qualifié de désertion par vous seuls, vous décidez effrontément, et suivant le besoin que vous avez de vous affubler de tous les pouvoirs, que l'apposition du sceau de l'état, et la signature du ministre de la justice

ADRESSE.	PARAPHRASE.
semblée nationale a exercé un droit incontestable. Sous le second rapport, il n'étoit pas moins facile de trouver un supplément. En effet, aucun ordre du roi ne pouvant être exécuté, s'il n'est contre-signé par les ministres qui en demeurent responsables, il a suffi d'une simple déclaration qui ordonnât provisoirement aux ministres d'agir sous leur responsabilité, sans la signature du roi.	donneront à vos burlesques rapsodies le caractere et l'autorité de la loi. N'est-ce pas fouler aux pieds vos propres décrets? Et vous voulez que l'on respecte une constitution que vous pliez sans cesse à vos caprices! et vous avez trouvé des ministres assez lâches pour oublier qu'ayant été choisis et nommés par le roi pour contre-signer ses ordres, ils ne devoient obéir qu'au roi! et vous avez trouvé un peuple assez imbécile pour se prêter à de si honteuses balourdises!
Après avoir pourvu aux moyens de	Exposer le roi à toutes les insultes, à tous les

ADRESSE.

completter, et de faire exécuter la loi, les dangers de la crise actuelle sont écartés à l'égard de l'intérieur du royaume.

PARAPHRASES.

outrages; le livrer lui, la Famille Royale et l'héritier du trône à la fureur d'une populace toujours alterée de sang; réduire à de pures combinaisons de l'esprit le crime et le parricide; appeller les précautions les plus barbares le complément de la loi; et publier ensuite que les dangers de la crise actuelle sont écartés à l'égard de l'intérieur du Royaume, lorsque vous savez vous-mêmes que ce dernier attentat a fait sortir du sein de la terre des millions de factions prêtes à s'entredéchirer : c'est déployer à la fois l'audace de la scélératesse et du mensonge.

ADRESSE.	PARAPHRASE.
Contre les attaques du dehors, on vient de donner à l'armée un premier renfort de quatre cent mille desr nationales.	Tremblez, perfides! le châtiment est près de vous. La France entiere s'armât-elle pour votre défense, votre proscription n'en est pas moins certaine : le sort des armées nombreuses est d'être vaincues; des peres de famille ne sont pas plus propres aux exercices de la guerre, que des Métaphisiciens à l'administration des Empires.
Au dedans et au dehors, la France a donc toutes sortes de motifs de sécurité, si les esprits ne se laissent pas frapper d'étonnement, s'ils gardent de la modération.	Ainsi la France a tout à craindre au dedans et au dehors, à moins qu'un prompt repentir, qu'une soumission sans réserve......

ADRESSE.	PARAPHRASE.
L'assemblée nationale est en place : tous les pouvoirs publics, établis par la constitution, sont en activité : le patriotisme des Citoyens de Paris, sa garde nationale, dont le zele est au-dessus de tout éloge, veillent autour de vos représentans.	La Monarchie n'est déjà plus : le premier des pouvoirs publics établis par la constitution a disparu : le patriotisme de quelques citoyens égarés se soutient encore; mais les propriétaires gémissent, parce que les feux de la guerre civile doivent dévorer leurs propriétés.
Les citoyens actifs du royaume entier sont enrôlés ; et la France peut attendre ses ennemis.	Voyez tous les peuples, tous les rois se croiser pour exterminer la race impie de ces novateurs sacriléges qui ont entrepris de renverser les autels et les trônes.
Faut-il craindre les suites d'un écrit arraché avant le départ	Voulez-vous un nouveau temoignage des intentions paternelles

ADRESSE.

de ce roi séduit que nous ne croirons inexcusable qu'à la derniere extrêmité.

On conçoit à peine l'ignorance et les prétentions de ceux qui l'ont dicté :

Il sera discuté par la suite avec plus d'étendue, si vos intérêts l'exigent : mais il est de notre devoir d'en donner une idée.

L'assemblée nationale a fait une proclamation solemnelle des vérités poli-

PARAPHRASE.

de celui que vous avez si cruellement outragé? parcourez cet écrit qu'il vous laissa au moment d'un départ auquel il ne se détermina sans doute qu'à la derniere extrêmité.

Vous verrez quels soins l'occupoient encore lorsque toutes les forces de son ame suffisoient à peine au sentiment de sa douleur.

Cet écrit sera discuté par la suite avec l'étendue et la dignité convenables à un pareil sujet : en attendant, je vais en tracer une rapide analise.

Par sa charte des droits de l'homme, l'assemblée nationale avoit placé le citoyen hors de

ADRESSE.	PARAPHRASE.
tiques; elle a retrouvé, ou plutôt rétabli les droits sacrés du genre humain; et *cet écrit* (celui du Roi) présente de nouveau la théorie de l'esclavage.	la société, comme par ses décrets elle avoit detaché le roi de la constitution. Cet écrit (celui cité dans le texte) est une critique raisonnée de ces deux bévues politiques.
Français ! On y rappelle cette journée du 23 Juin, où le chef du pouvoir exécutif, où le premier fonctionnaire public osa dicter ses volontés absolues à vos représentans chargés par vos ordres de refaire la constitution du royaume.	François! rappellez-vous cette journée du 23 juin, où un monarque sensible aux maux qui affligeoient ce royaume, et convaincu que le salut de l'état exigeoit une régénération complette dans les corps administratifs, eut la générosité de s'imposer à lui-même des sacrifices mille fois plus grands que ceux que vous sollicitiez alors par l'organe de vos représentans.

ADRESSE.	PARAPHRASE.
On ne craint pas d'y parler de cette armée qui menaçoit l'assemblée nationale au mois de Juillet : on ose se faire un mérite de l'avoir éloignée du lieu des délibérations de vos représentans.	Quel prix retira-t-il de ce magnanime dévouement ? on vit le fer de l'assassin menacer sa tête auguste : on vit des armées de brigands soudoyés par des hommes plus criminels encore, l'arracher de son trône, le charger de fers et le promener comme un captif à travers les cadavres palpitans de ses plus fideles serviteurs.
L'assemblée nationale a gémi des événemens du 6 Octobre ; elle a ordonné la poursuite des coupables ; et parce qu'il est difficile de retrouver quelques brigands au milieu de l'insurrection de	Ces forfaits étoient dignes de tous les supplices. Les coupables renfermés dans la même enceinte ne pouvoient échapper au glaive de la loi : la voix publique les avoit déjà dénoncés à la nation entiere. Le caractere des complices fit leur salut ;

ADRESSE.

tout un peuple, on lui *reproche* de les laisser impunis. On se garde bien de raconter les outrages qui provoquerent ces désordres. La nation étoit plus juste et plus généreuse : elle ne *reprochoit* plus au roi les violences exercées sous son regne et sous les regnes de ses aïeux.

On ose y rappeller la fédération du 14 Juillet de l'année derniere. Qu'en est-il resté dans la mémoire des auteurs de cet écrit. ? C'est que le premier fonctionnaire public n'étoit

PARAPHRASE.

et des décrets burinés avec des stilets encore dégoûtans de sang, décernerent des éloges solemnels, lorsque les bourreaux impatiens de venger l'Europe justement indignée, doutoient qu'il fût possible d'établir des proportions entre le crime et les tortures.

Parlerai-je de cette journée honteusement mémorable, où le Roi fut contraint de marcher sous les bannieres de la rébellion, et de jurer au milieu de ses propres assassins, qu'il aideroit les factieux à porter le fer et la flamme dans

ADRESSE.

placé qu'à la tête des représentans de la nation. Au milieu de tous les députés des gardes-nationales et des troupes de ligne du royaume il y prononça un serment solemnel; et c'est-là ce qn'on oublie.

Le serment du roi fut libre, car il dit lui-même que c'est pendant la fédération qu'il a passé les momens les plus

PARAPHRASE.

toutes les parties de cet Empire ? il en fit le serment, je le sais : mais le serment d'un esclave (et dès long-tems il l'étoit) ne tombe-t-il pas avec ses chaînes. Plus vous exigiez alors, moins il devoit craindre de s'engager. Si l'on vous faisoit promettre de cesser un jour, un seul jour de vous montrer traîtres et perfides, n'en appelleriez-vous pas comme d'une promesse faite sans la participation de votre conscience ?

Je le répete ; le serment du Roi fut forcé. Lorsque sa bonté daigne citer complaisamment cette époque de son séjour à Paris, il me semble entendre un pri-

ADRESSE.	PARAPHRASE.
doux de son séjour à Paris : qu'il s'arrête avec complaisance sur le souvenir des témoignages d'attachement et d'amour que lui ont donné les gardes nationales de toute la France.	sonnier remercier ses geoliers de ce qu'ils ont bien voulu jetter çà et là quelques brins de paille sur la terre humide de son cachot.
Si un jour le roi ne déclaroit pas que des factieux l'ont entraîné, on auroit dénoncé son parjure au monde entier.	N'affectez donc plus de paroître étonnés de ce que le Roi, dans un moment où la liberté lui sourioit pour la premiere fois, vous dénonça à la France, à l'Europe, à l'Univers, comme des factieux, des parjures, des usurpateurs.
Est-il besoin de parcourir d'autres reproches si mal fon-	Si je voulois entasser reproches sur reproches, que n'aurois-je pas à

ADRESSE.

dés ? on diroit que les peuples sont faits pour les rois, et que la clémence est l'unique devoir de ceux-ci ; qu'une grande nation doit se régénérer sans aucune agitation, sans troubler un moment les plaisirs des rois et de leur cour.

Quelques désordres ont accompagné la révolution, mais l'ancien despotisme doit-il se plaindre des maux qu'il avoit faits, et convient-il de s'étonner que le peuple n'ait pas toujours gardé la mesure en dissipant cet amas de

PARAPHRASE.

vous dire ? n'est-ce pas vous qui avez enseigné aux peuples que les Rois doivent être perpétuellement le jouet de leurs caprices : que la soumission des Rois à la volonté des peuples est la seule prérogative roïale ! qu'une grande nation ne peut se régénérer qu'à force de crimes.

Sans doute e despotisme se montra coupable quelquefois ; mais le regne de Néron offre-t-il des proscriptions semblables à celles que vous avez exercées. Montrez, montrez la liste des infortunés dont vous avez fait ruisseler le sang, et cessez de calomnier les plus beaux âges de cette monarchie.

ADRESSE.	PARAPHRASE.
corruption formé pendant des siécles, par les crimes du pouvoir absolu.	
Des adresses de félicitations et de remercîmens sont arrivées de toutes les parties du royaume: on dit que c'est l'ouvrage des factieux : oui sans doute, de vingt-quatre millions de factieux.	Cessez également de nous fatiguer du dénombrement importun de ces adresses, de ces félicitations narcotiques que des clubs, des factieux, vos complices, et bientôt vos tyrans, vous envoyent de toutes les parties de ce royaume : on sait à quoi s'en tenir sur ces plates adulations.
Il falloit reconstituer tous les pouvoirs, parce que tout étoit corrompu, parce qu'une dette effrayante, accumulée par l'impéritie et les désordres du gou-	On sait que lorsque vous faites l'étalage ridicule de ces congratulations, mendiées pour la plupart, et calquées toutes sur des protocoles rédigés dans vos comités des villes, des départemens, des provin-

ADRESSE.

vernement, alloit précipiter la nation dans un abyme.

On nous reproche de n'avoir pas soumis la constitution au refus du roi ? mais la royauté n'est établie que pour le peuple, et si les grandes nations sont obligées de la maintenir, c'est parce qu'elle est la sauve-garde de leur

PARAPHRASE.

ces (car elles subsistent encore, malgré votre constitutionnelle topographie) vous accusent d'avoir envahi tous les pouvoirs, sous prétexte de les reconstituer; gangréné ce qui étoit à peine vicié, empoisonné jusqu'aux sources d'où, sans votre impéritie, la France auroit vu jaillir des torrens de richesses et de félicité.

Que vos archives s'ouvrent, et l'on verra que des milliers de citoyens vous reprochent, les uns l'anarchie qui déchire cet empire; les autres, la dégradation de la majesté royale; ceux-ci, l'accroissement de la dette publique; ceux-là, des dilapidations sans nombre, tous enfin,

ADRESSE.

bonheur. La constitution lui laisse sa prérogative et son véritable caractere. Vos représentans seroient criminels s'ils avoient sacrifié vingt - quatre millions de citoyens à l'intérêt d'un seul homme.

Le travail des peuples alimente le trésor de l'état : c'est un dépôt sacré. Le premier symptôme de l'esclavage est de ne voir dans les contributions publiques qu'une dette envers le despotisme. La France devoit être, sur ce point, plus sé-

PARAPHRASE.

ce systême monstrueux et impolitique d'après lequel vous avez substitué à un gouvernement florissant depuis tant de siecles, une monarchie sans monarque, une monarchie où le roi n'est absolument qu'un rouage parasite, lorsqu'il devroit en être le principal ressort.

Comment vous justifierez-vous d'avoir obstrué les canaux qui portoient dans le trésor de la nation le tribut des contributions publiques ? Comment les ouvrirez-vous, ces canaux, fermés peut - être pour jamais, lorsque des milliers de citoyens armés menacent de la mort quiconque méditeroit

ADRESSE.

vere qu'aucune autre nation. On a réglé l'emploi des contributions d'après la stricte justice ; on a pourvu avec magnificence aux dépenses du roi : par une condescendance de l'assemblée nationale, il en a lui-même fixé la somme ; et près de trente millions accordés à la liste civile sont présentés comme une somme modique.

PARAPHRASE.

cette salutaire tentative ? Depuis deux ans, vous avez éprouvé que le patriotisme le plus fervent est tout de glace au nom de l'impôt, et votre coupable insouciance semble attendre que la baguette d'un nouveau Bleton fasse sortir des entrailles de la terre des flots d'or. Encore quelques mois, et vous reconnoîtrez qu'il faut à un grand état quelque chose de plus que des richesses négatives, mais alors la France véritablement regénérée retrouvera bientôt dans la fertilité de son sol, dans l'industrie de ses habitans, et sous la protection d'un gouvernement sagement combiné, son antique splendeur : alors

ADRESSE.	PARAPHRARE.
	le premier souverain du monde ne sera plus réduit à la honte d'être un vil stipendiaire aux gages d'une troupe de scélérats et de forcénés, stipendiés eux-mêmes.
Le décret sur la guerre et la paix ôte au roi et à ses ministres le droit de dévouer les peuples au carnage, selon le caprice ou les calculs de la cour, et l'on paroît le regretter! Des traités désastreux ont tour-à-tour sacrifié le territoire de l'empire Français, les trésors de l'état, et l'industrie des citoyens. Le corps lé-	Lâches calomniateurs! je vous le demande: dans quel tems Louis XVI abusa-t-il du droit de paix et de guerre pour dévouer son peuple au carnage? A quelle époque ses caprices ou les calculs de la cour lui mirent-ils les armes à la main! Fût-ce pour venger quelque ressentiment personnel, ou par une barbare condescendance que ses flottes porterent dans l'Amérique le bienfait inattendu de la liberté? Fût-ce aux

ADRESSE.

gislatif connoîtra mieux les intérêts de la nation ; et l'on nous reproche de lui avoir conservé la révision et la confirmation des traités ! Quoi donc ! n'avez-vous pas fait une assez longue expérience des erreurs du gouvernement.

PARAPHRASE.

dépens du territoire de cet empire que sa politique arracha aux Anglais ces possessions lointaines? Le traité qui cimenta l'indépendance des Provinces-Unies, ce traité qui enleva aux Anglais huit cent lieues de côtes, et flétrit la branche la plus riche de leur commerce, fût-il désastreux pour la France ? Pour croire un instant à cette pitoyable assertion, il faudroit, ainsi que l'assemblée nationale, avoir fait une alliance éternelle avec l'ignorance et l'imbécilité. Et ces législateurs de septieme, ces apprentifs, ces manœuvres politiques prétendent mieux connoître les intérêts de la nation que celui qui

ADRESSE.	PARAPHRASE.
Sous l'ancien régime, l'avancement et la discipline des soldats et des officiers de terre et de mer étoient abandonnés au caprice du ministere. L'assemblée nationale, occupée de leur bonheur, leur a restitué des droits qui leur appartiennent. L'autorité royale n'aura plus que le tiers ou le quart des places à donner, et l'on ne trouve pas cette part suffisante.	les dirigea avec tant de succès ! Perfides auteurs de toutes les calamités qui nous assiègent, au lieu de vous abandonner à de méprisables déclamations contre l'ancien régime, rétablissez, si vous le pouvez, la discipline parmi nos soldats : rendez-nous nos armées : rendez à ces armées, si formidables autrefois, si viles aujourd'hui, les généraux sous lesquels elles faisoient trembler les ennemis de la France. Rappellez parmi nous les Broglie, les Maillebois, les Condé : ressuscitez les Rose, les Fabert, les Catinat, les Dugué-Trouin, et l'autorité royale vous abandonne sans reserve la nomination à

ADRESSE.	PARAPHRASE.
	tous les emplois militaires.
On attaque votre ordre judiciaire sans songer que le roi d'un grand peuple ne doit se mêler de l'administration de la justice que pour faire observer les lois et exécuter les jugemens. On veut exciter vos regrets sur le droit de faire grace, et de commuer les peines; et cependant tout le monde sait comment ce droit est exercé, et sur qui les monarques répandent de pareilles faveurs.	Sous cet ancien régime réveré si longtems, et qui servit de régulateur à plus d'un empire : sous cet ancien régime dont le seul crime est de vous avoir porté dans ses flancs, le Roi réunissoit dans sa personne les principaux attributs de l'ordre judiciaire. Il étoit alors la source de la justice. Aujourd'hui ni les juges en premier ressort, ni les juges d'appel ne sont à sa nomination. Il n'a ni le droit de proposer les candidats, ni celui de les refuser. La poursuite des délits publics lui est interdite. Ses fonctions se reduisent à celles d'un chauffecire de

ADRESSE.	PARAPHRASE
	chancellerie. Le privilége auguste de renverser les échaffauds ne lui appartient plus ; et lorsque vous le dépouillez de la plus précieuse prérogative de la monarchie ; lorsque vous le réduisez à n'être plus qu'un licteur : lorsque vous le condamnez à porter honteusement devant vous la hache et les faisceaux , vous trouvez étonnant qu'il cherche à se soustraire à une dégradation aussi révoltante. Malheureux! l'esprit de vertige s'est-il donc emparé de vous au point de vous ôter juqu'à l'instinct de l'avenir.
Se plaindre de ne pouvoir plus ordonner toutes les parties de l'administra-	Le Roi, dites vous, ne pouvoit exercer lui même le droit d'ordonner les parties de l'ad-

ADRESSE.

tion, c'est revendiquer le despotisme ministériel. Certes, le roi ne pouvoit l'exercer lui-même; on a laissé au peuple le choix de ses administrateurs; mais ces mêmes administrateurs sont sous l'autorité du roi, en tout ce qui ne concerne pas la répartition de l'impôt. Il peut, sous la responsabilité de ses ministres, annuller leurs actes irréguliers, les suspendre de leurs fonctions.

Les pouvoirs une fois départis, le

PARAPHRASE.

ministration. Ici votre prolixité vous abandonne; et votre comité, compositeur et rédacteur, ne sachant de quelle preuve étayer cette proposition, se renferme prudemment dans le vague d ela négative, après avoir eu cependant la perfide adresse de rappeller au peuple, pour donner le change à son attention, que l'assemblé nationale a bien voulu lui déléguer le choix des administrateurs et ne laisser au Roi que l'inspection d'un piqueur d'attelier.

Français! gardez vous de croire à cette promesse. L'ambition est

ADRESSE.	PARAPHRASE.
corps législatif, comme tout autre pouvoir public, ne pourra sortir des bornes qui lui seront assignées. Au défaut des ministres, l'impérieuse nécessité a forcé quelquefois l'assemblée nationale à se mêler malgré elle de l'administration. Ce n'est pas au gouvernement à le lui reprocher. On doit le dire : il n'inspirait plus de confiance; et tandis que tous les Français se portoient vers le corps législatif comme vers un centre	une hidropisie morale qui tourmente d'une soif continuelle celui qui en est attaqué. Il est vrai que le corps législatif ayant envahi presque tous les pouvoirs, sa bouffissure politique n'est presque plus susceptible d'accroissement : mais l'audace sait-elle s'arrêter? suppliante dans l'origine, ensuite rebelle et factieuse, aujourd'hui régicide, l'assemblée nationale est d'autant plus redoutable que toujours ceinte du cordon de l'inviolabilité, et s'étant exclusivement arrogé le droit de faire la loi, sa seule volonté peut la placer sur le trône, comme sa seule volonté lui a déjà

ADRESSE.

d'action, elle ne s'est jamais occupée sur ce point que des dispositions nécessaires au maintien de la liberté. Devoit-elle conserver de la défiance? Vous pouvez en juger par le départ du roi.

La faction qui, à la suite de ce départ, a tracé la longue liste de reproches auxquels il sera si facile de répondre s'est démasquée d'elle-même. Des imputations souvent renouvellées en décelent la source. On se plaint de la compli-

PARAPHRASE.

fait secouer le joug de la sanction royale.

Français! ne croyez pas, comme on cherche à l'insinuer, que la faction eût quelque part à cet écrit auquel le meilleur et le plus infortuné des Princes confia ses trop justes plaintes! Et quel autre que lui pouvoit énumérer ce que depuis deux ans de captivité, il a souffert d'outrages, de persécutions, de tortures?....

ADRESSE.

cation du nouveau régime, et, par une contradiction sensible, on se plaint en même-tems de la durée biennale des fonctions des électeurs. On reproche amérement aux sociétés des amis de la constitution, cet amour ardent de la liberté qui a tant servi la révolution, et qui peut être si utile encore, si, dans les circonstances actuelles il est dirigé par un patriotisme tout-à-la fois prudent et éclairé.

Faut-il parler enfin, de cette insinua-

PARAPHRASE.

quel autre que lui fût plus à même de reconnoitre l'incohérence des systêmes politiques de vos ignorans mandataires ? Quel autre que lui eût plus à gémir des usurpations tyranniques de ces sociétés turbulentes qui, sous le titre d'amis de la constitution, professent en apparence les maximes de la liberté, lorsque dans le fond elles méditent votre ruine et votre esclavage.

Si le peuple le plus doux et le plus aimable s'est transformé tout-à-

ADRESSE.	PARAPHRASE.
tion relative à la religion catholique ? l'assemblée nationale n'a fait, vous le savez, qu'user du droit de la puissance: elle a rétabli la pureté des premiers siecles chrétiens ; et ce ne sont pas les intérêts du ciel qui dictent ce reproche.	coup en une horde de brigands et d'antropophages ; si les propriétés les plus saintes ont été violées ; si cette terre malheureuse est ensanglantée chaque jour ; si la loi n'a plus ni magistrats, ni tribunaux, si la France est devenue l'objet de l'exécration de l'univers ; si la chaire de l'évangile est devenue la chaire de la pestilence ; si les conseils du roi ne sont plus composés que de Narcisses, n'en accusez que ces clubs dominateurs et régicides.
Français! l'absence du roi n'arrêtera point l'activité du gouvernement ; et un seul danger réel	Francais ! rétablissez le roi dans toute la plénitude de sa puissance : un peuple libre ne doit avoir pour chef qu'un monarque libre. La sus-

ADRESSE.

vous menace. Vous avez à vous prémunir contre la suppression des travaux de l'industrie, du paiement des contributions publiques, contre cette agitation sans mesure, qui, boulversant l'état par excès de patriotisme, ou à l'instigation de nos ennemis, commencerait par l'anarchie et finiroit par la guerre civile.

C'est sur ce danger que l'assemblée nationale appelle la sollicitude de tous les bons citoyens : c'est ce malheur vé-

PARAPHRASE.

pension des travaux de l'industrie ; la cessation du paiement des contributions publiques annoncent que vous touchez à une grande calamité : déjà l'anarchie distribue, par milliers, les torches de la guerre civile.

C'est sur ce danger que les amis de la monarchie appellent la sollicitude de tous les bons citoyens : c'est ce malheur véritable qu'il faut éviter. Dans les momens

ADRESSE.	PARAPHRASE.
ritable qu'il faut éviter. Vos Représentans vous exhortent au nom de la patrie, au nom de la liberté, à ne pas les perdre de vue. Dans les momens de crise, il est nécessaire dedévelopper un grand caractere: c'est alors que les haines privées, et les intérêts particuliers, doivent disparoître. Le peuple qui vient de conquérir sa liberté, doit sur-tout montrer cette fermeté tranquille qui fait pâlir les tyrans.	de crise, il est nécessaire de développer un grand caractere : c'est alors que les haines privées et les opinions particulieres doivent disparoître. Un peuple n'est vraiment digne d'une grande liberté que lorsqu'il montre cette fermeté tranquille qui fait pâlir les tyrans : déployez-là, et vous les verrez trembler sur leurs chaises currules.
Le grand, le presque unique intérêt	Le grand, le presque unique intérêt qui doive vous occuper, c'est le

ADRESSE.

qui doive vous occuper particuliérement jusqu'au moment très-prochain où l'assemblée nation. aura pris une résolution définitive, c'est le maintien de l'ordre. L'ordre peut exister partout où il existe un centre d'autorité : il se trouve dans l'assemblée de vos représentans ; il suffira provisoirement, si la voix des citoyens prononce avec énergie l'obligation de respecter la loi : si la force publique de l'armée, des gardes nationales, et de tous les Fran-

PARAPHRASE.

rétablissement de la monarchie ; car l'ordre ne peut exister que là où il existe un centre d'autorité ; et ce centre la monarchie vous le présente. Que la voix des citoyens prononce donc avec énergie l'obligation de rendre au roi ses pouvoirs ! que l'armée, la seule force qui puisse faire l'espérance de la nation, jure sur ses armes invincibles de défendre de tout son sang l'inviolabilité du monarque ! Que le glaive de la loi s'éleve sur les factieux qui, à force d'audace et d'insulte ont contraint le chef de cet empire à se dérober à l'amour de ses sujets ! Qu'un exemple éclatant apprenne à l'univers que

ADRESSE.	PARAPHRASE.
çais en appuie l'exécution. Nous gémirons des malheurs de notre roi ; nous appellerons la vengeance des lois sur ceux qui l'ont entraîné loin de son poste? mais l'empire ne sera point ébranlé ; l'activité de l'administration et de la justice ne sera point ralentie.	les supplices ont égalé le crime.
Ralliez-vous donc sur ce point auquel le salut de la France est attaché ; surveillez ces hommes qui ne voient dans les calamités publiques, qu'une occasion favorable à leurs bri-	Ralliez-vous donc sur ce point auquel le salut de la France est attaché. Entourez de toutes parts ces hommes qui courent au brigandage à travers les calamités publiques, comme on voit des voleurs dérober à travers les flames les effets de

ADRESSE.

gandages : unissez-vos efforts pour empêcher les violences, pour assurer le paiement des contributions, et la libre circulation des subsistances : pour maintenir la sûreté des personnes et des propriétés.

Montrez la loi aux coupables : fortifiez les autorités constitutionelles de la puissance de la volonté générale ; que les factieux qui demandent le sang de leurs concitoyens voyent l'ordre se maintenir du milieu des orages, la cons-

PARAPHRASE.

celui qu'ils feignent de secourir : unissez vos efforts pour arrêter leurs violences ; demandez-leur compte de cette gestion qu'ils ont usurpée : mettez sous votre sauve-garde et les personnes et les propriétés.

Fortifiez les autorités légitimes de toute la puissance de la volonté générale ; que ces vautours qui, depuis dix-huit mois, déchirent les entrailles de leurs concitoyens, soient attachés eux-mêmes sur le Caucase ; que les factieux voient l'ordre renaître du sein du désordre, et la monarchie sortir des ombres des tombeaux

ADRESSE.

titution s'affermir, et devenir plus chere aux Français par les coups qu'ils lui portent ; et qu'enfin les dangers qui vous étoient réservés n'atteignent que les ennemis de votre bonheur !

La capitale peut servir de modele au reste de la France le départ du roi n'y a point causé d'agitation, et, ce qui fait le désespoir de nos ennemis, elle jouit d'une tranquillité parfaite.

Il est envers les grandes nations des attentats que la gé-

PARAPHRASE.

toute rayonnante de gloire : qu'enfin les flots qu'ils avoient soulevés contre vous n'engloutissent qu'eux seuls.

La capitale, trop longtems égarée par leurs perfides suggestions, doit cet exemple à la France, et l'univers le lui demande.

Il est envers les grandes nations des attentats que la générosité ne sauroit pardonner. Sous

ADRESSE.

nérosité seule peut faire oublier. Le peuple français était fier dans la servitude : il montrera les vertus et l'héroïsme de la liberté ; que les ennemis de la constitution le sachent : pour asservir de nouveau le territoire de cet empire, il faudroit anéantir la nation. Le despotisme formera, s'il le veut, une pareille entreprise : il sera vaincu, ou à la suite de son affreux triomphe, il ne trouvera que des ruines.

Signé Alex. Beauharnois, *président*.

PARAPHRASE.

l'oppression d'un Sénat usurpateur, le peuple Français pût les oublier; affranchi de cet esclavage odieux, qu'il ne craigne pas de se livrer à une juste vengeance : la justice la plus rigoureuse doit être la premiere vertu d'un peuple libre. Ennemis de cet empire, ennemis du nom Français, vous aviez médité notre asservissement ; vous aviez projetté de détruire une monarchie ancienne comme le monde ! quelque nombreux que vous soyiez, vous serez vaincus. Le sommeil des peuples est celui du lion. Ecoutez, écoutez ses rugissemens, et frémissez.

Signé Suleau.

Après avoir vécu en assez mauvaise intelligence pendant plusieurs siecles, la lâcheté et l'audace viennent enfin de se reconcilier solemnelement, et de contracter une alliance éternelle. De cet accouplement incroyable, il est né aussitôt ce monstre tout difforme que quelques journalistes, aux gages des écuries d'Orléans, se sont empressés de tenir sur les fonds. Le voici trait pour trait.

Lettre à M. Perlet, auteur du journal intitulé, assemblée nationale, corps administratifs, etc. recommandée au rédacteur du journal du soir, de la rue de Chartres, 26 juin 1791.

« Ayant lu, monsieur, dans votre journal, N°. 689, votre opinion sur les mesures à prendre d'après le retour du roi, et tout ce que vous a dicté sur mon compte votre justice et votre impartialité, je dois vous répéter ce que j'ai déclaré publiquement dès le 21 et le 22 de ce mois à plusieurs membres de l'assemblée nationale, que je suis prêt à servir ma patrie sur terre, sur mer, dans la carriere diplomatique, en un mot, dans tous les postes qui n'exigeront que du zèle et un dévouement sans bornes au bien public ; mais que s'il est question de *régence*, je renonce, dans ce moment et pour toujours ;

aux droits que la constitutitution m'y donne ; j'oserai dire qu'après avoir fait tant de sacrifices à l'intérêt du peuple et à la cause de la liberté, il ne m'est plus permis de sortir de la classe du simple citoyen où je ne me suis placé qu'avec la ferme résolution d'y rester toujours ; et que l'ambition seroit en moi une inconséquence inexcusable. Ce n'est point pour imposer silence à mes détracteurs que je fais cette déclaration ; je sais trop que mon zèle pour la liberté nationale, pour l'égalité, qui en est le fondement, alimenteront toujours leur haine contre moi : je dédaigne leurs calomnies ; ma conduite en prouvera constamment la noirceur et l'absurdité ; mais j'ai dû déclarer dans cette occasion, mes sentimens et mes résolutions irrévocables, afin que l'opinion publique ne s'appuye pas sur une fausse base dans ses calculs et ses combinaisons relativement aux nouvelles mesures que l'on pourroit être forcé de prendre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L. P. d'Orléans.

Fourbe insigne ! et c'est avec ces lieux communs que tu prétends me donner le change, et endormir ma surveillance ! va, ce patelinage ne

trompera personne ; et quand le jour du départ du roi tu n'aurois pas mis une affectation coupable et ridicule à te montrer dans tous les carrefours de cette ville, on sauroit encore à quoi s'en tenir sur ton compte. Eh! bien, puisqu'après avoir essayé de tous les masques, tu parois adopter aujourd'hui celui du désintéressement, garde ce visage postiche : tout hideux qu'il est, il n'a pas à beaucoup près la laideur de ta phisionomie naturelle: garde-le pour ceux dont le cœur s'est tant de fois soulevé à l'aspect de ta purulente immoralité. N'espere pas cependant à la faveur de cette enveloppe artificielle, échapper à la vengeance des Rois, ou à la colere des peuples: celui qui osa outrager tout à la fois la majesté du souverain, et la majesté d'une grande nation, ne doit trouver grace ni devant le ciel, ni devant les hommes.

En attendant que les gibets se dressent, prend l'attitude d'un criminel, et réponds, si tu l'oses.

Qui t'a dit qu'il fut *question de régence ?*

As-tu commandé l'assassinat de Louis seize ? tes émissaires sont-ils partis ? l'assemblée nationale doit-elle, à force de tortures, lui arracher une abdication honteuse ? Chargé de fers, supendu de ses fonctions royales, Louis n'a pu perdre, Louis ne sauroit perdre le caractère au-

guste qu'il a reçu des loix mêmes de ce royaume. Et tu parles de regence comme s'il existoit un tribunal qui pût légalement prononcer la mort civile du chef de cet empire. Le Roi coupable ! le Roi déclaré coupable par des décrets frappés de nullité par la protestation la plus solemnelle ! le Roi jugé coupable par des sujets rebelles ! ces suppositions monstrueuses n'ont pu naître que sur le fumier de ton ambition. Tu parles de régence lorsque Louis, en rompant les liens qui l'attachoient à la constitution, a reconquis tous ses pouvoirs ? attends pour l'articuler ce mot infâme que la nation entiere se soit levée pour déclarer qu'il a commis un délit envers son peuple : attends qu'une instruction publique ait établi les preuves de ce délit : attends que Louis et ses conseils, se soient tus devant ses accusateurs.

Depuis quand l'opinion publique s'avilit-elle jusqu'à te consulter ?

Devrois-tu l'invoquer, toi qu'elle couvrit d'une lépre générale, presque'au sortir du berceau ? toi qu'elle nomma successivement l'émule de Comus, le meurtrier d'un prince moissonné à la fleur de l'âge, le Proxénete le plus impudique ? toi qu'elle ne désigne plus aujourd'hui que par les noms de Chatel et de Ravaillac.

Et tu crains, tu affectes de craindre qu'elle ne t'appelle à la régence! tu crains qu'elle ne s'égare envers toi dans ses calculs, *relativement aux nouvelles mesures que l'on pourroit être forcé de prendre.* Philippe, désabuses-toi! quoiqu'on ait vu le fauteuil législatif devenir plus d'une fois la récompense du crime, l'honneur de commander à la nation Française ne sera point le prix de la scélératesse; rampe, croupis dans la boue de tes sales inclinations, ou pour mieux dire, contente-toi de l'empire de tes vices : il en est de plus beaux sans doute, mais non pas de plus vastes.

Quels sont les sacrifices que tu as faits pour la liberté?

Exciter des émeutes, corrompre des soldats, soudoyer les fauxbourgs, se ménager les applaudissements de la canaille, acheter la conscience d'un rapporteur, faire exclusivement l'entreprise générale des insurrections, des révolutions, des assassinats, des conspirations, ect. Tout cela doit nécessairement jetter dans quelques dépenses, la conscience du rapporteur ne valut-elle qu'un écu; mais je n'y vois point de sacrifices pour la liberté, qui n'eût jamais rien de commun avec la révolte, l'anarchie et l'indépendance. Si quelqu'un veut avoir le secret de ces généreux dévoumens, il peut consulter la

Clos comme Chabroud, le Camus, comme la Clos, car le Camus s'est tellement orléanisé depuis qu'on lui a promis de le faire contrôleur général de monseigneur le protecteur, qu'il peut fournir sur cette matiere des renseignemens bien autres, que ceux sur lesquel sil appuyoit derniérement certaine reclamation bien désintéressée, (car elle ne se montoit qu'à 4 millions,) que l'assemblée a rejettée aux calendes Grecques.

Quelle est cette ridicule rodomontade qui défigure si horriblement les premieres lignes de ta lettre ? Philippe offrir sérieusement à sa patrie l'assistance de son bras et sur terre et sur mer ! Si cela est, retournons le proverbe Espagnol et disons *tel : fut lâche autrefois*. Moi qui connois mon Philippe comme Philippe connoît ses faubourgs, je commence à croire qu'à la derniere séance de la diete de Ratisbonne, il écoutoit aux portes. D'après cela, rassurez-vous, bons et vaillans Parisiens ; les puissances étrangeres vous laisseront paisiblement colporter vos poisons dans leurs états : l'amiral Keppel ne paroîtra plus dans les parages d'Ouessant : le prince de Bourbon, le méme qui vengea au bon vieux tems les injures du duc d'Orléans, ne se montrera point sur nos frontieres, et tout

se passera en remercîments de la part des princes réfugiés. Si cependant, en dépit de ces conjectures fondées sur la couardise de Philippe, la guerre venoit à s'allumer, et que ce vilain duc voulût absolument prendre parti, comme il vient de vous annoncer qu'il ne lui étoit *plus permis de sortir de la clase de simple citoyen ou il s'est lui même placé,* quel poste lui offririez-vous dont son humilité ne soit blessée? Si vous le placiez à la tête de vos trois millions d'hommes, l'humilité de son courage le transporteroit aussitôt à la queue de l'armée, et vous seriez sans chef; ce qui présente quelque inconvénient. Eh! bien pour vous tirer d'embarras, et satisfaire ses goûts et ses penchants, faites-en un goujat; et je réponds qu'il n'abandonnera pas son poste.

As-tu jamais eu le droit de te plaindre de la calomnie ?

Non certainement : lorsque la vérité parle, le rôle de la calomnie est de se taire; et quel tems auroit pris celle-ci pour s'occuper de toi, lorsque la vérité, depuis quarante-quatre ans et plus qu'elle fatigue nos oreilles de tes turpitudes, est a peine à la moitié des ses récits. Mort dès long-tems pour l'honneur, laisse la vérité user de son privilége, en nous donnant l'histoire abominable de ta vie.

Que conclure de tes doléances ? que par une perversité sans exemple, tu as calomnié la calomnie.

Que conclure de cette lettre publiée avec tant de complaisance par des folliculaires à ta solde ? que tu n'as feint de renoncer à la régence, que pour enhardir tes complices à proclamer la vacance du trône.

Que conclure de cette conduite infernale ? que tu es capable de tous les forfaits, et digne de tous les supplices.

Tout le monde connoît PHILIPPEFE d'ORLEANS,
Scélérat, crapuleux, dès ses plus jeunes ans :
De boutons virulens sa figure rongée,
Hideusement brilloit d'une couleur chargée
Que la débauche avoit broyé de son poison :
De PHILIPPE-LE-ROUGE alor il eut le nom.
CHABROUD le blanchisseur, le plonge et le replonge
Dans une eau que lustrale il nomme impudemment,
Et sur ses attentats passant sa large éponge,
Lave son ame atroce et le dit innocent.
Alors il eut le nom de PHIL....-LE-BLANC :
Et si la nation, fourbe, ingrate, traîtresse,
Tourne un jour contre lui ses civiques fureurs,
Et lui serre la gorge avec tant de rudesse,
Qu'il en devienne BLEU : je crois qu'avec justesse
On pourra l'appeller PHILIPPE AUX TROIS COULEURS.

Paris, ce 18 *Juin* 1791.

Je ne m'attendois pas, Monsieur, à trouver mon nom dans votre dernier numéro, et encore moins d'y trouver des plaisanteries sur mon peu d'éloquence.

Vous devez vous rappeller, Monsieur, qu'en sortant de table chez Madame la marquise de Ranne, vous eûtes la bonté de me dire des choses si obligeantes sur ce que mon cœur m'avoit dicté pour la défense du comte de Lautrec, que je vous avouai que ce n'étoit que le sentiment qui avoit parlé, que je n'étois nullement orateur. Je profitai, Monsieur, de cet instant de conversation pour vous marquer combien j'admirois vos talents et votre courage.

Vos plaisanteries sur mon compte m'étonnent véritablement; car avec les talens que la nature vous a prodigués, Monsieur, il me semble qu'il seroit plus noble de les exercer en instruisant le public, que de faire de petits sarcasmes contre un particulier qui mettoit au nombre de ses jours heureux celui où il eut le bonheur de vous connoître.

J'ai l'honneur d'être, ect.

AMBLY D'AMBLY.

Seroit-ce donc trop que de prétendre être cru si j'affirme que c'est chez mon Imprimeur, pendant mon séjour à la campagne, à mon insçu, et sans aucune participation volontaire de ma part, que l'impertinente incongruité dont M. d'Ambly a la générosité de se plaindre avec autant de modération que de justice, a sali la page soixante-douzieme du troisieme numéro de mon journal? Ce n'est point pour le moderne Bayard, que je fais authentiquement ce désaveu : de la sphere d'élévation où ses vertus l'ont placé dans l'opinion des gens de bien, il est aussi inaccessible à mes sarcasmes, que supérieur à mes éloges; ce n'est pas plus pour me justifier dans son esprit, que je m'impose le devoir de ma propre apologie; sa belle âme a droit de croire à la vénération dont elle est si digne; et je dois dire, autant pour sa gloire peut-être que pour mon orgueil, que deux mots d'explication ont suffi pour me réintégrer dans les sentimens d'estime et de bienveillance dont il avoit la bonté de m'honorer : mais je n'ai pas la consolation d'être également irréprochable à tous les yeux, si j'en juge par

ce passage d'une lettre qui m'est adressée en cet instant par une femme aussi connue par l'orthodoxie de ses opinions politiques, que célèbre par la vivacité de son esprit et l'étendue de ses lumieres.

. . . .

. . . .

« Je suis faché que vous ayez parlé de M.
» d'Ambly ; il n'a que faire d'avoir de l'es-
» prit ; on n'avoit jamais trouvé ridicule qu'il
» ne fût pas éloquent. Il est bon et loyal ;
» il se bat mieux qu'il ne parle, et peut, en
» sa qualité de brave gentilhomme, déclarer
» qu'il *ne sait pas écrire ;* il est vraiment *de*
» *ce temps-là.* . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Il ne m'appartient point de venger M. le marquis d'Ambly, de cette imputation plus qu'hazardée et même souverainement injuste. Ce preux chevalier se plut un jour à calomnier son esprit dans la tribune aux harangues, en disant avec une simplicité vraiment sublime ; *je ne sais point faire de phrases, mais, morbleu ! je sais faire autre chose !* Voilà bien le langage d'Henri IV ! Ce

trait remarquable de magnanimité et de bonhommie ne devoit produire qu'admiration, enthousiasme, et respect ; mais je ne sais par quelle scandaleuse fatalité il s'est fait que quelques esprits caustiques et superficiels ont eu la petite malignité de prendre le loyal chevalier au trébuchet de sa noble modestie. . .

Il est des hommes qu'on ne peut louer dignement qu'en leur épargnant la fadeur et les lieux-communs du panégyrique : je ne me permettrai donc qu'une seule réflexion : quand on possede aussi éminemment que M. d'Ambly les qualités de l'honnête-homme, et qu'on réunit à toutes les vertus morales, une bravoure éprouvée et passée en proverbe, un sens droit, un jugement exquis, et l'éloquence de l'âme, on peut bien dédaigner les froids honneurs du bel esprit, et l'on ne s'abaisse point à envier le frivole talent d'un mélodieux déclamateur. Ah ! plût à Dieu que le corps législatif eût compté dans son sein un grand nombre d'hommes de la trempe du député de Rheims ! la France seroit heureuse et libre, et les vrais amis de la patrie n'en seroient pas réduits aujourd'hui à pleurer sur ses débris ensanglantés.

On souscrit ENCORE à Paris, rue Caumartin, N°. 17 bis.

Avis aux amis de la vérité, et nouvelle preuve de la véracité des Folliculaires.

« Dans le n° 700 d'une feuille portant pour » titre, *Assemblée nationale*, *Corps administra-* » *tifs*, etc. etc. etc. signée Perlet, et datée du » 6 Juillet 1791, on lit :

» Plusieurs papiers publics ont annoncé que » la haute cour nationale séante à Orléans, » d'après les conclusions des commissaires du » roi, a condamné M. Dufresney à avoir la tête » tranchée. M. Dufresney est un des agens du » cardinal de Rohan et de son armée noire, et » leur embaucheur en Alsace.

Autant de bêtises et d'atrocités que de mots.

« La gazette universelle, deuxieme année, » n° 185, annonce aussi cette nouvelle, et lance » son venin sur le tribunal même. On la trouve » aussi dans les *Annales patriotiques*, n° 642; » dans le *Mercure universel*, n° 7 à 8; dans *la* » *Chronique*, n° 187; dans le *Journal du soir*, » n° 365.

Lettre au rédacteur de la Gazette universelle et consorts.

« Le tribunal respectable que vous avez l'im-
» pudence de calomnier, est au-dessus de vos
» atteintes, comme vous êtes au-dessous de son
» mépris : mais le Public, lassé de vos men-
» songes, qui décelent autant de stupidité et
» d'ignorance que de noirceur, fera enfin jus-
» tice de vos impostures en vous laissant mou-
» rir de faim.

» Il est aussi faux qu'on a tranché la tête à
» mon pere, qu'il est probable que l'Auteur de
» cette gazette infâme mourra sous le bâton ou
» à la potence. Louis Defresney.

Orléans, ce 7 Juillet 1791.

P. S. Il est juste que ma lettre vous soit commune, et au sieur *Perlet* et aux autres écrivassiers de votre espece.

M. Defresney, qui me fait parvenir ce consolant avis, est fils et frere des honorables prisonniers de ce nom.

C'étoit une maniere, aussi usitée que perfide, de demander la tête de M. son Pere à ses juges, que de supposer qu'ils l'avoient légalement assassiné ; mais je ne crains pas de garantir que la haute-cour nationale ne se prêtera point à une si horrible complaisance. Ces honnêtes magistrats ne sont point placés dans la crise d'oppression qui a violenté la conscience des juges de M. de Favras ; et ceux-ci voudroient envain aujourd'hui racheter de tout leur sang celui qu'on leur a fait répandre.

J'ajouterai que ceux qui auroient la lâcheté de prêter leur odieux ministere à de pareilles atrocités, n'en seroient pas quittes pour la peine de l'infamie et du remords.

Paris, ce 10 Juillet.

JOURNAL
DE M. SULEAU.

N°. V.

De profundis clamavi. . . . . . :
Fiant aures VESTRÆ intendentes in vocem
IMprecationis meæ?

☞ Au moment où je livre ces feuilles à l'impression, j'apprends que la reine est accusée de couver la plus sale de toutes les intrigues : comme si la fille *des Césars*, qui s'est constamment montrée si sublime en ses douleurs, pouvoit se trouver moins humiliée de mendier des protecteurs dans la tourbe de ses vils ennemis, que d'accepter pour vengeurs les princes de sa race et les héros de sa famille adoptive.

La calomnie aura donc vomi ses poisons jusques sur les lauriers de ses infortunes!.... Eh! messieurs,c omment conciliez-vous donc tant de bassesse avec l'élévation de son ame et la noble fierté de son caractere? ah! ne vous pressez pas de juger une femme magnanime qui ne déroute vos petits calculs, que parce que vous ignorez que les talens de l'homme d'état n'ont point de sexe!

JOURNAL DE M. SULEAU.

N°. V.

.... Rege incolumi, mens omnibus una est;
Ignavo, rupere fidem:

Virg... Georg....

16 *Juillet.*

Le Roi ne sera donc point transféré aux pieds de la haute Cour nationale ! Graces à la modération politique de nos aimables représentans, il en sera quitte pour végéter dans les liens de son interdiction, toutefois en gardant prison jusqu'à ce qu'on ait besoin de lui redonner un air de vie et de liberté. Cette honteuse et perfide indulgence dont viennent de l'accabler ces usurpateurs qui ont eu l'effronterie de se constituer ses juges, c'est bien la plus désastreuse, comme la plus humiliante, de toutes ses infortunes. Il se seroit mis à l'abri de ce déplorable succès s'il eût eu le courage de prendre sur la sellette l'attitude qui convenoit à la dignité de son ca-

ractère, et à la conscience de ses généreuses intentions ; au lieu que, par les ménagemens pusillanimes qui ont dicté ses réponses justificatives, il s'est donné je ne sais quel air timide et coupable qui le livre en proie à toutes les entreprises audacieuses d'une populace délirante, et, ce qui est plus avilissant peut-être, lui a valu la pitié insultante de l'assemblée.

Voici en substance ce qu'il auroit dû répondre à ces commissaires, délégués pour lui faire subir interrogatoire entre les deux guichets de sa prison.

« Je ne peux être séparé de mon peuple :
» ce n'est que dans l'assemblée de ses repré-
» sentans, que je dois rendre compte des mo-
» tifs qui ont déterminé mon départ. Ces
» motifs sont trop honorables pour que je ne
» m'empresse pas de les faire connoître.
» Dites à l'assemblée qu'elle fixe le moment
» où je pourrai paroître dans son sein avec
» la majesté dont je ne puis me dépouiller
» sans trahir la dignité de mon caractère.

Apparoissant ensuite au milieu des représentans du souverain, le monarque, en leur tenant à-peu-près ce langage, se relevoit de l'abîme d'abjection et d'outrages où son impassible longanimité l'a précipité :

« J'ai peu de choses à vous dire ; écoutez-
» moi en silence comme un prince malheu-
» reux qui vous parle peut-être pour la der-
» nière fois, et qui dans la position terrible
» où vous l'avez placé, s'oublie encore lui-
» même pour ne s'occuper que du salut de
» tous.

» Ma liberté étoit un problême pour une
» grande partie de la nation ; et tel étoit le
» malheur de ma captivité qu'afin d'éviter de
» plus grands désordres, et sur-tout afin de
» garantir mon infortunée famille des atten-
» tats dont elle étoit menacée chaque jour,
» il a fallu que je me proclamasse libre
» quand j'étois sous le joug de la plus rigou-
» reuse et la plus cruelle oppression.

» Cependant les forfaits impunis du 6 oc-
» tobre, l'attentat, également impuni, du 18
» avril, et tant d'autres circonstances que je
» ne rappellerai point, auroient bien dû éclai-
» rer la nation sur la nature et le dégré de
» liberté dont je jouissois.

» Mais il est des époques marquées sans
» doute par la providence dans la destinée
» des empires, où pour le châtiment des
» peuples et des rois, la justice et la vérité
» sont bannies de dessus la terre, et où elle

» n'y fait régner à leur place qu'un esprit
» d'iniquité et de mensonge, avant-coureur
» funeste des calamités qu'elle leur prépare.

» La nation s'est donc montrée indifférente
» à mon sort ! Pour prix de mes intentions
» bienfaisantes, si souvent, si clairement
» manifestées, je n'ai recueilli de toutes parts
» qu'amertumes, outrages et douleur.

» Il étoit tems enfin d'échapper à une si-
» tuation si déplorable ; il falloit pourvoir à
» ma sûreté, à celle des miens, et m'occuper
» dans la liberté de ma conscience et de ma
» raison, de ce que les circonstances sem-
» bloient exiger de moi pour prévenir la
» totale dissolution de l'empire.

» Je l'avoue ; je n'imaginois pas que je
» pusse être arrêté dans l'exécution d'un pa-
» reil dessein. Ma personne est inviolable, et
» néanmoins je me trouve aujourd'hui détenu
» avec plus de rigueur que je ne l'ai jamais été.
» Quand mes devoirs d'homme, de père et de
» roi, m'imposoient l'obligation indispensable
» de m'éloigner de vous pour quelques ins-
» tans, un de vos décrets a souverainement
» ordonné mon retour dans cette capitale.

» Souffrez, Messieurs, que je vous expose
» ma pensée : qu'eussiez-vous dit de moi, si

» disposant, comme vous le faites depuis si
» long-temps, de la force publique, je m'é-
» tois permis d'attenter à votre liberté et de
» proclamer ensuite vos délibérations comme
» le vœu LIBRE des représentans de l'empire?
» Vous m'auriez compté au nombre des plus
» exécrables tyrans; et l'europe et la postérité
» auroient applaudi à la sévérité de vos opi-
» nions. Eh bien, Messieurs, vous existez
» dans une pleine indépendance, et c'est moi
» qui suis captif; et l'on me demande tous
» les jours mon vœu, comme si j'étois libre;
» et tous les jours on contraint ce vœu qui
» ne devroit jamais l'être : car enfin vous
» avez déclaré que la liberté et la constitution
» n'étoient fondées que sur l'indépendance des
» pouvoirs politiques; et que deviennent donc
» la liberté et la constitution, si par la nature
» même de vos décrets un de ces pouvoirs
» politiques se trouve réduit au plus humi-
» liant et au plus constant esclavage?

» Je ne sais que trop qu'on n'interprête ja-
» mais favorablement les intentions de ceux
» qu'on opprime.

» J'exposerai pourtant à mon peuple égaré
» par de perfides calomnies, les intentions
» qui ont déterminé ma dernière démarche;

» Elles sont en partie contenues dans la dé-
» claration que je vous ai laissée. Cette dé-
» claration est bien véritablement mon ou-
» vrage : nul n'y a participé que moi. Vous
» avez dû y remarquer sur-tout l'épanchement
» d'une ame simple et franche qui ne nourrit
» aucun ressentiment, malgré tous les maux
» qu'elle a soufferts, qui n'est à son aise que
» lorsqu'elle peut manifester quelque recon-
» noissance pour le peu de bien qu'on lui
» a fait, et qui au milieu des plus cruelles
» angoisses et des plus dures injustices, ne se
» permet jamais de blâmer qu'avec cette re-
» tenue et cette modération dont le propre
» est de regarder toutes les fautes comme
» des erreurs, et de ne s'en occuper que pour
» en procurer la réparation.

» Mais ma déclaration ne contenoit pas
» tous mes motifs. J'avois observé l'anarchie
» profonde à laquelle nous sommes livrés ;
» la foiblesse et la tyrannie de tous les pou-
» voirs, les désordres croissans tous les jours,
» et nulle part aucune autorité assez efficace
» pour les réprimer ; j'avois étudié, mais avec
» un effroi dont je ne puis vous rendre
» compte, les funestes effets de toutes vos
» dispositions en finance ; je considérois notre

» commerce annéanti, nos manufactures dé-
» truites, le trésor de la nation totalement
» épuisé par des opérations irrémédiables;
» je voyois arriver à grands pas, et quand
» il ne reste plus de numéraire dans l'état,
» cette affreuse banqueroute que j'ai tant voulu
» prévenir, et qui, certes, au moins ne me
» sera pas imputée; je calculois les suites
» épouvantables qu'elle entraîneroit; et d'un
» autre côté, je ne doutois plus qu'il n'existât
» autour de nous une coalition imposante des
» plus redoutables puissances de l'europe, soit
» pour nous forcer à des principes plus mo-
» dérés et plus sages, soit pour nous garan-
» tir des effets de nos propres fureurs.

» Dans cette position, que vous n'avez pas
» assez remarquée, j'ai dû me placer entre
» les nations étrangères et vous; j'ai dû me
» faire libre afin de faire évanouir tout pré-
» texte à une invasion que ma captivité pou-
» voit provoquer; enfin j'ai dû m'exposer à
» tous les dangers pour vous sauver, vous
» qui m'aimez encore; pour vous sauver
» aussi, vous qui me haïssez et qui vous obs-
» tinez à me méconnoître.

» Telles ont été, et je l'atteste sur mon

» honneur, les raisons impérieuses qui m'ont
» déterminé à me séparer de vous.

» D'ailleurs, ne cherchez pas ici des com-
» plices; il n'y a pas de complices pour une
» action magnanime. Quand un roi se dévoue
» pour son peuple, il n'a pour confident de
» ses nobles desseins que le Dieu qui l'ins-
» pire et qui seul doit le juger. »

Ce discours prononcé avec une généreuse fermeté auroit déjoué les menées perfides de tous les factieux, et sauvé la royauté en rattachant à la personne du monarque le sentiment de confiance et de respect sans lequel il est impossible d'imaginer pour la France aucun système praticable de réorganisation sociale.

Maintenant, que résultera-t-il de la foiblesse du roi, et de son humble repentance ? Pour lui personnellement, une somme incalculable d'amertumes et de maux; et pour la nation, une série de malheurs qu'il est impossible d'exagérer. Combien il est déplorable qu'avec les meilleures intentions il ait toujours été la victime des circonstances, et sur-tout le jouet des suggestions intéressées de quelques traîtres ambitieux !

Il est des hommes qui, sans être capables

de projets hardis, ni susceptibles d'embrasser des conceptions vastes, arrivent néanmoins à tout, parce qu'il est de leur destinée de recueillir le fruit de tous les crimes.

Qu'ai-je besoin de dire aujourd'hui que dans ce fatal voyage à Montmédy je reconnois l'exécution d'un plan concerté (*haud ignota loquor*) par Mirabeau dans des vues qu'il est hors de mon sujet de développer ? Mais ce que l'on ne sait pas assez, c'est que M. de la Fayette s'y étoit tacitement associé, et favorisoit sourdement cette intrigue, afin de faire tourner au profit de son ambition particulière toutes les suites d'une démarche imprudente que dans les calculs de son hypocrisie, il se promettoit bien de faire avorter (1).

---

(1) Je citerai à ce sujet une petite anecdote qui jette un grand jour sur la loïauté de M. de la Faïette.

En relayant à Sainte-Menehould, le roi, pour dépister les curieux, se garda bien d'indiquer la route de Varennes : il fit mine de se porter à Verdun, et ce ne fut qu'après s'être acheminé pendant un certain trajet vers la premiere poste qui conduit à Verdun, qu'il ordonna aux postillons de tourner bride. Mais n'ayez pas peur que le sieur Drouet qui avoit la consigne de précéder la berline à Varennes, ait été dupe de cette contre-marche ! ce misérable alla droit à son poste, et ne s'égara pas plus que les aides-de-camp de M. de la Fayette.

Voilà les ruses de guerre du général GILLES-LE-GRAND !

Enfin, puisque le roi est jugé, et qu'il n'est pas tems encore d'appeller de sa sentence au tribunal de l'opinion publique, le moment n'est pas venu pour moi d'entrer dans le fond de cet exécrable procès. Je me doutois bien qu'il leur paroîtroit plus prudent de le déclarer imbécille que de le trouver criminel; mais j'admire avec quelle merveilleuse résignation le roi a eu la complaisance de se prêter à une si ignominieuse transaction. Ce n'est pas à sa tête que les plus habiles conjurés vouloient attenter; ce sont les débris de son sceptre que l'ambition du plus grand nombre convoitoit. Par une honteuse capitulation, le roi s'est laissé dépouiller de tous ses droits avec la plus humble condescendance : sans doute il se sera persuadé que ce sacrifice importoit à sa conservation individuelle, et peut-être à la sûreté de son auguste famille; mais maintenant qu'ils se sont partagé jusqu'aux attributs de sa puissance, moi, je ne lui garantirois pas le prix de sa docilité.

Chez des usurpateurs livrés au déchaînement de la tyrannie la plus effrénée, la cruauté marche toujours de pair avec l'ambition; la soif du pouvoir n'éteint point celle du sang; et c'est pour cela qu'en consentant politiquement à l'ininculpabilité du roi, ils se sont ré-

servé, par forme de compensation, la jouissance de torturer ceux que par la plus monstrueuse de toutes les inconséquences, ils qualifient *ses complices.*

J'ignore jusqu'à quel point, et dans quelle mesure de gloire, tous ceux qui sont désignés sur la liste des victimes, ont mérité la récompense d'une si honorable persécution; mais il en est trois qui, à raison de l'habitude de leur dévouement, semblent plus spécialement consacrés à l'acharnement du peuple-tigre : (on pressent sans doute que je veux parler des trois gardes-du-corps qui ont eu l'honneur d'être promenés en triomphe sur le corbillard de la monarchie) or ces martyrs de leur fidélité, contre lesquels sa furie va se déployer avec une certaine prédilection, je déclare que je les défendrai jusqu'à extinction de mes forces; je les disputerai à sa rage avec tant de vigueur, qu'il n'y aura pas moyen de me frustrer de la récompense de mes efforts; car je saurai m'associer si intimément à leurs dangers, que si je n'ai pas le bonheur de les sauver, j'obtiendrai infailliblement la gloire de périr avec eux; et toute ma crainte, c'est que leur irréprochabilité ne soit que trop facile à établir dans les principes de ceux qui cherchent un prétexte pour les dévorer.

LETTRE

A une personne qui me demandoit mon opinion sur l'Assemblée nationale.

Purpureus latè qui spargeat unus et alter
assuitur pannus. HORACE.

Lorsque vous me demandiez ce que je pensois de l'assemblée nationale, vous étiez fort éloigné de prévoir qu'elle dut décreter loi sur loi, peine sur peine, contre l'écrivain téméraire qui n'auroit pas l'idolâtrie de s'agenouiller devant elle ; peu fait à prostituer mon encens, je n'en brûlerai point devant l'autel de Baal. Quel que soit donc le mode de police correctionnelle qu'elle me réserve, je ne cesserai de m'exprimer avec cette franchise que vous me connoissez et que je professerai *in articulo mortis.*

Le bâton flottant est l'emblême de l'assemblée nationale : de loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien. Ainsi, lorsque la province crie au prodige, la capitale crie à l'ineptie : ainsi lorsque les Barnave, les Gré-

goire, les Syeyes, sont à ses yeux des masses colossales, nous ne voyons en eux que des mirmidons se dressans sur la pointe du pied pour corriger la médiocrité de leur stature.

Un décret est mis à peine en circulation, que la critique s'en empare, le dépece, l'analyse et le décompose jusqu'à ce qu'il n'en reste plus absolument que le *caput mortuum*. Il n'y a que le peuple qui, par habitude de se nourrir des alimens les plus grossiers, se gorge de ces insipides et dégoûtantes productions.

Feu Mirabeau, d'exécrable mémoire, disoit qu'il n'y avait dans l'état que des salariés, des mendians et des voleurs. On voit qu'il eut la coupable perfidie de se taire sur l'assemblée nationale; car, à coup sûr, les ignorans, les scélérats, les assassins, les parricides seroient entrés pour quelque chose dans cette abominable nomenclature, et personne ne se fût avisé de le démentir; non, personne, car au moindre murmure, au moindre signal d'improbation, il se serait écrié en s'adressant au côté gauche, formant à lui seul l'assemblée nationale, que celui que j'ai calomnié se présente, et, si je ne le confonds pas à l'instant, je consens moi-même à passer pour homme de bien.

Quel est celui de tant de brigans qui

eût répondu à une semblable interpellation ? quel est celui à qui il n'eût pu faire le reproche mérité d'un crime ou de cent balourdises ? s'il crut devoir garder le silence, ce fut sans doute dans la crainte de devenir l'écho tardif des sociétés les plus obscures, ou des vérités les plus rebattues. Ce qu'il ne fit point, par les considérations qui défendoient à Mandrin de dire à ses complices qu'ils étaient des scélérats dignes de tous les supplices, je le ferai pour votre instruction personnelle, et pour remplir la tâche que je me suis imposée.

De tous les animaux malfaisans jettés sur la terre pour la destruction de l'espece humaine, il n'en est gueres, ou pour mieux dire, il n'en est pas qui puisse approcher du Bipede rangé par les naturalistes révolutionnaires dans la classe des députés démocrates : et si ce démocrate se trouve malheureusement de l'espece Jacobite, il est certain, il est démontré qu'il l'emportera en férocité, même sur le tigre et la panterre.

Ces bipedes, les uns démocrates, les autres Jacobins, composent la partie gauche de l'assemblée nationale, et reglent souverainement et arbitrairement les destinées de la France. Qu'étaient-ils dans le principe ? leurs mandats

vous l'apprendront. Par quel enchantement ont-ils usurpé le sceptre de l'opinion ? c'est ce qu'ils auroient de la peine à dire eux-mêmes, tant le hasard a eu de part à cette monstrueuse métamorphose!

Je ne parlerai pas des moyens grossiers qu'ils ont employés pour séduire la multitude. Il suffit de les connoître pour attribuer à des causes plus puissantes, le renversement du système politique de cet empire. Il faut en conclure que la fortune qui accompagnoit Cromwel dans toutes ses entreprises, et le jettoit sans cesse au-delà des limites de son ambition, a fait à elle seule les frais et les avances, soit en leur donnant des dos de fer, et des ames de boue, soit en paralysant d'effroi les cœurs les plus audacieux, soit en donnant au peuple les yeux avec lesquels le bœuf voit le plus petit objet sous des formes gigantesques.

En vérité, sous quelque rapport que j'envisage un Target, un Prieur, un Biauzat, un Bouche, un Robetspierre, un Menou, un d'Aiguillon, un Barnave, un Dandré, un Camus, un Péthion, un Bouchotte, un Grégoire, un Syeyes, un Philippe, un Bailli, un Lafayette, un Lameth, et même deux

Lameth, un Chabroud, un Rabaud, un Voidel, un évêque d'Autun; que je les considere de face, de profil, ou de trois quarts, je ne vois en eux que des hommes très-ordinaires dans leurs conceptions, encore se trouve-t-il dans le nombre une infinité d'esprits venus au monde à sept mois. Il y a donc eu de l'enchantement et une magie plus qu'infernale ; car si quelque divinité ténébreuse ne s'en fût pas mêlée, comment une poignée d'avocats, de procureurs, de curés à portions congrues, se seroient-ils élevés sur-le-champ de la fange de leurs habitudes ordinaires jusqu'aux hauteurs de la politique. Ils s'y sont égarés, j'en conviens; ils ont donné tête baissée contre tous les corps anguleux qu'ils ont trouvés sur leur passage, mais encore s'y sont-ils montrés : et voilà le problême que ma raison ne peut résoudre.

Mon étonnement s'accroît lorsque je songe que sans plan, sans matériaux, sans Architecte pour les diriger, doués tous au même instant d'une activité commune, ils se sont mis à gacher sur un terrein qui leur étoit absolument inconnu et qu'ils n'avoient pas même sondé, un édifice qui seroit presque habitable, s'il ne pêchoit par le faîte et les fondemens.

Que dirai-je enfin de la promptitude incroya-

ble avec laquelle dans l'espace de quelques mois, et avec des outils fabriqués à la hâte, ils ont démoli de fond-en-comble la monarchie françoise.

En vérité, si je n'avois été témoin oculaire de ces événemens, je les prendrois pour le rêve de l'imagination. L'histoire n'aura pas peu à faire, lorsqu'elle entreprendra de transmettre aux postérités à venir, ces faits que la génération présente ose croire à peine. Mais quel sera son embarras, lorsqu'ayant à parler d'un législateur, d'un chef de parti, d'un dictateur militaire, d'un maire de palais, d'un second Cromwel, d'un voleur privilégié...., elle viendra à nommer Robetspierre, Mirabeau, Lafayette, Bailli, Philippe Ravaillac, le Camus, etc. etc. n'en doutez pas; nos neveux indignés arracheront ces pages honteuses, à moins que le supplice ne se trouve à côté du crime.

Comme l'histoire aura probablement plus d'une définition à faire, je vais essayer de lui en fournir quelques-unes.

Le démocrate est de la nature des Castors. Celui-ci abat sans cesse; celui-là détruit sans relâche. Le premier n'a qu'une manière de construire; le second n'a qu'un système en

politique. Le castor est amphibie; le démocrate s'accommode également de l'élément républicain et monarchique. Tous les deux enfin, ils passent leur vie à bâtir; le Castor dans l'eau, le démocrate sur le sable, ayant à craindre, l'un, la rapidité des fleuves, l'autre, l'impétuosité des vents.

En général, le démocrate a les inclinations tempérées. Tardif dans ses combinaisons, peu prévoyant, naturellement sobre, il consomme peu et vit au jour le jour. Qu'on le laisse niveler, maçonner, édifier, démolir, c'est tout ce qu'il demande. Ces animaux sont enclins à s'isoler: mais, nés craintifs et timides, ils marchent rarement seuls; aussi est-il très-ordinaire de les voir se réunir en troupeaux. Alors, il est prudent de les éviter et de s'éloigner des endroits où ils paissent; car autant ils sont timides dans la solitude, autant ils deviennent hardis et entreprenants, lorsqu'ils se trouvent en certain nombre. On les a vu quelquefois se jeter sur des voyageurs, et les dévorer. Le bruit d'une arme à feu prévient ces accidens, et suffit pour les mettre en fuite.

Le jacobin participe de la nature du tigre et de l'ours blanc. Ses formes sont brutes et

grossieres : son maintien est lourd. Il a l'air taciturne ; l'encolure hideuse, le poil raz. Féroce et carnacier, il égorge pour le plaisir d'égorger, aime passionnément la chair humaine, et vit dans un état de guerre perpétuelle avec tout ce qui n'est pas de son espece, à l'exception du démocrate avec lequel il se plait quelquefois et plutôt par caprice que par attachement. Fouiller la terre, déraciner les arbres à fruits, telles sont les occupations de l'ours jacobin, qui n'est par lui-même susceptible d'aucune espece d'éducation, et dont on ne peut se servir qu'après l'avoir muselé. Il est incroyable combien il s'en est introduit depuis deux ans. Le plus féroce qui ait encore paru nous est venu, dit-on, de l'Artois. On prétend que ces jours derniers, il a dévoré 30 à 40 personnes dans le champ-de-Mars. Si le fait est vrai, il faut, à quelque prix que ce soit, purger la terre d'un monstre si redoutable.

Les ours jacobins sont variés à l'infini ; aussi les naturalistes en ont-ils fait deux classes. Ceux de la plus grande espece, et conséquemment les plus carnaciers, sont les Robetspierre, les Danton, les Laclos, les Marat, les Grégoire, les Pethion, les Prieur, les Brissot...

Ceux de la seconde, sont les Fabre d'Eglantine, les Camille Desmoulins, les Noël, les Carra, les Villette : ce dernier n'attaque que les adolescens.

Mais laissons les champs de la métaphore. Comme vous le voyez, l'assemblée nationale est tiraillée en sens contraire par deux factions divisées d'intérêts et de principes. Ici les démocrates prétendent tout soumettre au nivellement de leur impolitique philosophie : là, les jacobins, le fer d'une main, et la torche de l'autre, prêchent leur doctrine, comme les voleurs de grands chemins demandent la bourse ou la vie.

Les démocrates égarés par de faux systêmes marchent d'absurdités en absurdités vers les régions nébuleuses du beau idéal, c'est-à-dire, vers une liberté fondée sur l'égalité absolue : mais au moins une sorte de probité préside à leurs actions, et leurs procédés, quelque destructifs qu'ils soient, sont constamment soumis à des lois quelconques.

Pour les jacobins, quelque masque qu'ils ayent pris, il y a long-tems qu'ils ne font plus ni dupes, ni partisans. Ainsi, lorsqu'ils ont l'air de nous proposer sérieusement des formes républicaines, croyez qu'ennemis dé-

clarés de tout gouvernement, (car un gouvernement suppose un ordre fixe), croyez, qu'ils ne demandent que l'anarchie. S'il étoit possible que, cédant à leurs insinuations, nous devinssions tout-à-coup républicains, vous les verriez demain lever l'étendart de la monarchie, non qu'ils eussent changé de morale ou de documens, mais parce que ces transmutations fréquentes frappant tôt-ou-tard de mort les empires, le corps politique tombe alors dans cet état de putréfaction qui permet d'en extraire ce qu'il contient encore de suc et de principe vital. Ainsi le démocrate est un imbécille à mettre aux petites maisons, le jacobin un scélérat à écarteler, et sur lequel chacun devroit courir, comme on voit les habitans de Batavia mettre à mort, sans nulle pitié, ceux qu'ils rencontrent ivres d'opium.

Vous aurez sans doute peine à concevoir que des hommes, dont les uns appelloient ouvertement l'anarchie, lorsque les autres songeoient de bonne foi à se donner un gouvernement tant bon que mauvais, ayent pu s'associer, s'entendre, marcher de front, parcourir les mêmes lignes. Ne vous y trompez pas: le besoin seul forma ces liens. Aban-

donnés à leurs propres forces, les jacobins ne pouvoient rien entreprendre : réduits à leurs propres moyens, les démocrates auroient vu leurs efforts se briser contre les masses qu'ils avoient à déplacer. Telle est, telle a dû être l'origine de ce concert dissonnant dont on a sottement admiré l'harmonie, lorsqu'il n'offroit que des dissonnances choquantes et barbares.

Cette association faite, chaque parti se livra avec une activité égale en apparence, à la tâche commune; avec cette différence cependant, que, lorsque les démocrates avoient la simplicité de croire que le tems étoit employé de part et d'autre à la confection des travaux ordonnés, les jacobins travailloient sourdement pour leur propre compte, tantôt en portant les coups les plus funestes à l'autorité royale, tantôt en excitant le peuple à la sédition, quelquefois en l'entourant de dangers imaginaires, mais toujours en entretenant, avec la religion des vestales, le feu de la discorde et de la guerre civile.

Parcourez cette marqueterie politique dans laquelle un peuple crédule et trompé croit voir le chef-d'œuvre des constitutions, vous reconnoîtrez que sur mille décrets, il n'y en a pas vingt qui soient au même titre, du même

poinçon : alors vous aurez le secret des incohérences qui ont caractérisé jusqu'à présent les opérations monstrueuses de nos législateurs : alors vous saurez pourquoi les démocrates dépouilloient le souverain des prérogatives royales, lorsque leur intérêt les invitoit à les lui conserver dans toute leur plénitude : alors vous comprendrez comment au même jour, au même moment les jacobins proclamoient l'inviolabilité, et méditoient l'assassinat du roi.

Tels sont les ingrédiens dont est composé ce que très-improprement on se permet d'appeller assemblée nationale. Quant à celle-ci, pour la peindre d'un trait, je la comparerai aux enfans de Paris ; et vous savez ce qu'en a dit un grand homme : *spirituels jusqu'à quatorze ans, et sots le reste de leur vie.*

Il n'est pas sans exemple qu'après de longues calamités, une grande convulsion politique ait fini par rétablir l'homme dans toute sa dignité, et par ce bienfait ait trouvé grace aux yeux de la philosophie et de l'humanité; mais la révolution française n'est en dernière analyse qu'un tissu dégoûtant de vilenies et d'atrocités dont l'histoire ne peut être écrite qu'en caractères de boue et de sang.

De toutes les abominations qui souilleront aux yeux de nos derniers neveux cette exécrable période de nos annales, il n'en est pas de plus révoltante que ces excès d'indignités, cette cruauté froide, ce rafinement de barbarie, qui distinguent si horriblement l'assassinat de M. Guillin Dumontet. On est honteux, on se croit vraiment coupable, d'appartenir à l'espèce humaine, quand on a le courage d'arrêter sa pensée sur ce concours d'horreurs impunies auxquelles cette respectable famille est en proie depuis huit mois.

C'est le 10 novembre dernier que sur des bruits vagues et incohérens, des dénonciations calomnieuses et absurdes, M. Guillin de Pougelon, chef de cette famille infortunée et

frère de la victime que des tigres à face d'hommes viennent d'immoler à leur rage, fut arrêté à Lyon au milieu de ses pénates, et constitué prisonnier par ordre de la municipalité de cette ville. Transféré dans les prisons de cette capitale, sous un ridicule et mensonger prétexte de participation à je ne sais quelle trame contre-révolutionnaire, inventée par la haine, accueillie par le fanatisme populaire, et accréditée par la malignité, il y languit encore et s'y voit mourir chaque jour en détail, parce que le dépérissement de sa santé n'a pas permis qu'il suivît à Orléans le cortège de ses prétendus complices

Envain ses deux fils, MM. Guillin d'Avenas et de Pougelon, viennent importuner du sentiment de son innocence les maîtres de son sort; envain ils font retentir aux portes de sa prison le cri de la nature et les accens de leur désespoir; depuis huit mois ils s'épuisent en sanglots inutiles et se consument de douleur sans avoir même obtenu la consolation d'amollir avec les pleurs de la tendresse filiale, les fers de leur malheureux père près de succomber sous le poids de ses maux.

Pour voler au secours de son père, M. Guillin d'Avenas avoit laissé à Lyon l'épouse la plus tendre et la plus intéressante.

Déjà consternée par le pressentiment des désastres qui menacent la famille qui l'avoit adoptée, elle s'abandonne aux plus cruelles inquiétudes sur la destinée particulière de son mari.

Bientôt elle ne peut résister à tant d'anxiétés : sa raison ne suffit plus pour lutter contre la violence de ses peines : le cœur froissé par la douleur, l'esprit égaré par le désespoir, cette jeune héroïne de l'amour conjugal se précipite de la fenêtre de son appartement, et trouve une fin tragique et prématurée dans l'excès de sa sensibilité, digne, hélas! d'un meilleur sort.

C'est alors que M. Guillin Dumontet rassemble tous les siens autour de lui dans son château de Poleymieux, situé à quelque distance de la ville, pour les mettre à l'abri de la fureur d'une populace en délire. Pouvoit-il refuser les soins de l'hospitalité aux déplorables restes de la famille de son frère, dont la captivité faisoit tant d'orphelins ? Il recueille avec eux tous les débris de leur fortune. Mais, hélas! la haine et l'acharnement de leurs implacables ennemis les suivirent dans cet asyle sacré, qui du moins auroit dû être protégé par le respect qu'on doit à l'infortune.

Le 26 du mois dernier, à l'issue de la messe paroissiale, trois municipalités voisines, es-

cortées d'une armée de milices Nationales, fondent avec les hurlemens de la rage dans le château de M. Dumontet. Cette horde de brigands doublement animés et par l'ardeur du pillage et par la soif du sang, daigne à peine colorer son irruption du prétexte bannal de visiter des lieux qu'elle soupçonne de receller un amas formidable d'instrumens de contre-révolution. M. Dumontet leur expose avec douceur et modération, qu'il s'est déjà prêté à cette injurieuse vérification, et que néanmoins, s'ils sont munis d'une autorisation légale, il se fera un devoir d'y déférer avec une respectueuse docilité. Ces justes représentations ne servent qu'à enflammer le courroux de cette troupe de bandits et de scélérats qui n'ignoroient pas que le département avoit sévèrement défendu de pareilles incursions.

Aussitôt, le tocsin qui appelle tous les désordres avec une rapidité effrayante, sonne à la réquisition des officiers municipaux : le signal d'alarme se propage en un instant dans toutes les campagnes circonvoisines : trente paroisses sont en alerte; trente drapeaux se déployent pour une terrible expédition. Quel est donc ce siège qui se prépare avec tant de fracas? On va forcer avec un orgueil intrépide la maison d'un

vieillard plus que sexagénaire, qui n'est environné que de femmes, et d'enfans encore au berceau. On demande sa tête avec des cris de rage. A l'aspect de cette meute innombrable de tigres altérés de carnage, tous ses domestiques épouvantés cherchent leur salut dans la fuite: mais il lui reste sa généreuse épouse qui brigue l'honneur de périr à ses côtés, si ses efforts sont impuissans pour le sauver. Elle s'enferme et se barricade avec lui dans l'intérieur du château: dès la première décharge, il est blessé; l'ardeur de le venger fait violence à la timidité de son sexe; elle court aux armes, et présente elle-même à son mari un fusil dont l'explosion déconcerta d'abord la lâcheté de ses assassins qui coururent se blotir au pied des murailles: mais bientôt elle reconnoît que toute résistance seroit inutile et ne serviroit qu'à irriter la fureur de ces forcenés. Seule elle affrontera tous les dangers en essayant sur ces cœurs de bronze la ressource de ses larmes. Elle prend ses enfans sur son sein, se précipite au milieu des assaillans, s'efforce de les attendrir, tantôt par les sons touchans d'une voix caressante, tantôt par les cris déchirans de son désespoir. Quand elle ne peut plus se flatter de leur surprendre, au nom de l'humanité, une émotion de pitié,

elle somme avec une dignité imposante, au nom de la justice, les officiers municipaux d'interposer leur autorité, et de placer l'innocence sous la sauve-garde de la loi. Ce n'est point sa fortune qu'elle cherche à garantir; en cet affreux moment, sa fortune et celle de tous les siens étoient la proie de l'incendie destiné à couvrir le pillage.

Il me faudroit une plume d'airain et l'ame impassible de ces monstres pour peindre dans toute son affreuse beauté cette scéne d'horreurs que le courage de Madame Dumontet eut à soutenir jusqu'à la fin de cette épouvantable journée.

Quel tableau que celui d'une mere de famille, à la fleur de l'âge; pétrie de graces et de sensibilité; aussi riche des dons de la nature, que comblée des présens de la fortune, ouvrant l'asyle de son époux à ses meurtriers après s'être livrée elle-même en ôtage pour désarmer leur férocité!

Pour prix de sa généreuse confiance, on la place sous le feu des armes défensives de son époux, afin d'en enchaîner l'explosion. C'est dans cette effroyable attitude qu'elle reste exposée pendant trois heures à tous les propos injurieux, à tous les

outrages, à toutes les brutalités d'une multitude effrénée qui lui tenoit le sabre sur la gorge, tandis que d'autres plus féroces encore, pour lui ravir la consolation d'être la premiere victime, s'écrioient avec d'horribles imprécations : *Il n'est pas encore tems.*

Enfin on l'oublie un instant pour courir au pillage. Bien convaincue que la cruelle avidité de ces monstres ne se payera point du tribut de ses larmes, et que le sacrifice de sa vie ne rachetera point celle de son époux, elle se dégage à la faveur du désordre, dans le dessein d'aller lui chercher à Lyon un secours plus efficace.

A peine s'est-on apperçu de son évasion, qu'on brûle de la resaisir: trente de ces bêtes féroces s'acharnent à sa poursuite; mais la providence qui veilloit sur ses jours, (sans doute pour les consacrer à la vengeance,) voulut qu'elle fût confiée à la garde d'un honnête habitant qui la conduisit sous le chaume hospitalier d'une ferme où ses enfans étoient déjà réfugiés. Dans cet asyle de miséricorde, quelques personnes officieuses la retinrent de force pendant deux heures pour lui épargner le spectacle de ce qui se passoit au château;

ensuite, pour tromper sa douleur, on lui persuade qu'à la faveur d'un déguisement, son mari avoit trouvé le moyen de se soustraire à la fureur des cannibales. Aussitôt elle rappelle son courage, recueille toutes ses forces, et se précipite avec ses enfans, sur tous les lieux où elle espere de se réunir à leur malheureux pere. Les *Rouintons* qui l'apperçoivent fuyante avec allégresse à travers les monts, redoublent de rage à la vue de leur proye près de leur échapper: ils lui tirent plus de deux cents coups de fusil, qui heureusement ne l'atteignirent point dans sa course. Errante à l'aventure sur les bords de la Saône, un génie tutélaire dirige ses pas vers le village de Couson, où M. Valesque, commandant de la garde nationale l'accueille avec une respectueuse sensibilité, et lui promet des facilités pour se rendre à Lyon. Mais à peine commençoit-elle à respirer et à renaître à l'espérance, après tant de fatigues et de dangers, que six cents de ces cannibales, impatiens de s'abreuver de son sang, arrivent à sa piste pour revendiquer et dévorer leur proye.

(*Ici la plume me tombe des mains; je me roule par terre, et je rougis d'être homme*).

Je ne saurois continuer cette déchirante nar-

ration : qu'il suffise de savoir que, graces aux soins compâtissans de M. Valesque, secondé par les principaux habitans de Couson, madame Dumontet trompa encore une fois la rage famélique de ses sauvages assassins qui, à l'exemple de Polyphême pourchassant jusqu'en pleine mer les Grecs échappés de sa caverne, ponrsuivirent opiniâtrement par d'affreuses menaces et d'horribles rugissemens, le bateau qui la conduisit à Lyon, où MM. du département se firent un devoir de l'accueillir avec tous les témoignages du plus vif intérêt, et s'empresserent de lui prodiguer les consolations les plus touchantes et les plus propres à la venger des odieuses persécutions du Sr. Brunet leur indigne collegue, dont le moindre crime est d'avoir été spectateur indolent de l'attentat qui s'étoit commis sous ses yeux.

Pendant que cette femme magnanime berçoit ses souffrances et charmoit ses dangers par d'agréables illusions sur la délivrance d'un époux chéri, quel étoit le sort de ce vieillard infortuné ?

Chassé par les flammes d'un donjon où il s'étoit réfugié, il s'avance majestueusement et avec le front calme de la vertu, au milieu de ses bourreaux. Les cruautés les plus ingé-

nieuses de Phalaris ne sont que des jeux innocens en comparaison de la nouvelle tactique de férocités que ceux-ci ont inventée. Vivant, il se voit mettre en piéces : ses membres pantelans sont épars çà et là autour de lui ; mais pour savourer avec délices les tortures de leur victime, ce n'est qu'avec une graduation froidement calculée, qu'ils s'empressent *lentement* de la déchirer par lambeaux : enfin, quand ils sont bien rassasiés d'un spectacle si horriblement voluptueux, ils lui permettent d'achever de mourir.

Mort il trouve encore des bourreaux ! ..... on se doute bien que ces trophées sanglans sont promenés en triomphe, aux acclamations de leur abominable joie ; mais ce que pour l'honneur de l'humanité et la consolation du nom françois, la postérité refusera de croire, c'est que ce cadavre mutilé et palpitant a trouvé un tombeau dans leurs entrailles, et qu'après avoir assaisonné avec tous les apprêts analogues à leur barbarie, ces débris tout fumans encore et dégoûtans de sang, ils s'en sont fait avidement un horrible festin.

Veut-on savoir maintenant quel étoit cet homme dont le massacre fait frémir l'humanité, et dont, à la honte de la justice moderne, le sang crie encore vengeance?

M. Dumontet étoit un citoyen infiniment recommandable, un militaire de la plus haute distinction, qui depuis 40 ans étoit en possession de rendre à sa patrie les services les plus éclatans.

Je passe sous silence tout ce qu'il fit dans la derniere guerre. Je ne dirai pas avec quel succès M. le comte d'Estaing sut mettre à profit le zele, les talens et le dévouement héroïque d'un officier d'un si rare mérite : il lui avoit voué une confiance sans bornes et une estime (1) toute particuliere. Tous les pas que M. Dumontet a faits dans la carriere militaire ont été marqués par les prouesses les plus valeureuses. De tant d'illustres faits d'armes, je n'en citerai qu'un qui se reporte à sa premiere jeunesse.

» Né avec une passion violente et des ta-
» lens sûrs pour les travaux des mers, il les
» traverse dès son jeune âge, navigue cinq
» fois aux échelles du Levant et au Cap, et
» mérite, par sa réputation naissante, que
» le célebre marquis de Roux de Corse le

(1) Le suffrage de M. d'Estaing avoit ALORS quelque prix : mais depuis que DEUX ÉLÉMENS ne lui suffisent plus pour SIGNALER SON PATRIOTISME, tout homme d'honneur qu'il menaceroit de son ESTIME, auroit le droit de lui en demander raison comme d'une insolence grave.

» pressât de commander avant 25 ans, ses
» corsaires. »

» Chaque campagne du jeune commandant
» fut marquée par de nombreuses prises. Choi-
» sissant entre les occasions qui firent briller
» sa valeur, je le peindrai livrant, vers le
» Sud d'Alicante, à deux navires Anglois un
» combat de six heures. Blessé dès le commen-
» cement de l'action, il reste aux endroits les
» plus exposés du vaisseau, et se prépare à
» l'abordage, lorsqu'un accident imprévu le
» fait manquer. Le feu prend à des caisses de
» poudre: le ravage qu'il cause est horrible:
» le péril et l'incendie s'accroissent: soixante
» fusils placés sous la voile d'artimon se dé-
» chargent d'eux-mêmes: au milieu est un
» vaste caisson plein de cartouches chargées
» de poudre: le bâtiment a tout à craindre:
» tout va périr, l'intrépide Dumontet s'élance
» au milieu des flammes. Dans l'instant même
» où il arrache le funeste caisson, les cartouches
» s'allument: l'embrâsement le cache à tous
» les yeux: mais il plonge et éteint dans les
» eaux le foyer même d'où partoient tant de
» feux. Il reparoît, rend l'espoir et l'ordre
» à son bord, force l'ennemi de lâcher prise,
» et excite dans tous les cœurs cette atten-
» drissante admiration qui est le vrai prix

» du courage. Ajoutons qu'à cette force d'ame,
» il réunissoit les connoissances de son art,
» qu'il avoit reglé son génie par l'étude. »

Voilà l'homme qu'un peuple d'Antropophages vient d'immoler à sa rage ! Il est bon que l'on sache que j'écris sous les yeux de sa veuve, cette *femme forte* qui comptera pour rien les outrages et les dangers auxquels elle a miraculeusement survécu, pourvu qu'elle venge le meurtre de son époux. Pendant qu'elle se consacre à ce pieux et douloureux devoir, les assassins de M. Dumontet reclament, comme de raison, une récompense civique, pour avoir liberé la nation d'une dette de 28,000 liv. de rente viagere dont il étoit créancier.

En attendant que je puisse énumérer tous les droits de madame Dumontet à l'admiration générale et à la reconnoissance des honnêtes gens, j'invite ceux-ci à réfléchir que le tribut d'une commisération stérile n'acquitteroit pas leur dette envers l'intéressante et incomparable veuve : il faut des secours plus efficaces et une protection active pour assurer la vengeance qui est le plus sacré de ses devoirs, et l'objet privilégié de ses vœux.

Je certifie la vérité de tous les faits et circonstances relatifs à l'affreuse catastrophe que

je viens de dénoncer aux ames sensibles par l'organe de M. Suleau : je déclare que ce courageux et estimable écrivain a mis dans le récit de mes malheurs, l'exactitude la plus scrupuleuse, de même qu'il est l'interprête fidele de mes sentimens.

Signé, DORLY, veuve GUILLIN DUMONTET.

Paris ce 21 *juillet* 1791.

Depuis deux jours j'avais fait vœu de ne plus quitter ma plume, que mes engagemens envers mes souscripteurs ne fussent remplis. Défenseur avoué de MM. les Gardes-du-Corps détenus dans la prison de l'Abbaye, j'avois juré aussi de venir à leur secours avec une énergie terrible; bien résolu à leur rendre, jusques sur l'échafaud, les devoirs de l'amitié, s'ils sont destinés à l'honneur immortel d'y périr victimes de leur fidelité : ne voilà-t-il pas qu'on vient au-devant de mes vœux ! l'officieux comité des recherches, renforcé de celui des rapports, m'avertit qu'il m'a fait préparer un logement dans la même enceinte avec mes cliens. On m'invite avec instance à m'y rendre. Je ne saurois tenir à une politesse si pressante, et je pars.

Je ne puis calculer la durée de cette nouvelle éclipse; mais, si du fond de mon cachot, il m'est possible de m'entretenir avec mes abonnés, je leur rendrai bon compte de l'emploi de tous mes momens. Les idées s'évaporent au milieu du tourbillon de la dissipation, et il y a longtems que j'avois besoin du recueille-

ment de la retraite. Peut-être quelques mois d'incarcération ne seroient-ils pas sans utilité pour la suite de mes travaux littéraires. Je doute qu'on soit tenté de m'interroger ; mais, au défaut de cette récréation, avec un crayon et force papier je saurai bien charmer les ennuis de ma solitude. Si l'on m'envie jusqu'à cette consolation, j'aurai encore la ressource d'écrire dans dans ma tête, et quand il s'agira de s'en séparer, tout n'aura pas fini pour moi ; j'imiterai Saint - Mirabeau, je la léguerai à mon valet de chambre.

On expédioit le 4eme N°. à mes abonnés de Province au moment où l'on vint s'emparer de moi, *au nom de la loi.* (Cette formule sacramentale n'est-elle pas bien placée et très-plaisante dans la bouche de l'émissaire du comité des recherches ?) J'ai fait des représentations infructueuses pour le soustraire à l'embargo des scellés qui ont été apposés sur tous mes papiers, c'est-à-dire, *mes chiffons.* Je me plais à espérer que mes gens auront la présence d'esprit de courir chez mon imprimeur où ils trouveront les adresses imprimées, et des exemplaires en quantité suffisante pour réitérer l'expédition.

A en juger par la précipitation et l'unanimité avec lesquelles les deux redoutables comités réunis ont décoché l'ordre de ma captivité, il faut que je leur aye inspiré de grandes frayeurs, et que les motifs de mon arrestation soient graves : tant mieux, morbleu ! il faudra voir cela : me voilà servi à souhait ; car on sait que je ne hais pas les aventures bruyantes et périlleuses.

EPITRE
DU BARON DE CRAC(1).
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Messieurs, l'esprit plein d'admiration
Pour vous et pour la révolution,
Jé né puis plus différer davantage
Dé vous présenter mon hommage.
Avant dé m'expliquer, il est bon et très-bon
Qué vous sachiez d'abord qué jé suis ce baron
Dont l'an passé certain autûr peu dramatique,
Au théatre françois sé permit la critique,
En disant qué j'étois un fieffé mentûr,
Moi qu'on cité par-tout pour un homme d'honnûr,
Moi qué l'on vit pendant tout lé cours dé ma vie
Comme un basqué courir après la vérité.
Dé cette insigné calomnie,
Sandis lé nom dé Crac un jour séra vengé :
Oui pour sur... mais trop loin la coleré m'entraîne;
Jé reviens au sujet qui près dé vous m'amene.
En l'an cinq cent et plus, un sieur dé Crac baron,
Et sans exagérer, lé trentiéme du nom,
A côté dé Clovis combattant en personne,

---

(1) Ce nom rappelle une jolie bagatelle de M. Colin d'Harleville, représentée aux François cette année, et non pas l'an passé, comme l'avance plus bas le très-véridique baron.

Défit, presque à lui seul, cent mille Sarrazins,
Dont un grand tiers fut fait prisonnier dé ses mains,
Et lé resté périt en passant la Garonne.
D'un combat si fameux
Lé sieur dé Crac voulant éterniser la gloire,
Fit bâtir dans l'endroit témoin dé sa victoire,
Un castel où toujours logerent mes ayeux.
Dé cé castel, lé décès dé mon pere,
Bon gré, malgré, mé fit propriétaire :
Pour tout dire en un mot, jé l'occuppe aujourd'hui,
Non pas tel qu'à sa mort jé lé reçus dé lui,
Car mes soigneux vassaux lé trouvant par trop vaste,
Et pensant qué brûler vaut mieux qué démolir,
En brûlerent au moins la moitié sans mentir.
Un autré sé fut plaint, mais baste,
Un peu moins grand, un peu moins beau,
Un château sans façade est toujours un château.
Dans ce manoir charmant, sûl avec ma famille,
Et mes valets dévénus mes égaux,
Jé médite à loisir vos glorieux travaux,
Depuis lé jour célebre oú l'on vit la bastille
Prisé d'assaut malgré sa forte garnison,
Exploit brillant qu'avec raison,
Nos neveux auront peine à croire,
En cé qué lé vainqûr générûx et clément,
Né repandit dé sang,
Qué longtems après la victoire.
Pardonnez-moi, messieurs, cetté digression.
Jé disois donc qu'épris dé toutes les merveilles
Qué l'on vous doit dépuis la révolution,
Jé passe en mon castel et les jours et les veilles
A mé bien pénétrer dé vos sages décrets,
Non pas pour y chercher la part dé la critique,

(Mé préservé lé ciel dé semblables projets !)
Mais parcé qué vos loix sont la sience unique,
Et lé gagé certain du bonhûr des françois.
Cé n'étoit pas ainsi qu'au tems dé Charlémagne,
Les barons mes ayeux remplissoient leurs loisirs :
Chicaner leurs vassaux, ravager la campagne
Et guerroyer entre eux étoit leurs sûls plaisirs :
D'autrés tems, d'autrés mûrs ; moi, quoiqu'on puisse dire,
Dans lé silencé jé m'instruis ;
Car ainsi qu'un autre j'aspire
A devenir un jour deputé du pays.
N'importe : en attendant cette époqué brillante,
Souffrez qué jé vous fasse part
D'uné nouvelle inquiétante
Dont jé fus informé par un hûrûx hazard.
On dit, et sans horreur jé né puis lé rédire,
Qué tout va mal : on dit qué la constitution,
Frele avorton né du délire,
Est lé rebours dé la raison :
On dit qué vous avez perdu la France :
Qué lé peuple est sans foi,
Lé royaume sans roi,
Et l'état sans finance :
Qué tout l'argent a disparu
Et qué votre papier né vaut pas un écu.
On dit dé plus, et l'on a tort sans doute,
Qu'au premier jour un beau décret
Qué vous gardez pour lé bouquet,
Doit annoncer la banqueroute.
Voilà les bruits injurieux
Qué la malignité s'évertue à répandre.
Si jé n'étois prudent jé . . mais non, il vaut mieux
Par des raisonnemens les forcer à sé rendre.

Suivant les malveillans la France est aux abois . . .
Cet argument est bien dé quelqué poids ;
Car à juger par l'apparence,
Ils ont raison ; mais patience,
On n'est jamais plus près dé la santé
Qu'alors qué l'on est bien malade,
Et toujours lé bonhûr naît de l'adversité.
Laissons faire lé tems, c'est un sûr camarade
Avec léquel jamais on né reste en chémin.
Nous n'avons plus dé numeraire ? . . .
Tant mieux, morbleu, tant mieux, l'argent n'est bon à rîn
Tôt ou tard il produit lé crime ou la misere.
Louis, cé potentat si puissant autréfois
N'est plus roi qué dé nom ; mais chez un peuple libre
L'ombré d'un roi suffit, sans quoi point d'équilibre.
Cet empire n'a plus ni magistrats, ni loix ? . . .
Mais aujourd'hui qu'avec nos droits
Nous avons recouvré notre antique innocence,
Lé codé dé nos loix est notré conscience.
L'eglise est sans pastûrs ! lé culte est aboli !
Les temples sont déserts ! . . . mais l'errûr a fini.
Démosthene, Solon, Socrate,
Licurgue, Aristote, Platon,
Alloient-ils à la messe ? adorez un oignon,
Et soyez démocrate !
Dieu né veut rien dé plus : cé dieu si doux, si bon,
Pour nous rendre du ciel la route plus facile,
Nous donna tout exprès la constitution.
Observez-là, vous suivrez l'évangile.
Eh ! donc, vils détractûrs, nous direz-vous encor
Qué tout va mal, lorsqué la France
Voit pour elle aujourd'hui renaître l'âgé-d'or :
Oui l'âgé-d'or . . cé qué j'avance,

Jé l'ai prouvé, jé crois . . . ils sont donc révénus
Ces siecles dé bonhûr, ces jours vraiment hurûx
Où l'homme, enfant dé la nature,
Exempt dé peine erroit au fond des bois
Comptant parmi ses plus beaux droits
Celui dé paître la verdure !
Vous à qui nous dévons cé prospéré destin !
Vous qu'on chérit encor plus qu'on né vous admire !
Rois, magistrats et chefs d'un peuplé souverain,
Daignez continuer dé régir cet empire,
Et parmi tous les cûrs qué vous avez soumis,
Vous rangérez bientôt jusqu'à vos ennémis.
Qu'ils menacent nos ports, ou couvrent nos frontieres,
Qu'ils soient Anglois, Lapons, Espagnols, ou Germains,
Né les rédoutez pas, jé connois des moyens
Qui leur feront changer d'avis et dé manieres.
Ces moyens, messieurs, les voici :
Donnez à Léopold l'Alsace et la Lorraine,
Lé Nord au roi dé Prusse, à Charles, lé Midi,
A Georges, lé Poitou, lé Perche et l'Aquitaine,
Et vous verrez bientôt l'olivier dé la paix
Dé ses rameaux fleuris ombrager vos décrets.
Cé mincé sacrifice uné fois fait, personne
Né s'aviséra plus dé mettre en question
Si lé bien dé l'état et la gloiré du trône
Vouloient la révolution.
Nous perdrons, il est vrai, quelqué pétit domaine ;
Mais, basté, sur cé point, transigez, croyez-moi ;
Car conserver lé tout n'est pas chosé certaine :
Lé point est qué céans chacun soit libre et roi.

Un prince très-connu, (et dont j'augmenterai encore la célébrité, si Dieu me prête vie) disoit un jour, *qu'il ne donneroit pas un petit écu pour se concilier l'estime publique* : on ne vit dans son dédain qu'une impudence vraiment cinique, parce que l'on connoissoit la hideuse immoralité du sire ; aussi lorsqu'il s'avisa depuis de prodiguer les sacrifices pour acheter la faveur populaire, on prit sans scrupule ses *petits écus* ; mais il n'obtint en échange qu'un surcroît d'horreur et de mépris. C'est pourtant dommage qu'un mot fier et d'un sens profond soit sorti de la bouche d'un homme vil ; car il est certain qu'en général c'est un orgueil bien raisonné que de dédaigner l'opinion publique.

Pour bien analyser cette idée, il faut en décomposer tous les élémens.

Qu'est-ce que l'opinion publique, en tant qu'elle se rapporte à un individu ?

C'est le suffrage ou l'improbation de la pluralité.

Qu'est-ce qui constitue cette pluralité ?

On ne me contestera pas que c'est la tourbe des sots, des fripons et des méchans : car c'est aujourd'hui plus que jamais qu'il est vrai de dire qu'un *honnête homme fait exception à la*

regle générale. Or tout homme d'honneur doit nécessairement être mésestimé des sots, suspect aux fripons et haï des méchans : il lui seroit donc permis d'être douloureusement affecté et profondement humilié, si jamais il avoit le malheur d'obtenir le suffrage général.

Pour moi, je suis si pénétré de cette vérité, que, si mes détracteurs cessoient de m'honorer de leur malveillance, et de leurs invectives, je cesserois à mon tour de me regarder avec complaisance ; je me deviendrois suspect à moi-même ; je ne m'interrogerois plus qu'en tremblant ; je ne descendrois dans ma conscience qu'avec une sombre inquiétude ; en un mot, je me demanderois avec effroi ; quelle honteuse métamorphose s'est donc faite en moi ? de quelle turpitude me suis-je donc souillé pour me voir si cruellement poursuivi de la bienveillance publique, et menacé de l'estime générale ?

On peut croire qu'avec de pareils principes, je me garderois bien de combattre la calomnie qui ne s'attaqueroit qu'à moi ; et ce n'est assurément point pour des considérations personnelles, que je vais une fois prendre la peine d'en repousser les atteintes.

Toutes les imputations qu'on ait pu imaginer pour ou contre moi, se réduisent à cette assertion ;

que je suis un homme très-dangéreux soudoyé par l'aristocratie; et comme si ce n'étoit pas assez que cette belle découverte fût annoncée dans tous les libelles de la démagogie, j'apprends que cette grande nouvelle a été fastueusement placardée à tous les coins de rues et dans tous les carrefours le lendemain de mon arrestation; et pour rendre l'aventure aussi merveilleuse que touchante, on m'accolle avec l'ami Marat, et l'on me supposse très-plaisamment un but commun, un concert de vues, avec cet étrange confrere en aristocratie.

Ah! je suis donc SOUDOYÉ PAR L'ARISTOCRATIE! il étoit, ma foi, temps que je l'apprisse: ces gens-là auront de terribles comptes à me rendre: le mémoire de mes services ne laisse pas que d'être volumineux, et dieu m'est témoin que je n'ai encore reçu aucun à-compte!

JE SUIS SOUDOYÉ PAR L'ARISTOCRATIE! si le reproche est sérieux, il est bien impudent; mais il est encore plus mal-adroit. Comment en effet ceux qui m'honorent de leurs intentions hostiles s'exposent-ils à m'attaquer avec de pareilles armes? n'auroient-ils donc voulu que me faire naître l'occasion de divulguer innocemment quelques secrets qui

pesent à mon orgueil : eh bien ! puisqu'ils ont la bonté de m'y forcer, je vais enfin m'expliquer sur mon désintéressement dont j'ai eû la simplicité de pousser l'excès jusqu'au ridicule.

Je n'étois pas en France à l'époque de cette grande explosion qui nous a si heureusement régénérés. Je n'ai remis le pied sur cette terre de liberté , que le 27 Août 1789 , après une absence d'environ trois années que j'avois employées à visiter l'Amérique depuis les petites Antilles, jusqu'à la partie Septentrionale du Continent. Je venois prendre l'agrément du roi pour une place de sénéchal à la Guadeloupe ; mon séjour en France ne devoit être que momentané ; et, je n'étois pourvu que de l'argent strictement nécessaire pour les frais du voyage. On se doute bien que je ne tardai pas à me mêler dans la bagarre, et à prendre une part active à leurs sanglantes polissonneries.

Tout ce que je pus démêler au premier coup d'œil , c'est que les opprimés étoient devenus les oppresseurs, et qu'ils abusoient de leurs prospérités avec toute l'insolence de nouveaux parvenus : je prévis aussi-tôt que leurs comités de recherches feroient regreter la chûte de la bastille ; et cette idée (qui étoit peut-être un pressentiment des vexations

inouies que ces honnêtes-gens devoient me susciter,) ne me permit pas de m'apitoyer sur la fin tragique de son imbécille gouverneur.

Je débutai sur la scène politique par quelques écrits chauds et forts de raison, mais rédigés d'ailleurs dans un esprit assez modéré. Avant d'adopter une allure décidée, je voulois sonder le terrein sur lequel j'avois à faire route. On vient à moi, et bientôt je fus initié dans tous les mysteres. La scélératesse des agens et l'atrocité de leurs moyens, ne m'inspirerent qu'horreur et dégoût, et me firent présager que le dénouement de la catastrophe seroit également honteux et funeste, si l'on se contentoit de parler modestement le langage des principes à des forcenés qui avoient l'hypocrisie de les afficher tous sans en avoir aucun. C'est alors que je pris une physionomie prononcée, et que je conseillai hardiment à tous les honnêtes-gens de résister avec une grande énergie. Ma doctrine étoit encore très-praticable, et je me mis en devoir de la prêcher d'exemple;

Promisi ultorem, et verbis odia aspera movi.

mais je fis plus de prosélytes que d'imitateurs,

. . . . . . *Taciti ventura videbant.*

et tous mes efforts n'aboutirent qu'à attirer sur ma

tête une premiere persécution qui dura cinq mois; et dont le dénouement pouvoit être fâcheux, si je n'eusse fait à propos quelques frais de courage et de présence d'esprit.

C'est ici que je dois parler des dépenses d'un autre genre.

Loin de former sur ma plume des spéculations sordides, j'avois eu jusques-là la puérile délicatesse de ne propager mes opinions politiques qu'au détriment de ma bourse. Cet état de choses étoit violent. Fastueux par goût et par habitude; l'esprit de magnificence et de prodigalité, m'avoit accompagné jusques dans mes prisons. Quand on joint à beaucoup de frivolité dans les goûts, une forte dose de philophie dans les idées, on trouve le courage de s'assujettir à certaines réformes, et la résignation à ces sortes de sacrifices ne m'a jamais été pénible : il se mêle un grand charme aux privations les plus austeres, quand elles ont leur source dans des principes d'honneur et des motifs de délicatesse : mais mes besoins de circonstance étoient beaucoup plus étendus que les ressources de mon économie : en butte à l'activivé malfaisante de lâches antagonistes qui par esprit de parti semoient l'argent pour me perdre, il falloit bien pour

déjouer leurs intrigues, contreminer toutes leurs manœuvres, et ma position judiciaire étoit nécessairement très-dispendieuse.

Des personnes respectables dont j'avois à peine l'honneur d'être connu se sont successivement introduites dans ma prison. La générosité leur avoit donné l'éveil sur la crise et le danger de ma situation : ils m'apportoient des secours immenses, qu'ils m'offrirent avec cette modestie, j'ai presque dit, cette pudeur, qui ajoute un nouveau prix au bienfait, en persuadant à celui qui l'accepte, qu'en consentant à être obligé, il acquiert à la reconnoissance de son bienfaiteur plus de droits qu'il n'en a donnés.

Le procédé de ces hommes généreux étoit sublime ; mon excessive fierté ne le jugea qu'indiscret et presque insultant. Plus scandalisé que reconnoissant de leurs offres ; j'accueillis cette proposition avec une dignité si sévère qu'ils durent amèrement se repentir d'avoir eu la bonté de m'en faire l'hommage. Il n'y avoit, en dernière analyse, qu'indécence et ingratitude dans ma susceptibilité où je ne voyois alors qu'un petit prodige de délicatesse ; et c'est uniquement par respect pour la modestie de ces hommes vertueux, que je dérobe leurs

noms à l'estime et à l'admiration de tous les gens de bien.

Je confesserai pourtant que je n'ai pas toujours été si récalcitrant.

J'ai usé librement de la bourse d'un *quidam* qui à ce prix m'absolvoit d'avance de tous mes péchés d'aristocratie. Cet homme m'avoit déjà prêté cent mille francs dans d'autres circonstances : sous beaucoup de rapports il avoit auprès de moi le droit de représentations ; lui qui depuis a consenti à se laisser affubler d'une écharpe, il ne pouvoit ni devoit encourager ce qu'il appelle mes hérésies politiques, mais il ne s'est j'amais permis d'en contrarier l'essor que par des considérations de prudence. Sûr de ma probité jusques dans mes erreurs, il ne pouvoit que me plaindre, mais il se seroit fait un crime de me blâmer d'obéir à l'impulsion de ma conscience. La seule condition qu'il attacha à cette sorte de condescendance, c'est que je lui laisserois le privilège exclusif de pourvoir à tous les frais de mes armemens contre le systême révolutionnaire : peut-être les jansénistes de l'aristocratie me pardonneront-ils cette espece de transaction avec un profane, quand ils sauront que ce profane, il est mon pere.

Sans doute je n'étonnerois personne si je déclarois que certains personnages qui attachoient quelque importance à ma conversion, m'ont fait l'injure de la marchander : assurément je ne trouverois point d'incrédules si j'affirmois que je nâgerois depuis longtems dans l'opulence si j'eusse été peu délicat sur les moyens d'arriver à la fortune. Je n'ai jamais été à vendre, parce que je ne sais point faire salarier mes sentimens ; si le parti dont j'ai épousé les intérêts avoit eu, à mon insçu, la prétention de m'acheter, il y auroit quelque générosité à m'en faire l'aveu, car dans cette hypothese, on me devroit, outre le prix de ce marché tacite, de grandes restitutions.

Il n'est pas dans mon caractère de me sacrifier par un esprit de calculs pécuniaires ; mais quand il seroit vrai que je n'eusse affronté tant de dangers et bravé tant de persécutions que par cette sorte d'ambition, je ne serois pas encore mécontent de ma spéculation : je suis bien plus affamé de considération que d'argent, mais si l'appât de la fortune n'a jamais été mon premier véhicule, je n'en suis pas moins convaincu que c'est un accessoire qui n'est point du tout à dédaigner, or je suis maintenant dispensé de la poursuivre ; elle ne peut plus m'échap-

per, je n'ai besoin que de savoir l'attendre.

J'en ai dit assez pour dissiper tous les nuages, et donner la clef de ma conduite à ces esprits ombrageux que la singularité de mon désintéressement a quelquefois inquiétés. Mais puisque je suis en train de familiarité avec mes souscripteurs, il faut qu'ils me permettent de placer dans le même cadre ma confession et mon bilan. Je sens tout ce qu'il y a d'impertinent à se montrer si longtems au public en bonnet de nuit. Tous ces détails domestiques qui répugneront à mes lecteurs, me soulevent le cœur; et c'est pour n'y plus revenir que je veux les épuiser: c'est multiplier ses nausées, que d'avaler une médecine à plusieurs reprises.

Quand je fus fatigué d'être onéreux à mon pere, qui consciencieusement doit compte de sa fortune à ses dix enfans, je cédai à la fantaisie de me créer un impôt sur la curiosité de mes lecteurs. A peine eus-je proposé par souscription mes boutades inconstitutionnelles, que déjà j'avois recueilli une somme de quarante mille livres; (si c'est dans ce sens qu'on m'accuse d'être *soudoyé par l'aristocratie*, je passe condamnation). Pour peu que j'eusse mis d'activité à exploiter cette mine, j'aurois

plus gagné à dépecer nos législateurs, et à pulvériser leurs sottises, qu'eux-mêmes à les fabriquer; (et ce n'est pas peu dire; car le métier de ces marchands de décrets est prodigieusement lucratif pour ceux qui sont un peu achalandés) mais à peine m'étois-je *réveillé*, qu'à des distractions coupables qui me firent oublier mes engagemens, il se joignit quelques dégoûts imprévus qui sembloient m'autoriser à sommeiller encore: j'allois enfin profiter de ma vogue, et j'étois sérieusement occupé à réparer mes torts, lorsque tous ces bons inquisiteurs qui me surveillent avec une sollicitude paternelle, se sont empressés de réunir leurs efforts pour opposer une digue au débordement de mes irrévérences.

. . . .
. . . .
. . . .

Sequestré de la nature entiere pendant 17 jours, je ne pouvois communiquer qu'en contrebande avec le reste des humains, et il me falloit toute l'industrie de Robinson Crusoé pour escamoter de tems en tems quelques bribes de papier auquel je confiois avidement l'appendix de toutes mes rêveries. Sans cet épanchement j'aurois été brusquement étouffé

par

par l'affluence hydropique de mes idées.

On rétablit enfin la libre circulation de mes pensées ; je renais à la vie sociale ; mais c'est pour apprendre que toutes mes relations d'affaires sont obstruées, mes effets au pillage, ma fortune irrémédiablement désordonnée, mes créanciers en alerte (1), et mes

(1) Un créancier m'a signifié sur papier timbré sa mauvaise humeur ; mes souscripteurs me harcelent sans pitié : je ne puis leur riposter que par cet extrait d'une adresse volumineuse sur laquelle on a jugé à propos de passer à l'ordre du jour.

. . . .

. . . .

Ce n'est point ma liberté que je vous demande, je ne suis pas du tout impatient de la recouvrer. Qu'ai-je à me plaindre ? vous m'avez traité comme UN ROI ; il y a pourtant cette différence ; que je conserve sous vos verroux une ame indépendante ; et avec ce stoïcisme je puis braver toutes les fureurs qui ne porteroient que sur moi individuellement. D'ailleurs les idées fortes se décomposent et s'évaporent au milieu du tourbillon de la dissipation, et j'avois besoin du recueillement d'une retraite silencieuse pour rallier mes esprits et mûrir mes conceptions. En un mot, vous m'avez placé dans le point de vue le plus convenable pour un homme qui cherche à envisager sous tous ses aspects, avec netteté et précision, le tableau mouvant du monde politique. C'est du fond de ma

domestiques incarcérés. (1). On m'annonce en

prison, que, posté en vedette, j'aime à planer par la pensée sur le vaste amphithéâtre des grands événemens qui se préparent; mais il se mêle quelque déplaisir au charme de mes sublimes contemplations, quand je pense que mes créanciers qui n'ont que des goûts bourgeois, et rampent modestement dans la région sublunaire, s'accomoderoient beaucoup mieux de mes spéculations terrestres que de l'élans de mes visions aëriennes. Ces gens-là n'aiment point du tout à me voir juché au firmament de l'horison politique: ils redoutent pour moi le sort d'Icare; et leurs anxiétés sont d'autant plus cruelles, que, si quelqu'astre brûlant venoit à fondre mes aîles, ils seroient écrasés par ma chûte. J'ai fort à cœur de les désintéresser sur les suites de mes audacieuses entreprises; et c'est très-sincérement et avec les plus vives instances, que je vous demande la permission de conférer librement sur ce point avec mon commis. Je voudrois qu'il pût venir recevoir mes ordres deux fois par semaine. Croyez fermement que les instructions que j'ai à lui communiquer, sont tout-à-fait étrangeres aux considérations de prudence qui vous ont conseillé la précaution de vous assurer de ma personne.

N'aurez-vous pas aussi un peu de pitié pour mes souscripteurs ? je conçois que ce mot (*pitié*) peut

(1) On me dit que l'un d'eux s'est signalé par un délit important; on ne l'accuse pas de moins que d'avoir vigoureusement rossé un bataillon de gardes nationales: si c'est

même-tems que je ne dois pas me bercer de

faire ici contre - sens et que dans ma bouche il est au moins présomptueux ; mais enfin ils ont la bonté de prendre quelqu'intérêt, de sympathie ou de curiosité, à mes boutades contre votre systême, parce qu'au défaut du mérite de l'élégance, elles ont toujours, graces à la richesse de la matiere, celui d'être fortement motivées ; et c'est au moment où je m'étois ménagé le loisir de remplir mes engagemens envers eux en mettant à nud la futilité de vos opérations et tous les germes de désastres qu'elles recélent, que vous êtes venu entraver mes heureuses dispositions. J'espere, MM., que vous

pour son compte, c'est tout au moins un imprudent, et ces MM. le lui ont bien prouvé : si je suis pour quelque chose dans cette aventure, c'est un indiscret : de quoi se mêle cet étourdi ? sied-il à un malheureux négre de se faire le Don-Quichotte de son maître ? dans l'une et l'autre hypothèse, tout ce que je puis faire pour le secourir, c'est de doubler ses gages ; mais je me garderai bien d'intervenir dans son affaire : ce ne seroit peut-être pas le plus court moyen de la civiliser, et puis, c'est que la fredaine est par trop scandaleuse :

Avec quelle irrévérence ce maraud FRAPPE *des dieux !*

En attendant que je sois instruit de toutes les particularités de cet incident, je me bornerai à représenter à qui il appartiendra, que cet homme ayant été légalement prépose par moi à la garde de mes scellés, il eût été plus régulier de ne l'enlever à son poste qu'après lui avoir substitué un gardien de mon choix, au lieu qu'on n'a pas même songé à le remplacer d'une maniere quelconque.

l'espoir de mon élargissement tant que le roi

---

prendrez cet objet en grande considération et que vous allez rétablir la libre circulation de ma correspondance avec mes abonnés. Au fait, ils sont aussi mes créanciers : ils sont tous porteurs d'une lettre de change sur mon esprit, et je vous avoue que le déréglement du vôtre me met en fonds pour acquitter toutes ces dettes-là.

Guerroyons, MM., car il est honorablement impossible de capituler avec vous, mais puisque je vous attaque loyalement, ne vous défendez pas en sauvages; respectez le droit des gens. Je ne me récrie pas sur la perfidie de mon arrestation et l'irrégularité de ma détention qui n'est encore colorée d'aucunes formes juridiques. Je conçois que si vous étiez condamnés à ne me combattre qu'avec les armes de la justice et de la raison, la partie seroit trop inégale ; mais seroit-ce trop que d'exiger que vous ne me causiez d'autre préjudice que celui qui peut être utile à vos vues, et que par conséquent vous n'ayez pas l'absurde inhumanité d'associer à mes pertes une foule d'êtres indifférens, qui n'ont peut-être pas l'honneur de partager l'animosité implacable que je vous ai vouée? Persécutez-moi selon la mesure de votre intérêt, j'y souscris pour ma part; je me sens plus fort que le chapitre des événemens, tant que vos coups ne porteront que sur ma responsabilité individuelle : mais n'étendez pas les effets de votre ressentiment sur des malheureux à qui la cause en est étrangere; et à cette condition, je puis encore être avec une certaine dose de considération,

Votre..... &c.

n'aura pas accepté, sans restriction, la charte constitutionnelle: ah! sire, c'est à votre majesté que je m'adresse : n'aurez-vous pas le courage de dire, quand ils vous offriront la liberté du préau; MISERABILE CARMEN! *qu'on me remene aux carrieres* ? Vous, arbitre et dépositaire du sort de 25 millions d'hommes, ferez-vous moins qu'un pauvre philosophe qui aima mieux périr dans les fers, que de prostituer ses louanges aux mauvais vers de son tyran? comme je bénirois mes chaînes, si vous pouviez seulement imiter cette vertueuse inflexibilité!

Veut-on savoir maintenant quel prétexte ils ont imaginé pour faire main-basse sur ma personne? me croira-t-on quand je dirai que c'est le dix-septieme jour de ma détention, que j'ai fait cette curieuse découverte? cependant ce n'est pas ici une hyperbole; c'est après 17 jours du plus parfait oubli, qu'on est venu m'exhumer pour me demander si je jugerois à propos de me reconnoître l'auteur d'une brochure qui me fut au même instant présentée : pour toute réponse je la signai et la paraphai du commencement à la fin. C'étoit tout platement le 4e n°. de mon journal; et pour juger combien l'inquisition est heureuse

en expédiens, il faut que l'on sache que ce pauvre n^{o}., qui ne se doutoit gueres de son importance, tout Paris en étoit pavé 8 jours avant qu'on s'avisât de le destiner à l'honneur postiche de figurer dans ma persécution.

. . . .

On me signifie que l'entrée de mon cachot est encore une fois interdite à mes amis. Y a-t-il quelque exemple d'une tyrannie plus folle, d'une férocité plus absurde? voilà de plats coquins! mais ils ont beau s'évertuer à inventer des tortures, je ne leur ferai pas même l'honneur d'invoquer la protection de leurs loix. Je saurai lasser à force de patience l'acharnement de mes bourreaux; et quiconque a la mesure de mon caractere, ne doit plaindre qu'eux. Les efforts de leur rage n'ont pas la consolation de m'atteindre ' ou plutôt leurs hostilités n'arrivent jusqu'à moi que pour me donner le plaisir de triompher de leur impuissance.

Il ne leur reste plus qu'à m'envier la récréation de divulguer leurs infamies : eh! bien, quand je n'aurai plus d'autre moyen d'exhaler mon indignation et mon mépris, je me

couperai la langue avec les dents et je la leur cracherai à la figure.

Dans le N°. prochain, (s'il n'est pas étouffé dans son berceau,) j'évoquerai au tribunal de l'opinion publique, l'affaire de MM. les gardes-du-corps, dont, par pudeur sans doute, ou plutôt par prudence, on semble avoir abandonné l'instruction. En attendant, ils moisissent dans leurs fers ; les loix sont muettes pour eux, leurs juges sourds à leurs cris ; et mes braves voisins seroient bien à plaindre si l'on pouvoit être malheureux en souffrant pour une si belle cause.

Avis à mes souscripteurs.

Je suis toujours accablé de reclamations : la circulation de mon journal est interceptée de toutes parts dans les canaux de la poste, et tels abonnés auxquels j'ai expédié par triplicatà, *se plaignent de n'avoir rien reçu. Je ne suis pas en situation de tenter de nouveaux efforts pour les satisfaire : je ne puis que prendre l'engagement d'avoir égard à leurs demandes dans des conjonctures plus favorables. J'ai de terribles griefs contre cette administration des postes ; mais ils ne seroient pas plus effrayés de mes menaces, que touchés de mes*

plaintes : où est l'autorité qui puisse en imposer à des gens qui, en général, n'ont aucune idée de la dignité de leurs fonctions, et vous ruinent pieusement un aristocrate par esprit de patriotisme ?

Pour obvier, autant qu'il est en mon pouvoir, à tous ces brigandages, je vais établir un bureau de distribution dans la prison de l'abbaye où l'on pénetre encore, en se munissant d'un passe-port de MM. les administrateurs de la police, à l'honneur de qui je dois publier qu'ils connoissent leurs devoirs, et que dans l'exercice de leurs fonctions ils se plaisent à respecter les droits de l'homme et du citoyen. Peut-être mon compliment a-t-il trop d'étendue, mais j'affirme que c'est sous cet aspect que jusqu'à présent se sont montrés à mes yeux tous ceux d'entre eux avec qui j'ai eu quelques relations de circonstance.

Je transporte mon bureau de souscription au comité des recherches : ces honnêtes-gens sont singuliérement officieux, et je ne dois plus douter que mes abonnés ne soient servis désormais avec la plus scrupuleuse ponctualité.

JOURNAL
DE M. SULEAU.

N°. VI.

Adhuc modicum temporis et videbitis, etc.

JOURNAL DE M. SULEAU.

N°. VI.

Qua data porta ruunt.

VIR.

OBSERVATIONS sur le décret constitutionnel qui pose des limites à la liberté de la presse.

CHEZ tous les peuples amoureux de la liberté on a disputé avec acharnement et jusqu'à satiété sur cette grande question, la plus épineuse et la plus importante de l'ordre politique. Avec quelque précision que je m'étudiasse à récapituler tous les argumens de cette controverse, leur compilation enfanteroit des volumes; et je n'aurai jamais le malheureux courage de faire un livre sur une matiere dès long-tems épuisée. Ce seroit une véritable cruau-

té, que de rebattre un sujet auquel il n'est plus possible d'adapter une idée neuve.

Je résume en deux mots mon opinion particuliere : la liberté illimitée de la presse présente certains avantages politiques ; mais, à tout prendre, elle seroit un des plus grands fléaux de toute société policée.

J'ajoute qu'il est aussi impossible de faire une bonne loi sur la liberté de la presse, que d'en imaginer une plus détestable que celle qui vient d'être incrustée dans notre marqueterie constitutionnelle. La rédaction en est si vicieuse, si amphibologique, qu'il seroit difficile à des suppôts de chicane les plus déterminés, de rien imaginer de plus entortillé, de plus litigieux.

Quoiqu'il en soit, c'est encore avoir beaucoup gagné que de savoir positivement que la liberté de la presse peut quelquefois dégénérer en une licence punissable. Son extension indéfinie étoit un des bienfaits empoisonnés de la révolution dont elle a si puissamment favorisé tous les excès. Tant que nos législateurs ont cru qu'il importoit au succès de leurs desseins d'autoriser la débauche de la presse, c'étoit un vil guet-à-pens d'en réprimer judiciairement le libertinage ; un écrit, quel qu'il

fût, ne pouvoit alors être repréhensible qu'au tribunal de l'opinion. Maintenant qu'avertis par la nécessité, ils ont adopté un autre système, il faut se renfermer dans les bornes qu'ils ont tracées. Ils se sont avisés un peu tard de mettre un frein légal aux extravagances littéraires ; mais toujours est-il vrai que les écrivains honnêtes et déliés , ne reçoivent ces entraves qu'avec joie et une sorte de reconnoissance.

Il y a tant de moyens innocens de faire justice des sots ! au fait qui m'empêchera aussi de tuer à coup d'épingles tel frippon qu'il ne m'est plus permis d'assommer à coups de massue ? la loi ne sauroit émousser le style du ridicule ; elle ne peut réprimer les détours, les allusions , les réticences , et souvent il arrivera que la sagacité du lecteur en devinera plus que l'auteur n'en aura sous-entendu. Il est si facile de dire ce qu'on ne dit pas ! une loi prohibitive ne peut juger que les choses, et n'a point d'empire sur les intentions. Qu'elle prise aura-elle sur un auteur qui connoîtra l'art des précautions oratoires ? il s'enveloppera dans le voile transparent de l'allégorie. C'est la gaze d'une coquette ; elle ne sert qu'à mieux enflamer l'imagination ; *quœque latent*,

meliora putat. L'immodestie des femmes de Sparte n'étoit propre qu'à révolter les sens. Il y a une sorte de pudeur, fille de la coquetterie, qui est bien autrement dangereuse que la nudité pour irriter les desirs.

Pour moi, je ne serois pas surpris que le décret qui réduit tant de pauvres écrivailleurs aux abois, fût l'époque de la renaissance du goût. Les modifications qui amendent la liberté de la presse ne sont véritablement fâcheuses et importunes que pour les lourdauts prédicans de la démagogie. Un mot fin et caustique, un sarcasme spirituel, une satyre ingénieuse, une épigramme bien acérée; . . . tout cela passera à travers le crible de la censure; les filets de la loi n'intercepteront que les immondices de tous ces folliculaires *sappeurs* qui n'ont jamais *sappé* que le goût et le bon sens. Ces misérables s'étoient fait un métier lucratif d'outrager périodiquement la raison et la justice; et leur brutalité mercenaire trouvoit aussi son compte à déflorer la vérité, quand ils ne pouvoient l'étouffer. Leurs mains calleuses seront toujours inhabiles au maniement d'une plume; c'est avec leur hache que ces cyclopes avoient appris à tracer péniblement les plus grossieres et les plus dégoû-

tantes invectives. Il n'y a que ces attentats matériels qui n'échapperont point au glaive de la loi ; et comme ces êtres vils ne sont courageux qu'à braver la honte, le mépris et tous les genres d'opprobres, quand l'impunité physique n'enhardira plus leur lâcheté, les voilà réduits à s'empoisonner eux-mêmes du venin dont ils sont gorgés.

Peut-être m'accusera-t-on d'avoir fait aussi quelques orgies d'injures et de brutalités : mais qui sait si ces Spartiates qui précipitoient leurs esclaves dans tous les excès de l'ivrognerie pour en préserver leurs enfans, ne se seroient pas prostitués eux-mêmes pour modele, s'ils n'avoient eu que ce moyen de leur inoculer l'horreur pour le plus crapuleux de tous les vices !

Maintenant je serai plus sobre de certaines médisances.

J'ai d'ailleurs un penchant secret à la louange, qu'il m'eût été bien agréable de satisfaire : moi seul, je sais ce qu'il m'en coûtoit pour contrarier mes inclinations naturelles. Comme je vais désormais me laisser doucement entraîner à cette aimable pente, toutefois quand il s'agira de juger les personnes ! inexorable sur les choses, je ne respecterai que les *autorités*

constitués, c'est-à-dire, que je ne m'en occuperai jamais; car il est évident que s'il est défendu de les *avilir*, il n'est plus permis d'en parler.

J'avois prédestiné ce N°. à l'apologie juridique de trois illustres *complices* de l'auguste criminel de *sauve*-nation; mais à peine avois-je esquissé le plan du projet de leur défense, que j'appris qu'on tramoit l'injure de leur pardonner le plus vertueux de tous les délits. C'est le seul malheur qu'ils avoient à redouter; et maintenant je croirois insulter à leur infortune en étalant le magnifique avantage de l'honorable persécution qui leur avoit été promise. C'est bien assez que leurs espérances de gloire soient déçues, sans que j'envenime encore l'amertume de leurs regrets par le tableau du bonheur qu'on leur envie!

Voici le germe des idées que je me proposois de mûrir et développer. Si j'ai

la modestie de livrer au public ces phrases indigestes que j'avois tracées à la hâte, c'est qu'il n'est peut-être pas indifférent qu'on sache dans quel esprit j'avois entrepris une justification d'un genre si singulier. Je suis bien aise de dire aussi qu'avec telle fierté que j'eusse dessiné leur attitude, je serois encore resté au-dessous de leurs intentions.

J'ai l'honneur de défendre trois accusés à qui, certes, il est permis d'être fiers et de s'enorgueillir du crime dont ils sont prévenus. Si j'avois à réclamer pour eux l'indulgence, je n'aurois besoin que d'exposer les moyens de considération qui militent en leur faveur, pour leur acquérir dans tous les cœurs honnêtes, de puissans apologistes; mais ce n'est point d'un méprisable intérêt de commisération et d'humanité, que de si braves gens peuvent être jaloux; leur absolution à ce prix n'a plus rien qui les tente, et ils me démentiroient si, plus occupé du soin de leur conservation que de celui de leur gloire, je cherchois à leur

composer, aux dépens de leur conscience, je ne sais quelle honteuse innocence qui ne seroit cimentée que de la pitié du public et de la clémence de leurs juges.

Dans ces tems malheureux de confusion et d'anarchie, où toutes les idées morales participent au bouleversement de l'ordre politique; où les crimes sont érigés en vertus, il n'est pas rare qu'au tribunal de la loi moderne l'on soit repréhensible pour avoir *commis* une action magnanime qui, d'après les loix immuables de l'honneur, ne mérite que récompense : l'homme de bien poursuivi par cet étrange délire prendra-t-il l'humble attitude de la soumission et de la récipiscence ? se rendra-t-il lâchement le *complice* des *vertus* de ses persécuteurs ? Non, il s'enveloppe dans la sienne, et attend avec une généreuse fierté le glaive de ses tyrans.

Cette résignation sublime, il sont prêts à la prêcher d'exemple, ces honorables accusés qui comparoissent ici en criminels en présence de la loi. Organe de leur apologie juridique, je suis encore l'interprête de leurs sentimens, et le garant de leur héroïque constance : je réponds donc sur ma tête que si, par de hautes considérations politiques,

ou pour mieux dire, par l'ascendant impérieux des plus cruelles préventions, et le déchaînement irrésistible des animosités populaires, ils étoient destinés à périr victimes de leur fidélité et de leur dévouement à un devoir que la grandeur et le danger des circonstances ne rendoient que plus sacré, ils ne souilleront par aucun symptôme de foiblesse, l'honneur immortel d'un trépas si digne d'envie. Dépositaire de toute leur confiance, et confident de leurs vœux les plus secrets, c'est en leur nom que je contracte ce glorieux engagement, dejà leur noble et intrépide contenance vous le ratifie, et je ne saurois trop vous redire que s'ils étoient appellés à le sceller de tout leur sang, il ne me resteroit à moi, que le regret éternel de n'avoir pas eu l'occasion de mériter d'être associé en holocauste à un si beau sacrifice. Mais que parlai-je de victimes et de résignation! cette cause déjà si intéressante par le pathétique de ses accessoires, et sur-tout si importante par la majesté de son origine, présente encore ce merveilleux avantage, que mes cliens sont tout-à-la-fois, et dignes de tous les éloges au tribunal de l'honneur, et rigoureusement irréprochables aux yeux de la loi de circonstances qui veut les juger.

Oui, Messieurs, l'affaire qui est aujourd'hui soumise à votre jugement n'est litigieuse sous aucun rapport; et sous quelque aspect qu'on l'envisage, soit qu'on la considere dans les grands principes de la morale, qu'aucune puissance ne sauroit altérer, soit qu'on la discute dans le systême ébauché de vos nouvelles loix, dont le moindre défaut est d'être incohérentes et incomplettes, elle ne présente pas même l'ombre d'un délit: et pour parer à toutes les objections de la malveillance qui ne manqueroit pas de me prêter l'intention d'éluder le véritable point de la difficulté en me retranchant dans quelques débris d'une idolâtrie superstitieuse pour les anciennes institutions, c'est uniquement d'après la nouvelle hyérarchie des pouvoirs politiques, que je vais démontrer la futilité et le scandale de l'accusation sur laquelle vous avez à prononcer.

Je me renfermerai scrupuleusement dans les limites de ma cause : j'élaguerai séverement du récit des faits, tous les détails épisodiques qui ne seroient propres qu'à vous surprendre quelques émotions de sensibilité. Je sais mieux que personne, tout ce que je pourrois semer d'intérêt sur ma cause, à la faveur de ces digressions oratoires qui provoqueroient à cer-

tains mouvemens de générosité les cœurs les plus impassibles : mais ces hommes fiers dédaignent la protection de votre humanité : la mesure de leur courage est éprouvée : l'attachement le plus incorruptible à leur devoir leur a vallu plus d'une fois l'honneur des plus sanglantes persécutions : orgueilleux d'une si belle destinée, ils rougiroient de votre clémence : forts de leur conscience, ils bravent, que dis-je, ils invoquent le despotsime salutaire des ministres de la loi; et ce n'est que sous la sauve-garde de votre justice la plus austere, qu'ils m'ont chargé de placer leur innocence.

FAITS.

Prisonnier par le fait, et enchaîné par la plus exécrable violence, le roi n'avoit jamais cessé d'être libre de droit, et il conservoit la faculté légale la plus illimitée de disposer de lui, lorsqu'il prit enfin la glorieuse résolution de se soustraire à l'oppression, moins encore pour sauver ses jours et ceux de sa famille, continuellement menacés des plus horribles attentats, que pour détourner l'affreux

déluge de calamités que le malheur de sa captivité préparoit à son peuple.

Guidé par sa sollicitude paternelle, il se dévoue à tous les périls pour aller chercher un asile dans une ville de son royaume où il pourra s'interposer entre des enfans coupables, mais aveuglés, et les puissances étrangeres qui s'apprêtent à fondre sur eux à main armée, pour le délivrer, et à laver dans des torrens de sang, cette longue série d'outrages dont son cœur généreux ne veut se venger qu'à force de clémence et de nouveaux bienfaits.

Il n'est pas de mon sujet d'expliquer comment et par quels hommes a été déconcertée l'exécution de ce dessein magnanime. Qu'ai-je besoin d'énoncer que l'arrestation du roi consommée par l'audace la plus criminelle, avoit été tramée par la plus noire perfidie, prévue et préparée par la basse intrigue de la plus odieuse hypocrisie, il me suffit de dire que cette infâme catastrophe flétrira à jamais la gloire du nom Français, et que son avantage politique est tout au moins un problême.

Dans l'élite de ces citoyens fideles spécialement attachés à la garde de sa personne, le roi en désigne trois à qui il ordonne de le suivre. C'étoit là tout le cortége d'un monarque nagueres encore

le plus puissant et le plus magnifique de tous les potentats.

Un roi qui est animé de la passion héroïque de se dévouer pour son peuple, ne met point d'ostentation à son sacrifice : les trois élus que sa confiance a distingués entre tant d'autres également dignes de son choix, ont le bonheur de l'accompagner dans sa retraite sans avoir le mérite d'être confidens de ses nobles desseins. Maintenant je veux interroger tout homme qui connoît encore les devoirs de l'honneur; que quiconque est fait pour sentir le prix de la véritable gloire, se dépouille de toutes préventions pour me répondre ?... Osera-t-il me dire qu'il leur étoit permis de raisonner leur obéissance, et d'ailleurs en avoient-ils les moyens ? Incapables de sacrifier la vérité à la difficulté des circonstances, je dirai plus : c'est qu'en les supposant instruits du projet du monarque, et doués d'un patriotisme éclairé, l'examen et la réflexion ne pouvoient qu'encourager leur zèle, et stimuler leur respectueux dévouement à sa suprême et bienfaisante volonté.

On sait comment à la moindre opposition le roi aima mieux venir prendre ses fers et supporter avec une patience vraiment stoïque

toutes les indignités d'une multitude délirante, que de faire couler le sang de quelques sujets coupables, en qui sa bonté ne voulut voir que des citoyens estimables qui étoient égarés par de fausses considérations de bien public.

L'assemblée nationale, violentée sans doute par l'impétuosité des volontés populaires, oublie que le premier pouvoir de la constitution est aussi le seul qui soit indépendant; et comme si le roi pouvoit jamais être son justiciable, elle se permet de l'interroger sur les motifs et sur les circonstances de son évasion. Ce n'étoit pas assez que d'avoir violé sans pudeur tous les principes qu'elle-même avoit établis, elle porte le mépris de toutes les bienséances jusqu'à mettre un appareil sérieux dans tous ces actes d'audace et de déraison; mais à peine a-t-elle commencé l'instruction de l'étrange procès qu'il lui avoit été enjoint d'intenter à la fuite du roi, qu'elle s'empresse de proclamer la droiture de ses intentions. Je supplie la cour de remarquer que ce n'est point à la protection de son inviolabilité que le roi doit attribuer cette insolente absolution : l'impertinent décret qui l'innocente, porte expressément qu'il *n'y a aucun délit* dans son entreprise; mais ne voilà-t-il pas que par la plus

dérisoire et la plus révoltante de toutes les inconséquences, on va lui trouver *des complices ?* Conçoit-on rien de plus ridicule, de plus arbitraire, de plus vexatoire, de plus insensé, de plus monstrueux qu'une pareille disposition ?

Je consens à ne me pas prévaloir de cette absurde incohérence d'idées, et je veux bien supposer le roi duement atteint et convaincu d'un énorme crime de leze-nation. Les complices imaginaires de ce crime, qui n'étoit pas encore défini, on les dénonce fastueusement, c'est-à-dire, qu'on les dévoue à toute la rigueur d'une loi qui alors n'étoit pas même projettée, et à laquelle on auroit encore aujourd'hui le droit de reprocher le défaut de cet indispensable complément qui seul constitue la validité d'un décret, le convertit en loi, et le rend vraiment obligatoire. On se doute bien que je veux parler de la sanction royale que des mandataires à portion congrue n'ont pas le pouvoir de suppléer quand cela excède les bornes de leur mission, et à plus forte raison, quand cette extravagante usurpation contredit formellement la lettre et l'esprit de leurs instructions.

Parmi ces prétendus fauteurs d'un délit dont

on reconnoît solemnellement la non-existence, il y avoit encore sans contredit des nuances à assigner dans la nature et le dégré de leur complicité ; or, il est évident que toutes les modifications de faveur, toutes les exceptions lénitives, appartiendroient à ceux que je défends ; mais je ne trahirai point la confiance de mes parties ; je respecterai leur générosité ; ainsi, je consens encore qu'ils soient tous également criminels, tous également inexcusables, si un coup d'œil rapide sur cette déplorable avanture, et la discussion sommaire des griefs de l'accusation à laquelle elle a servi de prétexte, ne font pas évanouir jusqu'à l'apparence d'un délit.

J'observerai pourtant à la cour que n'ayant ni une mission spéciale, ni qualité quelconque pour stipuler indistinctement les intérêts de tous ceux qui lui sont dénoncés par le décret du 15 Juillet, il ne m'est pas permis de généraliser ma défense, et de l'adapter à toutes les personnes prévenues de la même espece de complicité. Dans ce nombre, plusieurs ont jugé à propos de s'affranchir de votre juridiction en se retirant sur un territoire étranger, d'où ils ne reviendront sans doute, qu'avec des moyens victorieux de vous convaincre de leur

innocence ; d'autres, respectueusement soumis à l'arrêt que votre sagesse aura pesé dans la balance de votre justice, auront sans doute la prudence de faire choix d'un défenseur plus habile, d'un orateur aussi éloquent que jurisconsulte éclairé, qui, certainement ne laissera aucun nuage sur l'irréprochabilité de leur conduite. Persuadés que le courage et le zele peuvent quelquefois suppléer le talent et les lumieres, les trois accusés qui, dans ce sanctuaire de la loi, attendent avec une juste et intrépide confiance, l'oracle que ses ministres vont prononcer, sont les seuls qui m'ayent permis d'être l'organe de leur justification. Ce n'est donc qu'à leur cause particuliere que doivent s'appliquer les réflexions que je vais avoir l'honneur de vous exposer.

Je ne fatiguerai pas votre attention: je ne ferai qu'énoncer laconiquement toutes mes propositions. Ma cause repose toute entiere sur les grandes bases du droit naturel, sur les principes immuables de la morale, principes constamment révérés de tous les peuples civilisés, sur des axiomes consacrés par une jurisprudence universelle; en un mot, sur ces vérités éternelles qui sont tellement incontestables qu'il est défendu de les développer, sous peine d'en obscurcir l'évidence.

MOYENS.

Mes moyens se divisent naturellement en deux parties; la premiere n'a besoin que d'être succinctement énoncée;

« Tout le monde avoit le droit de briser » les fers du roi, et c'étoit un devoir envers » la liberté, que de délivrer de servitude le » premier pouvoir de la constitution : »

Je ferai voir dans ma seconde partie; que, » si les hommes qui étoient appellés à pro- » téger les desseins du roi, eussent réussi dans » leurs efforts, la France étoit sauvée » ; et, je prouverai surabondamment,

« Qu'elle ne peut encore l'être que par des » mesures équivalentes : »

Enfin, comme il est de la politique autant que de la générosité d'une grande nation, de récompenser jusqu'à l'intention des services qu'on auroit voulu lui rendre, « je conclurai » à des éloges publics et rénumératoires en » faveur de mes cliens ».

Certes, on ne m'accusera pas d'éluder les difficultés de mon sujet, puisque je leur prête sans examen, une participation immédiate au concert de l'évasion du roi; et que je veux bien oublier qu'à cette époque ils lui devoient

encore une obéissance passive; enfin, je les place dans l'hypothese la plus favorable aux principes et aux vues de leurs antagonistes. Mais c'est que ma cause, si magnifique dans la question de fait, est encore si peu embarrassante dans le point de droit, que si je ne sacrifiois une partie de ses avantages, je courrois le risque de ressembler à ce héros de roman, qui prenoit plaisir à se créer des fantômes pour se ménager le ridicule honneur de les combatre.

Je vous devois, Messieurs, je devois à mes accusés, peut-être je me devois à moi-même; toutes ces observations préliminaires: j'entre en matiere.

PREMIERE PARTIE.

« J'aurois bien du plaisir à reprendre ce travail, si » ces générenx captifs, qui dans leurs fers s'indignent » de l'injurieuse indulgence dont ils sont menacés, » pouvoient se soustraire à l'insolence d'une pareille » admnistie ».

Voici littéralement ce que je viens de lire dans un petit journal qui n'a jamais menti, et qui tire toutes ses nouvelles de bon lieu, puisqu'il est en possession de ne faire qu'un saut du boudoir de toutes nos Théroignes au fond de nos comités de législation. Les cabinets de nos grands politiques n'ont point de secret pour un historien pour qui le cabinet *d'aisanse* de Madame de Stael n'a rien de caché.

« On assure que l'assemblée, pour
» faire les choses en regle, après
» avoir présenté la constitution à la
» sanction du roi, l'enverra aussi à
» celle de M. Suleau, et de M. de
» Bonne-Savardin ».

Voilà ce qui m'explique enfin l'énigme de tous les soins de *recherches* qu'on a pris pour m'établir dans mon nouveau domicile. Il est clair maintenant que le but de toutes ces précau-

tions de sûreté n'étoit autre que de me mettre aussi en position de n'accepter l'acte constitutionnel qu'après *l'examen le plus libre et le plus indépendant.*

Quoique le comité de constitution ne soit pas encore chargé d'imaginer *le mode de présentation le plus convenable* envers ma majesté, je vais toujours m'occuper du travail qui doit m'être imposé : il est beau d'anticiper sur les devoirs de sa place !

Je prévois que le roi, qui est rond et facile en accommodemens, acceptera *de confiance* : il y a à parier que M. de Bonne-Savardin, qui est extrêmement taciturne, se contentera d'approuver par son silence. On peut dire à la lettre que le roi et lui sont deux hommes *resserrés ;* de maniere que je me vois seul appellé à discuter la grande charte. Je vais l'éplucher de mon mieux froidement et sans humeur ; sauf à M. Dandré de prétendre *quelle est indépendante* de mon *acceptation.*

A MON IMPRIMEUR.

« Je crois avoir trouvé le moyen de me sous-
» traire à l'oppression : c'est de Bruxelles que
» je vais continuer mon journal. Jettez au feu
» tous les manuscrits qu'on a dû vous remettre.
» En attendant qu'on attaque avec de meilleures
» armes leurs rêveries coustitutionnelles, il faut
» écrire sur un autre ton, et j'y ferai de mon
» mieux ».

N°. VII.

JOURNAL
DE
M. SULEAU
RÉDIGÉ A COBLENTZ,

ET DEDIÉ A TOUTES LES PUISSANCES

SERVANT de suite au précédent.

Je ne veux point offrir d'énigmes aux lecteurs ;
Et je signe hardiment mes vers accusateurs.

GILB.

Troisième version : les deux premières éditions ont été sacrifiées à des considérations de circonstances.

A NEUWIED, *sur le Rhin.*
Et à Paris,
Au Bureau d'abonnement, rue de Seine, F.-S.-Germ.
petit Hôtel Mirabeau.

1791.

AVANT-PROPOS

SERVANT

DE PROSPECTUS

AU

JOURNAL DE M. SULEAU

RÉDIGÉ A COBLENTZ.

Coblentz, 20 Novembre 1791.

Le but de cette entreprise est de chercher le vrai préservatif contre l'épidémie du mal François, et d'inviter tous les Gouvernemens à combattre, sous peine de leur dissolution très-prochaine, l'influence contagieuse de ce charbon politique.

Magnum opus hic moveo; . . . . . Mais le danger est si imminent, que le plus funeste de tous les remèdes seroit de n'en adopter aucun; et d'un autre côté, la nature des secours est tellement indiquée par la violence du mal, que je n'aurai pas un grand mérite de sagacité à pronostiquer qu'il n'y a désormais que le plus puissant

cautère qui auroit la vertu d'arrêter les progrés de la gangrène qui menace d'une horrible putréfaction tous les Corps politiques.

La France est le foyer de ce volcan qui inondera bientôt de ses laves brûlantes toutes les contrées policées, si l'on ne se hâte d'extirper jusqu'au germe de cet épouvantable fléau ; c'est donc contre le cratere de ce nouvel Etna, que je veux appeller les efforts réunis de tous les Souverains.

Elle seroit bien étroite et bien fausse, la politique de ceux qui se croiroient mieux à l'abri du danger en s'isolant du théâtre de la dévastation ! Il est des embrâsemens où les précautions ordinaires ne sont propres qu'à étendre et alimenter les ravages de l'incendie. C'est alors que tel qui a vu de sang-froid et sans pitié la maison de son voisin livrée aux flammes dévorantes, porte la juste peine de son insouciance et de son égoïsme, en devenant à son tour la proie d'un fléau dont le propre est de se nourrir des ruines qu'il a produites.

Combien il seroit plus coupable encore, celui dont l'aveugle et barbare jalousie auroit sourdement attisé un feu qu'au défaut de tout sentiment d'humanité, la prudence du moins lui ordonnoit d'étouffer dans son berceau !

Le développement de ces considérations morales et de ces vérités politiques me conduira nécessairement à dévoiler et combattre les petites intrigues des grands cabinets ; je déchirerai le masque imposant qui décore l'impéritie ou protège la nullité de certains hommes d'état les plus renommés ; et derrière la statue de ces vieux géants de la diplomatie, qui n'ont en effet de colossal que leur morgue, j'aurai souvent occasion de faire remarquer l'embryon qui *commandoit à toute la Grèce.*

Persuadé que c'est violer le plus sacré de tous les droits, que de s'immiscer dans le schisme d'un gouvernement étranger qui vous accorde asyle et protection, je me ferai un devoir très-particulier de m'interdire scrupuleusement toutes réflexions sur les dissentions intestines d'un pays qui est devenu pour moi l'isle hospitalière de Délos ; et quand la plus sévère discrétion sur ce point ne seroit pas le plus juste tribut de ma gratitude individuelle, elle seroit encore le résultat impérieux des calculs d'une saine politique ; car je ne trouverai peut-être jamais une plus belle occasion de bien mériter de mes compatriotes, qu'en faisant oublier au peuple Brabançon la déloyauté de ce publiciste versatile, ce Protée moral et politique, qui après

avoir parcouru le cercle des paradoxes les plus révoltans, est tombé dans les plus honteuses contradictions avec ses propres principes, et n'a jamais été conséquent que dans ce sens, que sa plume a été constamment prostituée à sa cupidité.

Assurément je n'ai pas la prétention de rivaliser de talens littéraires avec M. Linguet ; mais il me sera permis de croire avoir acquis quelques droits à l'estime de MM. les Brabançons, ainsi qu'à la reconnoissance des vrais François, si je parviens à faire contraster ma conduite publique avec celle de cet écrivain mercenaire, qui dans toutes les circonstances de sa vie polémique semble ne s'être imposé d'autre tâche que de démontrer que la nature lui avoit départi en esprit, tout son contingent de moralité.

Je contracte donc hautement avec mes hôtes l'engagement, que j'avois déjà pris avec moi-même, de m'abstenir de toute participation, même d'un stérile intérêt de curiosité, à leurs controverses domestiques : *Impériaux, Patriotes, Vonckistes*, (ROYALISTES, MONARCHIENS, JACOBINS,) *tros rutulus vè fuat, nullo, discrimine habebo*; c'est-à-dire, qu'à telle secte que vous apparteniez, je vous confon-

drai tous indistinctement dans mes vœux, tant que vous vous piquerez de respecter dans ma personne le droit des gens ; (je ne crains pas de dire que mon caractère connu m'autorise à présumer qu'on voudra bien m'accorder quelque confiance dans une déclaration si positive).

Vos malheureuses querelles me seront religieusement étrangères, toutes les fois qu'elles n'auront pas une connexion immédiate avec la situation politique de la France ; et dans ce cas encore, je ne me permettrois de vous amener sur la scène, que de profil, et sous des rapports si généraux, que ce seroit pure malice aux partis de me soupçonner de connivence ; et parmi les personnes, un excès de modestie, de voir des portraits dans mes tableaux.

J'ose me flatter que pour prix de ma circonspection, vous me laisserez en possession du *brave* LA FAYETTE, du *bon* PHILIPPE, ect. et qu'en général vous m'abandonnerez la doublure de ces fameux génies qui ont si merveilleusement régénéré la nation françoise. Le Centaure MIRABEAU ne sera point *recommencé*; il ne survivra point à son infâme célébrité ; il est tout entier, et cette singularité suffit à son apothéose ; mais l'avorton ROBESPIERRE aura la triste consolation d'être le contemporain d'une nom-

breuse postérité ; et vous voudrez bien considérer que j'ai un privilége imprescriptible au panégyrique de ses successeurs.

Ainsi, je descendrai périodiquement des régions de la haute politique dans les atteliers souterrains, où les Cyclopes de la propagande forgent des fers à tous les potentats, pour consommer la désorganisation de tout le monde civilisé, et replonger la moitié du globe dans le cahos des siécles anarchiques. Si je ne réussis pas à armer contre eux la vengeance des rois, dont les yeux semblent être fascinés par un esprit de vertige et de pusillanimité, je déchaînerai contre le monstre la sainte indignation de tous les peuples dont la masse n'est pas encore corrompue par cet infernal prestige.

Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo.

Pour rasséréner mon imagination et reposer l'ame de mon lecteur, j'aurai toujours soin de placer à côté de ces horribles tableaux, une esquisse de la situation touchante de cette brave noblesse, qui, à travers le fer et les flammes, est venue se rallier avec tant d'ardeur autour des princes libres de l'auguste race de ses Bourbons.

Dignes rejettons des illustres fondateurs de la

monarchie françoise, vous n'attendez plus que le signal du combat pour ressusciter les exploits de vos peres, et faire revivre les beaux tems de la chevalerie : mais gardez-vous, dans votre bouillante impatience, d'accuser la prudence de vos chefs : s'il ont si long-tems enchaîné votre valeur, songez que c'est à leur sagesse à calculer jusqu'où il convient de réprimer l'essort de vos témérités : sachez donc respecter en silence leurs généreux motifs : vous n'aurez que trop tôt l'occasion de déployer votre vigueur : et ce tems d'épreuve, qui aura préparé et mûri vos succès, ne sera point perdu pour votre gloire !

Quelle ravissante impression de mélancolie je dois porter dans tous les cœurs, et quel charme n'éprouverai-je pas moi-même, en peignant toute l'élite de la noblesse françoise réunie en un seul faisceau, dans l'attitude menaçante d'une fierté héroïque doucement tempérée par le nuage d'une douleur magnanime; les yeux à demi-levés, et languissamment tournés vers les débris de leur ingrate et malheureuse patrie; osant à peine pénétrer par la pensée dans cette enceinte sacrée, qui renferme les tombeaux de leurs ancêtres, les berceaux de leurs enfans, tous les objets de leur tendresse et de leurs

affections ; d'une main appuyés sur le pommeau de leur épée, tandis que l'autre est occupée à essuyer les larmes que leur arrachent des souvenirs si chers ! . . . .

Qui juvenes, quantas ostentant aspice vires !

En tête de ce groupe, déja intéressant, combien il me sera doux ; combien je serai orgueilleux de placer ce digne petit-fils d'Henri IV, qui reproduit toutes les qualités entraînantes du père des Bourbons, dont il nous retracera bientôt les vertus guerrières ! C'est lui qui semble éminemment appellé à relever l'empire de lys. Formé à l'école de l'adversité, il saura s'élever au niveau des hautes destinées pour lesquelles le génie tutélaire de la France l'a conservé; et déja il a senti qu'aucun genre de gloire ne devoit être étranger à l'émule du vainqueur de la Ligue :

. . . . Pariter pietate, vel armis
Egregius, si unquàm regnandam acceperit Albam.

Qu'il est consolant de voir M. le comte d'Artois, à peine échappé à la séduction des plaisirs, déployer tout-à-coup les talens et la maturité de l'homme d'état ! Que ne doit-on pas attendre d'un jeune prince, qui, dans l'âge de la frivolité et des illusions, s'élance dans la carrière

des négociations les plus épineuses, se montre propre au maniement des affaires les plus compliquées, se roidit contre les difficultés sans cesse renaissantes, et maîtrise tous les obstacles les plus imprévus? Dès-lors, on peut prédire que les événemens les plus fâcheux n'abatteront point son courage, et que fidele à son grand caractère, il arrivera à son but, en dépit de toutes les résistances de la prévention, des entraves de la foiblesse et des efforts de l'envie:

» Soutenant tout le poids de la cause commune
» Et contre MEDECIS, et contre la fortune.

. . . .

J'abandonne aujourd'hui à la sagacité du lecteur, le commentaire de ces idées brutes que j'épars ici à la hâte: c'est un germe qui se fécondera dans le corps du journal, à fur et mesure que les événemens m'indiqueront d'en ralentir ou précipiter le développement. En cet instant, je n'ai qu'à peine la faculté et le loisir d'annoncer qu'

On souscrit à Bruxelles, chez M. Quoilin, Régisseur de tous les Journaux et Gazettes au bureau de la poste.

Et à Paris seulement, chez Rainville, Imprimeur, rue de Seine, faub. St. Germ. petit hôtel Mirabeau, où l'on trouvera les collections.

La souscription est de 24 liv. Chaque exemplaire sera signé.

L'expédition sera franche de port ; la livraison sera de cinquante feuilles, que j'espere publier avant la fin du mois de Mars prochain, en 12 ou 15 Nos. , dont le premier paroîtra vers la fin de Novembre. Il y aura déduction de 12 liv. pour quiconque justifiera par quittance d'un abonnement complet à mon premier journal ; les personnes à qui on avoit accordé un demi-abonnement, sont priées de renouveller. Sans doute je n'ai pas besoin de prévenir que tous ceux envers qui mon premier engagement n'est pas encore rempli, recevront le nouveau journal jusqu'à due concurrence.

Je doute que mon sixième numéro ait pu voir le jour ; mais je n'ignore pas qu'un grand nombre de mes souscripteurs a reclamé infructueusement les quatriéme et cinquiéme : ils doivent imputer toutes ces contrariétés, en partie aux infidélités des agens de l'administration des postes, et sur-tout aux précautions vexatoires dont on s'est plu à me circonvenir pendant toute la durée de mon dernier embastillement. Le sieur RAINVILLE fera droit à toutes les réclamations aussi-tôt que je serai en mesure de lui en procurer les moyens. Pour échapper aux derniers excès du système de la persécution acharnée contre laquelle je lutte depuis deux ans, il a fallu brusquer les préparatifs de mon évasion avec tant de secret et de précipitation, que je n'ai pas même eu la possibilité de rédiger quelques instructions pour arrêter le désordre de mes affaires domestiques, que par la plus lâche et la plus odieuse de toutes les vengeances on s'est ingénié à livrer au plus affreux gaspillage ; je me trouve donc jetté

sur le rivage dans toute la nudité d'un malheureux naufragé qui n'a sauvé des débris de sa fortune, que le courage de la recommencer à travers de nouveaux hasards. Heureusement que les parages où je vais naviguer désormais ne seront point infestés de forbans; et comme, de tous les écueils de la mer, je n'ai jamais eu à redouter que les pirates, avec une certaine dose d'opiniâtreté, j'aurai bientôt réparé mes pertes.

La seule privation qui me touche sensiblement, c'est celle de mes papiers et de mes registres : il me sera bien difficile de rassembler les uns, mais j'ai quelqu'espérance de recouvrer les autres : cependant, dans cette incertitude, j'invite tous mes anciens Abonnés qui n'auront pas reçu avant la fin de ce mois le début de mon nouveau Journal, à se faire inscrire chez le sieur RAINVILLE à qui je ferai passer une suffisante quantité de numéros pour satisfaire à tout et en affranchissant les lettres.

— Qu'il me soit permis d'annoncer ici que quiconque se trouveroit nanti d'un titre de créance sur moi, de quelque nature qu'il puisse être, est autorisé à se présenter vers la mi-Janvier chez M. Chauveau de la Garde, homme de loi, rue Jacob, n°. 12, à Paris. C'est toute la célérité que me permette l'embarras de mes circonstances pécuniaires; mais si l'on veut prendre la peine de considérer la multiplicité des tracasseries ruineuses dont j'ai été accablé depuis deux ans en expiation de mon désintéressement, on sera bien moins scandalisé de ce retard, qu'étonné de la fécondité et de la promptitude de mes ressources. Il seroit beau que mes débiteurs éprouvassent de pareils scrupules! Je ne me plaindrois pas de leur négligence : mais j'oublie la judicieuse remontrance de mon premier geolier :

« Un aristocrate tel que vous doit encore se trouver » trop heureux, quand on a l'indulgence de ne le punir » que par la voie de la famine ».

Comment réfuter de pareils argumens sans le secours de la contre-révolution? Un peu plutôt, un peu plus tard, j'aurai la riposte.

MM. les Journalistes qui de tout tems se sont mis en possession de me gratifier de leurs œuvres par forme de compensation, sont priés de me les adresser directement : je veillerai à ce que ma feuille leur soit ponctuellement expédiée ; car de mon côté je serai toujours disposé à entretenir ce commerce de politesse avec d'autant plus d'exactitude et de reconnoissance, que mon amour-propre ne m'aveugle pas au point de me dissimuler qu'en général ils ont tout le désavantage de cet échange.

LETTRE

De M. Suleau à S. A. R. Monseigneur l'Electeur de Treves.

O Mœlibe, Deus nobis hæc otia fecit.

Monseigneur,

Forcés de s'éloigner de leur malheureuse patrie pour concerter les moyens de la sauver de ses propres fureurs, les François ont trouvé un refuge secourable au sein de vos états : mais ce n'étoit pas assez pour votre cœur gé-

néreux ; de leur avoir payé le tribut d'égards ; j'ai presque dit de respect, qu'on doit à d'honorables infortunes, votre bienfaisance est ingénieuse à leur prodiguer les soins les plus touchans de la sollicitude paternelle.

Votre altesse royale donne à tous les souverains un grand exemple, que l'histoire recueillera précieusement pour l'instruction des rois, et publiera avec orgueil pour l'honneur de l'humanité.

De tems immémorial, l'ombrage des lys étoit l'abri de tous les princes persécutés par le sort ; et la France mettoit cette prérogative au nombre de ses plus glorieuses prééminences : il étoit réservé à votre altesse royale de donner asyle dans sa cour aux petits-fils de Louis X I V, et de resserer par les nœuds de la reconnoissance les liens du sang qui vous unissent à cette auguste race.

Les frères de l'infortuné LOUIS ont juré de briser ses chaînes, et de rétablir sur l'autorité légitime du monarque le bonheur de son peuple : et vous, Monseigneur, non content d'adopter avec l'enthousiasme de la tendresse ces illustres vengeurs de l'autel et du trône, vous tendez une main protectrice à tous les sujets fideles qui viennent en foule briguer l'hon-

neur de coopérer à cette vertueuse et magnanime entreprise.

Nous étions proscrits par nos barbares concitoyens, et vos bienfaits s'empressent de nous créer une nouvelle patrie ? nous étions orphelins par la captivité de notre roi, et par vos bontés infinies, vous nous rendez un pere.

Un jour viendra (et déjà mes espérances en apperçoivent l'aurore) où dans le sein de la concorde et de la fraternité, la France recouvrera sa première splendeur par l'oubli de ses funestes dissentions; c'est alors que réunis dans leurs sentimens comme dans leurs opinions politiques, tous les François n'auront qu'un cœur pour vous consacrer l'hommage du respect et de l'amour filial que nous vous devons à tant de titres. C'est uniquement pour soulager ma reconnoissance que j'ose vous prédire cette heureuse harmonie: je n'aurai point d'ailleurs la témérité d'ébaucher votre panégyrique; ce seroit usurper le patrimoine de l'histoire que de célébrer vos vertus. C'est à elle qu'il appartient de buriner votre nom dans le cadre du petit nombre de bons princes qui ont été les pasteurs de leurs sujets et les bienfaiteurs de l'humanité. Nos derniers neveux ne le prononceront qu'avec vénération et une délicieuse sensibilité, ce

nom chéri qui leur sera transmis d'âge en âge à travers un concert des plus touchantes bénédictions. Mais pourquoi irois-je chercher dans l'avenir votre récompense, quand vous jouissez déjà du fruit de vos bienfaits ? Oui, vous êtes le contemporain de votre gloire, car ils sont pour vous une postérité vivante, tous ces infortunés que vous avez adoptés dans le malheur pour le généreux plaisir de charmer leurs peines et de les venger de leurs adversités.

Pardon, Monseigneur, je ne voulois que vous demander une grace, et voilà que je me surprends dans une disposition qui ne seroit propre qu'à repousser votre indulgence ; je m'arrête de peur de succomber à la tentation de publier vos louanges : ce ne seroit pas le moyen d'intéresser votre complaisance que d'offenser votre modestie.

Qu'il me soit permis d'imprimer sous le sceau de votre altesse royale et de propager sous ses auspices quelques vérités utiles adaptées à la situation convulsive de la France.

En discutant les droits réciproques et les devoirs respectifs des peuples et des souverains, j'ai quelquefois été soutenu par cet accueil indulgent que réclament ma jeunesse et mon inexpérience; j'ai souvent éprouvé cette bonté

encourageante qu'il seroit sévère de refuser à la pureté de mes intentions. Je sens combien il est hardi de traiter de si grands intérêts, quand on n'a mission que de son zèle; mais pourquoi serois-je aujourd'hui intimidé par l'exiguité de mes talens? En consacrant mes loisirs à la défense des droits sacrés de l'autel et du trône, il semble que je me fraie un accès à la bienveillance d'un prince qui manie avec un concert merveilleux de vigueur et d'habileté, la double puissance du glaive et de l'encensoir. Or comment auroit-il la prudence de calculer ses forces, l'écrivain qui a l'ambition de se promettre un pareil suffrage!

Daignez, Monseigneur, excuser cette orgueilleuse prétention en faveur des sentimens de la haute admiration et du profond respect, avec lesquels jai l'honneur d'étre,

DE VOTRE ALTESSE ROYALE,

MONSEIGNEUR,

Le très-humble, très-obéissant
et très-dévoué serviteur
SULEAU.

JOURNAL

DE

M. SULEAU.

O! sagesse des Dieux, je te crois trop profonde;
Mais à quels plats tyrans as-tu livré le monde?
Achève, Catherine, et rends tes ennemis,
Le grand Turc et les sots, éclairés et soumis.

VOLT.

De terribles événemens se préparent ; le monde est dans l'attente d'une grande vicissitude. Depuis que le plus doux et le mieux policé de tous les peuples a secoué sans résistance, et presque sans effort, le joug de toute civilisation, la scène politique est ouverte au déchaînement de toutes les passions, et à l'explosion de toutes les fureurs que l'esprit d'indépendance et la manie de l'égalité peuvent faire éclore.

Pour peu qu'on differe encore d'exterminer les moteurs de tant de désastres, l'insurrection françoise n'aura été que le prologue mesquin d'un drame épouvantable dont le dénouement

rapide sera le tableau de la décomposition générale des gouvernemens qui, tous, après avoir confondu leurs ruines, viendront s'abymer, comme de concert, dans le gouffre de la plus sanglante anarchie.

O vous! que le choix des peuples, ou le hasard de la naissance a préposés à l'administration des empires, qu'attendez-vous pour sortir de cette stupeur létargique qui vous rend complices d'un fléau qui aura bientôt corrodé tous les élémens de l'organisation sociale? Assez et trop long-tems vous êtes restés spectateurs indolens des progrès d'une flamme dévorante qui menace vos sceptres d'une fusion universelle: je ne me lasserai pas de vous redire que toutes les digues que vous tenteriez d'opposer à ce torrent, ne serviroient qu'à accroître son impétuosité : vous n'avez qu'un moyen de vous préserver de ses ravages, et il est tems de le vouloir efficacement; c'est de le tarir dans sa source.

Soyez du moins réunis par le danger commun : je ne vous parlerai point le langage des considérations morales; (bien que leur alliance ne soit pas toujours à dédaigner par la saine politique) mais quand tous les ressorts de la grande machine sont ébranlés ; quand tous les fondemens de la sûreté publique sont ruinés, et

que l'édifice du systême social menace de s'écrouler, la raison d'état pour tous est de sacrifier au salut général, les incertitudes de la peur, les lenteurs d'une fausse prudence, les petites combinaisons de l'intérêt particulier, les funestes suggestions du ressentiment, et les perfides calculs de la jalousie.

Il seroit oiseux et superflu de s'appésantir sur une vérité si palpable : mais dans ce moment décisif où les apôtres de la rébellion et de la licence mendient ou soudoient des fauteurs de leur pernicieuse doctrine, et non contens de corrompre les peuples par la séduction des sophismes, travaillent à associer plusieurs gouvernemens à leurs forfaits par l'appât d'un immense brigandage, il n'est pas inutile de jetter un coup d'œil sur les vrais intérêts politiques et l'attitude de toutes les puissances.

Je commencerai par un apperçu rapide des dispositions d'Angleterre ; car c'est principalement sur le génie remuant de ces fiers insulaires, que les ennemis de toutes les lois divines et humaines ont fondé l'espérance de trouver des complices. Froissés entre l'orgueil d'une longue impunité et les anxiétés d'une conscience bourrelée de remords, les chefs des révoltés, tour-à-tour audacieux et rampans, ont enfin

placé leur salut dans le système d'un bouleversement général. Ils sont prêts à tout sacrifier au succès de cet abominable ressource. En brigans consommés, présentant d'une main les armes de la terreur, et de l'autre offrant le partage du butin, ils proposent insolemment leur monstrueuse alliance à la nation Britannique : mais par quelle illusion politique se flattent-ils d'entraîner dans leur horrible machination une nation généreuse qui est trop éclairée sur ses véritables intérêts pour sacrifier sa gloire et sa tranquillité au plaisir de favoriser le malheur de l'humanité ?

Les chefs de l'administration angloise sont trop habiles pour ne pas pressentir qu'en protégeant ouvertement la rébellion chez leurs voisins, ils sapperoient par contre-coup les bases monarchiques de leur propre gouvernement, et qu'en cela ils compromettroient en pure perte l'honneur et la prospérité de leur pays, puisque la ligue de l'Angleterre avec la partie délirante de la nation Françoise n'auroit assurément rien de formidable, et ne formeroit pas un contre-poids à la confédération des puissances qui, guidées par un esprit de sagesse et de prévoyance, s'apprêtent à relever les débris de la monarchie françoise, dont l'extinction seroit

l'avant-coureur de leur propre ruine. Il est évident qu'il n'y auroit pour l'Angleterre, que désastres et déshonneur à faire cause commune avec quatre-vingt-trois peuplades indisciplinées qui n'ont plus de forces que pour s'entre-déchirer, et qui, par leurs fureurs et leur foiblesse, sont devenues tout-à-la-fois l'objet de l'exécration et du mépris de l'univers : or, l'on n'achette pas à pareil prix le barbare plaisir d'exercer des représailles ; et certes, quelque ressentiment que le ministere anglois conserve de la perte de ses colonies, en voyant les fruits amers que le gouvernement françois recueille de l'appui qu'il a si indiscrettement donné à l'insurrection, il jugera qu'une faute si cruellement expiée n'est pas bonne à imiter.

Faut-il supposer que la masse du peuple Anglais qui s'est mise en possession d'exercer par le fait une grande influence sur les opérations du gouvernement, séduite par les insinuations de quelques sectaires fanatiques ou subornés, et se persuadant follement que pour le maintien de sa liberté elle est intéressée à la stabilité de ce fantôme de constitution Françoise, violentera sur ce point les répugnances et les sages dispositions du ministere ? Mais d'abord, ce seroit outrager gratuitement un peuple uni-

versellement estimé, et généralement respectable ; qui rachete des défauts par des grandes vertus ; ce seroit aussi calomnier l'esprit de discernement, cet instinct de sagacité politique qui distingue jusqu'aux classes subalternes de cette nation pensante. Je ne veux combattre les considérations qui déterminent la conduite circonspecte du cabinet de St. James ; il seroit peut-être insdiscret de soulever le voile qui couvre ses vœux secrets, et masque ses intentions ultérieures ; mais il n'est pas du tout téméraire d'affirmer que si jamais l'Angleterre abandonne le systême de neutralité bienveillante qu'elle paroît s'être prescrit, ce sera pour prouver à ses malheureux voisins, qu'elle n'est que leur rivale de gloire, et qu'en aidant la France à dompter les factions qui déchirent son sein, le peuple Anglais n'a point dégénéré de la magnanimité de ses ancêtres ; et ici la saine politique s'allie à la générosité, car il ne seroit pas difficile de démontrer que la splendeur de la France sera toujours le plus sûr garant de la prospérité de la Grande-Bretagne ; et ce n'est pas une assertion paradoxale pour les bons esprits de la Tamise, de soutenir que

Rome a péri quand a péri Carthage :

Aussi n'est-il pas rare de trouver parmi ces profonds insulaires, des *Catons* clairvoyans qui s'écrient : *Non delenda est Carthago.*

Que dirai-je de l'empereur ? Comment expliquer ses intentions, quand on est tenté de douter que lui-même il soit dans le secret de sa volonté ?

Est-il donc vrai que la philosophie soit toujours déplacée sur un grand théâtre, parce que, soit modestie ou incompatibilité, elle n'ose ou ne peut s'élever par elle-même aux hauteurs de la politique ? La fortune auroit-elle trop fait pour le sage Léopold, en l'appellant à devenir le pacificateur universel ? Lui auroit-elle tramé une perfidie le jour où elle remit dans ses mains la destinée de tous les empires ? Il a senti toute la dignité et l'importance de son rôle, tant qu'il a eu le courage de ne pas se laisser asservir par des suggestions étrangeres. Pourquoi faut-il, hélas ! qu'il n'ait pas assez présumé de ses forces, pour n'obéir qu'à sa propre impulsion ? Tant qu'il a conservé le noble orgueil de se fier à ses lumieres, il s'avançoit à pas de géant vers le sanctuaire de l'immortalité ; mais il trébuchera dans la plus glorieuse de toutes les carrieres, s'il se laisse subjuguer par les lourds avis d'un petit brouillon

plus avide qu'habile, et plus habile qu'honnête.

Léopold conquéroit l'admiration et la reconnoissance du genre humain; il devenoit la providence du globe, si, s'abandonnant à son propre jugement, et ne consultant que le sens exquis dont la nature l'a doué, il eût su constamment se défendre des piéges qu'on lui a tendus: mais puisqu'il veut s'appuyer sur des conseils, ne vaudroit-il pas mieux déférer à la vieille expé ience d'un ministre respectable et d'une vertuép rouvée, que de prostituer sa confiance aux intrigues mercenaires d'un sous-ordre qui trahit la confiance de son maître?

Si M. le prince de Kaunitz peut quelquefois oublier que la circonspection qui dégénere en timidité, n'est plus la sagesse, on doit présumer que ses vastes lumières dissiperont bientôt des nuages passagers, et qu'on ne tardera pas à voir comme il sait réparer les torts de sa prudence!

Qu'il étoit grand, ce Léopold, lorsque l'époque désignée pour la délivrance de Louis et la restauration de l'empire Français tardoit trop au gré de sa généreuse impatience! combien il étoit sublime lorsqu'il devançoit la lenteur des secours sollicités par M. le comte d'Artois pour briser les fers de l'auguste captif! Il menaçoit bien alors de tromper les espérances

du jeune héros de la piété fraternelle, mais c'étoit en promettant de surpasser son attente.

Quel ennemi du genre humain a donc pu rendre sans effet un engagement si solemnel ? Quoi! d'absurdes et dégoûtantes manœuvres auront suffi pour enchaîner l'exécution d'un pacte si sacré, que le concert des événemens ultérieurs et l'harmonie de tous les sentimens conspiroient à favoriser ! non, jamais on ne me persuadera que l'obstacle soit venu du côté qui devoit recueillir tous les avantages ; ma plume se refuse à colporter une imputation également odieuse et invraisemblable.

Au fait : que veut maintenant l'empereur ? ou plutôt que veulent pour lui, ceux qui ont rendu sa marche tortueuse et vacillante ?

Ses temporisations ne sont-elles que les inspirations d'une terreur panique ? Mais comment n'apperçoit-il pas qu'il seroit la premiere victime de sa pusillanimité ? Comment ne voit-il pas que les nuages lointains qu'un souffle peut encore dissiper, s'amoncelleront bientôt en orage sur sa tête ? Lui est-il permis d'ignorer que la frayeur et l'immobilité sont de dangereux paratonnerres contre la foudre qui pulvérise les trônes? Certes, il n'a pas besoin de remonter à des exemples bien reculés, pour

se convaincre combien les conseils de la peur sont funestes et irrémédiables.

Assurément ce n'est pas l'acceptation du roi qui pourroit justifier l'inaction de l'empereur : ce seroit insulter au malheur de la captivité de Louis, que de motiver sur la preuve de sa contrainte, le refus de le secourir.

Faut-il croire qu'on ait inoculé au sage Léopold quelque dose de machiavélisme, et que ses ambiguités ne soient que le résultat de la vieille tactique autrichienne ? le cabinet de Vienne couveroit-il sourdement la jalouse prétention de faire expier aux Français leur longue prééminence ? croiroit-il qu'il seroit imprudent de les troubler dans le soin de s'entre-détruire ; qu'il convient à l'empereur de contempler froidement la dissolution progressive de cette orgueilleuse monarchie ; et qu'alors il lui seroit facile d'en recueillir quelques débris, ou du moins de faire acheter ses superbes secours à des conditions qui sauroient bien empêcher cette reine des nations de ressusciter le scandale de ses insolentes prospérités ?

Nous verrons tout-à-l'heure qu'il n'y auroit qu'erreur et danger dans ce calcul. Frappé plutôt qu'averti, il serait désabusé trop tard par la leçon terrible de l'expérience. Mais en attendant le repentir de ce cabinet, on ne peut se

dissimuler que ses fausses combinaisons ont paralysé les dispositions auxiliaires des puissances mieux avisées.

Si un prince quelconque, en se jouant de ses engagemens, tendoit un piege à la bonne foi de ses pareils dont il convoitât les dépouilles; si, au lieu de secourir ou du moins de respecter leurs infortunes, il n'affectoit d'y compâtir que pour aggraver leur malheur et se ménager des spéculations sur leurs désastres, il auroit inévitablement préparé sa ruine, et il seroit bien permis de sourire à sa catastrophe; mais il est difficile de se défendre d'une réflexion bien douloureuse, quand on pense que les peuples sont nécessairement les victimes du châtiment qui atteint tôt ou tard les fautes et le délire de ceux qu'ils ont appellés à les gouverner.

Quidquid delirant Reges, plectuntur Achivi (1).

---

(1) Si la malignité s'ingénioit à déchiffrer des personnalités irrespectueuses dans ces réflexions vagues, générales et purement hypothétiques, j'en appellerois au tribunal de ma conscience, et je me consolerois avec l'innocence de mes intentions. Je fais profession de respecter Léopold alors même que je regrette de ne pouvoir l'admirer; au surplus, j'aime à me persuader que sa conduite future me justifie d'avance, parce qu'elle prouvera que le tableau de mon imagination n'a aucun trait de ressemblance qui soit susceptible de l'offenser.

De tous les souverains puissans dont les secours sont politiquement entravés par la suspension de ceux de l'empereur, le roi de Prusse n'est pas le moins excusable. Ses desseins n'étoient pas équivoques, mais l'inaction d'un rival voisin et formidable semble le condamner au système d'observation sur lequel il s'est modelé. Le grand Frédéric auroit bien trouvé le moyen de faire mouvoir à lui seul le corps germanique, d'en rappeller le chef à ses obligations, ou d'agir d'une maniere indépendante; mais le génie de la Prusse, après avoir plané quelque tems sur le trône où s'est assis un prince digne d'en soutenir la gloire, semble fuir la petitesse des conseils qui l'obsedent.

On connoît le caractere sublime de l'immortelle Catherine: il étoit écrit au livre des destinées, que sa vie entière seroit un jour radieux qui n'auroit point de crépuscule. Elle avoit ébloui le monde des rayons de sa gloire, et sembloit avoir accaparé tous les genres d'héroïsme, quand tout à coup elle s'avise de couronner son illustre carrière par une merveille de courage et de bienfaisance qui étonne l'imagination et surpasse tous les miracles de la féerie. L'his-

toire de tous les siecles, non plus que les exploits des tems fabuleux, n'offrent rien qui soit digne d'être comparé à ses travaux gigantesques. On diroit qu'après avoir fatigué la renommée du récit de ses succès atlantiques, elle veut s'emparer de tous les fastes de l'honneur, envahir les hommages des contemporains, et monopoliser l'admiration des races futures. Son bras puissant a réalisé les hardiesses les plus merveilleuses de la mythologie. Le dernier effort des fictions poétiques est de nous peindre Alcide portant le monde sur ses épaules ; l'histoire du dix-huitieme siecle sera plus riche que la fable ; mais la postérité voudra-t-elle croire à ce prodige ? et comment nos neveux concevront-ils que le véritable Hercule étoit une femme, qui, d'une main courboit l'Orient, et de l'autre soutenoit l'Occident.

A peine Catherine a t-elle dompté l'orgueil du croissant, qu'elle promene ses regards sur le midi de l'Europe. L'empire des lys s'étoit affaissé, et tandis que le vertueux Louis étoit écrasé sous ses débris, de vils usurpateurs se disputoient insolemment son héritage. Elle conçoit aussitôt le

beau projet de le reconquérir pour ses maîtres légitimes ; et c'est elle qui aura la gloire d'avoir relevé et recréé le trône des Bourbons. Secours d'hommes, d'argent, de crédit..... rien ne lui coûte (1) pour assurer le succès de cette généreuse entreprise. Enfin, elle met dans l'exécution de ce dessein une prodigalité de vertus qu'il n'est pas tems de divulguer, et qu'il sera toujours impossible d'exagérer. On perd haleine à louer de si grandes actions ; j'abandonne à une plume plus hardie la témérité de les célébrer, car

. . . . Ma muse timide
Dans ce haut point de gloire où tu te viens offrir,
Touchant à tes lauriers, craindroit de les flétrir.

Le Nord est la pépiniere des héros : --- valeureux rival de Catherine, le magnanime Gustave brûle de rentrer dans la car-

---

(1) De toutes les munificences de la magnifique Impératrice, la plus précieuse, sans contre-dit, c'est le prêt qu'elle nous a fait de ce guerrier à jamais fameux qui a rempli le monde du bruit de ses exploits. La présence de cet homme extraordinaire est toujours un garant assuré des succès : c'est le gage de la victoire. L'ascendant de son étoile maîtrise tous les caprices du sort ; le prince de Nassau gouverne despotiquement la

rière des combats. Voyez comme il brandit fiérement sa redoutable épée qui est avide de moissonner de nouveaux lauriers en vengeant la cause de tous les souverains ! C'est à lui que semble destiné l'honneur de commander cette illustre croisade. Digne successeur et émule du grand Adolphe, il n'aura point de repos qu'il n'ait rendu la liberté à Louis, le bonheur à son peuple et la paix au monde. En attendant que la lice soit ouverte à son courage, il déploie toute la vigueur de son génie pour assurer le succès de l'expédition. Jadis les enfans du Nord n'avoient que la valeur en partage ; mais après avoir perfectionné la science des combats, ils excellent dans l'art des négociations. Le

---

fortune : dès son entrée dans la carrière des armes, il lui a commandé de respecter son pacte avec la gloire, et depuis lors la volage déesse a été asservie à toutes les volontés du héros. Sa vaillance, sa loyauté, sa grandeur d'ame font tout à la fois revivre et oublier les beaux tems de la chevalerie. Dans ce siecle des miracles, il eût encore été prodigieux.

Comment seroit-il permis de désespérer du salut de la France ? CATHERINE a résolu de la purger des brigands qui l'infestent, et aussitôt elle arme le bras du héros dont la valeur ne peut être oisive. Ne semble-t-il pas entendre Jupiter qui ordonne à Thésée de reprendre sa massue ?

midi s'éclipse, il menace de son déclin; il semble que le monde intellectuel soit en opposition avec le systême de la nature.

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

Cependant l'Espagne n'a point démenti l'éclat de ses antiques prouesses; elle s'est hautement et irrévocablement prononcée pour le parti de l'honneur.

Le royaume de Naples suit avec énergie ce bel exemple; et l'on voit leurs majestés Catholique et Sicilienne se montrer dignes de leur illustre origine en secourant de toutes leurs forces les princes de leur auguste maison, la superbe tige des Bourbons.

Je n'acheverai point d'énumérer toutes les puissances pour qui l'apathie de l'Autriche et de la Prusse n'a point été contagieuse; qu'importe, en effet, que le Nord s'allie au Midi pour rétablir un royaume qui renferme et féconde dans son sein le germe de sa résurrection? La monarchie françoise a été mille fois boulversée de fond en comble et couverte de ses ruines; mais c'est le phénix des empires, elle renaît toujours de ses cendres plus brillante et plus majestueuse. Il est tout simple qu'après une violente ébulition sa surface soit

couverte d'écume ; mais elle n'en sera que plus resplendissante et plus radieuse quand on aura balayé toutes ces immondices.

C'est ici que je dois jetter un coup-d'œil sur sa situation intérieure.

Ses plus dangereux ennemis ne sont pas ceux qui se glorifient hautement de sa combustion; laissons-les s'applaudir d'avoir nivelé et confondu tous ses élémens ; tous les matériaux de l'édifice se replaceront au son de la trompette guerriere, comme les murs de Thebes aux accens de la lyre d'Amphion. Mais il faut bien se défier de ces hypocrites qui s'emparent de ses débris pour la rebâtir d'après le plan de leur ambition, et suivant les vues de leur commodité ; voilà les tartuffes politiques contre lesquels il est pressant de se mettre en garde ! l'effet inévitable de leur systême seroit de substituer à un désordre momentané, une anarchie durable.

Il me semble que j'aurai beaucoup fait, si j'ai l'art de marquer cet écueil.

Le systême de la pure démagogie a fait rapidement une grande fortune, et cette fureur se conçoit : plus une manie est extravagante, plus elle a droit de tourner des têtes françoises, mais ce vertige n'est déjà plus de mode ; on est

généralement rassasié de toutes ces turpitudes. Je l'avois bien prédit qu'une saturnale qui n'a rien de gai et de chevaleresque n'auroit qu'un attrait éphémere pour des François ; et en effet, cette honteuse folie n'a eu qu'une vogue artificielle, et pour l'accréditer quelques instans, il a fallu fasciner les yeux des honnêtes gens, carresser les foiblesses de la multitude et intérresser toutes ses passions. Sans doute il est très-fâcheux que cette crapuleuse orgie ait enfanté, avec une débauche de crimes, une iliade de malheurs : cependant à travers toutes ces monstruosités, il est aisé de remarquer que le caractere national est plutôt éclipsé que dénaturé, et j'ose prophétiser que le peuple s'acharnera bientôt à se faire justice de tous ces reptiles venimeux qui l'ont gorgé de leurs poisons. D'ailleurs quelques doses de ridicule acheveroient d'exterminer cette orgueilleuse vermine. La rage jacobite ressemble beaucoup à la maladie de la tarentule, qu'on guérit en se jouant, au son de la musique.

Mais sur les ruines de ces frénétiques, il s'éleve une engeance d'hermaphrodites qui vont r'ouvrir les plaies et compliquer les maux du corps politique, si l'on donne à leur funeste systême le tems d'acquérir quelque consis-

tance. Ces égoïstes, communément désignés sous la dénomination de *monarchiens*, ont déja fait une fatale illusion par un vernis de modération dont l'effet, en derniere analyse, seroit de jetter l'état dans des convulsions interminables. Par son patelinage, cette secte d'intermédiaires s'attire de nombreux partisans, parce que leur projet, spécieux et même plausible en théorie, est de nature à séduire les sots et à contenter les fripons.

Ces gens-là ne veulent ni l'égalité démocratique, ni l'unité de pouvoir.

A côté de deux chambres dont ils modifient la formation au gré de leur ambition personnelle, ils placent un roi de représentation, une maniere de doge, qui, dans la réalité, ne seroit jamais qu'un automate qu'ils feroient mouvoir à leur fantaisie. On voit que tout ce tripotage n'est qu'une mauvaise espèce de républicanisme déguisé sous une enveloppe monarchique. Autant vaudroit ramasser dans les archives de Charenton la cour plénière de ce pauvre Loménie que, par dérision, sans doute, l'on aumônoit d'un chapeau alors qu'il prouvoit si bien qu'il avoit perdu la tête.

Qui sont donc ces charlatans qui nous vantent avec tant d'emphase l'établissement de deux

chambres, et proposent à la cour cette misérable recette comme un spécifique à tous nos maux.

Ce sont en général des intrigans de l'espece la plus vile;

De vieux courtisans gorgés d'or, parce qu'à force de bassesses ils s'étoient créé un tribut sur les déprédations de l'ancien régime; ces vampires sont toujours affamés de dignités;

Des gentilshommes abîmés de dettes, et des ecclésiastiques perdus de mœurs, qui ont lâchement abandonné leurs ordres dans l'espérance que leur désertion seroit magnifiquement soudoyée par les rebelles: ces infâmes ont reçu le prix de leur trahison dans le partage des rapines; mais ils convoitoient encore les premieres places de l'administration;

Des chefs révolutionaires de tous les ordres, transfuge des Jacobins aussi-tôt que cette faction, qui n'a plus ni argent à gaspiller, ni honneurs à prostituer, eut perdu toute son influence; depuis qu'ils ont envahi toutes les faveurs de la cour et sont admis au banquet somptueux de la liste civile, on ne les entend plus prôner le brouet des spartiates.

Ce ramas d'orgueilleux imbéciles et de coquins ambitieux, est singuliérement renforcé

par quelques hommes de mérite qui ne sont égarés que par la manie des innovations: ceux-ci n'ont que des intentions louables, mais ce sont des têtes à système qui ne savent se complaire que dans leurs honnêtes rêveries : leur amour-propre s'opiniâtre à reproduire le plan qu'ils n'ont pu faire agréer aux conjurés.

Ces monarchiens sont divisés sur le mode de formation des deux chambres. Il est nécessaire que des gens qui, pour la plupart, ne sont point animés de l'esprit du bien public, et rapportent tout à leur intérêt particulier, se composent un s'ystême de gouvernement au gré de leurs différentes ambitions. Je ne ferai point l'analyse de toutes ces variantes; qu'il me suffise de dire que dans toutes leurs hypothèses, le roi n'a qu'un simulacre d'autorité, le clergé est politiquement écrasé, et par conséquent la religion détruite par le fait; la noblesse anéantie pour l'avantage de quelques chefs qui sacrifient leur ordre, dans la vue de s'en distribuer les dépouilles; le tiers-état plus opprimé plus foulé que par les véxations des anciens ministres et les rapines des gens de cour. Enfin, cette forme de gouvernement n'est qu'une maniere de réduire en système la plus terrible, la plus avilissante, la plus désastreuse de toutes

les aristocraties ; et pour tout dire, en un mot, si le gouvernement des deux chambres n'étoit pas impraticable en France, ce seroit un moyen très-ingénieux de cimenter la désorganisation de la monarchie. Je ne serois pas surpris que Paris accueillît avidement cette idée, car le résultat le plus immédiat et le plus infaillible de cette méthode seroit d'entassser dans ce gouffre les dépouilles de toutes les provinces.

Les voilà ces hommes cauteleux qui frémissent aux approches de la contre-révolution! les uns, parce que le rétablissement de l'autorité légitime les condamneroit à croupir dans leur nullité ; les autres, parce qu'ils redoutent le châtiment de leurs forfaits ; d'autres, parce qu'ils ne voient dans le retour forcé de l'ordre, que la servitude après la licence, et qu'ils sont plus effrayés de la verge d'airain du despotisme, que de tous les poignards de l'anarchie ; quelques-uns, par une basse jalousie contre le grand auteur du plan de restauration: ceux-ci sont les plus animés, parce que la haine de l'envie est toujours implacable : la médiocrité ne pardonne point au génie ; rien n'est sacré pour sa vengeance ; et tel homme qui connoît par expérience la nécessité de concentrer

l'autorité dans un point central, et qui, pendant quarante ans d'administration, aura poussé la fermeté jusqu'à la sévérité des formes arbitraires, envisagera de sang-froid la destruction d'un empire, sacrifiera ses propres principes et abjurera son caractere, plutôt que de souffrir le triomphe d'un rival dont la supériorité le confond et l'humilie. Mais on voit à l'impuissance de sa rage, que c'est le serpent qui mord la lime.

C'est ici qu'il conviendroit d'encadrer le parallele de M. de Calonne et des prétendus hommes d'état ses antagonistes. Je n'aurois besoin que d'établir des contrastes, c'est à-dire, de mesurer la distance de l'homme de génie à la présomptueuse ignorance de tous ces empyriques.

Grand écrivain, orateur entraînant, dialecticien nerveux et subtil, jurisconsulte éclairé, publiciste profond, négociateur habile, administrateur consommé dans toutes les parties du gouvernement, et savant dans l'art d'improviser les ressources, pour ébaucher son portrait, il faudroit rassembler et peindre à grands traits les conceptions les plus vastes, le jugement le plus solide, l'érudition la plus lucide, la diction la plus fleurie, le débit le plus séduisant, en un

mot, le charme de tous les talens, l'avantage des plus rares connoissances, et l'utilité d'une instruction universelle; mais je vis dans son atmosphere, je serois suspect de partialité : M. de Calonne m'a témoigné de la bienveillance; j'ai donc perdu le droit de le louer.

Quant à ses détracteurs, ils ont beau s'évertuer à le déprécier, leur malveillance est plus honorable que dangereuse. C'est en vain qu'ils obtiendroient le triste succès de dénigrer ses intentions et de calomnier ses moyens; les efforts de leur jalousie viendront toujours échouer contre ses œuvres. La nécessité des circonstances remettra dans ses mains le timon de la chose publique; c'est alors que son mérite transcendant surmontera tous les obstacles: c'est le nouveau Sully qui est appellé à réparer tous les malheurs de la ligue. Sa disgrace rappelle qu'un courtisan envieux avoit inquiété la confiance de Henri et égaré sa reconnoissance (1), mais que

(1) Je sais qu'on est parvenu à inspirer à la reine des sentimens de haine et de colere contre M. de Calonne : on connoît assez le traître instigateur, ainsi que le but intéressé de ces infâmes manœuvres; mais il est difficile de décider ce qu'il faut le plus admirer ou de la perfidie, ou de l'absurdité de ses prétextes. Au reste M. de Calonne est trop grand pour être découragé par l'ingra-

la fourberie de l'intrigant n'a servi qu'à préparer le triomphe et consolider la gloire du ministre.

Les tracasseries des monarchiens sont les seules entràves qui, depuis six mois, ayent retardé le bienfait de la contre-révolution; mais ces intrigans ne sont plus dangereux, dès que leur tartuferie est démasquée : cette crise salutaire va donc s'opérer par la seule volonté des choses. Assurément de quelque part que vienne le remede, il sera aussi prompt que le succès en est infaillible; mais le mode de contre-révolution le plus désirable, c'est celui qui s'accompliroit imperceptiblement, sans secousses ni convulsions, par le revirement doux et paisible de l'opinion publique; or, la maladie du corps politique est enfin arrivée à cette heureuse période qui dénote sa pleine convalescence. Un médecin habile n'employe les ressources de l'art que pour seconder les efforts de la nature; il est sobre des secours étrangers, tant qu'ils

titude, et si la reine n'est pas exempte de surprise, si elle n'est pas à l'abri d'une erreur artificieusement concertée, du moins est-elle trop équitable pour commettre une injustice opiniâtre.

n'ont pas une indication pressante, et ce n'est jamais sans une nécessité évidente qu'il applique ces topiques puissans et corrosifs qui laissent inévitablement des traces de leur action, et n'extirpent le mal qu'en affoiblissant la constitution du malade :

A cet égard, on ne sauroit trop bénir la générosité du Roi, ainsi que la patience des Princes de la dynastie ; car sans parler des Puissances auxiliaires, l'intervention est un moyen violent qui répugne à la bonté de leur cœur, et qu'ils n'employeroient qu'à la derniere extrêmité, ils ont dans ces cohortes innombrables de sujets vaillans et fideles qui les environnent, des forces surabondantes pour subjuguer les factions, rasseoir les mutins, dompter tous les séditieux, et étouffer dans leur sang tous les germes de rébellion. Cette élite de guerriers qui se pressent en foule autour de l'oriflâme, attend impatiemment le signal du combat, et rien n'est impossible à leur valeur.

De plus, ils ont reçu la soumission des braves légions de l'intérieur, dont le repentir semble avoir doublé le courage depuis qu'elles se sont ralliées à la voix de l'honneur,

et la seule peine que l'armée françoise suscite encore à ses illustres chefs, c'est l'embarras de contenir l'impétuosité de son ardeur et de son dévouement.

Généreux guerriers ! vos fautes n'étoient que le crime de vos séducteurs, mais vos vertus sont à vous. Votre touchant repentir efface l'oubli momentané de vos devoirs : sans doute il est beau de se maintenir constamment irréprochables, mais c'est avoir expié et presqu'annobli ses égaremens, que d'avoir la magnanimité de les abjurer; c'est le courage le plus difficile pour des ames fieres.

Et tous ces citoyens aveuglés qui couroient à leur perte et se condamnoient au plus dur esclavage quand ils ne croyoient s'armer que pour protéger leur fortune et défendre leur liberté, avec quelle ardeur ils s'empresseront de rentrer sous le joug paternel de l'obéissance, lorsqu'irrésistiblement désabusés par une cruelle expérience, ils seront convaincus qu'ils ne sacrifioient leurs propriétés et leur bonheur, que pour satisfaire l'orgueil de quelques sophistes, et assurer la tyrannie des plus vils scélérats ?

C'est par ses enfans que la France à été si horriblement déchirée et précipitée à deux

doigts de sa ruine : qu'il seroit consolant que son salut fût aussi son propre ouvrage ! pour moi je me plais encore à espérer que les secours étrangers qui vont se déployer avec activité, n'auront été qu'un appareil superflu qui diminuera l'importance du service sans en atténuer le mérite, ni affoiblir notre reconnoissance... J'aime à présager que l'harmonie se rétablira sans effort, et que la soumission désarmant la vengeance, l'olivier de la concorde ne sera point ensanglanté.

On ne peut cependant se dissimuler la nécessité d'exercer quelques rigueurs exemplaires. Il est des forfaits dont l'impunité seroit une imprévoyance dangereuse. Il y a de ces attentats exécrables dont le pardon seroit une sorte de crime envers la société : tu sera donc pendu, malheureux la Fayette ! voilà le digne fruit de ton ambition et la juste récompense de tes travaux. Que j'aurai de joie à te contempler aux pieds du gibet, toi le chef et l'apôtre de la révolte ! C'est dans ce *beau* moment que L'INSURRECTION *sera le plus saint des devoirs !* Me suis-je jamais trompé dans mes pronostics ? Quel événement a jamais démenti aucune de mes prophéties ? Sans doute tu n'as pas oublié ce jour mémo-

table où j'ai tiré ton fatal horoscope : elle ne peut plus t'échapper cette priorité que je t'ai prédite ; car moi, je suis enfin à l'abri des lanternes, quand tout annonce que ton heure est venue.

Puis-je espérer qu'en accomplissant ta *haute* destinée, tu te souviendras de la fiere promesse que tu m'as faite ?.... *Vous me verrez professer avec intrépidité mes principes jusques sur l'échafaud* : qu'il me tarde de vérifier, si après avoir ridiculement singé la froide scélératesse d'un Catilina, tu auras, du moins au dénoument, l'adresse d'emprunter à ce fameux modele ses exécrables vertus ! je me fais une grande fête de t'étudier dans ce moment suprême : ah ! si tu peux rassembler, pour la derniere scène, toutes les ressources de ton hypocrisie, combien il sera curieux de voir ta mine blême et patibulaire, se composer un petit air d'audace et de férocité !

Ainsi mourut le fier Sacrogorgon.

Oh ! le beau spectacle que la fin d'un la Fayete ! ah ! de grace, ne m'envie point la douceur de faire mes adieux au *héros des deux mondes*. Je ne crains rien de ton désespoir ; tu nous as bien prouvé que ton grand cœur est aguerri contre les remords : mais qu'il me

seroit cruel que la frayeur usurpant l'office de bourreau, anticipât sur le jour de ton jugement ? Je n'ai point d'autre souci, et pour calmer mon inquiétude, j'invoque sans relâche la déesse de la peur : tous mes vœux la sollicitent de nous conserver le dieu du *sommeil*.

En attendant qu'on t'envoye enrégimenter les ombres pour faire sanctionner à Pluton ta république de Platon, sois philosophe jusqu'à ta dernière heure : amuse tes loisirs à prouver à l'espèce humaine qu'elle doit s'entrégorger en vertu des droits de l'homme, et sur-tout ne manque pas de te concerter avec Philippe pour armer le Protestant contre le Catholique ; afin que la fureur religieuse se combinant avec le fanatisme politique, il résulte de la mixtion des ingrédiens les plus incendiaires, une nouvelle espece de feu grégeois qu'aucune contre-révolution ne puisse éteindre.

Quoique plus dangereux peut-être, tu es un peu moins infâme que ce Philippe, qui a consacré toute sa vie à faire le monopole du crime ; ce Philippe, la sentine de tous les vices et l'arsenal de tous les forfaits. En résultat, tu peux bien rivaliser

d'atrocité avec lui, mais jusqu'alors tu avois épousé un autre genre de scélératesse, et je ne m'attendois pas à te trouver un jour en communauté de crimes avec ce misérable que tu me dénonçois jadis comme *un plat coquin dont il étoit pressant de se faire justice.* Ainsi donc tu *sommeillois* sur ses attentats, quand tu espérois d'en recueillir le fruit, et tu poursuivois le monstre, quand sa rage croisoit les complots de ton ambition ; mais depuis que le glaive de la vengeance pêse également sur vos têtes, vous avez senti le besoin d'amalgamer vos fureurs, et cette nécessité m'explique le phénomene de votre alliance.

Au reste, on n'aura pas la cruauté de rompre de si beaux nœuds, et il est promis au supplice qui t'est destiné, ce Ravaillac qui infecte maintenant de son souffle pestiféré le vertueux monarque que la providence a soustrait à ses poignards.

Prince infortuné, quel est donc votre sort ? ce monstre qui a déchaîné toutes les furies pour vous arracher la couronne et la vie, en est-il moins votre meurtrier, parce que sa lâcheté a fait avorter son crime ? et vos regards sont souillés par la présence de votre assassin ? et c'est lors vous êtes condamné à respirer l'air

qu'il empoisonne de son haleine, que vous nous vantez votre bonheur et votre liberté ! Ce n'étoit donc pas assez pour les misérables qui ont asservi votre personne, d'avoir étouffé vos plaintes et contraint l'expression de vos sentimens; il falloit encore que vous fussiez réduit à mentir publiquement à vos douleurs toutes les fois qu'il conviendroit à vos bourreaux de vous faire proclamer leur bienfaisance, et de vous forcer à calomnier la reconnoissance que vous vouez dans le secret de votre cœur à vos libérateurs.

Sire, vous ne pouvez inquiéter notre amour, quand vous cédez à l'empire de la nécessité : vos vrais amis vous plaignent, sans se décourager, quand vous obéissez à la violence. Vous avez cru que votre sincérité devoit fléchir devant la force des circonstances; votre courage auroit bravé tous vos dangers personnels, mais on a su allarmer votre sensibilité, et nous respectons vos motifs. Cependant il s'en faut bien que cette résignation importât à la tranquillité publique : en effet, n'est-il pas trop évident que vos sentimens ne sont point complices de votre langage?

Cette résignation n'étoit pas plus nécessaire à votre sûreté, car ce n'est plus contre les me-

naces de vos ennemis que vous avez à vous prémunir, c'est du piége de leurs caresses que vous avez à vous défendre. Ces parjures usurpateurs qui vous ont dépouillé, je ne dis pas des droits, mais même de l'appareil de votre puissance; ces révoltés audacieux qui ont eu l'impiété de vous charger de fers, et ensuite la lâcheté de s'armer de vos chaînes pour combattre vos généreux efforts, insulter à votre captivité, vous accabler d'outrages et vous abreuver d'amertumes; eh bien, il ont l'insolence de vous proposer leur affreuse protection! ils s'offrent à rétablir votre autorité, pourvu que vous ne rougissiez pas de les avouer, et que vous ne vous lassiez pas d'être l'instrument de leurs nouvelles intrigues. A les en croire, c'est à cet horrible pacte qu'est attaché le bonheur de vos peuples, la dignité de votre couronne et votre propre salut; et tandis qu'ils s'emparent de toutes les avenues de votre esprit et de votre cœur pour tromper votre raison et égarer votre sensibilité, ils ont la mauvaise foi de vous peindre vos généreux frères comme des libérateurs dangereux dont le secours seroit également fatal à votre autorité et funeste au bien de vos sujets; Sire, vous saurez bientôt apprécier ces insidieuses alarmes, car le moment est venu de confondre la perfidie

et l'imposture ; mais par quel ménagement feindriez-vous plus long-tems de repousser l'assistauce de vos vengeurs? Ne faudroit-il pas mieux vous jetter avec confiance dans les bras de ces Princes magnanimes qui ont, et la ferme résolution, et des moyens irrésistibles de vous sauver de vous-même, comme du joug de vos oppresseurs ? Certes, leurs intentions ne peuvent vous être suspectes, à vous, leur frère chéri dans qui ils n'ont jamais cessé de respecter leur Monarque. Que manquera-t-il à leur ambition? que manquera-t-il à leur gloire et à leur bonheur, quand au sein de la patrie qu'ils auront sauvée, ils pourront donner à tous vos sujets l'exemple de l'amour, de la soumission et de l'obéissance ?

Et vous, son héroïque Compagne, Souveraine magnanime, qui avez illustré vos infortunes et fatigué l'adversité, en opposant aux coups du sort un courage invincible, ce n'est pas assez pour votre gloire que d'avoir conservé au milieu des tempêtes un front calme et inaltérable, il vous reste d'autres dangers à surmonter. Sublime en vos douleurs, vous avez constamment montré la résignation d'une ame forte et imperturbable ; c'est cette sérénité majestueuse qui a étonné l'audace, fait pâlir

le crime, et forcé le malheur à rétrograder. Est-ce à celle qui a déployé un si grand caractère, qu'il seroit permis de ternir par des foiblesses l'éclat d'une si haute vertu?

Abjurez, il en est tems encore, abjurez ces malheureux sentimens d'inquiétude et de défiance, qui ne sont pas moins injurieux pour vous même, qu'outrageans pour des Princes généreux qui font sincérement profession de vous chérir, d'admirer votre caractère, et qui trouveront dans le bienfait toute la récompense qu'ils ambitionnent. Il y auroit aveuglement, injustice et ingratitude à écouter les funestes préventions que des fourbes égoïstes s'efforcent de vous suggérer. Toute la France sera bientôt dans le secret des obstacles scandaleux et imprévoyables qui depuis six mois ont contrarié la guérison de ses maux : la patrie a les yeux levés sur vous; songez que vous lui répondez de la conduite de son Roi. Vous êtes Reine, épouse et mere, votre ambition ne doit embrasser que de nobles et vastes calculs. D'ailleurs toutes les combinaisons de votre intérêt particulier vous offriront le même résultat. Mais quand il seroit vrai que ces grandes considérations vous exposeroient à quelque sacrifice personnel, il n'y auroit pas encore à balancer; croyez

d'un homme que vous savez vous être tout dévoué, qu'il ne seroit pas moins impolitique que coupable d'embarasser par de petits moyens, l'exécution d'une grande et salutaire entreprise, dont il est plus facile de retarder la marche, que d'empêcher le succès.

Je reviendrai sur cet article au numéro prochain. Il y a long-tems que je serois entré en matière, si je n'eusse été entravé par les précautions multipliées qui ont été prises pour intercepter ma Correspondance. Maintenant que j'ai trouvé le secret de déjouer toutes ces mesures, j'aurai une marche réglée et rapide.

LETTRE

Adressée par les PRINCES *aux Chefs des Cantonnemens, en leur envoyant le nouveau Réglement.*

« Nous vous envoyons, Monsieur, un second réglement rélatif à l'organisation des Gentils-hommes et Volontaires de tous les états, qui se rassemblent autour de nous. Vous verrez que nous y avons fixé les secours que nous pouvons offrir aux Militaires, et que nous nous sommes occupés de tout ce qui doit assurer le bon ordre dans leur service, ainsi que la tranquillité des habitans des lieux où ils séjourneront. Nous profitons de cette occasion pour vous charger de faire connoître à tout ce qui compose votre cantonnement, la Déclaration que nous croyons devoir faire de nos sentimens pour détruire l'impression des faussetés abominables qu'on a affecté et qu'on affecte encore de répandre sur nos intentions, jusqu'à oser nous imputer de vouloir profiter des malheurs et de la captivité du Roi notre frère, pour nous approprier son autorité et la conserver. Une supposition aussi in-

compatible avec les sentimens que toute la France nous connoît, et avec la conduite que nous avons toujours tenue, ne mériteroit de notre part aucune attention, si les atteliers de mensonges stipendiés par les ennemis de l'état, et qui sont en possession de tromper le peuple par une continuelle dissémination de fausses nouvelles, ne s'efforçoient pas d'accréditer ce bruit odieux, non seulement par des articles insérés dans plusieurs gazettes et papiers publics, mais même par la citation de prétendus propos, qu'ils attribuent à des personnages incapables par leur rang, et fort éloignés par leur esprit de justice, d'adopter des idées aussi opposées à la connoissance qu'ils ont de nos principes. Nous avons lieu de croire que l'espece de Promulgation signée de nous, que vous trouverez à la suite de cette lettre, suffira détruire pour l'effet de ces exécrables mânœuvres, et nous vous prions de lui donner autant de publicité qu'il sera possible. Nous sommes avec tous les sentimens d'estime et d'amitié,

Vos bons amis,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.
CHARLES-PHILIPPE.

A Schonbornslust, le 30 Octobre 1791.

PROMULGATION

Des sentimens des Princes, *frères du Roi.*

Indignés des calomnies par lesquelles on s'efforce de rendre suspect notre amour pour un Frère, et notre soumission pour un Roi que ses malheurs ne nous rendent que plus cher et plus respectable, nous croyons qu'il ne suffit pas de livrer les calomniateurs au mépris qu'ils méritent; mais que notre honneur nous engage à publier hautement une proffession de foi, qui fut et sera toujours la nôtre. Rétablir le respect dû à la Religion Catholique et à ses ministres, rendre au Roi sa liberté et son autorité légitime, aux différens ordres de l'état leurs droits véritables fondés sur les loix de la monarchie, à chaque citoyen ses propriétés, au royaume son antique et immuable Constitution, à tous les François et particulierement aux habitans des campagnes, la sûreté, la tranquillité et l'administration de la justice dont on les a privés: c'est l'unique but que nous nous proposons et pour lequel nous sommes prêts à verser, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Jamais aucune ambition personnelle ne souilla des vues aussi pures. Nous l'attestons ici sur notre foi de gentilshom-

mes, et nous donnons en même tems le démenti le plus formel à toute allégation contraire.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.
CHARLES-PHILIPPE.

Schonbornslust, le 30 Octobre 1791.

Peut-on méconnoître dans cette énergique protestation le langage de la loyauté et le noble orgueil de la vertu? Ils sont bien coupables, ceux qui ont la mauvaise foi de calomnier les intentions de ces princes généreux, et de répandre des nuages sur leur désintéressement! Au reste, il n'y a pas moins d'absurdité que de perfidie dans ces abominables impostures, et si l'on n'étoit révolté d'un tel excès d'impudence, on seroit tenté de plaindre la méchanceté, quand elle se trouve réduite à de si tristes ressources. S'il n'y avoit une sorte d'impertinence et d'immodestie à cautionner la vertu de personnages si respectables, je me permettrois d'atterer l'audace de leurs calomniateurs par les observations les plus lumineuses et des argumens sans replique.

Quand par le plus héroïque dévouement MONSIEUR et monseigneur le comte d'ARTOIS ont la magnanimité de se sacrifier au salut de tous, on oseroit leur prêter des vues d'ambition personnelle! . . . .

Le jour n'est pas plus pur que le fond de leur cœur.

REGLEMENT POUR LES CANTONNEMENS.

MONSIEUR et Monseigneur Comte d'Artois désirant mettre en sûreté la délicatesse de la noblesse Françoise, qui seroit blessée s'ils se trouvoit au milieu d'elle, dans les lieux même où l'honneur la rassemble, des personnes suspectes, ou dont la conduite n'annonceroit pas l'intention de partager les travaux auxquels elle se destine :

Voulant lui procurer les moyens de s'établir dans les différens cantonnemens, et prévenir tout ce qui pourroit nuire à la considération qui est due à sa naissance et au zèle généreux avec lequel elle se dévoue volontairement à des travaux pénibles.

Etant informés de peu de tems que les gentilshommes ont eu à leur départ de France, pour rassembler les moyens nécessaires à leur subsistance dans les pays étrangers,

Sachant encore que plusieurs ont été dépouil-

lés en passant les frontières, et connoissant les difficultés de tirer de France de nouvelles ressources, ont, d'après ces différentes considérations, arrêté et arrêtent ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Tout officier ou gentilhomme attaché, en quelque qualité que ce puisse être, à une des compagnies formées d'après le réglement du 19 Août 1791, servant à pied ou à cheval, recevra par mois, à dater du premier Novembre prochain, lorsqu'il résidera dans le lieu où sa compagnie sera cantonnée ; savoir, tout ceux qui serviront dans les compagnies à pied, quarante-cinq livres par mois, et tous ceux qui serviront dans les compagnies à cheval, soixante et quinze livres également par mois. Ce traitement aura lieu dès le premier Novembre, pour les officiers ou gentilshommes qui sont déjà à leur compagnie ; il ne commencera pour les autres que du jour de leur arrivée individuelle au cantonnement.

II.

Ceux des officiers ou gentilshommes qui, dans les premiers tems, croiront n'avoir pas besoin d'un secours que les princes auroient voulu pouvoir augmenter, donneront à la caisse une facilité

utile à l'intérêt commun, en y laissant les sommes qu'ils auroient à toucher, dont il leur seroit cependant tenu compte, sur le pied qui vient d'être fixé, au moment où ils croiroient en avoir besoin.

III.

Dans tous les chefs-lieux d'arondissement qui ont été ou seront fixés pour le rassemblement ou la formation des compagnies de noblesse, il ssra établi un ou plusieurs officiers-généraux ou supérieurs choisis par les princes, lesquels seront chargés de l'exécution des réglemens.

IV.

Il y aura dans chaque chef-lieu d'arrondissement, un registre tenu par la personne qui aura été désignée à cet effet.

V.

Tous les officiers ou gentilshommes y seront inscrits le jour de leur arrivée.

VI.

Il sera fait mention sur le registre, de leur nom, de leur âge, de leur grade, de leurs services, et de leur province.

VII.

Indépendamment de cette première inscrip-

tion, les officiers ou gentilshommes se présenteront à l'officier-général, chargé en chef dans l'arondissement, de l'exécution des réglemens.

VIII.

Les officiers ou gentilshommes seront tenus de choisir, dans les trois jours de la date de leur arrivée, le corps ou la compagnie dans laquelle ils pourront servir, conformément au réglement du 19 Août 1791.

IX.

Les officiers ou gentilshommes s'y feront inscrire, et aussi-tôt qu'ils y auront été admis, ils se rendront dans le cantonnement qui aura été désigné pour le corps ou compagnie.

X.

Les logemens devenant infiniment rares dans les chefs-lieux d'arrondissemens, où plusieurs corps et compagnies sont cantonnés, aucun officier ou gentilhomme ne pourra garder de logement dans le chef-lieu d'arrondissement, si le corps ou la compagnie dans laquelle il aura été admis, n'y est pas cantonné.

XI.

Aussi-tôt qu'un officier ou gentilhomme aura été admis dans un corps ou compagnie, il sera tenu de porter à son chapeau une houpe de

la couleur distinctive qui aura été affectée à chaque corps ou compagnie.

XII.

Tout officier ou gentilhomme qui, dans les trois jours de son arrivée, auroit négligé de choisir le corps ou la compagnie dans laquelle il se propose de servir, de s'y faire inscrire, admettre et de la joindre, sera tenu de déduire les motifs de ce retard à l'officier-général chargé de l'exécution des réglemens.

XIII.

Lorsque ces motifs auront été approuvés, l'officier ou gentilhomme pourra continuer de rester dans le chef-lieu de l'arrondissement, avec la permission de l'officier-général, sans cela il sera obligé d'en sortir.

XIV.

Le nom de l'officier ou gentilhomme qui aura obtenu la permission de rester dans le chef-lieu de l'arrondissement, sera inscrit sur un registre particulier, où il sera fait mention du séjour qu'il compte y faire.

L'objet principal étant d'empêcher qu'il ne reste dans les chefs-lieux, aucune personne suspecte; tous les officiers ou gentilshommes sont intéressés à faire connoître ceux qui ne seroient

classés dans aucun des corps ou compagnies, ou qui n'auroient pas obtenu la permission prescrite par l'article XI.

X V.

Dans tous les lieux où il y aura un spectacle et des corps ou compagnies cantonnés, un commandant ou un chef de section de chacun de ces corps ou compagnies, y assistera pour y maintenir le bon ordre et connoître ceux des officiers ou gentilshommes qui pourroient s'en écarter.

X V I.

Dans tous les lieux où il y aura une cour ou un spectacle, les princes attendent de la noblesse Françoise, la décence pour le public, le respect et les égards dus aux éminentes dignités, ou aux grades des personnes qui seroient présentes, et ils croyent que des gentilshommes François ne s'en écarteront jamais.

X V I I.

Aussi-tôt qu'une compagnie de gentilshommes, ou d'officiers à pied ou à cheval, sera formée, que le commandant en premier, le commandant en second, et les quatre chefs de sections auront été désignés, conformément au réglement arrêté par les princes, le 19 Août 1791, et qu'il lui aura été marqué un canton-

nement, tous ceux qui composeront la compagnie et les officiers destinés à la commander, se prépareront à s'y transporter pour y établir leur résidence.

XVIII.

Le commandant de chaque compagnie chargera un des chefs de section d'aller examiner le cantonnement qui aura été désigné pour sa compagnie. Cet officier, muni des ordres en vertu desquels le cantonnement aura été marqué pour la compagnie, dont il fait partie, les communiquera en arrivant au magistrat chargé de la police de la ville, bourg ou village; il lui demandera les renseignemens nécessaires pour loger de gré à gré et en payant, chacun des officiers ou gentilshommes, composant la compagnie, ainsi que leurs chevaux et domestiques. Il cherchera de concert avec le magistrat, à établir autant que faire se pourra, un prix à peu-près uniforme pour les logemens et écuries, et tâchera aussi de procurer à la compagnie, des hangars et terreins d'exercice.

Les logemens devant nécessairement différer de prix en raison de leur capacité et commodité, ils seront divisés en quatre classes relatives à leurs prix.

Pour éviter toute jalousie, et prévenir l'enchérissement qui arriveroit nécessairement, si

chaque officier ou gentilhomme pouvoit s'assurer d'avance des meilleurs, en en offrant un prix plus considérable, les logemens seront tirés au sort dans la forme qui suit.

Ceux de messieurs les officiers ou gentilshommes qui voudront être logés plus chèrement et plus commodément, tireront entr'eux au sort les logemens de la prèemire classe; ceux qui se contenteront de la deuxieme, tireront entr'eux au sort ceux de cette classe, ainsi que ceux qui se contenteroient de la troisieme et de la quatrieme.

Les commandans en premier et en second, et les quatre chefs de section, étant obligés de se loger à portée de surveiller les détails dont ils sont chargés, choisiront cependant leur logement au prix qui sera réglé dans celle des quatre classes qui conviendra le mieux à celui qu'ils veulent y mettre.

X I X.

Si la compagnie est déjà pourvue de la totalité ou de partie des chevaux et des domestiques autorisés par le réglement du 19 Août 1791, l'officier chargé des logemens pourvoira de même à leur établissement de gré à gré.

Les écuries se tireront de même au sort, à moins qu'elles ne soient dans des maisons où il y auroit des officiers ou gentilshommes logés;

dans ce cas, ceux-ci y mettront leurs chevaux de préférence; mais si les écuries étoient plus vastes que ce dont ils ont besoin, il y seroit placé des chevaux de leurs camarades.

X X.

Après s'être occupé du logement et s'être mis en état de rendre compte au commandant de la compagnie, des facilités qu'il aura trouvées chez les habitans pour l'établir, il prendra les mêmes renseignemens sur le prix, sur les moyens de pourvoir à la nourriture et subsistance des officiers ou gentilshommes de la compagnie, soit en réglant le prix des auberges, en établissant dans une ou dans plusieurs, un nombre de tables proportionnées à la quantité d'officiers ou de gentilshommes qui voudroient y vivre, soit en cherchant les moyens de procurer à ceux qui voudroient se réunir au nombre de six, ou d'un plus grand nombre, le local nécessaire pour faire ordinaire.

X X I.

L'officier chargé du logement, s'occupera également de prendre des informations sur le prix des fourrages, et en rendra un compte détaillé, par écrit, au commandant de la compagnie, lequel, après l'avoir communiqué aux officiers ou gentilshommes de la compagnie, donnera des ordres pour arrêter définitivement

les logemens, et conclure les marchés avec les aubergistes et autres fournisseurs.

La ration de fourrage, lorsqu'elle sera payée par les princes, sera fixée à dix livres de foin, dix livres de paille, et de six à sept livres d'avoine; ou bien à douze livres de foin, et six livres de paille; enfin quinze livres de foin sans paille. Les marchés seront fait triples, écrits dans les deux langues et signés par l'officier qui aura préparé l'établissement, et ceux des habitans et aubergistes qui auront contracté pour les logemens, écuries, greniers, prix des auberges et des fourrages; toutes les conditions y seront clairement énoncées. Un des marchés restera à l'habitant qui aura contracté, un autre entre les mains du magistrat de police, et le troisieme dans celle du commandant, pour y avoir recours en cas de difficulté.

Ces objets remplis, la compagnie attendra l'ordre pour se rendre au cantonnement qui lui aura été désigné; le jour et l'heure du départ seront déterminés.

S'il y a plus d'un jour de marche, l'officier chargé des précautions nécessaires à l'établissement, pourvoira, chemin faisant, aux logemens de passage de la troupe, mais toujours de gré à gré avec les magistrats et les habitans des différens lieux, et tout sera payé comptant.

XXII.

Un des premiers soins du commandant de la compagnie, après qu'elle sera réunie dan le cantonnement, sera d'en faire dresser le contrôle, et d'y établir les subdivisions nécessaires à l'instruction de détail, à l'exécution des manœuvres et à la nomination du service journalier.

Le réglement du 19 Août servira de base. Il a déjà subdivisé la compagnie en quatre sections. Dans les compagnies à pied, deux sections formeront la demi-compagnie ou un peloton : ce sera la seule subdivision connue dans les manœuvres, pour l'infanterie. Dans les compagnies à cheval, deux sections formeront le peloton, la compagnie formera une division, et deux divisions un escadron. Ce seront les seules subdivisions connues dans les manœuvres des compagnies à cheval.

La subdivision par section sera seulement une subdivision intérieure relative aux instructions de détails, à la police, uniformité et nomination du service journalier.

Chaque section sera divisée en deux escouades, ayant chacune à leur tête un chef d'escouade qui y fera nombre, suivant l'esprit du réglement. Les huit chefs d'escouades seront les plus anciens de service dans les compagnies d'offi-

ciers, et les plus âgés dans celles formées par des gentilshommes qui n'ont pas servi. Les chefs d'escouades rempliront dans les compagnies à pied, les mêmes fonctions que remplissent les caporaux dans l'infanterie, et les brigadiers dans la cavalerie.

XXIII.

Aussitôt que le contrôle sera dressé, le commandant enverra à l'officier général qui sera désigné, l'état nominatif des officiers ou gentilshommes présens ou absens. Ces derniers lui auront fait connoître le motif de leur absence, la durée et le lieu où ils pourront leur adresser des ordres.

XXIV.

Les commandans en premier et en second ne s'absenteront jamais tous les deux à la fois pour découcher.

Il ne pourra non plus s'absenter à la fois que deux chefs de section, après en avoir obtenu la permisson du commandant.

Le commandant nommera chaque jour un des chefs de section (lesquels rouleront pour le service seulement avec les huit chefs d'escouades établis par l'article 20). Cet officier ou chef d'escouade sera désigné pour surveiller tous les objets de police intérieure, s'informer des faits, se transporter, s'i est nécessaire, sur le

lieu où il se commettroit quelques désordres, et en rendre compte au commandant. Il feroit avertir le magistrat, si sa présence ou ses ordres étoient nécessaires, engageroit les officiers ou gentilshommes qui auroient quelques difficultés avec les bourgeois ou habitans à se retirer, et à attendre justice des loix du pays. Il ordonneroit même les arrêts aux officiers ou gentilshommes qui ne se rendroient pas à son invitation, et en rendroit compte le plutôt possible au commandant de la compagnie.

Si les vallets commettoient quelques délits, l'officier de police requerroit l'ordre du magistrat pour les faire arrêter, ou punir suivant les loix du pays ou l'exigence du cas. Il rendroit également compte de l'événement et de ses circonstances au commandant de la compagnie.

Le commandant de toutes les troupes cantonnées à pied ou à cheval, veillera spécialement aussi à ce qu'il ne se commette aucun désordre dans les environs. Il donnera les ordres les plus positifs pour que dans les rassemblemens qui auront pour objet l'instruction ou les manœuvres, on n'entre jamais dans les terres labourées sans le consentement par écrit du propriétaire, ou en vertu d'une convention faite avec lui de gré à gré, et dans la forme prescrite par l'article 19.

Il recommandera que dans les promenades individuelles on ne se permette jamais d'entrer dans les champs clos de haies, de murs, ou de fossés, dans les jardins, ni dans les vignes, dans les terres ensemencées ou prêtes à l'être; sur la plainte de la plus légere infraction à cet article, laquelle aura été vérifiée par le magistrat de police qui sera toujours appellé par le commandant, il fera dédommager le plaignant par celui ou ceux qui se seroient permis de donner lieu à la plainte, s'ils ne sont pas connus, le dommage sera payé par tous ceux qui composent la compagnie.

Le commandant de chaque cantonnement veillera encore à ce que les officiers ou gentilshommes qui seront sous ses ordres, ne chassent point sur les terres des princes et seigneurs voisins, sans en avoir obtenu leur permission. Il deviendroit personnellement responsable des délits de ce genre dont il n'auroit pas rendu compte.

Les princes, convaincus que messieurs les officiers ou gentilshommes ne peuvent donner lieu à des plaintes de cette espece que par inadvertance, sûrs en même tems de la délicatesse des sentimens de la noblesse françoise, ne croient pas devoir lui présenter d'autres motifs à l'exacte observation de ces articles

importans, que le respect dû aux propriétés des seigneurs et habitans.

Mais si contre l'attente des princes, quelques officiers ou gentilshommes se permettoient des voies de fait contre les habitans, ou la plus légere résistance au dédommagement et aux loix de l'état, ils ne pourroient se dispenser d'en témoigner leur mécontement, et la noblesse Françoise seroit la première, sans doute, à ne plus compter au nombre des défenseurs de sa religion, de la monarchie et de son roi, ceux qui se seroient permis une conduite si peu digne d'elle et d'eux-mêmes.

XXV.

Tout commandant de troupes, emploiera vis-à-vis des officiers ou gentilshommes, les moyens de persuasion et d'autorité que lui assure la supériorité de son grade ou de son âge, pour empêcher que ceux qu'il a l'honneur de commander, ne se livrent au goût du jeu.

Les princes ne doutent pas qu'en manifestant à la noblesse Française, le déplaisir qu'ils ressentiroient de voir contrevenir à leurs intentions sur cet objet, elle ne se fasse une loi rigoureuse de s'abstenir de tous les jeux de hasard, et de ce funeste emploi de son tems.

Les princes verroient avec plaisir que tous les officiers et gentilshommes, composant les

différentes compagnies en quelques lieux ou villes qu'elles soient cantonnées, se donnassent respectivement leur parole d'honneur d'observer strictement cet article du réglement.

XXVI.

Le commandant de chaque compagnie veillera à ce que les auberges, les logemens, écuries et denrées soient exactement payés suivant les conventions faites avec les aubergistes et les habitans.

S'il y avoit dans la compagnie qu'il commande, de très-jeunes gens, qui n'eussent point de parens ou d'amis d'un âge mûr, qui s'intéressassent à eux, il chargeroit quelques-uns des anciens, de guider leur inexpérience, de les aider dans la conclusion des marchés qu'ils auront à faire pour leurs emplettes, et de ne leur laisser faire qu'un emploi utile de leurs moyens.

Une compagnie d'officiers, de gentilshommes réunis par leur dévouement à une si belle et si juste cause, est une société de frères, de compagnons d'armes qui doivent se secourir, s'aider, se soutenir mutuellement dans toutes les circonstances de la vie privée, comme dans toutes les occasions de guerre.

Les princes animés des sentimens paternels qui les attachent à la noblesse Françoise, regarderont comme services rendus à la chose

publique et à leurs personnes, l'intérêt, l'appui et l'attention que les anciens donneront à la jeunesse qui débute avec eux dans cette honorable carrière.

Les princes attendent de la jeune noblesse françoise, comme un des plus sûrs moyens de mériter leur bienveillance, l'obéissance à leurs chefs et à leurs anciens, dans toutes les circonstances du service; et dans les rapports de la société, les égards et la déférence qui annoncent, à la fois, la délicatesse des sentimens et la bonne éducation.

XXVII.

Le tems que les compagnies passeront dans les cantonnemens, devant être employé à l'instruction, d'après les réglemens qui seront dressés pour chaque arme, et cet objet ne pouvant être rempli qu'autant que les compagnies resteront toujours à-peu-près de la force dont elles doivent être pour combattre, et être en état de marcher au premier ordre, les princes sont convaincus que les commandans des compagnies, les chefs de section et les officiers ou gentilshommes, servant à pied ou à cheval, ne s'absenteront de leur cantonnement que pour des affaires indispensables; en conséquence, les commandans de compagnies sont autorisés à donner les permissions qui leur seront demandées.

Ils rendront compte sur l'état de situation qu'ils enverront chaque semaine, des noms et du nombre de ceux qui se seront absentés, de la durée dont doit être leur absence, et du lieu où ils se sont proposés d'aller.

Le traitement réglé par les princes, n'aura plus lieu pour ceux dont l'absence se prolongeroit au-delà de huit jours, et en ce cas, il cesseroit à dater du premier jour de leur absence, jusqu'à celui où ils rejoindroient leur compagnie dans son cantonnement.

Conformément au réglement du 19 Août 1791, les officiers ou gentilshommes pourront demander une fois leur changement d'une compagnie dans une autre, mais la demande en sera faite par les commandans de la compagnie de laquelle ils desireront de sortir, et de celle où ils demanderont à entrer.

Les commandans des compagnies, rendront compte des motifs du changement, et certifieront qu'il n'a point encore eu lieu pour l'officier ou gentilhomme qui le demande.

XXVIII.

Les commandans de chaque compagnie, prendront les arrangemens nécessaires pour qu'il soit dit dans chaque lieu où elles seront cantonnées, une messe tous les dimanches et les fêtes ; et s'ils se trouvoient dans des pays qui ne fussent

pas catholiques, ils feroient venir un prêtre du lieu le plus prochain où il s'en trouveroit. Si les compagnies desiroient de s'attacher un aumônier pour toute la compagnie, ainsi que quelques-unes ont déjà fait, il leur en seroit procuré par M. le curé de Saint-Paul, demeurant au quartier-général, sur la demande qu'ils en feroient.

Le dimanche de chaque semaine et les fêtes, tous les gentilshommes se rendront à neuf heures et demie du matin, au logement du commandant de leur compagnie ou brigade, qui les conduira ensuite dans l'église qu'ils auront adoptée, ou si c'est dans un pays qui ne soit pas catholique, dans le lieu qui aura été désigné par le magistrat, pour y dire la messe.

On se reprocheroit de penser que des gentilshommes qui ont quitté leur patrie, pour concourir à la défense de leur religion, puissent manquer à remplir le devoir qu'elle prescrit, ou assister à la plus auguste de ses cérémonies, sans la décence et le respect qui lui est due.

XXIX.

Le commandant de chaque compagnie, adressera tous les dimanches à l'officier-général qui sera désigné, un état de situation signé de lui, suivant le modele ci-après.

MODELE.

RAPPORT.

Infanterie ou Cavalerie le à *Compagnie ou Division cantonnée*

Officiers ou Gentilshommes.	Présents.	Absents	Malades.	Détachés.	De garde et postés.	OBSERVATIONS.
Commandant en premier.						
Commandant en second.						
Chef de section.						
Chef d'escouade.						
Officiers ou Gentilshommes. } - - -						
TOTAL.						

Il lui rendra compte en même-tems des évenemens qui pourront intéresser le service et le bien-être de sa compagnie. Ce rapport sera envoyé par un officier ou gentilhomme, ou par la poste ; si la distance du cantonnement au quartier général étoit trop considérable.

X X X.

Lorsque, conformément au réglement du 19 Août 1791, deux compagnies se réuniront pour former une division ou un escadron, et que la division ou l'escadron seront réunis dans le même cantonnement, le commandant de la division ou de l'escadron recevra les comptes du commandant de la seconde compagnie, ainsi que le prescrit l'article V du réglement du 19 Août, et il les adressera à l'officier-général qui aura été désigné, ainsi que l'état de situation.

Si les deux compagnies étoient cantonnées à une petite distance l'une de l'autre, les comptes de la division ou de l'escadron, parviendroient de même par le commandant de la premiere compagnie; mais si elle se trouvoit à deux lieues de distance, chaque commandant de compagnie enverroit directement à l'officier-général qui aura été désigné, les comptes et les états de situation; ce compte ne dispenseroit pas le commandant de la seconde compagnie, de ceux qu'il devroit rendre exactement

chaque dimanche, et plus souvent s'il étoit nécessaire, au commandant de la division ou escadron dont il feroit partie.

La bourgeoisie, en état de se soutenir par elle-même, et qui fidelle au roi et à sa patrie, s'est vue forcée pour sa sûreté, ou déterminée par son zèle à venir se réunir à la noblesse émigrée, éprouvera de la part des princes les mêmes témoignages d'estime et de bienveillance que le corps avec lequel ils jugeront à propos de la faire servir.

Les princes régleront incessamment, par des dispositions analogues à celles du réglement du 19 Août dernier, ce qui aura lieu pour la formation et le service de ladite bourgeoisie; et cet unique intérêt, qui seul peut fixer dans ce moment les égards dus au zèle, et la maniere dont il sera employé, assure de la part des princes, aux membres du tiers-état qui n'ont cessé d'être soumis et dévoués à l'autorité légitime, toutes les facilités qui peuvent les mettre à portée de contribuer avec la noblesse, au service du roi et au rétablissement de la constitution monarchique.

Le présent réglement sera lu à la tête de la compagnie assemblée, en arrivant dans le cantonnement, et toutes les fois que le commandant le jugera nécessaire.

Suleau

N°. VIII.

JOURNAL
DE
M. SULEAU
RÉDIGÉ A COBLENTZ,

ET DEDIÉ A TOUTES LES PUISSANCES,

SERVANT de suite au précédent.

Accipe nunc Danaum insidias, et crimine ab uno
Disce omnes. . . . .

VIRG.

Demain je prends mon essort pour Bruxelles, la Hollande, Londres, et successivement Paris. Ce petit exercice n'arrêtera point l'épanchement de ma bile, et mon journal sera réguliérement réimprimé et mis en circulation dans tous les points considérables de l'Europe politique.

Post equitem sedet atra cura.
Le DIABLE monte en croupe, et galope avec lui.

A NEUWIED, *sur le Rhin.*
Et à Paris,
Au Bureau d'abonnement, rue de Seine, F.-S.-Germ. petit Hôtel Mirabeau.

1791.

JOURNAL

DE

M. SULEAU.

. . . . . Ô miseri, quæ tanta insania, cives !
Aut hec in nostros fabricata est machina muros ;
Aut aliquis latet error. Equo ne credite, Teucri ;
Quidquid idest, timeo Danaos, ...

*Lettre de l'Auteur, à Son Excellence M. le Comte De***.*

Neuvied sur le Rhin, le 23 Novembre 1791.

QUE d'événemens imprévus se sont accumulés ; que d'horribles catastrophes se sont succédées : que de bisarres vicissitudes ont dû scandaliser votre esprit observateur, Monsieur le comte, depuis l'époque où vous quittâtes le séjour des tempêtes pour aller servir le roi plus efficacement dans une cour étrangere ?

Je vous avois promis de cultiver votre amitié par une correspondance assidue, ou plutôt je m'étois promis à moi-même de m'indem-

A 2

niser de votre absence en substituant aux avantages de votre conversation, un commerce épistolaire qui m'eût été également agréable et instructif. Cependant je n'ai entretenu depuis lors aucunes relations directes avec votre excellence, et j'ai appris par le jeune comte de Bre***, que vous aviez eu la bonté d'en témoigner une surprise obligeante, et même quelques regrets qui me sont infiniment honorables.

Vous connoîtrez quelque jour que si je me suis abstenu de profiter de votre bienveillance, je n'en conservois pas moins un souvenir *actif* de votre mérite; et peut-être me saurez-vous gré de mon silence, lorsque vous serez convaincu que cette apparente insouciance étoit le fruit de ma discrétion : vous êtes fait pour apprécier un symptôme de négligence qui prenoit sa source dans un motif de délicatesse.

En effet, s'il importe peu à la chose publique que les principes d'un petit particulier soient proscrits par l'opinion dominante, il n'en est pas de même d'un homme d'état qui ne doit se prononcer hautement qu'après avoir bien médité sa marche dans le silence des passions. Or, en vous exposant au soupçon d'une certaine connivence avec un *enfant-perdu* du

parti de l'opposition, je risquois de vous associer au scandale de mes irrévérences pour le nouveau culte, et par cet égoïsme coupable, je pouvois vous environner d'impressions fâcheuses ; fâcheuses en ce qu'elles eussent dérangé tous les calculs de votre sagesse.

Il n'y avoit qu'une pareille considération qui pût me tenir à distance de vous, M. le comte, quand votre indulgence m'y frayoit un accès ; et le motif de ma circonspection est trop louable, trop désintéressé, pour que ma taciturnité ait besoin d'excuse.

Il est donc vrai que vous avez dédaignez une condition dans le ministere ; en vérité je vous en fais mon compliment, c'est-à-dire de votre refus, car je ne sais trop que vous dire de la proposition que vous avez essuyée. Si ce choix étoit une préférence spontanée du roi, je me contenterois de penser que cette justiceest tardive ou prématurée; mais si vous aviez le malheur d'avoir été appellé par le vœu des conjurés, il seroit urgent de les forcer à reprendre leur insolente estime. Cependant il vous seroit permis d'apprécier philosophiquement cette injure, car dans le tems où nous sommes, personne ne peut se flatter d'être à l'abri d'une impertinence.

Vous voilà donc de retour à Paris au moment où l'impulsion de mon ressentiment, l'ambition de faire un rôle actif dans la contre-révolution, les conseils de la prudence, mais mon amour pour les princes, plus encore que le soin de ma sûreté, enfin toutes les considérations les plus puissantes, m'ont déterminé à fuir de cette Babylone où le sacrifice de ma vie étoit devenu également infructueux et inévitable.

Je suis d'autant plus désolé de ce contre-tems, qu'en m'expatriant, je carressois le projet de m'enfoncer dans l'Allemagne pour causer quelques instans avec vous; je vous assure que j'attachois un grand prix à cette conférence : je n'ose affirmer que les circonstances qui ont croisé notre départ respectif soient un événement fâcheux pour la chose publique, mais pourquoi vous tairois-je qu'il en résulte du moins une privation bien douloureuse pour moi; et c'est pour me dédommager, autant qu'il est en mon pouvoir, de cette contrariété, que j'ai pris la résolution de me rappeller à votre souvenir.

Je serai sobre de détails politiques; vous aimez trop votre malheureuse patrie pour être distrait sur les intrigues croisées qui déchirent

son sein ; et d'une autre part, les cabinets des puissances étrangeres n'ont point de secret pour votre sagacité. D'ailleurs, je suis pressé de vous faire jouir d'une scene infiniment pathétique qui vient de se passer sous mes yeux ; cela n'est point étranger à l'histoire de nos malheurs et de nos espérances.

J'ai vu en moins de vingt-quatre heures quatre mille François passer du délire de l'allégresse à l'accablement du désespoir. Je ne me passionne pas facilement pour les affections publiques, mais je vous avoue qu'un spectacle si attendrissant m'a remué jusqu'au fond de l'ame. Je n'aurois été qu'heureux de mon contentement particulier, mais j'étois ivre de la joie universelle. Vous le dirai-je ? En dépit de mon stoïcisme, j'ai pleuré comme une femmelette duanq j'ai vu les larmes du bonheur sillonner tous les visages, et se confondre du petit au grand, à flots impétueux, comme pour noyer l'étiquete dans le torrent de la félicité commune, et quand la cruelle vérité est venue briser tous les cœurs et faire rebrousser cet épanchement de jubilation, je ne me trouvai gueres plus de philosophie, et j'étois peut-être plus morne et plus oppressé que tous les autres. Le contraste de deux émotions si vives et si rapides est gravé

dans mon ame en caracteres idélébiles : je brûle de vous peindre ce tableau à grands traits ; en même-tems j'éprouve qu'il est des sentimens auxquels l'expression ne sauroit atteindre, et quelque chaleur que je misse dans cette description, je resterois encore au-dessous de la vérité.

Je vais vous narrer succinctement le fait. Des nouvellistes officieux sourdement avisés par des agens perfides, s'empressent d'annoncer mystérieusement que le roi, fatigué du frein de la liberté constitutionnelle, a enfin eu le courage de prendre le mord aux dents, et s'est donné un grand essort. La crédulité accueille avidemment ce bienheureux dénouement, parce qu'il est dans la nature du cœur humain d'adopter sans réflexion ce qu'il desir ardemment. En mon particulier j'accrédite hardiment cette espérance qui m'avoit été transmise par des amis artificieux abusés. Bientôt on ne doute plus que le *roi des François* ne soit en mesure de se faire réintégrer roi de France ; déjà on se représente cet infortuné monarque, si long-tems abreuvé d'amertumes, accablé d'humiliations et assiégé de dangers, respirant enfin au millieu des siens ; il semble voir ce prince vertueux, bon époux et bon pere, rendant avec émulation les caresses de son auguste famille échappée,

comme par miracle, au fer des assassins. Comment une idée si touchante n'auroit-elle pas épanoui l'homme le plus atrabilaire ? A côté de cet accessoire si intéressant pour des François, il se développe dans tous les cœurs un sentiment plus majestueux : cette malheureuse patrie penchée sur le bord du précipice, chacun la voit se relever par un mouvement tout naturel, sans convulsion, sans secousse, sans violence. L'ivrese du bonheur étoit à son comble ; il n'y avoit pas moyen de jouir avec modération d'un spectacle si voluptueux ; et tel qui auroit eu la force de concentrer sa satisfaction particuliere n'étoit pas maître de contenir ses transports à l'aspect du ravissement général.

Dans la confusion tumultueuse de toutes les joies, on distinguoit sur-tout l'ame expansive des princes. C'étoit la tendresse fraternelle poussée jusqu'à l'héroïsme, et l'amour de la patrie exalté jusqu'au délire. Je m'étois recueilli pour suivre tous leurs mouvemens : Ah! oui, *ils sont François et Bourbons jusqu'au fond de l'ame!* j'étois muet d'admiration, lorsque monseigneur le comte d'Artois me donna un *bon jour* qui me causa une censation que je n'oublierai de ma vie.

Que ceux qui se plaisent à calomnier les intentions de ces généreux princes n'ont-ils pu être témoins de l'explosion de leurs vrais sentimens ! il y avoit de quoi dilater le cœur le plus endurci.

Pour moi, M. le comte, je ne doute plus que si le roi eût été à portée de lire sur la figure rayonnante de ses augustes freres, ce qui se passoit alors dans leur ame, il étoit payé de tous ses malheurs ; que dis-je ? il auroit rendu graces à ses infortunes, et la France étoit sauvée.

Voilà une foible esquisse du tableau qui frappa mes regards et captiva toute mon attention hier matin à mon arrivée à Coblentz, dont les habitans ne formoient avec nous qu'une seule famille réunie dans les mêmes vœux et animée des mêmes sentimens : combien il étoit touchant de voir ces bons Germains partager tous nos transports, et mêler leurs carresses à nos acclamations. L'amour inné des François pour leur maître les avoit électrisés à tel point qu'infideles à la gravité de leur caractere, ils avoient oublié leur flegme habituel pour se joindre à la turbulence de notre allégresse. J'ai clairement remarqué que nous leur avions inoculé notre vertu distinctive ; et la premiere réflexion qui vint m'assaillir dans ce beau moment,

c'est que par ce grand bienfait nous avions acquitté avec usure la dette de l'hospitalité.

Par une singularité préciuese que je ne dois pas omettre, cette journée mémorable amenoit à point nommé la fête patronymique du brave électeur : ne me semble-t-il pas que le hasard conspiroit à rendre celle de nos cœurs plus complette ? si vous saviez avec quelle énergie Clément-Venceslas s'intéressse au bonheur de ses enfans adoptifs, vous seriez tenté de croire qu'il est permis à Louis XVI d'être en quelque sorte jaloux de notre reconnoissance.

Ce n'étoit pas à Coblentz seulement que l'on extravaguoit de joie : la nouvelle s'étoit rapidement propagée dans tous les cantonnemens circonvoisins, et par-tout avoit produit la même ivresse : mais je ne veux vous retracer que ce qui s'est passé sous mes yeux. Je vous dirai donc qu'hier soir à mon retour ici, je trouvai toute la ville illuminée ; toutes les compagnies rouges (qui représente nos antiques et valeureuses légions de gendarmes, chevaux-légers, les mousquetaires) reproduisoient à l'envi cette heureus agitation, ce beau désordre qui m'avoit tant édifié à Coblentz. L'excès de leur joie alloit jusqu'à la frénésie, et je n'exagere rien en vous assurant que j'ai vu des vieillards prêts à succomber par un saisissement de plaisir.

Tous leurs sens avoient été boulversés par une impression trop vive, et leur défaillance spasmodique faisoit regreter qu'on ne leur ait pas gradué l'émotion d'une surprise trop agréable.

Nos hôtes s'étoient associés à notre jubilation : l'esprit de tolérence universelle qui distingue et fait chérir ce gouvernement, attire dans cette heureuse cité tous ceux qui aiment la paix et l'industrie. La population de Neuwied est un extrait de toutes les nations; cependant malgré la diversité de pays, de culte, de mœurs et de langage, l'identité de sentimens formoit de toute la ville un peuple de freres qui bénissoient de concert la délivrance d'un pere commun. Des aumônes abondantes avoient prévenu les besoins du pauvre ; il n'y a point de vrai bonheur à côté de l'humanité souffrante : un honnête indigent pouvoit manquer du nécessaire ; cette idée empoisonnoit la douceur de l'enthousiasme général, et aussitôt chaque François se trouva du superflu.

Pendant que toutes les cloches étoient en branle pour célébrer un si grand événement, nous faisions vœu d'en offrir d'autres pour que le monument de notre reconnoissance fût un hommage religieux. On s'empressa de rendre à Dieu de pompeuses actions de graces. On

remarque que les esprits foibles ont un grand fonds de piété au milieu du danger, mais ici la dévotion avec laquelle le *Te Deum* fut chanté unanimement, ne prouvoit que la grandeur du bienfait.

Si le prince qui nous a si cordialement accueillis dans ses états, eût été prévenu de cette pieuse cérémonie, il eût ajouté à cette solemnité par sa présence; cette déclaration que j'ai recueillie de sa bouche, je la publie pour son honneur autant que pour soulager notre reconnoissance. C'est le plus bel éloge que je puisse faire des sentimens de son altesse; car un prince se montre vraiment digne de son rang, quand il s'intéresse ouvertement à la cause de tous les souverains.

L'imagination la plus lugubre auroit peine à se figurer le silencieux abattement qui s'empara des tous les esprits et la sombre consternation qui comprima tous les cœurs aussitôt que l'affreuse vérité eut fait évanouir la plus douce des illusions. La tête de Méduse n'opéroit point de métamorphose plus prompte et plus terrible : à peine le dernier rayon de l'espérance étoit-il éteint, qu'une pâleur léthargique obombroit tous les fronts; pétrifiés par le désespoir; on eût dit qu'aucune consola-

tion ne pouvoit plus nous revivifier. La mésantropie du peintre des tombeaux qui a si fortement crayonné le deuil de la nature, n'auroit pas broyé de couleurs assez noires pour retracer l'horrible beauté de ce morne accablement qui succéda tout-a-coup aux éclats de la plus bruyante allégresse. Il y a des douleurs qu'on ne sauroit exprimer; c'est alors qu'il faut imiter la prudence ingénieuse de l'artiste sublime qui imagina de voiler la face d'Agamemnon.

Sans doute le roi sait apprécier un si beau dévouement; mais quand aura-t-il donc le courage d'en profiter ? A peine a-t-il dérobé sa tête à la fureur des brigands, et sauvé de leur rapacité quelques lambeaux de sa couronne, qu'il se laisse enlacer dans les filets d'une faction d'ambitieux dont le système est mille fois plus dangereux pour son autorité, et sur-tout plus funeste au bonheur de son peuple. Il semble n'être échappé à la corde de ses bourreaux que pour tomber dans les lisieres des intrigans. Qu'attend-il donc pour s'affranchir d'une si honteuse servitude ?

Hélas! tout me confirme ce que m'écrit très-judicieusement une zélée et spirituelle royaliste.

. . . .

. . . .

Louis XVI et Marie-Antoinette servent bien mal le roi.

Pour peu que cet aveuglement se prolonge, la France lacérée de ses propres mains, va expirer dans les convulsions de la plus douloureuse agonie. Conçoit-on rien de plus déplorable que le sort de notre malheureuse patrie depuis que le scalpel de l'empyrique Genevois s'est exercé sur ses entrailles ? Le passé ne retrace que du sang et des ruines ; le présent n'est gueres moins horrible ; il ne présage que des malheurs, et cependant il est à craindre que l'avenir ne le fasse regretter. Notre crise est vraiment effrayante : l'Angleterre semble mettre aujourd'hui toute sa politique à protéger clandestinement notre dissolution ; on diroit que c'est son trident qui dirige tous les mouvemens de la Prusse : celle-ci ne seroit-elle donc plus que son esclave (1) depuis qu'elle est devenue son alliée ? ce n'est pas précisément à favoriser notre démembrement que s'évertu le cabinet de St.-James ; le partage de

---

(1) Cette observation devient moins vraie de jour en jour. Il se prépare un boulversement général dans les relations politiques de toutes les puissances.

nos provinces n'a rien qui puisse tenter sa convoitise ; il se contenteroit de nous avoir exténué radicalement, pour accaparer sans concurrence les richesses de l'industrie, et envahir sans obstacle tous les trésors du monde commercial. Avec des desseins si modérés, il bornera toujours ses hostilités à de petites ménées sourdes qui n'en seront que plus propres à fomenter nos dissentions domestiques.

L'empereur qui, comme Jupiter olympien, pourroit pacifier le globe en fronçant le sourcil, s'est-il donc imposé la tâche d'éterniser les malheurs de la terre ?

Lisez sa derniere déclaration, *et risum teneatis amici ?*

» Sa M. I. fait part à toutes les cours aux-
» quelles elle a envoyé la premiere circulaire
» datée de Padoue le 6 Juillet, en y ajoutant
» maintenant la Suede, le Dannemarck, la
» Hollande et le Portugal, que l'état du roi
» de France, qui donna lieu à ladite circu-
» laire, étant changé, elle croit devoir mani-
» fester auxdites puissances sa façon de pen-
» ser actuelle : sa M. I. croit que l'on doit re-
» garder comme libre le roi de France, et par
» conséquent son acceptation et tous les actes
» qui en sont ensuivis comme valides. Elle

espere

» espere que l'effet de ladite acceptation sera
» de ramener le bon ordre en France, et
» de faire prévaloir le parti des personnes mo-
» dérées, selon le vœu de S. M. T. chrétienne;
» mais comme les espérances du roi pourroient,
» contre toute apparence, être trompées, et
» que tous les désordres de la licence et les
» excès de violence envers le roi pourroient
» se renouveller, S. M. I. croit que toutes les
» puissances auxquelles elle s'est adressée ne
» doivent point encore se désister des mesures
» concertées entre elles, mais se tenir en
» observation, et faire déclarer par leurs mi-
» nistres respectifs à Paris, que leur coalition
» subsiste, et qu'elles seroient prêtes à soute-
» nir de concert en toute occurence, les droits
» du roi et de la monarchie françoise. . . . .

Ah! M. le comte, qu'elle pâture pour ma causticité que le commentaire de cette piece curieuse, s'il m'étoit permis de l'épiloguer avec franchise. Des politiques à courte vue l'admireront comme un petit prodige d'adresse et de prudence; moi, au contraire, j'y trouve une grande hardiesse, maisc'est de cette espece de courage dont il vous souvient que l'abbé Maury félicitoit un jour ses impudens antagonistes.

Dans ce chef-d'œuvre de. . . . *raison* et de

bonne foi, il n'y pas a une seule ligne dont la réfutation n'enfantât un volume d'obiections sans réplique, et une litanie d'argumens *ad hominem*: la belle occasion d'enrichir d'un excellent N°. mon (1) pauvre journal ! mais j'aime mieux me condamner au silence, et ronger mon frein à l'entrée de la carriere, que de scandaliser et effrayer ceux qui m'ont déjà prouvé que j'avois eu tort d'avoir orgueilleusement raison. La vérité historique n'est belle que de sa nu-

---

(1) Oh! maintenant il est bien à moi, à moi tout seul, et l'on ne peut plus m'en disputer la propriété exclusive.

A peine ma pauvre feuille avoit-elle fait son entrée dans le monde, que je fus obligé de la faire débaptiser, et ce qu'il y a de plus douloureux, c'est que je fus encore condamné à l'estropier de mes maius paternelles. Voilà pourquoi le JOURNAL DES PRINCES, qui se pavanoit avec orgueil de l'éclat d'un nom si imposant, est redevenu tout platement le JOURNAL DE SULEAU. Réduit à la qualification modeste de scn humble origine, puisse-t-il ne pas éprouver le sort de tous ces avanturiers qui se fourrent par-tout, escroquent les égards et surprennent la confiance, à la faveur de titres empruntés, mais sont rejettés de la bonne compagnie, et n'ont plus ni dupes, ni partisans, du moment que la justice les a dépouillés de l'illustration usurpée qui leur avoit servi de passeport.

dité ; c'est la défigurer que de lui donner une autre parure, et j'aime mieux la laisser au fond de son puits, que de la colporter déguisée sous le fard de la complaisance et voilée de la gâze de la politique.

Votre excellence voit clairement que si l'empereur crie anathême aux révolutionnaires trop entreprenans, du moins il se déclare le champion de la secte hermaphrodite ; et je ne serois pas émerveillé qu'il finit par se faire le coryphée de la doctrine républicaine. Il n'y a plus qu'un pas à faire ; qu'il plaise aux sans culottes de faire signer *librement* à Louis XVI son abdication pure et simple, et dès lors voilà l'empereur, pour l'honneur de sa dialectique, forcé à reconnoître la *validité de cette acceptation et de tous les actes qui s'ensuivroient.* En attendant, il se contente d'être le patron *des personnes modérées* ; QUANTUM MUTATUS AB ILLO qui *sentoit*, il y a six mois, qu'il *n'en avoit pas six à rester sur le trône s'il ne se hâtoit vigoureusement d'étouffer au berceau le système des novateurs ?*

C'est sans doute pour prouver son zele et son dévouement à ses nouveaux cliens, en ne négligeant aucun moyen de les servir, qu'il s'efforce de persuader doucement à certaines

puissances, que les princes ne visent à délivrer le roi, que pour en faire leur pupille et, à la faveur de cette tutelle, l'évincer de son patrimoine; il est fâcheux pour l'auteur de cette grande découverte, qu'elle ne trouve que des incrédules.

Et voilà ce que l'empereur appelle *soutenir les droits du roi et de la monarchie françoise!* C'est par là qu'il *espere de ramener le bon ordre en France!* Ah! qu'il ne s'y trompe pas, s'il étoit possible que les François, qui ont du sens et de la probité, et en conséquence veulent sérieusement un roi, n'entraînassent point l'assentiment général, le ridicule *mezzo termine* des intrigans n'en seroit pas moins méprisable et méprisé, et dans l'alternative d'être d'effrontés républicains ou de plats intermédiaires, les honnêtes gens à caractere auroient moins de répugnance à porter la livrée d'une franche scélératesse, qu'à prendre le masque de la fourberie et de l'égoïsme. Pour moi, M. le comte, je vous jure dans toute la sincérité de mon ame, que si le malheur de nos circonstances étoit tel que la cohorte des *Janus* fût à la veille d'obtenir quelques succès, je me ferois aussi impudent Jacobin, que je suis franc royaliste par goût et par conviction; et croyez que j'en

traînerois bon nombre de braves et fiers coquins dans le camp de la propagande. Je ne me dissimule pas qu'il est bien difficile d'introduire en France un gouvernement fédératif; mais il n'y a rien d'impossible à des gens déterminés qui auroient une volonté forte, qui n'exécuteroient point à demi les osbtacles. Or, si la France se donnoit une bonne fois, et sans vergogne, une attitude républicaine, je ne demande pas deux ans pour démonarchiser toute l'Europe.

Voilà pourtant ce que tous les souverains auroient gagné à contempler froidement notre désorganisation! que l'empereur sur-tout y prenne garde!

. . . . . . *Jam proximus ardet Ucalegon.*

Les puissances du Nord et du Midi redoublent d'efforts pour prévenir cette calamité universelle; elles travaillent avec activité à rétablir la splendeur et la prospérité de notre antique monarchie; et par le mérite des ambassadeurs qu'elles entretiennent auprès de la cour de France (qui réside momentanément à Coblentz), l'on peut juger *qu'elles ne donnent point d'espérances mensongeres.*

Les princes vivent dans une intelligence

parfaite, et, quoi qu'en disent vos stupides folliculaires, la constance de *Monsieur* est inébranlable. L'union inaltérable qui regne entre son altesse royale et monseigneur le comte *d'Artois*, est le gage des plus heureux succès. Dépositaires des mêmes intérêts, et animés des mêmes sentimens, il ne s'élevera jamais entr'eux d'autre rivalité qu'une noble émulation de gloire et de générosité. Ils se sont mis au niveau de la hauteur de leurs circonstances : le salut de la France est entre leurs mains ; il faut voir avec quelle ardeur infatigable ils embrassent la tâche majestueuse que la captivité du roi leur impose! il est aisé de prévoir qu'ils auront la gloire d'être leur propre ouvrage. Le hasard de la naissance n'en avoit fait que des grands princes, l'adversité en fera de grands hommes. Gardez-vous de croire que leur ame généreuse soit accessible aux petits conseils de l'orgueil, ni à de frivoles motifs de ressentiment. Ils sont bien supérieurs à toutes ces considérations vulgaires; et s'il étoit possible de faire rentrer la paix et le bonheur en France par toute autre voie que celle de la violence, vous les verriez autant empressés à se dépouiller des forces redoutables qui les environnent, qu'ils ont montré d'ardeur à les rassembler.

Mais il est évident aux yeux les plus clairvoyans, que la France sera tout-à-l'heure embrâsée dans toutes ses parties par un feu souterrain : attentifs aux progrès des flammes qui menacent de la consumer, ils préparent les pompes qui éteindront à propos l'incendie.

Un grand ministre dirige tous les apprêts de cette secourable aggression. M. de Calonne est l'ame du parti qui domptera toutes les factions pour sauver l'empire ; et sa capacité cautionne la réussite de cette généreuse hostilité. Génie vaste et souple, il embrasse tous les obstacles, et se joue avec les difficultés, jusqu'à ce qu'il puisse impunément les heurter de front ; c'est alors que sa fermeté subjuguera toutes les résistances. Je suis bien honteux de mon injustice, quand je me reporte en Amérique, et que je rémémore le jour où je vous scandalisai à votre propre table en le dépeignant sous d'autres couleurs. Je suis complettement guéri de mon erreur : c'est vraiment un mérite extraordinaire, un homme d'état incomparable ; et ce qui n'est peut-être pas moins merveilleux, c'est que ses talens supérieurs, l'étendue de ses connoissances et la profondeur de ses vues n'excluent point la bonhommie, les graces et l'amabilité : quand on le connoît,

il faut l'aimer comme on chérit sa maîtresse.

Je ne vous parle point du but secret de ceux qui ont semé l'alarme sur la prétendue évasion du roi, après nous en avoir donné l'éveil avec la plus astucieuse perfidie. Vous savez, comme moi, que c'est encore une infernale machination des conjurés; c'est là leur maniere de travailler l'opinion publique. Il s'en faut bien qu'ils soient appuyés de la confiance générale; cependant ils veulent frapper un grand coup, et c'est pour y disposer les esprits, qu'ils s'acharnent à environner le roi de sentimens de mépris et d'horreur, en le dépeignant tantôt comme un soliveau qui n'est pas même bon à gouverner des grenouilles, tantôt comme une hydre toujours prête à les dévorer. C'est par cette habile méthode qu'ils ont tellement déraciné l'amour et le respect de la royauté, que ces vieux sentimens innés dans les cœurs françois, sont généralement ridiculisés comme une vaine et honteuse superstition. Il faut convenir qu'il y a parmi ces drôles là ; des coquins bien savans dans la tactique du crime.

Cette alerte que des couriers apostés ont semée par tout, et portée directement aux gazetiers périodiques, avoit encore un autre objet.

Vous connoissez le vieux partisan qui avoit

arrangé l'intrigue de Mont-Médi ; il voudroit bien avoir à sa discrétion un prisonnier de cette importance, et il ne se tient pas pour battu. Les geoliers, qui ont des yeux partout, ne voyent pas sans inquiétude qu'on cherche à renouer la partie. Depuis que leur captif a obtenu la liberté du préau en signant entre guichets sa honte et sa ruine, il est devenu plus plus difficile à garder. Or, en ébruitant avec fracas sa fuite, et en désignant nommément les agens qu'ils suppossoient l'avoir favorisée, ils la rendoient à peu-près impossible ; ils ameutoient toutes les défiances sur ses dispositions intérieures ; ils se débarrassoient de tous les importuns suspects de lui être dévoués ; en un mot, ils se créoient un prétexte pour river ses chaînes, et trouvoient un moyen très-innocent de le remettre au secret.

Au reste, j'aime autant que le roi soit prisonnier des républicains, que l'esclave des monarchiens : ces animaux amphibies le traiteroient avec plus de politesse, mais il seroit peut-être plus difficile de le délivrer de leur courtoisie, que de la brutalité des ours Jacobins. Ceux-ci n'ont aucune envie de le dévorer ; soyez sûr qu'ils ne lui feront jamais d'autre mal que celui de la peur, et alors, il a une recette aussi

infaillible qu'usitée pour les apprivoiser; il lui suffit de se faire le prête-nom de leurs pasquinades et de leur signer quelque *proclamation* bien fulminante qui anathématise tous les incrédules qui s'obstinent à douter de sa liberté. Il n'y a donc à regretter dans tout ceci, que la *déclaration* curieuse qu'il n'eût pas manqué d'envoyer de Bruxelles, sur les circonstances et les motifs de son acceptation.

C'est ainsi qu'en partant il leur fit ses adieux.

Je finis, M. le comte, par une réflexion que je vous invite à peser, et qu'il est bien digne de vous de faire valoir auprès de sa majesté. Quand les princes ont espéré que Louis XVI avoit furtivement soustrait sa personne à la persécution de ses tyrans, dans les transports immodérés de leur joie, ils ne pouvoient bénir que la délivrance d'un frere chéri, car ils savoient fort bien que le roi n'auroit fait que changer de joug, puisqu'ils n'avoient pas été les instrumens de son salut. Cette pensée qui étoit plus susceptible d'humilier leur tendresse que d'encourager leur dévouement, n'a point arrêté l'élan de leur allégresse ; ils étoient bien certains qu'ils n'avoient besoin que de tom-

ber dans ses bras pour l'arracher à ses nouvelles chaînes ; et cette conviction, ils la puisoient dans leur cœur. Si un trait si lumineux laissoit subsister quelque obscurité dans l'esprit du monarque, sa cécité est incurable, et il faudroit le sauver de son propre aveuglement autant que de la perfidie des ambitieux qui se sont mis en possession de le guider, ou il ne reste plus qu'à jetter un crêpe funebre sur toute la surface de la France, et à pleurer sur ses ruines.

C'est à vous, M. le comte, qu'il appartient de creuser cette idée, c'est à votre esprit, aussi juste qu'éclairé, qu'il est donné d'en sonder toute la profondeur. Cathéchisez le roi avec toute la fermeté qui convient à la loyauté de votre caractere; parlez-lui avec la confiance, j'ai presque dit la sévérité qu'autorise l'intégrité de vos vœux et que réclame la justice de ses intentions. Quand vous le représentiez avec tant de dignité auprès des puissances étrangeres, vous n'étiez souvent que l'organe des fantaisies de ses ministres : soyez maintenant auprès de sa majesté elle-même, l'interprête de ses propres volontés : le roi n'a jamais voulu que le bonheur de son peuple, mais ce n'est pas assez que son attention soit constamment dirigée vers cette fin, quand il s'égare sur les moyens.

Ne craignez pas de lui prêcher cette doctrine jusqu'à l'irrévérence ; votre franchise trouvera dans son jugement et dans son cœur de puissans apologistes.

Adieu, M. le comte, quel que soit le succès de vos efforts, conservez-moi votre amitié ; et recevez avec bonté l'hommage de l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De votre excellence,

Le très-humble et très...
SULEAU.

AVIS

A qui voudra le lire.

» J'avois entrepris de rédiger, d'un style à prétention, le bulletin de l'Europe politique ; mais à peine avois-je péniblement rempli la moitié de ma tâche, que je m'apperçus que je n'avois fait qu'habiller avec pompe les idées négligemment éparses dans ma correspondance, et notamment dans ma lettre à M. le comte D***. Aussisôt ma paresse se bâtit sur cette

heureuse découverte, un plan tout-à-fait commode ; l'ouvrage resta en ébauche sur le métier ; et malgré les murmures de mon amour-propre, la lettre fut livrée à l'impression sans autre ornement que le désordre de sa toilette. Peut-être les lecteurs desireront-ils que la résistance de ma coquetterie eût prévalu : mais je m'avise quelquefois de calculer mes jouissances, et j'avoue de bonne foi que dans cette circonstance, la douceur de la fénéantise a été plus attrayante que la gloriole littéraire.

J'espere que mes souscripteurs se contenteront de cette justification, quand ils sauront que je n'écris ni par vanité, ni par intérêt, et bien moins encore pour amuser leur oisivité. Je me ris également, et des reproches et des éloges : ce dédain parfait de la censure et de la louange, c'et une vertu que j'ai toujours poussée jusqu'au cynisme, et jamais je n'aurai la duperie de sacrifier aux bonnes graces du public le plaisir de satisfaire le plus frivole de mes caprices.

Cette profession de goût servira de réponse aux abonnés qui perdent leur tems à m'importuner de plaintes ; l'avis peut être utile aussi à tous ceux qui prennent la peine de me harceler de complimens. Il est bon que l'on

sache que je n'attache d'importance qu'à la justesse de mes opinions et à la vérité de mes assertions.

Je profiterai de cette occasion pour annoncer que les critiques qui portent sur la partie politique de mes écrits ne me causent qu'une sensation de pitié. Un écervelé qui me contredit étourdiment sans me refuter, n'a pas le droit de me provoquer à un mouvement d'humeur ; il est au contraire tout-à-fait réjouissant d'entendre un fat ignorant qui déraisonne de la meilleure foi du monde et vous prend un ton tranchant et doctoral pour débiter les plus niaises absurdités.

Pour combattre un écrivain qui a tenu le fil de plus d'une intrigue, qui a toujours étudié son sujet, qui n'a jamais affirmé un fait équivoque, ni même hasardé une opinion douteuse, il faut du bons sens, du jugement, quelqu'esprit, et sur-tout des connoissances locales ; et tel suffisant qui se donne les airs de se scandaliser de la nature de mes principes et du sens de mes allusions, ne prouve souvent qu'une chose ; qu'il n'a rien de tout cela.

Son excellence le baron d'Oxenstierna, ministre plénipotentiaire de S. M. S. auprès de la diete générale de l'empire, et son envoyé extraordinaire auprès des princes, freres du roi, est arrivé à Coblentz le samedi au soir 19 Novembre ; le lendemain dimanche, il a eu l'honneur d'être présenté à monseigneur l'électeur, monseigneur le prince Xavier, et madame la princesse Cunégonde, dans une audience particuliere qu'il eut de ces augustes personnages. Le ministre d'un roi qui professe pourla cause des vrais François, des sentimens aussi justes que magnanimes, ne pouvoit être que bien accueilli par un souverain qui n'a cessé de donner aux illustres réfugiés qui l'entourent, les preuves les plus touchantes d'intérêt et de sensibilité. Le même jour, le barond'Oxenstierna, empressé de faire sa cour aux princes freres duroi, a été reçu en particulier par leurs altesses royales qui lui ont témoigné que sa mission leur causoit une grande satisfaction, etqui lui ont donné jour pour la présentation de seslettres de créances.

M. le baron d'Oxenstierna les a présentées le Mardi 22, à *monsieur* et à monseigneur le comte d'*Artois* ; il a eu également l'honneur de complimenter *madame*, au nom du roi son

maître. M. le maréchal de Broglie l'avoit prévenu que le lendemain 23, la noblesse Françoise se rendroit chez lui pour remercier le roi, comme elle s'étoit rendue chez M. le comte de Romanzow pour remercier l'impératrice. Mais le bruit qui se répandit ce même jour, que le roi de France étoit arrivé sur les frontieres du royaume, d'où, protégé par les troupes Autrichiennes, il prenoit déjà des dispositions pour rendre à la monarchie le calme et la paix qu'elle a perdu depuis si long-tems, ayant occasionné des mouvemens d'un enthousiasme bien naturel, et fixé tous les esprits sur ce seul objet, la visite ne put avoir lieu ce jour-là, et un aide-de-camp de M. le maréchal de Broglie fut prier M. le ministre de Suede, de vouloir bien approuver les motifs de ce retard.

Ce n'est que le Vendredi 25, que la noblesse Françoise, ayant à sa tête M. le maréchal de Broglie, s'est rendue en députation chez le ministre de Suede, qui a reçu cette honorable visite avec la dignité qui convenoit au caractere de celui qui la recevoit, et de ceux qui la faisoient.

Voici le discours de M. *le Maréchal , et la réponse de* M. *le Baron d'Oxenstierna.*

M.

« Les malheurs de notre monarque n'ont point été vus avec indifférence par votre auguste souverain. A peine une guerre qu'il a soutenue avec tant de gloire a-t-elle été terminée, qu'il a conçu le noble dessein de venir à son secours, et il est impatient de l'exécuter.

Le droit de défendre la cause de tous les potentats, appartenoit sans doute à un roi que la victoire a couronné, et dont les loix sages qu'il sait faire exécuter, assurent à ses sujets la tranquillité et le bonheur.

L'intérêt qu'il marque dans ce moment pour son ancien et fidele allié, excite la plus vive reconnoissance de la noblesse françoise; elle me charge d'en offrir le respectueux hommage à ce prince magnanime; cet hommage est digne d'être accueilli par son cœur généreux et sensible.

J'ai l'honneur de prier V. E. de le lui faire parvenir. L'illustre chancelier Oxenstierna se montra constamment l'ami de la France ; nous nous félicitons, M., de trouver les mêmes sentimens dans le digne héritier de son nom.

Réponse du ministre de Suede.

Monsieur le maréchal et Messieurs,

Vous venez remercier le roi d'une démarche que son cœur lui a indiquée, que la justice lui a prescrite. Le souverain dont le génie et le courage rendirent heureusement au trône une splendeur et une force aussi nécessaires au bonheur des sujets, qu'au lustre d'une monarchie, ne peut pas être indifférent aux malheurs des Bourbons, à ceux d'un royaume dont les Gustaves et leurs successeurs ont été depuis des siecles les amis et les alliés.

Les peuples reconnoîtront enfin que leurs vrais ennemis sont ceux qui les égarent, qui les accablent de calamités et les environnent des crimes, en faisant retentir à leurs oreilles le saint nom de *liberté*; que leurs vrais amis sont les rois qui la respectent en les gouvernant. Le roi est venu chercher le trône des Bourbons auprès des princes généreux qui ont protesté contre son avilissement, auprès des chevaliers illustres qui se sacrifieront pour le défendre. La preuve imposante que donnent aujourd'hui de la hauteur de leurs sentimens, les descendans des Turenne et de tant d'autres

héros, leur doit être garant de l'intérêt aussi vif que durable que le petit neveu de Gustave-Adolphe prendra toujours à leur sort.

Précédé dans une si noble carriere par une souveraine qui sait imprimer sur ses actions un grand caractere, le roi a été moins jaloux de s'y voir devancer, que glorieux d'y marcher auprès d'elle. L'ample moisson de gloire que renferme cette carriere, laisse sans doute aux autres souverains que de semblables desseins animent, une récolte aussi abondante que précieuse. Elle n'est point en effet du genre de celles qui s'épuisent si on les partage.

On est vraiment heureux, MM., d'être l'organe de pareils sentimens, quand on les porte soi-même gravés dans son cœur; on l'est surtout, quand à la suite d'un jour où les plus douces espérances se sont douloureusement évanouies, où, après avoir été entraînés par les élans d'une joie commune, tous les cœurs ont été resserrés par une égale affliction, et ont manifesté le plus bel accord dans leurs sentimens pour un roi chéri, de pouvoir exprimer ceux d'un souverain qui ne donna jamais d'espérances mensongeres, et dont le dévouement à votre cause, sera aussi constant que votre courage. Oui, MM., je sens vivement tout

l'honnneur qu'il y a à remplir cette partie des fonctions de mon ministere, devant des hommes tels que vous, MM., et tel que le chef illustre qui vous conduit ».

L'éclat que la Russie et la Suede ont donné à leurs démarches auprès des princes émigrés, le choix qu'ils ont fait de ministres d'un nom également illustre, pour les représenter, prouvent assez la fermeté de leurs intentions, et l'accord de leurs résolutions à cet égard. Quoi qu'en puissent dire ces prétendus politiques, qui ne voient dans les démarches des souverains, que des actes insigifians ou des desseins fallatieux, il sera cependant difficile de refuser quelqu'attention à cette union si hautement manifestée de deux grandes puissances gouvernées par des souverains à qui l'Univers a déjà décerné le titre de grands.

On laisse bien volontiers aux folliculaires déclamateurs et aux philosophes, la consolation de s'égarer en vains raisonnemens, ou en déclamations encore plus vaines, sur ces événemens importans. On sait assez qu'il ne faut pas plus chercher la vérité dans leurs relations, que le bonheur dans leurs principes.

Copie de la lettre de l'impératrice de Russie.

A Monsieur le maréchal de Broglie.

Monsieur le maréchal duc de Broglie, c'est à vous que je m'adresse pour faire connoître à la noblesse françoise expatriée et persécutée, mais toujours inébranlable dans sa fidélité et son attachement à son souverain, combien j'ai été sensible aux sentimens qu'elle me témoigne dans sa lettre du 20 Septembre dernier: les plus illustres de vos rois se glorifioient de s'appeller les premiers gentilshommes de leur royaume. Henri IV, fut sur-tout jaloux de porter ce titre. Ce n'étoit point un vain honneur qu'il déféroit à vos ayeux; mais il leur enseignoit par-là, que sans la noblesse, il n'y avoit point de monarchie, et que leur intérêt à la défendre et à la maintenir, étoit inséparable du sien. Ils entendirent cette leçon, et prodiguerent leur sang et leurs efforts, pour rétablir les droits de leur maître et les leurs. Vous, leurs dignes descendans, devant qui les malheureuses circonstances ouvrent la même carriere, continuez de marcher sur leurs pas, et faites éclater dans vos actions le même esprit qui les a animés et dont vous paroissez avoir hérité. Elizabeth secourut Henri IV, qui

triompha de la ligue à la tête de vos ancêtres. Cette reine, est digne sans doute, de servir de modele à la postérité, et, je mériterai de lui être comparée par ma persévérance dans mes sentimens pour les petits-fils de ce même héros, auxquels je n'ai fait encore que montrer ma bonne volonté et mes bonnes intentions, en embrassant la cause des rois dans celle de votre monarque : je ne suis que le devoir du rang que j'occupe sur la terre. Je n'écoute que le motif pur de l'amitié sincere et désintéressée pour vos princes freres du roi, et le desir de servir d'appui constant à tout fidele serviteur de votre souverain. Telles sont les dispositions dont j'ai chargé le comte de Romanzoff d'assurer ces princes. Comme jamais cause plus grande, plus juste et plus noble, n'a mérité le zele et le courage de tous ceux qui se sont voués à la défendre et à combattre pour elle, je ne puis qu'en augurer les succès les plus heureux, et les plus analogues aux vœux que je forme. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le maréchal duc de Broglie, et toute la noblesse françoise qui partage vos sentimens et adhérent à vos principes, en sa sainte et digne garde.

Saint-Pétersbourg, 22 Octobre 1791.

RÉGLEMENT

Définitif pour la formation en différentes Compagnies, de la noblesse rassemblée auprès de MONSIEUR et de Monseigneur Comte D'ARTOIS.

MONSIEUR et Monseigneur Comte d'ARTOIS, qui, à l'exemple de Henri IV, prisent comme un de leurs plus beaux titres, celui de premier Gentilhomme François, voulant mettre cette illustre et fidelle Noblesse que le zele a rassemblée auprès d'eux, et qui de tout tems a été l'ornement et le soutien de la monarchie, en état de lui rendre les services les plus signalés dans la crise dangéreuse où elle se trouve, ont décidé et décident ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

La Noblesse rassemblée à Coblentz et dans différentes villes d'Allemagne et des Pays-Bas, étant composée d'Officiers des troupes de ligne, sortis de France, soit à cause de l'insurrection des soldats, soit pour n'avoir pas voulu prêter le serment, d'un assez grand nombre d'autres Officiers qui, après avoir servi, ont

été dans le cas de prendre leur retraite ou de subir une réforme, et enfin de gentilshommes qui n'ont point servi, les uns et les autres animés du même zele pour le service du roi et de l'état, *Monsieur*, monseigneur comte *d'Artois* ont jugé par des motifs qui seront déduits ci-après, qu'il étoit nécessaire de former de ces trois classes de gentilshommes, différentes compagnies, de la maniere qu'il sera expliqué dans ce réglement.

Art. 2.

La noblesse se proposant de servir, soit à pied soit à cheval, les compagnies des deux armées seront composées de cinquante-quatre gentilshommes, y compris un commandant en premier, un commandant en second et quatre chefs de section. Cette formation est d'autant plus convenable et plus avantageuse, qu'elle est rapprochée de celle des troupes de ligne.

Les princes entretiendront dans chaque compagnie de gentilshommes à pied, un tambour, et dans chacune de celle à cheval, un trompette, l'un et l'autre à la livrée du roi. Il y aura un maréchal également entretenu par les princes, pour deux compagnies à cheval, c'est-à-dire, pour chaque escadron.

ART. 3.

Les princes voulant établir une regle pour le nombre des aides-de-camp de MM. les officiers-généraux, se sont personnellement fixés à huit aides-de-camp indépendamment des officiers de leur maison.

Les maréchaux de France pourront aussi en avoir huit, indépendamment de leurs enfans; les lieutenant-généraux trois, et les maréchaux-de-camp deux.

ART. 4.

Les officiers d'un ou de plusieurs régiments où ces officiers étoient en activité avant de sortir du royaume, formeront entr'eux des Compagnies. Cette réunion a paru d'autant plus juste et plus nécessaire, que s'il arrive, comme on a lieu de l'espérer, que quelques régimens se présentent pour joindre l'armée des princes, les officiers qui en faisoient partie, pourront aussitôt y reprendre leur rang et leurs fonctions.

ART. 5

Dans chaque compagnie formée des officiers d'un même régiment, le commandant en pre-

mier et en second, et les chefs de sections pendront entr'eux le rang que leur donnoit leur grade lorsqu'ils étoient au corps ; c'est-à-dire, que le colonel commandera la compagnie, que le lieutenant-colonel en sera le commandant en second, et que le major et les trois premiers capitaines en commanderont chacun une section ; les autres officiers seront placés dans les rangs suivant l'ancienneté de leur grade.

Dans les compagnies formées par la réunion des officiers de deux ou de plusieurs régimens, le commandement appartiendra au plus ancien colonel ; le second colonel sera commandant en second, les autres officiers prendront entr'eux le rang que l'ancienneté leur donnera dans chaque grade, ainsi que s'ils étoient d'un même régiment

Les majors en second ne pourront provisoirement prétendre d'autre rang dans la formation des compagnies, que celui de leur ancienneté, soit comme capitaine, soit comme lieutenant, selon qu'ils auront eu l'un ou l'autre de ces grades avant d'avoir obtenu celui de major en second, bien entendu que lorsque leurs régimens se rassembleront pour la cause du roi, les majors en second y reprendront le

rang qui leur est attribué par les ordonnances.

Quant aux Officiers de différens grades qui n'ont pas pu sortir du royaume en même-tems que les autres Officiers de leur régiment, s'ils se présentent après que les compagnies auront été formées, les seuls colonels, Lieutenants-colonels et majors seront admis à prendre en arrivant, les places de commandant en premier, en second et de chef de section, ainsi que s'ils avoient été présens lors de leur composition.

Les capitaines et les lieutenants prendront aussi leur rang dans les compagnies, mais aucun ne pourra prétendre à les commander, à moins de quelque mutation dans les commandans de compagnies et de sections.

ART. 6.

Les officiers du régiment des gardes, ceux du corps royal d'artillerie et de celui du génie, n'entreront point dans la composition des compagnies; ils auront une destination particuliere.

ART. 7.

On procédera à la composition des compagnies d'officiers retirés du service, de ceux

qui auront subi une réforme, et des gentilshommes qui n'ont pas servi, dans l'ordre qui suit.

Il sera fait dans chaque arrondissement où la noblesse se trouve rassemblée, une liste sur laquelle on inscrira par rang d'ancienneté, les noms des gentilshommes, leur grade, leurs services et leur âge, observant de placer à la queue de la liste, ceux qui n'auront pas servi.

Cette liste étant établie, il en sera fait deux autres, la premiere contiendra les noms de ceux qui se destineront à servir dans les compagnies à cheval; la seconde, les noms de ceux qui voudront entrer dans les compagnies à pied.

Au moyen de ces deux listes, le nombre des compagnies, tant à pied qu'à cheval, pourra être fixé; il sera pris à la tête de chaque liste autant de commandans en premier et en second, et de chefs de sections, qu'il pourra être formé de compagnies dans les deux armées, et le surplus composera le fond des compagnies.

Art. 8.

Chaque compagnie devant être commandée par un commandant en premier, un commandant en second et quatre chefs de sections, leur distribution se fera par *ancienneté de service*

effectifs comptés conformément aux ordonnances; de maniere que la premiere compagnie soit commandée par le plus ancien de ceux destinés à être commandant en premier, et ainsi de suite pour les autres compagnies il en sera usé de même pour les commendans en second, ainsi que pour les chefs de sections.

Les gentilshommes qui devront former le fond de chaque compagnie, y prendront rang suivant leur ancienneté de service: à l'égard de ceux qui n'auront pas servi, ce sera l'âge qui réglera entr'eux le rang qu'ils devront occuper.

ART. 9.

Les princes voulant bien avoir égard au desir que les gentilshommes de quelques provinces leur ont témoigné de composer des compagnies particulieres dans lesquelles leurs compatriotes puissent être réunis; ils chargeront les officiers-généraux ou supérieurs qu'ils commettront pour faire cetee formation, de se prêter à cet arrangement, autant qu'il pourra se concilier avec les articles de ce réglement.

ART. 10.

Les Princes approuvent en outre qu'après que les compagnies auront été formées, ainsi qu'il

vient d'être prescrit, les Gentilshommes puissent changer entr'eux de compagnie, après toutefois en avoir obteuu l'agrément de leurs Chefs respectifs qui en rendront compte aux Princes; mais ce changement ne pourra avoir lieu qu'une seule fois pour chaque Gentilhomme.

ART. 11.

Les Officiers du Corps royal de la marine pourront entrer dans les Compagnies qui seront formées des gentilshommes de leur province, ou dans telles autres qu'ils voudront choisir, et y prendre le rang qui leur est attribué par l'Ordonnance du Roi concernant leur grade et ceux des Officiers des troupes de ligne, s'ils ne préferent de rester ensemble, en attendant qu'ils soient assez nombreux pour former eux-mêmes une ou plusieurs compagnies.

ART. 12.

Toutes les compagnies prendront entr'elles, au moment de la formation, le même rang que les Officiers qui les commandront, ensorte que celle qui sera commandée par le plus ancien se nommera premiere Compagnie, et les autres successivement 2, 3, 4me. Chaque Compagnie gardera le rang qu'elle aura eu au moment de

la formation, quand même le Capitaine viendroit à changer, soit par mort, soit autrement.

Lorsque des deux Compagnies on formera un escadron, il prendra le rang de la plus ancienne des deux. Il en sera de même lorsque de deux Compagnies de Gentilshommes à pied on formera une division.

ART. 13.

Les princes nommeront, quand ils le jugeront à propos, un Officier-général pour commander, soit un ou plusieurs escadrons, soit une ou plusieurs divisions de Gentilshommes.

ART. 14.

Les gardes-du-corps du Roi, qui se rassemblent à Coblentz, et dont le nombre déjà assez considérable, augmente tous les jours, continueront d'être commandés par leurs Chefs et ceux de leurs Officiers qui se réuniront à eux, et ils se conformeront en tout aux Ordonnances du Roi qui les concernent.

ART. 15.

Il en sera de même pour les Compagnies des Gardes de *Monsieur* et de Monseigneur Comte

d'Artois, dont le rassemblement est aussi commencé.

Art. 16.

A l'égard des Gentilshommes qui composoient les quatre Compagnies rouges, s'ils se trouvent en nombre suffisant, ils formeront une ou plusieurs Compagnies, et s'ils ne sont pas asssez nombreux, ils se feront comprendre dans les compagnies de Gentilshommes composées d'Officiers retirés, les plus voisines du lieu où elles sont établies, dans celles de leurs provinces, s'il en a été formées de particulieres.

Art. 17.

Pour ce qui est du Corps de la Gendarmerie, les Gendarmes pourront, suivant leur nombre, composer une ou plusieurs Compagnies, et se réunir ensuite avec les Gardes-du-Corps pour former Brigade, ainsi que cela a toujours été pratiqué dans les armées.

Art. 18

Etant nécessaire que la noblesse sache à qui elle devra s'adresser pour ce qui concerne sa formation, *Monsieur* et Monseigneur Comte

d'*Artois* ont remis à M. Prince de Condé le soin de réunir en compagnies tous les gentilshommes qui se trouvent placés dans les villes et pays à droite et à gauche du Rhin, depuis Mayence jusqu'en Suisse. Il indiquera les points qu'il aura choisis pour effectuer la composition et le rassemblement des compagnies.

Les Princes ont voulu se réserver ces détails pour les compagnies qui seront formées depuis Mayence jusqu'à Cologne, à droite et à gauche du Rhin; et dans le pays de Luxembourg, la Flandre et le Hainaut.

ART. 19.

Les Compagnies de Gentilshommes, soit à cheval, ou à pied, seront formées chacune en quatre sections, conformément aux Ordonnan-de 1788, concernant la cavalerie et l'infanterie.

ART. 20.

L'uniforme de toutes ces compagnies devra être : habit bleu, veste rouge, culotes jaunes, boutons de cuivre doré, avec une fleur-de-lys au milieu, plume blanche au chapeau, cocarde blanche et col noir.

Cependant dans celles qui seront composées d'officiers qui étoient en activité, il leur sera permis de garder l'uniforme des régimens dans lesquels ils servoient avant leur sortie de France.

Et dans le cas où quelques compagnies auroient déjà adopté un uniforme différent de celui prescrit par ce réglement, les princes permettent qu'elles le conservent provisoirement.

ART. 21.

Dans les compagnies de gentilshommes à cheval, on se servira indistinctement des selles qu'on pourra se procurer, mais on y adaptera des fontes, et elles seront couvertes d'une chabraque de laine rouge ou de telle autre couleur qui sera adoptée par la compagnie, ladite chabraque simple et sans galons.

Les chevaux seront embouchés à la françoise; ils auront le filet, la bride et le licol à la tête.

ART. 22.

Chaque gentilhomme à cheval aura deux pistolets et un sabre.

Les gentilshommes à pied seront armés d'un

fusil avec sa bayonnette, qui leur sera fourni, ainsi que la giberne, le plutôt possible. Ils auront de plus un sabre ou une épée.

ART. 23.

L'embarras qu'occasionneroit un trop grand nombre de chevaux, exige que la noblesse se borne à ce qui lui sera absolument nécessaire. Les princes desirent en conséquence qu'il n'y ait qu'un palefrenier pour trois chevaux, et un seul domestique pour trois maîtres.

Les deux commandans de chaque compagnie pourront seulement avoir trois chevaux.

ART. 24.

Les commandans et chefs de sections seront reçus et établis à la tête de leur compagnie et de leur section, par l'officier-général qui sera commis pour la formation desdites compagnies, de la maniere qui suit :

L'officier-général faisant face à la compagnie ou à la section, il prononcera :

De par le roi, et de l'ordre des princes.

Messieurs, vous reconnoîtrez pour votre commandant en premier, commandant en second, chef de section, Monsieur N. . . . *et vous lui*

obéirez en tout ce qui vous sera ordonné par lui pour le service du roi, de la part des princes.

Tous les gentilshommes de la compagnie ou de la section répondront :

Nous le reconnoissons, et nous promettons sur notre honneur de lui obéir dans tout ce qu'il nous commandera pour le service.

ART. 25.

Une subordination exacte et graduelle étant la base invariable de l'ordre et des succès qui en résultent à la guerre, *Monsieur* et monseigneur comte *d'Artois* se persuadent qu'ils n'ont, sur cet article important, rien à recommander à des gentilshommes, à des officiers dont ils connoissent le zele, et qui sont disposés à seconder de tous leurs moyens, les efforts que ces princes seront bientôt dans le cas de faire pour remettre le roi sur le trône, et rétablir l'ordre et la tranquillité dans le royaume.

Signé

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.
CHARLES-PHILIPPE.

A Schönbornslust, le 19 Août 1791.

RÉGLEMENT

Pour la formation en différentes compagnies, du tiers-état rassemblé auprès de MONSIEUR et de monseigneur comte D'ARTOIS.

Un nombre de bourgeois, de propriétaires, de gros fermiers, et d'autres personnes aisées du tiers-état, qui sont toujours restés fideles à leur devoir, et qui ont été forcés, par les mauvais traitemens qu'ils ont éprouvés, ou dont ils ont été menacés, de sortir du royaume, ayant fait connoître à leurs altesses royales, leur desir de se joindre à la noblesse, pour venir défendre la religion, le roi, la monarchie, et les propriétés intérêts sacrés qui leur sont communs avec les gentilshommes); ce vœu a été accueilli d'autant plus favorablement par les princes, qu'ils y ont reconnu les sentimens nobles et vertueux qui ont toujours caractérisé les véritables François.

En conséquence, MONSIEUR et monseigneu comte D'ARTOIS, désirant leur marquer la satisfaction qu'ils en ont ressentie, ont décidé, et décident ce qui suit:

ART. I.

Tous les bourgeois, les gros fermiers, les

propriétaires et les autres personnes aisées du tiers-état qui, par les raisons énoncées ci-dessus, sont sortis, ou sortiront du royaume, pourront se rendre au chef-lieu de l'arrondissement le plus prochain, et se faire inscrire chez l'officier général qui y commandera.

ART. 2.

Il sera fait mention dans cette inscription de leurs noms, âges et qualités, ainsi que de leur desir de servir à pied ou à cheval.

ART. 3.

Cet officier-général leur assignera en conséquence le lieu où ils devront se rassembler pour y être formés en compagnies.

ART. 4.

Ces compagnies seront du même nombre d'individus, et de la même formation que celle de la noblesse.

ART. 5

Pour mettre ces compagnies en état de faire l'emploi le plus utile de leur zele et de leur courage, il leur sera nommé par les princes,

des commandans en premier et en second des compagnies, et des chefs de section choisis parmi les officiers actifs ou inactifs des troupes de lignes, capables de les former aux exercices militaires, et de leur donner l'ensemble et l'instruction nécessaire pour combattre avec succès.

Art. 6.

Les commandans des escouades seront pris dans les sujets qui composeront chaque compagnie, et ils seront choisis par leurs commandans entre ceux qui annonceroient plus de connoissances militaires, ou ceux qui, sans avoir servi, marqueroient plus d'intelligence ou de zele; ils pourront même dans la suite monter aux grades desdites compagnies.

Art. 7.

On placera ensuite dans ces compagnies les membres du tiers-état, savoir, ceux qui auront servi, suivant l'ancienneté de leurs services, et ensuite ceux qui n'auroient pas servi, suivant leur ancienneté d'âge.

Art. 8.

S'il se rassemble assez de sujets d'une même

province pour former une, ou plusieurs compagnies, et qu'ils demandent d'être réunis, les princes permettent que l'officier-générale chargé de cette formation, se prête à leurs desirs, et leur donne des officiers de leur province pour les commander.

On aura même l'attention de placer dans les cantonnemens ces compagnies le plus à portée qu'il sera possible des compagnies des gentilshommes des mêmes provinces.

ART. 9.

Dans les compagnies qui ne pourroient être entiérement formées par des Sujets d'une même province, on y réunira ceux d'une, ou de plusieurs différentes provinces, jusqu'au nombre fixé par le réglement du 19 Août dernier.

ART. 10.

Les princes approuvent qu'après que ces compagnies auront été formées, chacun de ceux qui les composeront, puisse en changer une seule fois, après en avoir obtenu l'agrément du commandant de la compagnie de laquelle ils sortiront, et de celui dans laquelle ils voudront entrer.

ART. 11.

Les princes entretiendront un tambour dans chaque compagnie à pied, et un trompette dans chaque compagnie à cheval ; ils seront habillés de la petite livrée du roi ; il y aura aussi un maréchal entretenu pour deux compagnies, c'est-à-dire pour un escadron.

ART. 12.

Tout ce qui est prescrit dans le réglement du 19 août pour l'armement et l'habillement des compagnies de gentilshommes, ainsi que pour l'harnachement des chevaux, sera également suivi pour les compagnies du Tiers-Etat.

Etant nécessaire, et de l'intérêt même desdites compagnies, de n'y admettre que des personnes dignes d'en soutenir l'honneur, tous ceux qui voudront y être reçus, seront tenus d'apporter un certificat signé de deux personnes notables et de leurs provinces, qui attesteront la bonté de leurs principes.

ART. 13

Le présent réglement n'ayant pour objet que l'organisation des compagnies de bourgeois aisés

qui offriront de servir sans avoir besoin de secours, il n'empêchera pas que les autres qui se trouveront attachés à des troupes réglées, n'y reçoivent les appointemens et soldes fixées pour tous ceux qui composent lesdites troupes; les princes, freres du roi, regrettent que l'état des fonds à leur disposition, ne leur permette pas d'étendre davantage la solde des militaires, et de secourir les bourgeois émigrés qui ne seroient ni compris dans lesdites troupes réglées, ni en état de se soutenir à leurs frais dans les compagnies du Tiers-Etat formées à l'instar de celles des Gentilshommes.

ART. 14.

La réceception des Officiers des compagnies sera faite de la même maniere que dans les compagnies de la noblesse; et les mêmes régles de service et de surbordination qui sont prescrites dans le réglement du 19 août dernier, y devront être exactement observées.

Il en sera de même de toutes les dispositions contenues dans le réglement du 31 octobre concernant la police des cantonnemens des compagnies de la noblesse.

Les Princes, persuadés de l'utilité des ser-

vices que rendront à la plus juste des causes les membres du Tiers-Etat rassemblés auprès d'eux, les assurent qu'ils éprouveront de leur part les mêmes témoignages d'estime et de bienveillance que la noblesse émigrée, et leurs altesses royales s'emploieront à leur faire obtenir de Sa Majesté, les graces et les distinctions qu'ils mériteront sans doute par leur zele et par leur valeur.

Signé,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.
CHARLES-PHILIPPE.

A Schônbornslust, le 1 Novembre 1791.

LETTRE

De MM. les Gentilshommes de la Province du Dauphiné, rassemblés à Coblentz, à MM. les gentilshommes de la même province, réunis à Berne, relativement à beaucoup d'émigrans du Haut-Tiers du Dauphiné qui demandent de venir servir à pied ou à cheval à leurs frais pour la cause du roi.

15 Septembre 1791.

MESSIEURS,

L'affaire dont vous nous avez parlé au sujet des émigrans du Haut-Tiers du Dauphiné qui attendent à Berne une réponse décisive de notre part, nous a paru d'une trop grande importance pour prendre sur nous de la résoudre sans l'avoir préalablement soumise au conseil des princes, où elle a été mûrement discutée.

Hier, 14, Monseigneur Comte d'*Artois* a fait appeller MM. les gentils hommes du Dauphiné en corps, et leur a dit, tant au nom de *Monsieur* qu'au sien propre : qu'ils étoient très-satisfait du zele et de l'attachement à la bonne

cause, que montroient MM. les émigrans du Haut-Tiers de Grenoble ; qu'ils désireroient connoître leur noms et leur nombre, ainsi que de ceux qui suivront un si bon exemple ; que si ces MM. pouvoient parvenir à se trouver réunis en nombre considérable, comme on l'annonce, ils pourroient former une ou plusieurs compagnies auxquelles les princes se feroient un plaisir d'accorder tous les secours d'instruction militaire qu'ils pourroient desirer ; qu'en attendant, ceux déjà sortis de France, pouvoient à leur gré rester en Suisse, ou en tel autre lieu qui leur conviendroit, ou venir auprès de leurs personnes. Monseigneur Comte d'*Artois* a ajouté avec infiniment de bonté, qu'une fois la monarchie et l'autorité royale rétablies, *Monsieur* et lui employeroient tous leurs soins auprès du roi pour obtenir de lui les graces que mérite le dévouement de MM. les émigrans du Haut-Tiers du Dauphiné, et que sans doute ils mériteront encore plus par leur zéle et leur courage.

Quant à ce qui nous regarde, ces MM. peuvent être assurés que nous les verrons arriver avec un plaisir infini, et que nous les recevront avec toute la cordialité de bons compatriotes, que nous ne leur disputerons jamais que l'honneur de porter ou recevoir les premiers coups.

Nous avons l'honneur d'être, e...

DEUX PROCLAMATIONS.

PREMIERE.

LOUIS-JOSEPH-STANISLAS-XAVIER, Prince François !

L'Assemblée Nationale vous requiert en vertu de la Constitution Françoise, Tit. III. Ch. II. Sect. III. Art. II. de rentrer dans le Royaume dans le délai de deux mois, à compter de ce jour ; faute de quoi, et après l'expiration dudit délai, vous serez censez avoir abdiquée votre droit éventuel à la Régence.

SECONDE.

Gens de l'Assemblée Françoise, se disant Nationale.

La *saine raison* vous requiert en vertu du Tit. I. Chap. I. Sect. I. Art. I. des loix imprescriptibles du *sens commun*, de rentrer en vous-même dans le délai de deux mois, à compter de ce jour ; faute de quoi, et après l'expiration dudit délai, vous serez censez avoir abdiqué votre droit à la qualité d'être raisonnables, et ne serez plus considerez que comme fous enragés, dignes des petites maisons.

Copie de la lettre de Monsieur.

SIRE, mon frere et Seigneur,

LE Comte de Vergennes m'a remis, de la part de Votre Majesté, une lettre, dont l'adresse, malgré mes noms de baptême qui s'y trouvent, est si peu la mienne, que j'ai pensé la lui rendre sans l'ouvrir; cependant, sur son assertion positive qu'elle étoit pour moi, je l'ai ouverte, et le nom de frere que j'y ai trouvé, ne m'ayant plus laissé de doute, je l'ai lue avec le respect que je dois à l'écriture et au seing de Votre Majesté; l'ordre qu'elle contient de me rendre auprès de la personne de Votre Majesté, n'est point l'expression libre de sa volonté, et mon honneur, mon devoir, ma tendresse même, me défendent également d'y obéir. Si Votre Majesté veut connoître tous ces motifs plus en détail, je la supplie de se rappeller ma lettre du 10 Septembre dernier; je la supplie aussi de recevoir avec bonté l'hommage des sentimens aussi tendres que respectueux avec lesquels je suis,

SIRE, mon frere et Seigneur,
DE VOTRE MAJESTÉ;
Le t. h. t. o. et f. sujet
et frere, L.-S.-X.

Coblentz, le 3 Décembre 1791.

Copie de la lettre de monseigneur comte d'Artois.

SIRE, mon Frere et Seigneur,

Le comte de Vergennes m'a remis hier une lettre qu'il m'a assuré m'avoir été adressée par Votre Majesté; la suscription qui me donne un titre que je ne puis admettre m'a fait croire que cette lettre ne m'étoit pas destinée. Cependant, ayant reconnu le cachet de Votre Majesté, je l'ai ouverte. J'ai respecté l'écriture et la signature de mon Roi : mais l'omission totale du nom de frere, et plus que tout, les décisions rappellées dans cette lettre, m'ont donné une nouvelle preuve de la captivité morale et physique où nos ennemis osent retenir Votre Majesté.

D'après cet exposé, Votre Majesté trouvera simple que, fidele à mon devoir et aux lois de l'honneur, je n'obéisse à des ordres évidemment arrachés par la violence.

Au surplus, la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté, conjointement avec Monsieur, le 10 Septembre dernier, contient les sentimens, les principes, et les résolutions dont je ne m'écarterai jamais. Je m'y réfere

donc absolument ; elle sera la base de ma conduite, et j'en renouvelle ici le serment.

Je supplie Votre Majesté de recevoir l'hommage des sentimens avec lesquels je suis,

SIRE, mon Frere et Seigneur,

De VOTRE MAJESTÉ,

Le. ect.

Coblentz, le 3 Décembre 1791.

AVIS IMPORTANT.

C'est à Neuwied, au bureau de la société typographique, qu'il faut s'adresser désormais pour tout ce qui est relatif, tant à l'abonnement que la livraison dans cette partie de l'Allemagne : tous les souscripteurs qui se trouvent dans cet arrondissement, sont invités d'y faire parvenir leur quittance d'abonnement ainsi que leur adresse, de maniere qu'ils soient enregistrés avant l'expédition du 3me N°. On ne recevra aucune lettre qui ne soit franche de port : les quittances n'étant destinées qu'à faire foi de l'abonnement, on les lacérera aussitôt qu'elles seront suppléées par l'enregistrement.

MM. les abonnés au premier journal continueront de recevoir celui-ci à leur dernier domi-

cile en France jusqu'à due concurrence. Le dessein que j'avois anonncé de les suivre dans toutes leurs courses au fur et à mesure qu'ils m'indiqueroient une nouvelle station, seroit une complaisance ruineuse pour moi ; ce n'est pourtant pas cette considération qui m'arrête, mais j'ai reconnu que ce projet étoit impraticable à cause de la confusion inexprimable qu'il jetteroit dans les registres de mes divers bureaux.

C'est M. Quoilin, *régisseur des gazettes impériales, qui préside à celui de Bruxelles ; il livrera avec exactitude tous ceux qui auront souscrit entre ses mains.*

En France, on s'adressera à M. Rainville, *rue de Seine, faubourg Saint-Germain, petit hôtel Mirabeau, à Paris : il aura égard aux réclamations de tous ceux que l'infidélité des postes ou toutes autres entraves auront privés de quelques-uns des numéros antérieurs ; mais il ne reçoit aucune lettre qui ne soit affranchie. Je sais ce qu'il m'en a coûté pour apprendre combien toute autre méthode étoit abusive.*

Des motifs tout puissans sur une ame également susceptible de reconnoissance et de ressentiment, me déterminent à me compter enfin pour quelque chose dans mes calculs, et à préférer désormais à des intérêts étrangers, ceux de ma tranquillité et de ma fortune.

*Je rendrai compte de ces considérations incessamment, avec toute l'ingénuité qui fait la base de mon caractere, je n'ai qu'un mot à dire aujourd'hui : -- **Mon journal circule librement, à la faveur d'une permission expresse, dans tous les pays soumis à la domination de l'empereur.***

Il est quelques vertus au fond de la Syrie.

Si j'ai tort, voilà comme il convenoit à une grande puissance de me réfuter ; si j'ai raison, on a trouvé le vrai moyen de me faire taire. Il y a donc autant de sagesse que de dignité dans une pareille conduite. M. le comte de Metternich me donne une leçon dont je saurai profiter pour me mettre en garde contre la fougue de l'esprit de parti ; et l'on n'imagine pas combien il me tarde d'avoir une grande occasion de faire amende-honorable à sa majesté impériale.

Tout-à-l'heure les trois partis qui se partagent la scene politique vont se heurter : Eh bien ! je n'en veux épouser aucun ; je me contenterai d'un simple rôle d'observateur. Je me borne à suivre tous leurs mouvemens et à juger les coups.

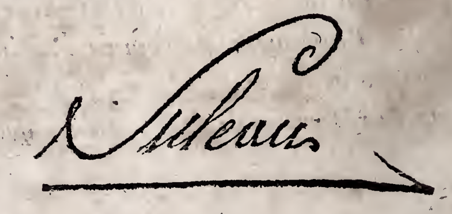
Iliacos intrà muros peccatur et extra.

On peut donc croire qu'à l'avenir je me défendrai de l'enthousiasme comme de l'irascibilité. Quand je m'aviserai de louer, ce sera avec beaucoup de réserve et de modération ; quand je me

*permettrai de critiquer, ce sera sans aigreur ni amertume; et pour donner une preuve non équivoque de la sincérité de ma conversion, déjà je m'abstiens du plaisir d'ébruiter une rouerie infiniment piquante que la providence du hasard m'a fait découvrir : tout ce que l'on en saura, c'est que cette petite espiéglerie, dont je garde le secret au baron de B***., est le* nec plus ultrà *de la fourberie, et la quintessence du machiavélisme.*

Pour tout dire en un mot, je suis décidé à ne plus guerroyer que pour mon compte. Il est un dégré d'égoïsme qui, loin d'être incompatible avec la probité, n'est qu'une sorte de devoir envers soi-même. J'ai mis ma conscience aux prises avec ma raison, et la réflexion m'a convaincu autant que l'expérience, que tout individu qui se sacrifie sans nécessité pour des intérêts vagues et collectifs, n'est qu'un animal d'un instinct dépravé, qui, tôt ou tard, sera corrigé par la double épreuve de l'injustice et de l'ingratitude.

Qui habet aures audiendi audiat.



N°. IX.

JOURNAL
DE
M. SULEAU

RÉDIGÉ A COBLENTZ,

ET DEDIÉ A TOUTES LES PUISSANCES,

SERVANT de suite au précédent.

Vous l'apprendrez du moins d'une bouche ingénue.
Beaucoup en ont parlé, mais peu l'ont bien connU.
Peu de son cœur profond ont sondé les replis.

A NEUWIED, *sur le Rhin.*

Et à Paris,

Au Bureau d'abonnement, rue de Seine, F.-S.-Germ, petit Hôtel Mirabeau.

1792.

JOURNAL

DE

M. SULEAU.

. . . . Si mens non leva fuisset,
Trojaque nunc stares, priami que arx alta maneres!

ENFIN la providence se justifie : tous ces scélérats effrénés qu'enhardissoit sa patience, ils vont expier par un châtiment terrible, le scandale d'une trop longue impunité. La mesure de leurs iniquités est comblée, et c'est pour proportionner la peine à leurs forfaits, que le Dieu des vengeances a voulu qu'ils fussent eux-mêmes les instrumens de leur propre ruine. S'ils eussent été capables d'une certaine parcimonie dans le crime, cette modération eût été fatale à tous les gens de bien, et au-

cune puissance humaine ne pouvoit refermer le gouffre où ils ont déjà entassé tant de milliers de victimes : bénissons donc la justice divine, de ce qu'elle a répandu sur eux un esprit de vertige qui les a précipités dans l'abyme qu'ils avoient ouvert sous les pas de quiconque ne leur jureroit pas un pacte de complicité. Ces monstres auroient dévoré l'espece humaine; le monde alloit devenir leur proie, si, leur démence neutralisant leur fureur, ils n'eussent trouvé dans les derniers excès de leur rage, le terme de leurs attentats ; mais, graces à l'intempérance de leurs férocités, ils ont intéressé l'univers à leur destruction : leur catastrophe, qu'ils ont violemment préparée, sera pour chaque peuple l'ouvrage de la nécessité de sa propre conservation, et déjà il est facile de prévoir que les gouvernemens timides ou imprudens qui redoutoient ou dédaignoient de les attaquer, seront les plus acharnés à les exterminer.

C'est sans doute une grande faute, en morale et en politique, de n'avoir pas étouffé dès sa naissance un fléau qui ne pouvoit dévaster une grande nation, sans propager électriquequement ses ravages dans toutes les parties du globe, et, à cet égard, l'irrésolution de cer-

taines puissances auroit produit des malheurs irremédiables, si le démon de la révolte eût su profiter de ses avantages; mais la lâche hardiesse de ces brouillons s'est toujours épuisée à quelques crimes de détail; on n'apperçoit aucun symptôme de virilité dans leurs forfaits; et si par fois quelques scélérats plus fortement organisés ont conçu un plan vaste de rebellion, ils ont toujours pâli au moment critique de l'exécution, de sorte qu'on peut appliquer à toute la bande cette énergique obscénité par laquelle l'un des complices me caractérisoit un jour la purulente pusillanimité de son chef: *Ignavum equidem fateor qui continuò erigit scelus et nunquam ejaculari autus est.* — JE CONVIENS (c'est Mirabeau qui parle, et je cite littéralement pour ne pas altérer le texte.) QUE CE D'ORL.... EST UN J. F. QUI TOUJOURS BAN.. LE CRIME, ET JAMAIS N'OSE LE DÉCH.....

On me pardonnera d'avoir exhumé cette métaphore orduriere, parce qu'elle peint la stérile activité de la horde révolutionnaire. En ce sens, on pourroit dire de l'engeance jacobite, qu'ils sont les eunuques du crime; ils convoitent avec ardeur tous les genres d'attentats, mais ils n'ont jamais que le prélude

de la jouissance; leurs velléités sont toujours mensongeres, et il semble que l'imagination n'allume chez eux le desir, que pour attester l'impuissance de le satisfaire. Ainsi, graces à l'inconséquence des novateurs qui n'ont su être ni modérés, ni assez entreprenans, Léopold a échappé au danger de ses temporisations, et bientôt il renverra aux conjurés la stupeur et la honte, en prévenant les menaces de leur bruyante poltronnerie. On ne peut se dissimuler que, si, se prévalant de la terreur dont ils s'étoient environnés, ces furieux eussent su mettre à profit la frayeur qui avoit perclu tous les gouvernemens, pour faire irruption dans les contrées adjacentes, ils auroient tout applani et dévasté sur leur passage, avec l'impétuosité d'un torrent débordé qui culbute toutes les résistances; point de doute qu'ils n'eussent immolé à leur frénésie tout ce qu'ils n'auroient pas subjugué par la force, ou entraîné par l'appât de la nouveauté, ou séduit par l'attrait naturel de l'insubordination et de la licence; mais au lieu d'imiter le hardi fondateur de la puissance musulmane, en appuyant leur doctrine sur les armes de la violence et de la persuasion, (ces deux grands leviers qui ébranlent et rassoient les trônes, selon qu'on a l'habileté de les faire

mouvoir à propos) ils se sont amusés à aboyer contre des préjugés qui avoient fait fleurir un gouvernement, qu'il falloit du moins remplacer par un systême praticable, et certes, ce n'est point en faisant la chasse à des moines, en flagellant des nones et en martyrisant desprêtres, qu'on parvient à s'entourer de ce prestige d'opinion qui seul peut assurer le succès des innovations religieuses, et cimenter la stabilité des grands changemens politiques. Je n'examinerai point dans quelles circonstances il est raisonnablement permis, et jusqu'à quel point il est moralement possible, de bouleverser les mœurs et les habitudes d'une veille nation qui, superstitieuse par des maximes d'honneur, doit à ses défauts une grande partie de ses vertus : mais je pose en principe, et j'articule en fait, que pour faire subir à un vaste empire une révolution dans ons organisation sociale, il faut, et éblouir par une vernis de probité dans les intentions, et en imposer par une certaine majesté dans les moyens ; sans cette especè de prud'hommie et de gravité, l'on ne fait point de conquête durable. Or, tous ces ambitieux qui ont appellé le peuple à l'exercice de la souveraineté pour régner sous ses auspices, se sont montrés également barbares, ineptes

et égoïstes. Ils n'ont commis que des forfaits dégoûtans ; ils n'ont pas eu l'art de s'abstenir d'une foule d'atrocités inutiles : toute leur capacité législative se réduit à quelques dissertations oiseuses, et leur science du gouvernement, à des plans ridicules : enfin, ils ont généralement poussé l'impudence, jusqu'à faire un trafic sordide de l'influence qu'ils avoient acquise à force de bassesses. Aussi ces prétendus régénérateurs n'ont-ils pas un seul partisan qui leur soit dévoué par un sentiment de conviction ; tous leurs sectateurs sont autant de satellites mercenaires que l'intérêt personnel a attachés à leur char ; c'est-à-dire, que leur infâme doctrine a trouvé beaucoup de complices et pas un seul prosélyte.

Il est aisé de prévoir quel sera le sort d'institutions qui reposent sur de pareilles bases. La révolution françoise est complétement manquée, et j'ose prédire que la moins vicieuse de ses opérations ne peut plus se promettre six mois de consistance.

Mais les destinées de la France sont-elles donc accomplies ? Va-t-elle s'abymer dans le gouffre qui dévore successivement tous les empires qui ont jetté un grand éclat ? Oh ! il s'en faut bien qu'elle touche au période de son anéan-

tissement. Qui la sauvera donc des horreurs de l'anarchie ? La raison et l'expérience l'indiquent : le dirai-je ? Le despotisme. Oui, le despotisme, et le despotisme le plus sévere, voilà le seul refuge de tout peuple qui dans un élan de frénésie a passé à travers la liberté. C'est alors qu'il n'y a plus qu'un sceptre de fer qui ait la vertu de cautériser ses plaies. Le despotisme tue un peuple neuf, parce qu'il comprime et étouffe ses développemens qu'il ne faut que dilater; par la raison des contraires, il rajeunit un grand empire qui tombe en dissolution.

Je m'attends à scandaliser tous mes lecteurs: les politiques routiniers décideront que j'ai écrit dans un accès de fievre chaude, et ne verront dans mon systême, que les rêveries d'une imagination en délire ; les esprits forts ne me feront grace du transport au cerveau, que pour crier au paradoxe ; et moi qui ai médité pendant dix ans sur cette idée que, pour la plupart, ils jugeront sans aucune connoissance de l'histoire, je ne les accablerai point d'autorités, je ne me mettrai point en frais de raisonnemens ni d'érudition, je me contente aujourd'hui de prendre acte de mon assertion, et je répete froidement que le Dieu tutélaire que

j'invoque pour ma patrie, c'est le despote le plus brutal et le plus sanguinaire, pourvu qu'il soit d'ailleurs homme de génie. Ce n'est point l'orgueilleux entêtement d'un sot, ce n'est pas même la souplesse astucieuse d'un Mazarin, c'est l'altiere inflexibilité d'un Richelieu, que je reclame; il ne faut à un pareil homme, que de la terre et des bras pour créer un empire; comme ce philosophe qui ne demandoit que de la terre et du mouvement pour faire un monde. L'homme d'état avoit approfondi la science du gouvernement, comme le physicien avoit pénétré les mysteres de la nature. Quand le fondateur de Pétersbourg, qui a créé un empire immense en civilisant les sauvages du Nord, s'écrioit dans l'enthousiasme de l'admiration, à l'aspect du mausolée du C. de Richelieu, que s'il pouvoit évoquer ce grand génie, il lui donneroit bien volontiers la moitié de ses états pour apprendre à gouverner l'autre, la Russie étoit une terre vierge qui sortoit du cahos et n'avoit point été désolée par la science des abstractions métaphysiques, mille fois plus destructive que tous les préjugés de l'ignorance; un abbé Sieyés, armé de la théorie des droits de l'homme, n'y avoit pas soufflé la cathégorie de tous les maux que l'imagina-

tion des poëtes s'étoit efforcée d'accumuler dans la boîte de Pandore. Ah ! combien le Czar eût donc été plus libéral encore, si les bords de la Neva eussent été ravagés par une assemblée nationale qui eût infesté toute la surface de son empire de légions dévorantes de départemens, districts, municipalités, clubs, gardes nationales et assignats ! Quand on songe à cette complication de fléaux qui ont mis la France en combustion dans toutes ses parties, en confondant et disséminant tous les élémens de son organisation, on se convainc de plus en plus qu'elle ne peut être recomposée en corps de nation, qu'après avoir été courbée en silence sous la verge d'airain d'un maître farouche et intraitable ; alors elle se relevera avec une fierté terrible, mais elle ne peut plus figurer sur la scene des empires, qu'après que le despotisme lui aura rendu un grand ressort en rassemblant en un seul faisceau tous ses débris.

Quand j'appelle à grands cris le despotisme au secours de ma malheureuse patrie, j'entends l'unité de pouvoirs dans les mains d'un maître impérieux, d'une capacité féroce, jaloux de la domination, et réellement absolu ; non le gouvernement tracassier de quelque flasque Sultan

orgueilleusement imbécille, que sa molesse et sa stupidité mettent à la discrétion d'une multitude de petits tyranneaux, insolens par poltronnerie, et capricieux par foiblesse, qui avilissent l'autorité et relâchent le nerf de la terreur, parce qu'ils n'ont ni plan immuable, ni volonté forte, et que les fantaisies qu'ils décorent de la livrée du prince sont encore plus incohérentes, qu'arbitraires; je ne vois dans un pareil ordre de choses, que la plus vile et la plus désastreuse de toutes les aristocraties, c'est-à-dire, le pire de tous les gouvernemens, après *l'oligarchie* de vingt-cinq millions de co-souverains, qui pour marier la liberté avec des formes monarchiques, flagellent et couronnent d'épines un roi constitutionel. Je veux le despotisme dans toute sa pureté : je veux un homme audacieusement atroce, qui ose imprimer un grand caractere sur tous ses attentats; je veux un usurpateur magnanime et éclairé qui sache, par un superbe et éclatant Cromwelisme, faire admirer et redouter un peuple qu'il force à respecter et bénir sa servitude. Qand mon imagination me transporte au milieu de la capitale du monde fatiguée de liberté, et rassasiée de son régime municipal, je pense à ce fier Tarquin nivelant d'un geste tous les pavots de son jardin, et je

lis dans cette impertinence sublime, que l'insolent eût été l'esculape de sa patrie s'il n'eût pris naissance que dans Rome attaquée d'une plénitude de liberté et en proie à toutes les fureurs de la fievre démocratique. Qu'a-t-il manqué à cette reine des cités pour se recommencer, et parcourir une nouvelle période de puissance et de gloire? Qu'Attila, au lieu de la déchirer par lambeaux, l'ait solidement envahie, et écrasé sous la double puissance de la terreur et de l'opinion toutes les factions qui déchiroient son sein?

La France qui peut enfin se promettre l'honneur salutaire d'une bonne guerre civile, renaîtra avec un surcroît de vigueur, comme la Chrysalide qui a subi sa métamorphose. Toute association politique est périodiquement assujettie aux mêmes infirmités que les corps physiques : l'empire des Francs n'a point parcouru toutes ses vicissitudes, et il est incontestable que ce colosse se redressera au milieu des nations dans une attitude épouvantable, aussitôt qu'il sera purgé de la vermine qui l'affaisse sous son propre poids en rongeant ses entrailles.

Je ris de l'ingénuité de ces honnêtes insensés qui se courroucent de bonne foi contre l'in-

salubrité de l'ancien régime, comme si toute révolution dans les gouvernemens n'étoit pas une maladie climatérique ! c'est une crise putride qui s'opere un peu plustôt, un peu plus tard, mais toujours est-il vrai qu'elle est inévitable ; si la guerre civile ne vient arrêter à propos les progrès du mal le corps politique tombe en putréfaction. Qu'il m'est doux de présager que la France est échappée au danger de sa dissolution ! Une guerre civile bien acharnée, bien sanglante, va la ramener dans un état de convalescence, et aussi-tôt elle se réfugiera dans les bras d'un vigoureux despotisme qui rendra à ses ressorts affoiblis toute leur élasticité. Avant de renaître à cet état de force et d'embonpoint, elle se débattra longtems dans des agitations convulsives; elle sera d'abord le jouet de la politique jalouse et intéressée de quelques puissances qui forment des spéculations plus ou moins avides sur sa décadence.

C'est sur cette derniere période qu'il me reste à promener mes conjectures.

L'impératrice de Russie suit avec vigueur et activité le projet d'étouffer l'anarchie qui réduit la France aux abois, et ce n'est pas un problême que le succès d'une entreprise dont

Catherine se déclare le chef. Sa grande ame convoite impatiemment l'honneur de pacifier l'Europe ; c'est le seul trophée qui manque à sa gloire, et l'on peut juger de l'importance qu'elle attache à cette opération, par les sacrifices qu'elle vient de faire en donnant la paix aux Turcs, et reconnoissant la constitution de Pologne.

Les cabinets de Vienne et de Berlin, qui n'attendoient que cette preuve de modération pour seconder ses vues, s'aprêtent sourdement à les appuyer de toute la masse de leur puissance. Il n'est plus douteux que l'empereur et le roi de Prusse n'agissent de concert pour réprimer la jactance des insurgens qui bravent tous les trônes, et compromettent la tranquillité générale. On connoît les sentimens et les projets des autres puissances relativement à cette sublime constitution calquée sur les droits de l'homme, c'est-à-dire, sur une douce invitation au meurtre, à l'incendie et au pillage.

L'Angleterre, conseillée par des considérations qui lui sont particulières, ne témoignera pas un vif empressement de rétablir chez sa rivale la paix et la prospérité ; cependant fera-t-elle la guerre à l'univers pour entretenir un désordre qui lui est utile, mais qu'il seroit trop honteux de protéger ouvertement ; et quand,

pour les beaux yeux de rebelles unanimement proscrits, elle seroit tentée de se faire envers et contre tous, le Dom Quichotte de leurs folies, que pourroit-elle opposer d'efficace aux vœux de toutes les puissances confédérées ?

J'ajouterai que ce cabinet de St-James inspire universellement la jalousie et l'inquiétude. Un peuple qui auroit sans concurrence la domination des mers, exerceroit bientôt sur tous les autres une suprématie intolérable. A Dieu ne plaise que je veuille déprécier la générosité de nos auxiliaires du Nord ! mais il n'est pas hors de mon sujet d'observer que si la France étoit écrasée, l'Angleterre auroit bon marché des autres puissances maritimes ; dès-lors elle monopoliseroit toutes les branches de commerce, et le trident de la Tamise asserviroit jusqu'aux flots de la mer Baltique.

On peut donc affirmer que la guerre éclatera de toutes parts au printems pour rétablir l'équilibre de la grande machine politique, en replaçant la France dans l'ordre des puissances : et cette pauvre constitution qui faisoit *l'admiration de l'univers et le bonhêur detous les François*, si cruellement méconnue par les uns, si honteusement repoussée par les autres, si perfidement abandonnée par ses auteurs, et qui n'a réellement que quelques misérables sou-

teneurs gagés pour la défendre, aura à combattre les efforts de dix potentats qui ont méchamment conjuré sa ruine.

Soit que les deux partis qui s'agitent avec fracas sur les décombres de la France, et se heurtent en aveugles au milieu du cahos de sa monstrueuse organisation, se réunissent pour commencer les hostilités, (les démagogues, poussés par l'audace de la frayeur, et les monarchiens, conseillés par la politique de porter au-dehors la turbulence de leurs adversaires) soit que ces deux factions rivales, occupées à s'observer mutuellement, et contentes de se disputer le champ de bataille, se tiennent sur la défensive contre l'ennemi commun, il est indubitable que toute l'Europe va intervenir dans une rixe qui trouble l'harmonie du système général. J'ignore si les forcénés qui menacent de municipaliser le monde, se précipiteront au-devant de la destinée qu'ils ne peuvent fuir, mais je suis convaicu que Léopold regrette sincérement que l'épuisement de ses finances l'ait condamné jusqu'à ce jour à traiter philosophiquement leurs bravades.

Ici se présente un problême infiniment compliqué et impossible à résoudre sans le secours des hypotèses.

Après avoir étouffé la rebellion, les puis-

sances étrangeres traiteront-elles la France comme un pays conquis auquel il n'est plus permis de se choisir un mode de gouvernement? Et si elles se mêlent de lui imposer des lois, dans quel sens, et jusqu'à quel point jugeront-elles convenable de modifier son ancienne constitution? Voilà un vaste champ pour les conjectures, car cette énigme est susceptible de mille solutions inverses, qui seroient toutes également vraisemblables : pour moi qui *Davus sum*, *non Œdippus*, je ne veux point m'égarer dans le labyrinthe des probabilités; toute ma sagacité se borne à prévoir que le fil des événemens est attaché à la transaction que la nécessité des circonstances amenera tôt ou tard entre les francs-royalistes et la secte bâtarde que l'empereur dénomme poliment, *le parti des personnes modérées*.

Cette chance est infaillible, mais par quel fatal entêtement des hommes, aveuglés par un sot orgueil et une ambition insensée se plaisent-ils à entraver une conciliation dont le moindre retard produira les plus grands malheurs?

Messieurs les MODÉRÉS, venez à nous! réunissez-vous, il en est tems; réunissez-vous à des freres qui ont avec vous et les mêmes intérêts, et le même but. Nous sommes vos

alliés nécessaires, et quand nous tendons évidemment à la même fin, n'est-il pas déplorable que nous soyons divisés sur les moyens ? Les vôtres sont pitoyables, et tant que vous vous obstinerez à suivre cette funeste direction, vous vous déshonorerez gratuitement; car ne vous y trompez pas, les Jacobins aimeroient mieux rebâtir tous les cachots de la Bastille, que de coopérer à la construction de vos deux chambres. Renoncez à votre misérable stratagême : votre mine est éventée. Quand ils vous ont dit que la constitution Anglaise que vous leur proposez doucereusement ne seroit qu'un marche-pied à celle de Constantinople, pouvez-vous encore douter qu'ils n'aient pénétré votre ruse ? Jamais ils ne pactiseront de bonne foi avec vous, et c'est donc pour le seul plaisir de vous faire honnir et foudroyer par tous les partis, que vous vous placez inévitablement entre la haine et le mépris. Persuadez-vous bien que vos ressources, isolées, sont nulles; il faut opter entre l'ordre et l'anarchie : et quand vous ne seriez pas aussi divergens sur le plan de votre édifice, que les maçons de la tour de Babel; comment osez-vous espérer d'élever solidement une digue au milieu de deux torrens qui se croiseront pour disperser vos matériaux ? Vous calculez

notre situation comme une équation algébrique. Songez donc qu'en politique, le moyen terme n'est pas le produit des deux extrêmes, il n'en est que le rebut ? Vous n'êtes absurdes que dans vos combinaisons, car d'ailleurs, vous sentez comme nous la nécessité d'une autorité centrale et exclusive : mais est-ce donc par de misérables finesses, est-ce par le chemin de la foiblesse que vous arriverez à un gouvernement ferme et sévere, qui réprime les troubles intestins qui dévorent la France dans tous ses élémens ? C'est la confusion des factions qui anéantit un empire. Ces tiraillemens qui le tuent en détail sont cent fois plus désastreux qu'une secousse générale et simultanée. Sans doute, le concert de tous les amis de l'ordre ne pacifiera pas la France subitement et sans violence ; il faut être Neptune pour calmer d'un coup de trident les flots mutinés, et le *Quos ego* unanime des gens de bien n'aura d'abord d'autre effet que d'envenimer la rage des séditieux ; mais quand il n'y aura plus que deux bannieres, chaque parti ralliera ses pelotons, les deux armées se trouveront en présence, et dès-lors nous aurons obtenu l'honneur et l'avantage d'une guerre civile. C'est une folie bien coupable que de retarder cette crise nécessaire : dans les maux extrêmes les palliatifs sont tou-

jours meurtriers, et je ne saurois trop redire qu'une bonne guerre civile, bien caractérisée, bien sanglante, ne sera en derniere analyse, qu'un choc salutaire qui replacera promptement la France sur ses bases.

Qu'on ne me parle pas des horreurs de la guerre civile; quand il n'existe aucun moyen humain de l'éviter, elle est un bienfait de la providence; or, tous ces raisonneurs superficiels et pusillanimes qui ne savent en caculer que les malheurs, qu'ils indiquent donc un moyen de la prévenir ? Elle est bien cruelle, l'humanité de ces Esculapes anodins qui n'ont pas le courage de sauver un malade par l'amputation des membres gangrenés ! quand les remedes lénitifs ne sont propres qu'à alimenter le progrès du mal, les temporisations de la peur sont une véritable barbarie, et les ménagemens de la douceur ne sont plus que des atrocités.

Eh ! plût à Dieu qu'au moment de l'explosion, nos dissentions eussent pris le caractere d'une guerre civile ! si dès l'origine des troubles, le gouvernement avoit eu la prudence de rassembler ses forces, et le courage de lutter contre l'orage, que de crimes il eût épargnés, que de vicitmes innocentes il eût sauvées, que de calamités il eût prévenues ! on se fait un effroi puéril des désastres de la guerre ci-

vile : mais y a-t-il donc fléau plus meurtrier qu'une insurrection qui dégénere en tracasseries populaires ? Etoit-il permis de se dissimuler que la férocité et le gaspillage d'une assemblée nationale coûteroient à la France plus de sang et de trésors, qu'une guerre civile, qui dans certaines conjonctures est bien moins un mal qu'un remede violent ? Si j'avois à prôner les avantages de la guerre civile, je ne tarirois pas sur ses bienfaits. Que m'importe après tout qu'elle fasse quelque brêche à la population d'un état. Elle ne moissonne que des individus, et elle enfante des hommes. C'est elle qui ranime la seve d'un vieil empire, et lui procure une renaissance vigoureuse en émondant toutes ses branches parasites. Il seroit à souhaiter qu'elle ne fît pas au tronc des plaies terribles, mais ce n'est pas dans un baptême d'eau de rose que se régenere une nation corrompue et abâtardie ! c'est au milieu du carnage de la guerre civile que les passions s'exaltent, et qu'un peuple efféminé par la molesse et abruti par la débauche, reprend un caractere nerveux, une fierté imposante et des sentimens héroïques. Il est triste qu'elle interrompe les plus doux penchans de la nature, qu'elle étouffe les épanchemens de l'amitié, qu'elle empoisonne toutes les communications domestiques, en un mot,

qu'elle suspende l'exercice de toutes les affections privées; mais cette éclipse passagere de toutes les jouissances morales, qu'offre-t-elle de plus affreux que le tableau de cette sale et exécrable révolution, qui n'a abouti qu'à ensanglanter et déshonorer la France? N'est-ce pas le comble du malheur et de l'opprobre, qu'une révolution, qui depuis trente mois fait fermenter vingt-cinq millions de têtes, et met en jeu toutes les passions, n'ait pas produit un homme? Quiconque a parcouru l'histoire de tous les peuples, a dû remarquer que toute révolution politique est une serre-chaude qui hâte prodigieusement la végétation des plantes les plus parresseuses, et donne subitement un accroissement gigantesque à tout ce qui est soumis à son influence. Or, quand on songe que *Gilles* la Fayette a été une sorte de personnage, on est honteux d'appartenir à cette génération de nains, et l'on est tenté de se faire dénaturaliser François. Que tous les rejettons de la race chevaleresque se trouvent réduits à une stature lilliputienne, cela est plus ignominieux que surprenant, et j'en ai expliqué ailleurs le phénomene; mais que du tourbillon d'un vaste empire en effervescence, il ne soit pas sorti un génie avanturier, pas même un scélérat hardi et entreprenant, dévoré

de l'ambition d'être fameux, voilà le cachet de la lâcheté qui a souillé chaque pas de notre infâme révolution ; elle porte un caractere de turpitude qui la distingue éminemment de toutes les vicissitudes politiques; et c'est quand on a vu tout un peuple vautré dans la fange des forfaits les plus vils, quand il n'offre plus que des scenes d'une bassesse perfide ou d'une férocité dégoûtante, que l'on viendroit s'apitoyer sur les cruautés de la guerre civile ! la guerre civile auroit dénoué cette génération de Pygmées, et quand il seroit humainement possible de s'y soustraire, peut-être faudroit-il encore la provoquer ?

Oh vous ! qui sous le voile hypocrite de la modération, aggravez les maux de la France par des tempéramens impraticables, et dont le succès n'aboutiroit qu'à r'ouvrir toutes ses plaies, n'esperez pas de nous associer à votre honteux et funeste systême : ralliez-vous ouvertement au parti de l'honneur, ou vous serez comptables à la postérité du déluge de malheurs qui menace de submerger notre triste patrie, et vous reconnoîtrez trop tard, que dans la crise des grandes conjonctures, les petites ressources du patelinage et de la perfidie ne valent pas le courage d'un noble ressentiment et la franchise d'un hardi désespoir !

DIALOGUE

Entre deux personnages importans qui se rencontrent dans une auberge d'Allemagne, je ne sais où, et recueilli par je ne sais qui.

Ses mains, JUSQU'A COBLENTZ, avec confusion,
Semoient la jalousie et la division :
Opposant sans relâche, avec trop de prudence,
LA PROVENCE A L'ARTOIS, et la France à la France.

LE B. DE BR.... *se retirant avec précipitation.*

(*A voix basse.*) Eh! mais, je crois que c'est M. de Cal.... ! Ce diable d'homme se trouve toujours sur mes pas; que lui dirai-je ? Puisqu'il m'a apperçu, tâchons de faire bonne contenance. (*tout haut, avec l'air de l'empressement.*) Eh! bon jour, mon cher Calonne, que faites-vous donc ici? Si vous ne me cherchiez pas, avouez que la rencontre est plaisante.

M. DE CAL... *d'un air calme et serein.* Je desire sincérement qu'elle soit heureuse; cela dépend de vous : souvent un caprice de la fortune a plus d'influence que les calculs de la prudence et toutes les combinaisons de la politique. Il ne tiendra pas à moi qu'un incident purement fortuit n'amene une chance décisive.

Baron, ma présence vous importune ; vous dissimulez mal votre embarras : il est donc vrai que la vue d'un homme de bien est un supplice pour le méchant. Pour moi, je ne veux ni vous chercher, ni vous fuir, mais puisque le hasard nous réunit, je serai fort aise de m'expliquer avec vous si ma franchise ne vous déplaît pas, et que vous soyez d'humeur à causer sans ruse ni contrainte.

B... Eh bien! j'y consens : si M. de Cal... veut se concerter avec moi et seconder mes desseins, il peut encore se promettre un sort assez beau. Dans mon plan il y aura place pour tout lemonde.

C... M. le baron, sauvons la France ; je n'ai point d'autre ambition, et à ce prix, je vous céderai de bon cœur tous les honneurs du succès.

B... Il y a bien de l'orgueil dans votre désintéressement ; mais venons au fait : les rodomontades chevaleresques de vos princes ne les conduiront qu'à une catastrophe éclatante ; l'opiniâtreté de tout conserver, est le vrai moyen de tout perdre : il faut savoir composer avec les circonstances, et à cet égard, la souplesse de ma politique est bien préférable

à la roideur de votre génie. Le terrein que j'abandonne, nous en sommes dépossédés par le fait ; et en le cédant de bonne grace, je ne fais aucun sacrifice, je me résigne à la nécessité, mais de maniere à me ménager l'occasion et les moyens de le reconquérir ; au lieu que vous autres, avec l'inflexibilité de vos principes d'honneur, vous courez à votre ruine ; vous donnez tête baissée dans un principe qui ne vous laissera pas même la ressource d'une capitulation supportable. Or, ce n'est point magnanimité, c'est folie, que de faire son *va-tout* quand on n'a pas même un jeu d'espérance.

C... La hardiesse n'est quelquefois qu'un conseil de la raison, et je ne saurois voir dans les concessions de la peur les inspirations de la sagesse ; ce n'est qu'à force de courage qu'on répare les malheurs de la foiblesse ; il n'y a pas plus d'habileté que de grandeur dans vos dispositions. Ce n'est qu'à la témérité qu'il appartient de triompher de certains obstacles : on tranche le nœud gordien ; l'on ne consume pas un tems précieux à le démêler. Votre plan n'est spécieux que pour les esprits superficiels, il ne séduira que des sots et des poltrons ; il ne me seroit pas difficile de démontrer que

l'effet immédiat de votre ridicule système seroit de sacrifier toutes les ressources de l'avenir, sans aucun avantage pour le présent. Vous n'avez déjà que trop compliqué les difficultés de notre situation; laissez-là désormais tous les subterfuges de la lâcheté ; avec de la vigueur et de la constance on arrive à tout. Mon cœur est incapable de ressentiment, que le vôtre soit fermé à toutes les suggestions de la jalousie. Je ne me souviendrai du passé que pour l'oublier; mon cher baron, unissons nos forces et la France est sauvée; je renonce sans peine à partager avec vous les avantages du succès; je ne suis pas même ambitieux de vous en disputer la gloire et le mérite ; je serai assez récompensé si j'ai la conscience d'y avoir contribué.

B... Vous êtes pressant et persuasif; je ne puis nier que c'est notre mésintelligence qui fait toute la force de la cabale qui nous proscrit, c'est notre fatale controverse qui a préparé le triomphe de ces insolens, et je conçois tous les avantages de notre réconciliation : si vous y êtes sincérement disposé, leur regne est fini.

C... Parlez. Dieu m'est témoin qu'il n'y a point de sacrifice qui me coûte pour rétablir

la paix et la prospérité dans mon pays, dont le bonheur a toujours été l'objet de mes soins et le but de mes travaux. J'ai déjà consacré bien des veilles à ma patrie ; peut-être lui aurois-je rendu de plus grands services, si j'eusse été secondé dans mes opérations! je n'ai éprouvé qu'injustices, traverses et dégoûts; l'envie a calomnié jusqu'à mes intentions, mais je n'aurois point connu la disgrace si je n'eusse emporté dans la retraite le regret d'y être moins utile à mes concitoyens, et c'est par de nouveaux bienfaits qu'il me sera doux de me venger de leur ingratitude.

B... Mon cher Calonne, vous avez une éloquence de sentiment qui m'attendrit jusqu'aux larmes : votre sensibilité est contagieuse ; vous m'avez remué jusqu'au fond de l'ame. En vérité, je n'étois pas né pour exercer un ministere de rigueur : c'est la douceur et la bonhommie qui font la base de mon caractere. Les François ont à se reprocher d'avoir méconnu ma tendresse ; et moi aussi, j'ai des entrailles de pere pour ces chers ingrats! Voilà pourquoi...

C... Eh bien, *voilà pourquoi...*

B... Voilà pourquoi je ne puis goûter un plan qui ensanglanteroit mon malheureux pays ; c'est

par la persuasion que j'aime à régner sur les esprits ; l'idée de toute violence m'est insupportable : votre projet de rétablir la tranquillité par la force des armes me fait horreur. Faut-il donc massacrer des insensés pour les ramener à la raison ? C'est par la voie des remontrances et la leçon de l'expérience qu'il est beau de convertir des incrédules.

C... Treve de plaisanterie ? vieux coquin, cesse tes larmoyantes singeries, ou je quitte la partie.

B... Te voilà bien courroucé pour une petite dérision bien innocente ! ne peut-on égayer une conversation qui assomme ? Je ne te croyois pas si atrabilaire.

C... Je n'aime point les bouffonneries dans un sujet si sérieux.

B... Du moins tu ne peux nier qu'avec mes deux chambres, je fais la contre - révolution imperceptiblement et sans carnage ?

C... Tu ne le crois pas : M. de Breteuil n'est pas une forte tête en principes de gouvernement, mais il s'en faut bien qu'il soit un niais et un automate.

B... Je vous entends. Il y a pourtant quelque chose d'assez probable dans mon système; il est plus aisé de se débarrasser tout doucement des prétentions de la canaille, que d'étouffer ses clameurs, et j'ai lu quelque part que dans une sédition générale, le vrai moyen de rasseoir tous ces plébéiens, c'est d'admettre aux honneurs du patriciat les tribuns qui les émeutent.

C... Mon cher baron, ton érudition porte à faux; tu confonds les tems, les lieux et sur-tout les personnes : si tu avois étudié le génie françois, tu saurois qu'il y a moins à faire pour ramener ces foux-là à leurs antiques institutions, que pour les façonner à des innovations qui ne seroient pas de leur choix, et dont l'avantage (plus qu'incertain) éblouiroit quelques ambitieux aux dépens d'une foule d'envieux qui n'auroient pas l'espérance d'y participer.

B... Mais je gagne du tems, et c'est beaucoup.

C... Dites que vous préparez à la France des convulsions interminables : il faut un choc violent pour relever ce colosse; mais si vous le minez par une continuité de secousses, son délabrement devient incurable.

B... Cependant il faut un hochet à un peuple naturellement inquiet, impatient ; si vous ne laissez aucune pâture à son activité, il sentira tout le poids de sa servitude. Le goût des disputes téologiques est passé ; on est généralement blasé sur toutes ces graves capucinades ; la manie du jour est d'ergoter sur la politique : j'ai donc imaginé de leur donner un os à ronger. Avec les tracasseries bruyantes de mes deux chambres, j'amuse leur turbulente oisiveté, et je les distraits de leur misere.

C... Mais, c'est que le François ne doit connoître ni l'oisiveté, ni la misere, et il est si facile d'éloigner de lui ces deux fléaux ! sans doute il faut une poupée à ces vieux enfans, mais gardez-vous de leur confier des joujoux précieux ; dans leurs trépignemens ils auroient bientôt mis en pieces les rênes du gouvernement. Le François n'est point fait pour l'indépendance ; c'est une arme meurtriere dans la main d'un petit furieux : il a besoin d'être continuellement surveillé et conduit à la lisiere, mais il ne supporte point la tristesse d'un joug maussade et monotone. Enchaînez-le avec grace et dextérité, aussitôt vous le verrez folâtrer avec ses maîtres et jouer avec ses chaînes ; le François ne demande qu'à chansonner

son esclavage ; un calembourg le soulage d'un coup d'autorité ; plus espiégle que rancunier, s'il est fouetté par une main habile, il n'exhale son ressentiment que par des grimaces, et la seule liberté qu'il seroit barbare de ne pas respecter en France, et dangereux de ne pas favoriser, c'est celle de la satyre et du vaudeville.

B... A vous entendre, il ne faudroit qu'un peu d'art pour ré-apprivoiser avec les arrêts du conseil, des effrénés qui ont eu l'audace de me bafouer et de me proscrire, sans qu'aucune police ait eu le courage de réprimer une pareille insolence. Croyez-moi, mon cher Calonne, nos formes expéditives sont tombées en désuétude, et ce n'est pas une petite affaire que de remettre en vogue mes lettres de cachet.

C... Il s'en faut bien que la mode en soit ralentie; elles n'ont que changé de main, et jamais le gouvernement n'en fut aussi prodigue que leur régime municipal. Cela devoit être, et tous ceux qui mettent une certaine probité dans leur démocratie conviennent qu'il n'y a pas de joug plus arbitraire, plus oppressif, plus tyrannique que le regne de la liberté chez un peuple qui n'en est pas capable.

Au surplus, ce n'est point par des saccades qu'on accoutume au frein un cheval rétif et sémillant; c'est avec de la mesure et une certaine gravité qu'on en obtient une obéissance stable et une docilité soutenue. En tout, il faut raisonner la sévérité; la crainte qui n'est point le fruit de la confiance et du respect, est toujours voisine des emportemens de la révolte: ce n'est pas à vous qu'il est permis d'ignorer que ce qui a tué le nerf de l'autorité, ce sont les brutales polissonneries de ses agens: la roideur enfantine de l'ancien gouvernement n'étoit plus qu'un symptôme de foiblesse mal déguisé. Vous n'êtes pas si étranger à l'origine du mal, que vous n'en connoissiez le remede; mais vous ne voulez pas mettre le doigt dans la plaie, et je romps une conversation qui ne sert qu'à mettre en évidence toute la profondeur de votre hypocrisie.

B... Et pourquoi vous est-il donc si difficile de supposer que par pure bonté d'ame je me sois passionné subitement pour les moyens doux et pacifiques?

C... Bon jour, baron; s'il vous est moins affreux d'être le bourreau de la France, que de paroître nul; s'il vous est impossible de lui par-

donner la haine que vous n'avez que trop méritée, jouissez de la triste consolation d'être cruellement vengé. Adieu : gardez un secret qui n'en est un que pour les sots; si c'est la honte de dévoiler votre arriere-conscience qui vous rend si circonspect, il faut encore vous savoir gré de cet accès de pudeur.

B... Si j'avois à convaincre un autre que Zopire,
Je ne ferois parler que le Dieu qui m'inspire.

. . . .

. . . .

Eh bien ! puisqu'il faut s'expliquer sans feinte, écoutez-moi : que puis-je gagner avec vos gens de Coblentz ? Qu'aurois-je à faire dans votre parti ? Quand vos princes seroient pétris d'indulgence, pourroient-ils me pardonner mon acharnement à les persécuter, mon obstination à déjouer toutes leurs combinaisons ? Est-il au pouvoir de M. le comte d'Artois d'oublier que tout étoit sauvé sans coup férir, si je n'eusse imaginé le pélerinage de Montmédy dans le moment où Léopold lui prêtoit loyalement quatre vingt mille moustaches ? Quoique cette tentative ait échoué, toujours est-il vrai qu'elle a fait avorter tous vos plans, et l'affaire de Varennes n'est véritablement

fâcheuse que pour vous autres, puisqu'en définitive elle a servi mes desseins. Je suis fait pour les avantures d'auberges : immédiatement après la réincarcération du roi, ne voilà-t-il pas que je me trouve nez-à-nez avec vos princes dans une hôtellerie : il n'y avoit pas moyen de tergiverser ; je leur promis solemnellement de ne plus croiser leurs opérations par mes intrigues, et vous savez comme j'ai tenu parole ! mon cher, j'en ai trop fait pour qu'il soit encore à mon choix de rétrograder impunément. Quand on a passé le rubicon, l'on n'a plus même la ressource d'être le second dans Rome, et il ne reste qu'à pousser la fortune dans les champs de Pharsale.

C... Votre franchise est digne d'une sorte d'estime : enfin notre rencontre m'est d'un heureux augure ; mon cher baron, je vous rends toute mon amitié. Je veux que vous sachiez que vous m'avez navré le cœur d'amertume et de soucis quand vous m'avez forcé de rompre les liens qui nous ont longtems unis. C'est avec bien de la joie que je reprends les sentimens qui m'attachoient à vous.

Vos inquiétudes calomnient les dispositions

des princes; fiez-vous sans réserve à leur générosité ; laissez-moi repousser des doutes qui sont injurieux à leur loyauté; je connois leurs intentions magnanimes, et je vous suis garant que si vous les secondez de bonne foi, dès-lors ils ne verront plus en vous, que le principal instrument du salut de la France. Quant à moi, je vous assure avec sincérité, que je me condamnerois à ne les plus servir que de mes vœux, si je devois être un obstacle à leur reconnoissance :

Soyons UNIS, BRETEUIL, LA FRANCE *t'en convie.*

B... Très-volontiers: je n'ai point d'objection contre un bon traité d'alliance qui feroit pâlir notre ennemi commun. Je n'ai jamais eu de répugnance à marier nos forces, mais à condition que vous renoncerez à votre entreprise de flibustiers: au lieu de lutter audacieusement contre la tempête, entrez dans mes deux chambres, c'est un abri pendant l'orage; c'est un port qui nous sauvera tous.

C... Plutôt périr mille fois! je vous le proteste au nom de tous nos braves. J'ignore si nous serons tous exterminés sur la brêche, mais il n'y a ni gloire ni sagesse dans vos

desseins, et des gens d'honneur ne courent point à leur perte par le chemin de l'infamie.

B... C'est-à-dire qu'il faudra vous contraindre à vous réfugier par nécessité dans un asile que vous pouvez encore accepter avec bienséance. Prenez-y garde; on a pris de terribles mesures pour vous amener à la raison par la voie de la famine et le concours de toutes les miseres. Bientôt vous n'aurez plus ni feu, ni lieux, ni armes, ni munitions de guerre, ni subsistances.

C... Vos perfides manœuvres nous ont fait beaucoup de mal, et votre entêtement peut encore nous être bien funeste, mais le courage qui naît de la conscience d'une bonne cause donne des ressources inépuisables. Aveugles et stupides Monarchiens, tant que vous vous êtes retranchés dans une lâche neutralité, nous nous sommes contentés de vous plaindre et de vous mépriser; mais si vous osez entamer ouvertement les hostilités, nous nous ferons un rempart de vos cadavres contre de plus fiers et moins coupables adversaires. Nous commencerons par inonder de votre sang le camp de la propagande : avant de marcher à ces frénétiques, nous ferons voler vos têtes au milieu

de leurs bataillons. Vous serez, en dépit de votre jalousie, les instrumens de notre victoire: quand nous aurons faussé nos épées et épuisé notre artillerie, c'est avec vos machoires que les enfans d'Israël assommeront les Philistins. C'est vous, misérables, qui attisez le feu de la discorde; ce sont vos exécrables fourberies qui alimentent la rage de la secte forcenée; leur furie s'éteindra dans votre sang, et c'est dans vos crânes que nous ferons une libation à la paix. Nous implanterons sur les tronçons de nos glaives vos membres palpitans, et au milieu de ces trophées expiatoires tous les Thébains chanteront une hymne à la fraternité. Frémissez du sort horrible que vous vous préparez: nous vous poursuivrons jusques dans l'asile du trépas; notre vengeance survivra à votre destruction: les deux partis que vous trahissez également se réuniront pour demander compte à vos mânes de cette infâme perfidie. Modérés à force d'ambition, et cruels par un excès de poltronnerie, lâches et hypocrites conspirateurs, vous voudriez construire deux chambres à l'anarchie; et nous, de vos os fracassés nous bâtirons un temple unique à la concorde!

B... (*Comme à demi converti par l'effroi*,

pâle et d'une voix tremblante.) La fureur de votre désespoir vous aveugle, et en même tems m'éclaire sur votre détresse. Un courage tranquille annonceroit quelque confiance en vos forces, au lieu que l'emportement de vos menaces ne dénote que la disette de vos moyens. En effet, l'on est bien foible quand on est réduit à tirer sur ses propres troupes pour se faire jour vers l'ennemi.

C... (*fulminant un regard d'indignation.*) Nos plus cruels ennemis sont ceux qui ne rougissent pas de nous proposer froidement, pour prix de notre déshonneur, une ruine inévitable.

B... Après tout, vous êtes de plaisans *Royalistes* : il vous sied bien d'arborer la grande banniere, et de vous intituler les champions du roi ! est-ce en désobéissant formellement à ses ordres, que vous lui prouvez votre respect et votre dévouement ?

C... Cela est évident, et j'en appelle à vous même.

B... Il ne s'agit pas de moi : mais à qui persuaderez-vous que vous combattez pour le roi, quand il vous proscrit comme rebelles à ses ordres et traitres envers la patrie ? Il vous ap-

pelle ; et vous êtes sourds à sa voix. Ralliez-vous donc autour du trône si vous voulez qu'on vous croye armés pour sa défense.

C... Il ne sait qu'employer l'artifice et la feinte ;
Il est notre ennemi par foiblesse et par crainte.

Quand le malheureux Valois, obéissant sans murmure à toutes les fureurs de la ligue, s'unissoit aux *Jacobins* pour opprimer tous ceux qui vouloient le délivrer et venger son injure,

De soldats, malgré lui, couvroit déjà la terre,
Et par timidité leur déclaroit la guerre.

Le trône des Bourbons étoit-il dans la prison du Louvre, ou dans la plaine de Coutras ?

Montézuma appelloit aussi ses fideles sujets dans le camp des Espagnols : il se proclamoit LIBRE ET HEUREUX au milieu de ses *bons alliés* ; il invitoit aussi tous ses Mexicains à se livrer franchement à l'amitié de ses hôtes ; il condamnoit tous les *rassemblemens armés*, et exigeoit qu'on vînt pacifiquement le joindre, sous peine de félonie : me vanterez-vous l'amour et l'obéissance de ces bonnes gens ? leur respect machinal et des frayeurs puériles ont perdu l'empire sans sauver la personne de l'empereur.

B... Mais si le roi se met à la tête de la nation pour vous combattre, oserez-vous donc marcher à sa rencontre ?

C... Le vaincre ce sera le venger : on ne peut nous opposer que son mannequin : nous sommes les défenseurs de l'autel et du trône, et le successeur de Louis VI et de Charles VII, se trouve nécessairement derriere l'oriflamme et la cornette blanche.

B... Je vous assure que le roi a profondément médité mon plan et vos desseins, et c'est très-sérieusement qu'il est courroucé de l'opiniâtreté de ses freres.

C... Ce prince malheureux, sur son trône enchaîné,
Trop foible, et malgré lui servant toujours la R...,
Traîne dans les affronts sa fortune incertaine ;
Et toujours de sa main préparant ses malheurs,
Veut combattre et mourir pour ses persécuteurs.

B... C'est de bonne foi que le roi repousse leur assistance. Quand il auroit quelque confiance dans la réussite d'une entreprise aussi hardie, il n'en seroit pas plus disposé à se jetter dans leurs bras ; il craindra toujours de payer bien cher leurs superbes secours.

C... Vos conseils l'ont conduit au bord du

précipice, et il ne vous manquoit plus que de le tromper sur les intentions de ses libérateurs.

B... Révoltez-vous contre l'autorité du roi, puisque vous aimez mieux le combattre que de servir ses desseins; mais n'est-ce pas une impertinente dérision que de vous qualifier ses défenseurs, quand il met sa gloire à vous désavouer? Croyez qu'en signant votre réprobation, il n'a consulté que les intérêts de sa grandeur et le bonheur de son peuple.

C... Si vous argumentez de ses manifestes, je vous dirai que ses anathêmes frappent également sur toutes les innovations qui dérogeroient aux engagemens qu'il a jurés; supposez alors que ceux qui ont reçu ses sermens vous retorquent votre objection, et répondez?

B... On ne contracte point sous le joug de la nécessité, ainsi je ne vous parle point de sa conduite publique; mais vous ne pouvez plus méconnoître ses vœux secrets; vous n'ignorez donc pas que vous êtes en opposition avec ses volontés : votre rebellion est-elle assez caractérisée?

C... Mon pauvre baron, quand on se place entre l'ignorance et la mauvaise foi, on se voue

à l'alternative du mépris ou de l'indignation. Je conçois que votre dialectique ait fait illusion à quelques sots, mais les gens sensés ne se laisseront point séduire par vos misérables sophismes. Retenez bien qu'un roi ne peut vouloir que ce qui est utile, glorieux et juste; un roi est nécessairement identifié avec la royauté, de maniere qu'on est toujours sûr de le trouver en le cherchant dans les devoirs que sa place lui impose. Quiconque s'attache au trône est inséparable du roi : voilà la boussole de la raison et de la politique. S'il plaît au roi d'abandonner son trône, c'est en refusant de le suivre, qu'on se trouve toujours à ses côtés : quand un roi commande sa honte et sa ruine, c'est en lui désobéissant qu'on lui reste fidele.

Si le roi avoit inventé le système des deux chambres, ses partisans ne seroient que les complices d'un suicide; mais vous qui l'avez conçu, vous avez commis un véritable régicide. Voulez-vous faire oublier votre attentat? aidez nous à sauver la monarchie : hors de la royauté point de salut pour le roi.

B... Mais mon systême n'est pas si absurde qu'on ne puisse en tirer quelqu'utilité en l'amalgamant avec vos audacieuses combinaisons.

C'est en alliant la prudence à la témérité, que la politique maîtrise les caprices de la fortune.

C... Je ne vois dans votre systême, que l'art d'arriver obliquement à la lanterne; et il vaut mieux brouter pendant dix ans les landes de la Russie, que de vous accompagner tôt ou tard à la grêve.

B... Vous vous moquez de mes rêveries : vous autres rigoristes, vous êtes les jansénistes de la politique; mais si je vous disois que mon jésuitisme m'a attiré plus de sectateurs, que votre austérité n'a fait de prosélytes!

C... Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

B... Vous me parlez de votre situation avec une assurance qui me fait pitié : quand je passerois condamnation sur les erreurs de mes calculs, vos espérances en seroient-elles mieux fondées ? Vous ignorez que vos spéculations reposent sur des hypotheses chimériques ? Vous avez construit sur le sable ; toutes vos batteries sont dressées sur un terrain que j'ai pris plaisir à volcaniser, et au signal du combat, c'est contre vous que l'explosion en sera dirigée.

C... Expliquez-vous; je ne comprends pas, en paraboles, des dispositions si savantes ?

B... Vous comptez bonnement sur la constance et la fidélité de vos preux : ah ! vous verrez de belles prouesses ! ces gens-là dérouteront toutes vos supputations ; la plupart ont été catéchisés à ma religion, et je veux bien vous dire, en confidence, que c'est par mes soins que s'est opérée leur conversion.

C.. Tudieu, quelle conversion ! je ne suis pas curieux de savoir combien vous en avez pervertis, mais moi, je vous dirai, *sans confidence*, que ce seroit avoir beaucoup gagné, que de perdre des butors susceptibles d'embrasser une pareille doctrine.

B... Vous croyez peut-être que je n'ai embauché que la populace de vos légions ; eh bien, vous saurez qu'après avoir travaillé vos janissaires, j'ai entamé les officiers du divan. Vous avez dû vous en appercevoir dans plus d'une circonstance : du fond de mon cabinet j'entretiens mes intelligences dans celui de Coblentz, et c'est moi qui ai créé le parti de l'opposition qui contrarie toutes vos mesures.

C... J'ai remarqué quelques exemples d'impéritie ; souvent j'ai été condamné à lutter contre les traverses de la jalousie ; mais il me répugne

de croire à la scélératesse, et j'ai toujours repoussé avec horreur les soupçons de perfidie. Je fais mon devoir avec zele, je remplis ma tâche en homme de bien, avec toute la capacité dont il a plu à la providence de me douer; et quand on est en paix avec sa conscience, on n'est gueres enclin à supposer que celle des autres soit agitée de remords.

B.... Je ne vous ai pas tout dit : êtes vous content de vos Princes ?

C.... Ils font tout ce qu'ils peuvent, et certes, on ne les accusera pas de s'endormir sur les malheurs de l'Etat.

B.... Cependant quand on a été élevé pour gouverner, il est rare qu'on ait le courage d'apprendre à régner.

C.... Je vous assure qu'ils sont rompus aux affaires comme si leur jeunesse n'avoit pas été partagée entre les langueurs du boudoir et l'activité oiseuse de la chasse.

Tous deux avoient besoin d'un destin si contraire,
Et souvent l'infortune aux grands est nécessaire.

B.... On leur reproche d'avoir fait émigrer l'étiquette, quelques femmelettes et leurs courtisans, peuple plus femme encore; car de

toutes les especes de commeres, c'est bien la plus inutile, la plus importune et la plus tracassiere. Avec la dixieme partie des trésors que vous gaspille cette orgueilleuse valetaille, Henri IV auroit stipendié une armée de reîtres. Vos affaires en iroient-elles moins bien si vous n'aviez pas attiré dans votre camp la vermine dorée de Versailles? Vous manquez de fer et de bras, et vous entretenez fastueusement une cohorte innombrable d'illustres goujats qui ne sont bons qu'à dévorer magnifiquement la substance de vos soldats! Insensés Athéniens! vous enrolez à grands frais tous les Sybarites transfuges de l'armée de Xercès; vous prodiguez l'or de vos alliés; vous cousumez vos provisions pour alimenter le luxe et rassasier la voracité de ces nains voluptueux, quand bientôt vous n'aurez plus de brouet pour substanter les Spartiates qui défendront les Thermopiles!

C... Je n'examinerai point s'il n'eût pas été plus contradictoire que politique d'abolir toutes les formalités de l'étiquette; c'est un problême que je ne me mêlerai point de résoudre. Qu'importe après tout qu'on ait conservé quelques vestiges de ces vaines cérémonies? peut-être n'étoit-ce pas le moment de les supprimer?

et qui sait si même elles n'ont pas prévenu de grands malheurs ?

Quant au commerce des femmes, vous savez que je suis un mentor traitable et indulgent : est-ce donc moi qui aurois le droit de désapprouver qu'on mêle les roses de la galanterie aux épines de la politique ? au reste, Henri IV négocioit dans toute l'Europe, poussoit la guerre avec vigueur, préparoit les succès, réparoit les défaites, et trouvoit encore des momens pour l'amour. — J'avoue qu'il ne transportoit point *Anet* dans les campagnes d'Ivri : il ne confioit à son amante, que les secrets de son cœur ; il n'avoit point la foiblesse de la consulter sur ses opérations militaires : Gabrielle ne cabaloit point dans son conseil ; elle se contentoit de faire des vœux pour le succès de ses desseins, sans prétendre les diriger. Il disoit fréquemment que tant qu'il n'auroit pas reconquis son royaume, il se pardonneroit dix gourgandines plutôt qu'une comtesse intrigante, parce qu'il avoit pour principe, que dans certaines conjonctures, il est moins fâcheux de prendre une ch...-p.... qu'un mauvais conseil.

Quant à cette foule de parasites inutilement dispendieux, je conviens qu'un pareil cortege n'est formidable que pour nos finances ; mais

ne croyez pas que ce soit la vanité qui la sondoie : s'ils ont été guidés par le zele, il seroit cruel de les éconduire : dans toutes hypothèses, la politique ne me permettoit gueres de les repousser ; la générosité les a secourus.

B... Si je vous ai bien compris, vous m'accordez qu'on a fait chez vous beaucoup de fautes ; mais s'il faut vous en croire, les unes étoient à peu-près nécessaires, d'autres sont purement individuelles, et enfin les plus graves ne seroient que des écarts de générosité : tout cela n'est qu'une maniere de convenir qu'il est plus facile d'excuser certaines choses que de les justifier : j'admire votre bonne foi, et par réciprocité je vais m'ouvrir à vous avec toute la franchise dont vous m'avez donné l'exemple.

Je remarque que vous comptez imperturbablement sur la constance de vos princes, et que vous placez toutes les espérances de votre parti dans l'harmonie de leurs sentimens. Eh bien ! ...

C... Ce n'est pas tout-à-fait mon opinion, comme ce n'est pas précisément ce que j'ai dit ; mais poursuivez.

B... MONSIEUR est un prince sage et philosophe, qui voit les choses de sang-froid et les apprécie sans passion ; sa raison lui dira que la justice n'est pas dans l'exagération. D'ailleurs, il a déjà prouvé qu'il savoit à propos se résigner à la fatalité, et suivre le cours du torrent, plutôt que de braver le naufrage : on a pu égarer son jugement, mais si rappellant sa prudence, il avoit le bon esprit de se plier aux circonstances...

C... Ce seroit une honte et un échec : je n'aime point à prévoir des malheurs ignominieux.

B... Enfin si, en bon pilote, il alloit louvoyer de peur de se briser contre l'écueil de la nécessité ; si... Il faudroit rabattre quelque chose de votre jactance.

C... Le destin de la France n'est point attaché à l'impeccabilité d'un homme.

B... Jusques-là, je ne vous ai menacé que d'une supposition vraisemblable : mais si je vous prouvois que ma probabilité n'est plus une conjecture, vous confesseriez sans doute que vos chevaliers si inflexibles n'ont rien de mieux à faire que d'amender leurs prétentions.

Ce n'est pas le tout qu'ils aient formé une ligue puissante, il leur faut des chefs d'une certaine importance. La considération qui fait valoir un parti, n'est que le reflet de l'éclat de son chef.

C... Quoi qu'il arrrive, le parti de l'honneur en connoît deux qui lui resteront fideles; d'Artois et Condé.

> CONDÉ dont le seul nom fait tomber les murailles,
> Force les escadrons et gagne des batailles.

B... Votre comte d'Artois est tenace, mais on peut le désintéresser dans cette querelle: pourquoi ne profiteroit-il pas de....

C... (*D'une voix forte et animée.*) Brisons là-dessus. Je vous dis qu'il en est incapable. Un grand cœur ne compose point avec l'honneur. Le malheur peut éprouver son courage sans lasser sa constance : je connois M. le comte d'Artois : il transporteroit la France aux extrêmités de l'Asie plutôt que d'abandonner ses compagnons de gloire et d'infortunes.

B... Vous lui conseilleriez donc de se sacrifier pour une poignée de chevaliers proscrits et vagabonds, plutôt que de faire sa paix avec

un peuple qui le chérit et ne demande qu'à lui devoir son bonheur ?

C... (*D'un air impatient.*) De grace, finissons cet entretien : M. le comte d'Artois n'a besoin que de consulter sa raison pour savoir que la cause des rois est aussi celle de l'humanité.

B... Eh bien ! je suppose que son audacieuse inflexibilité subjugue toutes les résistances ; la fortune se plaît quelquefois à justifier la témérité : je veux admettre qu'il parcoure la France en conquérant : ce n'est pas le tout de vaincre, il faut regner. Que ferez-vous d'un peuple décivilisé, qui n'a plus ni religion, ni mœurs, ni loix, ni finances ? avez-vous un systême de gouvernement ? si du moins vous aviez la sagesse de prendre quelque chose de mon plan, on pourroit encore s'entendre avec vous. Laissez-vous diriger par mon expérience : on sait que j'étois mûr pour l'administration, que M. de Calonne végétoit encore dans l'obscurité des emplois subalternes.

C... Mon cher baron, j'aime à rendre justice à votre mérite : vous avez serpenté avec qu'elqu'habilité dans les tortuosités de la diplomatie ; mais tel homme qui a parcouru tous les détours de la politique, ne tient pas encore le fil qui

conduit dans le dédale de la législation et le labyrinthe des finances. Par exemple, je suis curieux de savoir quel est votre expédient pour rétablir les nôtres après tant de ravages.

B... Mon expédient, il est tout simple : la banqueroute est faite, il ne s'agit plus que de la déclarer. Quoi qu'on dise et qu'on fasse, tout cela n'est qu'un jeu de mots, et il vaut mieux en venir là tout franchement.

C... Je me suis toujours douté que votre patelinage n'étoit qu'un leurre pour rattraper les rênes, et que si vous étiez une bonne fois en selle, vous seriez tranchant dans vos moyens. Mais savez-vous que pour bien faire la banqueroute, ou la *continuer* impunément, il faut presqu'autant de génie que pour l'éviter ? Ecoutez-moi. . . . .

. . . .

La suite et la conclusion du Dialogue au numéro prochain.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Plusieurs considerations m'ont forcement distrait de mes occupations de journaliste : je fais grace à mes lecteurs du récit de ces circonstances : le public n'a pas affaire de pareilles confidences. Tout ce qui peut, avec quelqu'apparence de rai-

son, l'intéresser, c'est de savoir qu'il n'y aura plus de lacune dans la publication des Numéros *subséquens; c'est-à-dire que j'en ferai paroître deux dans le cours de chaque mois, jusqu'à parfaite libération envers mes souscripteurs.*

Si je ne m'attachois qu'à la teneur littérale de mes obligations; si je voulois faire un journal, comme se fait un journal, j'aurois bientôt acquitté ma dette. Il est aisé de rédiger en stile de gazette des nouvelles d'imagination qu'on assaisonne de conjectures superficielles : mais l'on ne va pas si vîte quand on est jaloux de peindre des événemens contemporains avec les mêmes précautions de véridicité, qu'un écrivain qui se respecte emploieroit à écrire l'histoire.

Peut-être mes lecteurs se contenteroient-ils de DIALOGUES D'AUBERGES; *mais il n'est pas toujours permis d'écouter aux portes.*

Si mes abonnés ne veulent qu'être servis avec promptitude, ils n'ont qu'à parler : ce n'est pas une grande affaire que de fabriquer périodiquement des contes plus ou moins vraisemblables: je serois diligent à force de paresse, et je ne leur demande pas quatre jours pour fournir la tâche de quatre mois.

En attendant on souscrit,

A NEUWIED, *au bureau de la Societé typographique.*

A BRUXELLES, *entre les mains de M.* QUOILIN, *au bureau de la Poste.*

A PARIS, *chez M.* RAINVILLE, *rue de Seine, au petit hôtel de Mirabeau, et généralement dans tous les bureaux de Poste de l'Europe.*

Le prix est de 24 livres : l'envoi de l'argent ainsi que l'expédition du journal sont francs de port pour l'abonné.

La remise de 12 livres consentie en faveur des François émigrés cessera pour tous ceux qui n'auront pas souscrit avant la publication du numéro prochain.

J'invite tous ceux des mes abonnés qui se destinent à courrir la chasse aux patriotes, à informer de chaque déplacement successif, soit le bureau de Neuwied, soit celui de Bruxelles, selon que leur halte sera plus ou moins voisine de ces deux entrepôts. Il faut justifier de la quittance d'abonnement, et affranchir la lettre d'avis.

MM. les abonnés au premier journal sont encore mes créanciers de deux Numéros *qu'on continuera de leur livrer en France. C'est au bureau de Paris que doivent s'adresser tous ceux qui auroient quelques réclamations à former à ce sujet.*

Qu'on me permette d'annoncer que je me propose de consacrer une partie de mes loisirs à écrire l'histoire de la Révolution Belgique. [en attendant le supplément qu'elle promet.] Je n'en ai pas encore rassemblé tous les matériaux; j'accueillerai donc avec empresement et reconnoissance toutes les anecdotes ou curieuses ou importantes qu'on pourroit me communiquer, pourvu toutefois que l'authenticité en fût rigoureusement constatée, car je ne veux ni faire un conte de fée, ni mettre l'histoire en épigramme.

N.B. L'embarras où m'a jetté la privation de mes registres m'oblige à prévenir ceux de mes anciens abonnés qui sont dans l'intention de renouveller leur souscription, d'envoyer dans le plus court délai possible leurs noms et demeures très-lisiblement écrits à M. Rainville, rue de Seine, Faub. St.-Germ. petit hôtel Mirabeau, seul chargé des Souscriptions de France, et où l'on trouve les collections.

Le numéro 10 paroîtra le 18 et les autres successivement.

N°. X.

JOURNAL DE M. SULEAU.

RÉDIGÉ A COBLENTZ,

ET DÉDIÉ A TOUTES LES PUISSANCES,

SERVANT de suite au précédent.

Les courtisans sont vils ; les traîtres, odieux :
C'est ainsi qu'en partant je leur fais mes adieux.

A NEUWIED, *sur le Rhin*,

Et à Paris,

Au Bureau d'abonnement, rue de Seine, Faub. St.-Germ. petit hôtel Mirabeau.

1792.

JOURNAL
DE
M. SULEAU.

. . . . . . Nec, si miserum fortuna SULOTUM
Finxit, vanum etiam, mendacemque improba finget.

SI je n'ambitionnois que la famosité d'un Erostraste, je ne serois qu'orgueilleux de mes circonstances, et je ne marcherois qu'avec plus de fierté dans le sentier escarpé que je me suis frayé.

Si je n'aspirois qu'à m'entourer de l'auréole d'un scandale éclatant, je ne verrois dans les périls bruyans qui m'environnent, qu'un encouragement à l'audace, et un véhicule à une sorte de célébrité.

En un mot, si j'étois assez malheureusement organisé pour ne chercher le succès que dans le fracas, poursuivi de complimens et assiégé de menaces, je m'armerois des torches

de la discorde pour allumer un grand incendie; mais il est plus aisé de lancer des brandons dans le temple d'Ephèse, que de calmer par une douce persuasion l'aigreur et la division des esprits; et c'est de la vertu la plus difficile que je veux désormais me montrer jaloux. En derniere analyse, mon calcul est plus judicieux que modeste : quand on a fait assez pour signaler sa hardiesse, c'est bien entendre les intérêts de son amour-propre, que de placer sa gloire dans la modération.

Je me suis bien pénétré des ces réflexions, avant de rendre compte au public d'une avanture qui, par sa bisarrerie plus que par son importance, doit faire époque dans l'histoire de ma vie politique.

Quand on est réduit à parler de soi, il faut être sobre de détails : je narrerai froidement et avec précision les faits principaux; j'en aurai dit assez pour le public impartial et intelligent : quand aux esprits prévenus ou superficiels, peu m'importe que ceux-ci s'égarent dans le commentaire de mon laconisme; je n'ai point l'humilité de quêter leur suffrage.

On ne sait que trop avec quelle fureur enfantine je me suis opiniâtrement escrimé contre toutes les opinions prédominantes; mais ce

que l'on ne sait peut-être pas assez, c'est que loin d'avoir aucun intérêt particulier au succès de cette lunette périlleuse, le système que je m'efforçois d'accréditer est pleinement en opposition avec tous les rapports de mes circonstances personnelles. Quand on peut prouver seize quartiers de roture, et qu'on s'en fait gloire, on n'est point stimulé par l'aiguillon de la vanité à réchauffer les cendres de la noblesse : quand on guerroye au détriment de sa fortune autant qu'aux dépens de son repos, qu'on heurte l'opinion publique, qu'on brave tous les dangers, sans aucun motif mercenaire, et sans autre encouragement que de vagues considérations d'utilité générale, on peut affirmer sans impudence, qu'on n'a obéi qu'à sa conviction, bien ou mal fondée, et si une spéculation de pure conscience, où il n'y a que des coups à gagner, n'est qu'une témérité à peu-près insensée, du moins est-il permis de croire qu'il y a quelque générosité dans une pareille folie : or, s'il est un homme qui puisse me soupçonner, avec quelque vraisemblance, d'avoir dans une circonstance quelconque, été déterminé par un calcul sordide, qu'il se leve, et aussitôt je me condamne à la tâche fastidieuse de démontrer que j'ai sottement af-

fronté toutes les lanternes par un abus de désintéressement et un excès ridicule de moralité.

Après une longue série de souffrances et de persécutions ruineuses qui ne m'offroient de rétribution possible que la gloriole stérile du scandale, et la perspective peu attrayante de la potence, j'arrive dans *la France étrangere*; je m'incorpore volontairement à la *nation sans territoire*, jaloux de partager tous les dangers, et ambitieux d'épouser le sort de ces infortunés proscrits.

Non content de m'associer au malheur commun, plus audacieux que tous les Titans, seul j'attaque les deux plus puissantes divinités de l'Olympe, qui d'un souffle pouvoient m'anéantir; et cette grande impiété, je l'essaye sur ma responsabilité individuelle, sans espérance d'aucun avantage personnel, et, qui plus est, avec la certitude d'une improbation presqu'universelle. Le rat qui auroit eu la hardiesse d'attacher le grelot à sa majesté *Rominagrobis*, pouvoit du moins prétendre à l'admiration et à la reconnoissance de ses camarades, et moi je me dévouois à la griffe meurtriere avec la conviction de ne recueillir, pour prix de mon sacrifice, qu'une sensation mixte de scandale et d'effroi. Graces à mon étoile, ou

plutôt à la fierté stoïque de Léopold, ma témérité reste impunie, et voilà qu'aussitôt je ne crains pas de m'immoler à d'autres périls.

Ces nouveaux dangers étoient encore plus terribles; *notumque furens quid fœmina possit!* et je blessois dans son orgueil une femme impérieuse et vindicative, cette comtesse magicienne qui possede l'art de faire mouvoir à son gré et d'asservir à toutes ses fantaisies un prince foible et irascible que je ne ménageois pas plus dans sa conduite publique que dans l'objet de son idolâtrie. C'étoit amasser sur ma tête tous les genres de haines et de ressentimens, sans aucune compensation présumable de la moindre utilité personnelle, puisque je ne pouvois me dissimuler que je serois seul à conjurer la tempête. *Nec tacui demens*; et certes, l'on trouvera quelque courage dans cette indiscrétion, si l'on veut bien considérer qu'il étoit politiquement nécessaire que je fusse hautement désavoué par ceux qui jouissoient en secret de mon imprudence, et que mes plus zelés partisans ne pouvoient y applaudir et se déclarer ouvertement, sans faire éclater un schisme que je ne cherchois qu'à prévenir. Il se peut qu'en voulant étouffer des germes de discorde j'aie pris le moyen le plus

sûr pour les développer, mais assurément l'intention n'étoit que louable, et ce n'est point par des menées sourdes et de petites intrigues qu'il convenoit de réfuter un médisant qui sera toujours franc et loyal jusques dans ses erreurs.

Que conclure de cet exposé ? Que je n'ai aucune aptitude à réussir auprès des princes à qui il ne faut que des courtisans, et qu'avec une telle âpreté de caractere, c'étoit forcer ma vocation que de transporter mes treteaux dans le foyer des tracasseries et du commerage. Au reste je n'ai point à me reprocher d'avoir favorisé l'illusion de ceux qui m'ont jugé susceptible d'être apprivoisé, et si l'on m'avoit cru, on auroit laissé Diogene dans son tonneau, quand il menaçoit de conserver sa rusticité et toutes ses manieres sauvages au pays de la flagornerie. Il s'en faut bien cependant que j'aie regret à mon pélerinage de Coblentz: il y a des choses qu'il ne faut pas se contenter de voir en perspective, si l'on veut s'en faire une idée juste.

C'est trop parler de moi : quand on a l'honneur d'être disgracié à la cour de Madame de Bal... il y auroit de l'immodestie à divulguer les détails de sa bonne fortune. Mais une anecdote qui peint merveilleusement tout ce

que j'ai vu, et que je ne puis passer sous silence, quoique je n'y sois pas tout-à-fait étranger, c'est la glorieuse disgrace de M. de Christin, secrétaire du conseil.

Qu'on se représente un jeune homme infiniment estimable, doué de toutes les qualités du cœur et de l'esprit, recommandable par une probité sévere et une prudence consommée, digne, sous tous les rapports, de la confiance dont il étoit dépositaire, et cher à tous ceux qui font quelque cas de l'honnêteté de l'ame et d'une vertu inflexible; on se doute bien que si un pareil serviteur sait respecter en silence les foiblesses de son chef, du moins il ne mettra pas au nombre de ses devoirs le soin d'encenser les caprices d'une favorite artificieuse; c'en est assez pour qu'il *déplaise*; dès-lors sa perte est jurée : la maîtresse fait rage, et l'on ne connoît rien de plus pressé que de le sacrifier; peu importe que ce soit un sujet précieux et bien difficile à remplacer, pourvu que son congé soit un succès pour la cabale, et un hommage aux volontés de la sultane.

M. de Christin, recevez les adieux et les félicitations de l'amitié; vous emportez dans votre exil l'estime et les regrets de tous les gens de bien; c'est un triomphe qu'un pareil

ostracisme. Croyez, d'ailleurs que votre retraite ne sera qu'une éclipse passagere : les succès de l'intrigue sont toujours odieux; le crédit de vos ennemis ne peut être qu'éphémere; bientôt ils se perdront par leurs propres excès : reposez-vous sur eux du soin de préparer leur catastrophe par l'abus de leurs honteuses prospérités.

Peut-être M. le Comte d'Artois est-il resté au-dessous de son caractere en acquiesçant à votre éloignement; mais c'est un Prince clair-voyant et juste, et ne doutez pas que dans le secret de son cœur il ne vous tienne compte d'une persécution qui vous honore. En butte aux traits de la haine des méchans, et de la jalousie des envieux, auxquels la candeur de votre zele et la noble élévation de vos sentimens faisoient ombrage, vous pouviez devenir innocemment un prétexte de discorde; vous avez été immolé à la nécessité de conserver la paix et l'harmonie, et il est beau d'être victime de considérations qui importent au bien général. Quoi qu'il en soit, quand on a mérité et obtenu l'attachement de M. de Cal.... et la malveillance de M. de Jau.... il est permis d'être fier de ce double avantage.

Les esprits frivoles et inattentifs trouveront que je fais beaucoup de bruit pour un incident très-subalterne, mais ce n'est pas à mes yeux une particularité si futile qu'un petit événement qui amene cette grande moralité : qu'en général, l'équité et la reconnoissance ne sont point des vertus de princes, et que quiconque s'est fait un besoin de la faveur marche continuellement sur des principes. Les grands ne tiennent point registre des services qu'on leur a rendus, ou plutôt ils n'en conservent qu'un souvenir importun; de maniere qu'on est trop heureux quand ils veulent bien oublier qu'ils sont vos obligés. Malheur à celui qui se dévoue à être l'instrument de leur ambition, s'il n'a pas un grand fonds de philosophie contre l'injustice et l'ingratitude! leurs bienfaits sont pour ceux qui les flattent; leurs caresses pour ceux qui s'en font redouter; leur insouciance, pour ceux qui ont la générosité de les aimer de bonne foi, et leur mépris, pour ceux qui ont l'imbécillité de les respecter par un instinct de superstition. Il feroit un bien faux calcul, celui qui se résigneroit à leur servir de piédestal, dans l'espérance de participer à leur élévation! quand ils sont arrivés à leurs fins, ils ne voyent plus dans leurs auxiliaires, que

des instrumens inutiles qu'ils ont droit de briser au gré de leurs caprices ou de leurs convenances.

Voilà de ces vérités pratiques qui souffrent bien peu d'exceptions : n'est-ce pas une singularité très-remarquable qu'une réflexion si frappante n'ait jamais converti ou découragé aucun ambitieux ? à cet égard, à peine pourroit-on citer un homme qui ait eu la sagesse de profiter de la leçon de sa propre expérience.

Je connois un grand personnage (et sûrement on le devine) qui fournira bientôt un nouvel exemple de ces éclatantes duperies. Le bruit de sa chûte causera plus de scandale que de surprise : qui ne sait que la reconnoissance est un procédé vulgaire que la politique affecte de dédaigner ? quant à moi, je souhaite bien sincérement, pour l'honneur des princes, l'intérêt de leur parti, et le bien de mon pays, que l'événement ne se hâte point de justifier ma prédiction.

Après toutes ces observations critiques que je me suis efforcé de présenter sans aigreur, et dont je détache tout ce qui m'est personnel, me permettra-t-on d'examiner de quel côté je dois tourner mon indépendance pour rester fidele à mon caractere et à mes principes, en

bravant les apparences d'une honteuse versatilité? mon parti est pris irrévocablement; je retourne dans le centre de la révolution, avec la même antipathie pour les abominations qu'elle a produites; mais j'aurai le courage de confesser que je suis presque réconcilié avec ses grands résultats, et qu'en dépit de mon penchant à tout exagérer, j'aurai le bon esprit de modifier, au gré de la raison et de la justice, mes opinions politiques. Cette résolution paroîtra fort extraordinaire : j'affirme avec toute la sincérité dont je suis capable qu'aucun motif d'orgueil ni de ressentiment n'a influé sur ma détermination. Si les circonstances publiques ont changé et sont encore susceptibles d'autres variations, c'est en suivant toutes leurs vicissitudes, que je serai toujours le même. On est quelquefois forcé de paroître inconstant sous peine d'être réellement inconséquent, et j'entrevois que je serai tout-à-l'heure placé dans cette alternative. C'est alors qu'il faut s'élever au-dessus de toutes les petitesses du respect humain. Je n'aurai point la faiblesse de sacrifier aux conseils d'une mauvaise honte, les scrupules de ma véracité : je n'ai jamais appartenu à aucun parti : j'ai toujours suivi, à tort et à travers, l'impulsion de ma conscien-

ce ; je n'aurai jamais d'autre boussole. J'ignore encore quel pavillon je vais arborer ; mais je n'ai pas peur que ceux qui me jugeront sur mes écrits, me trouvent jamais en contradiction avec moi-même.

Ceci demande un certain développement : pour dissiper toute équivoque, je dois d'abord présenter en masse les principaux traits du tableau de la France politique, et quand j'aurai rapproché de notre situation actuelle, les principes que j'ai professés en toutes occasions, il sera facile de percer l'obscurité de ce mystere.

Une vérité incontestable pour quiconque n'est pas dénué de toute perspicacité politique, c'est qu'avant quatre mois, la France aura à soutenir le choc simultané des plus grandes Puissances de l'Europe, sans aucun moyen de diviser une ligue si formidable. Réduite à tirer de son sein toutes ses ressources de résistance, comment ne sera-t-elle pas écrasée par l'ébranlement du seul colosse Germanique ? Que peut opposer une nation éparpillée et dissoute, à l'irruption combinée d'une pépiniere de soldats aguerris et disciplinés ? Eh bien ! j'ose prédire que du moment où l'Allemagne heurtera de la masse de toutes ses forces les frontieres de la France, la France est sauvée. -- Je m'explique.

Pour que la France soit inexpugnable, il suffit qu'elle soit une, c'est-à-dire, animée d'un seul et même esprit. Elle est en proie aujourd'hui aux prétentions divergentes de cinq partis qui la déchirent par un dissentiment d'opinions : aussitôt que toutes les factions qui la partagent seront réunies par un danger commun, elle ne formera plus qu'un tout homogene ; un intérêt plus majestueux étouffera toutes ses querelles domestiques, et de cette heureuse coalition, il résultera une émulation terrible et une réaction invincible contre tous les arbitres étrangers, ces protecteurs perfides dont l'avidité pourroit spéculer sur ses malheurs.

Les François qui ont trouvé leur avantage dans le nouvel ordre de choses, ceux encore qui sans avoir profité de la révolution, redoutent que le remede ne fût plus désastreux que le mal, s'accomodent franchement de la constitution, et se retranchent prudemment à l'abri du rempart des nouvelles Loix.

Les Jacobins sont plus exigeans; ces effrontés cherchent quelque chose de plus, mais en désespoir de cause, ils se contenteroient de leur demi succès.

Parmi ceux qui ont fait les frais de toutes les innovations, les uns soupirent hautement après

tout ce qu'ils ont perdu ; depuis deux ans ils s'évertuent à ressusciter l'ancien gouvernement et aujourd'hui , ils menacent de revendiquer à main armée leurs fortunes et leurs prérogatives ; (ceux là , sous quelqu'aspect qu'on envisage leurs prétentions, obtiendront , en tout événement, la sorte de considération et d'estime qui ne se refuse point à la franchise et à la loyauté : d'autres, plus cauteleux que magnanimes, tendent au même but par une voie pacifique et détournée ;ils consentiroient à transigner avec la classe obscure, en lui abandonnant quelqu'influence politique , mais à condition qu'ils conserveroient toutes leurs distinctions honorifiques, et tiendroient le haut du pavé dans la carriere législative ;

Ceux-ci se subdivisent en deux classes :

Une poignée d'illustres gredins , l'orgueilleux excrément de la nation, intrigue sourdement pour escroquer l'impertinent privilége de perpétuer dans *une chambre de Pairs*, *héréditaire*, sa détestable aristocratie, de tous les jougs le plus funeste et le plus ignominieux. Si la révolution eût fait bonne justice de ces lâches et insolens polissons en les pendant avec les cordons dont ils sont ridiculement chamarés, on seroit tenté de l'absoudre de tous ses crimes.

La seconde phalange des monarchiens, recommandable par elle-même, et respectable par ses motifs, desire une *chambre haute* élective et périodique, exclusivement composée de l'élite de la noblesse.

On se doute bien que le ministre n'est ni jacobin, ni contre-révolutionnaire : les uns votent pour *la constitution ou la mort;* (LA MORT ! les misérables ne l'ont que trop méritée*)* les autres, stupidement monarchiens, se chamaillent de bonne foi pour l'ameublement de la *chambre haute,* mais toute leur intrépidité les abandonne quand ils soupçonnent que la *lanterne* éclaire leurs ténébreux préparatifs.

Quant au Roi, (le paladium de tous les partis) il veut constamment le bonheur de son peuple, mais au milieu de tous ces tiraillemens inverses il lui est bien pardonnable de fluctuer entre les moyens de l'opérer, et, fatigué de ces oscillations forcées, il s'en rapportera à la providence du hasard.

Il n'y a qu'une bonne guerre civile qui pût terminer par une transaction raisonnable, des dissentions si compliquées. Hélas ! c'étoit tout mon espoir et mon vœu le plus ardent.

Je ne puis me refuser la triste consolation de transcrire quelques passages des opinions

prophétiques que je publiois il y a six mois.

. . . .

„ D'après cet apperçu rapide de nos discordes intestines, il n'est que trop aisé de pressentir que toutes les Puissances voisines, pressées soit par un bon motif de générosité, soit par des calculs purement ambitieux, soit par un sentiment mixte et confus de jalousie et de pitié; quelques-unes par un motif de ressentiment et le droit de représailles, et tous peut-être dans la vue d'étouffer, pour l'intérêt de leur propre sûreté, le germe d'une peste politique qui menace de propager ses ravages sur tous les empires policés, se préparent à s'interposer à main armée dans nos malheures querelleuses, et pourroient bien, en derniere analyse, recueillir tout le fruit de nos funestes dissentions. Cette affreuse idée me fait frémir : assurément tant qu'il me restera un souffle de vie, on me verra repousser avec horreur le joug avilissant d'une poignée de factieux qui, lâchement enhardis par l'aveugle complicité d'une féroce et stupide multitude, prétendent m'asservir à l'insolence de leur ambition et à la folie de leurs caprices; mais la France n'agueres encore la reine des nations, en seroit-elle donc réduite à cette horrible alternative, de supporter la tyrannie de ce qu'il y a de plus vil et de plus infâme dans

son sein; sous peine de devenir humblement la proie de ces mêmes peuples qui, depuis tant de siecles, étoient ses tributaires d'admiration et de respect? Non, non, la gloire du nom François n'est pas encore éteinte dans tous les cœurs ,,. . . . .
. . . .

» Mais les secours d'Elisabeth, qui ont si généreusement aidé le grand Henri à dompter des rebelles, n'avoient rien d'inquiétant pour les sujets fideles qui n'auroient pas plus consenti au démembrement de leur patrie, qu'à l'éviction de leur monarque légitime. Ici je vois Monsieur, le comte d'Artois et le prince de Condé, suivi de son auguste famille, s'avançant à la tête de légions formidables qui leur sont confiées par des puissances étrangeres dont il est permis de suspecter le désintéressement ».

» Je ne ferai point à des Bourbons fideles au devoir de leur naissance, l'injure d'examiner ce qu'ils veulent; certes, ils n'ont pas la folle et criminelle prétention de ne nous délivrer de la turbulence éphémere de l'oppression momentanée de quelques tribuns intrigans, que pour mieux river les chaînes féodales que nous avons voulu briser sans retour! le mo-

ment est venu où il faut que la France soit libre sous la protection tutélaire d'un gouvernement tout-à-la fois puissant et paternel. Certes, ils n'ont pas eu l'exécrable audace de transiger de la souveraineté de nos provinces limitrophes, en compensation des forces auxiliaires qu'ils sont prêts à y développer ! à dieu ne plaise que je conçoive la coupable témérité de répandre des nuages sur la vertu de ces princes magnanimes, dont les grandes qualités se seront mûries et perfectionnées à l'école de l'adversité ; mais qu'ils me pardonnent de leur demander s'ils ont pris des mesures infaillibles contre la surabondance de leurs succès ? C'est à ces généreuses précautions que nous reconnoîtrons s'il faut embrasser avec reconnoissance, ou repousser avec indignation leur secours. Dieu veuille que le manifeste qui doit les précéder, mette dans une parfaite évidence la loyauté des puissances auxiliaires, et ne renferme d'ailleurs aucune prétention offensante pour tant de braves François qui se sentent dignes d'une véritable liberté ! car enfin, si ceux-ci n'ont à combattre que pour le choix de leurs tyrans, leur résolution ne sera point douteuse : ils redouteront bien moins la brutalité des *Appius*, que les carresses des *Porsenas*. . . . .

» On pressent combien il m'en coûte de me livrer à une pareille supposition : mais enfin, si tel étoit le malheur de nos circonstances, que pour assurer la liberté françoise, il fallut capituler avec un Robespierre, ou avec un Bourbon, eh bien ! je le dis dans toute la sincérité de mon ame, je n'hésiterois pas à ramasser dans la fange le sauveur de l'indépendance de mon pays. C'est une grande calamité, sans doute ; c'est le comble de l'opprobre, que d'être asservi à la domination de certains individus ; mais le regne de ces misérables ne peut être qu'éphémere : ce sont les crapauds vomis par l'orage : ils disparoissent avec la vapeur méphitique qui les a produits : au lieu que la France subissant le joug de ses propres enfans armés contre elle d'une force étrangere, seroient condamnée à tous les genres de dégradation et de nullité pour une période de tems que toute la prévoyance humaine ne sauroit calculer. Sans dignité dans son gouvernement, sans considération au dehors, morcelée et gaspillée à la convenance de tous ses vosins, le jour où elle auroit perdu son indépendance politique, seroit encore celui où elle se verroit froissée et avilie par toutes les rigueurs et les indignités de l'esclavage domestique ». . . .

. . . .

L'Autriche et la Prusse s'apprêtent enfin à intervenir dans nos débats avec une prépondérance terrible ; mais il n'est que trop permis de se défier de leur tardive protection. On verra bientôt que leur médiation cache un arriere-but qui n'est rien moins que désintéressé : pour moi, je n'y découvre pas même un sentiment particulier de générosité envers les opprimés ; j'apperçois clairement qu'on ne destine à tous ces braves émigrés, qu'un rôle purement passif dans le redressement de leurs griefs. Oh ! que ce n'est pas ainsi qu'ils aspiroient à être secourus ! je connois la magnanimité de tous ces chevaliers vraiment François : du moment qu'ils seront éclairés sur le danger de la cause commune, ils ne songeront plus à venger des injures personnelles : oui, j'ose garantir qu'aussi-tôt qu'ils jugeront que le prétexte de les défendre peut coûter un seul pouce de terrein à la France, ils seront les plus empressés à se rallier sous l'étendart de la patrie.

L'ensemble de la constitution est radicalement vicieux, puisqu'elle ne renferme point un systême praticable de gouvernement ; mais le vaisseau de l'Etat, est submergé, et c'est peut-être la seule planche à la quelle on puisse solidement s'accrocher. Sans doute il faudra bien

. . . .

reprendre tôt ou tard les cahiers et y chercher les bases d'un meilleur édifice ; mais ce n'est pas au milieu des horreurs du naufrage qu'on songe à jetter les fondemens d'une nouvelle construction. Il me semble qu'aussitôt que la France sera sérieusement manacée du danger d'être conquise, la constitution deviendra le point de railliement de tous les patis. L'amour de lla patrie fera sommeiller toutes les inimitiés, étouffera tous les ressentimens domestiques, et l'on sentira généralement que le besoin le plus pressant, c'est de se garantir de l'invasion étrangere, sauf à reprendre sur le champ de bataille les contestations de famille qui nous divisent.

On peut comparer la position prochaine de la France à celle d'un superbe vaisseau battu par la tempête, voguant sans gouvernail au gré des flots, tandis que la discorde de l'équipage le livre à la fureur des vents déchaînés de toutes les parties de l'horison : survient un forban qui, après avoir contemplé froidement les progrès de la sédition, s'apprête à concilier tous les esprits, et à terminer les différends en amarinant une si belle proie : aussitôt la division cesse, l'armonie renaît, tous les prétextes de vengeance particuliere sont

oubliés, on reconnoit la voix du pilote, chacun court à la manœuvre, et la rage des dissentimens se change en une émulation de courage à repousser l'ennemi commun.

Combien il seroit grand, l'homme qui, méditant profondément sur notre situation politique au dehors, auroit le courage de s'élever au-dessus de toutes les opinions, de foudroyer tous les partis en les éclairant sur le précipice où ils courent confondre leurs ruines, et les contraignant par la peinture de vérités terribles, et l'ascendant de son caractere, à une coalition contre le danger commun, préviendroit le démembrement de la France, et prépareroit ainsi dans le silence de ses dissentions civiles, les voies à une composition raisonnable entre toutes les branches de la grande famille.

C'est Paris qui est le centre de toutes les factions; c'est Paris qui crée et gouverne l'opinion publique; c'est de la tribune des *Feuillans*, de la tribune des *Jacobins*, que partent tous les traits dont on s'arme Thébains contre Thébains, dans toutes les parties du royaume; c'est donc à Paris que doivent se réunir tous ceux qui se sentent appellés à prêcher la nécessité d'une croisade universelle pour le salut de l'empire. Et moi aussi, je suis jaloux de coopé-

rer à cette vaste entreprise ! et quoique pour un si grand dessein qui demande l'éloquence d'un Démosthene, je n'aie mission que de mon zèle, cependant je pars avec la ferme espérance de faire beaucoup de prosélytes, et de ramener plus d'un Jacobin à l'autel de la concorde.

POST-SCRIPTUM.

. . . . . . Et si nullum memorabile nomen
Fæmineâ in pænâ est, nec habet victoria laudem,
Extinxisse nefas tamen et sumpsisse merentis,
Laudabor pænas ; . . . .

VIRG.

Un schisme scandaleux éclate dans le cabinet de Coblentz, et c'est peut-être à cette funeste division autant qu'aux circonstances extérieures qu'il faut imputer le néant de toutes ses opérations.

Ce n'est qu'avec une extrême répugnance, que j'ai soulevé un coin du rideau qui masquoit aux yeux inattentifs le foyer des coupables intrigues ; maintenant que le voile se déchire, je puis parler de ces malheuseures turpitudes avec un peu plus de liberté.

L'injustice à la fin produit l'indépendance.

L'affaire de M. le comte de Cardo, (gentilhomme Corse plein d'ardeur pour la contre-révolution) est propre à jetter un grand jour sur les manœuvres ténébreuses de la faction qui s'acharne à le persécuter.

Depuis long-tems la voix publique reprochoit sourdement à M. de Jaucourt d'abuser de son influence dans le conseil pour entraver la marche de toutes les opérations judicieuses : téméraire écho de tous ces murmures, M. le comte de Cardo l'accuse hautement d'avoir déjoué par d'infâmes trahisons, toutes les mesures qui pouvoient produire un effet salutaire et décisif.

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Je me borne à recueillir les principaux griefs allégués par M. le comte de Cardo dans un EXPOSÉ DE SA CONDUITE, qu'il soumet au jugement de la noblesse.

« J'ai dit que nous étions trahis pour la
» troisieme fois;

» 1°. Tout le monde sait que les délibéra-
» tions du conseil ont souvent été connues des
» Jacobins; et personne n'ignore que Lameth
» et Barnave ont dit, lors du départ de *Mon-*
» *sieur*, qu'ils avoient auprès de lui quelques

» personnes qui sauroient arrêter sa marche
» et en rendre compte ;

» 2°. Lors de la tentative sur Landau, M.
» de Jaucourt a fait changer, en l'absence de
» M. de Calonne, la date des soumissions des
» différens fournisseurs qui devoient mettre
» les gardes-du-corps en état d'agir au premier
» Décembre, et par ce moyen a voulu faire
» manquer l'expédition, ce qui a causé nos
» malheurs et les persécutions actuelles de
» l'assemblée soi-disant nationale : — M. le
» comte d'Artois raccommoda cette affaire.

» 3°. A Strasbourg la surprise a échoué par
» la trahison de M. de Jaucourt; toute l'ar-
» mée l'en accuse, et moi j'ai dit qu'il ne
» falloit pas manquer la contre-révolution par
» foiblesse pour un homme qui lui est tout
» au moins inutile s'il ne lui est pas dange-
» reux. — J'ai dit que cela ne devoit étonner
» personne, puisque son neveu chéri, comte
» François de Jaucourt, qu'il a élevé dans ses
» principes, est actuellement député au ma-
» nége, et l'un des enragés.

» J'ai dit, que sa figure blafarde et fausse
» porte l'empreinte de la honte et de la tra-
» hison. — Je tiens tout cela de l'armée de
» Condé; ce n'est pas un secret ici; mais il

» y a cette différence, que les autres le
» disent tout bas, et que moi, en brave et
» loyal Corse, j'ai le courage de le dire tout
» haut. Si c'est un crime de publier une vérité
» utile, je dois m'en charger tout seul et ne
» compromettre personne.

» J'ai cru le devoir à mes compagnons d'ar-
» mes; qui n'ont pas sacrifié leur fortune et
» leur vie pour être les jouets d'un plat cour-
» tisan.

» — Au reste personne n'a le droit de me
» demander compte de mes opinions quand
» elles ne blessent ni la religion ni le roi.
» Ce que j'ai dit ne peut regarder que M. de
» Jaucourt; c'est à lui de prouver le contraire.
» Si je l'ai offensé, je suis gentilhomme et
» bon pour lui en faire raison ».

M. le Comte de Cardo! vous en avez trop dit faute d'en avoir dit assez; et vous ne vous tetirerez de là qu'avec beaucoup d'esprit, ou des présomptions plus satisfaisantes que les indices de *sa figure blafarde et fausse.*

Au fait, sur tous ces dits et redits, il est intervenu une commission pour juger ce singulier procès.

Si M. le comte de Cardo (qui me paroît plus propre à se défendre en *gentilhomme Corse*

qu'à soutenir un combat judiciaire) m'eût *juridiquement* appellé à son secours, je ne serois pas embarrassé pour vuider sa querelle, et sans m'hérisser des formes légales, avec une teinte de causticité je saurois encore mettre les rieurs de son côté. N'ayant point qualité pour être son avocat particulier, je ne puis que faire un rôle impartial. Je serai donc le procureur-général de la cause; mais avant de donner officieusement mes conclusions, je dois transcrire le paragraphe qui termine sa repuête.

« Le comte de Cardo est resté aux arrêts » en attendant les ordres de Son Altesse » Electorale; tandis que son adversaire en li- » berté, emploie contre lui tous les moyens » de séduction que lui donnent son rang et » son crédit; mais le prisonnier a pour arme, » la vériré, qui triomphera tôt ou tard.

» Le comte de Cardo n'ignore pas que » *Monsieur*, toujours séduit par les manœu- » vres de son protégé, a déjà recommandé aux » commissaires les intérêts de M. de Jaucourt. » Environné du triple mur de son innocence, » cuirassé du triple bouclier de la vérité, le » comte de Cardo attendra dans l'arêne son » adversaire, qui verra tous ses traits s'é- » mousser contre un caractere de fer.

» Il dort tranquille sous la bonté du sou-
» verain et la garantie des lois ; il dort tran-
» quille, parce que si la fiere noblesse des
» provinces, qui ne s'émeut que pour la contre-
» révolution, voyoit recommencer tous les
» abus de la faveur, et que l'homme isolé qui
» veut le bien succombât sous les efforts de
» courtisans corrompus, elle sauroit ce qu'il
» lui reste à faire. C'est l'injustice qui a ren-
» versé les trônes, c'est elle qui empêcheroit
» qu'ils ne se relevassent.

» Le comte de Cardo desire ardemment la
» contre-révolution, et sa conduite le prouve ;
» le marquis de Jaucourt, dit-on, ne veut pas
» la contre-révolution, et sa conduite jusqu'ici,
» et son recours au despotisme le font croire :
» voilà l'état du procès. Toute l'Europe aura
» les yeux ouverts sur cette affaire et la
» jugera ».

Assurément cette affaire n'est pas d'une majesté à intéresser l'Europe, et si, contre toute vraisemblance, quelques étrangers oisifs avoient la bonté de s'en occuper, ce ne seroit pas pour s'en rendre les arbitres, mais tout au plus pour juger que le respectable électeur de Treves a fait preuve d'une excessive condescendance en daignant prêter quelqu'attention à une pa-

reille tracasserie, qui, dans la position respective des plaideurs, ne peut décemment ressortir à aucun tribunal. En donnant un appareil sérieux à cette burlesque procédure, comment ne craint-on pas de partager le ridicule de ce poëte qui embouche la trompette épique pour chanter le combat des grenouilles !

De tous les souverains, je ne connois que le roi de Sardaigne qui, en vertu du droit de possession (1), soit habile à s'immiscer avec importance dans cette grave minutie.

Je dirois bien sous quel rapport secret les persécutions de M. de Jaucourt et complices Cal... a la noble fierté de ne pas s'apperce-

(1) C'est une anecdote assez curieuse, parce que le fait est étonnant, que toutes les fois qu'il s'agit à la cour Françoise de Coblentz, de consommer une injustice, même subalterne, c'est toujours le Roi de Sardaigne que le parti Balby-Jaucourt met en avant. C'est ce prince qui a exigé le renvoi successif des deux secrétaires du conseil — « Sans examiner (écrit ce souverain) s'ils sont cou-» pables ou non, renvoyez-les, faites-le en ma considé-» ration ».

Moi, je veux bien ne pas examiner si cette conduite est parfaitement morale, je me contente d'observer que madame de Balby a des *ressources* fort extraordinaires. J'espere qu'elle me saura gré de particulariser cette remarque qui, aux dires de la malignité, seroit susceptible d'une terrible extension.

voir de ces petites hostilités, je ne veux pas trahir les motifs de son généreux dédain.

M. le comte de Cardo, vous avez encore un autre crime à expier : peut-on oublier que dans vos fureurs de contre-révolution vous avez vomi, face à face, de grosses vérités à Madame de Balby ? et pour se permettre impunément une si brutale ingalanterie, ce n'est pas assez d'être Corse, il faut être PICARD, et se faire un jeu de narguer, et les *commissions* et les coupe-jarrets.

Quoiqu'il en soit, l'échafaudage du procès intenté à M. le comte de Cardo est d'une irrégularité choquante. Si l'accusation est téméraire, c'est par une conduite franche et innataquablé que M. de Jaucourt devroit se réhabiliter dans l'opinion publique, et non par des moyens astucieux dont le succès acheveroit de le désohonorer. L'abus de son crédit est d'une imprudence folle, et il n'y a pas moins de maladresse que de tyrannie dans le plan de sa justification. L'insuffisance des preuves juridiques ne tue point le soupçon, et en matière d'honneur, c'est une bien mauvaise apologie que l'absence de la conviction légale.

Quant à moi, après avoir mûrement exa-

miné les prétentions respectives des parties, ainsi que tous les moyens de considération de la cause, je conclus à ce que nosseigneurs les commissaires (puisque commissaires y a) enjoignent, en vertu de leur toute-puissance, à M. le comte de Cardo d'être désormais plus circonspect dans ses dénonciations, ou plus délié dans ses interrogatoires, et permettent, selon toute l'étendue de leur compétence, à M. le marquis de Jaucourt de se réputer homme d'honneur, en donnant par lui bonne et valable caution de la droiture de ses intentions ultérieures : et sur le surplus de ses demandes, les parties *mises hors de* COB... *cour*, dépens réservés jusqu'à exécution de ce chef de la sentence.

Sur cette scandaleuse contestation et mille autres également fâcheuses, les réflexions naissent en foule : je ne m'en permettrai qu'une seule, qui, sans doute, n'a pas le mérite d'être neuve ; c'est que, si un événement bien fatal n'eût pas associé à M. le comte d'Artois un collegue dans la sublime entreprise qu'il avoit si bien préparée sans autre assistance que le génie de M. de Cal..., il y a long-tems que la noblesse Françoise auroit reconquis, sous ses auspices,

son honnuer et ses penates : au lieu qu'errante et vagabonde sur un sol étranger où elle ne jouit que d'une hospitalité précaire, et languit à la merci d'une pitié instantanée qui la soustrait à peine à la fureur de ses ennemis, elle n'a plus qu'une perspective désespérante. Je dirois bien comment il est politiquement impossible qu'elle ne soit pas le jouet de tous les événemens ; je retracerois bien toutes les fautes qui l'ont conduite dans cette abyme de miseres, mais que sert-il de lui prédire et reprocher des malheurs auxquels on ne connoît plus de remedes ? Ce seroit aggraver le poids de ses infortunes, peut-être anéantir ses dernieres ressources, et un galant-homme ne brise point l'idole qu'il a eu la foiblesse d'encenser.

Je reçois de M. Christin une invitation pressante à m'abstenir de toutes réflexions sur les circonstances de son déplacement : j'obéirois à ses instances si, dans le compte que j'en ai rendu, je n'eusse prétendu que payer un tribut à l'amitié, mais je ne supprimerai point par égard pour des considérations qui lui sont purement personnelles, une mention à laquelle j'ai été déterminé par un sentiment de devoir public. *Amicus plato, sed magis amica veritas.* C'est par le même principe d'im-

partialité que je commets l'indiscrétion de publier sa lettre, qui fait beaucoup plus d'honneur à son cœur qu'à son discernement. En effet, n'est-t-il pas évident qu'en *redoutant d'être vengé*, il se fait à lui-même une justice complette, puisqu'il est impossible de concevoir une vengeance plus terrible que sa noble et généreuse résignation ? Sans doute je lui déplairai beaucoup en divulgant une intention dont les effets se trouveront nécessairement en opposition avec ses motifs : mais est-ce ma faute à moi si l'on ne peut parler de lui sans qu'il soit démontré par le simple exposé de sa conduite, que c'est le *subalterne* qui a fait le rôle de prince ? Je dois la vérité au public : quand je l'ai dite, je n'examine point aux dépens de quel amour-propre j'ai rempli mon devoir.

Coblentz, le 28 Janvier 1792.

J'apprends, Monsieur, que vous avez dit à quelques personnes, que votre intention étoit de me venger dans votre prochain No de l'injustice que j'ai essuyée à votre occasion.

J'espere qu'après avoir lu ma lettre vous abandonnerez entièrement cette idéee fondé sur de fausses bases.

Personne ne peut mieux que moi juger de ce qui me regarde personnellement ; or, je vous déclare positivement que je n'ai aucune espece de vengeance à exercer, et que je ne me plains de rien. Il a plu à leurs AA. RR. de changer le genre de mes occupations; assurément je n'ai pas droit, lorsque je continue à recevoir des marques de leur confiance, de me

plaindre du genre d'objets sur lesquels elle porte et je trouve que de leur part tout est vis-à-vis de moi, faveur, honneur et graces. En conséquence, il seroit absolument contraire à ma façon de penser, de voir dans votre journal l'expression d'une plainte quelconque. Je serois au désespoir aussi d'être l'occasion qui vous fournît matiere à exercer de nouveau votre critique sévere. Vous sentirez, sans doute, qu'en voulant me servir vous me nuiriez, d'autant plus qu'on pourroit supposer qu'un sentiment qui est loin de mon cœur m'a engagé à vous demander de remplir la place que je redoute d'occuper dans votre prochaine feuille.

Si vous croyez avoir à vous excuser envers moi pour la part involontaire que vous auriez eue dans tout ce qui vient de m'arriver. Je vous assure que je ne vous ai pas un instant accusé d'en être la vraie cause, parce que tout a servi dans le tems à prouver qu'il n'existoit entre vous et moi aucune relation qu'on pût blâmer. J'ignore la vraie raison qu'ont eue leurs AA. RR pour changer l'emploi de mes services, mais je respecte leur décision. Je ne vous remercie pas moins de ce que vous avez écrit aux princes à mon sujet; je m'attendois à cette preuve de votre honnêteté.

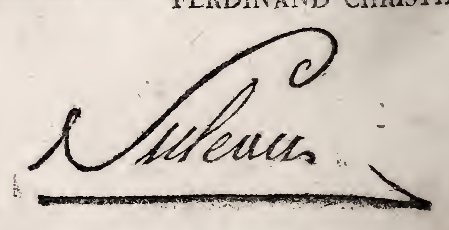
Je ne doute pas que vous ne soyez disposé à faire tout ce que je vous assurerai m'être le plus agréable et le plus utile, et en conséquence, je vous demande en grace de garder à mon égard le plus rigoureux silence.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FERDINAND CHRISTIN.



N°. XI.

JOURNAL

DE

M. SULEAU.

Tous les deux étonnés du nœud qui les rassemble,
Les rois braque et perdrix doivent regner ensemble.

ACTES DES APÔTRES.

(DESMOULINS et SULEAU doivent *ramer* ensemble.)

A PARIS,

Au Bureau d'abonement, rue de Seine, F.-S.-Germ. petit Hôtel Mirabeau.

1792.

JOURNAL
DE
M. SULEAU.

Moi qu'une humeur trop libre, un esprit peu soumis,
De bonne heure a pourvu d'utiles ennemis,
Je songe à chaque trait que ma plume hasarde,
Que d'un œil dangereux leur troupe me regarde.

BOIL.***

JE ne crois pas qu'aucun homme ait jamais été placé dans des circonstances plus épineuses que celles qui me torturent dans tous les points de mon existence morale et politique.

J'ai recueilli soigneusement et avec une sorte d'avidité, tous les sarcasmes qui se croisent sur ma tête; et j'avoue que j'ai été cruellement puni de ma curiosité. J'ai médité de sang-froid sur ma position; et le résultat de toutes mes réflexions, c'est que, dans quelque sens que je me meuve, dans quelque sys-

tême que je me retranche, je serai atteint aussitôt par la douleur et la honte, et cependant je ne puis impunément pour mon honneur public attendre les événemens dans une silencieuse immobilité.

Forcé de laisser sommeiller ma justification sous peine de commettre des indiscrétions coupables en dévoilant des vérités dangéreuses, je ne peux marcher dans la voie du salut public sans être injurié, honni, vilipendé, calomnié et proscrit par les partis les plus opposés dans leurs principes et les plus divergens dans leurs prétentions; et ce qu'il y a de plus fâcheux, de plus déplorable, ce qu'il y a de vraiment terrible, c'est que tous les anathêmes qui vont pleuvoir sur moi, il semble que j'aie pris plaisir à les proférer d'avance, desorte que pour me confondre et m'atterrer il n'est besoin que de me mettre aux prises avec moi-même, car j'ai signé ma condamnation à chaque page de mes écrits, et je n'ai que trop prouvé par ma conduite, que ma plume étoit sincérement l'organe de mon esprit et l'interprete fidele de mes sentimens. C'est une cruelle singularité, que je ne puisse désormais coopérer au bonheur public sans me fou-

ler aux pieds, et que pour aborder le sentier de la raison, il me faille froisser à chaque pas mon cadavre !

Pourtant il y a quelque courage à rebrousser dans la carriere de l'audace quand on est convaincu que par cette marche rétrograde on n'a plus d'asile que dans sa conscience; et certes, je ne me dissimule point qu'en me déviant de mon but primitif, non-seulement je me dévoue à l'exécration de tous ceux dont mes extravagantes prouesses caressoient les préjugés et favorisoient les passions, mais je me précipite en même-tems dans l'inconsidération, et peut-être le mépris, parmi leurs antipodes ; et tous ces sacrifices d'amour-propre et de fortune, je les fais sans aucune compensation actuelle de la part de la secte que j'épouse, car il est indubitable que tant que la sincérité de ma conversion ne sera pas constatée par mes œuvres, j'inspirerai plus de défiance et d'inquiétude que de reconnoissance à ceux-là mêmes dont je me fais l'auxiliaire après m'être montré le plus virulent de tous leurs anta gonistes; c'est dire assez que je brave le feu croisé des émigrés, et des républicains, pour devenir monar-

chien dans une acception raisonnable et raisonnée.

Je m'expliquerai tout-à-l'heure sur les motifs de cette palinodie, et la véritable dose de mon royalisme ; mais avant de donner une idée juste de ma métempsycose, qu'il me soit permis d'app ellerà mon secours une observation consolante pour l'orgueil de mon caractere, et bien nécessaire pour calmer les scrupules de ma vanité ; c'est que j'étois en insurrection directe contre tous mes intérêts de fortune et de gloire alors que j'invoquois en rugissant, la contre-révolution de Coblentz, et que je commets gratuitement le même suicide en me ralliant au parti de la modération.

Je prends l'engagement de soumettre au tribunal de l'opinion l'historique de ma conduite, et de présenter mon désintéressement dans tout son lustre, aussi-tôt que mon apologie cessera d'être enchaînée par des motifs de délicatesse et des considerations de bien public : jusques là, j'en ai dit assez pour indiquer aux hommes clairvoyans la mesure de ma moralité.

Oui, je suis monarchien, et autant je me suis efforcé de ridiculiser ce mode de conciliation, autant je suis maintenant convaincu que ce

moyen de transaction est le seul qui soit équitable, le seul qui puisse s'adapter utilement à nos conjonctures, le seul qui convienne aux besoins d'un grand peuple affamé de liberté, mais également incapable d'indépendance et de servitude. Mon systême de gouvernement est fort simple : division du corps législatif ; chambre haute, chambre des communes, et un pouvoir central qui entre comme partie intégrante dans la composition des loix dont l'exécution lui est exclusivement confiée, en un mot, une constitution *ponderibus librata suis*, c'est-à-dire, trois pouvoirs tout-à-la-fois subordonnés entre eux par la nécessité de leur action simultanée, et indépendans par leur essence. Il est plus d'une maniere d'organiser cette trinité politique ; mais j'aurai exposé mes vœux sans ambiguité en disant que je persiste à croire que la création d'une chambre de pairs héréditaire seroit de toutes les institutions, la plus avilissante pour la dignité nationale, la plus désastreuse pour la liberté publique, et la plus odieuse aux caracteres fiers, aux individus pensans, à quelque classe qu'ils appartiennent. Le but d'un gouvernement sage, équitable et prévoyant, doit être d'encourager l'essor du mérite person-

nel en se ménageant des récompenses pour les talens éminens et les vertus publiques ; or il seroit superflu de prouver que le privilége d'une autorité inamovible et héréditaire seroit le tombeau de toute émulation et feroit regretter les abus les plus intolérables d'une monarchie absolue.

Mais avant d'exposer les avantages d'un gouvernement temperé, d'une monarchie libre, il est indispensable de jetter un coup d'œil sur nos rapports extérieurs et d'examiner sans prévention notre situation interne. Ce n'est pas assez que de proposer un système de gouvernement fondé sur les bases de la raison et de la justice, il faut calculer si des obstacles étrangers ne viendroient pas renverser cet édifice avant qu'il fût solidement établi, ou si l'inopportunité des conjonctures domestiques ne rendroit pas les meilleures loix, impraticables.

(1) D'abord on ne peut nier que dans l'état

---

(1) Je n'ignore pas que le langage froid et empésé de la modération ne prête point aux mouvemens oratoires : je ne me dissimule point qu'en substituant aux élans de ma frénésie *contre-révolutionnaire*, le ton calme et didactique de la sagesse et de la raison, non seulement je sa-

de délabrement où la France s'est réduite, elle a en quelque sorte cessé de s'appartenir, et il est indubitable que ses destinées seront violemment influencées par la politique des puissances étrangeres.

Il s'en faut bien cependant que cette dépendance soit aussi impérieuse, aussi coactive, aussi irrésistible, aussi irrémédiable, que semblent l'annoncer les préparatifs hostiles qui la

---

crifie toute ma coquetterie littéraire, mais j'indispose mes plus chauds partisans, j'ameute contre moi tous les bruyans administrateurs de mes folies : mais si je puis répandre à petit bruit le germe de quelques vérités utiles et féconder imperceptiblement ces semences salutaires, je ne regretterai point de vains applaudissemens qu'on paye toujours de la considération des gens sensés, et qu'on achete quelquefois de sa propre estime : en un mot, je ne prends plus pour de la célébrité, les scandales de ma Don-Quichoterie, et je veux enfin être un homme. Après tout, cette métamorphose est peut-être une idée assez piquante pour que mon amour-propre y trouve encore son compte. Au reste, je saurai bien retrouver de la verve quand il faudra tonner contre la publique seront imminens, quand les dangers de la chose la perfidie des mauvais citoyens, ranimer la tiédeur des indifférens, et embrâser tous les cœurs d'amour pour le roi et de dévouement au salut de la patrie.

cernent de toutes parts. Il n'y a pas un seul peuple (si l'on en excepte l'Angleterre) qui ne soit politiquement intérressé à prévenir la destruction de l'empire Français. Soyons, il en est tems encore, soyons justes envers les étrangers, respectons le droit des traités; soyons équitables envers nos freres opprimés, circonspects et judicieux dans l'application des mesures rigoureuses dont les circonstances imposeroient la nécessité: c'est ainsi que nous désarmerons le courroux de toutes les nations; et tous ces apprêts formidables qui sont destinés à refouler notre jactance en portant la terteur sur nos frontieres, n'auront été que des précautions purement comminatoires qui serviront à protéger la pacification de nos troubles intestins. Au fait : n'est-ce pas le comble du délire que de contraindre l'empereur à nous subjuger, quand il borne toute son ambition à nous faire accepter une médiation secourable ? Il est prouvé aujourd'hui par l'ensemble de sa conduite, qu'il ne s'immisce dans nos querelles qu'avec une extrême répugnance, et que si nous ne le mettons pas dans la nécessité de réprimer nos témérités et d'obtenir à main armée réparation et vengeance de nos injustices, il se contentera d'être l'arbitre

bénévole de nos discussions domestiques. Il faut être d'une ignorance bien crasse en politique pour ne pas sentir que le seul but de la confédération, c'est de prendre part à nos malheurs pour en procurer le remede ! il faut être d'une stupidité bien aveugle en diplomatie pour ne pas appercevoir que tous les cabinets sont à peu près convaincus que le démembrement qui suivroit l'invasion de nos provinces, ne seroit entr'eux qu'une pomme de discorde qui embrâseroit toute l'Europe et propageroit jusqu'aux extrêmités de l'Asie les ravages de l'incendie !

Que prétend l'impératrice de toutes les Russies ? sans doute son cœur généreux compâtit sincerement au sort des infortunés qu'une fureur aveugle et une jalousie barbare ont proscrits : mais quand ses caresses et ses bienfaits ont consolé et sustenté au fort de l'adversité ces intéressantes victimes, la voilà quitte envers sa magnanimité ; et Catherine est trop grand homme d'état pour faire mouvoir tous les leviers de sa puissance par respect pour des affections morales. Si son génie s'agite avec tant d'activité et de fracas pour refermer le précipice où la monarchie Française menace de s'engloutir, c'est qu'elle est trop habile pour

ne pas discerner, ainsi que le prévoyant Gustave, que le contre-coup de notre chûte retentiroit d'une maniere terrible jusqu'aux derniers parages soumis à leurs pavillons. Comment les puissances commerçantes du Nord pourroient-elles se dissimuler que la rivale d'Albion ne peut s'affaisser dans les flots de la Tamise sans entraîner dans le même abîme la liberté de la mer Baltique ?

Si l'Espagne est pressée par le même intérêt, pourquoi ne lui supposerois-je pas les mêmes vues ? En effet, quelle est la puissance maritime qui ne seroit pas écrasée par le trident de l'Angleterre, aussitôt que la France cesseroit de balancer par son contrepoids la suprématie de ces ambitieux insulaires !

Par sa position, la Prusse doit être moins accessible à ces considérations mercantilles; mais Frederic III. est si éloigné de convoiter notre ruine, qu'il n'y a point de sacrifice dont il ne soit capable pour rétablir la paix et la prospérité dans ce malheureux royaume. Montrons-nous dignes de sa bienveillance, prouvons-lui en rentrant sous le joug de la civilisation, que nous sommes susceptibles de profiter de ses généreuses dispositions ; et

aulieu de faire marcher contre nous ses armées pour dévaster nos provinces, punir nos injustices, dompter notre insolence et noyer dans des flots de sang tous les germes d'une rebellion contagieuse, il nous prêtera libéralement ses trésors pour subvenir au plus pressant de nos désastres, et refermer les plaies de l'anarchie; (ceci n'est pas une conjecture).

Pourquoi la Suisse feroit-elle des vœux pour notre anéantissement? disons mieux: ces braves et fideles alliés, loin de jalouser la splendeur des lys, n'envisagent qu'avec effroi notre décadence et sont consternés d'une catastrophe qui romperoit tous les nœuds de fraternité et d'intérêt qui depuis si longtems les associent à la gloire de nos armes et les unissent à nos prospérités.

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Notre salut est donc encore dans nos mains, puisque tous les peuples qui s'ébranlent pour réprimer nos excès ne veulent que nous arracher à nos propres fureurs. Par quel vertige irions-nous provoquer leur inimitié et braver le poids de leur ressentiment, quand ils ne se réunissent que pour opposer une digue

insurmontable au torrent de nos désastres et ramener parmi nous le bonheur auquel ils sont tous, plus ou moins, intéressés? quelle est donc cette frénésie de les forcer à intervenir dans nos querelles avec toute la fierté de vainqueurs irrités, quand sous les auspices de leur neutralité armée et bienveillante il nous est si facile d'être nous-mêmes les arbitres de nōs contestations, et de ne recevoir de loix que celles que nous jugerions à propos de nous imposer pour l'honneur de la nation et au nom de l'intérêt public? après trois années de calamités et de massacres, et à la veille d'être *Avignonés*, c'est-à-dire, d'être la proie de l'assemblage des fléaux qui attestent le courroux du ciel et font frémir l'humanité, il semble qu'on doive être généralement rassasié des horreurs de la discorde: à quoi tient-il donc que chacun ne s'exécute, les uns pour conserver une partie de ce qu'ils ont acquis, les autres, pour sauver ce qu'il leur reste à perdre? Est-il donc si pénible de faire quelques sacrifices d'opiniâtreté ou d'orgueil quand il s'agit de conjurer la ruine commune?

C'est ici qu'il faut tâter le pouls à l'opinion publique, et sonder les vœux de chacune des

factions qui se heurtent sur les bords d'un précipice, qui, bientôt s'entrouvira pour les dévorer toutes.

Je remarque d'abord que la liberté est devenue un besoin de tous les cœurs, une prétention de tous les esprits : et moi aussi, je veux la liberté, et je la veux peut-être avec plus d'ardeur, que tous ces forcénés qui ont cru que forfaire et déflorer avec brutalité cette vierge pudibonde, c'étoit la conquérir, et la captiver ! les misérables ne se doutent pas qu'en violant cette fille du ciel ils ne font qu'ensanglanter son simulacre.

Voilà mes Jacobins ! ils se sont rués sur le fantôme de la liberté avec toute l'avidité du Tigre qui, poussé par sa rage famelique, s'élance toujours au-delà de sa proie pour l'assaillir. Je leur pardonne d'avoir jugé dans le premier accès de leur férocité, que pour atteindre leur but il étoit prudent de le dépasser ; mais le tyran de la Lybie revient à l'instant sur ses pas pour saisir sa victime, au lieu que depuis trois ans mes monstres bipedes errent en furieux dans le désert et mâchent à vuide, la gueule béante, sans avoir l'instinct de faire un mouvement retrograde vers l'objet de leur concupiscence.

A l'opposite des Jacobins, je placerai ces opulens dignitaires, ces favoris parasites des impertinences et des rapines de l'ancien gouvernement, qui n'auront pas plus l'esprit d'oublier leurs antiques prérogatives, qu'ils n'ont eu le courage de les défendre. Un hydrophobe n'a pas plus d'antipathie pour l'élément liquide, que ces illustres écornifleurs n'ont d'aversion pour l'égalité démocratique. Ceux-ci ne se reconcilieront jamais avec la liberté, et j'approuve leur rancune: ils étoient tout, quand la fortune et les honneurs étoient l'apanage de la naissance; or, que leur reste-t-il à prétendre dans un ordre de choses où l'opulence et les distinctions seront tout platement la récompense du mérite personnel? Au reste, comme ils n'ont ni le génie du crime, ni même le courage de la méchanceté, leur ressentiment ne sauroit être dangereux. Abandonnons-les à l'impuissance de leurs regrets; qu'ils promenent sans obstacle leur orgueilleuse nullité? Laissons-les carresser en paix toutes les chimeres de leur imagination: pourquoi leur envier de douces rêveries et d'agréables illusions qui les consolent sans offenser personne? Hélas! ce seroit une barbarie bien gratuite que de troubler les ridicules es-

pérances dont ces bonnes gens se repaissent.

Il s'en faut bien que je comprenne dans cette caste méprisable et incurablement avilie, cette brave noblesse qui, loin de la corruption de la cour, cultivoit dans une vertueuse médiocrité l'humble héritage de ses peres! Combien ils sont respectables et dignes de la reconnaissance publique, ces gentilshommes disgraciés par la fortune, qui s'en alloient arroser de leur sueur le champ modeste qu'ils doivent à la valeur et aux services de leurs ancêtres, quand ils n'avoient plus de sang à verser pour leur patrie! voilà la classe de citoyens qui a toujours été le plus bel ornement, et, dans les tems orageux, le plus ferme soutien de la monarchie! ils étoient bien étrangers aux abus de la faveur, que dis-je? ces protecteurs du pauvre, ces patrons de l'orphelin, ces défenseurs nés de l'autel et du trône, ils étoient les premieres victimes de l'ambition des grands et du faste des courtisans. *Sic vos non vobis*..... A quoi tient-il donc qu'ils ne bénissent une révolution qui les venge et les délivre de nos communs oppresseurs?

Cette race précieuse d'hommes vaillans et incorruptibles qu'il falloit associer à nos efforts, par cela seul qu'ils étoient identifiés avec

nos véritables intérêts, nous l'avons excédée d'outrages et d'indignités; nous l'avons environnée d'incendies, de pillages et de meurtres; nous l'avons forcée de s'arracher du sein de ses pénates pour aller chercher dans des contrées lointaines, la protection et la sûreté qu'ils ne trouvoient plus sur les décombres de leurs foyers. Nous expions aujourd'hui notre monstrueuse ingratitude ; mais qu'attendons-nous pour réparer cette affreuse injustice? C'est moins encore la soif de la vengeance, que l'amour du bien public, qui a rallié sur un sol étranger nos freres si horriblement persécutés; hâtons-nous de leur ouvrir une voie honorable pour rentrer dans leur patrie : restituons leur, en influence politique, les vaines prérogatives et les privileges odieux qui sont incompatibles avec le régime austere de la liberté et de la justice ; offrons-leur le poste qui leur est assigné par la raison et la saine politique ; plaçons-les entre le trône et le peuple, de maniere qu'ils puissent être à la fois le soutien de l'un, et le protecteur de l'autre : aussitôt nous les verrons, sacrifiant généreusement au salut public le ressentiment de leur injure, revenir avec allégresse jurer avec nous le pacte de concorde et de fraternité; dès-lors la

France est sauvée, la révolution est consommée, et l'utilité générale de son résultat fera oublier ses malheurs et préparera insensiblement l'absolution de ses crimes.

Voilà sur quelles bases je voudrois construire une chambre haute, élective, et exclusivement composée de la noblesse (1).

Je suis un peu plus embarrassé du clergé; à beaucoup d'égards, il mérite de sinceres regrets; mais,

Puisque Laïus est mort, laissons en paix sa cendre.

Je développerai mon systême quand j'aurai scruté sur les modifications dont il est susceptible, l'opinion de la France pensante; mais je crois fermement que la liberté est là, qu'elle n'est que là, et que si l'on s'obstine à la chercher dans le nivellement des rangs et des conditions, on ne trouvera après les tumultes sanglans de l'anarchie, que le joug d'airain de l'esclavage politique, et le calme lhétargique de la servitude civile.

On s'effraye des obstacles que l'on éprouveroit, et des inconvéniens qui naîtroient de cette mobilité : mais d'abord quel est l'homme sensé qui peut alléguer de bonne foi que

(1) J'expliquerai ailleurs ce qu'il faut entendre ici par la noblesse.

nous avons une constitution ? un composé monstrueux de la théorie de tous les gouvernemens est-il autre chose que l'absence de tout gouvernement praticable ? et l'on sait assez ce qu'il nous en a coûté pour essayer ce chef-d'œuvre de marqueterie politique.

Qui nous empêche donc de profiter de la leçon de l'expérience, et de revenir à des idées simples et raisonnables ?

On objecte, à tout propos que *le peuple veut la constitution*, *ne veut que la constitution ; mais la veut avec ardeur, et telle précisément qu'il se l'est fabriquée :* hélas ! le peuple ne veut que de la tranquillité et du pain; et ces choses-là ne se trouvent point dans la constitution : *le peuple est un souverain qui ne demande qu'à manger, et sa majesté est tranquille quand elle digére.* Le peuple a-t-il jamais une volonté qui lui soit propre ? A-t-il une impulsion qui ne lui soit communiquée ? En matiere d'abstractions métaphysiques, le peuple a-t-il un entendement ? Sans-doute qu'abandonné à lui-même il auroit une sagacité merveilleuse pour discerner ce qui lui convient : on a égaré son instinct ; mais l'enchantement est rompu, et il faut maintenant plus de ruses et d'efforts pour entretenir son yvresse, que pour dissipper l'enthousiasme

factice qu'il exale pour un fantôme de souveraineté qui ne lui a produit de réel qu'un accroissement de misere. Quand vous lui aurez rempli la tête de sophismes, croyez-vous que son estomac ne lui demandera plus rien? Aulieu de l'armer de *piques*, laissez-le reprendre sa bêche et ses instrumens de travail: vous l'avez enyvré de fureurs ; rendez-lui son bon sens, procurez-lui des moyens de subsistance, (1) et je vous prédis qu'alors il n'aura plus la folle ambition de se gouverner.

A la tête de la bourgeoisie j'apperçois deux classes d'hommes qui hésitent de faire rétrograder la révolution : je ne serois pas surpris que ceux-ci admirassent avec quelque bonne foi une constitution à laquelle ils sont atta-

---

(1) Je connois une opération bien simple qui soulageroit la misere du peuple en diminuant rapidement et sans secousse le prix exorbitant de toutes les denrées.

Décrétez que vos assignats ne seront plus employés comme monnoie forcée, que dans des acquisitions de domaines nationaux; mais avant tout, commencez par vous rendre un roi: aussi-tôt, comme par l'effet d'une baguete magique, vous aurez assez de numéraire pour être dispensé de recourir à d'autres signes d'échange, dans le commerce des choses les plus usueles.

Ceci n'est pas mon secret: mais je garantis que le succès de cet expédient seroit aussi prompt qu'nifaillible.

chés par les liens de la vanité et de l'intérêt.

Ce sont, d'une part, des hommes instruits et lettrés qui ont trouvé dans la nouvelle administration un emploi utile et honorable de leurs lumieres et de leurs talens ; il est tout simple qu'ils se passionnent pour une révolution qui les venge de l'inconsidération et de l'indigence dans laquelle ils croupissoient sous l'ancien régime ;

Ce sont, d'autre part, des propriétaires ou d'honnêtes cultivateurs, des commerçans bien famés, des artistes connus ou des artisans aisés, que le crédit de leurs richesses, ou la confiance de leurs concitoyens, ont élevé au commandement de la force publique : on conçoit que tous ces honnêtes gens, qu'on a toujours trop négligé, peuvent s'affectionner à un ordre de choses qui les sort de l'état d'obscurité ou de nullité auquel ils étoient comme condamnés par l'ancien gouvernement ;

Mais enfin tout ce monde-là est éclairé, et il est impossible qu'à l'aide de la réflexion ils ne discernent point que cette constitution dont ils sont les créatures recele dans son sein les germes de sa prochaine destruction : dans cette anxiété que peuvent-ils raisonnablement désirer ? Que cette pauvre constitution, (qu'aucun

étai ne sauroit soutenir, parce qu'elle pêche par ses bases, et qui pourtant ne peut crouler avec violence sans écraser tout le royaume sous ses débris) soit fondue imperceptiblement en une forme de gouvernement stable, et qui conserve à la masse des êtres pensans tous les avantages d'une sage démocratie; or l'institution de deux chambres *électives* n'est rien moins qu'un gouvernement de Visigots, et partout ou les communes auront une bonne représentation légale, c'est une délicatesse bien puérile que de s'effaroucher de la division du corps législatif.

Maintenant, c'est aux propriétaires que je m'addresse, à quelque classe qu'ils appartiennent. La loi des *Gracques* qui jetta en combustion et mit à deux doigts de sa perte un peuple neuf, un peuple guerrier fortement civilisé, ne tendoit pourtant qu'à dépouiller les riches de leur superflu; mais l'anarchie est un fléau bien autrement anti-social que le partage des terres: l'anarchie amene le despotisme des *piques*, qui est une calamité plus redoutable que la loi agraire.

La France est désorganisée dans toutes ses parties; sa surface n'offre plus que le cahos de tous ses élémens. Au milieu de ce monceau de

ruines, quel sera le rempart de ceux qui ont quelque chose à perdre ? Se retrancheront-ils derriere la constitution ? mais la constitution n'abrite personne; c'est un brûlot qui vomit la mort par la proue, par la poupe et par les flancs; les flammes qu'il darde de tous côtés consument jusqu'à la main qui l'a lancé si on ne le fuit avant son explosion. Il est donc urgent de repolicer par des loix exécutables, ce malheureux pays que la simple déclaration des droits de l'homme a plus décivilisé que n'auroit fait une irruption de tous les sauvages du nord de l'Amérique.

Je ne serai point suspect d'exagération en supposant qu'il y a en France neuf millions de proletaires, c'est-à-dire, qu'un tiers de sa population n'est attaché ni à la glebe ni à aucun genre d'industrie : c'est au sein d'un boulversement général, que ces brigands font leurs orgies, comme les oiseaux de proie au milieu des cadavres. Si l'on ajoute à cette masse effrayante, ces ramas de bandits déguenillés qui ont accouru de toutes les sentines de l'Europe, allechés par l'odeur de la curée, on pourra se faire une idée des dangers qui environnent tous les gens honnêtes qui par leur fortune présentent un appât quelconque à la cupidité,

et un prétexte à la jalousie de ces bêtes-féroces. Qu'on ne s'y trompe pas ? au premier signal, le pillage et l'incendie ne seront que le prélude du plus affreux massacre, et c'est s'endormir sur la cîme d'un volcan en fermentation, que de contempler froidement les dispositions des piques.

Il n'est plus qu'un moyen de conjurer cette épouvantable catastrophe : Dieu veuille que l'assemblée législative daigne enfin s'en occuper !

Le préliminaire le plus pressant, c'est d'investir le roi des pouvoirs les plus étendus pour traiter avec les puissances étrangeres qui ont de justes reclamations à faire valoir; il seroit bon que pendant cette négociation le corps législatif fît sommeiller son autorité : ensuite il se déclareroit assemblée constituante, pour radouber, sur des dimensions plus judicieuses, le vaisseau de l'état qui fait eau de toutes parts.

Un peuple a toujours le droit de culbuter son gouvernement, à plus forte raison d'en varier la forme : or si l'on veut scruter de bonne foi et interroger sans supercherie le vœu public, on sera convaincu que la volonté générale demande ces salutaires innovations, et que par conséquent il est indubitable que l'adhésion de

la majorité ratifiera toutes les hardiesses de la nécessité. C'est alors que nos représentans pouroient affirmer avec plus de vérité que leurs prédécesseurs ; (1) -- qu'ils ont l'honneur d'avoir sacrifié de vaines formalités au salut de la patrie. *Salus populi suprema lex esto.*

Les sources de notre prospérité ne sont pas taries irrémédiablement : tous les liens politiques sont dissouts ; le caractere national est dénaturé, notre marine est abandonnée, notre armée est en désarroi, nos finances sont en fusion et n'arrosent plus que les terres étrangeres, les parcelles qui en refluent, sont gaspillées pour pervertir l'esprit public ; notre commerce est aux abois, tous les canaux de nos richesses sont obstrués ou divertis, en un mot la France est atteinte de l'hémorragie de Charles IX, elle (1) perd son sang par tous ses pores : voilà de terribles désastres ! cependant nos ressources en tout genre sont si fécondes, notre sol est si productif, notre industrie si fructifiante, nous sommes d'ailleurs si puissamment favorisés par notre position topographique, que ;

[1] *Forfanterie remarquable de Mirabeau, qui a été généralement applaudie.*

[2] *Expression aussi juste que pittoresque, que j'ai recueillie de la bouche du prince de nos prêtres modernes ; l'illustre traducteur de Virgile et son digne émule.*

si nous voulons employer autant d'activité à refermer nos plaies que nous avons déployé de fureur à nous déchirer, les pustules de l'anarchie ne seront bientôt plus que les stygmates honorables de la conquête de la liberté.

Les esprits sont aigris; les cœurs sont ulcérés; les vues sont divergentes; les intentions se croisent: mais il n'est pas aussi difficile qu'on le pense, d'adoucir les haînes, d'éteindre les ressentimens, de rapprocher les prétentions et de rallier toutes les volontés vers un centre d'utilité commune. Une transaction équitable qui permettroit à nos freres émigrés d'oublier les maux qu'on leur a fait et de contribuer par leur retour à repousser les malheurs que leur absence a causés, termineroit sans coup-férir, nos cruelles dissentions et feroit renaître l'harmonie, sans aucune effusion de sang. Pour préparer l'opinion générale à cet heureux dénouement, je ne voudrois que quatre individus animés de l'esprit du bien public et dévorés de zele pour le salut de la patrie. Ah ! si les Coryphées de l'assemblée législative savoient mettre à profit pour leur gloire, les circonstances majestueuses qui les environnent, combien il leur seroit facile de devenir les bienfaiteurs de leur pays, de mériter la reconnoissance de leurs

concitoyens, de conquérir l'admiration de tous les peuples, et de s'assurer les hommages de la postérité.

J'inserrerai dans le numéro prochain la réponse de Camille, à la lettre suivante que je me devois de rendre publique. M. Bailly a dit : la publicité est la sauve-gardes des peuples; *j'ajouterai qu'elle sera toujours la mienne.*

A Camille Desmoulins.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

BOIL...

Je t'envoye, mon brave Camille, un petit canevas de vues utiles, assaisonnés de réflexions sages et de conseils modérés : tout cela est pourtant de mon crû; et c'est à toi, que je le dédie : voilà, certes, deux grandes singularités! quoiqu'il en soit, j'ai souvent regrété que, placés aux deux extrêmités de l'axe politique, nous fussions séparés de tout le diametre de l'horison. Nous nous sommes perchés, à l'opposite, sur les deux poles de la révolution, et de-là, nous nous sommes vigoureusement goumés. Maintenant je vais habiter le centre de la sphere, et je t'y donne rendez-vous. Si l'axiome *in medio stat virtus* est aussi vrai en politique qu'en morale, hâte-toi de déména-

ger à mon exemple ; viens à ma rencontre, et nous n'aurons plus qu'à nous féliciter mutuellement.

J'ai bien eu quelques petits combats à soutenir contre moi-même avant d'abjurer mes folies. En tout, c'est l'exagération qui fait du bruit et qui séduit la multitude ; à cet égard, ce n'est donc pas sans effort, que ma raison a surmonté les répugnances de mon amour-propre. Ensuite, on n'est que trop enclin à juger sévérement celui qui ne craint pas de se démentir ; le public interprête toujours peu favorablement ses motifs : la voix impérieuse de ma conscience a fait taire tous les scrupules de respect humain ; mais il m'a fallu batailler long-tems avec ma véracité. Il est certain pourtant qu'il y a quelque courage, et peut-être un mérite réel, à rétracter hautement ses erreurs quand on prend ce cruel parti aux dépens de sa vanité, par respect pour sa conviction particuliere, et de stériles considérations d'utilité générale ; car le public a l'injustice de ne tenir aucun compte de ces sortes de sacrifices. Le malheureux qui se dévoue par un sentiment de moralité, est donc réduit à se consoler de cette ingratitude avec sa conscience ; ce qui est une assez triste ressource.

Au reste, je n'ai point à me reprocher d'avoir jamais extravagué sciemment; et bien moins encore d'avoir prostitué ma plume à ma cupidité. J'ai toujours obéi servilement à l'impulsion de ma conscience, et non-seulement je ne me suis jamais vendu à mon intérêt personnel; mais, ce qu'il y a de plaisant ou ridicule, c'est que depuis trois ans, je suis en possession de payer de ma bourse, la permission de compromettre mes oreilles pour faire triompher un parti dans le succès duquel il n'y auroit évidemment pour moi que des coups à gagner. Quand je hurlois sur tous les toîts en faveur de l'aristocratie; quand je faisois rage contre les entreprises les plus modérées de la révolution; quand je me faisois le Dom-Quichote de toutes ses victimes; quand je m'escrimois intrépidement envers et contre tous pour faire surnager ces pauvres émigrés; quand je harcelois avec tant d'importunité toutes les puissances du ciel et que j'évoquois à grands cris tous les Dieux infernaux pour qu'ils eussent à protéger la sainte contre-révolution de Coblentz, je la croyois sincérement désirable et même nécessaire : je suis convaincu que tu délirois aussi de bien bonne-foi quand tu prêchois dans tous les carrefours la Saint-Barthelemy de tout ce qui

étoit suspect de ne pas avoir autant *d'admiration* que le tendre Garat pour les *beautés de la révolution*, et qu'en ta qualité de PROCUREUR GENERAL DE LA LANTERNE tu lançois à tort et à travers des conclusions à mort contre quiconque étoit atteint du crime capital de posséder une paire de culotes.

Aujourd'hui je remarque que tu n'a plus de confiance dans tes idées républicaines; je soupçonne même que tu es à peu près dégoûté de ton gouvernement fédératif; tu ne pourchasses plus avec la même fureur la race *Antropophage* et (soit dit à ta louange) je te vois presque reconcilié avec *la famille Capet*.

De mon coté, je ne suis plus engoué du panache blanc; je compâtis de toute mon ame au sort de ces malheureux émigrés : en général, je les aime, je les estime, et je respecte leur infortunes; j'opine qu'ils faut faire beaucoup pour eux, mais rien absolument par eux.

Il résulte de tout cela, que, nous avons fait une terrible enjambée l'un vers l'autre, et je te predis que bien-tôt nous ne ferons qu'un atelage. J'ai rengainé mon sabre, brise ta *pique* ; et essayons de devenir tous deux d'honnêtes gens.

Au fait, nous avons jetté notre gourme et

il ne tient plus qu'à nous d'être maintenant des animaux utiles.

La liberté ne se trouve pas plus aux jacobins qu'à Coblentz : jusqu'à ce jour, qu'avons-nous fait autre chose que de servir, à notre insçu, les passions de ses ennemis ? je ne sais trop lequel de nous deux l'a plus rudoyée et effarouchée ; mais je suis très-persuadé qu'avec des manieres plus caressantes, il seroit encore possible de la fixer. Unissons-nous pour prêcher sa véritable doctrine : je t'assure que nous trouverons honneur et profit dans cet apostolat ; aulieu que jusqu'à présent nous na'vons été que les Séïdes des Mahomets de chaque parti : à l'exemple de ces prêtres du paganisme qui donnoient à leurs idoles l'empreinte de toutes leurs passions, nous avons étrangement défiguré la liberté : pendant que tu cherchois ses avantages dans les emportemens de la licence, moi, je plaçois ses faveurs dans le repos de la servitude.

Si tu veux m'en croire, mon cher Camille, nous allons restituer à cette divinité son image et son culte : c'est à des Néophytes de notre espece que sont réservées ses plus précieuses influences.

Nos vertiges n'ont été que trop contagieux : nous avons fait toubilloner toutes les têtes

avec la folie de nos paradoxes : hâtons-nous de remanier l'opinion publique ; nous l'avons égarée, à qui mieux mieux, en la tiraillant en sens inverse ; il s'agit de la travailler de concert dans le sens de la raison et de l'équité.

Adieu, mon Antipode : j'irai souper samedi prochain à ta campagne : je te somme d'y réunir Robetspierre et Danton. Je prends l'engagement de leur faire confesser qu'à force de convoitise, ils ont raté la liberté ; tu verras comme je prouve que hors d'une bonne chambre des communes, il n'y a point de salut pour les tribuns !

J'ai préparé le plan de *la ligne du salut public* ; mais un citoyen très-actif profita, l'autre jour, à l'opéra, de *la liberté de la presse*, pour me BRISSOTER mon porte-feuille.

Je vous porterai le canevas d'une vigoureuse pétition à l'assemblée : on accuse mon style de n'être pas assez chaste ; c'est pourquoi j'ai eu la précaution de hongrer toutes mes expressions, de peur d'effaroucher la pudeur de nos prélats constitutionnels.

Je couve aussi le projet d'une adsesse à tous les Départemens. J'approuve fort qu'on se par-

tage le soin de les cathéchiser, mais pour les rallier tous (sous la banniere du roi) a un systême de démocratie supportable. Il est à nous, le roi : soyez sûrs qu'il entend parfaitement son affaire, et qu'il n'a point la moindre fantaisie de contre-révolution. Je vous le garantit sur ma tête. C'est une absurdité de croire qu'il ait dans le cœur des desseins violens : il est meilleur patriote que vous autres ; fiez-vous en à son intérêt qu'il sait très-bien être intimément lié à l'intérêt général. Tant qu'il sera à votre tête, les menaces d'Outre-Rhin ne seront que des feux de paille : mais si vous le poussez à bout, si vous ne cessez de l'effrayer en vous hérissant de piques, il vous échappera un beau matin, il émigrera, et il aura toute raison.

Quelle est donc aussi cette frénésie de rélancer sans cesse ses ministres, comme des bêtes fauves ? Insensés ! quel est celui d'entre eux qui peut douter qu'il ne trouvât son tombeau dans le berceau de la contre-révolution ? Misérables ! Si le roi la desiroit, cette contre-révolution, elle est à ses ordres ; il n'a qu'à confier à des Jacobins les rênes de l'administration. Apprenez, fous enragés, que s'il est des ministres coupables dans le sens de la révolution, ce sont ceux qui ont la foiblesse de déférer à votre

stupide aveuglement. Si je te contois ce qui a valu à M. Delessart la derniere ruade du Fauchet, je te ferois frissonner. Cet hypocrite énergumene, qui dénonceroit le pere éternel pour peu qu'on voulût l'entendre, si j'entreprends jamais de le démasquer, je veux que son patriotisme passe en proverbe comme la probité de *ton* Brissot.

Laissez en paix les ministres, et sur-tout gardez-vous de violer le sanctuaire de la diplomatie. Tout est perdu, l'abomination est dans le lieu saint, quand des profanes portent la main au tabernacle. Si vous voulez à toute force être initiés dans les secrets d'état, et vous former à l'étude de la politique, courez à une représentation de Brissot, lorsque du fond de son grenier il passe en revue toutes les puissances, les mande à sa barre, déjoue leurs complots et anéantit leurs ressources. Quand il aura débité ses oracles sur les desseins de tous les cabinets, il vous tracera par dessus le marché des plans neufs d'opérations militaires.

Mon cher Camille ! *nè sutor ultrà crepidam.* Pendant que Brissot, après avoir escamoté d'un trait de plume la forteresse de Luxembourg, envahit d'un coup de main l'électorat de Treves, et de-là s'avance fierement, à la tête de ses trois

colonnes, pour conquérir l'Allemagne à la liberté, occupons-nous modestement d'en donner la définition à nos compatriotes, et de leur en faire naître le goût. Si cette expédition n'est pas aussi brillante, je t'assure qu'elle est beaucoup plus utile; et ne seroit-il pas fort drôle qu'on finît par dire de nous, que nous avons retrouvé le bon sens que tant d'autres ont perdu?

SULEAU.

P. S. Mille choses gracieuses à ta femme; elle est vraiment jolie et très-intéressante : ne seroit-ce pas dommage que l'un de ces quatre matins, elle devînt la veuve d'un pendu, et la proie d'un pandour?

Voici une lettre qui arrive fort à propos pour remplir dans mon no. un vuide qui effrayoit ma paresse. Il y auroit bien quelques observations critiques à faire sur cette lettre, et quant au fond, et quant au style; mais on y remarque aussi quelques idées originales, et des traits d'érudition assez piquans. Au reste, telle qu'elle est, il faut que mes souscripteurs s'en contentent : aussi-bien, je ne les ai pas accoutumés à une nourriture très-saine, et à des mets fort délicats.

D'un autre coté, pourquoi me ferois-

je un scrupule d'être l'éditeur des cajoleries que l'auteur m'y prodigue ? je n'imagine pas que ce soit par respect pour ma pudeur, qu'il a cru devoir gazer du voile de l'anonyme les complimens qu'il me décoche; on sait assez que je n'ai pas la vanité d'être modeste; après tout, j'ai la conscience d'avoir mérité toutes ses louanges; car j'ai fait mes caravanes d'aristocrate avec la même loyauté qu'on me verra déployer désormais dans une autre carriere; et certes, si j'eusse eu de l'influence dans le directoire de Coblentz, il y a long-tems que ces pauvres émigrés auroient abordé la terre promise au lieu de végéter misérablement dans le désert où le ciel se lassera de faire pleuvoir la manne. Je leur ai toujours conseillé d'aller reconquérir leurs châteaux; et l'on verra bien-tôt si cela ne valoit pas mieux que de s'amuser à bâtir des châteaux en Espagne. La joie qu'ils font éclater au moindre mouvement des puissances étrangeres prouve qu'ils ont plus de reconnoissance que de discernement.

Au C.... de Coblentz, le 15 Février.

O vous dont le courage sut braver dans Paris la vengeance d'une horde Cannibale, et dont le zéle peu courtisan vient tonner ici contre les délices de Capoue, achevez votre ouvrage, et comme un nouveau Prométhée, embrasez d'un feu divin des ames dignes d'en être animées. Vous ne travaillerez pas envíai. Le pur sang des Bourbons et celui de cette antique et valeureuse noblesse coule dans nos veines; un siecle de molesse a pu l'engourdir, mais non pas le corrompre. Achille passa sa premiere jeunesse parmi des femmes; mais l'habitude même de leurs occupations ne put énerver son courage. Le sage Ulysse eut bientôt ranimé dans son cœur l'amour de la gloire et sut lui faire préférer les fatigues de la guerre aux charmes de la volupté.

N'en doutons pas, Monsieur, les plus beaux siecles de notre monarchie, ceux d'Henri IV, et de Louis XIV, n'ont produit aucune vertu dont le germe soit étranger à des hommes capables de tout quitter pour voler au secours de leur roi. Je sens et je vois, comme vous, qu'une longue oisiveté, la facilité de parvenir sans efforts dans une cour trop souvent corrompue, et mille autres causes connues de tout le monde, ont pu amollir cette ardeur généreuse et ce

courage éclatant qui ont fait l'admiration de l'Europe. Mais ce beau feu peut briller encore. Entreprendre de le ranimer est nne tâche digne de vous.... Continuez avec le même courage à nous dire nos vérités. Point de quartier, point de ménagement. Le motif qui vous fait agir est trop louable. Un auteur célebre a dit que la vérité qui blâme est plus honorable que la vérité qui loue ; la louange ne sert qu'à corrompre ceux qui la goûtent, et les plus indignes en sont toujours les plus affamés. J'ose croire qu'il ne se trouvera parmi nous personne qui ne vous sache gré de vos nobles travaux, et s'il s'en trouvoit quelqu'un, il faudroit le plaindre et l'excuser.

Mais en même-tems que vous travaillerez à guider nos princes sur les traces d'Henri IV, n'oubliez pas d'inculquer à la noblesse que la vertu la plus essentielle à nos succès est une obéissance aveugle envers les mêmes princes. Quand ils seront bien persuadés que nous nous reposons entiérement sur eux des soins de notre gloire et de la leur, quand ils seront sûrs de commander absolument une troupe de héros, que ne deviendront-ils pas eux-mêmes ? Mais de quel droit attendrions-nous d'eux le sacrifice de leurs plaisirs, quand nous ne leur offrons pas même ceux qu'ils sont en droit d'exiger ?

Je n'ai pas la présomption de vouloir vous tracer un plan ; mais si la chûte d'une pomme fournit autrefois à Newton l'idée de son plus beau systême, permettez que je vous fasse part de quelques réflexions sur la manie des assemblées délibérantes, que, sans être payés pour cela, nous avons pourtant apportée de France. Nous avions souvent ri, un ami et moi, de certaines résolutions prises dans des assemblées tenues depuis peu à Coblentz ; et comme il vint, selon sa coutume, me tenir compagnie hier au soir, nous en rimes encore, et nous conclûmes assez brusquement que *toutes les assemblées sont bêtes*. Cette idée me revint, et il me sembla qu'on pouvoit la prouver par les faits au moins depuis le déluge.

La premiere fois que les hommes se réunirent, ce fut pour élever la tour de Babel, et si depuis ils n'ont jamais fait une aussi haute sottise, c'est qu'ils n'y étoient pas tous.... Ce n'est pas que l'homme de lui-même ne raisonne assez bien ; mais tout ce qu'il a jamais imaginé d'un peu raisonnable a été le fruit de la retraite et des réflexions de quelques solitaires... Rien d'aussi faux que ce proverbe : quatre yeux y voient mieux que deux : le même raisonnement prouveroit à ceux qui le soutiennent, qu'ils mar-

cheroient mieux à quatre pates. J'entre donc en matiere : des faits déposent en ma faveur.

Sans parler ici de l'histoire sacrée où l'on voit que Moïse avoit lui seul plus d'esprit que tout le peuple Juif, qui, en son absence, eut la bêtise d'adorer un veau parce qu'il étoit d'or; sans rappeller toutes les extravagancer où le même peuple se laissa entraîner toutes les fois qu'il ne fut pas guidé par ses chefs; sans, dis-je, porter nos regards vers cette nation célebre, à laquelle cependant il n'est rien arrivé que nous ne puissions recueillir pour notre instruction, nous avons assez dans l'histoire profane de quoi téablir la vérité de ce que j'avance.

Et d'abord, ce siege de Troie, à travers les contes amusans dont le bon Homere a embelli cette histoire, n'y reconnoît on pas celle d'une troupe de fous? parce que Ménélas n'avoit pas su plaire à sa femme, et qu'un joli homme l'avoit fait cocu, falloit-il exposer tant de braves capitaines à le devenir? On sait comment plusieurs s'en-trouverent, et si on ne dit rien des autres, l'histoire de notre tems peut nous faire conjecturer que les femmes d'alors n'étoient pas à l'épreuve d'une absence de dix ans.

L'histoire de la Grece paroît critique. A la vue de tant de belles choses exécutées par des

peuples délibérans, il semble que je doive trembler. Mais quoique le plus grand mérite en appartienne peut être aux historiens qui les ont rapportées, je veux cependant bien les metire toutes sur le compte des Athéniens, des Lacédémoniens, et de tous les peuples célebres. Ils n'en seront pas plus riches. Ils doivent tout à quelques grands hommes auxquels seuls a tenu leur gloire. Témoins les Thébains, qui, avant et après Epaminondas et Pélapidas, ne furent jamais que des sots. Témoins les Achéens qui n'urent d'existence que sous Aratus et Philopamen; et si les Lacédémoniens valurent quelque chose, ils ne l'ont dû qu'à Lycurgue qui fut encore obligé de les y forcer, et dont le génie vigoureux sut les enchainer eux et leur postérité. Il fut l'architecte de cet édifice tant vanté de leur sagesse et de leur gloire. Ceux qui vinrent après ne furent qne des manœuvres.

Mais c'est sur-tout à Athènes que parcît dans tout son jour, au milieu d'une gloire apparente, la folie de la multitude. . Ce peuple spirituel, éclairé des lumieres et des leçons de ses philosophes, n'eut jamais le sens-commun, pas même en matiere de politique dont on lui parloit tous les jours. Jamais il ne fit de lui même que des sottises. Quelques esprits supé-

rieurs surent le maîtriser et lui firent exécuter des choses immortelles ; mais la gloire en est due à ces grands hommes qui surent faire violence à leurs concitoyens. Thémistocle ne put sauver sa patrie qu'en faisant parler les oracles. Il falloit que la crainte les subjuguat ou la superstition, car ils n'avoient pas même l'esprit de se laisser conduire. Ils bannirent Aristide, Alcibiade, Thémistocle lui-même et tous ceux qui les avoient servis. Ils en firent mourir plusieurs en prison ; ils empoisonnerent Socrate, et il n'y a point de crimes ou de sottises qu'on ne puisse leur reprocher ; tandisque que ce qu'ils ont fait de ben appartient évidemment à un petit nombre de têtes qui ont eu de l'ascendant sur eux en différens tems. Leurs délibérations et leurs orateurs ont causé leur ruine. Elle commença dès-lors qu'il ne se trouva plus parmi eux de caractere capable de les dominer.

J'avoue que Rome dut quelque chose à son sénat, et que le peuple même paroît avoir eu sa part à la gloire publique. Mais, sans contredit, cette maîtresse du monde ne la fut jamais devénue si son fondateur ambitieux n'eut pas été forcé, pour l'agrandir, de réunir les vaincus à son peuple. Elle doit à cette

politique l'empire du monde, et si l'on ôte encore la part qu'ont eu à tant de succès, plusieurs grands généraux et le bonheur des circonstances, il restera bien peu de chose aux Romains, qui d'ailleurs se seroient mille fois détruits enx-mêmes, si les ennemis du dehors leur eussent donné moins d'occupation.

Dans l'histoire moderne on trouve peu d'événemens qui ayent été l'effet de délibérations. Quelques grands hommes ont brillé dans les siecles Barbares; mais aucnn des peuples qui l'établirent sur les ruines de l'empire Romain, n'a jamais eu qu'un éclat emprunté de ses chefs, et passager comme eux. Pas un n'a pu former de république, et cette forme d'état a par elle-même si peu de consistance que pendant plusieurs siecles d'agitations, il n'en restoit pas un exemple dans le monde connu.

Le petit nombre qui mérite aujourd'hui d'être compté, ne fait pas remonter bien haut son existence politique. Les Vénitiens se soutinrent long-tems, moins par leurs propres forces, que par le besoin qu'on avoit de leur commerce. Ils tomberent dès qu'on put s'en passer. La Pologne n'a acquis que par ses malheurs et sa foiblesse, le droit de faire parler d'elle. Les Suedois furent long-tems la terreur du

Nord ; mais ce fut sous les rois. Ils avoient perdu, en république, leur considération et toute leur puissance. Une femme l'a remarqué avant moi : l'on n'est pas à s'appercevoir qu'ils peuvent redevenir un peuple de héros depuis qu'ils en ont un à leur tête.

On vante cette république de marchands qui doit à l'habileté de ses premiers chefs de n'avoir pas été étouffée avant sa naissance et, dont l'existence précaire ne tient qu'à l'équilibre nécessaire en Europe. J'avoue qu'au premier abord leur sagesse m'étonne ; mais en suivant leur histoire, je vois qu'ils doivent, aussi bien que les autres, ce qu'ils ont de plus honorable, à quelques hommes de génie qui les ont dominés à diverses époques. Leur fameux Jean de Witt et plusieurs princes d'Orange les ont illustrés, ou même sauvés. Quand la nation s'est conduite elle-même, combien, de grandes fautes n'a-t-elle pas commises ? . . . Cependant comme je ne veux pas faire de ma proposition, une proposition générale, aux dépens de la vérité que j'aime sur toutes choses, j'avouerai qu'il peut être bon de se gouverner en république, pour des petits états marchands. Chez eux l'intérêt de l'état est le commerce C'est aussi celui de chaque particulier. Or,

comme chacun aime et connoît assez son intérêt particulier, chacun y aime aussi et y connoît l'intérêt de l'état.

Je ne dirai rien de l'Angleterre qui a payé de tant sang une influence raisonnable sur son gouvernement. Depuis long-tems elle a été assez heureuse pour avoir d'excellens ministres; et d'ailleurs le gouvernement peut y être sage, parce que le parlement y a bien le droit de s'opposer aux volontés du roi, mais non pas de lui dicter les siennes. J'observerai que leurs assemblées ont commis des horreurs toutes les fois qu'elles ont eu trop d'autorité. Leurs colonies du nord sont à peine établies, et sentent déjà le vice d'un gouvernement trop républicain.

Il est donc vrai, ce me semble, que la gloire de toutes les républiques appartient moins en propre à l'état qu'à quelques particuliers.

Il seroit facile, au contraire, de faire voir que ces états n'ont dû qu'à eux-mêmes leurs grands malheurs, leurs fautes les plus grossieres, et leurs injustices les plus criantes. Je voudrois avoir votre pinceau pour tracer dignement les folies, les crimes, et le délire insensé des assemblées d'Athènes et de Rome; pour faire regretter Cézar mourant quand il falloit

un maître au maître du monde; pour parler des troubles affreux de l'Angleterre innondée tant de fois du sang de ses peuples; de celui même de ses rois... idée funeste qui glace le mien dans mes veines.....

Mais pourquoi déplorer au loin les maux de l'humanité, tandis que notre malheureuse patrie gémit sous l'oppression de tant de tyrans, et qu'elle nous fait oublier les fureurs de la ligue par des malheurs plus grands qui l'ont affligée ou qui la menacent encore ? Tant qu'elle fut fidelle à ses rois, elle avoit perdu l'idée même des crimes qui la déchirent et la déshonorent.

Fatale sécurité d'un roi le plus dévoué qui fut jamais au bonheur de son peuple !.. Il a cru, ce monarque, en appellant autour de lui des citoyens choisis dans tous les rangs; Il a cru, dis-je, qu'ils ne pourroient oublier que c'étoit lui qui les rassembloit, et qu'ils n'abuseroient pas de sa confiance.... Mais à peine ont-ils eu quelque part à l'autorité, qu'ennemis implacables de tout ce qui s'opposoit à leur ambition, ils ont renversé le trône et l'autel pour s'établir sur leur ruines. Vous qui nous avez si fortemeni exprimé comment ces monstres ont cru remplacer à force de crimes les

talens qui leur manquoient ; vous nous avez appris à reconnoître dans cette incroyable révolution, l'ouvrage d'un scélérat fameux, sans lequel ils n'eussent jamais commis que des forfaits obscurs. Après la mort, il ne leur est pas même resté le génie du crime.

Bientôt, sans doute, nous verrons leurs desseins confondus, et il ne leur restera plus qu'une rage impuissante. Mais si nous voulons avoir quelque part à leur chûte et au bonheur de notre patrie, sachons suivre avec une aveugle confiance l'oriflame des Bourbons. Ne formons d'autres projets que de vaincre sous eux, et de leur être soumis. Que peut-il nous rester à craindre ou à prévoir d'important, qui n'ait déjà fixé l'attention de nos princes et du ministre consommé qui partage leurs travaux? Son génie et la justice de notre cause nous répondent du succès. Mais que d'obstacles imprévus peuvent le retarder, si personne ne cherche à les détruire dans leur principe? Je me souviens de votre premier réveil, mais alors nous étions encore plongés dans un sommeil létargique, qui nous empêchoit de profiter de votre vigilance : à présent que nous commençons à ouvrir les yeux, il nous faut un vedette dont l'œil inquiet

et perçant découvre au loin nos dangers et dont la voix sonore soit digne de nous avertir. D'Assas peut encore sauver la France.... à la vue d'un si noble emploi tout mon sang bouillonne, et mon impuissance me désespere... Ah! si le courage donnoit les talens, et si l'on écrivoit avec un sabre.... mais vous, Monsieur, à qui la nature à tout accordé; profitez-en.

Ne trouvez pas mauvais que je garde l'anonime ce n'est point par politique mais bien par vanité.

Je m'apperçois que dans l'énumération que j'ai, faite j'ai oublié la Suisse; mais c'est égal... son exemple ne prouve rien.... je ne la connois presque point, mais sa position est telle qu'elle n'a rien à craindre.... et son gouvernement et sa politique, sont, dit-on, si simples que le bon sens le moins raffiné suffit pour la conduire sans accident.... à quoi lui seroit bon un génie ?

Je n'ai pas voulu parler non plus des assemblées de Francs-Maçons, ni des académies, deux sujets qui fournissent trop de matiere pour une lettre.

J'aurois pu dire aussi que si l'assemblée régnante est encore au dessous de la précédente,

c'est que le choix de chaque député étant le résultat d'une infinité de délibérations, et par cela même plus sot, il résulte de l'assemblage de toutes les sottises particulieres la plus grande sottise générale possible.

Je viens de relire ma lettre, et je me suis demandé : qu'est-ce que tout cela prouve ? mais.... vous y verrez au moins un témoignage de mes sentimens.

Certainement je sais gré au modeste anonyme, des caresses qu'il me prodigue ; mais on sent bien que je ne peux plus accepter, sans de séveres restrictions, la plus grande partie de ses éloges. Au reste, il paroît que ses camarades ne sont pas, tous, complices de son engouement : car j'apprends que deux ou trois étourneaux de Coblentz se sont abandonnés à de singulieres conjectures sur les motifs de ma conduite. De pareils absurdités ne sont pas dangereuses, et j'ai d'ailleurs l'orgueil de penser que mon dédain suffit pour neutraliser le venin de la calomnie.

Ils seront bien humbles, ces petits étourdis, quand il me plaira d'en dire davantage !

AVIS AU PUBIC.

Je donnerai sous peu de jours un N°. de trois feuilles qui fera solde de compte avec mes souscripteurs de France. Il en est beaucoup, sans doute, qui n'ont reçu qu'une partie de la livraison, et c'est leur faute, puisqu'on n'a cessé d'indiquer par la voie des journaux les plus répandus, l'adresse à laquelle on pouvoit réclamer le mien. On les invite de nouveau à correspondre à ce sujet avec M. RAINVILLE, imprimeur, rue de Seine Faub. St.-Ger. pet. hôtel Mirabeau, N°. 1406. Je conçois qu'il leur eût été plus agréable de recevoir chaque exemplaire au fur et à mesure de la publication; ces sortes de fruits ne sont gueres bons que dans leur primeur. On a pu désirer aussi plus de célérité, ou du-moins de la périodicité, dans les livraisons; mais étoit-il donc en mon pouvoir de satisfaire leur impatience, ou même d'avoir égard à leurs vœux les plus justes? Hélas! la manie d'auteur m'a coûté cher dans plus d'un sens. Qu'on me cite un journaliste qui ait reçu les honneurs d'une persécution aussi opiniâtre? Aujourd'hui même c'est de mémoire que mon imprimeur fait ses expéditions, car je n'ai pas encore recouvré mes registres. Aussi-tôt que j'aurai débrouillé le cahos du gaspillage de mes affaires domestiques, j'imprimerai, pour ma satisfaction autant que par un sentiment de devoir public, la liste de toutes les personnes qui ont jugé à propos d'ajouter au prix de leur abonnement 1. l. 4 s. pour la destination énoncée au prospectus. Mon compte sera facile à rendre, car, il s'en faut d'environ cent louis que je sois rempli de mes déboursés relatifs à cette petite spéculation de charité.

Si j'avois l'égoïsme de consulter mes répugnances personnelles, je renoncerois à un genre d'occupation qui m'a attiré tant de peines et de dangers, et que j'ai assez prouvé n'avoir pas entrepris par un esprit de lucre; mais des considérations respectables pour quiconque est ambitieux de payer son contingent d'utilité à la chose publique me déterminent à rentrer dans la carriere, et dès ce moment, la souscription est ouverte chez M. Rainville.

Le prix du nouvel abonnement est encore de 24 l. avec cette différence énorme à mon désavantage, que je laisse la faculté de le payer en assignats tant qu'ils auront cours.

La livraison totale sera de 48 feuilles, c'est-à-dire, 734 pages in-83, qui seront distribuées en 24 cahiers qui paroîtront consécutivement tous les jeudis de chaque semaine. Les égards tardifs dont on se pique aujourd'hui pour la liberté de la presse, et la ferme résolution où je suis de ne pas ré-émigrer, m'otaurisent à contracter avec le public l'engagement de la plus exacte ponctualité sur l'émission périodique de mes feuilles.

Je prendrai la liberté de gatifier du nouveau journal ceux de mes souscripteurs qui n'ont pas encore acquitté le premier abonnement, parce qu'il m'est impossible de ne pas supposer qu'une négligence si prolongée tient à des malheurs de circonstances auxquels je me ferai toujours un devoir de compatir.

Dans l'état précaire où la France est réduite, il est évident qu'elle n'aura qu'une influence secondaire sur sa destinée, et que son sort sera pesé dans la balance du système général; de maniere que, c'est dans la marche des autres puissances, qu'il faudra chercher le

thermometre de sa situation ; c'est pourquoi je consacrerai une grande partie de mon journal au développement de la politique extérieure, et j'ose croire que personne n'est plus à portée que moi de donner sur tous les points importans, des nouvelles sûres et des détails pernitens.

On se plaint assez généralement que mes derniers Nos. sont *graves, morose, et humoristes* : c'est-à-dire, qu'il ne faut à la masse des lecteurs, que des sarcasmes et des turlupinades. Pour moi, j'avoue que je saurois pas mettre en vaudevilles le désastre de Lisbonne, ni chanter sur un flageolet la culbute de la Calabre. Il n'étoit pas très-difficile d'écrire en vers burlesques la guerre de la fronde ; mais il me semble que ceci devient un peu plus serieux ; au reste, pour contenter tous les goûts, je réserverai dans chaque cahier un petit coin à la Jacobinaille.

On souscrit chez tous les libraires du royaume et dans tous les bureaux de poste; mais, c'est à Paris, chez M. RAINVILLE, qu'est établi le centre de correspondance.

On trouvera chez lui des collections completes du journal dont le N°. prochain fera la clôture. En punition de ses torts d'inexactitude, de ses fautes typographiques, et de ses attentats contre le bon sens, je l'ai condamné à fournir au public les 14 cahiers pour la somme de 12 liv., et qui pis est, 12 liv. payables en assignats : les amateurs de province payeront 3 liv. de plus pour les recevoir francs de port. Ceux qui desireroient les avoir reliés, avec quelques autres cahiers qui n'y sont pas étrangers, pourront s'entendre avec lui sur cet article. Il n'en exigera que ses déboursés. Il est d'autant plus indispensable d'affranchir les lettres, ainsi

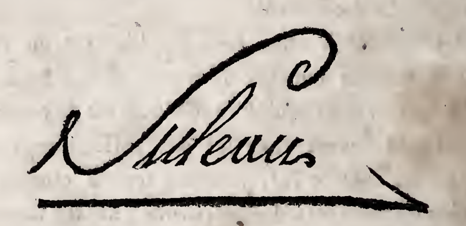
que les envois d'argent ou d'assignats, que la déduction énorme à laquelle il se résigne le prive de tout bénéfice. En livrant la collection au prix de 12 liv., il fait, dans toute la force du terme, un sacrifice expiatoire.

La société typographique de Neuwied continuera de fournir toute l'Allemagne.

Et M. QUOILIN, [*régisseur des journaux, au bureau de la poste de Bruxelles*] *les Pays-Bas et la Hollande.*

Tous ceux qui auroient la fantaisie de prendre part à la nouvelle souscription, sont priés d'en informer M. RAINVILLE *sans aucun délai, afin qu'il ait le tems d'imprimer leurs adresses.*

N. B. Il n'est pas inutile d'annoncer que le nouveau journal ne se vendra point en détail : il ne paroîtra que pour les abonnés. Ainsi soit-il.



N°. XII.

JOURNAL

DE

M. SULEAU

Le monde, à mon avis, est comme un grand théâtre,
Ou chacun en public, l'un par l'autre abusé,
Souvent à ce qu'il est, joue un rôle opposé.

Avis de l'Imprimeur.

A PARIS,

Au Bureau d'abonnement, rue de Seine, Faub. St.-Germ.
petit hôtel Mirabeau.

1792.

JOURNAL
DE M. SULEAU.

Et plus en criminel, ils pensent m'ériger ,
Plus, croissant en vertu, je songe à me venger.
BOIL......

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES,

Aussi fastidieuses que nécessaires.

C'EST une honteuse foiblesse, que de s'affecter de la censure du public, qui est toujours téméraire, et souvent absurde, dans ses jugemens: aussi m'étois-je promis de n'opposer qu'une indifférence stoïque aux préventions de cette multitude d'Aristarques superficiels et sans principes, qui s'évertuent étourdiment à attaquer ma conduite par le seul côté qui pourroit fournir aux gens sensés la matiere d'un éloge. Sans doute il seroit sage de ne combattre qu'avec les armes du dédain, des reproches si inconsidérés, et d'attendre patiemment

du tems, et du développement de nos circonstances, l'apologie de ma rétractation : à cet égard, je suis assuré que les événemens me justifieront, sur-tout aux yeux de ces détracteurs frivoles et désœuvrés qui me blâment bien moins par sentiment, que par préjugé et par passion ; mais je ne puis me défendre de la pétulance d'anticiper sur cette absolution par quelques observations plausibles, qui serviront du moins à rendre plus circonspects, tous ceux qui aiment à raisonner leurs affections.

Si j'avais le courage de faire la récapitulation des mille et une diatribes qu'on a pris la peine de m'écrire, le lecteur seroit tenté de croire que mes accusateurs se sont donné le mot pour se contredire dans leurs imputations, et pour se réfuter à l'envi par l'opposition de leurs conjectures.

J'ai sous les yeux le recueil de mes griefs (la plupart anonymes) ; je vois beaucoup d'invectives qu'on s'est efforcé de rendre bien virulentes, mais je cher-

che encore un reproche qui ne soit point ridiculement motivé : je n'apperçois pas même une allégation spécieuse. De tous ces censeurs, il n'en est pas un qui ne me condamne avec la derniere sévérité ; mais, en général, sur des prétextes futiles, et la plupart, par des raisonnemens qui s'entre-détruisent. Tous ces épilogueurs qui me blâment si impitoyablement, ne sont d'accord que sur cette étrange assertion : *qu'un homme d'honneur qui est jaloux de l'estime publique, ne change jamais de parti, vint-il à reconnoître qu'il a fait un mauvais choix.* . . . Voilà le refrein de toutes leurs semonces.

Eh bien ! je ne vois dans cette morale, qu'un sophisme hardi qui ne séduira que les sots, et ne peut être accrédité que par les frippons. Qu'on me permette de croire qu'un homme qui se respecte, ne sait pas résister à sa conviction, et que, par conséquent, il n'a jamais d'autre parti que celui de sa conscience ? d'où il suit que le courage ne consiste pas à

s'opiniâtrer de mauvaise foi dans ses erreurs : je dis plus ; il n'y a que lâcheté à sacrifier son sens intime à des scrupules de respect humain. Si ce principe d'éternelle vérité avoit besoin d'être corroboré par des autorités, je m'appuierois du sentiment d'un écrivain philosophe qui se connoissoit en véritable gloire ; -- *je ne pense pas qu'il y ait tant de gloire à soutenir un parti avec toute la fermeté possible, qu'il y en a à le quitter quand la verité nous est connue.* -- La question se réduit donc à savoir si le parti que j'abandonne est plus juste et plus honorable que celui que j'embrasse ; et encore est-il évident que, dans cette supposition, je serois plus malheureux que coupable, plus à plaindre qu'à blâmer. Ce n'est donc point ma moralité, que j'ai à défendre, mais tout au plus mon discernement. A cet égard, si mon jugement est en défaut, je partage l'erreur des hommes les plus instruits, et généralement les plus estimables, je ne dis pas du royaume, mais de l'Europe savante

et politique ; or, il est excusable de s'égarer sur les pas d'une si bonne compagnie.

Mais je ne veux pas même laisser à mes pédagogues le frêle avantage de triompher de ma pénétration ; et là-dessus, voici mon dilemme : ou l'on me suppose quelque foi à la contre-révolution, ou l'on est persuadé que je ne crois plus à la possibilité de ce dénouement ; dans le premier cas, il faut, bon-gré, mal-gré, admirer ma générosité ; car c'est une résolution bien consciencieuse que celle d'abandonner, à la veille de son triomphe, un parti qu'on avoit épousé alors qu'il étoit dans l'oppression, et dont on a fidèlement partagé toutes les persécutions ; ici, la critique de ma prudence seroit un bel éloge de mon désintéressement : dans le second cas, que serois-je autre chose qu'un fou punissable, si je m'obstinois à entraver, autant qu'il dépend de mes foibles moyens, le rétablissement de l'ordre public, plutôt que de renoncer à la coupable glo-

riole d'avoir constamment préconisé une chance de gouvernement que je croirois à la fin reléguée dans la sphere des idées chimériques?

J'accorderois que je persiste à penser que le bonheur de la France est attaché à la contre-révolution, que cet aveu n'affoibliroit pas ma justification: il n'y a d'utile en politique, que ce qui est praticable; il n'y a qu'un phrénétique qui s'acharne à poursuivre ce qu'il juge impossible d'obtenir: donc il suffit que ma raison désespere de l'accomplissement de mes premiers vœux, pour qu'il me soit permis de changer de systême: le premier devoir de la sagesse, c'est la résignation à la nécessité: or je déclare que dans mon opinion actuelle, cette contre-révolution que j'ai tant invoquée n'est plus qu'un rêve qu'aucune puissance humaine ne sauroit réaliser: dès-lors soit que je la regrette, soit que j'aie cessé de la desirer, ma conduite n'est que conséquente, et peut-être louable.

Maintenant je vais faire une pro-

fession de franchise parfaitement gratuite, aulieu d'affirmer que je n'ai plus le bonheur d'espérer la contre-révolution, je dirai que j'ai la consolation de ne pas la craindre. là-dessus, on ne manquera pas de me faire un crime de la versatilité de mes idées. Je m'attends bien que les malveillans qui veulent à toute force me trouver en défaut, prendront avantage de ma candeur, pour m'accuser d'être au moins volage dans mes opinions : d'abord, je pourrois observer qu'il est bien permis à un médecin de varier ses ordonnances suivant les indications des symptômes, et que tel remede violent qui à certaine époque de la maladie n'eût été que salutaire, ne seroit souvent dans une autre période, vû les progrès du mal, qu'un caustique inflammatoire et inutilement meurtrier; or ce n'est pas ma faute si l'on a perdu l'à-propos d'appliquer mes cantharides : mais cette discussion me meneroit à des questions trop délicates que je ne veux pas aborder: c'est un tort irrémissible que d'avoir toujours raison,

et j'aime mieux passer humblement condamnation sur l'inconstance de mes goûts, que d'irriter la malignité par l'orgueilleuse prétention d'être en tous points irréprochable.

Je dirai donc ingénument, que si j'ai été violemment épris des charmes de la contre-révolution, cette fiere déesse a perdu tout son mérite, ou moi, je suis un adorateur fantasque, car je transporte mon culte et mon encens à une autre idole. Il y a des joujous pour tous les âges: c'est d'une chambre des communes, que je raffole aujourd'hui, et, en attendant que je me passionne pour quelqu'autre hochet, il seroit barbare de m'envier l'innocent plaisir de parer ma nouvelle poupée:

Le tems qui change tout, change aussi nos humeurs,
Chaque âge à ses plaisirs, son esprit, et ses mœurs.

Je serois en quelque sorte honteux de me défendre avec plus de gravité:

quand on est attaqué avec autant d'étourderie que d'injustice, il n'est pas généreux de se prévaloir de tous ses avantages.

Je ne me permettrai plus qu'une réflexion: plusieurs écrivains dont j'estime les intentions, et dont je considere les talens, ont manifesté obligeamment des regrets de ce que j'avois terni accidentellement *la pureté de mon royalisme*; voilà un étrange abus d'expressions! je les invite de toutes mes forces à nous donner une définition exacte de ce mot, dont il est à remarquer que tous les partis cherchent à se faire un égide; ensuite moi, j'entrerai sérieusement en lice avec eux, et je m'engage à démontrer que les usurpateurs de ce *palladium* sont précisément ceux qui se l'approprient avec plus d'audace. J'attends cette définition, et, *quidquid dixerint, argumentabor.*

J'ai peine à quitter ce sujet sans avoir relevé l'erreur de ceux qui prétendent que j'aurois été plus conséquent, et en quelque sorte, fidèle à mon caractere,

si je n'avois abandonné mon poste que pour m'élancer à l'extrêmité opposée ; ces gens-là ne me permettent de me mouvoir qu'à condition que je leur ferai des enjambées de géant. Mais, d'abord , je ne sais pas trop pourquoi l'on s'est plu à se faire de moi l'idée d'un original sans frein qui ne devoit marcher que par antithèses : au reste je passe légerement sur ce prétexte, car , au fond , la singularité ne me déplait point; je ne veux contester que le motif du reproche : or sont-ils bien sûrs de n'être pas dupes des apparences? ne seroient-ils pas les jouets d'une illusion d'optique, ceux qui m'accusent d'avoir manqué de vigueur dans mon élans ? seroit-ce donc un paradoxe, que de leur représenter que de Coblentz aux jacobins, il n'y a qu'un pas ? tout cela se touche ; l'anarchie et la contre-révolution se donnent la main ; aulieu qu'il faut les bottes du petit Poucet pour franchir la distance de Coblentz aux Feuillans: ceci ne sera pas clair pour tout le monde ; mais.....

Le secret d'ennuyer, c'est celui de tout dire.

ADRESSE

Présentée au roi par une société de Français (à qui il reste probablement quelque chose à perdre.)

SIRE,

Depuis le jour où votre majesté a conçu le généreux dessein de rendre tous ses sujets, libres et heureux, nous n'avons éprouvé qu'oppression et désastres. Vous avez daigné nous consulter sur les moyens de remédier à des maux très-supportables, et, graces à notre impiété filiale, tous les efforts de votre sollicitude paternelle n'ont abouti qu'à consommer notre ruine. Nous ne venons pas aggraver vos peines par la peinture de nos malheurs : vous expiez l'excès de votre bonté, et nous subissons le châtiment de notre ingratitude. Pere trop indulgent, vous nous avez perdus par une condescendance imprudente : enfans dénaturés, nous avons porté la mort dans votre cœur par la plus exécrable rébellion. Vous avez commis des fautes ; nous y avons répondu par des crimes : vous n'êtes donc condamné qu'à des regrets, quand nous sommes bourrelés de remords. cependant vous êtes accablé tout à la

fois et du poids de votre douleur, et du fardeau de nos calamités; et cette communauté de souffrances semble inculper la justice distributive de la providence. Mais peut-être n'est-il que juste que votre sensibilité partage toutes nos infortunes puisque vous avez à vous reprocher ce fatal péché originel qui nous a exposés à la tentation de devenir coupables: à quoi on pourroit ajouter que vous avez presque autorisé nos déréglémens, quand vous n'avez pas eu le courage de les réprimer, et que vous vous étes en quelque sorte rendu complice de tous nos forfaits, quand, au lieu de les punir avec une rigoureuse fermeté, vous n'avez sçu y opposer qu'une patience démésurée, qui n'étoit qu'un encouragement à nous armer de vos bienfaits. C'est alors qu'une vengeance exemplaire n'eût été qu'un acte de miséricorde!

Quoi quil en soit, ce n'est pas pour discuter si les torts de votre longanimité compensent les attentats de notre audace, que nous venons nous jetter aujourd'hui à vos pieds : nous ne voulons que supplier votre majesté de ne plus s'occuper de nos crimes, que pour en procurer le remede. Nous avons bien pu nous suffire pour être les artisans de nos maux, mais il est impossible que nous n'y succombions si vous

n'avez la générosité de nous prêter votre secours pour les réparer.

Tant que nous avons espéré que ceux de nos freres qui s'étoienr dérobés à l'esclavage, viendroient briser nos fers, nous avons porté le joug avec grace et résignation: maintenant que nous sommes convaincus qu'il n'y a point de Messie à Coblentz, nous cherchons ailleurs de l'assistance.

» D'invoquer nos voisins, nous serions de grands fous.
» Il ne les faut jamais engager dans nos guerres.,
» Ni les faire entrer sur nos terres.
. . . .
» Le pis, c'est qu'on mettroit en piteux équipage
» Le pauvre potager. . . . .
. . . .
. . . .
» Et les chiens et les gens
» Feroient plus de dégât en une heure de tems,
» Que n'en auroient fait en cent ans
» Tous les lievres de la province.
. . . .
. . . .
» Nous voulons donc vuider nos débats entre nous.

Sire, c'est à vous qu'il appartient d'être notre arbitre: nous allons vous indiquer le véritable moyen de nous protéger.

Confondant le délire toujours funeste de

l'indépendance avec l'heureuse yvresse de la liberté, nous nous sommes imposé, dans le premier accès de cette coupable effervescence, des loix folles, injustes et inexécutables : hélas ! que ne pouvons-nous renverser tout-à-coup ce monstrueux édifice qui seroit encore le monument de notre honte quand il ne seroit pas l'arsenal de tous nos malheurs ? mais le courroux du ciel a voulu que tous ces misérables que nous avons sortis de la fange pour servir d'instrumens à nos projets de vengeance et d'ambition, se soient placés sur nos têtes en même-tems que nous les enhardissions à s'élever au-dessus de vous ; et peut-être seroit-il dangereux d'employer aujourd'hui la violence pour secouer leur horrible domination ; car parmi ces forcenés il en est beaucoup qui extravaguent de bien bonne foi, et qui se croiroient sincerement martyrs de la justice et de la raison, en se sacrifiant pour maintenir cette œuvre de vertige et de fureur qu'on est convenu d'intituler LA CONSTITUTION.

Eh bien, sire, essayez fortement de la faire exécuter, cette constitution qu'ils réclament avec tant d'ardeur, et bientôt elle n'aura plus de partisans. Ceux qui ont la simplicité de la convoiter ne tarderont pas à en être rassasiés :

quant à ses adorateurs hypocrites ; qui ne la prônent avec tant de charlatanerie que dans la vue de perpétuer l'anarchie, ils seront tous pendus aussi-tôt qu'on les livrera à leurs propres oracles ; et en effet, on peut assurer sans exagération, qu'un jacobin qui, aux termes de la constitution, n'auroit encore encouru que la peine des galères ! pourroit passer pour un prodige d'innocence. Ce seroit donc un expédient merveilleux pour exterminer cette abominable engeance, que de mettre leurs lois en vigueur. Sire, renfermez-vous dans la constitution ; c'est remplir le premier des devoirs qu'elle vous impose, que de défendre les droits qu'elle vous accorde : soyez inflexible dans l'applicatiou des lois dont l'exécution vous appartient, alors l'on aura encore une fois la consolation de remarquer que la premiere victime dévorée par le taureau d'airain, c'est l'auteur de cette horrible invention ; et tous les phalaris qui ont fait forger le monstre périront successivement dans ses flancs, par le jugement des gens de bien d'Agrigente, qu'il étoit destiné à dévorer.

RÉPONSE DU ROI.

Il n'est que trop vrai, Messieurs, que ma bonté a été bien funeste à mon peuple. En relâchant

les rênes du gouvernement dans la vue de le rétablir sur de meilleures bases, j'ai paru inviter mes sujets à rompre le frein de l'obéissance. Fort de la générosité de mes intentions, je n'ai pas prévu que les ingrats alloient se porter aux derniers attentats contre mon autorité, comme pour me punir d'avoir voulu alléger leurs chaînes. Par une indulgence poussée jusqu'à la foiblesse, j'ai favorisé les progrès de la révolte, qu'une juste sévérité auroit étouffée dès sa naissance. L'impunité de la révolte a amené rapidement toutes les horreurs de l'anarchie; mais alors aucune puissance humaine n'étoit plus capable d'arrêter le torrent des abominations qui ont déshonoré le nom Français.

Ainsi, un excès de confiance dont on a fait un si cruel abus, et une aveugle compasion envers les coupables, voilà mes crimes : cherchez au fond de vos cœurs si en m'accusant je vous ai justifié : le malheur et le désespoir, voilà notre sort commun.

J'accueillerai toujours avec sensibilité les moyens de salut public qui me seront offerts par la partie saine de mes sujets. Ceux qui me rapportent leur fidélité trouveront toujours mon cœur ouvert à l'hommage de leur repentir : et je dois une confiance sans bornes à tous ceux

qui ont le mérite d'avoir résisté à la contagion; mais, hélas! je crains bien que toutes les combinaisons de la prudence ne soient plus qu'un vain et dangereux palliatif contre une peste qui a carié tous les élémens de la sociabilité. Quand le mal est de nature à ne céder qu'aux secours tardifs de la nécessité, les plus sages conseils ne valent pas le régime de la patience.

Vous m'invitez à ne chercher que dans la constitution le remede à tous nos maux : mais comment puis-je découvrir si la constitution a la propriété de la lance d'Achille, quand tous les instrumens qui me sont confiés pour l'essayer se brisent dans mes mains, ou même se dirigent contre moi? Donnez-moi donc des leviers et un point d'appui; ce n'est qu'à cette condition, qu'Archimede promettoit de faire mouvoir le monde.

Cependant ce n'est plus aujourd'hui le combat de la jalousie contre l'orgueil, où vingt-quatre millions d'hommes devoient nécessairement écraser par leur masse, une poignée d'individus isolés : c'est la cohorte des brigands qui se sont ligués pour paraliser l'action de toutes les lois, parce que les lois sont la sauve-garde des propriétés, que ces misérables se sont

promis d'envahir. La coalition de tous les propriétaires mettroit fin à tous ces désordres ; mais tant qu'ils aimeront mieux se déchirer pour des dissentimens d'opinion, que de se réunir pour repousser le danger commun, où est la puissance qui soit capable de prévenir la catastrophe d'une dissolution générale ?

Je pense bien, comme les monarchiens, que, pour attaquer le mal dans sa racine, il faudroit recomposer tous les pouvoirs nouvellement constitués, car c'est moins encore à leur foiblesse intrinseque, qu'au vice de leur organisation, qu'on doit imputer leur nullité. Mais cette résolution vigoureuse présente aussi de terribles inconvéniens. « Permettez-moi de » vous dire, honnête M. Malouet, qu'en fait » de gouvernement, les affaires doivent se con- » duire selon les conjonctures, et dépendre » du tems et des besoins de l'état.

» Ceux qui poursuivent avec tant » d'ardeur l'abdication des magistrats consti- » tutionnels, et la création de nouvelles au- » torités, ont-ils parole des Autrichiens, » des Prussiens, des Russes, des Suédois, » des Espagnols, . . . qu'ils suspendront » le progrès de leurs armemens, jusqu'à ce » que nous ayons changé pour la derniere

» fois la forme de notre gouvernement ? Vous
» savez tout le tems qu'exigent nos élections :
» avant que les nouveaux magistrats soient
» nommés, et qu'ils aient pris le gouvernement de l'état, et fait toutes les dispositions nécessaires pour s'opposer aux ennemis du dehors, qui peut vous répondre
» que nous ne verrons pas les étrangers aux
» portes de Paris, et en état d'en former le
» siége ? Dirons-nous ridiculement aux Savoyards, aux Espagnols, aux fiers enfans
» du Nord, et à tous les peuples de la germanie ; suspendez, messieurs, l'effort de
» vos armes, laissez-nous en paix terminer
» nos divisions domestiques, la France n'est
» point encore d'accord sur la forme du
» gouvernement ; mais, si une fois l'harmonie
» se rétablit parmi nous, si de nouveaux
» magistrats trouvent le secret de se faire
» respecter et obéir, si nous parvenons à
» ramener la subordination dans nos troupes de
» ligne, et à introduire un peu de discipline
» parmi nos gardes nationales, pour lors sortez promptement de notre territoire, prenez
» des branches de verveine, et revenez nous
» demander humblement la paix, si vous ne
» voulez éprouver la fureur de nos légions,

» que nous allons completter, et la vengeance » de nos braves volontaires, qui ont juré de » vous exterminer.

» De pareils discours seroient le comble » de l'impertinence ou du délire ; cependant » ce sont les suites naturelles de l'avis » de ceux qui veulent procéder à la » restauration par le renversement subit de » la constitution. Le mien est, que par de » sages mesures et des tempéramens équita- » bles, on écarte d'abord les ennemis, de nos » frontieres, et après être assurés du dehors, » nous donnerons toute notre attention aux » affaires du dedans. Alors, que le peuple » révoque par son autorité celle des tyrans » qu'il s'est donnés, s'ils ne veulent pas s'en » dépouiller de bonne grace ? Qu'il leur fasse » rendre compte de leur administration ? » Qu'il élise de nouveaux magistrats en leur » place, et que la France reprenne la cons- » titution de Charlemagne, qui, (n'en dé- » plaise aux fougueux partisans de la contre- » révolution,) étoit au fond très-monarchien.

Vous voyez, messieurs, que je connois aussi bien que vous, les dangers d'un chan- gement brusque et précipité. Je suis con- vaincu de la nécessité de voguer sur le ponton

de la constitution, tant que la violence de la tempête ne permettra pas de rajuster les voiles pour une manœuvre plus hardie. Mais cette derniere ressource, elle va nous échapper, si aulieu de perdre des momens précieux en vaines disputes sur les causes de notre détresse, vous ne vous ralliez autour de moi pour repousser par un effort commun, les pirates de l'équipage, qui, après avoir démâté le vaisseau de l'état, et pillé tout ses agrets, menacent encore de briser la chaloupe, dans l'espérance de s'approprier les dépouilles du naufrage.

Il n'est plus, le temporiseur systêmatique! l'empereur *Fabius* est mort; et s'il l'a fait à dessein, il faut convenir qu'il s'est cruellement vengé des jacobins, car cet expédient décisif leur sera bien autrement fatal que toute la rhétorique de ses *factum*. Ce qui autoriseroit à croire qu'il est entré de l'intention et du courroux dans cette résolution, c'est la précipitation extraordinaire avec laquelle cela s'est exécuté. On ne remarque pas assez que Léopold a trépassé avec une pétulance qui n'étoit pas dans son caractere: on peut dire que c'est

le seul impromptu que de sa vie il ait fait ; or, cette vivacité d'expédition ne ressemble pas mal à une fougue de dépit, à l'impétuosité d'un grand ressentiment. Quoiqu'il en soit de cette conjecture, toujours est-il incontestable, comme nous le verrons tout-à-l'heure, que l'empereur, en prenant ce parti brusque et violent, entraîne dans sa tombe des adversaires qui le plaidoient avec quelque avantage, et de cette maniere, termine but à but un procès qui lui donnoit bien du souci.

Mais si la France entiere avoit été tuée dans sa personne, (supposition qui n'est rien moins qu'invraisemblable,) combien ne devons-nous pas pleurer la perte d'un potentat qui nous soutenoit si énergiquement de sa plume ! en mon particulier, je ne saurois trop gémir sur un événement imprévu qui culbute toutes mes combinaisons, et renverse en un instant toutes les bases de l'édifice que je prenois tant de plaisir à charpenter. Il faut bien interrompre l'échafaudage de mes deux chambres, et, laissant de côté tous mes matériaux, chercher quel doit être le résultat d'une catastrophe qui a brouillé tous les plans. En donnant une nouvelle face aux affaires, la mort de l'empereur change la direction des conjectures ; mais sur quels fon-

démens irai-je asseoir mes pronostics, quand le ciseau qui a tranché ses jours a coupé le fil de ma politique Je vais pourtant essayer de tirer sur nouveaux frais notre horoscope. J'ai déjà quelques points assurés, et je suppléerai par le concours des probabilités à toutes les indications qui ne seroient pas de nature à atteindre au dégré de l'évidence. Sans doute ma prévoyance se trouvera en défaut sur plusieurs particularités : il y a dans toutes les grandes opérations une multitude d'incidens secondaires qui ne sont soumis qu'aux caprices de la fortune ; c'est pourquoi un politique habile réserve toujours dans ses calculs un article en blanc pour les chances du hasard. Je n'oserois donc assurer que quelques circonstances bizares ne se plairont pas à déjouer ma perspicacité, parce que le discernement ne peut garantir que ce que la prudence peut maîtriser ; mais je suis certain de ne pas me tromper sur les grands résultats.

Je dois d'abord embrasser d'un coup-d'œil le systême que l'empereur avoit définitivement adopté ; on verra quel étoit, la veille de sa mort, le thermometre de nos craintes et de nos espérances ; et de là, j'arriverai par un enchaînement de corollaires, au tableau de notre

situation actuelle ; et de tout cela, il ne sera que trop aisé de conclure que, si jusqu'à présent nos ressources balançoient nos dangers, cet équilibre consolant ne subsiste plus.

Soit que l'on considere Léopold, de flegmatique mémoire, comme chef de toutes les peuplades teutoniques, soit qu'on le considere comme prince d'un puissant empire héréditaire, soit qu'on ne le considere que comme un souverain notre allié, sous ces trois rapports, il a fait une grande faute en favorisant par son inertie, les progrès de notre désorganisation, qu'il lui étoit si facile de prévenir par une simple clause à la convention de Recheinbach. Il n'est pas de mon sujet d'examiner si c'étoit une bonne spéculation que d'acheter par la restitution de Belgrade, qui fut accompagnée de beaucoup d'autres sacrifices, la simple permission de reconquérir ses provinces des Pays-Bas, et de pacifier quelques émeutes dans le canton de Liege ; mais j'observerai que, si l'empereur dont l'humeur pacifique capituloit alors avec l'orgueil de la nation britanique et la jalousie du cabinet de Berlin, eut exigé que pour prix de sa condescendance on stipulât un concert de mesures directes et vigoureuses pour secourir la France, la Prusse, qui n'avoit aucun intérêt

de protéger notre dissolution, eut accueilli sans répugnance cette condition, et l'Angleterre, réduite à dissimuler ses desseins ambitieux, auroit dévoré ses regrets en silence. A cette époque, l'insurrection Française n'avoit pas encore jetté des racines assez profondes pour qu'on ne pût l'extirper de haute lute en secondant les partisans de l'autorité royale, contre les entreprises des factieux qui n'attaquoient encore les formes monarchiques, que de profil, d'une maniere détournée, et n'osoient sapper les bases du gouvernement, que par des tâtonnemens indirects, et des conspirations souterraines.

Ceux qui pardonneront à Léopold d'avoir négligé cette importante précaution, ne peuvent gueres se dispenser d'excuser la conduite mole, ambigue et tergiversatoire, qu'il a tenue depuis.

Ici il faut se reporter à l'explosion de nos troubles, et suivre, s'il est possible, la progression accélérée de la révolte.

Minée sans relâche par des légions de reptiles dévorans, la carcasse de l'ancien gouvernement étoit rapidement tombée en pourriture, et alors il eut été inutilement pénible de recrépir un édifice vermoulu qui étoit devenu le repaire de tous les insectes destructeurs, et la proie de

leur voracité. Il n'étoit plus question de réparer ce colosse qui demandoit une véritable reconstruction. On auroit conservé la machine politique en l'étayant à propos contre les premieres secousses; mais du moment que tous ses ressorts furent brisés, l'on ne pouvoit plus la rétablir qu'en revivifiant tous ses débris.

Cette grande opération nécessitoit le concours simultané de plusieurs volontés. L'empereur ne pouvoit y procéder qu'avec une extrême circonspection. En s'embarquant témérairement dans cette entreprise sans la participation de certaines puissances, il avoit à craindre qu'un rival inquiet et jaloux ne profitât de son imprudence pour lui susciter des embarras jusques dans ses propres foyers. Il a donc fallu se concerter avec plusieurs cabinets, et ces sortes de négociations entraînent inévitablement des longueurs, parce qu'elles se compliquent par la diversité des intérêts respectifs.

Enfin les difficultés s'applanissent, et le système de la confédération prend une consistance imposante. Mais, pendant cet intervalle, la France s'étoit généralement dégoutée de toutes ses antiques institutions: la manie de la nouveauté s'étoit emparée de presque tous les

esprits, et le vertige avoit gagné jusqu'à des têtes pensantes. l'enthousiasme avoit aveuglé ceux qui, n'étoient pas susceptibles d'être séduits par la vanité, ou subornés par leur propre cupidité, et de proche en proche, ce venin circulant avoit pénétré jusques dans les classes les plus intéressées à combattre cette effrayante contagion.

On ne foudroye pas l'opinion publique à coups de canon. Le fanatisme politique, comme l'enthousiasme religieux, s'irrite par les obstacles, s'alimente de ses défaites, et s'allume de plus belle au feu de la persécution; le sang de ses martyrs n'est qu'une semence de prosélytes: c'est un incendie dont on auroit pu étouffer la premiere étincelle, mais quand la flâme a déjà fait quelques progrès, qu'on n'entreprenne pas de l'éteindre par des moyens violens? car, alors, il ne connoît plus de bornes dans ses ravages, il embrâse jusqu'aux matieres les moins combustibles, et la fureur avec laquelle il se propage, s'accroît des efforts qu'on lui oppose. Voilà la marche de l'opinion publique: si elle est égarée, c'est par la voie de la persuasiou qu'il faut la ramener; si elle est exaspérée, c'est par des expédients lénitifs et tempérans, qu'il faut l'adoucir. En toutes occurrences, il est indispensable de composer

avec elle. Si on la heurte de front, on l'exalte jusqu'à la frénésie; plus le vœu public est insensé, plus il faut de souplesse pour le régénérer. Quand la majorité d'un peuple est en délire, c'est en quelque sorte partager sa folie, que de prétendre l'en guérir par la violence; que dis-je? c'est évidemment surpasser son extravagance, que d'espérer que la minorité puisse soumettre impérativement la multitude, et la subjuguer à la raison par la force.

Pénétrés de cette vérité pratique, quelques individus, qui composent l'élite des gens sains et éclairés, se sont demandé quel étoit le mode de gouvernement le plus conforme aux principes immuables de la justice, et tout-à-la fois le plus analogue à nos besoins de circonstances? ce rare assortissement de deux avantages qui paroissent presque incompatibles, se trouvoit tout naturellement dans une judicieuse distribution des pouvoirs. Cet équitable *mezzo-termine* devoit également déplaire à tous les fougueux sectateurs des prétentions exagérées; les démagogues, amoureux fous de la licence, et la classe d'autres ambitieux, les partisans indomptables de l'autorité absolue. Ce danger n'ébranla point la fermeté de nos sages: ils eurent le courage de braver toutes les préventions, et proposerent hautement leurs moyens de con-

ciliation. On se doute bien qu'aveuglés par la passion, les deux partis extrêmes ont dû le dédaigner avec un sentiment de haine et des expressions de colere; mais tous ceux qui ne sont point égarés par la sottise de l'orgueil, ou dominés par l'intérêt personnel, en un mot, tous les gens de bien, les citoyens respectables par leur probité et recommandables par leurs lumieres, ont accueilli avec reconnoissance cet heureux arbitrage, et l'ont appuyé de leur suffrage.

Le roi, qui n'a d'autre passion que celle du bonheur de son peuple ; le roi, qui a toujours fait preuve d'un sens droit et d'intentions admirablement généreuses; le roi, qui est doué éminemment d'un jugement exquis, le roi s'est montré le plus empressé à se rallier au parti de la modération, qui est quelquefois celui de la justice et de l'honneur.

L'empereur, qui n'étoit alors occupé qu'à chercher un moyen de sauver la France de la fureur des deux factions extrêmes, qui dans des directions diamétralement opposées préparoient sa ruine avec la même activité, n'a pas manqué de se déclarer le protecteur d'un système si raisonnable. On a mis en problême, si l'empereur étoit sincerement attaché aux

maximes de droit public qu'il professoit, assurément, Léopold étoit *feuillant* : il étoit même doublement monarchien ; comme philosophe, il avoit cette doctrine dans le cœur ; comme politique, il l'avoit dans la tête ; et il n'est pas permis de douter que ce prince philantrope n'eût été zélé à faire dans ses propres états l'application de sa théorie ; mais ses peuples n'étoient pas mûrs pour une administration épurée au creuset de l'égalité civique, et Léopold étoit trop instruit pour ignorer que c'est une bonté criminelle de modifier sans nécessité la forme d'un gouvernement qui fait le bonheur des sujets et du prince. Oh ! certes, l'empereur étoit de bonne foi sectateur de la religion monarchienne, et aucun homme sensé ne s'avisera d'en faire un reproche (1) à sa

---

[1] Des lecteurs préoccupés et inattentifs ne manqueroient pas de m'accuser ici de légéreté et de contradiction, si je ne leur rendois le service d'aller au-devant de ces objections irréfléchies.

Sans-doute j'ai fait un crime à l'empereur d'avoir contemplé de sang-froid le renversement de notre antique constitution, et ensuite je le loue de s'être préservé de la folle idée de ressusciter un gouvernement qui, malgré tous ses abus, avoit pourtant fait fleurir pendant quatorze siecles un peuple son allié : qu'on songe donc

mémoire : en effet, comme l'a judicieusement observé un écrivain distingué, (l'auteur de l'excellente feuille, *la correspondance politique*) *le reproche de monarchisme est un brevet de bon esprit, expédié par l'ignorance, et scellé par des aveugles.*

Au surplus, c'est surabondamment et par digression de mon sujet, que je me suis appé-

---

que dans les premiers périodes de l'insurrection, le gouvernement avoit été plutôt insulté que proscrit ; mais ce vieil édifice pour lequel les plus furieux mécontens conservoient eux-mêmes je ne sais quel respect superstitieux, étoit devenu en s'écroulant un objet d'antipathie pour les dix-neuf vingtiemes de la nation ; et alors ce n'eût plus été qu'une inspiration funeste, de songer à le relever sur les mêmes bases et dans les mêmes proportions. Il n'étoit plus tems de sauver la monarchie, et voilà comme une premiere faute en entraîne beaucoup d'autres qu'elle justifie en quelque sorte parce qu'elle les a rendu nécessaires.

Le reproche auroit plus de poids s'il étoit dirigé contre moi individuelement ; moi, qui me suis montré si opiniâtre dans mon imprudence, moi, qui naguères encore censurois l'empereur avec tant d'impertinence, précisément à raison de la même conduite pour laquelle je le poursuis aujourd'hui de mes éloges. je conviens que cette induction est très-spécieuse, mais le lecteur perspicace trouvera bon que j'ajourne ma justification à des tems moins critiques, si tant est que mon apologie ne soit pas déjà dans le fond de son cœur.

santi sur la vérité et sur la justesse des sentimens politiques de l'empereur ; je reprends le fil de ma narration, et je dis que Léopold, après avoir profondément médité sur les causes génitales et accidentelles de nos désordres, et après avoir depuis long-tems suivi, comme pas-à-pas, les progrès de notre anarchie, s'étoit convaincu que l'expédient le plus propre à rétablir en France une autorité légitime, c'étoit d'y faire prévaloir l'opinion des personnes modérées. Voilà la clef(1) du système de conduite qu'il

(1) Je pourrois renforcer toutes ces considérations de prudence, et ces combinaisons de haute politique, par des motifs d'humanité qui méritent bien aussi quelque attention. S'il est vrai qu'un gouvernement divin seroit trop acheté du sang d'un seul homme, étoit-il donc si pressant d'en massacrer trois ou quatre cens mille pour hâter notre résipisence, à une époque sur-tout ou l'emploi de la force étoit évidemment tardif ou prématuré ? Etoit-ce donc un moyen si propre à nous reconcilier avec un gouvernement dont les débris ne réveilloient alors que des idées de ressentiment et d'horreur, que de tout sacrifier à l'impatience de le relever, dût-il n'être rétabli que sur des monceaux de cadavres, et cimenté avec des flots de sang ? pouvoit-on d'ailleurs se dissimuler que les deux classes d'opprimés qu'on prétendoit arracher à la persécution, eussent été les premieres victimes de cette mesure inconsidérée ? Falloit-il aussi, sous prétexte de faire revivre *le pur royalisme*

avoit adopté depuis l'époque fatale de la réincarcération du roi, (au grand scandale de certains cabinets dont il avoit bien de la peine à tempérer la fougue): cette conduite pouvoit paroître incertaine et décousue, mais au fond, c'étoit une politique déliée et très-conséquente. La mort l'a surpris dans ce dessein, qu'infailliblement il auroit fait triompher de tous les obstacles; non pas en continuant sa guerre de plume contre les Jacobins, (en s'abattant sur ces charognes l'Aigle impérial oublioit en pure perte la noble fierté de l'oiseau de Jupiter) mais il avoit d'autres armes pour les convaincre, et tout étoit prévu et combiné pour opérer irrésistiblement leur conversion.

Il me reste à examiner quelles seront, relativement à notre position, les conséquences immédiates de la mort soudaine qui est venue le ravir à l'exécution de ses projets. *Hic opus, hic labor est*; c'est ici la partie importante et

---

fermer les yeux sur les dangers du roi et de sa famille ces précieux otages qu'une populace frénétique n'avoit plus d'intérêt de respecter dès qu'elle auroit cessé de voir dans ces augustes gages, autant de garans de l'impunité de ses crimes? Condamner indistinctement la marche timide de l'empereur, c'est en derniere analyse, l'accuser d'avoir hésité d'assassiner ses proches par des mains étrangeres.

épineuse de la tâche que je me suis prescrite; et j'espere que le lecteur me dispensera d'être concis et affirmatif dans une matiere également compliquée et conjecturale.

Il est indubitable que la mort de Léopold aura une grande influence sur le dénouement de la farce tragi-burlesque qui, depuis trois ans, amuse l'Europe à nos dépens; et il semble, au premier apperçû, qu'un événement qui doit nécessairement précipiter la conclusion des débats intestins qui nous tuent en détail, est moins une catastrophe, qu'un succès, pour la France politique.

Tous ceux qui, aveuglés par leur intérêt personel alors même qu'ils ne se croyent déterminés que par des spéculations de bien public, se persuadent que la France ne peut se relever que sur les ruines de toutes les innovations démocratiques, en un mot, les partisans exclusifs d'une entiere contre-révolution, sont plus que consolés de la perte d'un homme dont la politique circonspecte et vacillante contrarioit leurs vœux et intimidoit à chaque pas leurs espérances. Aureste, il seroit trop sévere de leur reprocher cette espece d'insensibilité; il est bien difficile qu'ils soient profondément affligés d'un incident qui tourne au

profit de leurs desseins, et sous un autre rapport, on ne peut exiger qu'ils voyent un malheur dans un accident particulier, qui, à leurs yeux, doit produire un avantage général. Il est donc tout simple qu'ils ayent peine à concentrer leur joie, à la vue d'un successeur actif, impétueux, bouillant d'ardeur pour la gloire des armes, et qu'on suppose, avec quelque vraisemblance, impatient de venger la mémoire de son pere et l'honneur de toute sa famille, des injures que le pacifique Léopold avoit la philosophie de dédaigner, ou dont il sacrifioit le ressentiment à des motifs de prudence, à des conditions froidement réfléchies qui n'auront pas le même empire sur un jeune prince, d'un génie guerrier, et ennemi de tous conseils timides. Cependant ces inductions tirées du caractere entreprenant du favori de Joseph II, seroient renforcées par leur conformité avec ses affections prédominantes, que toutes ces analogies ne présenteroient encore que des conjectures probables ; mais la vraisemblance se change en certitude si l'on songe que le nouveau roi de Bohême doit être singuliérement jaloux de monter sur le trône impérial qui est devenu en quelque sorte l'apanage des princes régnans de sa maison. il débuteroit dans sa carriere

par un échec qui ne lui permettroit plus de prétendre à aucune illustration, s'il laissoit échaper une dignité qui, par le fait, est comme héréditaire dans sa famille : or, il ne peut se dissimuler que ce ne seroit pas le moyen de se concilier les suffrages des életeurs, que de suivre les erremens de son prédécesseur. Il est bien convaincu qu'il ne peut se dispenser de prendre un essor plus hardi, sous peine, non-seulement d'indisposer tous les princes de l'empire, mais même d'aliéner les esprits de ses sujets, et surtout les cœurs de ses soldats dont il est devenu l'idole depuis qu'il leur a donné au siége de Belgrade la mesure de sa valeur, et que la fierté de ses murmures au sujet de la restitution de cette importante conquête, promit à tous ses freres d'armes un chef digne de leur courage.

Il est donc permis d'affirmer que le successeur de Léopold mettra toute sa politique à abandonner celle de son pere, et qu'il n'y aura plus désormais parmi les puissances confédérées qu'une émulation d'activité et de vigueur. D'ailleurs, on sait qu'elle est, pendant la vacance du trône impérial, l'influence de l'archi-chancelier sur les affaires générales du corps Germanique : or, cet archi-chancelier, c'est à point nommé l'électeur de Mayence dont on connoit

assez les sentimens et les dispositions relativement à nos prouesses philosophiques.

Envain le directoire diplomatique qui surveille clandestinement la marche extérieure de la révolution, se flatteroit-il de troubler le concert des puissances liguées pour l'étouffer, et de semer la zizanie au milieu de leurs opérations, en faisant briller aux yeux de l'électeur de Brandebourg la couronne impériale comme récompense de sa défection, il est impossible de croire que le roi de Prusse, quelleque fût d'ailleurs son ambition secrete, se laissât prendre à un appât si évidemment illusoire. Sans-doute le roi de Prusse est très-susceptible d'être élu, et l'inorthodoxie de la religion qu'il professe ne seroit pas un obstacle plus sérieux que le prétexte d'exclusion qu'il tenteroit d'opposer à la minorité de son compétiteur; on pourroit même ajouter que s'il ne s'agissoit entre ces deux concurrens que d'un conflit de régularité, tout l'avantage seroit pour l'électeur de Brandebourg, qui n'est juridiquement repoussé que par quelques loix réglementaires qui ne sont pas même des corollaires de la loi constitutive, qui n'a pu prévoir la réformation, à laquelle elle est antérieure, et par conséquent ne renferme aucune

disposition applicable au défaut de catholicité d'un prince à tous autres égards éligible, au lieu que cette même loi générale qui établit le mode d'éligibilité à la couronne impériale milite formellement contre le fils aîné de Léopold, qui ne peut en éluder la rigueur qu'en alléguant que cette loi est tombée en désuetude dans plusieurs de ses dispositions, et notamment qu'on ne s'est jamais fait un scrupule d'en enfreindre l'article qui exige impérieusement la majorité de vingt-cinq ans révolus : mais ces futiles argumentations n'ont aucun poids dans la balance politique ; ce sont des chicanes frivoles qui céderont toujours à la volonté des convenances, et jamais les circonstances ne furent moins favorables pour introduire la nouveauté d'un empereur protestant. Ce n'est pas dans une conjoncture où tous les souverains sentent la nécessité de rattacher la nation Française à l'obéissance civile par les liens de la subordination religieuse, qu'ils tomberoient dans l'inconséquence de donner un si dangereux relief à la secte qui est aujourd'hui le principal soutien de la rébellion. Le roi de Prusse ne peut donc s'abuser sur les obstacles qui s'éléveroient de toutes parts contre sa prétention, en même-tems que l'appui qu'il atten-

droit d'une source pestiférée n'auroit d'autre efficacité que d'inoculer plus rapidement, au sein de ses états, le ferment contagieux qui nous a dissouts. Inutilement l'apôtre *Villette* lui prêche-t-il de se faire catholique *en vingt-quatre heures*; en vain ce zélé *convertisseur* lui promet-t-il de *le couronner le lendemain à Aix-la chapelle*; Frédéric III, qui ne voit les choses que *du bon côté*, ne se fera pas l'illusion d'espérer que cette momerie séduiroit la pluralité des sept électeurs, dont six sont catholiques, et catholiques fortement imbus de l'excellence de leur religion, même dans ses rapports avec l'ordre politique.

Il faut écarter cette idée tout-à-fait insoutenable, que le roi de Prusse puisse se persuader que les circonstances lui permettent de disputer la couronne impériale : tout au plus laisseroit-il percer sourdement cette prétention pour avertir le cabinet Autrichien de marchander sa condescendance. Il ne seroit pas surprenant que dans les replis de quelque dépêche bien entortillée, il glissât tout doucement cette menace, dans la vue d'arracher quelques nouveaux districts dans la Silésie, et il seroit très-possible que quelque concession de ce genre fût le prix de son désistement. Qand ces sortes

d'insinuations, qu'on enveloppe adroitement du voile de l'équité et de la convenance, ont le mérite d'être présentées à propos, et sont fortement recommandées par le besoin des circonstances, il est rare qu'elle soient tout à fait stériles : mais ce sont-là de ces petites guerres de ruse qui se terminent sans éclat et ne troublent point le cours des affaires générales. De son côté, le successeur de Léopold n'aura rien de plus pressé que de s'entourer de la protection de tous les cabinets et de la bienveillance si importante des électeurs : or, comme l'expédient le plus sûr pour mettre tout l'univers dans ses intérêts, c'est de se prêter de bonne grace à mâter notre insolence, on peut croire que rien ne sera épargné pour nous ramener promptement à la raison.

Le lecteur a déjà conclu qu'avant le mois de Juin les *vingt-cinq millions d'hommes libres* seront parqués dans leur taniere, comme les patriotes du Champ-de-Mars sur l'autel de la patrie. On se doute bien que nous ferons à peu-près la même résistance; mais il est curieux d'entrer dans quelques détails de nos évolutions.

A peine les troupes de l'empire seront-elles en front de bandiere sur les bords du Rhin, et la Flandre françoise cernée par une autre armée,

flanquée de Russes et de Suédois, que les Espagnols, accompagnés de plusieurs autres, viendront prendre poste dans les provinces du Midi. C'est alors que (n'en déplaise à la commune de Baucaire) *Le canon d'Arles tonnera plus fort que celui de la constitution ;* le camp de Jalès vengera en toute liberté, les massacres de Nismes, Montauban, Montpellier, etc. et les *braves* Marseillois ne voyant de toutes parts que *des boulevards d'aristocratie,* et pas un seul BARBANTANE, réprimeront leurs excursions, pour se concentrer dans leurs clubs, ou *parlant* BEAUCOUP *et frappant* PEU, ils résoudront le siége de tous les magasins de café, et aussi-tôt marcheront avec tous leurs canons pour piller quelques débris d'entrepôt ; pendant que les tigres de *la glaciere* qui sont affamés de carnage, après une si longue abstinence, et qu'on vient de déchaîner tout haletans, sans étancher leur soif, se desaltéreront dans le sang de quelques *prêtres réfractaires.*

En même tems le Nord offrira des scenes un peu plus variées.

La Flandre, toute royaliste, sera soumise à la premiere escarmouche; alors nos émigrés viendront impétueusement y respirer l'air natal, et oublieront au sein du repos, sous un ciel

par, les fatigues de Coblentz, et les brouillards de l'atmosphere germanique. Les uns se précipiteront dans Valenciennes; d'autres afflueront au milieu de Lille, et il faudra voir avec quelle majesté ils feront rendre gorge aux municipaux qui les ont dépouillés au passage!

D'autres se répandront dans toutes les bicoques limitrophes, et batteront avec allégresse les sentiers détournés par lesquels ils s'étoient si péniblement frayés une issue. avec quelle joie ils se complairont à fureter toutes les ornieres pour y reconnoître la trace de leurs pas *per amica silentia lunæ!* Il me semble les voir se complimentants à l'envi sur le succès de leur audace, et admirant avec un orgueilleux effroi tous les dangers qu'ils ont courus dans cette crise désespérée. *Hic danaum turmæ, hic sævus tendebat Achilles.*

Les plus intrépides s'avanceront jusqu'à Cambrai, et là, pour prendre un avant-goût des délices de Paris, ils feront jouer fiérement *Richard Cœur de Lion*, et défieront tous les bonnets rouges de venir leur disputer la police du spectacle.

Que de prouesses! que de ravissemens! le procès-verbal de toutes les pamoisons sera fidélement envoyé à la gazette de Paris, qui reconnoîtra

bien à de si terribles exploits les chevaliers de *l'ordre de famille*, et ne manquera pas de célébrer avec un redoublement d'extase, le triomphe de ses demi-dieux.

En Alsace, Landau sera pris d'emblée, et Strasbourg ouvrira (*) ses portes. Le cacochyme Luckner, appuyé sur son *paton*, ira cacher cette béquille dans la cave de quelque ministre luthérien, et là, il retrouvera du courage pour fumer deux ou trois pipes, en balbutiant toujours dans son baragouin, que ce n'est pas sa faute si l'on a perdu l'occasion de municipaliser l'Allemagne.

Longwi, qui a de terribles comptes à rendre, tentera de désespoir quelque résistance, et sera foudroyé de fond en comble.

Les impertinences de Thionville seront châtiées au fil de l'épée.

(*) Un de mes correspondans, qui est à l'affut de toutes les intrigues, et se croit bien informé, m'assure qu'on songe sérieusement à régermaniser les Alsaciens: que Dietrich, Luckner, et Victor Broglie sont déjà vendus à l'Autriche, et que pour début de leur trahison ils doivent livrer Strasbourg. Cette anecdote mérite confirmation. Au surplus, cette précaution me paroîtroit surabondante : on prendra possession de l'Alsace quand on voudra, sans l'entremise de ces messieurs.

Chemin faisant, on passera le soc de la charrue sur Varennes, et l'on y semera du sel.

En Lorraine, Metz, après quelques jours d'irrésolution, et de pour-parlers, où les rodomontades des clubs n'auront pas grand succès, arborera le pavillon blanc; les nationaux fileront à la débandade, et l'on préparera gaiement des quartiers pour les nouveaux hôtes. Tous les grenadiers de la garnison iront en députation au-devant des Talpaches pour les inviter à venir trinquer cordialement aux funérailles de dame Nation.

Replié sur Verdun! (qu'on abandonnera à la discrétion du régiment de Poitou) la Fayette ralliera dans un camp d'observation, une cohorte des proscrits, dont la liste sera publiée à son de trompe. Les approches d'une mort inévitable les feront écumer de rage; et des troupeaux d'imbéciles qui prendront pour du courage, la fureur de ces désespérés, viendront grossir cette cohue, en bourdonnant quelques plates invocations au génie de la liberté.

Il y aura donc une affaire dans les plaines du Clermontois, car il n'y aura point de refuge à espérer à Chaalons. Je vois d'ici mon la Fayette qui, perché sur le cheval blanc, la mine blême et *chapeau bas*, begaye à *ses freres* quelques coupures d'une harangue

bien civique, (qu'on lui aura préparée pour une autre circonstance) : enfin, après avoir pris et repris haleine, il termine par supplier, en sanglotant, des soldats-citoyens et des citoyens-soldats de soutenir la gloire de leurs armes, et de ne pas s'effrayer à la vue d'une poignée d'esclaves, après avoir déployé tant de courage à terrasser l'hydre de l'aristocratie.

Après le mot de l'ordre, MIRABEAU ET PATRIE, le signal est donné, *vivre libre ou mourir*, et voilà que le combat s'engage. C'est celui des abeilles : . . . . . *atque hac certamina tanta pulveris exigui jactu compressa quiescunt.* Cependant, ne croyez pas qu'il n'y aura point d'ordre et d'ensemble dans les évolutions de ma troupe ? car, dès le premier choc, toute l'armée patriotique exécute, comme par inspiration, et avec un concert admirable, la plus *habile* de toutes les manœuvres, la manœuvre *sauve qui peut!* et certes, ce ne sont pas là des fuyards, puisque tous les officiers restent constamment à leur tête.

Honteux de brûler des amorces contre des mutins si aisés à pacifier, les héros de Belgrade déposent leurs mousquets, doublent le pas, et passent froidement la nation par les courroies.

Tout ce qui a échappé à tire-d'aile à la fla-

gellation des barbares, cherche un asile dans le club de Sainte-Ménéhould. La Fayette, qui n'aura pas l'esprit de se faire fusiller, les y précéde, et l'on met à l'ordre du jour la piteuse aventure. La honte, le découragement, et les remords ont médusé les plus fiers orateurs; la tribune est déserte, et la Fayette s'éclipse pour aller prendre conseil de son ami Drouet, qui pour toute consolation lui propose des chevaux de poste, et offre obligeamment de le conduire par les routes de traverse.

Mais son heure fatale à sonné, et il faut qu'il périsse à son tour par *le plus saint des devoirs*. A peine avoit-il disparu, que ses compagnons d'armes, qui ne sauroient concevoir que des cerfs abrutis par la discipline puissent affronter les soldats de la liberté cuirassés de la déclaration des droits de l'homme, trouvent du mystere dans un pareil phénomene, éclatent en murmures, et bientôt crient tumultuairement à la trahison. La Fayette est lanterné. — C'est ainsi que mon héros accomplit sa destinée par la main de *ses freres*, et qu'il remplit ponctuellement ma prédiction.

Il est reconnu que le la Fayette *est également méprisé des honnêtes gens, et de la canaille*; on proclame à Paris sa strangulation aussi joyeu-

sement qu'on annonceroit un triomphe, et comme cette agréable nouvelle éclate en même-tems que le bruit de la déroute des légions de la république, cela fait compensation.

Cependant l'assemblée prend *une attitude imposante*. Plus fiers et mieux avisés que l'aréopage romain, nos sénateurs n'attendent pas, les bras croisés, qu'on vienne les massacrer dans leurs chaises curules; ils gesticulent, ils pérorent, ils reçoivent des pétitions; Dom Chabot excommunie toutes les hordes sacriléges qui violent le territoire de la liberté; l'impitoyable Brissot demande que tous ces révoltés soient mis, séance tenante, en état d'accusation; le Fauchet, qui joint la ruse à l'audace, assure que si la France regénérée daignoit admettre ces esclaves aux douceurs de l'égalité civique, on verroit tous leurs bataillons se ranger fraternellement sous les drapeaux tricolors; mais hélas! au mépris des foudres, des décrets, et des avanrages de la co-souveraineté, les barbares s'avancent toujours avec une contenance menaçante, et bientôt ils seront à portée de rendre compte de leur conduite à la barre.

La nation de Paris, à la premiere nouvelle de l'invasion, s'étoit pressée d'exercer sa souveraineté en gaspillant quelques boutiques, et en

réverbérisant les accapareurs : on avoit du courage, et de reste, contre un danger lointain ; mais elle s'apperçoit enfin que ces mesures sont insuffisantes ; elle va droit à la source du mal ; elle égorge des représentans qu'elle n'avoit pas payés pour l'investir de tous les genres de calamités, et va se jetter aux pieds du roi qu'elle supplie d'interposer son *veto* pour arrêter la marche des étrangers, et, en derniere ressource, de parlementer avec ces insolens. En même-tems on se hâte de briser les piques, on brûle les bonnets rouges ; les Jacobins s'enfouissent ; ceux qui ne savent où se terrer, affectent un air civilisé, et en un clin-d'œil Paris reprend l'aspect d'une ville policée.

Le roi, qui, heureusement n'avoit pas été lapidé dans le tumulte des premieres vengeances, parce que tous les honnêtes gens lui avoient fait un rempart de leurs corps, fléchit par sa médiation, le courroux des vainqueurs, et en obtient une composition équitable. On désarme toutes les municipalités : les cent mille petites nations des campagnes donnent l'exemple de la récipiscence et de la soumission, on proclame l'amnistie ; la jacobinaille même profite de l'indulgence : dès l'instant que le peuple a ouvert les yeux, il a fait justice des

plus scélérats : on se contente de décimer le reste ; on établit, à cet effet, une voirie sur l'emplacement de chaque club ; pour qne la pestilence de ces monstres venimeux ne leur survive point, on les brule proprement ; tout rentre dans l'ordre , et la France entiere attend dans le calme d'une morne stupeur, ce que les conquérants jugeront à-propos d'ordonner de son sort.

Mais que fera-t'on d'un peuple de frénétiques qui seroit toujours prêt à troubler la tranquillité générale, parce qu'il ne sait, ni obéir, ni vivre en liberté ?

C'est ce que je développerai avec une vraisenblance épouvantable, dans une dissertation qui sera spécialement consacrée à cet examen

En attendant, badauds de Paris badauds des provinces, badauds jacobins , badauds de Coblentz, badauds de toutes les classes, on peut vous présager avec certitude, la banqueroute universelle , la famine , la peste , et tout le cortége de cette agréable famille ; et pour vous consoler, viendra brocher sur ces fléaux , un despotisme d'airain qui courbera toutes les têtes sous une verge infléxible.

Et vous , judicienx Parisiens , dansez donc sur les décombres de la bastille ! vous

avez encore quelques jours à chanter la conquête d'un donjon abandonné dont, au vrai, vous n'avez fait que prendre possession, bientôt vous en aurez mille autres qu'on ne vous livrera plus, et qui ne s'ouvriront que pour vous engloutir.

Voilà, en abrégé les suites infaillibles de la mort de l'empéreur, et les conséquences nécessaires d'un ministere jacobin.

Réjouissez-vous donc de ce succês, et surtout triomphez de la défaite de ces monarchiens qui avoient *l'infamie* d'assurer la liberté civile, et l'indépendance politique, par l'établissement d'une monarchie tempérée, et en faisant concourir tous les intérêts au maintien de cet *horrible gouvernement.*

P. S. Cependant, comme le reméde le plus salutaire est aussi le plus pernicieux quand la fantaisie déréglée du malade le repousse obstinément, je déclare que si les évènemens décisifs qui tout-à-l'heure vont éclore, ne laissent aucune espérance d'introduire actuellement en Fance un gouvernement libre, tutélaire, et permanent, j'abandonne aussi-tôt une théorie que, dans cette supposition, l'on ne pourroit accréditer qu'au profit de l'anarchie, qui n'a déjà pas besoin d'un nouvel aliment ; et je me jette, tête baissée, dans le systême de l'aristocratie la plus effrénée. Dès-lors, je ne taillerai plus ma plume qu'avec mon sabre, je ne la tremperai plus que dans le sang ; enfin, je serai

épouvantablement *Néronien*. Quand on n'a plus que le choix des maux, c'est faire preuve d'un grand sens, que d'embrasser le moins désastreux ; or, il faut, à quelque prix que ce puisse être, se soustraire rapidement au despotisme des piques Que m'importe qu'ensuite nous soyons conquis, et qu'on nous disperse comme des troupeaux ? Que m'importe encore que nous soyons esclaves collectivement, et que nous gémissions sous la tyrannie d'un Phalaris ? Dans l'une ou l'autre chance, nous ne serons tués que politiquement ou civilement, aulieu que le fléau de l'anarchie nous entraîne irrésistiblement dans le gouffre de la dissolution morale et *physique*. Sans doute il est affreux d'être réduit à voter pour l'alternative de la servitude étrangere ou de l'esclavage domestique : mais ces fers-là ne sont encore que des chaînes de fleurs, si on les compare aux horreurs de l'ochlocratie de vingt-deux millions de tigres démuselés qui déchirent pour le seul plaisir de déchirer, et n'ont pas même l'instinct d'être personels dans leur férocité.

Seroit-il donc possible que nous fussions condamnés à soupirer en vain après le bienfait d'une guerre civile ? Suis-je maintenant assez justifié d'avoir invoqué cette cruelle ressource, dès l'origine de nos malheurs, comme un fléau salutaire ? Où sont ces hommes stupidement doucereux qui se récrioient contre *mes fureurs* avec tant de suffisance ? Je remarque que tout le monde veut la guérison ; mais les grands Dadais s'obstinent tous, avec une répugnance vraiment enfantine, à repousser le breuvage d'amertume.

Il est encore un moyen de sauver la France ; ce moyen, je le connois parfaitement, je l'ai fortement

médité. Le remede n'est pas doux, mais il est infaillible. La nécessité justifie tout ; il ne s'agit donc que de savoir s'il est strictement indispensable. Quand je serai bien convaincu qu'il n'y en a plus d'autre, j'aurai le courage ; je ne dis pas de l'enseigner théoriquement, mais de le prêcher d'exemple à tous les preux (s'il en est encore).

Mais qu'ai-je dit ? quel blasphême !

J'en connois jusqu'à trois, que je pourrois nommer.

Avant de publier la réponse de Camille Desmoulins, je vais déchirer le voile que la curiosité n'a fait que soulever, et je mettrai à nud cette particularité toute simple, dont à force de sagacité, les gens habiles se sont fait un logogriphe.

Voici donc le second billet que j'ai jugé à propos d'écrire à Camille. C'est en mettant le public dans la confidence de mes secrets, que je persiflerai toujours les fausses conjectures et les absurdes interprétations. C'est un bien sot animal, que ce public ! il est toujours disposé à s'étonner. N'ayez pas peur qu'il croye bonnement ce qui est vraisemblable et

naturel; il n'accorde sa confiance qu'à ce qui lui paroît merveilleux; aussi est-il toujours la dupe de sa propre finesse, et le jouet de tous ceux qui ont étudié sa manie.

Du Mardi 28 Février.

« Je donne ordre à mon imprimeur de te porter, mon cher maître, la premiere épreuve des réflexions que je t'adresse dans mon n°. XI, ainsi que la lettre qui les accompagne. Il convient que tu répondes à cette lettre avec un mélange de sagesse et de coquetterie, et que tu me donnes la permission d'imprimer tes observations.

J'entrevois des avantages immenses dans la publication de cette correspondance, et pas l'ombre d'un inconvénient.

Nous tenons la liberté, et il faut maintenant plus d'adresse que de force pour la conserver. Tout est perdu si l'on a le malheur de s'opiniâtrer à des résolutions extrêmes : Je ne demande pas deux heures pour en convaincre Robespierre et Danton, dont je considere les talens, et respecte la bonne-foi qu'ils ont manifestée dans toutes les circonstances.

Un borgne peut conduire un aveugle : laisse-toi donc diriger par un étourdi qui connoît mieux que toi, et la véritable situation des affaires publiques, et même les intérêts de ta position particuliere. Tu me remercieras quelque jour d'avoir eu la hardiesse de prendre les rênes; mais c'est dans la chambre des communes, que je veux recevoir tes congratulations. Lis-moi sans prévention, et ne perds pas de vue, que dans cette indigeste rapsodie il n'y a pas une seule ligne qui n'ait été dictée par le sentiment d'une conviction parfaite: je te commenterai tout cela de vive voix, et tu seras content.

Notre tour est venu de paroître sur la scene, et je t'assure que notre rôle sera brillant si nous avons le bon esprit de ne chercher qu'à le rendre utile.

Je me suis recueilli long-tems avant de prendre mon parti : l'événement (1) prouvera que je me suis déterminé en connoissance de cause. Au reste, je serois bien moins pressant s'il ne s'agissoit que de la sûreté de nos oreilles; mais il y va du salut public, et je connois ton pa-

(1) L'événement prouve que je ne suis qu'un sot, d'avoir calculé qu'on pouroit inoculer du jugement aux jacobins, et du courage aux honnêtes-gens.

triotisme. Penses-y bien. *Valè atque ama tuissimum.* S. . . . ».

LA REPONSE
DE CAMILLE DESMOULINS.

(J'en supprimerai trois lignes, et j'ai lieu de croire que Camille approuvera cette lacune).

« Mon ingénieux Antipode n'attendra pas long-tems ma réponse.

J'aurois cru que Suleau se respecteroit davantage : le tems n'est plus où les écrivains se ravaloient eux-mêmes pour amuser le public, et lui donner le spectacle inverse de ceux de l'amphitéatre, où c'étoit du moins *les bêtes* qui combattoient pour amuser *les hommes* ; et quand je ne respecterois pas en moi l'homme de lettres et le philosophe, je ne dois pas laisser avilir le magistrat du peuple, le membre du conseil général de la commune de Paris ».

Signé, CAMILLE DESMOULINS.

P. S. « Adieu, mon cher Suleau : je puis appeller ainsi, dans une lettre familiere, l'hom-

me qui a été mon camarade de collége, et qui m'a prévenu par des témoignages d'amitié non équivoques; mais il y a si peu de personnes faites pour croire qu'on peut aimer et estimer un des chefs les plus ardens du parti opposé, et malgré l'amitié de collége soutenir son opinion contre lui dans une bataille rangée, le pistolet à la main, comme on l'avoit soutenue de la plume dans la société; les patriotes sont si soupçonneux, et j'ai tant d'ennemis dans tous les partis, parce que j'ai dit la vérité à tant de gens, qu'il me semble que votre amitié pour moi devoit vous défendre de la proclamer au balcon de l'opéra, dans toutes les sociétés, et dans tous les journaux, et d'armer ainsi contre moi, la calomnie, la haine et la défiance. J'aime beaucoup à m'entretenir avec vous, mais. . . . .

. . . .

quand je pourrois excuser cette affectation en faveur de ce qu'elle a d'obligeant et de flateur pour moi, suis-je le maître de la réputation de mes amis? cependant ils ont beau me presser de rompre tout pacte avec l'aristocratie, j'ai un foible pour les gens d'esprit, eussent-ils émigré. Je les recherche comme ce Saint,

fondateur de je ne sais quel ordre, qui couchoit entre deux charmantes religieuses pour exercer sa vertu, et offrir à Dieu ses sacrifices. Quand je dîne avec Suleau, je me leve de table, comme ce Saint, du lit, en disant; *Dieu soit loué! je l'ai fait sans pécher.* Mais en me regardant comme invulnérable, après les preuves d'incorruptibilité que j'ai rapportées dans mon dernier écrit à Brissot, je ne puis improuver mon ami Robetspierre quand il me déclare qu'il se sauveroit de chez moi en voyant entrer un notable de Coblentz. Je crois presque, que le patriotisme est comme cette divinité (que les Romains appelloient *fides*, et que nous avons appellée *l'honneur*), qu'ils peignoient enveloppée d'un voile si blanc que l'haleine, pour peu qu'elle ne fût pas très-pure, le souilloit. *Albo que fides velata panno.*

Excusez mon griffonnage; je vous écris en hâte sur le bureau de votre imprimeur ».

J'ai répondu à cette lettre, et si Camille juge à propos de me rendre la mienne, je ne manquerai pas de l'ajouter au procès.

Au fait, Camille mourra jacobin, et il est intimement persuadé que le roi n'a rien de

mieux à faire que de prendre le *bonnet rouge* : Cette singularité n'est pas insoutenable.

Le roi n'a pas été chaudement protégé par le clergé : le sacerdoce n'a pas su se cottiser pour prévenir sa propre ruine, quand de modiques libéralités judicieusement distribuées auroient conjuré la tempête qui l'a foudroyé ; en revanche, il n'a cessé d'invoquer dévotement pour le roi, tous les secours de la providence : mais Dieu n'est pas si fou que de s'immiscer dans les révolutions ; il se garde bien d'aller se compromettre à travers les piques ; tout ce qu'il souhaite dans de pareilles bagares, c'est qu'on ne le mette pas en scène, et qu'on n'y parle de lui ni en bien, ni en mal ;

Le roi n'a pas été vigoureusement épaulé par la noblesse ;

Si le roi n'est pas du moins secouru par les propriétaires, Camille aura parfaitement raison, et moi je n'aurai été constamment qu'un nigaud.

A d'autres égards, il y auroit un très-piquant commentaire à faire sur la lettre de notre ami Camille, mais ce numéro n'est déja que trop volumineux pour l'indolence de mon coquin d'imprimeur. Par exemple, on pourroit s'é-

gayer sur ce beau voile blanc de madame *Fides*, dont Camille prétend affubler sa jacobinaille. Si c'est une ironie, j'en rirai de bon cœur avec lui ; mais si l'application est sérieuse, c'est beaucoup trop fort : car enfin, JOURDAN est aussi jacobin, et jacobin par excellence : certes ; il a fait ses preuves ! or, ne seroit-il pas très-plaisant que moi, profane parce que je n'ai pas comblé *une glaciere* des preuves de mon patriotisme, je ne puisse approcher ce *bon citoyen* sans ternir par mon soufle impur l'éclat de sa vertu ?

Je ne me permettrai aujourd'hui qu'une réflexion ; c'est que l'ami Camille est un jacobin d'une espece tout-à-fait particuliere. Il est plein de candeur et de probité : ses intentions sont admirables ; il a vraiment la soif du patriotisme ; (quoique M. de Lafayette l'ait certifié avant moi, on peut le croire) il n'est dévoué qu'à la chose publique ; mais c'est l'ours de la fable, qui s'arme d'un rocher et écrase la tête de son *ami homme*, en voulant le délivrer de la mouche qui troubloit son sommeil.

Eh ! que tous ses confreres ne sont aussi des fanatiques de bonne-foi ! on auroit du moins l'espérance que tôt ou tard l'expérience leur dessilleroit les yeux ; mais quelle prise reste-t-il

sur des scélérats hypocrites qui masquent du voile imposteur du patriotisme, leur ambition, leur cupidité, et toutes les inclinations les plus perverses ?

Je défie Camille d'entreprendre l'apologie de son parti. S'il a le courage de relever le gant, je m'engage à démontrer qu'il n'y a pas un vrai jacobin qui n'ait plus ou moins mérité la corde, même au jugement de Caton d'Utique; et l'ingénu Camille, en dépit de l'innocence de ses motifs sera pendu comme tous les autres pour lui apprendre à s'être trouvé en si détestable compagnie. J'en suis fâché, et je voudrois pouvoir honorablement solliciter sa grace.

On se plaint généralement de la couardise, de la lâcheté, tranchons le mot, de la turpitude de notre gentilhommerie; moi-même, j'ai dit quelque part, et j'ai prouvé par-tout, que *cette caste là étoit pourrie* : mais il ne faut pas trop généraliser le reproche; les symptômes de putréfaction ne se font remarquer que dans la génération actuelle; et il s'en faut bien

que les chevaliers de la Vieille-Cour, (1) soient frappés de la même gangrene. Voici une petite anecdote qui est bien propre à certifier que la gale démagogique qui ronge Bauharnais, *le cabrioleur*, n'est point un mal de famille, une lepre héréditaire.

Ce misérable a l'effronterie de demander à son respectable pere, la permission d'aller le complimenter sur la santé robuste et inaltérable qu'il conserve dans une extrême vieillesse : le preux octogénaire, chez qui les glaces de l'âge n'ont point attiédi le feu sacré de l'honneur françois, répond avec un laconisme sublime; « malheu- » reux! je consens à vous voir : par-là, vous » jugerez que je n'ai plus tous mes sens, puis- » que j'ai perdu la mémoire ».

Nous ignorons encore si l'impudent a eu le courage de profiter de cette terrible permission.

---

(1) Je me hâte d'en excepter ce maréchal de Ségur qui traîne ses infirmités dans la sentine de la démagogie pour les faire pensioner, et ne cesse de mendier les honteuses faveurs du manége, à qui *il tend toujours la main*, * *du bras qui lui manque*.

* *Ce seroit calomnier le discernement de mes lecteurs que de les avertir qu'un mot si fin appartient à M. le comte de Rivarol.*

Extrait d'une lettre de Vienne.

« N'ajoutez aucune foi aux soupçons qu'on » se plait à accréditer sur la mort subite de » l'Empereur. Il est avéré que sa mort est toute » naturelle, et l'on accuse avec raison ses mé- » decins, de ce qu'ils ont méconnu les symp- » tômes de gangrene, puisque, nonobstant qu'il » eut été possible de sauver l'auguste malade, » on auroit du moins gagné assez de tems pour » le faire administrer, et lui faire disposer de » ses francs-aleux qui pouvoient monter à la » somme de vingt millions de florins.

Enfin j'ai rempli [du moins typographiquement parlant] tous mes engagemens envers mes Souscripteurs [de France] ; mais j'espere qu'ils me pardonneront d'excéder ma tâche pour satisfaire, à mes frais, la fantaisie soudaine de fixer leur attention sur l'identité de nos circonstances avec la crise la plus tragique des révolutions d'Angleterre. Le tableau de comparaison ne sera qu'esquissé, et esquissé avec une précipitation qui aura tous les inconvéniens de la négligence : mais le sujet par lui-même me paroît piquant, le fond en est riche, et je regrette vivement que le défaut de loisir me condamne à gâter un si beau bloc, et me prive du plaisir de mettre un peu plus d'ordre et de correction dans cette informe ébauche.

ENCORE UN MOT AU ROI,

Ou mes adieux à M. Delessart, dédiés à Louis XVI.

Drame Anglais.

Strafford, ce vertueux ministre de Charles Ier., qui fraya à son maitre la route de l'échafaud, s'étoit montré populaire au commencement des troubles qui ensanglanterent ce déplorable regne.

Entré au conseil d'état, il devint zelé partisan de l'autorité royale. L'histoire, qui nous le peint comme un homme doué de rares talens, d'un courage invincible, et d'une fidélité inviolable, ajoute que le roi le consultoit avec prédilection dans

Imitation qui passe les bornes de la parodie.

On n'ignore pas que M. de Lessart a été longtems l'ami et le bras droit de M. Necker, et qu'il a servi de bonne foi ses desseins parce qu'il n'en voyoit que le beau côté.

Identité de métamorphose.

Le tems dévoilera l'exactitude de ces conformités.

Même début.

Drame Anglois.

les affaires les plus importantes. Bientôt il fut considéré comme le principal soutien de la prérogative. Les communes, qui redoutoient son influence, et le haïssoient d'autant plus qu'elles le regardoient comme un apostat, résolurent de le perdre à quelque prix que ce fût.

Un féroce puritain, nommé Pym, le plus fougueux aboyeur du parti de l'opposition, se chargea de présenter plusieurs articles de plainte, qui pouvoient tendre à une accusation de haute trahison contre le ministre, et la chambre déclara, séance tenante, qu'il y avoit des fondemens suffisants pour une accusation.

Imitation.

Ces rapprochemens sont frappans.

Ici, il y a dissemblance : ce Pym rachetoit par un mérite réel, l'atrocité de ses inclinations.

Tout comme chez nous.

Drame Anglois.

Straffort avoit prévu cet orage, et proposé au roi de se retirer, mais Charles avoit une telle confiance en sa capacité et son attachement, qu'il insista pour le garder auprès de sa personne, l'assurant qu'il le défendroit contre la fureur des communes.

Sur la dénonciation d'un détestable brouillon, Strafford est mis en état d'arrestation, et de suite envoyé à la Tour, sans qu'on daignât même lui donner connaissance du délit dont il étoit prévenu.

Ce fut alors que Charles, pour rendre les chefs du peuple favorables à son gouvernement, et les adoucir pour le comte de Straffort, fit un changement

Imitation.

Le même dévouement a produit le même aveuglement.

Rien ne cloche dans le paralelle des circonstances.

Paroissez, Graves, Dumourier, la Coste, et toute la sequele!

Drame Anglois.

total dans le ministere, et admit dans son conseil les plus fougueux enthousiastes de la faction républicaine. Mais le seul fruit qu'il retira de cette condescendance, c'est qu'il se trouva abandonné de tous ses partisans; et que les puritains, enhardis par tant de concessions, redoublerent d'audace pour abattre totalement la prérogative royale.

Ils commencerent alors à lui porter les plus grands coups, et loin que les sacrifices que le roi avoit faits apportassent aucun changement à leurs poursuites contre Strafford, la chambre basse établit un comité de treize membres pour

Imitation.

C'est par pure générosité que j'en apelle aux événemens, car je pourois invoquer le présent.

Drame Anglois.

préparer l'accusation contre lui, et l'on y joignit des commissaires autorisés à examiner tous les papiers du comte. Ils prêterent les uns les autres serment de garder le secret, pour que ce seigneur trouvât de plus grandes difficultés à éluder leurs recherches, et à préparer ses défenses. Le roi eut l'imprudence de consentir à ce qu'ils examinassent ses conseillers privés sur les opinions portées à la barre.

Les articles d'accution, très-nombreux, le chargeoient en somme d'avoir négligé ses devoirs et trahi la nation en ménageant au roi les moyens d'établir un gouvernement absolu sur les ruines de la

Imitation.

Straffort fut dénoncé le 11 novembre; mais il ne fut accusé que le 1 Mars; *M.* de Lessart, l'a été le 10: ainsi l'on voit que dans tout ceci la disparité se réduit à 0. Quelle sinistre conformité pour un observateur superstitieux.

Ici, nous avons surpassé nos maîtres: Les lords qui furent honorés de cette infâme mission, n'étoient pourtant pas des *Fauchets*; ils n'étoient pas même délateurs du prévenu: et je dirai ailleurs combien, à part cette petite circonstance le choix du Fauchet étoit encore habile et judicieux! cette remarque trouvera sa place dans le cours du procès, que j'instruirai aussi à mon tribunal.

Drame Anglois.

constitution. Tout cela fut exposé avec tout le venin de la malignité, et toute l'énergie du ressentiment.

Le comte se conduisit avec autant de dignité que de tranquillité et de courage. Ses défenses furent soutenues d'un stile noble, élégant et persuasif. Il se justifia sur tous les chefs; et rien n'avoit encore été produit qui pût servir à soutenir la charge de haute trahison, jusqu'au 12 Avril, que Pym présenta à la cham-

Imitation.

Même verbiage, qu'on s'est ridiculement efforcé de rendre imposant, *ad usum stultorum.*

Strafford étoit aussi un honnête homme qui aimoit qu'on fît justice des *Brissots* dans *le journal de* LONDRES, et les foudroyoit lui-même dans toutes les occasions.

Le debut de M. de Lessart ne promet pas moins.

Strafford convient pourtant de *quelques indiscrétions*, qu'il appelloit *des infirmités de la nature humaine* : la copie est plus correcte que le modele.

Nous ne sommes pas

Drame Anglois.

bre un papier contenant quelques notes produites par un des collegues de l'accusé sur les opinions présentées à la table du conseil, et comme elles pouvoient servir de preuve contre le comte, ses accusateurs en firent la lecture, le lendemain en pleine assemblée.

Le comte dans sa défense observa que c'étoit une rigueur excessive de poursuivre pour trahison sur les opinions présentées au conseil : sur quoi, quatre de ses anciens confreres déclarerent sur leur honneur que ses intentions

Imitation.

encore au 12 Avril.

La vérité historique m'oblige d'avouer que le secrétaire d'état, Vane, n'eut pas l'impudence de produire lui-même ces notes révoltantes ; il eut l'adresse de se les faire dérober par son fils : mais n'a-t-on pas appris par une anecdote toute récente, que le singe Narbonne étoit sujet aussi à se laisser escamoter ses libelles par son artificieuse guenon ?

Tant de modération entache une cause infiniment honorable, et M. de Lessart saura se préserver de tout symptôme de foiblesse.

M. de Lessart a trouvé dans ses quatre confreres le même esprit de justice ; mais je ne

Drame Anglois.

avoient toujours été pures, et sa conduite, irréprochable.

Après cette réponse Strafford récapitula les points principaux de sa défense, qu'il termina en disant; « c'est » avec la plus grande » tranquillité d'esprit » que je me soumets à » votre jugement, et » soit que vous prononciez pour ma vie ou » pour ma mort; *Te » deum laudamus.* »

Le président même du comité chargé de l'accusation dit en propres termes: que ce grand et excellent personnage parla avec une

Imitation.

veux citer que MM. Duport du Tertre et Cahier de Gerville, qui ont manifesté une émulation sublime pour défendre l'honneur de leur collegue, victime de la plus injuste persécution.

Il est quelques vertus au fond de la Syrie!

L'éloge de ces deux ministres n'est pas suspect dans ma bouche.

Tout ce que je sais de M. de Lessart m'assure qu'il est pareillement capable d'une résignation héroïque.

Quel que soit le sort destiné à M. de Lessart, les gens de bien ne le jugeront que digne d'envie. Une si glorieuse catastrophe ne peut ins-

Drame Anglois.

grace et une éloquence si pathétique, qu'à l'exception d'un petit nombre de ses auditeurs, tous les autres eurent le cœur pénétré de pitié et de remords.

Ce seigneur et son conseil employerent de si fortes raisons pour sa défense, que les communes ne trouverent d'autre moyen de le perdre que celui d'un Bill d'atteinder, qui passa le 21 Avril, après de violens débats.

Le premier Mai le roi supplia le parlement avec les plus vives instances de ne point pro-

Imitation.

pirer à des ames honnêtes le sentiment d'une insultante compassion; quant aux scélérats qui le sacrifient à leurs odieuses intrigues, ils ne connoissent ni *la pitié* ni *le remords*; leurs grands cœurs sont bien supérieurs à de pareilles foiblesses!

Je n'oserois affirmer que le 21 Avril le Bill d'atteinder sera lancé contre M. de Lessart, mais je m'efforce d'espérer que cela ne passeroit pas sans débats et par acclamation, quoique, au dire même de M. Guadet, l'on ait procédé à l'accusation par *enthousiasme*.

Drame Anhlois.

céder sévérement contre le comte de Strafford, dit que dans sa conscience il ne pouvoit le condamner de trahison, mais qu'il promettoit de ne jamais se servir de lui dans le gouvernement ni en aucune place de confiance. Le jour suivant tous les boutes-feux de la populace prêchoient dans les carrefours la nécessité de faire justice de quelques grands délinquants. Le trois, une multitude de peuple s'assembla à Westminster, armé de piques et de bâtons, demandants à grands cris qu'on fît justice du comte de Strafford. Ils déclamoient contre la perfidie du pouvoir exécutif, et afficherent les noms

Imitation.

Je parie que le roi dira au moins l'équivalent de tout cela.

Nous avons déjà eu le prélude de ces exécrables saturnales.

Il n'y a pas grand mérite à prédire cette répétition, quand on se rappelle les huées qui

Drame Anglois.

de tous les membres qui avoient voté pour le comte. Le parlement dressa au nom de la nation une protestation de maintenir la liberté ; il fut ordonné qu'elle seroit souscrite de tout le peuple d'Angleterre. Enfin le plus grand nombre des pairs vota que le comte de Strafford étoit coupable de haute-trahison, et l'acte d'atteinder fut porté à la sanction, ce qui jetta le roi dans le plus grand embarras. Ses conseillers le portoient à abandonner le comte pour appaiser un peuple furieux; Strafford même dans une lettre qu'il écrivit à sa majesté, l'exhorta courageusement à acheter par son sacrifice sa réconciliation avec

Imitation.

ont poursuivi, à la séance du 10, tous ceux qui demandoient de la maturité et de la réflexion avant de provoquer la peine de mort.

Nous aurons infaillliblement quelque nouvelle orgie du même genre, et j'y suis préparé depuis la séance du 6 où le frénétique Isnard eut l'intrépidité de proposer que les représentans lançassent au peuple, périodiquement de quinzaine en quinzaine, un brulot bien patriotique; ce qui gâte ces sortes de dénouemens, c'est qu'ils sont trop prévus.

Quoique le roi n'ait pas même conservé le droit de suspendre ces atrocités, je ne doute pas que son amour de

Drame Anglois.

ses sujets ; la reine qui étoit épouvantée de la crainte d'une insurrection, employa tout son crédit pour persuader au roi de consentir aux demandes du parlement. Dans cette agitation, Charles accablé d'importunités donna commission à trois lords de passer le bill qui devoit priver Strafford de la vie et enlever au roi toute son autorité. Lorsque le secretaire Carleton informa le comte de ce qui venoit de se passer, il tressaillit dans son fauteuil avec des marques du plus grand étonnement, et mettant la main sur sa poitrine, il s'écria : « ne mettez » point votre confiance » aux princes, ni dans » les enfants des hom-

Imitation.

la justice ne lui dicte les plus touchantes et les plus pathétiques remontrances en faveur d'une victime qui n'est coupable que de son innocence, mais je garantis aussi que M. de Lessart sera assez magnanime pour l'en détourner, fier d'être le *Decius* qui aura l'honneur de refermer le gouffre en s'offrant en holocauste aux dieux irrités.

Condescendance bien peu refléchie ; et ingratitude monstrueuse : en un mot, faute impardonnable en politique comme en morale et à laquelle on ne peut songer sans être tenté d'applaudir à sa catastrophe.

Cette réflexion est toujours tardive : j'ai

Drame Anglois.

» mes, car vous ne trou-
» verez en eux aucun
» salut » !

Charles saisi de remords de ce qu'il venoit de faire, envoya par le prince, une lettre à la chambre des Lords pour les prier de conférer avec les communes, et sauver la vie au comte de Strafford; mais on n'eut aucun égard à sa demande.

Pour entretenir toujours la fermentation dans le peuple, on lui donnoit continuellement de nouvelles allarmes. Un grand concours de Papistes s'étoient, disoit-on, assemblés dans le comté de Lancaster; les mécontens de cette com-

Imitation.

dit ailleurs que cette grande leçon qu'on trouve à chaque page de l'histoire, n'avoit encore corrigé personne.

Avis aux Princes qui s'abandonnent aux vertiges, toujours funestes, de la pusillanimité, quand ils croyent ne suivre que les conseils de la prudence !

Le camp de Jalès, Arles etc. Il y a souvent

Drame Anglois.

munion s'étoient joints dans le Surry et avoient formé une conspiration dans des cavernes souterraines ; on supposoit des projets ridicules pour irriter la populace, et l'on avoit soin de répandre des bruits d'invasion et de soulévemens. Le peuple ainsi enflâmé éclatoit en violences et en tumultes : ils entouroient en foule le palais de Whitehall, et demandoient justice par les clameurs et les menaces les plus outrageantes.

Dans cet état d'anarchie et de révolte, il n'est pas étonnant qu'on ait eu fort peu d'égard à la recommandation du roi, en faveur de Strafford, Le 12 Mai, cet infortuné seigneur

Imitation.

quelque chose de vrai dans ces sortes de dénonciations ; mais le grand art, c'est de savoir empoisonner les intentions des opprimés qui se lassent à la fin de tendre la gorge à leurs bourreaux.

Nos tribuns ont copié servilement tous ces diaboliques stratagêmes, et je n'ai pas besoin de dire qu'ils ont obtenu les mêmes résultats.

Nil sub sole novum.

Drame Anglois.

fut conduit à l'échafaud, et il parut sur son dernier théâtre avec cette sérénité, l'effet du vrai courage et de la paix intérieure. Il marqua ses craintes qu'une réforme qui ne se soutenoit que par l'effusion du sang innocent, n'eut pas une fin heureuse. Il déclara sa fidélité au roi, et son affection pour la paix et le bonheur du royaume. En se préparant à se mettre sur le billot, « je rends graces à Dieu, ajouta-t-il, de ne point craindre la mort, et de n'être troublé d'aucunes terreurs; je vais poser ma tête avec autant de tranquillité, que je l'aye jamais fait pour me reposer ».

Tel fut le sort du généreux Strafford. Il

Imitation.

M. de Lessart feroit tout cela, et avec la même dignité; je n'hésiterois pas d'être sa caution.

A l'époque ou M. de Lessart a eu l'héroïsme,

Drame Anglois.

avoit sans doute conseillé au roi de maintenir l'autorité que lui donnoit la constitution Britannique ; mais il étoit absolument innocent de toutes les mesures par lesquelles Charles s'étoit jetté dans ce labyrinthe de troubles et de malheurs auxquels il n'avoit aucune part: elles avoient été prises et suivies avant qu'il entrât dans l'administration, et le bill d'Atteinder qui le priva de sa vie, est un reproche éternel pour le parlement.

Imitation.

ou plutôt la témérité d'accepter les rênes du gouvernement, la France étoit déjà profondément abymée, et il étoit évident pour les hommes qui ne se repaissent point d'honnêtes illusions, qu'elle ne pouvoit plus se relever que par l'effet d'une crise violente qu'il n'étoit pas dans ses principes de provoquer. M. de Lessart a eu la bonhomie de prendre l'ardeur de ses vœux pour la mesure de ses espérances ; à la rigueur, il seroit donc coupable d'aveuglement, ou au-moins de présomption ; mais encore est-il que tout son crime consiste à n avoir pas désesperé de la chose publique ; or chez une nation qui

sa

Drame Anglois.	*Imitation.*
	se connoissoit en liberté, ce crime-là s'ést récompensé par des honneurs civiques, même après le désastre épouvantable d'une bataille décisive, perdue par impéritie. Que M. de Lessart fut en butte au ressentiment irréfléchi des opinions de Coblentz, cela se concevroit? (Et encore, aurois-je de terribles objections à présenter à ce sujet, si j'étois en humeur de faire des digressions); mais qu'il soit poursuivi au nom de la constitution, en vérité, on ne sait ce qu'il faudroit le plus admirer, ou de l'injustice, ou de l'ingratitude de ses adversaires, si l'on n'étoit d'ailleurs convaincu qu'il n'y a qu'hypocrisie dans

Drame Anglois. *Imitation.*

leurs prétextes, et qu'il est immolé à des passions particulieres, d'autant plus animées, que cette vengeance arrange quelques intrigans aussi vils qu'ambitieux, qui sous le voile du bien public, trament sourdement l'anéantissement de cette constitution que sa fidélité à ses devoirs lui ordonnoit de protéger de tous ses efforts?

Le roi fut excessivement irrité de la mort de Strafford, et jugea qu'il avoit tout à craindre de ceux qui l'avoient déjà traité avec tant de cruauté et de mépris. Guidé par la terreur, il résolut de les appaiser par toutes sortes de condescendances. Il jugea que le tor-

On sait comme ce systême a réussi à Charles I! Louis XVI seroit bien mal conseillé, s'il adoptoit cette honteuse politique. Sans doute il est des circonstances tellement critiques, que la vigueur y seroit inévitablement funeste; Louis XVI, en est-là; mais alors il faut du

Drame Anglois.	*Imitation.*
rent étoit trop fort pour s'y opposer, acquiesça sans hésiter à toutes leurs mesures, et il paroît même qu'il étoit sincerement disposé à se reconcilier avec les factieux.	moins sauver son honneur, et s'abandonner avec dignité aux événemens.
Si les chefs de l'opposition n'avoient eu d'autre dessein que de réformer les griefs de la nation, et d'assurer la liberté du peuple, leurs objets étoient plus que remplis, et ils auroient dû être contents de la victoire qu'ils avoient remportée sur la prérogative ; mais il sembloit que leurs vues s'étendoient à proportion de leurs succès, et ils résolurent d'humilier tellement le roi, qu'il n'eut jamais le pouvoir de les punir de tous les	Tout cela est d'une similitude effrayante.

Dramé Anglois. | *Imitation.*

chagrins qu'ils lui avoient causés. Ils avoient juré sa ruine, parce qu'ils jugeoient qu'elle pouvoit seule les garantir de la vengeance de la royauté offensée.

Le garde des sceaux, Finch, fut vivement persécuté, et il n'échappa a leur fureur, qu'en se retirant au plus vîte sur le continent. Dans une appréhension continuelle de se voir recherchés, tous les partisans de Charles, frappés de terreurs, prirent le parti de se soumettre, en sorte qu'il fut abandonné de presque tous ceux qui lui avoient été attachés.

Enfin, pour mettre le comble à tant d'horreurs, on se préparoit à accuser la reine de

M. Duport, vous êtes averti de plier bagages.

Drame Anglois.

haute trahison, et le roi ne put la sauver qu'en la faisant passer précipitamment en Hollande.

Du plus haut dégré d'une monarchie à laquelle toutes les autres puissances portoient envie, il étoit tombé à l'état de la plus honteuse dépendance. Dépouillé de ses prérogatives et de tous les avantages qui peuvent faire desirer à un monarque d'hériter du trône de ses ancêtres; privé de son honneur et de sa réputation, ainsi que de l'amour de ses sujets, par les artifices les plus bas de la malice et de la calomnie; exposé à toutes sortes d'insultes et de mortifications; privé de ses amis; abandonné

Imitation.

Tout le monde n'a pas cette ressource-là.

La comparaison se soutient avec une justesse admirable jusques dans les accessoires les plus minutieux; et qu'on ne croye pas que je fais ici des tableaux d'imagination, pour les adapter à nos circonstances? Je cite fidelement l'histoire d'Angleterre, et je puise tous les faits et les réflexions dans des sources qui ne seront pas suspectes à nos puritains.

Drame Anglois.

de ses conseillers; obligé de sacrifier ses meilleurs ministres à la rage d'un parti inflexible, et de se séparer de ce qui étoit le plus cher à sa tendresse, il voyoit encore la puissance royale foulée aux pieds; la constitution de l'état altéree et renversée, et la hiérarchie à laquelle il étoit attaché par principe de conscience, dans le plus imminent danger d'être anéantie par le fanatisme et la frénésie du protestantisme.

Les communes continuoient toujours à entretenir leur popularité, et à allarmer la nation par des terreurs imaginaires. Il étoit journellement présenté des pétitions par les appren-

Imitation.

Ils avoient aussi leur faubourg St. Antoine.

Drame Anglois.

tifs, les portefaix, même par une multitude de femmes, avec celle d'un brasseur à leur tête, qui se comparoit à la femme de Tekoah, disant qu'elles avoient autant de droit que les hommes pour donner leur avis et former des corps armés dans les dangers publics, puisque le Christ étoit mort pour un sexe ainsi que pour l'autre.

Toutes ces phalanges de pétitionaires étoient hérissées d'hallebardes.

Le maire et ses aldermans ne manquoient pas de renchérir sur

Imitation.

Ne voila-t-il pas nos 300 Amazones de clubs, ces chaloureuses pétitionaires qui viennent de solliciter fierement la permission de s'enrégimenter et de se former à toutes les évolutions sous le commandement des ci-devant gardes françoises, et qui *s'y croient autorisees, parce qu'il leur est physiquement démontré que les droits de l'homme s'appliquent à la femme*, et *que*, *partant de-là*, elles brûlent de prouver aux tyrans, qu'elles ont aussi du sang à répandre.

On voit que nous n'avons pas inventé les piques.

Je retrouve-là M. Pétion et ses co-députés, qui à la séance du 11,

Drame Anglois.

toutes ces coupables folies.

Les habitans des comtés présentoient de semblables adresses, ou ils se plaignoient de la protection que le gouvernement accordoit aux papistes, des manœuvres des prêtres réfractaires, et du parti des mal intentionnés qui séduisoient le roi.

Toutes leurs adresses étoient remplies d'insinuations odieuses contre la mauvaise conduite du ministere, avec des récapitulations envenimées de tout ce qu'ils regardoient comme des atteintes à la liberté; des répétitions continuelles de leurs craintes et leurs jalousies sur les complots et les invasions des papistes; et les

Imitation.

sont venus se réjouir en cérémonie du plaisir qu'ils auroient enfin de dévorer un ministre.

Nous avons eu de tout cela jusqu'à satiété.

Drame Anglois.	*Imitation.*
communes continuoient avec la persévérance la plus obstinée à demander le consentement du roi, pour toutes les propositions qu'elles jugeoient à propos de faire contre sa personne et son gouvernement; au contraire l'esprit de candeur, de sincérité, d'innocence opprimée, et de bon sens, se faisoient remarquer dans toutes les réponses du roi.	Dans aucune circonstance le roi ne s'est laissé emporter à son ressentiment, quoiqu'on n'ait rien négligé pour épuiser sa patience, à dessein de le jetter hors de toutes mesures.
Pym trouvoit l'origine de tous les maux dans les conseils pernicieux qui assiégeoient l'esprit du roi. Dans une harangue des plus violentes où il s'étendit sur les gémissemens, les douleurs, les terreurs et les perplexités de la nation; il pré-	On a vu avec quelle supériorité nos *indépendans* ont perfectioné cette tactique !

tendit que si le royaume étoit exposé aux invasions des princes étrangers déja en armes pour profiter de ces divisions intestines, il falloit imputer ces dangers aux obstacles que l'on rencontrait dans la réformation de l'église, à l'inertie perfide du gouvernement ; enfin, le roi fut accusé d'avoir accordé des passeports aux rebelles, et il n'obtint pas même la permission de se justifier d'une calomnie aussi noire. Pym fut solemnellement remercié pour son excellente harangue, et l'on ordonna qu'elle seroit imprimée et publiée.

Charles qui avoit tout à craindre de la méchanceté d'une telle faction................

Je pousserai beaucoup plus loin ce parallele; mais je ne veux pas anticiper sur les événemens.

Je termine aujourd'hui cet extrait par ces deux citations que je dois au traducteur de M. Smollet, écrivain qu'on n'accusera point de partialité en faveur des royalistes.

« Le fanatisme s'étoit alors généralement » répandu avec tous ses principes d'égalité uni» verselle. Les chefs des communes avoient d'a» bord affecté la sévérité puritaine dans leurs » paroles et dans leurs actions, pour influer » plus efficacement sur l'esprit de la populace; » mais ils furent peu-à-peu infectés de cet en» thousiasme, qui n'avoit été qu'un instrument » dont ils s'étoient servis. Plusieurs d'entr'eux » devinrent réellement religionnaires, pen» dant que d'autres mêlerent l'esprit de pu» ritanisme à l'esprit d'hypocrisie qu'ils n'a» bandonnerent pas. Les membres en général » desiroient un changement dans l'administra» tion : un petit nombre d'hommes modérés » souhaitoient seulement d'assurer la liberté du » peuple : d'autres vouloient humilier et affoi» blir la prérogative royale, et un parti beau» coup plus violent portoit ses desseins jusqu'à » l'anéantissement total de la hiérarchie et du » gouvernement monarchique; mais dans les

» commencemens ils cacherent avec soin leurs
» projets sous les apparences d'un presbytéria-
» nisme rigide, et. . . . .
» . . . . »

Voilà bien mot-à-mot nos jacobins, et toutes les nuances qui différencient nos sectes intermédiaires ! Je ferai quelque jour le rapprochement des individus ; mais j'observe d'avance que les pendans ne seront plus de la même conformité. Nos brouillons ont de l'atrocité sans audace, et l'on ne remarque que lâcheté et bassesse dans leurs entreprises les plus usurpatrices, et les plus dehontées.

Charles I n'a commencé à comprendre ce qu'on vouloit de lui, qu'alors qu'il a vu que toutes les pétitions étoient dirigées contre son *veto*. Il falloit aussi-tôt abdiquer formellement, ou rompre ouvertement avec les factieux, et rallier tous les gens de bien dans les limites de son autorité légitime. Il n'a sçu faire ni l'un ni l'autre, et il a été assassiné par le glaive de la loi, dont il n'avoit pas eu le courage de s'armer. Puisse sa faute n'être pas perdue pour l'infortuné monarque que ses cruelles destinées ont placé dans le cadre des mêmes circonstances !

« Charles I étoit humain, chaste, tempé-
» rant et religieux; ses mœurs étoient irrépro-
» chables et exemplaires. Il fut le meilleur

» maître, le meilleur ami, le meilleur mari,
» le meilleur pere et le meilleur chrétien du
» siecle où il vécut. Il se laissa guider par des
» conseillers qui lui étoient inférieurs en con-
» noissances et en jugement. Par un excès de
» tendresse conjugale (1), qui dégénéroit en foi-

(1) A Dieu ne plaise que j'aye la féroce intention de chercher ici une barbare illusion !

J'ai quelquefois adressé de vifs reproches à la conduite mal-avisée de la reine : alors, les conseils d'un homme de cœur (dont on se repent trop tard d'avoir *redouté la fougue*), pouvoient encore prévenir de grands désastres : mais aujourd'hui que cette auguste inforunée ne peut plus se secourir elle-même ; mais aujourd'hui que le salut de la France ne peut plus être son ouvrage, je ne sais plus que respecter ses douleurs, pleurer sur ses maux, (en attendant que je les venge) et admirer sa résignation.

Au reste, que la reine ne s'exagere point ses dangers ? elle ne doit pas succomber à ses malheurs ; il est de sa destinée d'y survivre pour en recueillir le dédommagement. A travers l'horizon brumeux et sanglant des tempêtes et des meurtres qui vont nous assaillir, déja je vois poindre l'aurore des jours de calme et de consolation. Qu'elle se conserve donc pour ces tems de sérénité et de bonheur ? Les sons funebres qu'on fait retentir à ses oreilles avec tant de fracas, ne sont que de vaines et insidieuses menaces. Tout est prévu ; la consommation de l'attentat sacrilége est impossible ;

. . . . *Et quoiqu'on entreprenne,*
Je réponds d'une vie où j'attache la mienne.

» blesse, il eut trop de déférence pour les avis » et les desirs de la reine. Il étoit peu libéral » pour ceux qui l'approchoient; sa conversation » manquoit de familiarité, et il marquoit peu » d'adresse dans ses actions : cependant la pro- » bité dont son cœur étoit rempli, et la can- » deur qu'on remarquoit dans toute sa con » duite, lui gagnoient l'affection de tous ceux » qui l'approchoient, sans en excepter même » ceux qui furent chargés de le garder pendant » sa captivité. Enfin, il mérita justement le » titre de prince vertueux; mais il lui manqua » les qualités brillantes qui forment le carac- » tere des grands monarques ».

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Le début du nouveau Journal se fera le Jeudi 12 Avril. Cet intervalle est suffisant pour recueillir les adresses de ceux qui desireront recevoir cet ouvrage épouvantable que le malheur de nos circonstances va teindre de sang, et joncher de cadavres. Ce sera, d'un bout à l'autre, le cri de ralliement contre les vautours qui, après avoir rongé les entrailles de leur patrie, ont puisé dans cette horrible pâture, de nouvelles forces pour s'en disputer les lambeaux.

La maison brûle, et Coblentz délibère! Coblentz! tu marcheras, où je te vouerai au mépris et à l'indignation de tout ce qui porte encore un cœur français.

Est-ce l'oraison funebre de la France que j'entreprends? Est-ce le manifeste de son salut? Dans l'une et l'autre hypothese, je ne peux plus faire entendre qu'une voix terrible; ou des accens lugubres, ou des éclats foudroyans.

Que ceux qui ne se sentent pas la fermeté d'envisager, face à face, les dangers de la tempête, et qui aiment mieux chercher dans le sommeil un abri contre les retentissemens du tonnerre, que ceux-là se gardent bien de me lire! je troublerois leur sécurité, sans aucun avantage pour le salut commun. Quand le vaisseau s'en tr'ouvre et menace de céder à la fureur des flots, le malheureux qui s'étonne et pâlit à la présence de la mort, n'a plus de force pour la repousser : qu'il aille se coucher; car il ne feroit qu'embarrasser la manœuvre.

Les Souscripteurs de la province doivent ajouter au prix de l'abonnement [qui est de 24. liv. en assignats] 2 liv. 10 sols pour les frais de port. Ceux qui paieront en especes sont affranchis de cet additum, *en certifiant par le* recipissé *des directeurs des postes, qu'ils ont payé en numéraire.*

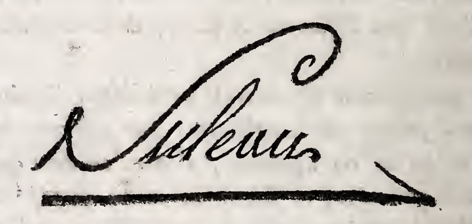
C'est par une inadvertence qui m'a été très-préjudiciable, que dans les conditions du premier abonnement je n'ai point établi cette différence de prix pour la capitale et la province.

J'ai reconnu que la vente partielle que j'avois tolérée jusqu'à présent par complaisance pour quelques individus qui vivoient de cet agiotage, n'est qu'un abûs qui tournoit à mon préjudice, et faisoit murmurer avec justice tous les abonnés, qui par suite de ce trafic se trouvoient être tout-à-la-fois, et les plus mal servis, et les plus onéreusement imposés : je déclare donc que mes feuilles ne seront expédiées qu'aux Souscripteurs qui se seront fait enregistrer chez mon imprimeur : et encore faut-il qu'ils s'empressent d'en-

voyer leur soumission ; car la souscription sera fermée au premier Mai. J'aimerois mieux me borner à deux mille Souscripteurs, que de me rendre l'esclave des traineurs, et d'essuyer la peine rebutante de bouleverser continuellement mes dimensions méchaniques pour satisfaire les lubies de tous ces tracassiers irrésolus.

RAINVILLE continuera de débiter, à 12 liv. la collection de l'ancien Journal ; cependant il est douteux qu'à ce prix il soit rempli de ses déboursés ; mais c'est un pendard qui ne sauroit trop expier les ordures typographiques et les mutilations meurtrieres que sa paresse et sa bêtise ont multipliées dans un ouvrage qui avoit déjà bien assez des saloperies et des négligences de l'auteur.

Tous les abonnés qui auront la sainte curiosité de visiter les fortifications D'ARLES, voudront bien m'informer de l'époque de leur pélerinage, mais le plus succintement possible : je ne veux savoir, ni leurs motifs, ni leurs espérances : je n'ai point de tems à donner à des détails de dévotion. Il suffit que je leur enverrai mon Journal. S'ils ne le reçoivent pas, il faudra bien que je le leur porte.



Le réveil de Mr Suleau, suivi du prospectus du journal…	56	pages
Journal de Mr Suleau. Introduction	30	"
Journal de Mr Suleau N° 1er	78	"
d° — d° — N° II	83	"
d° — d° — N° III	83	"
d° — d° — N° IV	80	"
d° — d° — N° V	64	"
d° — d° — N° VI	24	"
d° — d° — N° VII	80	"
d° — d° — N° VIII	68	"
d° — d° — " IX	56	"
d° — d° — " X	36	"
d° — d° — " XI	52	"
d° — d° — " XII	36	"

